Le Mobilier de la Cité Lacustre de Chalain (Jura).

PAR

L. A. GIRARDOT (Lons-le-Saunier, J.).

Le *Congrès préhistorique de France* ayant fait exécuter les zincs des figures suivantes (PLANCHES I à V), et ces clichés ne pouvant se conserver indéfiniment sans s'altérer, vu leur finesse, je suis obligé de les publier ici, à titre documentaire seulement, sans avoir eu les loisirs de rédiger en entier le mémoire qui devait les accompagner et les expliquer.

Ces outils proviennent tous de la Cité Lacustre de Chalain (Jura), et sont tout à fait caractéristiques de la belle période Néolithique, c'est-à-dire du Robenhausien le plus typique.

Il est inutile d'insister sur leur belle conservation, leurs formes élégantes, et leur galbe. J'attire seulement l'attention sur les objets représentés Planche V. Ils offrent un intérêt tout particulier, étant donné qu'il s'agit, d'une part, de « poignards » et pointes de lance en Silex du Grand-Pressigny, transportés dans le Jura; et, d'autre part, d'un type de gaine de hache très curieux, qui semble annoncer la fin du Néolithique et l'invention prochaine de la Métallurgie.

Les six premières belles lames de silex taillé sont des originaires du Pressigny. La grande *pointe*, longue de $0^{m}27$, d'une épaisseur maximum de $0^{m}009$ et peu arquée, est fort analogue à celle des *rives* de la Saône, près Chalon-sur-Saône, figuré par M. de Saint-Venant (*Congrès de Tours*, PL. I ; *Fig.* 6).

La gaine de hache à trou transversal, *polie sur toute sa surface*, ce qui est très rare, porte une *double ornementation*, qui fait de cette belle pièce un *type unique* jusqu'à présent ; elle a une tête, formant MARTEAU, qui est consolidée par une *pointe d'andouiller*, enfoncée dans la partie centrale poreuse de la corne. On sait qu'on a retrouvé une disposition analogue de renforcement dans certains manches de tranchets assez volumineux, et dans quelques autres outils de Chalain, fort rares.

PLANCHE I.

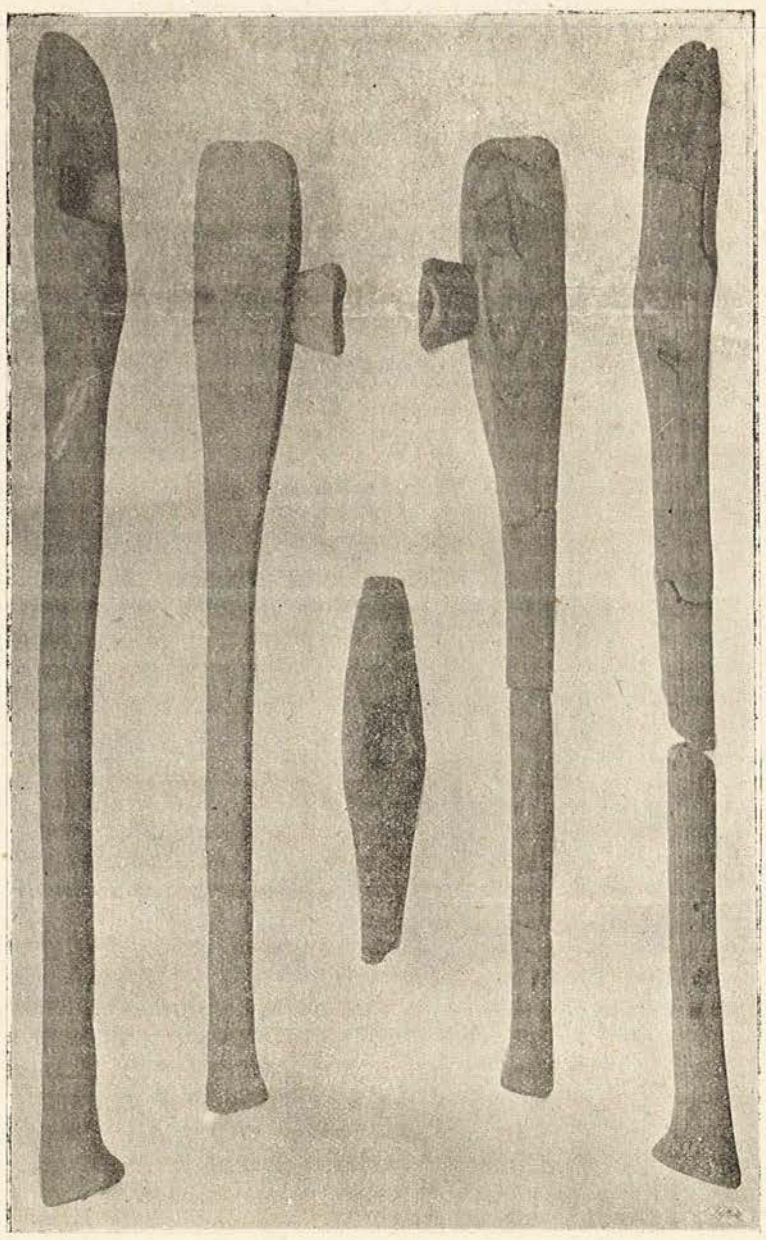

MANCHES DE HACHES DE PIERRE POLIES, MORTAISÉS, en Bois de FRÊNE.— A gauche : *Moulages* des Manches de droite, vus sur la deuxième face. — A droite : MANCHES ORIGINAUX, un peu altérés depuis le moulage.— Le plus grand, incomplet sur la face opposée, dans le haut ; sur son moulage (à gauche), cette face offre la *Mortaise*, conservée à mi-largeur. Le second porte une *Gaine de Hache, en corne de Cerf*, restée en place dans la *Mortaise*, mais privée de sa Hache de pierre. — Au centre : Manche incomplet, un peu déformé, montrant la *Mortaise*. — (2/7 Grandeur).

PLANCHE II.

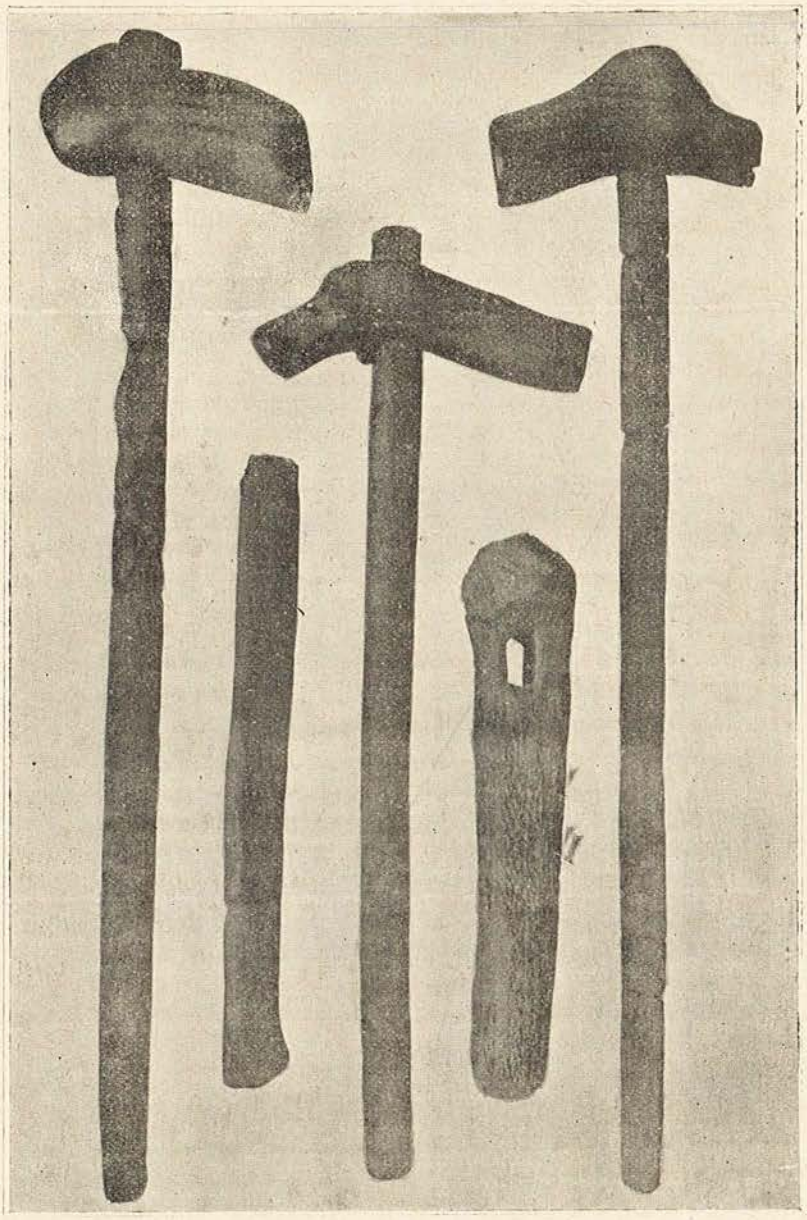

GAINES DE HACHES DE PIERRE POLIE, en CORNE DE CERF, A TROU TRANSVERSAL (GAINES A ŒIL), avec leur MANCHE DE BOIS, conservé en entier. — Surface des gaines *polies*, en grande partie. — La seconde garde un tronçon de Hache de pierre. — La tête rétrécie des deux gaines de droite a servi de *Marteau*. — Dans les intervalles : portion (poignée) d'un *Manche* différent, en bois ; et, gros MANCHE PERFORÉ, en CORNE DE CERF, court, complet, où s'adapterait la gaine de corne d'un Ciseau en pierre polie. — (2/7 Grandeur).

PLANCHE III.

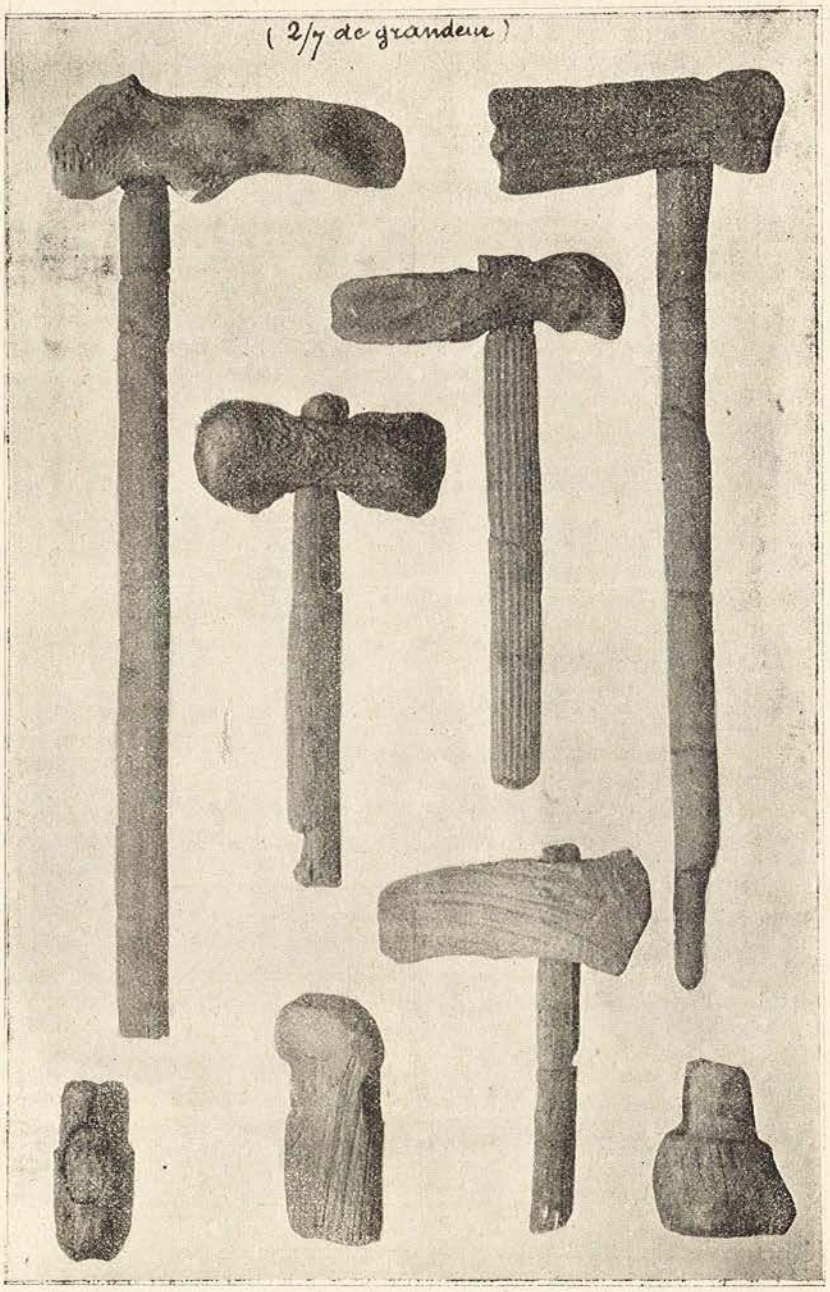

HACHES-MARTEAUX, en CORNE DE CERF, et GAINES DE HACHES DE PIERRE, A ŒIL, avec leur MANCHE DE BOIS (Les deux grands, entiers). — En bas : GAINE A ŒIL, entière. — Sur les côtés, GAINES A TENON, faites de *gaines à œil* hors d'usage : celle de droite, à TENON BIFURQUÉ, formé des côtés de l'*œil*, sectionnés en-dessus; l'autre, à TENON PLEIN (tampon de bois dans l'*œil*).

PLANCHE IV.

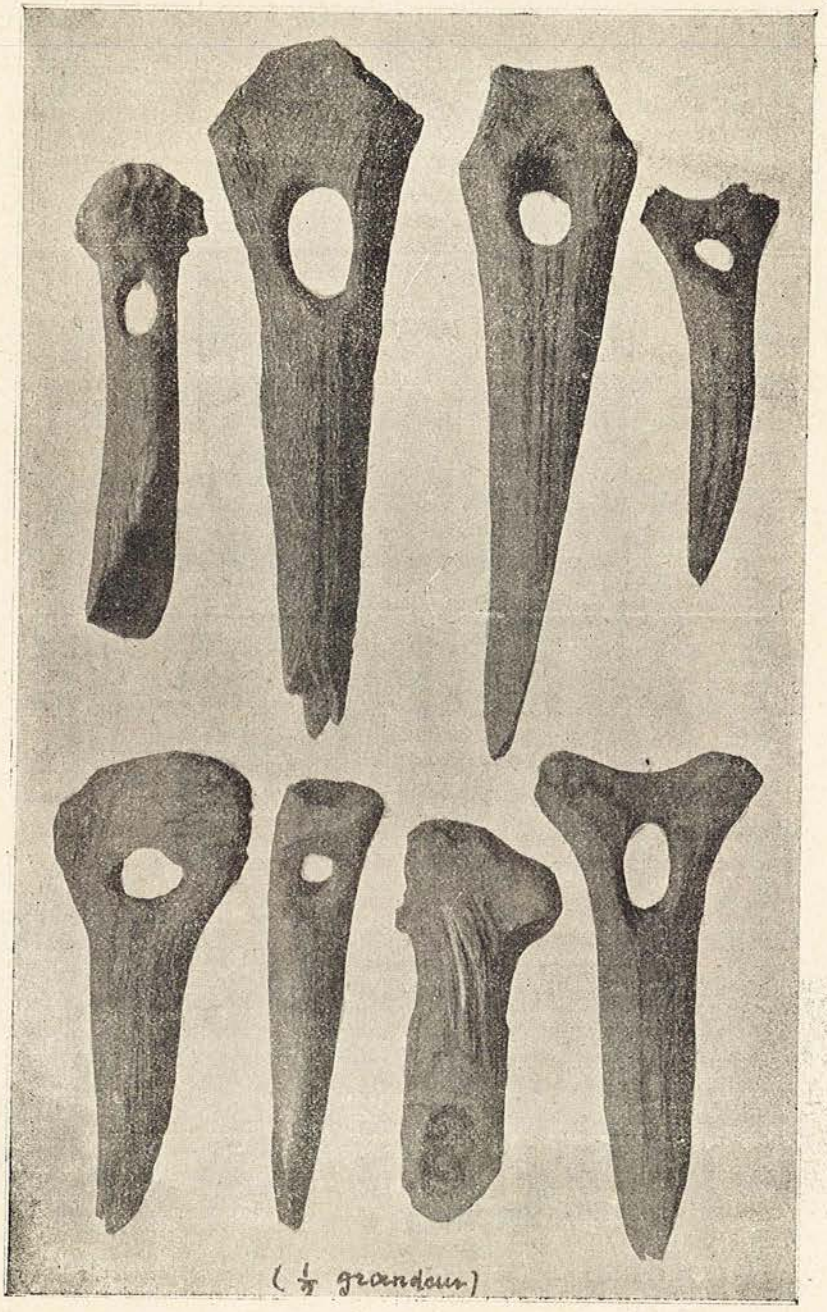

PIOCHES et HACHES en CORNE DE CERF. — [2/7 Grandeur].

Tous les Objets des Planches I à V appartiennent au MUSÉE DE LONS-LE-SAUNIER.

PLANCHE V.

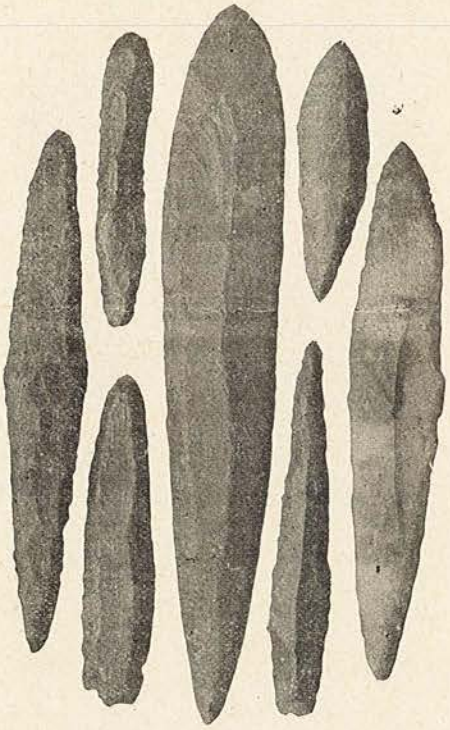

Fig. 1. — SILEX PROVENANT DES ATELIERS DU GRAND-PRESSIGNY [sauf la dernière *pointe* à quatre dents, à à droite (Silex *jaspé*]. — 7/20 Grandeur.

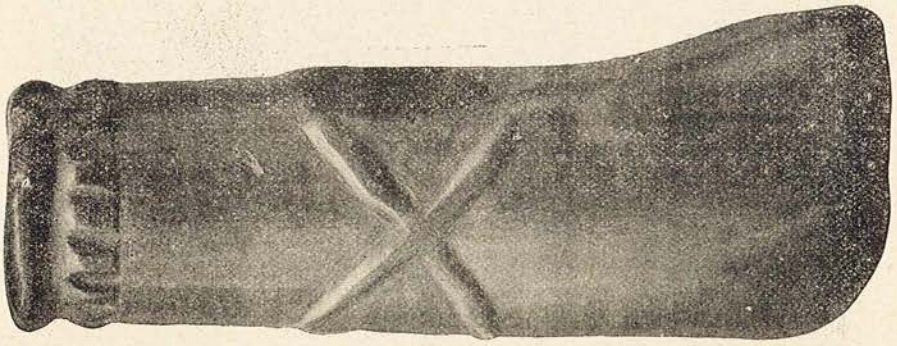

Fig. 2. — GAINE DE HACHE DE PIERRE, EN CORNE DE CERF, A TROU TRANSVERSAL, polie sur toute la surface. — Ornementation sur tout le pourtour de la tête et sur les deux faces, de chaque côté de l'œil. — 3/4 Grandeur.

Essai de Classification des Flèches de Mauritanie.

Par

Mme B. CROVA (Cherbourg, Manche).

Parmi les instruments de silex recueillis en Mauritanie, les pointes de flèches sont très nombreuses. Elles sont aussi très variées de formes, depuis la pointe la plus rudimentaire, jusqu'au véritable bijou, qui dénote une grande habileté de la part de l'ouvrier. En cherchant à les classer selon leurs formes, l'étude en sera plus facile. Elles affectent parfois entre elles des différences à peine sensibles, et l'on arrive, sans transition d'un genre à l'autre, en passant par tous les intermédiaires.

Le travail en est presque toujours très habile ; et deux pièces, semblables et irréprochables l'une et l'autre, quant à la forme, sont souvent très différentes d'exécution : l'une, couverte de fines retouches; l'autre obtenue en quelques coups de percuteur, sans aucun autre travail. En revanche, les pièces gauchement taillées et pourtant très retouchées ne sont pas rares ; elles paraissent l'œuvre d'ouvriers inexpérimentés, qui auraient plus ou moins habilement copié de bons modèles.

La taille sur une seule ou sur les deux faces, qui différencie souvent les industries, ne nous donne ici aucune indication. Deux pièces presque identiques sont parfois taillées l'une d'un seul, l'autre des deux côtés. Des pointes très ordinaires sont taillées sur les deux faces, et d'autres très belles sur une seule. La réciproque est vraie également ; il n'y a aucune règle et les ouvriers ont paru se guider simplement sur la plus grande accommodation de l'outil. Exception doit être faite pour les très belles pièces, dont les deux faces sont retouchées avec le même soin.

La patine est assez rare, et peu profonde : ce qui les différencie de celles de l'intérieur du Sahara (Ouargla, Grand-Erg, etc.), qui sont généralement beaucoup plus patinées.

Les types locaux les plus caractéristiques sont la hallebarde et l'ogive.

Description des Instruments.

PLANCHE I.

1-2. Les pointes les plus rudimentaires sont des éclats un peu épais ou des lames minces, taillées sur une seule face et en pointe (Pl. I, n° 1). Elles sont taillées à grands éclats, avec peu ou pas de retouches. Parfois la forme est plus allongée et la pointe déviée (n° 2); les bases épaisses ne paraissent pas favorables à l'emmanchement, sauf dans les lames.

3. Ces pointes, plus trapues, ont aussi une forme plus régulière; il y a des retouches sur les bords, quelques pièces en ont même sur les deux faces. La base est arrondie, ces pointes ont souvent l'aspect de minuscules coups-de-poing chelléens ou acheuléens (peu abondantes).

4. Même forme, plus élancée et taillée dans des éclats plus minces; retouches à la base et sur les bords (assez abondantes).

5. Perfectionnement de la pointe précédente, retouches plus nombreuses, pièces plus épaisses et de bonne forme. Ces pointes se trouvent en toutes dimensions et sont très abondantes.

6. Pointes à section triangulaire, pointues à une extrémité, parfois aux deux, et retouchées quelquefois sur une seule face, mais souvent sur les trois côtés. On trouve des pointes de cette forme en Egypte, à Dimeh (1) (assez abondantes).

7. Pointes à section triangulaire avec sorte de pédoncule à la base, taillées sur les trois faces (assez rares).

8. Pointes à base oblique, taille soignée, forme plus ou moins allongée : quelquefois taillées entièrement sur les deux faces (très abondantes).

9. Pointes amygdaloïdes à base oblique également, mais rétrécie en pédoncule (assez rares).

10. Même genre, forme plus allongée, base amincie et rectiligne (rares).

11. Même genre que le n° 4; feuilles de laurier plus caractérisées, taillées d'un seul côté, la face extérieure est plate, les bords sont retouchés (abondantes).

12. Dans cette série se trouvent les pointes les plus parfaites parmi celles qui n'ont ni pédoncule, ni ailerons. De forme admira-

(1) De Morgan. — Recherches sur les origines de l'Egypte, t. I, p. 126, fig. 192-194.

ble, elles semblent être la réduction des feuilles de laurier de Solutré. Elles sont minces et très soigneusement retouchées sur leurs deux faces. La forme est plus ou moins allongée : la base arrondie ou en pointe, mais toujours on remarque la même perfection dans le travail. Ces pointes sont assez rares, mais leur forme typique est très répandue, et on la retrouve à tous les degrés de perfection.

13. Sous ce numéro se trouvent deux petits outils qui ne sont certainement pas des pointes de flèches, et qui ont trouvé ici leur place à cause de leur analogie avec la feuille de laurier. Ils en diffèrent en ce que leur sommet est terminé par une petite pointe très aiguë. Cette sorte de dard, qui mesure de 4 à 6 $^{m}/^{m}$ de longueur, ne convient pas à une pointe de flèche, à cause du ressaut formé par l'épaisseur du sommet de la pointe elle-même, et qui nuirait à une pénétration suffisante.

Ces petits outils devaient être plutôt des poinçons, destinés à des travaux délicats : travail du bois, du cuir, de l'os ; peut-être aussi travail de *tatouage*!

Je possède, parmi les grands outils de silex, une pointe qui a quelque rapport avec ces deux pièces. Elle mesure $0^{m}060$ de longueur, est assez épaisse, taillée à grands éclats et terminée, après quelques retouches au sommet par une petite pointe de $0^{m}001$ de long, aussi aiguë que peut l'être une pointe de silex. C'est en examinant cet outil que j'ai été amenée à admettre l'hypothèse du Tatouage. Il est certain que ces petits instruments dénotent, chez les Néolithiques mauritaniens, le goût de travaux délicats ; peut-être étaient-ils doués d'un certain art, dont on ne retrouve aucun vestige, le soleil et les intempéries détruisant très rapidement toute matière peu résistante.

14. Pointes plus allongées, à dents de scie très bien taillées sur les deux faces (très rares).

15. Feuilles de saule de forme parfaite et de travail très minutieux. Ces pointes sont rares (1). On en trouve de toutes longueurs, par gradations insensibles, depuis l'amande jusqu'à la pointe très allongée du n° 16.

16. Pointes d'une grande perfection se rencontrant rarement intactes. C'est la feuille de saule très allongée et toujours taillée sur les deux faces.

17 à 21. Pointes très allongées et très finement travaillées ; formes un peu différentes dans chaque série : 17, base arrondie ;

(1) Des pointes de flèches, en feuilles de saule, ont été trouvées au Congo, à Tumba. Elles sont plus grandes ; leur longueur moyenne est de $0^{m}08$.

18, base en pointe (silex rubané); 19, base plus pointue, forme très allongée; 20, encore plus allongée, base rectiligne; 21, même genre, bords festonnés à grosses dents. Ces pointes sont généralement taillées sur les deux faces; elles représentent la plus grande perfection dans ce travail; elles devaient être relativement abondantes; mais vu leur fragilité on les rencontre généralement à l'état de débris. Ces formes semblent être une des plus caractéristiques de l'industrie mauritanienne.

22. Nous retombons, avec cette série, dans un travail beaucoup plus grossier; mais le pédoncule commence à se dessiner dans la forme losangique.

23. Cette pièce, ainsi taillée, tient le milieu entre le losange et l'amande.

24. Losange très bien taillé sur ses deux faces; la base et le sommet presque également effilés pouvaient l'un ou l'autre s'emmancher.

25. Losange où se dessinent insensiblement les ailerons. Ce n'est encore qu'une simple dépression à droite et à gauche qui marque le pédoncule.

26-27. Ces deux pointes de forme à peu près semblable, sont très différentes d'exécution. 26 est une lame mince taillée à grands éclats; les ailerons commencent à paraître, et le pédoncule est très important.

Dans le n° 27, le pédoncule est encore plus allongé et les ailerons peu apparents. Cette pièce, seule de sa forme, semble une modification de la précédente, mais elle est plus épaisse et taillée entièrement sur ses deux faces : elle porte une légère patine. Cette même forme s'est rencontré au Chili et dans le Charolais (1) (Pl. III; *Fig.* 1; A).

28. Pointe allongée : munie d'un très petit pédoncule, ailerons à peine indiqués. Taille soignée partielle sur la face inférieure. Une seule autre pointe de même forme, mais taillée entièrement et avec des ailerons un peu plus accusés.

29 à 31. En même temps que commencent à se dessiner le pédoncule et les ailerons, il est opportun de signaler une série de pointes de flèches, de fabrication beaucoup moins habile que la plupart des séries que nous avons déjà étudiées.

(1). Sénéchal de la Grange. — Pointes de flèches de la baie d'Antofagasta *L'Homme préhistorique*, 1903 n° 6, p. 161. — Ch. Schleicher. Pointes de *flèches du Charolais. Congrès préhistorique de France*, Autun, 1907, Pl. II, n° 1.

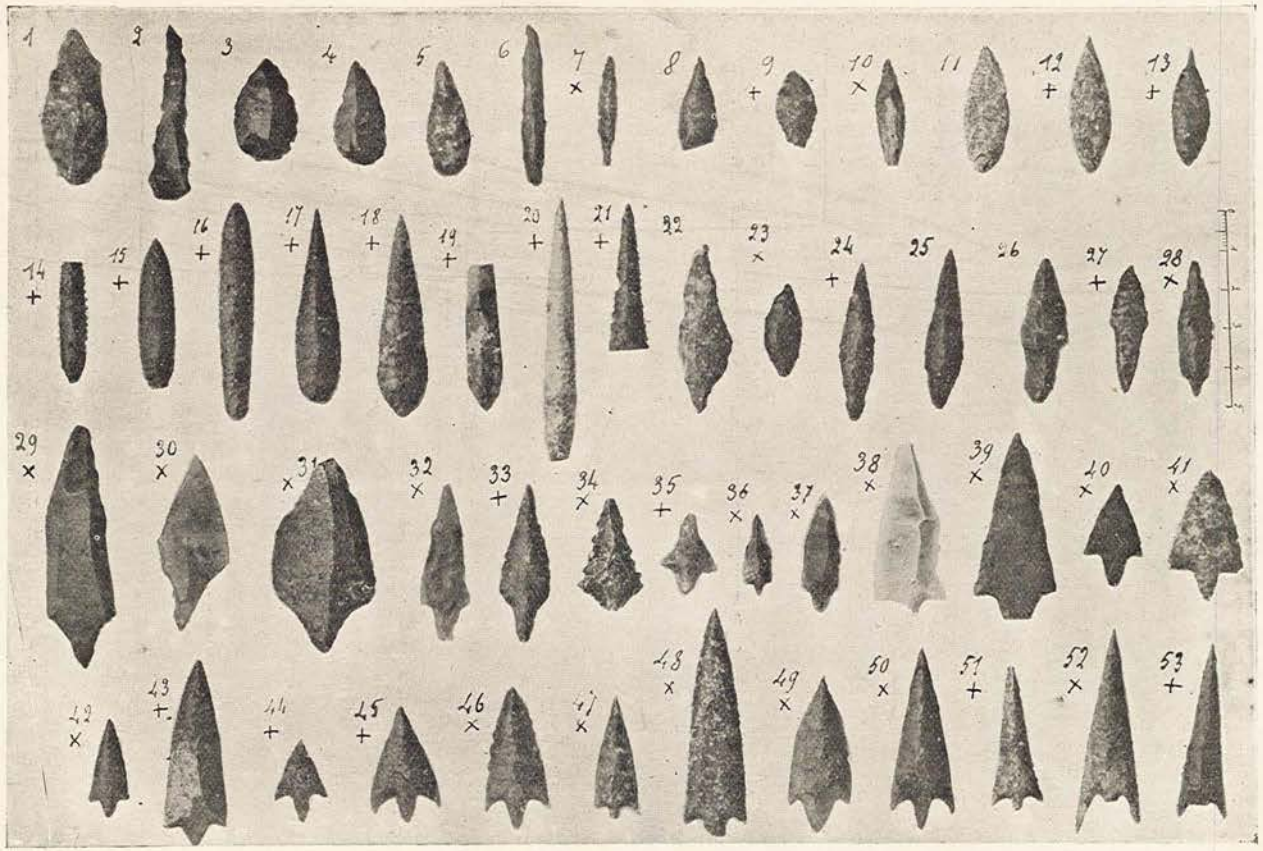

Fig. 1. — Pointes de flèches de Mauritanie. — Collection Mme B. Crova.
Echelle : 1/2 Grandeur naturelle. + flèches entièrement taillées sur les deux faces. × flèches partiellemement sur les deux faces.

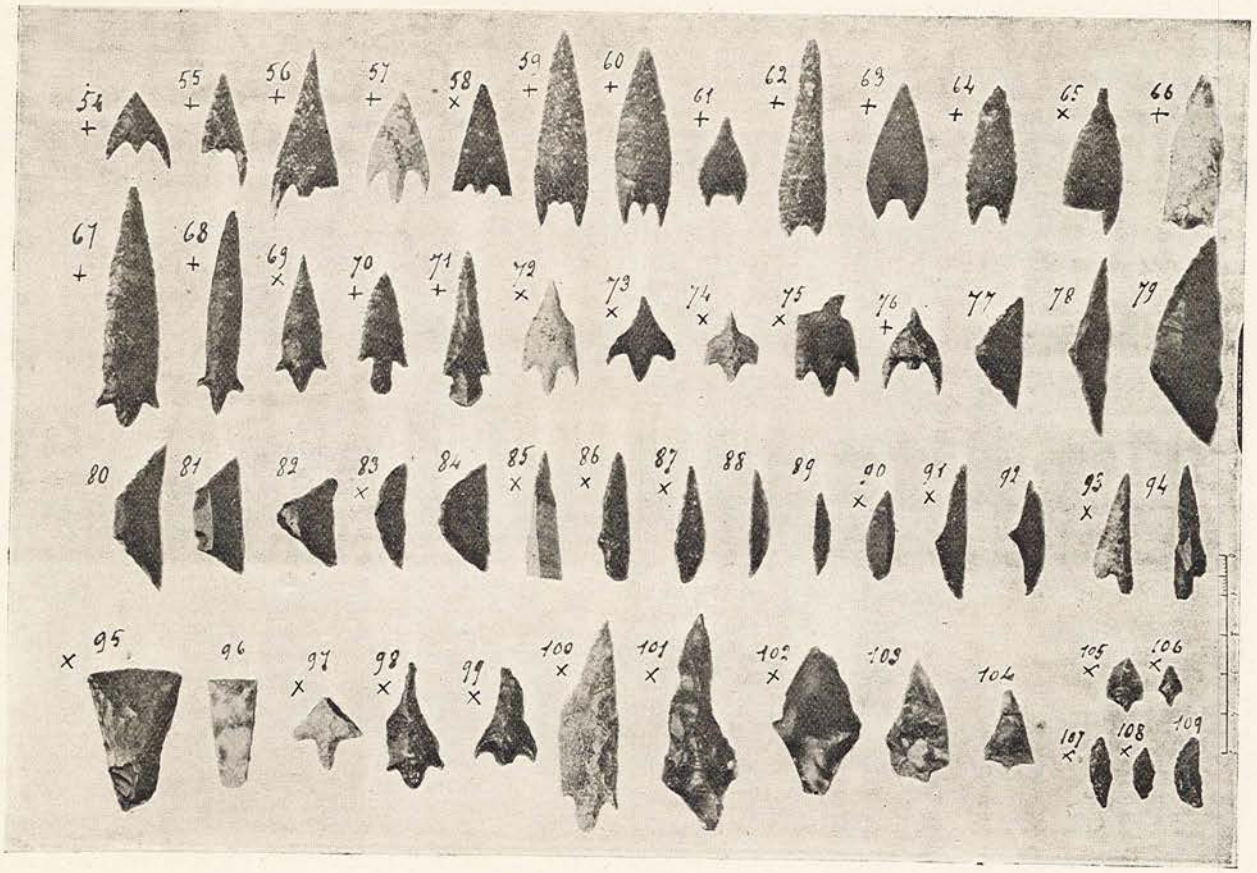

Fig. 2. — Pointes de flèches de Mauritanie. — Collection Mme Crova.
Echelle : 1/2 Grandeur naturelle. + flèches entièrement taillées sur les deux faces. × flèches partiellement taillées sur les deux faces.

Sans pouvoir leur assigner une place à l'aurore des pointes à

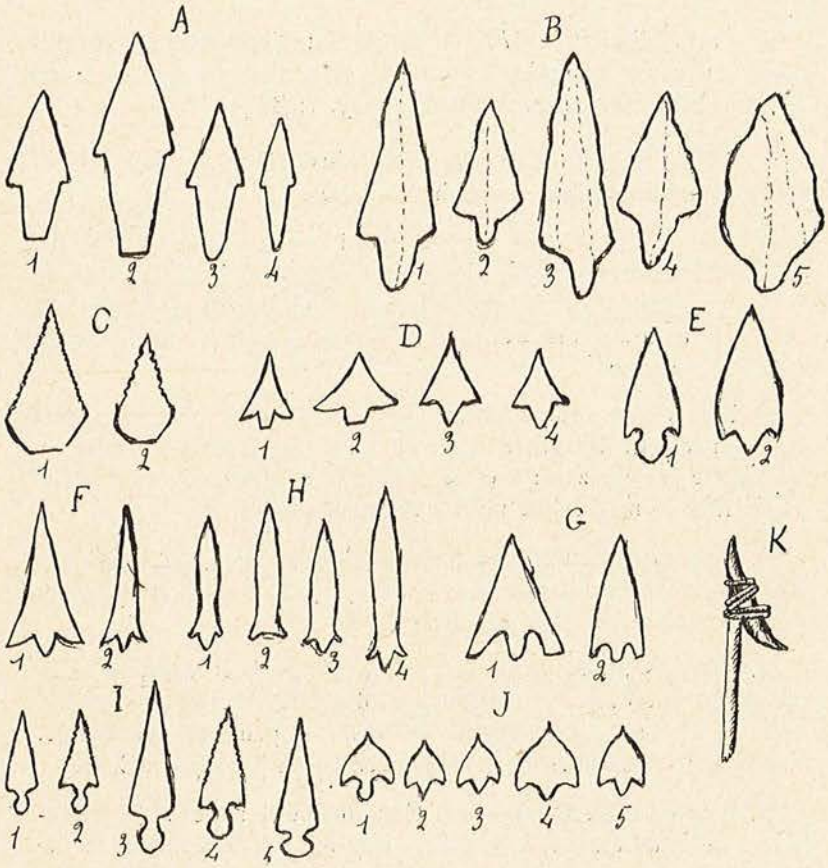

Fig. 1. — Formes comparées des Pointes de Flèches. — Echelle : 1/2 Gr. nat., sauf indication.

A. 1. Antofagasta.
2. Charolais.
3-4. Mauritanie.
B. 1. Trou Magrite (Belgique).
2. Caverne de Spy (Belg. 2/5 gr. nat.).
3-4-5. Mauritanie.
C. 1. Corse.
2. Mauritanie.
D. 1. Lac de Neufchâtel.
2. Charolais.
3. Ouargla (2/3 gr. nat.).
4. Mauritanie.
E. 1. Abydos (Egypte).
2. Mauritanie.
F. 1. Aïn-Sefra (Sahara).
2. Mauritanie.
G. 1. Compiègne (Oise).
2. Mauritanie.
H. 1. Abydos.
2. Amérique.
3-4. Mauritanie.
I. 1-2. Sahara.
3. Landes de Castelnau (Gironde).
4-5. Mauritanie.
J. 1. Mexico.
2-3. Fayoum (2/3 gr. nat.)
4-5. Mauritanie.
K. Mode d'emmanchement des flèches trouvées à la station d'Hélouan (Haute-Egypte), d'après J. de Morgan.

ailerons, il faut remarquer qu'elles ont une certaine analogie avec

les pointes de flèches de l'Aurignacien supérieur, du type de la Font-Robert (1) (*Fig.* 1 ; B).

29. Très rudimentaire (*Fig.* 1 ; B, 4), porte deux arêtes longitudinales sur la face supérieure, et n'a de retouches que sur les bords et à la face inférieure du pédoncule (*Fig.* 1; B, 3).

30. (*Fig.* 1 ; B, 4), a le pédoncule plus long, plus retouché et porte en outre quelques retouches latérales.

31. (*Fig.* 1 ; B, 5), plus trapue, paraît encore plus archaïque. Une autre pointe de même genre, non représentée, quoique d'une forme un peu plus évoluée (ailerons droits plus marqués), est couverte sur toutes ses arêtes d'un épais cacholon qui lui donne un aspect très ancien.

32. Pointes à grands éclats, presque sans retouches. Elles sont plus minces que les précédentes et d'une forme plus allongée; le pédoncule est assez long et les ailerons se dessinent plus nettement. Elles sont aussi de taille très rudimentaire.

33. Pièces de fracture plus soignée, portant des retouches sur la face inférieure; les pointes sont d'un type plus évolué, bien que les ailerons soient aussi peu marqués.

34. Pointe seule de sa forme, pédoncule épais et large, se rattachant aux ailerons par deux lignes obliques. Très grosses dentelures sur les bords. Une pointe de forme à peu près semblable, mais à dents plus fines a été trouvée en Corse (2) (*Fig.* 1 ; C, 1).

35. Pointes à ailerons relevés. Cette forme se retrouve au Sahara (3). Le Musée du Trocadéro possède aussi une flèche du lac de Neuchâtel, ayant cette forme; et M. Schleicher en signale une dans les flèches du Charolais (4) (très rares) (*Fig.* 1 ; D, 1, 2, 3).

36-37-38. Pointes allongées, taillées à grands éclats, avec arête médiane. Très peu de retouches sauf au pédoncule (assez nombreuses).

(1) Rutot. — Qu'est-ce que l'Aurignacien ? *Congrès préhistorique de France, Tours*, 1910, p. 143, fig. 8, nos 1, 3, 4. — Abbés L. Bardon et A. et J. Bouissonie. *Stations préhistoriques du château de Bassoler, près Brive, et la Grotte de Font-Robert.* Brive, 1908.

(2) P. Tomasi. — Les Mégalithes du Sud-ouest de la Corse et les stations néolithiques de Grassa (canton de Sartène). L'*Homme Préhistorique*, 1903, n° 7, p. 213.

(3) *Musée Préhistorique*, pl. XLVIII, n° 514 (Ouargla).

II. Mission Foureau, Erg. campement des Trois Gassis.

(4) Schleicher. — Pointes de flèches du Charolais authentiques et douteuses. *Congrès préhistorique de France*, Autun, 1907, pl. IV, fig. 6.

39. Même genre, face extérieure plate, pas d'arête médiane, retouches nombreuses sur les bords et au sommet, pédoncule très large et court, à base rectiligne (assez rares).

40-41. Pointes de forme triangulaire, trapues, ailerons rectilignes, pédoncule assez long, taille soignée : généralement sur une seule face (très abondantes).

42-43. Même genre, forme plus élancée, taille soignée (abondantes).

44-45. Formes se rapprochant de 40-41, mais à ailerons incurvés. Travail soigné, taillées indifféremment sur une seule ou sur les deux faces. Le n° 44 est en silex rouge, assez rare. Les pointes de cette forme sont très abondantes.

46. Même forme, un peu plus allongée et à larges dentelures sur les bords (une seule pièce).

47-48. Même forme, très élancée et élégante; quelques-unes de ces pointes sont encore plus allongées que celles qui sont représentées ici. Elles sont assez abondantes, (Dimensions extrêmes $0^{m}015$ à $0^{m}082$).

49. Une seule pointe, un peu moins allongée que les précédentes, mais de forme plus recherchée, ailerons recourbés, large et long pédoncule, extrémité très effilée, travail très soigné. Une pointe d'Egypte offre une assez grande analogie avec celle-ci; elle provient de la Nécropole d'Abydos (1) (*Fig.* 1; E, 1).

50 à 53. Pointes triangulaires de travail très habile, très longs ailerons, pédoncule très court (ou cassé).

Il faut remarquer que ces pointes sont indifféremment taillées sur une seule ou les deux faces. Le n° 51 semble être le perfectionnement d'une forme d'Aïn-Sefra, décrite par le Dr Lenez (2). Le n° 53, la plus allongée de toutes est un vrai chef-d'œuvre d'habileté.

PLANCHE II.

Avec cette planche les formes se spécialisent; les ailerons s'allongent et la taille atteint la plus haute perfection dans quelques types.

(1) De Morgan. — Recherches sur les origines de l'Egypte. T. 1, p. 129, fig. 217.

(2) Dr Lenez.— Notice sur la station préhistorique d'Aïn-Sefra (Sud oranais). L'*Homme Préhistorique*, 1904, n° 4, p. 97.

54-56. Pointes se distinguant par la longueur de leurs ailerons, dont quelques-uns atteignent $0^{m}01$. Ces pointes sont plus ou moins allongées. Le pédoncule est peu important. Parfois les deux ailerons sont de longueurs différentes, l'un ayant été cassé et retaillé (comme par exemple dans le n° 55).

Toutes ces flèches sont entièrement taillées sur les deux faces (peu abondantes).

57. Ailerons recourbés, pédoncule plus allongé, taille sur les deux faces (assez rares).

58. Forme se rapprochant des n°s 54 à 56, mais plus allongée; et les ailerons sont coupés carrément. Voir une forme semblable, trouvée aux environs de Compiègne et signalée par M. Quenel (1) (rares) (*Fig.* 1; G).

59-60. Ogives avec petit pédoncule. Cette forme, dans toute sa perfection, semble bien spéciale à la Mauritanie. Toutes ces pointes sont minces et admirablement taillées des deux côtés. Le pédoncule très petit est ménagé avec beaucoup d'habileté. Ces pointes ne sont pas très rares; mais on en trouve à tous les degrés de perfection, depuis la pièce mal venue qui semble l'œuvre d'un apprenti, jusqu'aux pointes parfaites comme celles qui sont représentées ici.

61. Même genre, pièce beaucoup plus petite et moins allongée; le pédoncule est à peine indiqué. La même remarque sur les différents degrés de perfection est à faire pour toutes les pointes à base incurvée sur lesquelles semblent s'être exercés les Néolithiques. C'est pourquoi j'ai signalé ces formes comme bien spéciales à cette région.

62. Pointes allongées, à base incurvée.

63. Ogives à base incurvée; exécution très soignée, même genre que le n° 61; quelques pièces très minces sont de véritables bijoux. Le silex est blanc, gris ou marron. Les mêmes formes ont été rencontrées au Sahara; elles n'atteignent pas cette perfection (2) et sont beaucoup plus épaisses. Il a été trouvé en Mauritanie un certain nombre d'amandes plus grossièrement taillées sur les deux faces, à base incurvée; premiers essais encore timides de l'incurvation de la base.

64. Même forme, bords à grosses dents (très rares).

65. Même forme, le sommet terminé par un dard aigu (une seule pièce).

(1) Clément Quenel. — Les pointes de flèches de la période néolithique aux environs de Compiègne (Oise). *L'Homme préhistorique*, 1904, n° 1, p. 9.

(2) P. Pallary. — Classification industrielle des flèches néolithiques du Sahara. *L'Homme Préhistorique*, n° 6, 1906, p. 171, fig. 81, n°s 27-28.

66. Ogive de forme un peu différente, pédoncule plus large, ailerons légèrement relevés ; transition entre les précédentes et la hallebarde (assez rares).

67-69. Pointes en forme de hallebardes. Semblent spéciales à la Mauritanie. Elles sont généralement taillées sur les deux faces. La forme en est plus ou moins allongée. A signaler en passant la trouvaille de plusieurs hallebardes ayant le pédoncule et les ailerons complètement terminés, tandis que la pointe est encore à l'état brut, preuve que ces Néolithiques commençaient la taille de leurs flèches par la base qu'ils terminaient entièrement avant de toucher à la pointe.

Cette forme hallebarde se retrouve avec quelques légères modifications parmi les belles pointes recueillies en Egypte, dans les tombes royales d'Abydos (1) (*Fig.* 1 ; H, 1).

M. Wilson signale aussi (2) une forme américaine que rappelle celle de Mauritanie; mais elle n'a pas de pédoncule, et ses ailerons sont moins recourbés : ce qui lui donne un aspect un peu différent (*Fig.* 1 ; H, 2).

70-71. — Pointes avec pédoncule à bouton. Forme assez rare, signalée au Sahara (3) (*Fig.* 1 ; I, 1, 2, 3). Dans le n° 71, le bouton s'élargit un peu en épaulement comme dans les pointes américaines (4).

Ces pièces sont taillées des deux côtés et de travail soigné; le n° 70 est à grosses dentelures.

72-74. Pointes à sommet aigu. Cette forme se retrouve au Sahara (6), au Fayoum (7) et en Amérique (8) (rares), (*Fig.* 1 ; J, 1-2-3).

(1) De Morgan. — Recherches sur les origines de l'Egypte, Tome I, p. 129, fig. 220. — Même pointe dessinée dans les ouvrages d'Amélineau [Les nouvelles fouilles d'Abydos, 1893-96, p. 184].

(2) Wilson. — Essai de classement des pointes de flèches en Europe et en Amérique. *Congrès international d'Archéologie et d'Anthropologie préhistoriques*, XIIe session, Paris, 1900, pl. V, n° 11.

(3) Dr Lenez. — Notice sur la station préhistorique d'Aïn-Sefra. *L'Homme Préhistorique*, n° 4, p. 97. — Pallary. Classification industrielle des flèches néolithiques du Sahara. *L'Homme Préhistorique*, 1er juin 1907, p. 166, nos 1-7-20.

(4) 1° Pointe en obsidienne de Californie (Musée de Saint-Germain); 2° Pointe du Visconsin (Musée du Trocadéro).

(5) De Mortillet. — *Musée Préhistorique*, pl. XLVII, n° 491.

(6) Mission Foureau [Erg. Campement des Trois Gassis].

(7) H.-W. Seton-Karr. — Instruments de pierre du Fayoum. *L'Homme Préhistorique*, 1907, n° 9, p. 263).

(8) Musée du Trocadéro [Pointe de flèche, en quarzite, de l'Etat de Mexico].

75-78. Pointes en forme d'oiseaux; même genre que les précédentes. La pointe souvent déviée se rattache au corps de la flèche par une sorte d'épaulement, imitant la tête et le corps d'un oiseau.

Le n° 76 (dont le pédoncule est cassé) a ses ailerons beaucoup plus allongés; sa forme diffère un peu des pointes précédentes (rares).

77-84. Petits silex de formes géométriques et à dos abattu, rappelant le Tardenoisien. Ces silex se rencontrent comme les suivants (coutelets) dans tout le Sahara. Ils sont très abondants en Mauritanie; leurs dimensions extrêmes sont $0^{m}020$ et $0^{m}054$ (1). La pointe n° 82 en silex rouge est beaucoup plus épaisse que les autres.

85-89. Petites lames, dites « coutelets » (2) ; le nom convient parfaitement à ces petits éclats dont le dos, soigneusement retouché et la lame tranchante et pointue rappellent beaucoup la lame d'un canif. Leur base est rectiligne, arrondie ou en pointe; et toutes sont emmanchables. On en trouve dans tout le Sahara (Algérie, Tunisie, Ourgla), et ils sont aussi disséminés un peu partout, car M. de Mortillet les signale en France, en Italie, en Crimée, en Belgique, en Tunisie, dans l'Inde, etc. (3).

90. Petites lames à dos et tranchant abattu; même genre que les précédentes ; mais le tranchant est, comme le dos, couvert de fines retouches; quelques-unes de ces lames arrivent insensiblement à la forme d'amande ou de feuille de laurier (abondantes) (4).

91-92. Lames à dos abattu, munies de pédoncule (rares) ; on a trouvé le même genre au Lac de Vorèse (Italie) (5).

93-94. Pointes à cran, assez rares, rappelant les pièces solutréennes, mais beaucoup plus petites. Le cran est tantôt à gauche, tantôt à droite, et le pédoncule diffère, large et épais, ou mince et étroit.

95-96. Pointes à tranchant transversal, petits tranchets (assez rares) (6). Le n° 95 ressemble à une petite herminette; sa face inférieure est plate et unie, sa face supérieure couverte de retouches ; le n° 96 est beaucoup moins retouché sauf sur les côtés.

(1) M. de Morgan signale, à la station d'Hélouan (Haute-Egypte), des flèches de cette forme ; et il en donne le mode d'emmanchement, qu'il me paraît intéressant de reproduire ici (Pl. III, *Fig.* K). — Voir : de Morgan, Recherches sur les origines de l'Egypte, t. 1, *Fig.* 232, p. 131.

(2) Deydier. — Le préhistorique aux environs du Mont Ventoux. *Congrès préhist. de France*, Autun, 1907, Pl. IV, n°s 15 à 19.

(3) De Mortillet. — *Musée Préhistorique*, Pl. XXXIV.

(4) De Mortillet. — *Musée Préhistorique*, Pl. XXXIV, n° 329.

(5) De Mortillet. — *Musée Préhistorique*, Pl. XXXIV, n° 304.

(6) Il y a trente ans, les Boschimans se servaient encore de pointes de flèches tranchant transversal.

97-98. Pièces retaillées. Pointes de différentes formes brisées accidentellement et retaillées plus ou moins habilement pour être encore utilisées.

99-101. Pièces bizarres, déterminées par la forme d'un éclat dont l'ouvrier aura voulu tirer parti. Pointes ondulées, déviées à droite ou à gauche. La pointe 100 offre certaines particularités; ses ailerons sont asymétriques; son bord gauche, uni et sans retouches porte une bosse, qu'il était facile de faire disparaître. Par contre, le bord droit, très soigneusement travaillé est couvert de dentelures excessivement fines et régulières. On peut supposer que c'est une belle pièce abandonnée pendant l'exécution pour une cause quelconque; l'artisan s'est-il aperçu de l'irrégularité des ailerons et a-t-il jugé inutile de terminer une pièce qui laissait à désirer ou a-t-il été forcé de fuir devant un danger quelconque abandonnant son travail?...

102-104. Eclats utilisés. Ces pièces doivent en grande partie leur forme au hasard; deux ou trois retouches ont suffi à les rendre utilisables; c'étaient probablement des outils de fortune.

105-109. Micro-industrie. Sous ces numéros, sont réunis de très petits instruments : pointes doubles, bâtonnets, éclats travaillés, pointes de flèches. La pointe n° 106, qui n'a pas plus de $0^{m}011$ de long, est aussi bien travaillée que les grandes pièces (1).

*
* *

Comment expliquer l'abondance et la variété de ces outils de silex retrouvés à fleur du sol, dans cette région, qui semble aride et dépeuplée depuis de longs siècles?

Pour essayer de répondre à cette question, il n'est pas inutile d'observer ce qui se passe encore aujourd'hui dans les pays voisins. Sur les côtes de Guinée et du Sénégal, il y a des points reconnus comme très poissonneux. Les Noirs s'y réunissent, à certaines époques de l'année, pour faire la pêche en commun. Quand le poisson recueilli est assez abondant, on allume de grands feux de bois vert.

Le poisson, préalablement vidé, y est à la fois fumé et séché : ce qui assure sa conservation pendant un certain temps.

Chaque famille prépare ainsi sa provision. Cet usage existe aussi sur les côtes de Mauritanie; mais ce sont les riverains, seuls, qui

(1) Une pointe aussi petite et aussi bien travaillée se trouve au Musée Miln, à Carnac. Elle a été trouvée, dans les environs, par une dame anglaise, qui en a fait don au Musée.

actuellement pêchent et préparent le poisson séché, et en font une marchandise d'échange. Les Maures nomades de l'intérieur viennent de fort loin apporter à ces pêcheurs l'eau des puits qui manque totalement sur la côte. Ils reçoivent en échange ce poisson séché, qui constitue le fond de la nourriture de la plupart des indigènes de l'Afrique occidentale.

Ces coutumes de la pêche à époques déterminées et du séchage du poisson doivent être en usage depuis un temps immémorial. De toute antiquité, les côtes de Mauritanie ont été reconnues comme très poissonneuses.

Au VIe siècle avant notre ère, Scylax (1) parlait déjà de l'île de Cerné, dans laquelle on a reconnu Arguin (2), comme d'un centre de pêche très renommé, dont le poisson, le thon particulièrement, était salé et expédié jusqu'à Carthage, où on le considérait comme si précieux que l'exportation en était défendue.

Il ne semble donc pas trop téméraire de supposer que, depuis un grand nombre de siècles, les populations de l'intérieur de l'Afrique occidentale sont venues s'approvisionner sur les côtes; et ce sont ces tribus de passage qui auraient laissé, sur le sable, de nombreux vestiges. Les jolies pointes de flèches, si artistement taillées, seraient, en grande partie du moins, des *engins de pêche* (3).

Les ateliers reconnus dans la presqu'île n'infirment nullement cette hypothèse : les tailleurs de silex pouvaient accompagner les pêcheurs ; ou les pêcheurs eux-mêmes confectionner leurs engins au fur et à mesure de leurs besoins.

Il est probable que la lutte pour l'existence transformait parfois les instruments de pêche en armes offensives entre tribus, se disputant les stations les plus favorables.

J'ajouterai qu'un certain nombre de pointes de flèches ont été retrouvées calcinées, soit qu'elles aient été oubliées dans le corps du poisson ou qu'elles soient tombées dans le feu, pendant l'opération du séchage.

(1) Cf. le Périple de Scylax.
(2) V. Fr. Lenormand. — Histoire ancienne de l'Orient, t. VI, p. 641.
(3) La pêche se faisait sans doute à cette époque comme elle se pratique encore de nos jours, chez bien des sauvages : à coups de *flèche* ou de *sagaie*.

Le Néolithique dans la région de Saint-Laurent-des-Arbres (Gard).

PAR

M. le Chanoine Albert DURAND (Nimes),

Professeur à l'Institut Saint-Félix de Nîmes

La commune de Saint-Laurent-des-Arbres, située sur la côte du Rhône, appartient au canton de Roquemaure et à l'arrondissement d'Uzès. Elle est tout près du fameux Camp de César, de Laudun (1), et des grottes de Roquemaure, qui ont fourni de si riches trouvailles préhistoriques (2). C'est sur son territoire et dans les communes voisines, Lirac, Tavel, Roquemaure, Saint-Victor-la-Coste, que se trouvent les diverses stations, objet de ce travail. Ces diverses stations ont toutes été découvertes, sauf une, par un chercheur aussi modeste qu'infatigable, M. Germain Abrieu, garde des Eaux et Forêts. Le premier, en 1905, guidé par un flair instinctif, il a trouvé les trois Grottes néolithiques de Lirac, et les a indiquées à plusieurs de nos confrères. Il a fouillé ces grottes à diverses reprises; puis, encouragé par ses premiers succès, il est allé de découverte en découverte et a pu signaler six nouvelles stations. C'est le résultat de ses trouvailles que j'ai l'honneur de présenter au *Congrès*.

Avant d'en commencer l'exposé, qu'il me soit permis d'adresser à cet humble ouvrier de la science l'hommage public et reconnaissant de tous les tenants de la Préhistoire.

I. Grottes de Lirac.

Ces grottes, situées à environ 2 kilomètres et au Sud-ouest du village de Lirac, sur le chemin de la Vaumasque, non loin de la grotte connue sous le nom de Sainte-Baume, sont creusées dans le calcaire de l'époque Néocomienne. La première, dite Grotte de

(1) L. Alègre. *Sur le Camp de César de Laudun Bull. Acad. du Gard*, 1866. — Rochetin. *Mém. Acad. de Vaucluse*, 1899.

(2) Sur les *Grottes de Roquemaure*, voir la description des fouilles de M. H. Nicolas dans le compte rendu du *Congrès Archéologique de France*, session de Vienne, 1879; session de Paris, 1884; session de Foix, 1885. — *L'Homme Préhistorique*, 1904, p. 704.

Cabias, et la seconde sont situées à mi-côte de la colline orientale d'un vallon qui va du Nord au Sud. Elles s'ouvrent donc au cou-

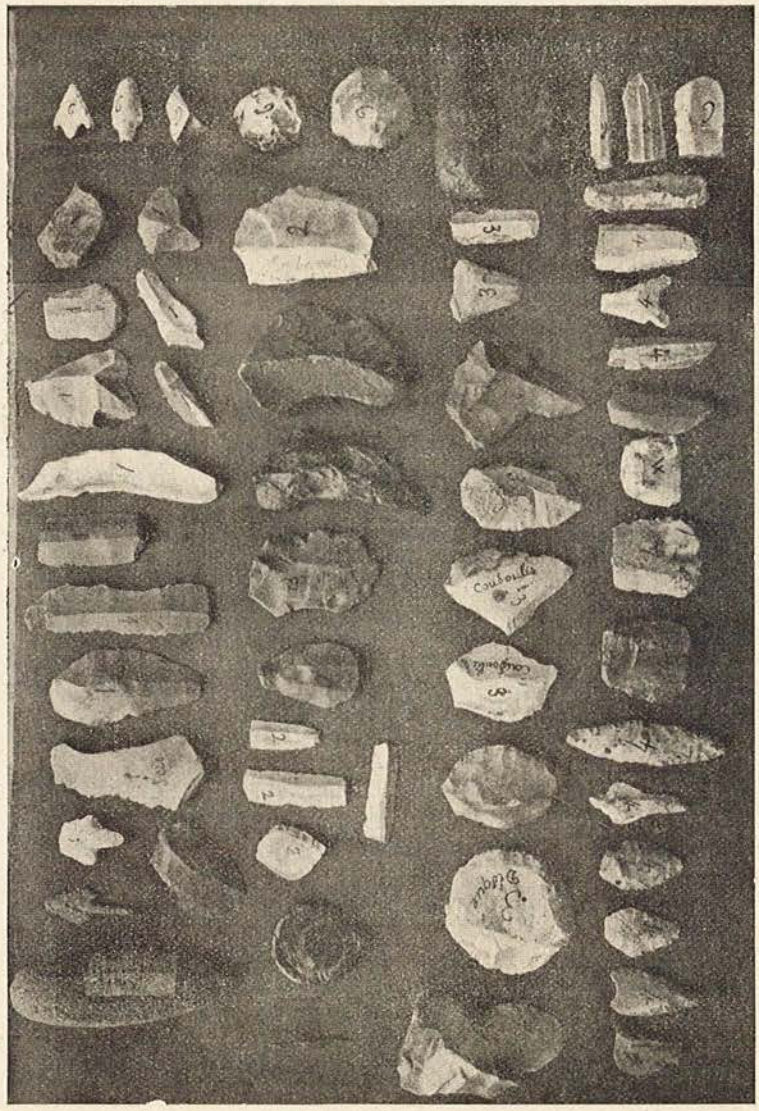

Fig. 1. — *Le Néolithique* dans la Région de Saint-Laurent-des-Arbres (Gard). — *Légende* : Les nos indiquent les stations selon l'ordre décrit. — *Echelle* : 1/5 Grandeur. — Objets en *silex* ; et un bouchon en verre, sauf deuxpercuteurs (no 6).

chant. D'une longueur d'environ 5 à 6 mètres et d'une hauteur à l'entrée de 3 mètres à 3m50, elles étaient barrées en partie par un

mur de grosses pierres sèches, qui ne s'élève guère aujourd'hui au-dessus du sol.

1° *Dans la Grotte n° 1*, M. Abrieu a découvert cinq crânes humains, dont l'un se trouve au Musée de Nîmes. C'est un crâne nettement dolichocéphale (1), qui d'après la mensuration de MM. Mingaud et Mazauric, a pour indice céphalique 74.1 (axe antéro-postérieur : 184; axe transverse : 136,5). Avec ces crânes ont été trouvés différents ossements humains, déposés le long des parois de la grotte ou dans les anfractuosités; ensuite deux mâchoires de bœuf, une de sanglier, de nombreuses phalanges de porc ; de nombreux fragments de poterie, dont plusieurs sculptés Sur une des parois, le roc a été *poli* et a pu servir à l'affilage des outils.

2° *La Grotte n° 2*, à environ 50 mètres au sud du n° 1, renferme une grande quantité d'ossements humains, pêle-mêle, brisés, peut-être réduits à cet état par les grands carnassiers de l'époque. Cependant, dans le creux d'une paroi, il s'est trouvé une jambe intacte repliée, mise probablement dans cette situation au moment de l'inhumation, vu que la partie inférieure du fémur était rapprochée de la partie supérieure du tibia. Cette grotte n'a point donné de poteries. C'était évidemment une grotte sépulcrale. Là aussi, une des parois est *polie*.

3° *La Grotte n° 3*, située à environ 500 mètres à l'ouest des deux premières, dans un autre vallon, s'ouvre au levant. Elle a pu servir d'atelier pour la confection des outils. Quoique fouillée superficiellement, elle a fourni une corne de chèvre, une vertèbre ayant probablement appartenu à un cheval, quelques lames de silex, une pointe de lame triangulaire, une sorte de tronc de pyramide en cristal de roche, quelques débris de poterie, des polissoirs, un fragment de meule, et vers le centre de la grotte un foyer. — Chose remarquable, sur la paroi se détache le dessin, un peu vague, d'un bras replié, *sculpté en relief*.

Ainsi dans la région de Saint-Laurent-des-Arbres, l'homme néolithique n'a pas seulement habité les grottes de la falaise néocomienne de Roquemaure ; il est aussi venu demander un abri dans

(1) Dans le premier fascicule de la *Revue préhistorique*, M. le Dr Raymond donne les mesures de trois crânes, provenant de la même grotte, qu'il appelle *Grotte de Chabran* de Lirac. Ils ont respectivement pour axe antéro-postérieur maximum 171, 187, 162; pour axe transverse maximum 136, 156, 137 ; pour indice céphalique 79.53, 83.42, 83.53. Ces crânes seraient donc Brachycéphales. — N'y a-t-il pas erreur chez le Dr Raymond et n'a-t-il pas attribué à Lirac des crânes d'une autre provenance ?

les grottes de la grande forêt de Malmont, entre la vallée du Rhône et la vallée du Gardon. Il a pu y être attiré par la chasse du gibier.

De nouvelles recherches permettront peut-être de trouver dans cette région des habitats plus nombreux de nos ancêtres de la pierre polie.

II. Stations de plein air.

1° *Station n° 1 de Clary.* — Cette station est située sur le penchant oriental du plateau et du domaine de Clary, commune de Roquemaure. Elle paraît dater de l'époque énéolithique.

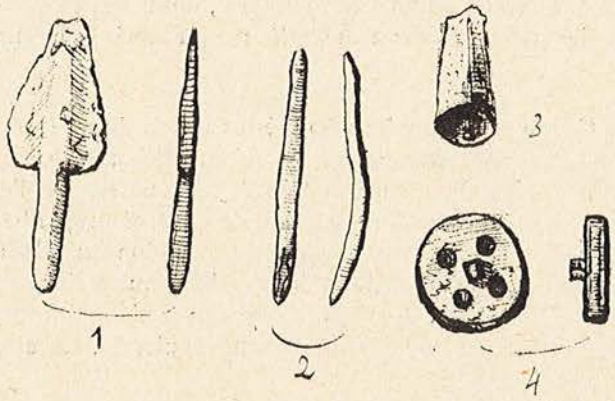

Fig. 2. — Objets de bronze : Flèche (n° 1) ; aiguille ou alène (n° 2). Echelle : Grandeur naturelle.

M. Abrieu y a trouvé une grande quantité de silex taillés, dont plusieurs pièces sont intactes et consistent en lames, grattoirs, burins, racloirs, pointe de sagaie, en pierre, recouverte de grès (*Fig.* 1); en outre, une hache, de la poterie néolithique, et des traces de feu. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est une flèche à aileron en bronze, du commencement de l'âge de bronze (1), la douille d'une pointe de flèche, type de la fin de l'âge du bronze, une virole d'outil qui paraît d'époque romaine. La station a été habitée par de nombreuses génération ssuccessives, depuis l'âge de la pierre jusques et y compris l'époque romaine (*Fig.* 2).

2° *Station n° 2 de la Cabanette.* — Cette station, située dans le territoire de Saint-Laurent-des-Arbres, entre l'ancien chemin de

(1) Le Musée d'Avignon possède un bout de javelot en bronze, avec deux trous pour la fixer au bout, longueur, 0m09, trouvé au bois de Clary, commune de Roquemaure, tout près de notre station n° 1. [Cf. Dr Raymond. *L'Arrondissement d'Uzès avant l'histoire*, p. 224].

Bagnols à Avignon et le chemin qui longe le mamelon dit de *Saùto-Barri*, se trouve dans la région des sables pliocènes, qui a donné divers ossements de Mastodonte. Il y a été recueilli trois haches en pierre, un bouchon en verre, des os coupés à la hache ou au silex, quelques silex taillés, notamment un superbe grattoir à encoches, deux coups-de-poing en quartzite, un autre grattoir découvert par l'auteur de cette communication et faisant partie de sa collection, enfin une alène en bronze (*Fig.* 1).

Signalons deux bracelets en bronze, ornés de stries, provenant de Saint-Laurent-des-Arbres, sans que nous puissions spécifier la station. Ils se trouvent actuellement au Musée Calvet d'Avignon (n° 250, T), et datent peut-être de l'époque du bronze (1).

3° *Station n° 3 du Coudoulis.* — Cette station se trouve à environ 1 kilomètre au Nord-nord-est de Saint-Laurent-des-Arbres, sur le flanc de la colline qui longe la route de Saint-Laurent à Laudun, à l'endroit appelé la *Caùno*. Cette station a fourni une hache, un certain nombre de silex taillés, dont un superbe disque, un fragment de meule, un polissoir, des traces de feu.

4° *Station n° 4 de la Siroque.* — Cette station s'étend au levant de la ferme de Saussine, où fut trouvé le plus grand des deux *doliums*, qui ornent le péristyle de la Maison Carrée, et comprend toute la colline méridionale qui est au-dessous du plateau de Jupiter, jusqu'à la campagne de Saint-Maurice. M. Abrieu y a découvert un fragment de bronze, deux haches, un fragment de mortier, un grand nombre de pièces en silex taillé, dont cinq flèches, deux outils à encoches, des grattoirs et des racloirs, des fragments de poterie néolithique.

Cette station, déjà explorée par M. Léonce Granet (de Roquemaure), lui a donné une belle collection d'objets néolithiques : lames, grattoirs, pointes de flèches, etc., que l'on peut voir, au Musée de Nîmes, à *l'Exposition du Congrès préhistorique*.

Ne quittons pas cette station sans signaler toute la région qui s'étend au Sud et au couchant comme très féconde en antiquités romaines.

(1) Dr Raymond. — *L'arrondissement d'Uzès avant l'histoire*, p. 224. — Dans la carte qui accompagne le mémoire de M. de Saint-Venant (*Les premiers âges des métaux dans le Gard*), nous trouvons deux objets de bronze à Saint-Laurent-des-Arbres, cinq à Saint-Victor-la-Coste, une grotte naturelle avec cuivre ou bronze ancien, une sépulture par inhumation (bronze avancé) à Saint-Geniès-de-Comolas (*Quatrième Congrès préhistorique de France, Session de Chambéry*, 1908, pages 628 à 640).

5° *Station n° 5 de Darbousset.* — Cette station est sur la commune de Saint-Victor-la-Coste, près du chemin de Saint-Laurent-des-Arbres à Saint-Victor, au quartier de Darbousset. Elle a fourni trois haches, deux flèches, des pièces en silex taillé, consistant en disques, grattoirs et racloirs; deux burins très fins. — Sur un mamelon, où M. Abrieu a trouvé une hache et de la poterie néolithique, il existe des sépultures, dont les corps paraissent allongés de l'Est à l'Ouest, encaissés dans des pierres du pays. Un des corps est recouvert de briques. On trouve dans cet endroit différentes sortes de poterie, qui ne sont pas néolithiques. Il y aurait un intérêt scientifique à explorer méthodiquement ces sépultures.

6° *Station n° 6 de Tavelet.* — Cette station se trouve dans la commune de Tavel, non loin du domaine de Manessy. On y rencontre divers cailloux en quartzite de couleur rouge, qui paraissent avoir subi le travail de la main de l'homme. M. Abrieu en a rapporté cinq échantillons, revêtant une forme plus ou moins amygdaloïde, taillés sur les deux faces, un peu aplatis et légèrement bombés, plus ou moins tranchants. Ils ressemblent à la hache de Saint-Acheul, signalée par M. de Mortillet, mais dont le talon fait défaut. Voici les dimensions moyennes : longueur, $0^{m}12$; largeur, $0^{m}08$; épaisseur, $0^{m}03$.

On a trouvé dans la station des traces de feu, tout près un grès très rayé à grains luisants, deux silex assez bien taillés, un fragment de hache, deux fragments de poterie néolithique, bon nombre de silex grossièrement taillés. Il semble donc que la station aurait été habitée à l'époque paléolithique et à l'époque néolithique.

Conclusions. — Il est à peine nécessaire de montrer la haute importance des découvertes de M. G. Abrieu pour l'etude de l'âge de la pierre dans la vallée du Rhône. Les populations primitives, qui allèrent parfois chercher un abri, mais surtout des lieux de sépulture, dans les grottes de Roquemaure et de Saint-Geniès-de-Comolas, devaient être assez denses; elles s'étendirent à l'Ouest, au Sud-ouest et au Nord-est de la falaise néocomienne, dans les territoires des communes actuelles de Saint-Laurent-des-Arbres, Lirac, Tavel, Saint-Victor-la-Coste; elles s'enfoncèrent même dans la forêt et s'établirent dans les grottes de Lirac. Devenues plus nombreuses, elles gravirent le plateau de Laudun, y construisirent le fameux *Oppidum*, appelé Camp de César, entre la vallée de la Tave et la vallée de la Cèze; s'établirent aussi sur les hauteurs qui dominent Chusclan et y élevèrent un autre *Oppidum*, entre la vallée de la Cèze et le Rhône. Dans ces enceintes fortifiées, elles pouvaient défier les attaques des nombreux émigrants, qui suivaient la vallée du grand fleuve.

M. Cotte (Pertuis, Vaucluse). — Comme l'a dit M. le Dr Marignan, pour le Bas-Languedoc, M. Cotte et M. Clastrier ont eu l'occasion de signaler que la Dolichocéphalie est la règle pour la Basse-Provence, jusqu'après l'époque romaine.

En ce qui concerne le travail de M. le Dr P. Raymond, M. Cotte fait observer que M. le Dr P. Raymond semble avoir fait confusion entre la Grotte de Broux et la Grotte de Saint-Saturnin.

La Provence fournit l'*incinération* plus ou moins complète ; les sépultures secondaires (type décrit par Ulysse Dumas) et des sépultures successives recevaient les ossements des premiers squelettes.

M. St-Clastrier (Marseille). — La longue et si intéressante liste des découvertes de gisements et autres, énumérée par notre collègue M. l'Abbé Durand, me suggère l'idée et affermit davantage ma conviction que les Préhistoriens doivent, surtout dans l'avenir, s'étendre en profondeur bien plus qu'en surface : ceci dit sans aucune visée spéciale sur les travaux de M. l'abbé Durand, que nous estimons tous ici ; mais simplement parce que je crois qu'il faut que ces choses se disent et se fassent surtout. Je ne trouve pas de plus belle occasion que celle que nous fournit notre Congrès, où nous pouvons échanger librement nos impressions, nos pensées, nos travaux et nos conseils.

Sûrement, si j'ai l'air d'en avoir donné un, on m'excusera facilement, en sachant que c'est dans l'intérêt seul de la Préhistoire que j'ai parlé.

M. Marcel Baudouin. — Je me permets d'insister sur la constatation faite dans la Grotte n° 2 de Lirac : *absence de poterie* ; présence d'un *membre inférieur* seul, bien isolé, en *file anatomique*. Ces faits sont comparables à ceux de la Grotte artificielle de Vendrest (Seine-et-Marne). Il y a donc eu, dans le Gard, comme dans le bassin de la Seine, *Décarnisation* des Cadavres néolithiques. Cette grotte était par suite un *ossuaire*, et non une sépulture à *inhumations*. L'absence de poterie vient confirmer mes idées sur les ossuaires ; mais la dite grotte a pu être, auparavant, une *habitation* [présence d'une surface *polie*].

J'attire l'attention sur la présence, dans la Grotte n° 3 de Lirac, qui n'a été qu'une habitation, de la *Sculpture en relief* qui s'y trouve, et qu'il faudrait *mouler* pour les Musées de Nîmes.

J'appuie les judicieuses remarques de M. le chanoine Durand, sur l'intérêt des recherches préhistoriques dans les régions qu'il a signalées.

Qu'on me permette de résumer, à cette occasion, les fouilles pratiquées dans la *Sépulture Néolithique* de Vendrest, et de revenir sur la

Décarnisation et l'*Incinération* des ossements. En vous présentant la Brochure publiée (1), laissez-moi ajouter que la *Décarnisation* a précédé l'*Incinération*, même dans le Bassin de Paris.

M. Courty (Paris). — Sans révoquer en doute la pratique d'une *Décarnisation* à l'époque néolithique, je me demande si les *os carbonisés*, recueillis dans la Sépulture préhistorique de *Vendrest* (Seine-et-Marne), ne l'ont pas été intentionnellement dans le but *d'aérer la sépulture* pour les inhumations successives. Sous la roche sépulcrale de Boutard, près Saint-Hilaire (Seine-et-Oise), selon les observations de mon ami M. Maudemain, une incinération de ce genre semblerait avoir eu lieu.

M. M. Baudouin *répond qu'il a prouvé* qu'à Vendrest l'*Incinération des Ossements* a eu lieu *en dehors* de la Grotte, et qu'il s'agit d'un *Rite funéraire*, et non d'une mesure hygiénique.

La preuve a été fournie par l'examen méticuleux du *Dallage calcaire*, des restes incinérés, et celui des *Plaques calcaires*, placées au milieu des Cendres. Aucune des Plaques-Dalles n'avaient été touchées par le feu !

M. Ch. Peabody (Etats-Unis). — J'accuse l'importance des cas de la *Décarnisation antérieure à l'Incinération*, relevés lors des fouilles faites près de Paris, et entreprises récemment par la *Société Préhistorique Française* ; et je rappelle les Sépultures à ossements *décarnisés*, trouvés au midi des Etats-Unis.

(1) Marcel Baudouin. — *La Sépulture Néolithique de Vendrest* (Seine-et-Marne). *Fouille. Restauration. Etude scientifique.* — Paris, 1911, S. P. F., in-8°, 167 p., 40 figures ; 16 planches hors texte en photocollogravure par le Dr Henri Martin.

Les Stations néolithiques en plein air du Bas-Vivarais.

PAR LE Dr

J. JULLIEN (Joyeuse, Ardèche).

L'exploration systématique de la vallée moyenne de l'Ardèche et de ses trois affluents, Ligne, Labeaume et Chassezac, exploration étendue ensuite aux plateaux limités par les cours d'eaux, qui sont en les désignant par les noms des agglomérations habitées actuelles, m'a permis de repérer *quatorze* Stations en plein air (fonds de cabanes), à industrie néolithique, que je suis le premier à signaler dans la région (*Fig.* 1, 2 et 3).

a) Plateau de Balazuc-Chauzon; *b*) Plateau de Chapias-Labeaume; *c*) Plateau de Notre-Dame, Maisonneuve, Chandolas, Saint-Alban, Auriolles,

I.— DESCRIPTION RÉSUMÉE.— N° 1. BALAZUC. - *Situation.*—Sur le versant Est d'un ravin, au fond duquel coule un torrent temporaire, affluent de la rive droite de l'Ardèche. A 200 mètres au Nord du chemin de Balazuc à Uzer, à 500 mètres du pont de Balazuc. — *Inpustrie.* Céramique abondante, ornements linéaires incisés, et en coups d'ongles, anses mamelonnés; silex, lames et grattoirs, éclats.

Mélanges. Céramique gallo-romaine.

N° 2. CHAUZON I (Lieudit: Le Combau). — *Situation.* Rive droite de l'Ardèche, sur une terrasse élevée de 20 mètres au-dessus de l'eau. — *Industrie.* Grosse céramique abondante. Anses mamelonnées et oreilles non perforées. Silex: gros éclats utilisés, d'aspect « éolithique ».

N° 3. CHAUZON II. — *Situation.* Ravin aboutissant à la rive droite de l'Ardèche, à 100 mètres à l'Ouest de la carrière du pont de Chauzon. — *Industrie.* Grosse céramique. Anse en mamelon. Pointe de silex finement retouchée. Eclats. Broyeur, avec surface utilisée légèrement concave.

N° 4, Le Prat. — *Situation.* Versant ouest d'un ravin aboutissant à la rivière de Ligne, en aval de la ferme du Prat. — *Industrie.* Céramique : grosse anse à oreille non perforée. Eclats de silex à faciès éolithique.

N° 5. Rive gauche de l'Ardèche, au-dessus du confluent et de La Ligue et de l'Ardèche. — *Industrie.* Nombreux débris de céramique.

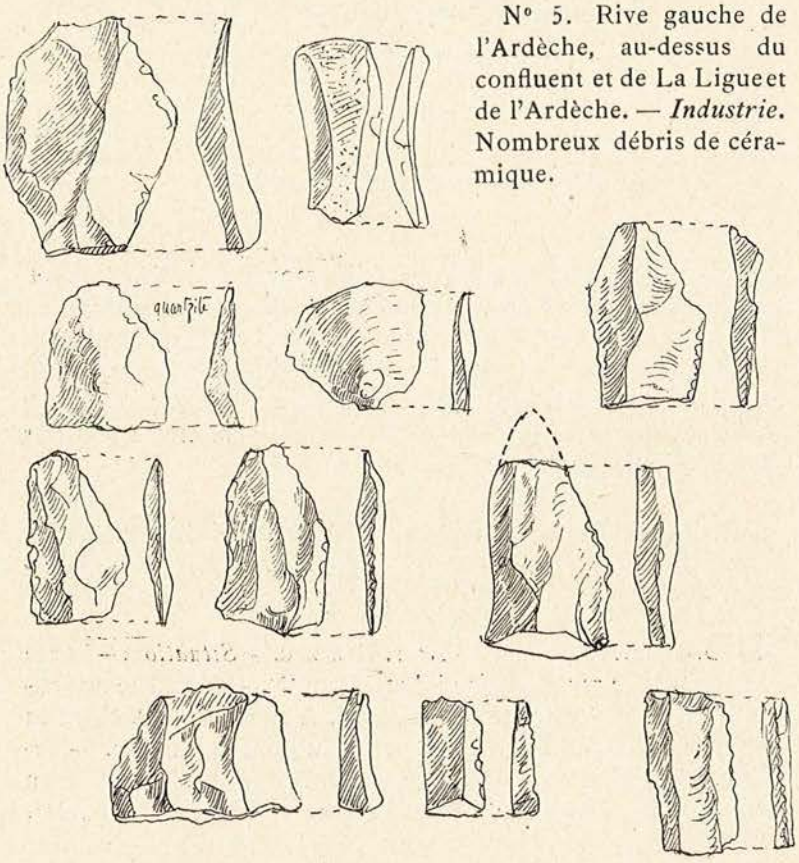

Fig. 1. — Types d'*Eclats Néolithiques*, découverts dans le Bas-Vivarais (Dr Jullien).

N° 6. Ruoms. — Au-dessus des falaises des rives droite et gauche de l'Ardèche, au « Pont de Ruoms ». — *Industrie.* Lames, grattoirs, éclats de silex. Céramique abondante. Anse perforée de deux trous verticaux. — *Mélanges.* Céramique : du gallo-romain au moyen âge. Découverte de monnaies féodales.

N° 7. Labeaume-Faveyrolle. — *Situation.* Versant Est d'un ravin aboutissant à la rive gauche de La Beaume. — *Industrie.* Céramique très abondante. Anses mamelonnées et à oreilles perforées

horizontalement. Lames, pointes, grattoirs; éclats de silex à faciès éolithique. Une pointe cylindro-cônique de bronze (cuivre en métal plein, de 4 mètres de longueur et de $0^{m}004$ de diamètre à la base (objet énigmatique) (*Fig.* 3).

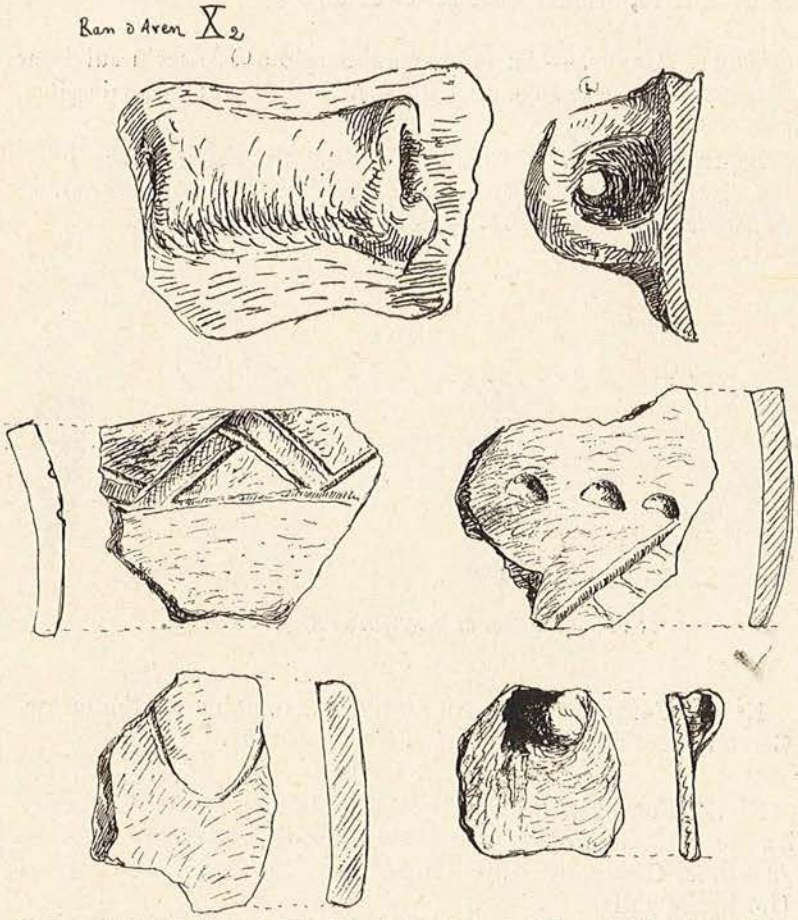

Fig. 2. — Céramique du Ranc d'Aven (N° 10). — Anses à oreilles, perforées horizontalement.— Vues de face et de profil.

N° 8. Remène. — *Situation.* Versant Ouest du ravin du ruisseau de Romène, et au sommet de lu colline. — *Industrie.* Céramique abondante. (*Fig.* 3). Anses à oreilles superposées. Silex, lames, éclats à faciès éolithique ; une pointe de flèche.

N° 9. Maisonneuve. — *Situation.* Versant Ouest du ravin qui tombe dans la rivière de Chassezac. — *Industrie.* Céramique. Anses mamelonnées; broyeurs de grès.

N° 10. Ranc-d'Aven. — *Situation.* Rive droite du Chassezac au sommet du mamelon situé en face du rocher dit Ran d'Aven. — *Industrie.* Anses à oreilles, perforées horizontalement (*Fig.* 2). Eclats de silex. Céramique. Traces de foyer sur galets plats. Double levée de terre, formant Enceinte circulaire.

N° 11. Barrot. — Au sommet qui surplombe le ravin suivi par l'ancienne route de Joyeuse à Ruoms. Céramique; éclats de silex.

N° 12. Beaulieu. — Pleou. Enceinte circulaire à gros blocs (Décrite in *Bulletin de la Commission d'Étude des Enceintes*). — *Industrie.* Céramique (*Fig.* 3); silex. Deux haches polies.

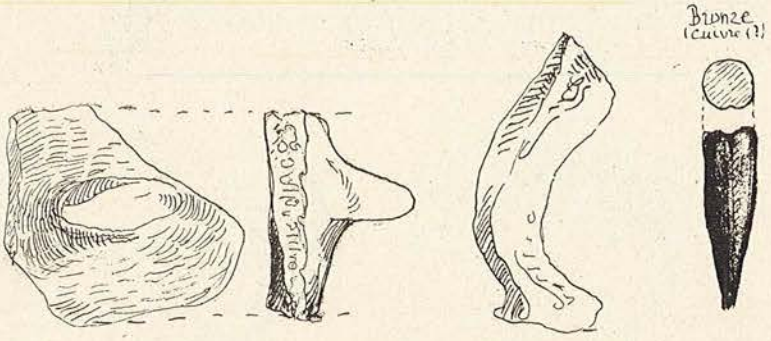

Fig. 3 — Céramique du Bas-Vivarais : *Epoque Néolithique.*

N° 13. Fontgrase I. — Au Sud de la fontaine de Fontgrase. Céramique et anses mamelonées. Eclats de silex.

N° 14. Fontgrase II. — Au Nord de la fontaine de Fontgrase, à 200 mètres au Sud du chemin de Notre-Dame à Saint-Alban. — *Industrie.* Céramique à oreilles perforées (*Fig.* 2); éclats de silex. Une hache polie.

*
* *

II. — L'Étude d'ensemble de ces stations, dont je réserve la description détaillée pour des études ultérieures, permet d'établir un ensemble de conclusions.

1° *Situation.* — Les fonds de cabane du Bas Vivarais sont situés au voisinage des grands cours d'eau ou des sources permanentes (onze fois sur quatorze stations étudiées). L'emplacement choisi est, dans la plupart des cas, le versant *le plus abrité* d'un ravin, et très rarement la berge elle-même du cours d'eau principal ou un som-

met. Dans le cas d'occupation d'un sommet, la station s'entoure d'une enceinte de gros blocs, ou de levées de terre.

Il s'agit donc le plus souvent d'*abris*, de *refuges*, et plus rarement de *poste* d'*observation* ou de *défense exposés*.

2° L'ensemble de l'*industrie*, céramique ou lithique, présente un faciès commun. — Abondance de la céramique ; grossièreté de l'industrie lithique à aspect éolithique, qui permet de conclure à la contemporanéité (simultanéité) de l'occupation de ces stations. Etant donné leur étendue à la surface du sol et à l'abondance des débris, on peut supposer l'existence de véritables villages, ou groupes de cabanes.

3° Les nombreuses pièces de *poterie*, constituant de sérieux « impedimenta », l'on doit supposer que les groupes ethniques, dont nous étudions les traces, étaient sédentaires et veillaient à leur défense (position d'abris ; fortifications).

4° Le voisinage de grands cours d'eau a permis non seulement l'alimentation en eau potable du groupe, mais aussi le *transport par voie navigable du silex*, qui est totalement absent de la roche locale, et dont les premiers gisements se trouvent à 20 kilomètres au moins en descendant le cours de l'Ardèche.

5° Au voisinage de chaque station, il est de règle de rencontrer un groupe de *dolmens*. Ceux-ci ont été très probablement utilisés, sinon construits, par les habitants des stations, pour l'inhumation et l'accomplissement des rites funéraires.

6° Je n'ai aucun argument scientifique à apporter pour élucider la question de savoir si l'occupation des stations en plein air a été contemporaine de l'occupation des *Grottes* (très nombreuses dans la même région) ; si elle l'a précédée ou suivie.

7° Alors que l'industrie céramique paraît en plein développement, l'industrie lithique est grossière. Cette infériorité peut tenir au manque de matière première, empêchant les ouvriers d'acquérir l'habileté et rendant très rares les belles pièces.

Quatre stations de la rive droite du Vidourle.

PAR LE Dr

Emile MARIGNAN (Marsillargues, Hérault),

Directeur du Musée Arlésien d'Ethnographie ; Président de la XIe Section de l'A. F. A. S.

Les quatre stations, dont je veux vous parler, sont situées sur la rive droite du Vidourle, en dehors par conséquent de la Vaunage, que nous visiterons dans notre première excursion.

Ces gisements tranchent tellement par leur industrie, et, naturellement, par leur âge, sur tous ceux de la région que j'ai cru devoir en faire l'objet d'une étude à part.

En effet, alors que toutes les stations signalées jusqu'à ce jour, au nombre de seize, appartiennent uniquement au Robenhausien, mes quatre habitats de la rive droite sont : le 1er, Éolithique, le 2e, Paléolithique ; le 3e, Mésolithique ; et le 4e, Enéolithique.

1° La station Eolithique est située dans la commune de Salinelles (Gard), dans le ténement de la Rouvière, à côté du jardin de la ferme ; c'est pourquoi je lui ai donné le nom de Station du Jardin de la Rouvière. Vous pouvez voir, dans nos vitrines, les pièces qui en proviennent. Il n'y a pas d'armes ; il n'y a que des outils. Ces outils sont des éclats, en général de grandes dimensions, détachés de rognons de silex par les causes naturelles. Leur face inférieure n'a pas de conchoïde de percussion ; la face supérieure est constituée par la couche corticale du rognon. Les bords présentent des esquilles, des éclatements très nets, preuves manifestes d'utilisation.

L'homme, rencontrant, en ce lieu, des éclats naturels, a utilisé sur place, tels qu'ils étaient, ceux qui répondaient le mieux à ses besoins. Sur quelques rares pièces, on constate une retouche d'accommodation. L'outillage est assez diversifié ; il y a des percuteurs tranchants, des hachoirs, des couperets, des racloirs convexes, ovales, allongés, etc. Certains éclats, minces et longs, sont sans doute des planes. Nous avons aussi des enclumes.

Ces silex sont des Eolithes ; ou, si ce ne sont pas des éolithes, ce sont des silex à faciès d'éolithe. — Tout dépend de l'âge que nous allons leur donner.

J'avais cru, par excès de prudence scientifique, devoir dater cet outillage du début du Néolithique, d'une époque correspondant à peu près au Flénusien de Rutot. Ce fut aussi l'avis de nos collègues du Congrès de l'A. F. A. S. de Clermont-Ferrand, en 1908, qui dénommèrent ces pierres: Eolithes du Néolithique. Mais M. Rutot les croit bien plus anciennes. Il les rapprocherait de son Mesvinien ; et je me range de son avis. Ces silex là sont donc pré-paléolithiques; ce sont donc des Eolithes, au vrai sens du mot.

Impossible d'invoquer, ici, pour expliquer les éclatements que présentent leurs bords, des chocs, des pressions, etc., etc. Ils sont à la surface du sol, non roulés, sur une terrasse tertiaire, où jamais un cours d'eau n'est venu. Remarquez, en outre, que presque tous sont complètement transformés en cacholong. J'ajoute, et c'est un point qui a son importance, que cette industrie est parfaitement localisée sur un espace restreint, et qu'elle est pure de tout mélange; il n'y a pas de triage à faire. Tous ces silex sont du même type et du même âge!

2° Descendons le cours du Vidourle; pénétrons dans le Département de l'Hérault; nous rencontrons au village de Saturargues une station paléolithique, très intéressante. Nous avons là des coups de poing taillés à grands éclats dans des quartzites, pris sur place parmi les cailloux du diluvium alpin. Il a suffi, sur certains blocs, d'enlever quelques éclats, pour obtenir la forme désirée. Mais, sur toutes ces pierres taillées, sans exception, on peut constater les mêmes caractères : une pointe obtenue par l'enlèvement d'éclats plus petits, et un talon aménagé pour l'empoignure.

Ces outils ne sont pas roulés. Leurs dimensions varient de huit à quinze ou seize centimètres. Ils sont amygdaloïdes, cordiformes, ou pointus. Plusieurs pièces passent aux formes moustériennes ; leur face inférieure est plane; le dos seul est retaillé.

Nous avons aussi à Saturargues des racloirs moustériens à talons épais, des perçoirs, des percuteurs, et de singuliers instruments, au pourtour couvert d'étoilures et d'éclatements. Peut-être faut-il y voir des enclumes? A quelle époque pouvons-nous attribuer les pierres taillées de Saturargues?

A ne considérer que leur forme, nos grossiers coups de poing devraient être classés dans le Chelléen et même dans un Chelléen du début, mais taillés dans des cailloux roulés du diluvium pris sur place ; ces outils sont forcément postérieurs à ce dépôt; ils ne sont donc pas Chelléens. Ils ne sont ni Solutréens ni Magdaléniens; ils ne sont pas davantage Néolithiques. — Au Congrès des Sociétés savantes, à Montpellier, il y a deux ans, on les appela des Eolithes. Non ; ce ne sont pas des Eolithes! Ici nous

avons des outils conçus, exécutés par l'homme; ces outils existaient déjà dans le cerveau de l'homme avant d'être réalisés. On ne peut donc pas parler d'Eolithes; et la conclusion qui s'impose, et que le faciès de plusieurs pièces et en particulier des racloirs faisait pressentir, est que ces pierres taillées sont de l'époque du Moustier.

3° Revenons à Salinelles. — A six ou sept cents mètres au Nord de notre station éolithique, touchant à une ancienne bergerie en ruine, est un autre gisement, d'un faciès bien particulier. Ici nous ne trouvons plus les éclats naturels utilisés tels quels. Nous avons de nombreuses pièces, qui ont subi des retouches, et d'autres qui sont entièrement taillées en vue d'un usage défini. Nous avons là, en un mot, la taille intentionnelle, que nous ne trouvons pas sur les Éolithes du jardin de la Rouvière.

Cette industrie est très homogène, sans mélange avec aucune autre.

Les silex sont en général de grandes dimensions; les pièces de quinze à vingt centimètres sont communes. L'outillage est grossier; les formes sont épaisses. Cette industrie ne brille pas par le fini.

L'outillage se compose de percuteurs tranchants, de hachoirs, de pics, de burins très caractérisés et nombreux. Un d'entre eux porte un grattoir à son autre extrémité. C'est là une forme qui rappelle le Magdalénien. Il y a aussi des coins, des tranchets très abondants, et de grandes tailles; enfin des haches grossières, qui ont pu servir à la main ou emmanchées.

Cette industrie remonte certainement au début de l'ère Néolithique. Ces pièces se rapprochent, quant à l'âge, du Flénusien ; mais elles diffèrent des outils de cette époque par les formes qu'elles affectent. Elles sont sans doute antérieures au Campignien. Comme dans le Campignien, nous avons des burins très nets, bien que grossiers, et de nombreux tranchets. Mais, dans le Campignien, il y a de la poterie ; elle manque complètement dans notre station qu'il faut donc classer à une époque de transition entre le Magdalénien et le vrai Néolithique.

Aux gisements de cette époque, que l'on découvre tous les jours plus nombreux en France, on pourrait conserver le nom de Mésolithique, qui avait été proposé par Salmon.

4° J'avais, en 1909, dans ma notice sur l'âge de la pierre dans la vallée du Vidourle, attribué au Néolithique supérieur la dernière station, dont il me reste à parler. Les fouilles n'étaient pas alors terminées ; elles le sont à peu près aujourd'hui ; et leurs résultats démontrent que cette station est franchement de la période Enéolithique.

Cet habitat est situé dans la commune de Salinelles, au nord du domaine de la Rouvière, sur une colline qui porte le nom de Grand Bois.

Cette colline, d'une altitude de 122 mètres, est une forteresse naturelle, limitée à l'Est et au Nord, par des pentes très raides au pied desquelles coule la Vidourle. Tout le plateau supérieur est couvert par les murs d'enceinte, de 1 mètres 50 à 2 mètres de hauteur, sur 2 ou 3 mètres d'épaisseur, d'un refuge du second Age du Fer.

Ces murs occupent l'emplacement d'un village énéolithique, attesté par de nombreux fonds de cabanes. Mes parents, MM. Jean et Marcel Grand, ont fait exécuter, sur tout l'habitat, des fouilles méthodiques, qui ont donné un nombre considérable d'objets de la fin du Néolithique et du début de l'âge du Bronze.

Fig. 1. — *Amulette anthropomorphe.* [Plaque de Calcaire].

Les silex taillés, flèches, lances, poignards, grattoirs, etc., sont les plus beaux de la région entière. Les poinçons, les lissoirs en os, en corne de cerf, sont très abondants. Il y a aussi des plaquettes de schiste, comme celles qui ont été trouvées dans les tombes de l'égypte et dans les dolmens de l'Aveyron. Il y a encore des perles et des amulettes. — Parmi ces dernières, nous devons signaler spécialement une Amulette anthropomorphe, faite d'une plaque de calcaire, percée d'un trou (*Fig.* 1).

Enfin, dernière trouvaille qui classe définitivement notre station dans l'Enéolithique, les fouilles ont donné les fragments d'un bracelet, fait d'un fils de cuivre ou de bronze ; et trois de ces petites alènes (cuivre ou bronze), déjà signalées dans le Gard et ailleurs, et que M. Déchelette croit être des alènes à tatouer.

M. Cotte. — Les silex des diverses stations à industrie fruste, présentés par M. le Dr Marignan, ressemblent en effet à ceux de la Station du Pic d'Oriou, qui contient ces divers types.

Quant à l'origine de la Civilisation énéolithique, M. Cotte croit toujours à son origine méditerranéenne, pour les raisons qu'il a exposées à la Société Préhistorique française.

Quelques documents osseux de La « Crispine ».

PAR

S. CLASTRIER (Marseille).

Au cours de mes recherches, dans la couche néolithique et bien en place de cette caverne, j'ai rencontré quelques fragments osseux : un fragment de *côte*, et un fragment triangulaire d'une *diaphyse d'os*, portant : l'un des *traces de Traits*, s'entrecoupant assez régulièrement ; et l'autre une sorte de blessure ronde, *cicatrisée*.

J'ai présenté ces spécimens au jugement et à la compétence de notre collègue et ami, le Dr H. Martin. Cette étude se poursuivant actuellement, on comprendra facilement toute ma réserve et ma brièveté, car j'ai l'intime espoir d'apporter mieux à l'analyse de notre éminent collègue et à la réputation naissante de la « Caverne Crispine ».

Le Néolithique, c'est beau ; mais le Paléolithique serait mieux aussi. Je compte fouiller plus profondément cette grotte, *jusqu'au rocher*. Déjà, dans une couche très compacte, jaune, succédant aux diverses couches noires du Néolithique, j'ai trouvé un fragment d'omoplate d'animal (Chèvre ?), avec des rayures particulières. Donc une étude plus profonde commence et s'impose. La fouille sera sûrement pénible ; mais elle se fera. Et alors seulement des déductions pourront être faites et des conclusions prises, car j'estime qu'il est préférable de finir une grotte à fond plutôt que d'en commencer dix.

SÉANCE DU MARDI 8 AOUT 1911 (MATIN)

Présidence d'honneur de MM. VIOLLIER (Suisse), et Baron de LOE (Belgique).

Présidence de M. Armand VIRÉ.

MÉGALITHIQUE

Le Cromlech de Beauchêne, Mégalithe détruit, d'Avrillé (Vendée).

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris),

Sécrétaire Général de la *Société préhistorique française.*

§ I. — INSTRODUCTION,

DÉFINITION. — Les CROMLECHS VRAIS (1) sont extrêmement rares, en France surtout, en dehors de la presqu'île armoricaine !

En Vendée, il n'en existe plus à l'heure présente. Mais, jadis, il y en a eu au moins *un*, très important, dont j'ai pu retrouver des traces manifestes.

Comme ces vestiges sont *complétement détruits* aujourd'hui ; comme tous les auteurs, qui les ont cités ou décrits, ne l'ont fait que d'une façon peu scientifique et souvent erronnée ; et, comme il importe qu'il existe au moins une description circonstanciée de

(1) On doit appeler CROMLECH VRAI un Mégalithe, *de forme circulaire*, dont *toutes les pierres étaient primitivement* AU CONTACT OU PRESQUE. — Il ne faut pas les confondre avec les DEMI-CROMLECHS, ou *Cromlechs de Tête* des ALIGNEMENTS, qui sont autre chose. — Quand aux Mégalithes *circulaires, dont les pierres sont éloignées les unes des autres*, il faut leur réserver le nom de CERCLES.

ce Monument rare, situé autrefois sur le *Plateau de Beauchêne*, à Avrillé (Vendée) (1), j'ai cru utile de consacrer cette étude, *rétrospective* il est vrai, mais *très détaillée*, à ce représentant unique d'une forme de Mégalithes, inconnue jusqu'à ce jour dans mon Département d'origine.

La présence de ce Cromlech, à Avrillé, n'étonnera personne, si j'ajoute que ce Bourg est, avec celui du Bernard, le Centre cultuel de la belle région *Mégalithique vendéenne*, qui fut autrefois très considérable, puisqu'il y avait, dans le voisinage, au moins *cinq Alignements*, vrais, inconnus encore, que nous décrirons dans des mémoires ultérieurs, sans parler des *Dolmens* nombreux et des *Menhirs isolés*, répandus un peu partout !

§ II. — Données historiques.

I. Découverte. — L'existence de ce Monument à Avrillé (1) a été révélée par le célèbre amateur d'antiquités Caylus, en 1762, comme nous allons le démontrer, en rapportant plus loin son texte. — Mais il est certain que le Mégalithe avait dû être vu, au préalable, par tous les archéologues *locaux* (2), puisqu'il se trouvait sur le *bord* même d'un *ancien* et important *chemin* (3). Très probablement, par suite, il était connu, dès 1755, de l'abbé Ch.-L. Joussemet (4), quoique cet auteur ne le mentionne pas, *spécialement*, dans son mémoire.

En dehors des Alignements, c'était de beaucoup le plus important des *Monuments* néolithiques qui existèrent jadis à Avrillé, quoiqu'il soit complètement *détruit* à l'heure présente. — Aussi mérite-t-il une étude très approfondie.

(1) Nous aurions pu adopter le nom de *Bel-Air*, à cause du *Moulin* à vent actuel, quoique il soit *moderne* (postérieur à 1833 et au Cadastre) ; mais nous avons préféré celui de *Beauchêne*, parce que c'est le terme le *plus ancien* et qu'on en trouve mention au Cadastre. — Ledit moulin est pourtant un repère excellent ; et il indique aujourd'hui la situation du Mégalithe disparu. Mais il est déja abandonné et sera sans doute démoli sous peu.

(2) Sans cela, Caylus, qui habitait à Paris, n'aurait pas pu soupçonner son existence, et n'aurait pas fait le voyage d'Avrillé, pour le visiter ! — Caylus fut d'ailleurs un *précurseur*, en matière d'*Archéologie préhistorique et historique*. — On l'a critiqué, *bien à tort*, dans nombre de cas.

(3) En 1832, lors de la confection du Cadastre, il y avait, sur ce Plateau : 1° des traces de la *Borderie de Beauchêne*, dont dépendait la *pièce* où se trouvait le *Cromlech* ; 2° la *Métairie* de *Beauchêne*, située un peu plus au nord de la route de Luçon à Avrillé.

(4) Ch.-L. Joussemet. — *Mém. sur l'anc. configuration du Littoral Bas-Poitevin et sur sur ses habitants, adressé en 1755 au Père Arcère.* — Niort, 1876, Edit. B. Fillon, in-8°, xxiv — 22 p. [Voir p. 5].

II. Historique. — 1° Pour avoir des détails précis sur ce Monument, il faut en effet arriver à Caylus (1), qui, en 1762 (2), a écrit, d'Avrillé (3) même, le 10 septembre, la note qui suit, au demeurant très remarquable pour l'époque.

1° *Description* (1762). — « N° I. Mes deux *vues*, gravées sur cette planche [CXV], présentent plusieurs pyramides de cette espèce *grossière*, dont l'esprit ne peut se rendre compte [*Menhir*]; on en trouve assez communément dans le *Bas-Poitou*, où elles sont connues sous le nom de « Pierre debout » ; celles que l'on voit ici sont

(1) Caylus habitait Paris.

(2) Caylus. — *Recueil d'Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises.* — Paris, Tilliard, grand in-8°, 1764, Tome VI [V° Partie : *Des Gaulois*]. [Voir p. 361-363; pl. CXV].

(3) Avrillé est une très ancienne bourgade.

A. *Origine* : a) Il est probable qu'elle existait dès l'*époque gauloise*. — La terminaison « acos » (*Apriliacus*) de son nom *romain* semble l'indiquer. — Peut être même remonte-t-elle à l'époque *ligure* ?

b) De l'*époque romaine*, nous avons :

1° Le lieu dit le *Camp de César*, ou le *Camp*, correspondant à une ancienne *Enceinte post-mégalithique*, presque détruite, peut-être bien *romaine*.

2° La *Légende de Saint Domnin* [dite de 220 ans après J.-C.], paraissant indiquer que *déjà* le Christianisme avait pénétré en Vendée : ce qui est bien improbable pourtant, vu l'existence voisine [I-IV° S. ap. J.-C.] de la *Nécropole à Puits funéraires du Bernard*. — Le *fait d'origine* de légende doit donc être d'une date un peu plus *récente*; certains auteurs admettent, en effet, le IV° siècle (*La Vendée avant* 1793).

B. *Etymologie*. — La plus ancienne dénomination connue était *Aprilis* (Bulle du Pape Gélase II de 1119 : *Gallia Christiana*). Mais l'église d'Avrillé n'y est citée en réalité que sous celle de *Ecclesia de Apriliaco* [H. Bourgeois. *Etym. Vend.*, Luçon, 1901, in-16, 1re série, p. 36-38. — *Vendée Hist.*, 1900, p. 240].

D'ailleurs, Le *Pouillé* de l'Abbé d'Aillery donne : Bulle de 1119 : *Apriliacum*; Charte du Bois-Grolland (1180) : *Avrileium* ; Dom Fonteneau (XVIII° S.) : *Auriliacum* ; Le Grand Gauthier : *Auriliacum*, *Aurilhiacum* ; Le Manuscrit de 1534 : *Avriliacum* ; Le Pouillé Rouge : *Aurillacum*.

C. *Toponymie*. — Plusieurs communes de France portent ce nom ou celui d'*Avrilly* (Allier, Eure, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Orne [H. Rivalland, p. 98]. — Ce nom est donc répandu dans le *Nord-Ouest*, et indique bien une origine au moins *gauloise*, sinon *ligure* [*Avre*, rivière]. — Il faut en rapprocher *Avril* (Moselle, Nièvre) ; tous les *Avre* (Savoie) ; *Avrancourt*, *Avrouet*, *Avrolles*, *Avrigny*, *Avrignieux* ; etc, etc.

Dans la Loire-Inférieure, on note, d'ailleurs, *Avrillac*, lieu dit (commune de Saint-André-des-Eaux), où il y a eu *deux* dolmens au moins (Quilgars, 1911).

D. *Histoire*. — Pour l'histoire de ce bourg, voir l'ouvrage de l'abbé H. Rivalland (cité plus loin). — Caylus parlait déjà d'une « *Ville considérable* » (XVIII° siècle).

E. *Géographie*. — Lire la description du bourg dans Rivalland [Voir p. 2-3].

F. *Archéologie*. — Autour de l'Eglise primitive, il y a eu un Cimetière *mérovingien* et *carolingien* important, connu depuis 1780 (*Aff. du Poitou* ; voir plus loin). — En effet, en 1903, on voyait encore, au milieu de la Route nationale, devant la maison Gillaizeau, un Sarcophage en calcaire, qui émergeait du sol. — A la *Tourette*, dans le bourg, on a trouvé plusieurs *tombeaux* analogues, ainsi que tout autour de l'Eglise [Jardin Renaud ; etc.].

En face de La Cornetière, une partie du bois porte le nom de *La Redoute*, fortification ancienne, sans doute moyen-âgeuse, d'après ce que j'ai vu.

placées sur la *gauche* (1) du *nouveau* GRAND-CHEMIN, qui conduit de Paris aux Sables-d'Olonne, à un *quart de lieue* en deçà du bourg d'*Aurillé* (*sic*) (2), autrefois *ville considérable*, mais dont je n'ai pu avoir aucun détail, ni comme ancienne, ni comme moderne.

« Les pierres, dont je vais donner le détail, sont placées à deux très petites lieues de la mer (*Fig.* 1).

« Ces pierres sont plantées *sur une même ligne* (3); et l'on a remarqué que ceux qui les ont élevées les ont disposées de façon que leur *Lit de Carrière* est toujours exposé au *Levant*; cette précaution prouve des connaissances fondées, sur des observations de longue date et de plusieurs genres. — Toutes ces espèces de pyramides paraissent tirées du même banc; la pierre dont elles sont formées est connue dans le pays sous le nom de *grison*; elle s'y trouve communément; mais le grain et la dureté prouvent que c'est un *granite* rouge (4) de la plus belle espèce et dont la carrière est d'environ à une demie-lieue d'*Aurillé*, dont elle n'est séparée par aucune montagne (5). Cependant, comme les pierres dont il est question n'ont point dans la carrière la forme pointue qu'on leur voit à toutes (6), et que d'ailleurs on n'aperçoit aucune trace d'outil qui leur ait donné cette forme, on doit conclure qu'elles ont été ainsi *taillées avec des pierres* (7), en écrasant les parties; par conséquent, elles ont été travaillées (8), mais grossièrement à la vérité!

A) Masse de pierre (9), à moitié *enterrée*, qui paraît avoir été *élevée* comme celles que l'on voit *debout*; du moins sa position présente et son alignement le font présumer.

(1) C'est-à-dire en venant de Luçon, du côté *Sud* de la *Route Nationale*, qui existait donc *en ce point* du moins, dès 1762, d'après le texte même de Caylus [NOUVEAU Grand-Chemin]. — Pourtant, B. Fillon dit plus loin qu'on ne l'a construite qu'après 1776!

(2) L'auteur écrit *Aurillé (sic)*, et non pas *Avrillé*. — Or, dans son texte, les *u* sont des *u*, et non des *v*.

(3) Il s'agit donc d'une sorte d'*Alignement*.

(4) Il s'agit de *Granulite*, et non de *Granite*.

(5) Caylus veut sans doute parler des *carrières* voisines de Puyravault ou de La Guinardière (commune du Bernard), qu'il avait dû rencontrer sur le GRAND-CHEMIN, en venant de Paris. — Mais il ne savait pas que les Mégalithes n'ont jamais été pris dans des *Carrières*... — En réalité, ces pierres ont été *trouvées*, *sur le sol*, n'importe où, dans la région où la Granulite affleure encore, à l'état de *Rocher volant*, comme on dit en Vendée. — Ce qu'on appelle le *Lit de Carrière*, en terme de Carrier, c'est la face correspondant à la *faille*, qui les a détachées du sous-sol, bien avant l'ère néolithique.

(6) Cela n'est pas un argument, et est même *inexact*. — En cherchant, on retrouve encore, dans les pays propices, des rochers volants, à extrémité *pointue*.

(7) Opinion absolument *insoutenable*. — Les pierres, dites *mégalithiques*, n'ont subi, en Vendée aucune Action *humaine*, au point de vue *Taille* du moins, même à l'aide de *Pierres* seules

(8) Il est certain aujourd'hui que cette théorie est inexacte pour l'Ouest.

(9) Il s'agit ou d'un très petit *élément*, comme on en trouve même dans les plus beaux Cromlechs (sa présence n'a donc rien d'extraordinaire), ou d'une *base de Menhir brisé*. — Impossible de préciser.

B) Pierre, de *trois pieds et demi* sur *cinq pieds* de base, et *douze pieds et demi* de hauteur hors de terre.

C) Pierre, tombée, dont la base est pareille à la précédente, et la hauteur de *quinze pieds* (1).

D) Pyramide, dont la base est de *trois pieds et demi* sur *sept*

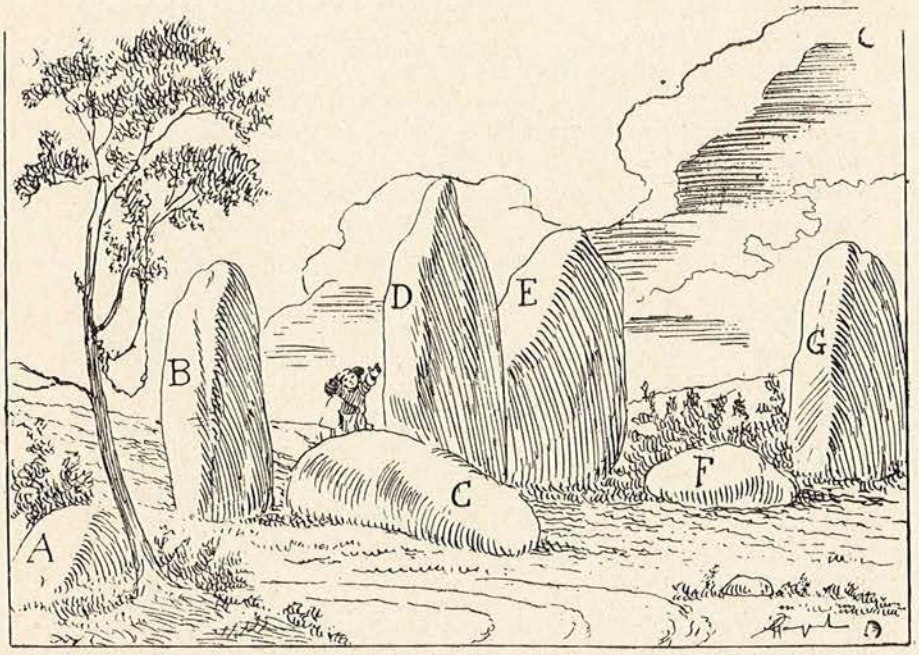

Fig. 1. — PARTIE, PERSISTANTE en 1762, du CROMLECH de Beauchène, à Avrillé (Vendée). — Reproduction de la Planche de Caylus. datée de 1762 [Réduction de 1/10]. — *Echelle :* 1/100 environ. — *Légende :* A à G, les ELÉMENTS, vus en place, du CROMLECH.

pieds, et dont la hauteur est de *quinze pieds*, sans comprendre la partie introduite dans la terre et qui sert à la soutenir.

E) La base de cette pierre a *quatre pieds un quart* sur *onze pieds*; la hauteur hors de terre est de *douze pieds*.

F) *Partie* d'une pierre de la même espèce, qui, vraisemblablement, a été *cassée*, et dont la partie qui lui servait d'appui est *demeurée en terre* (2).

(1) On remarquera que, sur le dessin de Caylus (*Fig.* 1 ; C), la pierre est tombée du *côté de l'Est*. — Cela se produit souvent. — Elle avait sans doute été mal calée de ce côté, lors de l'érection, faite de façon que son lit de carrière fut au Levant.

(2) Point intéressant. — Il s'agit d'un débris de Menhir *cassé*, avec base non extraite de terre. — Cela le différencie nettement de la Pierre C de Caylus, et est important à retenir.

G) Pierre de *trois pieds neuf pouces* sur *cinq et demi* de base, et dont la hauteur apparente est de *onze pieds*.

Ces *deux dernières pierres* occupent un tiers de la largeur du *Chemin* (1).

2° *Deuxième Description et essai d'Explication* [1780]. — En 1780 (2), un auteur, inconnu (3) [il n'a pas signé son article], a parlé des *Pierres d'Avrillé*, évidemment sans connaître le texte précédent de Caylus. — Il s'est lancé à ce propos dans de longues considérations, assez bizarres, sur la *nature* et *l'âge* des Mégalithes, inutiles à rapporter ici. — Nous nous bornons à extraire de sa note les phrases *descriptives* suivantes (les seules intéressantes à retenir), qui montrent qu'il a bien visité le *Plateau de Beauchêne*. — « Les *Pierres* dont il est question, et qu'on rencontre presque toutes à plus ou moins de distance du *Grand Chemin*, sont quelquefois *isolées*, plus souvent *rassemblées* les unes près des autres, au nombre de trois ou *quatre* (4). J'en ai compté *quatorze* ou

(1) Donnée très importante, qui prouve qu'en 1762 l'Alignement coupait le *Grand Chemin*, et empiétait sur lui *d'un tiers* de sa largeur. — Or, cela nous donne l'*axe d'érection* des *Éléments*. Puisque le chemin était à peu près *Est-ouest*, et le monument au *Sud* de la route, cet alignement ne pouvait être que *Nord-sud*.

L'ingénieur, qui, avant 1780 [Caylus dit: « *Nouveau* Grand-Chemin »; donc le *vieux* Chemin venait d'être amélioré] construisit la route *Nationale* de Luçon aux Sables [On a une copie d'un plan de cette route, signée *Perronet*, et datée de 1781, à la Mairie d'Avrillé], dut respecter ces menhirs, puisque le menhir G (*Nord*) ne fut détruit qu'en 1787-1788, par un autre ingénieur [Voir plus loin].

B. Fillon, qui habita Saint-Cyr-en-Talmondais, c'est-à-dire *sur cette route*, a écrit que « la Grande Route [celle qui, venant d'Avrillé, va à Luçon, en passant par Saint-Cyr] fut tracée *peu de temps avant la Révolution*, pour conduire du Haut-Poitou à la Mer » [*Poitou et Vendée*, t. I; Art. *Saint-Cyr*]. — Ce serait, d'après lui, l'ingénieur Parent (j'ignore si Perronet était sous les ordres de Parent), qui aurait dirigé les travaux de Niort aux Sables; il fut le dernier seigneur de La Grenouillère; son fils était un peintre distingué, vers 1865 [B. Fillon]. — Donc honneur à l'Ingénieur Parent, qui conserva le Mégalithe G! — Malheureusement son exemple ne fut pas suivi.

Voici ce que dit M. Rivalland (1888) de cette route : « Cette grande voie de communication [a été] construite en 1768 pour relier Poitiers à Nantes, par Niort, Fontenay, Les Sables... Cette route a été très fréquentée lors de la Révolution » — Si cette date de 1768 était exacte, la route serait bien *postérieure* au voyage de Caylus : ce qui n'est pas.

(2) *Mémoire sur les Pierres d'Avrillé en Bas-Poitou, adressé à M. Joyneau Desloges*. — *Affiches du Poitou*, Poitiers, 1780, VIIIe année, 29 juin, n° 26, p. 101; 6 juillet, n° 27, p. 105; 13 juillet, n° 28, p. 109; 20 juillet, n° 29, p. 113 [Voir p. 101 et 105].

(3) D'après les fiches manuscrites du Ministère, des Beaux-Arts et l'art. *Le Bernand* du *Dict. top. de la Gaule*, ce serait un M. de Beauregard, quoique l'article soit dû à un auteur ayant écrit de Luçon [Voyez p. 114]. — Je pense qu'en raison de l'allusion à la *Pierre Levée* de Poitiers, cet écrivain devait habiter la capitale du Poitou.

(4) Il n'y a qu'au *Cromlech* de Beauchêne que l'auteur a pu voir ainsi quatre *Menhirs* ensemble, car, dans toute la région (Avrillé, Le Bernard, etc.), c'est le seul point où, de par les *données historiques*, on en ait trouvé quatre assemblés... Donc cet auteur *a vu*, comme Caylus, ce *Cromlech*.

D'ailleurs, à différentes reprises, il parle de « *pierres alignées Nord-sud* »; or, il n'y a qu'à Beauchêne où il ait existé un tel Alignement!

quinze; peut-être y en a-t-il jusqu'à *vingt* et au delà (1). Leur forme est inégale; quelques-unes affectent celle d'un *prisme carré*, *applati* (*sic*), et pointu vers le haut, en forme de dent: ce qui a sans doute fait dire aux habitants des environs que c'étaient des *Dents de la Terre* (2). D'autres sont rondes et coniques (3); mais elles sont toutes grossières, et *non taillées* (4), seulement *dégrossies* au marteau (5). La hauteur et l'épaisseur de ces masses n'a rien de plus constant; leur base a 7 à 8 pieds de largeur; leur élévation est de 10 à 20.... ». « Excepté celle de l'*Auberge* (7), toutes celles qui sont *rassemblées*, les unes près des autres, sont placées parallèlement et *dans des tranchées* (8), dont la direction est *Nord-sud* (9); elles ont été toutes PLACÉES A DESSEIN; et vous remarquerez que, quoique l'espèce de cette pierre soit très commune, on n'en trouve *aucune carrière*, précisément à leur voisinage (10). Cette observation détruit l'opinion de quelques persones (*sic*), qui supposaient que ces masses avaient été *taillées sur le lieu*, et qu'elles étaient les restes de rochers de cette même pierre.....

Toutes celles qu'il m'a été possible de reconaître (*sic*) sont placées sur les *lieux les plus élevés*..... J'avais été, jusqu'à ce moment, persuadé que la direction de ces monuments formait une *courbe*; mais l'examen que j'en ai fait m'a convaincu qu'elles sont placées sur une *ligne droite*, A PEU PRÈS (11); mais toujours sur les hauteurs. »

En somme, ces deux documents, *historiques*, sont fort intéressants.

REMARQUE. — L'histoire de cette *Route nationale*, très importante pour le *Cromlech* étudié ici, a été faite par B. Fillon. C'est l'ancienne *Grande Route de Limoges à l'Océan*, large de 16 mètres, avec les fossés.

(1) Ces chiffres de *quinze* ou *vingt* démontrent encore que l'auteur a bien vu le Cromlech. Sans les sept piliers de ce Cromlech, il serait impossible d'atteindre ce chiffre pour la région d'Avrillé, y compris même le Bernard.

(2) Expression à rapprocher de ce que dit plus loin Cavoleau, en 1803. — Elle ne peut d'ailleurs s'appliquer qu'à certains *Menhirs de Beauchêne !*

(3) Adjectif qui ne peut se rapporter qu'à deux ou trois Menhirs d'Avrillé.

(4) Remarque très juste.

(5) Ce dégrossissement au marteau, qu'on appelle *Piquage* en terme de carrier, n'existe pas, croyons-nous. — Pourtant certains Menhirs de la région semblent avoir des traces, indiquant une Action humaine, remontant à l'époque néolithique (Menhir de La Boilière, par exemple). — C'est là un *point à étudier*.

(6) Ces dimensions plaident encore en faveur de mesures prises à Beauchêne.

(7) Nous en parlons dans un autre Mémoire [Marcel Baudouin. — *Les grands Alignements d'Avrillé*. — Inédit].

(8) Excellente remarque, très juste, qui montre bien que l'auteur a vu là des *Pierres plantées* en terre.

(9) C'est bien l'Alignement d'ensemble de Beauchêne.

(10) Constatation très exacte également.

(11) La *concavité*, pour être peu marquée, n'en existait pas moins, comme l'a dit plus tard Dufour. — Et cette constatation de 1780, « *à peu près* », est très précieuse pour la théorie ici défendue.

« La première pensée, dit cet auteur (1), de créer cette route, remonte à 1728. Mais c'est à Turgot que revient en réalité l'honneur d'avoir entrepris et mis à exécution ce beau projet, pendant qu'il était Intendant de Limoges. La Bourdonnaye-de-Blossac, Intendant de Poitou, auquel il avait fait partager ses vues, fit achever, avant 1781, la totalité du parcours à travers le Poitou. Les travaux furent dirigés en grande partie, sur le territoire de notre province, par l'ingénieur Jacques PARENT, qui avait récemment acquis le domaine de La Grenouillère, de Curzon..... »

Toujours d'après B. Fillon, au lieu dit *La Pierre-blanche* (2), en Saint-Cyr-en-Talmondais [section B, n° 246], existait, jadis, « à l'angle Sud-ouest du *Grand Champ*, une Borne, en pierre blanche de Luçon, sur laquelle on avait gravé l'inscription commémorative de l'ouverture de la grande Route de Limoges à l'Océan », c'est-à-dire la route qui nous occupe. On y lisait : « Louis XVI, étant roi de France, Charles Philippe, comte d'Artois, apanagiste du Comté de Poitou, P. Esp. M. de la Bourdonnaye, comte de Blossac, intendant de la province, cette route, conduisant de Limoges à l'Océan, a été ouverte en 1776 et achevé en 1780. Jacques Parent, seigneur de Curzon, ingénieur du roy, a conduit les travaux. »

La gelée a détruit cette Borne dans l'hiver de 1829, ajoute B. Fillon. — On a oublié de la remplacer, bien entendu!

3° *Première Destruction historique. Fouille* (1803). — Cavoleau, en 1803 (3), écrivait :

« A un kilomètre ou 500 toises à l'*Est* du bourg (4), et sur la *grande route* (5), il y en a TROIS (6), parfaitement ALIGNÉES et à peu près de la même hauteur (7). *Autrefois*, il y en avait une *quatrième*, *plus élevée* (8), à l'extrémité *septentrionale* de la ligne (9). L'ordre

(1) B. FILLON. — *Notice sur les points habités*, etc., *de Saint-Cyr-en-Talmondais* (V.). — Saint-Cyr-en-Talmondais, 1877, in-4°, 67 p. [Voir p. 40 et p. 51].

(2) Dénomination due à la Borne, posée en 1780. — Donc elle est *récente*.

(3) CAVOLEAU. — *Annuaire statistique du département de la Vendée pour l'an* XII (1803-1804). — Fontenay-le-Cte, Goichot. [voir p. 287-288]. — Cavoleau a ignoré Caylus!

(4) L'auteur précise nettement : ce que n'avait pas fait Caylus.

(5) Il s'agit là de la route nationale; donc elle était bien *terminée* à cette époque (an XII). Commencée après 1762, elle fut exécutée d'ailleurs bien *avant* l'an IX, puisqu'elle est citée par La Bretonnière (*Ann.*, an IX).

(6) Cavoleau oublie d'en mentionner deux autres, qui n'avaient pas encore sans doute été détruits: A, trop petit; et C, tombé. — Il ne cite que B, D, et E de Caylus, parce qu'ils étaient encore *debout*, *bien distincts* et alignés.

(7) Donnée importante, indiquant bien un *ensemble*.

(8) C'est le *Menhir G*, de Caylus, qui, en réalité, n'était pas le plus élevé [Voir plus loin].

(9) Donnée très importante, ayant permis de contrôler l'*orientation* du *Monument* sur la figure de Caylus [voir, plus haut, p. 270, note 1].

symétrique, dans lequel elles sont placées, et le *peu de distance* qu'il y a entre elles (1), ne permettaient pas de croire qu'elles fussent une prolongation de la roche qui sert de noyau au terrain sur lequel elles sont assises; mais il est aujourd'hui bien démontrées qu'elles en sont détachées.

« Il y a, à peu près quinze ans (2), l'attention de M. Dorotte, ingénieur en chef des travaux maritimes du Département (3), se fixa sur ces pyramides, qu'il *crut pouvoir* employer avec succès *à la construction des jetées du Port des Sables*. Il fit creuser autour de la base de celle qui était le plus près de la *grande route* (4), et, à $0^{m}217$ ou huit pouces de profondeur, il trouva qu'elle était *entourée* d'un *pavé* ou *blocage* (5), qu'il fit détruire, et qui rendit à peu près deux mètres cubes de moellons (6). Ayant fait creuser ensuite à $0^{m}542$ ou vingt pouces en contre-bas et *d'un seul* côté (7), la base de la pyramide se trouva assez dégarnie; et elle *tomba*, sans se briser. — M. Dorotte s'assura qu'elle n'était point, et qu'elle n'avait jamais pu être adhérente (8) à la roche, et que, par conséquent, elle et les autres, dont j'ai parlé, devaient à l'art leur position véritable. N'est-il pas permis de conjecturer qu'elles ont appartenu à un système de construction, dont une partie a été détruite par le temps, et que ce système était le même que celui de la Grotte du Bernard (9).

(1) Donnée très importante, montrant qu'il s'agit là d'une *partie* d'un *Cromlech* (où les *pierres se touchent* presque), et que ce diagnostic est bien justifié ici.

(2) C'est-à-dire *vers* 1787-1788 : époque importante à retenir, et correspondant à une date bien *postérieure* à l'achèvement (1780) de la construction de la *Route Nationale*.

(3) C'est donc un *Ingénieur en chef*, qui a détruit cette partie du monument ! Nous dirons ailleurs ce *qu'il fit* réellement de ces menhirs...

(4) Il s'agit de la *Pierre G* de Caylus (*Fig.* 1) [Menhir n° VII]. — Cela prouve aussi que Savary a visité les lieux après 1787-88; et, puisqu'il n'a vu que *quatre* menhirs, il est donc passé par là après la destruction du Menhir G ; on verra plus loin que c'est bien après 1803.

(5) Il s'agit des *Blocs de calage* classiques des grands Menhirs, situés ici à $0^{m}20$ de profondeur.

(6) Ce Calage *circulaire* était, par suite, très important. — Il est à retenir.

(7) Cavoleau ne dit pas si le menhir s'enfonçait bien à $0^{m}542$ au-dessous du début du calage; mais cela est assez probable. — Ce trou, de $0^{m}20+0^{m}50=0^{m}70$, a donc été fait pour faire tomber la *pierre debout*. — Il faut par suite admettre un *Enfouissement* de $0^{m}70$, pour ce menhir, en 1787. — Il est vrai qu'autrefois il pouvait y avoir encore *plus de terre meuble* à son niveau.

(8) Véritablement, en 1787, pareille question était assez extraordinaire; et l'on peut s'étonner qu'il ait fallu cette expérience, pour entraîner le diagnostic : *Pierre dressée*! - Voir d'ailleurs, dans l'article de 1780 [p. 271], ce qu'on dit des « *Dents de la Terre* ».

(9) Comparaison avec *l'Allée couverte de La Frébouchère*. — On voit que Cavoleau a fait ici le diagnostic: *Pilier de Mégalithe funéraire*; et non pas : *Menhir* ou *Elément d'Alignement*! — Aujourd'hui, pareille hypothèse ne serait pas soutenable un instant.

« Au reste, M. Dorotte assure que la *pyramide*, qu'il a fait renverser, devait peser 15 à 18.000 kilogrammes ou 30 à 36.000 livres (1) ».

4° *Bibliographie.* — 1° (1818). — Cavoleau, en 1818 (2), n'a fait que répéter, en le raccourcissant légèrement, le texte ci-dessus; aussi croyons-nous inutile de reproduire à nouveau le passage de la 2e édition de son ouvrage.

2° J.-M. Dufour, en 1826 (3), a fait allusion aux pierres de Beauchêne, dans les lignes suivantes, malheureusement trop vagues : « A l'exception de celles-ci [Menhirs du *Bourg* d'Avrillé], toutes les autres, que l'on trouve *rassemblées*, sont *plantées*, *parallèlement*, sur les points les plus élevés (4), et sur *une ligne, qui paraît à peu près droite* (5), au premier aperçu... Je parlerai de ce monument dans l'*Histoire de Poitou*, que je me propose de publier » (6).

De par le texte même de ce dernier ouvrage paru en 1828, qu'on trouvera plus loin, il est certain que Dufour a voulu parler, dès 1826, dans les termes qui précèdent, du *Cromlech de Beauchêne*.

Il semble d'ailleurs qu'à Avrillé il n'ait vu et visité que les pierres le constituaient, parce qu'elles étaient sur le *bord de la route*...

3° J.-M. Dufour, en 1828 (7), est revenu, en effet, en quelques lignes, sur ce Monument de *Beauchêne*. — Ce passage est très précieux et fort intéressant.

« ...Outre ce *Dolmen* existait deux autres *Temples*, bien plus considérables : l'un est situé *près d'Avrillé*, département de la Vendée, sur l'ancien territoire des *Agenisates* » (8). J'ai parlé ailleurs

(1) Pour se rendre compte s'il s'agit bien du Menhir G de Caylus (notre Menhir n° VII), il suffit de se reporter au calcul du poids de ce menhir, que j'ai fait plus loin. — Comme j'ai obtenu 18,275 kilogrammes, il est certain qu'il n'y a pas d'erreur. — C'est donc bien le Menhir G que Dorotte a abattu !

(2) Cavoleau. — *Description du département de la Vendée et considérations générales sur la guerre civile de* 1793, 1794 et 1795. — Nantes, Vor Mangin, in-8°, 1818 [Voir p. 333-334].

(3) Dufour (J.-M.). — *De l'ancien Poitou et de sa Capitale*, etc. — Poitiers, 1826, in-8° [Voir p. 211].

(4) En 1826, il ne pouvait persister, au moins, que les restes du Cromlech de *Beauchêne*, l'*Alignement du Camp de César* mis de côté. — Dufour a donc eu tort d'employer ici le pluriel; et il aurait dû écrire : « le point le plus élevé », à moins qu'il n'ait voulu parler aussi des *Alignements du Bernard* : ce qui est très probable.

(5) Cette rédaction montre bien qu'il ne peut y avoir de doute sur notre diagnostic rétrospectif.

(6) Ce passage prouve que des pierres dressées persistaient encore à Beauchêne avant 1826. — Ces dernières ont donc été détruites de 1826 à 1836, puisque E. Delange ne les a pas retrouvées en 1836. — F. Baudry a donné d'ailleurs la date de 1833.

(7) J.-M. Dufour. — *Histoire générale du Poitou* (Tome 1er, le seul paru). — Poitiers, F. A. Saurui, 1828, in-8° [Voir p. 194 et 197] [B. N. = L 21 K-1364]

(8) L'autre « Temple » (?), cité par L. Dufour, est un monument mégalithique, situé à Belfau, près Neuville, vers Poitiers (Vienne). — Il s'agit peut-être de tout autre chose qu'à Avrillé...

[*De l'Anc. Poit.*, Ch. II, p. 211, note 1] de celui d'Avrillé, dont on ne retrouve plus que *quelques blocs*, faisant primitivement partie du *mur d'enceinte* de *Karn* (1). En *visitant* de nouveau un reste gigantesque d'un monument qui date d'une antiquité certaine, j'ai remarqué que les pierres posées sur le sommet de quelques piliers y sont COUCHÉES en ARCHITRAVES [XXXI] (2)... ».

Il est évident que cette dernière phrase ne se rapporte pas au « Temple » d'Avrillé ; mais au second, comme le remarque Dufour lui-même (p. 157), situé dans la Vienne, à *Bel-fau* ou *Bel-foye* (3). En effet, il est impossible d'admettre, par exemple, que les piliers tombés de la Figure de Caylus représentent des *Architraves*....

Dufour a ajouté, à la page 196 :

« Les deux [Temples], qui existent en Poitou, nous eussent probablement présenté la *forme circulaire* (4) [comme Stonehenge], ou à peu près, si l'on n'eut pas détruit une partie de leurs murs d'enceintes. Ils devaient être consacrés au Dieu *Soleil* (5). » — Plus loin [p. 198], Dufour les appelle des « *Thèmes célestes* ».

C'est donc J.-M. Dufour, qui, en 1828, a *reconnu, le premier*, après Caylus et Cavoleau, la *nature réelle* du Monument de Beauchêne. — C'est là une constatation *capitale*, que je me fais un plaisir d'enregistrer et de souligner, car, depuis, on n'a voulu y voir que des restes d'un *Alignement* (6) : ce qui est tout-à-fait insoutenable.

Les termes « MUR D'ENCEINTE » et « FORME CIRCULAIRE » sont très nets, et sont de Dufour !

Si j'insiste, c'est parce que J.-M. Dufour a vu, *de ses yeux vus*, les *restes*, qui existaient en 1827, lors de son passage en Vendée (7).

Il y a donc bien des chances pour qu'en réalité la série des menhirs ne formât pas alors une ligne *très droite* (8), quoiqu'on en ait dit en 1780 ; mais une ligne *légèrement incurvée*, à *concavité Est* : c'est-à-dire une partie de *Cromlech*.

(1) Cette phrase montre bien qu'il s'agit de Beauchêne, et non pas d'un autre monument d'Avrillé.

(2) En réalité la note XXXI a trait aux Menhirs du *Bourg* d'Avrillé [Voir un de nos autres travaux : *Loc. cit.*].

(3) Dufour rapproche Bel, de *Bel-fau*, du nom du Dieu *Bel*, signifiant Soleil. — C'est un peu *excessif!* — En réalité, *Bel-foye* doit signifier le *Beau Hêtre* (de *Fagus*), et non le *Hêtre du Soleil* ; de même *Beauchêne* ne doit pas être *Le Chêne du Soleil*, puisque *Bel-air* est *moderne*.

(4) Dufour émet nettement ici l'hypothèse de *Cromlech* pour le monument de Beauchêne. — Nous y reviendrons plus loin.

(5) Théorie intéressante à retenir.

(6) Documents manuscrits de la Commission des Monuments mégalithiques, au Ministère des Beaux-Arts [Prêt obligeant de mon ami Adrien de Mortillet].

(7) J'ai établi cette date dans un autre Mémoire [Marcel BAUDOUIN. — *Les grands Alignements d'Avrillé*. — *Loc. cit.*]. — Je n'y reviens pas ici.

(8) Il a dit, d'ailleurs, en 1826 : « Une ligne, qui paraît *à peu près droite* ».

4° En 1837-38, Savary (1) a écrit à ce sujet : « J'en ai vu jusqu'à *quatre* [Menhirs] (2), parfaitement ALIGNÉS (3), sur la principale *hauteur* (4), voisine d'Avrillé... »

5° *Destruction complète* (Avant 1836). — E. Delange (5), en 1836, a écrit en outre : « *Trois* (6) Menhirs étaient placés à un *quart de lieue* (7) d'Avrillé ; ils ont été *détruits par le propriétaire* (8) du terrain, sur lequel ils étaient situés. »

6° *Etudes nouvelles.* — 1° En 1840, L. Audé (9) disait, en parlant du Monument de Beauchêne :

a) Texte. — « Il y a quelques années seulement, on voyait encore, près la route des Sables-d'Olonne à Luçon, et non loin du bourg d'Avrillé, *trois pierres levées* (10), de dimensions colossales, qu'un propriétaire a fait briser, pour construire un *Moulin à vent* (11) ».

Plus loin, on lit encore dans le même travail : « *Menhirs du Moulin de Bel-Air* (12). Ces pierres, que l'on voyait encore il y a quelques années, *n'existent plus...* »

Puis il cite le passage de Cavoleau, déjà reproduit plus haut ; et il ajoute :

(1) SAVARY. — *Histoire de l'Ile-d'Yeu.* — *Rev. litt. de l'Ouest* (*Journ. des Trav. de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres*, Niort, t. I et II réunis (1836-37-38) ; t. II (1838), p. 7-29 [Voir p. 18]. — Il eut le tort d'y voir des « *phares* » !

(2) Savary a dû voir ces *pierres debout* après 1823 et avant 1826, c'est-à-dire assez longtemps avant l'époque où il écrivit son mémoire. Ce sont bien les *quatre* premières décrites, en 1762, par Caylus (B, A, D, E). Nous avons établi en effet, ailleurs, qu'il n'a pu venir à Avrillé qu'après 1823 et avant 1826.

(3) Affirmation importante, au point de vue de la thèse que je défends dans ce mémoire, mais *trop précise*. La ligne ne devrait pas être *droite* [Voir plus haut].

(4) Excellente remarque, déjà faite.

(5) E. DELANGE. — *Les Monuments celtiques d'Avrillé et du Bernard.* — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, Poit., t. I, 1836-37, 176 p., 29-32 [V. p. 32].

(6) En effet, en 1836, si cet auteur n'en cite plus que *trois*, au lieu de *quatre*, c'est parce que le Bloc A de Caylus n'attirait plus l'attention depuis longtemps, en raison de sa petitesse. — Pourtant Savary l'avait bien vu de 1823 à 1826 ! — Il parle donc des Menhirs B, D et E (*Fig.* 1).

(7) Distance déjà indiquée par les auteurs précédents.

(8) Les trois derniers Menhirs ont donc été détruits par un *particulier*.

(9) Léon AUDÉ. — *Notice sur les Mon. celt. d'une partie du Dép. de la Vendée. Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, Poit. et Paris, 1840-41, t. VII, 83-98. — Une Carte hors texte (*Fig.* 2).

(10) Ce sont les *trois* citées par E. Delange (B, D, E) [Voir p. 83 et p. 90-91].

(11) Il s'agit du *Moulin-à-vent*, élevé sur la *Butte de Beauchêne*, entre 1826 et 1840. — Ce moulin, construit en 1833 (Baudry, 1862), ne figure pas d'ailleurs au Cadastre, qui date de 1830.

(12) C'est donc à L. Audé qu'on doit l'emploi de la dénomination de *Bel-Air*. Pour le *Monument*, nous avons cru ne pas devoir conserver ce nom de lieu-dit, quoiqu'il fut très caractéristique de la situation qu'il occupait, le Plateau correspondant s'appelant *Plateau de Beauchêne*, et Beauchêne étant le vieux nom d'origine [*Borderie*; etc.].

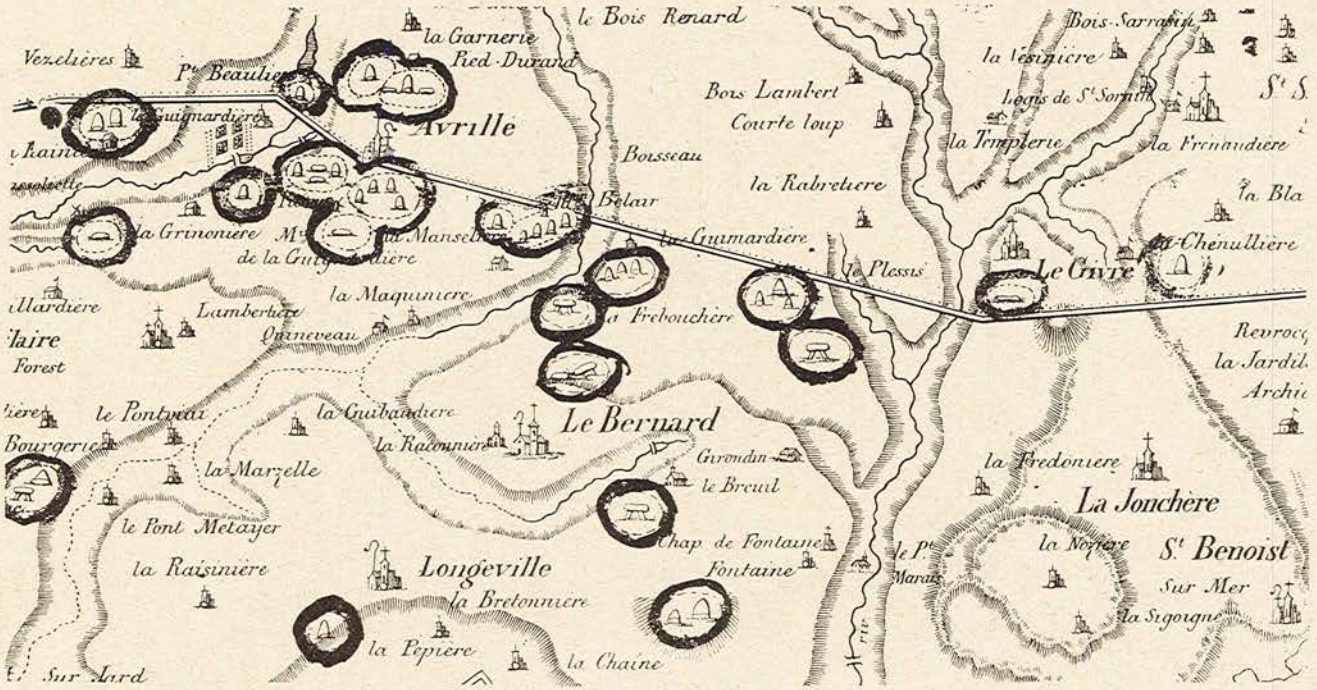

Fig. 2. — Situations des MENHIRS DE BEAUCHÊNE, près le MOULIN DE BEL-AIR, à Avrillé (Vendée). — Extrait de la CARTE MÉGALITHIQUE de L. AUDÉ, datée de 1840. — Echelle : 1/80.000 environ. — Tous les Mégalithes, connus alors, sont représentés, entourés d'un *Cercle Noir*. — On voit, à « *Belair* », dans un Cercle, 4 *Menhirs*, *debout* (CROMLECH); et, à l'*Ouest*, un *Menhir*, *isolé* (MENHIR DE LA BOILIÈRE).

« Cette rangée de pierres *partait de la route* (1), se dirigeait du *nord au midi* (2). Le *peulvan*, que M. Dorotte fit renverser *sur la route*, où il se trouvait *planté*, et qu'il estimait peser de 15 à 18.000 kilogr., *y est encore couché*, divisé par la mine en trois blocs (3). Les trois autres ont été *brisés* pour la construction du *Moulin*, auquel l'*une d'elles* (4) sert de fondement, car, après avoir *fouillé* profondément, le meunier, désespérant d'atteindre leur base, les a cassées hors de terre (5) ».

« Dans un champ, à 200 pas à l'Ouest, il existe un autre Menhir, *isolé*, de 3m30 d'élévation à peu près (6) ».

b) Sur sa *Carte* (*Fig.* 2), Léon Audé a figuré, au *Sud de la route* et à l'*Est* du *Moulin à vent*, *quatre Menhirs debout*, à Bel-Air (7). — Ces pierres debout sont *bien en ligne* et *manifestement orientées vers le Nord-Est*, et non le *Nord*. L'auteur ne fait pas rentrer dans ce groupe le Menhir ci-dessus (dit de La *Boilière*) ; il l'en a isolé, mais à tort : on le verra plus loin.

2° J.-J. Meunier, en 1852 (8), a décrit, à son tour, les Menhirs de Bel-Air.

« Le groupe, le plus remarquable que l'on ait connu, est aujourd'hui *détruit* (9) ; il se trouvait à un kilomètre d'Avrillé, sur le *bord* de la route. Il se composait de *4 peulvans*, formant une *ligne droite* (10) ; *trois* étaient placés côte à côte (11) ; et le 4e, *le plus élevé*,

(1) Léon Audé ne parle ici que des piliers subsistant dans le champ sud de la route ; il y en avait pourtant encore *quatre*. — D'ailleurs, il en a figuré *quatre* sur sa Carte (*Fig.* 2) !

(2) Donnée très importante, qui confirme ce que nous avions soupçonné sur l'*orientation* du Monument. Mais, sur la carte, il est nettement *Nord-est*. (*Fig.* 2).

(3) Si ce renseignement était bien exact en 1840, M. Dorotte n'est plus excusable. Il aurait *brisé* le Menhir G de Caylus et n'en aurait pas emporté les morceaux ! — Il est vrai qu'en 1852 [J.-J. Meunier] la situation était *liquidée*...

(4) Donnée précieuse à enregistrer.

(5) Puisqu'il en était ainsi, on pouvait essayer de *retrouver en terre* les bases des Menhirs B, D, E, de Caylus, et même le bloc A, dont le sort reste inconnu. On verra plus loin les résultats de la recherche, faite en 1911.

(6) Donnée très intéressante, qui nous a permis :

a) De fixer *exactement* (pour la recherche indiquée ci-dessus), la *position des Menhirs*, vus par Caylus.

b) De rattacher directement ce *Menhir*, qui n'est pas autre chose que celui appelé par F. Baudry *La Boilière*, au *groupe* de *Beauchêne* ou de *Bel-Air* (point très important pour l'explication de ce Monument).

(7) Il les a placés sur la hauteur, qui domine la *rive droite* du petit Ruisseau, se jetant dans celui de La Frébouchère.

(8) J.-J. Meunier. — *Guide hist. et pittor. du baigneur aux Sables-d'Olonne*. Les Sables d'Olonne, 1852, Lambert, in-8°, 150 p. [Voir p. 121-122].

(9) La destruction totale est donc certaine pour 1852.

(10) Il s'agit des menhirs *B*, *D*, *E* et *G* de Caylus, formant, en réalité, une petite courbe (*Fig.* 1).

(11) Ailleurs, J.-J. Meunier (à propos des Mégalithes d'Avrillé), dit formellement : « situé à *quelques mètres les uns des autres* ». Il ne faut donc pas prendre ici à la lettre les mots *côte à côte*, d'ailleurs un peu *inexacts*. — « Trois », c'étaient B, D, et E.

occupait l'extrémité *Nord* de cette ligne (1). Il était séparé des autres par un intervalle de 5 à 6 mètres (2). Ce dernier fut renversé, lors de la *construction* de la route ; et l'on s'aperçut que sa base était entourée par un *pavé en pierres debout* (3), de $0^{m}40$ à $0^{m}50$ d'épaisseur. En 1848, les entrepreneurs de travaux du port des Sables le divisèrent en plusieurs blocs, qu'ils employèrent à diverses constructions. Les trois premiers furent *brisés* sur place (4). On remarque encore les *saillies* qu'ils forment autour de la base d'une *tourelle* à *moulin*, construit sur leurs débris (5) ».

3° L'abbé F. Baudry, en 1862 (6), nous a donné quelques détails sur ce monument, qu'il désigne, après L. Audé, sous le nom de *Belair* (*sic*), mot qu'il fallait écrire évidemment *Bel-Air*.

« A 200 mètres de là [c'est-à-dire du Menhir de La Boilière] (7), sur le bord de la route *impériale* des Sables à Luçon, au sommet de la colline, et près du *moulin* [*à vent*] actuel de *Belair* (*sic*), les Gaulois avaient élevé *quatre* peulvans, les posant en *ligne*, et *presque à se toucher*, dans la même direction que ceux (8) de *La Guinardière* (9), c'est-à-dire les dirigeant du *Nord au Midi* (10). Ces pierres, dont l'aspect primitif surprenait encore le voyageur il y a quelques années, n'existent plus. — Voici ce qu'en dit Cavoleau, le *seul* auteur (11) qui les ait décrites [*Suit le texte de cet auteur*]...

« Lorsque notre confrère, M. Audé, décrivit les monuments celtiques d'Avrillé, les débris de la pierre [de M. Dorotte] étaient encore *couchés sur la banquette de la route*. Les *trois* (12) autres menhirs furent brisés vers 1833 (13) pour la construction du *Moulin*, auquel *l'un d'eux* sert de fondement ».

(1) Il s'agit du menhir G de Caylus.

(2) Donnée erronée : il y avait là jadis le menhir F (*Fig.* 1).

(3) *Blocs de Calage* [Description de Cavoleau]. Il s'agit toujours du *Menhir G.*

(4) A rapprocher du texte d'Audé (1840), qui ne cadre pas tout à fait avec celui-ci. — Qui a raison ?

(5) Cela nous a engagé à revisiter les lieux en 1911 ; et nous avons pu alors y faire des constatations intéressantes.

(6) F. Baudry (L'abbé). — *Antiq. celt. de la Vendée, canton de Talmond : 2e Mémoire. — Ann. de la Soc. d'Émul. de la Vendée,* Nap. — V., t. VIII, 1862, 157-180. — Tiré à part, 26 p., 1862 [Voir p. 6].

(7) L. Audé a indiqué 200 *pas*, au lieu de 200 mètres. Il y a bien, en réalité, 200 mètres. — Cette rectification est importante à faire.

(8) *Alignement* situé dans la commune du Bernard ; nous le décrirons.

(9) Toutes ces données justifient nos remarques antérieures. Mais Baudry *rapprochent* trop les pierres les unes des autres.

(10) Renseignement *très précis*.

(11) Affirmation tout à fait inexacte, puisque Caylus, en 1762, — sans parler de l'auteur de 1780 —, en a écrit plus long que Cavoleau en 1803 !

(12) Baudry en compte *quatre* avec raison, comme Meunier (et non *trois* comme Delange et Audé, qui ont négligé de citer le Menhir G de Caylus).

(13) *Date importante*, non encore connue.

4° En 1864, au *Congrès archéologique de Fontenay-le-Comte* (1), l'abbé F. Baudry dit simplement : « Au commencement de ce siècle, il y avait *quatre* menhirs à *Bel-Air* (*sic*)... », en corrigeant son orthographe de 1862.— A la discussion qui suivit la lecture de son mémoire, B. Fillon (2) a déclaré que : « Dix ou douze menhirs ont été *fouillés* sans résultat par un ingénieur du port des Sables », faisant allusion sans doute à au moins un menhir de Bel-Air, le menhir G de Caylus. — Mais il a notablement exagéré la quantité de fouilles, faites à Avrillé !

7° *Bibliographie.* — 1° En 1878, le *Dict. top. de la Gaule* (3) ne renferme que ces mots :

« *Quatre* [menhirs], dits *Pierres de Bel-Air*, détruits en 1833, sur la grande route des Sables de Fontenay, à un kilomètre à l'est d'Avrillé ». — Mais il ne parle pas de *Cromlech*...

2° En 1868, Ad. Joanne (4) a écrit : « En deçà (5) d'Avrillé, on aperçoit, près de la route, *trois menhirs*... ». — C'était absolument inexact en 1868, puisque les menhirs étaient détruits depuis 1833; et le renseignement semble avoir été pris, sans vérification récente, dans L. Audé (1840).

3° L'abbé H. Rivalland, en 1888 (6), n'a fait que résumer les notes de L. Audé et de l'abbé F. Baudry, en y ajoutant plusieurs inexactitudes (7) typographiques. Il n'y a pas lieu d'insister.

4° En 1902, L. Brochet (8) s'est borné à écrire : « Au commencement de ce siècle, il y avait quatre menhirs à Bel-Air... ».

II. Cartes postales. — Inutile de dire qu'il n'existe pas de Carte postale de ce groupe de menhirs...— Ce qui serait pourtant très faisable... , en reproduisant le dessin de Caylus !

III. Document inédit (A. Bitton). — Sur sa *Carte*, A. Bitton a représenté le Mégalithe de Bel-Air; mais il semble l'avoir placé à l'Ouest du *Menhir de La Boilière*, alors qu'il était à l'Est. — D'un autre côté, il n'y figure que *quatre menhirs* (alors qu'il y en a eu

(1) F. Baudry. — *Congr. arch. de France*, Fontenay-le-Comte, 1864. Paris, 1865, in-8°, (voir p. 39). — Tiré à part, 1865, in-8°.

(2) F. Baudry. — *Loc. cit.*, 1864 (Voir discussion, p. 47).

(3) *Dict. top. de la Gaule*, Paris, 1878 [Voir p. 106].

(4) Ad. Joanne. — *Itinéraire général de la France. La Loire et le Centre.* — Paris, Hachette et Cie, 1868, in-12° [Voir p. 436].

(5) « En deçà », c'est-à-dire avant d'arriver à Avrillé, en venant de Luçon, ne peut s'appliquer qu'au *Cromlech de Beauchêne*. — Les *Menhirs du Plessis*, au Bernard, auxquels pourraient se rapporter, à la rigueur, ce texte, n'étaient, en effet, qu'au nombre de *deux* en 1868, et sont très éloignés de la route, d'ailleurs.

(6) H. Rivalland. — *Saint Domnin d'Avrillé et ses compagnons martyrs.* — Fontenay-le-Comte, L. P. Gouraud, 1888, in-8°, 331 p. [Voir ch. II, p. 36].

(7) *Bélair* (*sic*), au lieu de *Bel-Air*; 1883, au lieu de 1833.

(8) L. Brochet. — *La Vendée à travers les Ages.* — Paris, 1902, t. I. [Voir p. 61].

sept), parce qu'il ignorait le mémoire de Caylus et avait pris pour modèle sans doute la Carte d'Audé; ou, pour guide, le texte de l'abbé F. Baudry.

§ III. — Etude scientifique des Vestiges connus.

[Partie de la Paroi Ouest d'un *Cromlech*].

I. Description. — Nous allons décrire, avec détails, d'après la méthode moderne, les *sept Menhirs*, ou *Fichades* (1), vus et dessinés par Caylus; et, comme cet auteur, nous les numéroterons du Sud au Nord, et de I à VII. — Puis nous essaierons de faire une *description de l'Ensemble* du Monument, supposé *reconstitué*.

I. Etude des Eléments ou Fichades.

1° Menhir n° I (*Sud*). — Caylus a écrit que c'était une « masse de pierre, à moitié enterrée ». En réalité, d'après son dessin, ce

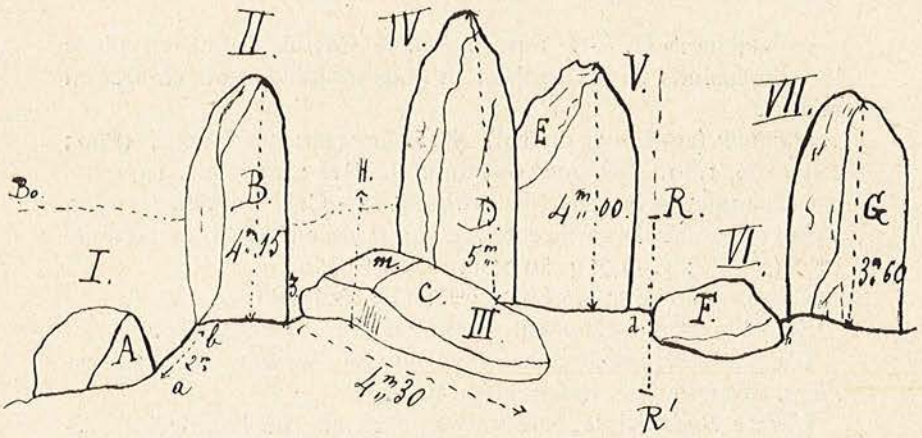

Fig. 3.— Schéma des Restes connus du Cromlech de Beauchêne, à Avrillé (Vendée).— Etat, en 1762, d'après Caylus.— Vue *Sud-est*.— *Echelle* : environ 1/100.— *Légende* : A à G, et I à VII : Les *sept Menhirs*; — Bo, hauteur du *Bois*; — H, hauteur d'un *Homme*; — *a*, *b*, distance entre I et II (*Menhir disparu*); — *m*, partie du n° III, ayant dû être *enfouie* en terre; — RR, limite sud de la nouvelle *Route nationale*, qui ne daterait que de 1776-1780 [Fillon].

n'est qu'un très *petit menhir*, bien *aligné*, avec face à l'*Est*, comme les autres.

1° *Description*. — L'auteur ne donne pas de dimensions pour ce bloc; mais, en tenant compte de l'échelle de sa figure, on peut admettre (*Fig.* 3) : *hauteur* maximum au-dessus du sol, 1m00; *lar-*

(1) Nous appelons souvent ainsi les éléments des *Alignements* et des *Cromlechs*, pour les distinguer des Menhirs *isolés*.

geur maximum (au ras du sol), $1^{m}50$; *épaisseur* maximum, $1^{m}10$.

2° *Distance.* — Toujours d'après la *Figure* 3, il semble que la distance séparant le n° I du n° II (*a*, *b*) ait été très petite, mais ait correspondu à celle d'un *Menhir disparu.* — En admettant $2^{m}50$, nous n'exagérerons certainement pas !

3° *Nature.* — Le menhir (A) de la *Figure* 3 n'est-il qu'un *débris* de menhir *brisé*, presqu'au ras du sol ? Cela serait fort possible, étant donné que le Menhir (F, n° VI) se trouvait, dès 1762, dans une semblable condition ; mais nous ne le saurons jamais, sans doute ! — Il n'y a donc pas lieu d'insister, d'autant plus que, sur le dessin, aucune ligne de *fracture* de la pierre n'est reconnaissable.

Dans ces circonstances, peu importent le cube probable [3^{mc}] (1), et le poids (7.500 k.) de cette pierre.

4° *Destruction.* — Les auteurs sont *muets* sur la destinée de ce menhir. — En 1911, nous avons tenté d'en retrouver les traces ; nous n'avons rien découvert ! — Cette pierre est probablement *enfouie*, aujourd'hui, sous le Cerne même, surélevé artificiellement, du Moulin de Bel-Air.

2° Menhir n° II. — 1° *Description.* — Caylus donne en pieds les dimensions de ce menhir ; et nous traduisons ces chiffres en mètres.

Hauteur (au-dessus du sol), $4^{m}15$. *Largeur* (maximum), $1^{m}60$; moyenne, 1,50. *Epaisseur* (maximum), $1^{m}15$; moyenne, 1,00.

Le sommet de la pierre était *allongé.* — Cela ne donne qu'un *cube* [y compris la partie enfouie, supposée enfoncée en terre de $0^{m}75$ (2)], de : $4.90 \times 1.50 \times 1.00 = 7^{mc},350$.

Soit un poids de : 2,5 (3) $\times 7^{m}350 = 18.375$ kilog.

En admettant 18.500 kil., on sera très près de la vérité.

D'après la *Figure* 3, ce menhir avait une *face Est*, ou *Lit de carrière*, très régulière, *aplatie*, bien lisse.

L'*arête Sud*, visible, paraît *plus petite* que ne l'indique la dimension de l'épaisseur donnée ci-dessus ; cela tient à ce que la *face Ouest* devait être assez *bombée* et irrégulière.

Le *sommet* est assez pointu ; il débute à $2^{m}50$ du sol ; sur le dessin, il paraît assez aigu (*Fig.* 3 ; B).

2° La *distance* entre les n°s II et III ne paraît être que de $0^{m}50$ sur le dessin ; mais il est probable qu'elle devait être plus petite.

(1) Nous le supposons, comme les autres, enfoui de $0^{m}75$; ce qui est peut-être beaucoup.

(2) Voir, plus loin (p. 283), le raisonnement nous ayant permis d'émettre cette hypothèse de $0^{m}75$.

(3) La *Granulite* d'Avrillé pèse au moins 2,5 en effet.

3° *Destruction.*— Ce menhir, d'après L. Audé (1840), J.-J. Meunier (1852), Baudry (1862), a été *détruit*, en 1833, par la personne qui fit construire le *Moulin de Bel-Air*, ainsi que ceux qui se trouvaient au voisinage. On ne les aurait pas arrachés; mais on les aurait fracturés *au ras du sol*, si bien que les *bases* auraient été visibles encore en place, en 1852 (J.-J. Meunier), autour du moulin. Un de ces menhirs lui servirait de fondement (L. Audé; Baudry). — En 1911, nous avons examiné la base dudit moulin; et nous n'y avons rien constaté de semblable, comme on le verra plus loin!

3° Menhir n° III. — Ce menhir était déjà *tombé* du temps de Caylus.

1° *Description*. — Nous avons donc ainsi les dimensions totales de la pierre. — Les voici : *Hauteur* (*totale*), 5^m. *Largeur* (maximum), 1^m60. *Epaisseur* (maximum), 1^m15.

Puisque, d'après Caylus, les menhirs n° III et n° II sont à peu près semblables (même *épaisseur* et même *largeur* de *base*), on peut en conclure que leur *enfouissement* était presque analogue.

Par conséquent, comme entre 5^m (hauteur totale du n° III) et 4^m15 (hauteur au-dessus du sol du n° II), il y a une différence de 0^m85, on peut admettre que, certainement, le Menhir n° II *était enfoui* d'au moins 0^m75. D'ailleurs, le dessin (*Fig.* 1) semble indiquer qu'elles étaient les parties hors terre et enfouie (sorte de sillon entre les deux); or, si on calcule la longueur de la partie enfouie, à l'échelle, on constate, en effet, que l'enfouissement du n° III devait être d'environ 0^m75 à 0^m80 (*Fig.* 3).

La pierre n° III *cubait* donc : $5^m \times 1.60 \times 1.15 = 9^{mc}200$. Par suite, son *poids* total serait de $2.5 \times 9.200 = 23.000$ kilogrammes, si son sommet n'était pas effilé et aplati. — En n'admettant que 20.000 kil., nous sommes certainement plus près de la vérité.

D'après le dessin de Caylus, nous constatons que le menhir était *tombé* sur sa *face Est*, c'est-à-dire sur celle dite « Lit de carrière »; par conséquent, nous avons sous les yeux sa *face Ouest*. — C'est un *Document précieux* — presque le seul de son espèce! —, qui nous permet de nous rendre compte de l'aspect de la face *Ouest* des Eléments du Cromlech. On remarquera que, un peu plus irrégulière que la face Est, la face Ouest du Menhir III était à peine *bombée*, et plutôt légèrement concave, sans saillies notables.

L'*arête Sud*, bien visible, va en diminuant de la base (1^m15) au sommet, qui ne paraît guère avoir que la moitié, soit 0^m60 d'épaisseur. Le *Sommet* est d'ailleurs à peine marqué; il ne commence guère qu'à 4^m de l'extrémité située dans le sol. La *Base*, visible, est régulière et droite.

2° La *distance* entre les Menhirs III et IV est impossible à apprécier sur le dessin; aussi ne pouvons-nous y insister. — Nous admettons un maximum de $0^m,50$.

3° *Destruction.* — On ne sait trop ce qu'est devenu ce menhir. Il est probable qu'il a été *détruit*, ou enlevé, de 1781 à 1818, par les entrepreneurs et les ingénieurs des jetées du port des Sables, car ni Audé, ni Baudry n'en parlent. Ila donc totalement *disparu*.

4° Menhir n° IV. — Le Menhir n° IV était *debout* en 1762.

1° *Description.* — Voici ses dimensions, d'après Caylus : *Hauteur* (au-dessus du sol), 5^m. *Largeur* (maximum), 2^m30. *Epaisseur* (maximum), 1^m15.

Comme sont sommet est assez effilé (*Fig.* 3) et commence à 3^m50 du sol, pour le calcul du cube, nous ne pouvons nous baser sur une largeur de 2^m30. En admettant 2^m, nous serons plus près de la réalité ; nous comptons au moins 0^m50 pour la *partie enfouie*.

Le cube était donc dans ces conditions de : $5,50 \times 2,4 \times 1,15 = 12^{mc}65$. Par suite, le *poids total* du bloc était au moins de: $2,5 \times 12,65 = 31.625$ kilogrammes.

D'après la figure de Caylus (*Fig* 1), c'était là un *très beau Menhir*, de près de 32.000 kilogr., et haut de 5^m, c'est-à-dire presque aussi grand que celui du Plessis, au Bernard.

La *face Est*, plate et lisse, était celle du Lit de carrière.

L'*arête Sud*, un peu bosselée, était cependant assez droite.

Le sommet, très pointu, devait donner à cette pierre, vue de face, un aspect très élégant.

2° Quoiqu'il soit impossible de dire la *distance* qu'il y avait entre les Menhirs IV et V, d'après le dessin (*Fig.* 1), nous admettons aussi $0^m,50$ à peine.

3° *Destruction.* — Ce menhir a été *brisé*, en 1833, par le propriétaire qui fit élever le Moulin de Bel-Air (Baudry, 1862); mais il paraît qu'en 1852 sa base était encore *en place* [Voir Menhir n° II] : ce dont nous doutons fort, vu l'état actuel des lieux, qui n'a pas changé depuis 1833 !

5° Menhir n° V. — Le Menhir n° V était *debout* en 1762.

1° *Description.* — Caylus lui donne les dimensions suivantes : *Hauteur* (hors du sol), 4^m. *Largeur* (maximum), 3^m60. *Epaisseur* (maximum), 1^m40.

C'était par suite le menhir le plus *large* (et de beaucoup !), et le plus *épais* de l'ensemble. Il semble qu'il manque au sud une partie de sommet, devenu de la sorte effilé, puisqu'il débutait à 2^m du sol (*Fig.* 3).

Pour établir le cube de cette pierre, il faut ajouter au moins 0^m70 d'*enfouissement*, mais réduire l'épaisseur à 1^m (en raison du bombement de la face Ouest), et la largeur à 3^m30, en raison de la forme du sommet.

Nous avons ainsi une cube de : $4^m70 \times 3^m30 \times 1^m = 15^{mc}550$.

Ce cube donne un poids total [15,550 × 2,5] de : 37.500 kilogrammes.

L'*arête Sud* paraît bien moins épaisse que ne l'a dit Caylus : ce qui tient certainement au bombement de la *face Ouest*, sur lequel d'ailleurs nous avons tablé plus haut.

La *face Est* est entièrement plate et très belle. Le *Sommet* a l'air cassé.

2° *Distance.* — La distance entre les Menhirs V et VI (celui-ci avait été *déplacé*) était, au moins, de 1^m.

3° *Destruction.* — Ce menhir a été *brisé*, en 1833, de parti pris, par la personne qui fit construire le *Moulin de Bel-Air.* — En 1852, on voyait encore, dit-on, sa base en place [Voir Menhir n° II] : ce qui est très peu probable, d'ailleurs.

6° Menhir n° VI. — D'après Caylus, ce Menhir était *cassé* en 1762.

1° *Description.* — Sa base était alors encore *en terre.* Il devait être brisé au ras du sol. — Le *Bloc cassé* est seul représenté sur le dessin (*Fig.* 1), la base étant invisible.

Cette pierre se trouvait dans le *Vieux Chemin* des Sables à Luçon, dans la moitié sud du tiers sud. Elle a sans doute disparu lors de la construction de la route nationale : avant 1780, ou en 1787.

Caylus ne donne aucune dimension. Nous ignorons donc la *hauteur* totale qu'avait ce menhir. Mais, d'après le *bloc* figuré (*Fig.* 1; F), nous pouvons calculer à peu près sa largeur et son épaisseur. *Largeur* (maximum), 2^m. *Epaisseur* (maximum), 0^m60.

Le bloc brisé étant tombé à l'*Est*, comme le Menhir n° III, il nous montre sa *face Ouest;* il avait environ 2^m de long (*Fig.* 3).

Donc le menhir n° VI *avait, lui-même, plus* de 2^m de hauteur.

2° *Distance.* — Entre le Menhir n° VI (déplacé) et le n° VII, il y avait au moins une distance de 1^m, d'après le dessin.

3° *Destruction.* — Inutile, bien entendu, d'insister davantage sur ce vestige informe, qui *disparut,* soit lors de la construction de la nouvelle route, probablement avant 1780; soit en 1787, lors du passage à Avrillé de Dorotte.

7° Menhir n° VII ou Nord. — En 1762, ce menhir était *debout;* il occupait la *moitié Nord* du *tiers Sud* du vieux Chemin des Sables à Luçon, d'après Caylus (*Fig.* 1).

Quand les ingénieurs construisirent, avant 1780, la *Route nationale,* ils n'y touchèrent pas et dévièrent sans doute un peu la voie, pour conserver à l'Etat ce menhir, situé sur un terrain lui appartenant. — Il est bien regrettable qu'un tel exemple n'ait pas été suivi plus tard !

1° *Description* (*Caractères*). — Voici les dimensions qu'avait le Mégalithe.

Hauteur (au-dessus du sol), $3^{m}60$. — *Largeur* (maximum), $1^{m}85$. — *Epaisseur* (maximum), $1^{m}15$.

Le sommet est à peine effilé; on peut donc calculer sur une largeur moyenne de $1^{m}70$, au lieu de $1^{m}85$, et sur une épaisseur moyenne de 1^{m}, à compter des $0,70^{cm}$ d'enfouissement [$3,60 + 0,70 = 4.30$] (1).

On a donc comme *cube* : $4,30 \times 1,70 \times 1,00 = 7^{mc}310$.

Le *poids* dans ces conditions est de : $2,5 \times 7^{mc}310 = 18.275$ kilogrammes (2).

Comme d'ordinaire, la *face Est* est aplatie et régulière; l'*arête Sud* droite, sauf une petite concavité en bas.

Le *Sommet* est à peine allongé et marqué surtout du côté Nord. L'amincissement débute à peine à 3^{m} du sol.

2° La *distance réelle* entre les Menhirs VI et VII est inconnue, le n° VI ayant été *déplacé* avant 1762.

3° *Destruction.* — Ce menhir fut renversé vers 1787-1888; et Cavoleau, en 1803, a raconté comment Dorotte, ingénieur des ponts et chaussées, fit tomber ce beau mégalithe, propriété de l'Etat, qui survécut à peine à la visite de Caylus, en 1762, et au danger qu'il avait couru avant 1780! — Dorotte l'*abattit*, pour l'employer à la construction des jetées du port des Sables. Mais, d'après L. Audé (1840), il le laissa sur le *bord de la route*, après l'avoir *divisé par la mine* en *trois blocs*! Et, en 1840, il était encore là....

Mais, en 1852, J.-J. Meunier dit que ces vestiges avaient *disparu* en totalité, depuis 1848, pour les travaux du dit port.

4° *Fouille.* — Avant d'abattre le menhir, Dorotte examina ce qui se trouvait à son pied. A $0^{m}20$ au-dessous du sol, il trouva un pavé, formé de BLOCS DE CALAGE, épais d'environ $0^{m}50$, qui donna 2^{mc} de *moellons* (3), tout préparés. Ces données nous permettent de calcu-

(1) Cet enfouissement est, en effet, connu, puisque le menhir a été fouillé par Dorotte en 1787 [Voir plus haut, p. 273].

(2) Voir, plus haut, p. 274, le calcul de Dorotte.

(3) Cela nous donne la profondeur de l'enfouissement ($0^{m}20 + 0^{m}50 = 0^{m}70$).

ler la largeur de ce dallage, non signalé par Cavoleau ; elle était d'environ $0^{m}70$ (1).

On ne dit pas s'il trouva quelque chose au pied du menhir. B. Fillon, en 1864, a affirmé qu'il ne trouva rien. Mais il est probable que Dorotte regarda mal ou peu : ce qui était pardonnable, en 1787 !

II. — Nature du Monument.

Pour ce monument, on pourrait défendre trois hypothèses, au demeurant plausibles.

1° *L'Alignement* classique : il s'agirait, dans ce cas, de vestiges d'une *Sériale* (2) [Théorie qui paraît correspondre à l'idée de tous les auteurs depuis Caylus, sinon à celle des Archéologues locaux, qui n'ont jamais tenté un essai d'interprétation scientifique].

2° Le *demi-Cromlech de fond d'Alignement* : théorie qui est aussi soutenable.

3° Le vrai *Cromlech* : hypothèse soutenue par J. M. Dufour (3), dès 1828 (4).

1° Alignement. — Il est impossible, à mon sens, de se contenter de cette hypothèse ancienne, parce qu'une *Sériale* (c'est-à-dire une *file de menhirs* d'Alignement) ne ressemble pas du tout à ce qui a été *vu* à Beauchêne et dessiné par Caylus. — Les menhirs étaient là beaucoup trop rapprochés les uns des autres ; et, de plus, quelques uns se *touchaient*. Or, il n'en est jamais ainsi au milieu des *Sériales*, dont les éléments sont d'ordinaire distants de 5 à 10^{m} (5).

Je sais bien que les Menhirs de Beauchêne (6) ressemblent plus aux *Menhirs du fond* (coté ouest) *des Alignements*, de par leurs *dimensions*, qu'à tout autre Elément mégalithique ; mais, leurs *formes*, *nettement aplaties*, et leurs faces bien orientées, plaident beaucoup plus en faveur de la théorie que nous défendrons plus loin personnellement.

Les *Epaisseurs* et les *Largeurs* sont très comparables également.

(1) En effet, pour obtenir 2^{mc}, avec un pavage de $0^{m}50$ de *hauteur*, pour un cercle de $6^{m}30$ de *circonférence* (1.15+2+2+1.15), il faut au moins une largeur de près de $0^{m}70$.

(2) Je désigne, sous ce nom, l'une des *files* ou *lignes* de menhirs d'un Alignement [Eléments disposés en *Séries*], empruntant ce terme, qui me semble excellent, à B. de la Pylaie, naturaliste breton (1833).

(3) Voir, plus haut, p. 275.

(4) Pour les éléments de Cromlech, le Dr Mauricet (de Vannes) a, en 1878, employé le terme de Fichades (Pierres fichées) ; c'est un excellent mot.

(5) Exemple : *Erdeven* (Morbihan).

(6) Exemple : *Le Menec* (à Carnac).

2° Demi-Cromlech. — Dans ces conditions, on pourrait croire que l'on était, à Beauchêne, en présence d'un Demi-Cromlech de Fond d'Alignement.

Comme les Monuments de ce genre sont orientés de telle façon que leur grand axe est *Nord-sud*, et sont placés au côté *Ouest* d'un Alignement, on pourrait admettre que la ligne des Menhirs de Beauchêne représentait la *partie centrale* de l'arc Ouest du Demi-Cromlech, puisque la face *lit de carrière* regardait du côté *Est* (1). Dans les Demi-Cromlechs, en effet, les *Éléments* sont, *très souvent*, en contact *parfait* ou *se touchent presque* [Exemple : Kerlescan, Le Menec (Carnac); etc.]; et cela semble correspondre tout à fait à Beauchêne.

Mais, ici, il n'y a pas la moindre trace d'un *Alignement*, quelconque, devant se trouver du côté *Est* ! Pas le moindre Menhir...

Or, on ne peut guère supposer que tous aient disparu, et que, seul, un coin du demi-Cromlech ait persisté, car, d'ordinaire, c'est le contraire qui s'observe, en Bretagne tout au moins !

3° Cromlech. — La seule hypothèse soutenable est donc celle que, dès 1828, avait formulée J. M. Dufour : c'est celle de *Cromlech* véritable.

En effet, dans les Cromlechs d'Er-Lanic et de Kergonan (Iles aux Moines), types classiques, on retrouve les mêmes caractères qu'ici : Eléments *se touchant* ou étant *presque au contact*; piliers d'une certaine *élévation*, mais variant de 2 à 3 mètres; éléments à face régulière (*lit de carrière*) regardant le *centre*; existence d'un ou plusieurs éléments *un peu plus grands* que les autres (2); existence d'un *Menhir satellite* (La Boilière (3), comme à Er-Lanic; etc., etc.).

On m'objectera que, souvent, les éléments de ces *Cromlechs* sont *plus petits*. C'est exact en général, mais pas toujours, surtout en Grande Bretagne (4). D'ailleurs, le *Cromlech de Kergonan*, entr'autres, a des menhirs au moins aussi élevés que certains de ceux de Beauchêne.

Il n'y a donc aucune impossibilité à ce que l'hypothèse de Dufour soit exacte. Elle est corroborée aussi par ce fait que le *Menhir de La*

(1) Elle regarde, en effet, toujours le centre de ces Cromlechs.

(2) A Er-Lanic, une des fichades, tombées, a cinq mètres; les autres n'ont que 3 mètres de longueur.

(3) Le *Menhir de La Boilière*, le seul qui se trouve dans la région de Beauchêne, c'est-à-dire à l'Est d'Avrillé, est situé à l'*Ouest* du Cromlech; et non à l'*Est*. Dans ces conditions, il est absolument impossible d'y voir un *Elément d'Alignement* [ce que contredit aussi son axe érection Est-Ouest, au lieu d'être Nord-sud]. — Il est donc très probablement en rapport avec un *Cromlech*.

En effet, on sait qu'à Er-Lanic il existe *deux Menhirs*, situés à l'Est et à l'Ouest, à environ 50 mètres de distance. — Ici, la relation est donc possible ; je la discuterai plus loin d'ailleurs.

(4) Cornouailles; Ecosse [Voir *Art.* de M. Lewis].

Boilière (1), situé à 200 mètres à l'*Ouest*, a une orientation de son axe d'érection spéciale, qui permet très bien de le faire rentrer dans l'Ensemble du Monument (2) que j'étudie, comme *Menhir satellite Ouest*.

Conclusion. — Il y a donc eu, sur le *Plateau de Beauchêne*, à Avrillé, un Cromlech, plus ou moins important, dont on n'a connu qu'une partie, qu'un *Arc* d'une longueur de 20^{m} environ, au niveau de sa partie *Sud-ouest*.

Certes, il est bien extraordinaire qu'on n'ait constaté l'existence que de ce vestige! Mais cela est ainsi.— Il ne nous reste plus qu'à tenter de reconstituer théoriquement le Monument, pour en donner au lecteur une idée suffisante.

III. — Etude d'Ensemble du Monument.

Essai de Reconstitution.

Constitution. — En somme, en 1762, le Monument de Beauchêne ne comprenait que la *ligne de* Fichades, plus ou moins incurvée, figurée par Caylus (*Fig.* 1).

a) Il est peu probable qu'il persistât alors, dans le voisinage, d'autres éléments, *tombés*; ils n'auraient pas manqué d'attirer l'attention du voyageur averti, qui, le premier, signala les menhirs restés debout, et de l'auteur de 1780. — D'ailleurs, actuellement, on ne constate absolument rien (3).

Nous devons en conclure qu'il n'y avait pas, dès 1762, d'autres vestiges que ceux décrits. – Tout le reste avait déjà *disparu*.

b) Puisqu'en 1826 J.-M. Dufour, venant à son tour sur les lieux, reconnut l'existence et fit le diagnostic, très exact, de *Cromlech* (*Temple circulaire*, dit-il), il me paraît indispensable d'admettre que les dits Menhirs formaient une *ligne*, non pas *droite*, mais *sensiblement courbe*, quoique cette courbure, peu marquée, n'ait pas frappé Caylus. — Sans cela, Dufour aurait eu une inspiration... *géniale !*

Essayons donc de reconstituer ce très intéressant Monument, en nous basant sur ce qu'on vit jadis : « Une partie minime de la portion Ouest d'un *Cromlech* » ; et ce que nous savons aujourd'hui des vrais *Cromlechs*.

(1) J'en fais ici un *Menhir satellite*. — Mais, à Carnac, il y a, d'ailleurs, des *Tumulus à Menhir indicateur*, voisin des demi-Cromlechs [par exemple, à Kerlescan].

(2) Il y aurait un intérêt réel a placer, en face de cet emplacement, sur la Route nationale de Paris aux Sables-d'Olonne, fréquentée par les automobiles, un *Poteau indicateur commémoratif*. — Nous le demanderons au Touring-Club.

(3) En 1911, nous avons vérifié le fait, en allant sur les lieux, où l'on ne retrouve rien.

Topographie. — Nous avons d'abord à envisager la position géographique de l'endroit qu'occupait le Mégalithe, lors de son édification.

a) *Voie d'accès.* — Le *Monticule*, dit aujourd'hui de *Bel-Air*, partie Sud du *Monticule de Beauchêne*, situé à 1000^{m} à l'Est de l'église d'Avrillé, se trouve au *Sud* de la route de Luçon aux Sables ; il est donc très facile à reconnaître et à atteindre. — D'ailleurs le *Moulin à vent* de *Bel-Air* indique aujourd'hui le lieu précis, où se trouvait jadis le *Cromlech* (*Fig.* 4).

b) *Situation géographique.* — *L'Altitude* est, d'après la carte du service géographique de l'Armée, de 50^{m}, alors que, à l'Est et à l'Ouest, les *vallées* ne sont qu'à 33^{m} et 35^{m}. Il y a donc une différence de niveau de 15^{m}. — La situation était donc très bien choisie, sur la *partie Sud* d'un plateau, qu'on peut appeler le Plateau de Beauchêne, qui part de La Marsaudière et s'étend, au Nord de la route, au delà de la ferme de Beauchêne, et qui a une longueur Nord-Sud de plus d'un kilomètre, pour une largeur de près de 500^{m}.

Le Cromlech était donc sur ce *Plateau de Beauchêne*, et plus particulièrement sur le *Monticule de Beauchêne*, parallèle aux deux ruisseaux qui le limite à l'Est et à l'Ouest, et bien isolé au Sud, d'ailleurs, de celui de La *Marsaudière*. — C'était là une excellente position (*Fig.* 4).

Les *Coordonnées géographiques* du bien sont les suivantes :
Longitude Ouest : 3°50'30" [4^{g} 26,30].
Latitude Nord : 46°38'20" [51^{g} 61,30].

c) *Cadastre.*—L'examen du Cadastre (*Fig.* 5) nous a fourni des documents extrêmement *précieux*, quoiqu'il ait été édifié avant la construction du Moulin de *Bel-Air*, notre repère actuel (1).

En effet, nous avons constaté là l'existence de deux champs, appelés : 1° le *Jardin des Trois Pierres*, n° 171 ; et 2° la *Pièce des Trois Pierres* (n° 170), dans cette partie de la Section B, qui correspond au Moulin.

Le mot *Pierre* étant ici caractéristique (2), et le n° 171, *bordant* le *côté Sud* de la route de Luçon à Avrillé, il est certain que c'est en ce point que se trouvait le Cromlech !

Pour comprendre ce mot de Trois Pierres (*Trois* seulement), il suffit de se rappeler qu'en 1830-32, époque de la Confection du Cadastre (*Fig.* 5), il ne persistait en effet que Trois Fichades *debout*,

(1) Nous avons dit d'ailleurs, dans un autre mémoire, qu'en Vendée maritime, il y avait souvent des *Moulins à Vent* au niveau de *Mégalithes* [Marcel Baudouin. *Les Moulins à vent des Tumulus mégalithiques. — Homme Préhist.*, Paris, 1906, IV, 1er mars, n° 3, 84-86].

(2) A Avrillé, tout *Menhir*, connu *debout*, s'appelle La Pierre, tout court. — Le terme Pierre levée ne s'applique qu'à des *Dolmens*.

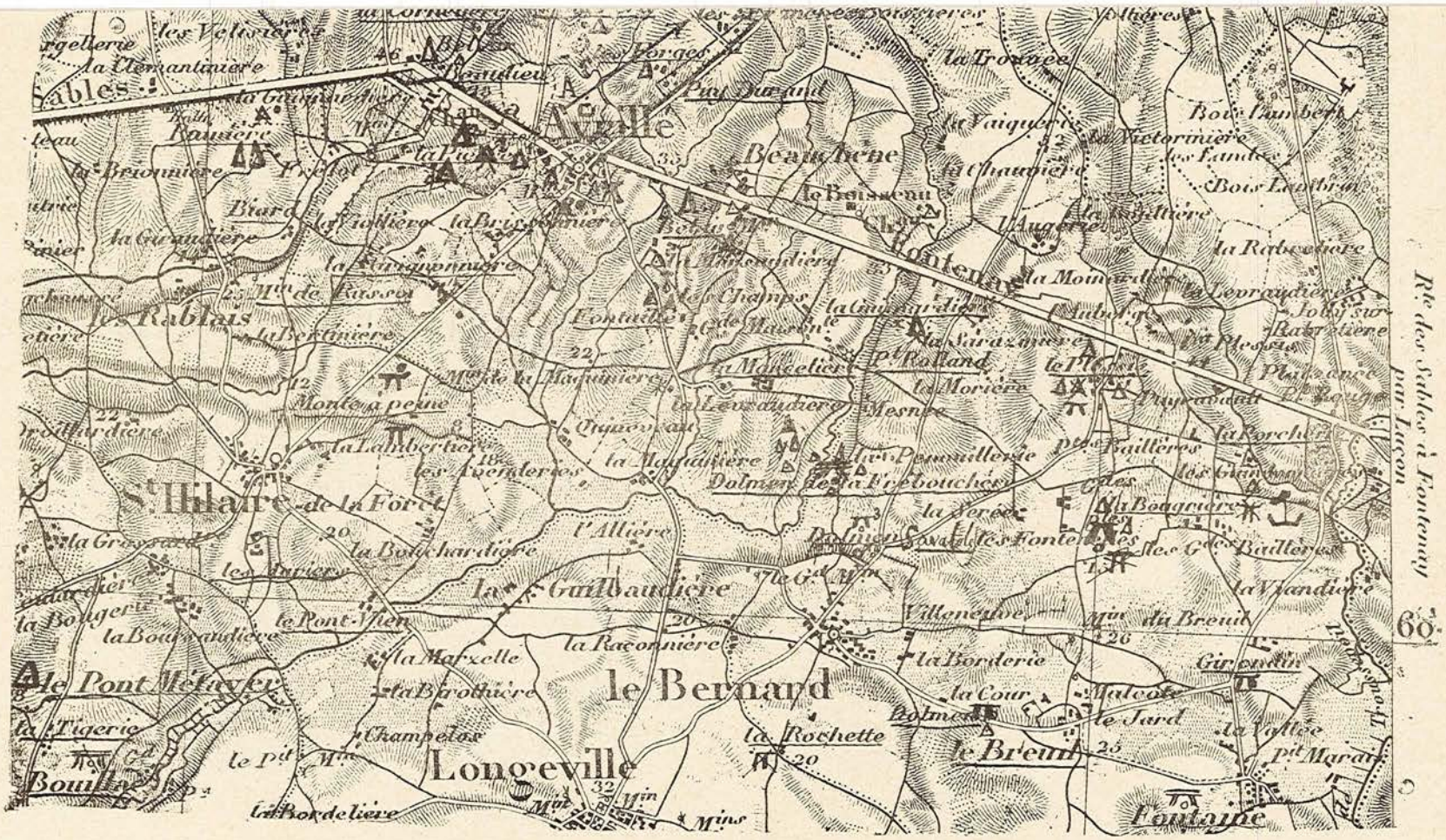

Fig. 4. — Carte des MÉGALITHES de la Région d'Avrillé et du Bernard (Vendée). — Extrait de la Carte d'Etat-Major de l'Armée. — *Echelle* : 1/50.000. — Situation du CROMLECH DE BEAUCHÊNE, à *Bel-Air*, près le *Menhir de La Boitière*.

depuis 1788 au moins, sur les six, vus par Caylus en 1762 [Cavoleau, 1803]. — Ce NOM est donc *antérieur* à 1832, mais *postérieur* à 1788 !

Le n° 170 a reçu le même nom des *Trois Pierres*, parce que, sans doute, avant 1830-32, mais après 1788, ces divers champs ne

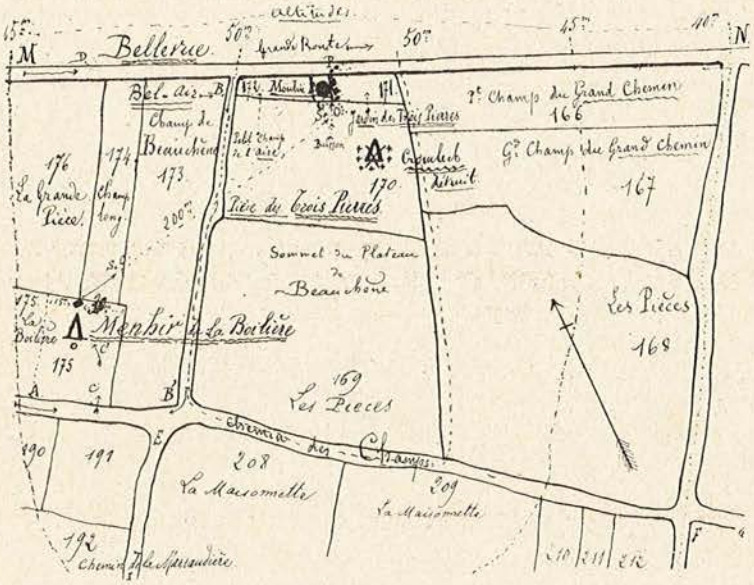

Fig. 5. — Situation cadastrale des Restes du CROMLECH DE BEAUCHÊNE, près Bel-air, à Avrillé (Vendée) [Section B]. — *Echelle* : 1/5.000. — *Legende* : S.-O., Ligne de direction du *Menhir de La Boilière* (Rapport avec le *Cromlech*); — MN, *Route nationale* d'Avrillé à Lucon; — D, Voie d'accès au Moulin; — Pa, Situation du CROMLECH; — B B'C, Voie d'accès au Menhir de La Boilière, par Bel-Air; — A, par Avrillé; — EI, Chemin de La *Marsaudière*; — A, F, G, Chemin des *Champs*; — NF, Chemin de la *Grande-Maisonnette*.

formaient qu'un tout unique, où il y avait là une *Habitation*, puisqu'on y trouve une *Aire* (*Petit champ de l'Aire*, n° 172) et un *Jardin* (n° 171, *Jardin des Trois Pierres*) ! — C'était, en effet, avant 1832, la *Borderie de Beauchêne* (1).

(1) Cette ancienne *Borderie*, qui doit donner son nom au Cromlech, comprenait alors les n°s 170, 171, 172 ; le n° 176 (*La Grande pièce*); et le n° 177 (*Le Grand Pré*). — Elle était détruite déjà en 1832.

Nous ignorons où se trouvait, avant 1832, et après 1762, les habitations de cette petite exploitation agricole ; c'était sans doute dans le n° 171 (puisque le champ s'appelle le *Petit champ de l'Aire*), et que d'ordinaire l'*Aire* est l'espace étendu devant la maison. — Cette Borderie a du être bâtie *après le passage* de Caylus ; sans cela, il s'en serait servi pour repérer les Menhirs. — Mais ce n'est pas certain.

M. le Cte A. de Loisne [*Hist. gén. de la Maison de Foucher*, 1898, p. 54] parle d'un sieur Jean, seigneur de « *Beauchêne* et *La Borderie* », ayant vécu vers 1460, assassiné en 1493, époux de Françoise de Buor. — Je crois bien que ce « Beauchêne » est celui d'Avrillé ; mais je ne puis le prouver. Si cela était exact, cette « *Borderie* » serait sans doute aussi celle d'Avrillé.

Il n'est pas probable, en effet, qu'il y ait eu aussi *trois pierres* dans cet autre champ (1)! En effet, étant donné la largeur Nord-Sud du champ n° 171, qui atteint au moins 20^{m}, tous les restes du Cromlech, vus en 1764 par Caylus, devaient forcément s'y trouver, puisque l'ensemble des Pierres dressées n'avaient qu'une *longeur* de 20^{m} (*Fig.* 5)....

Il est même très probable que la *limite* des champs n° 170 à 171 a été fournie par le Menhir n° 1, le plus *méridional* de l'ensemble, et que celle des n°s 171 à 172 a été provoquée aussi par la *ligne Nord-Sud des Menhirs* elle-même, étant donné ce que l'on sait du rôle joué, comme *bornes-limites*, par les menhirs à l'époque moderne.

d) *Moulin de Bel-Air.* — D'ailleurs, la situation actuelle du *Moulin de Bel-Air*, construit non loin de cette ligne, plaide en faveur de cette hypothèse, que nous avons admise sur la *Fig.* 5.

D'après L. Audé [Carte de la *Fig.* 2], le Moulin a bien été construit à l'*Ouest* de la ligne de Menhirs. Il occupe d'ailleurs le n° 172, c'est-à-dire la partie Est de l'*Aire* de l'ancienne Borderie de Beauchêne (*Fig.* 6).

Il est élevé sur un *Cerne*, ayant près de 7 à 8^{m} de rayon, haut d'au plus trois mètres, occupant presque toute l'aire, et arrivant presque jusqu'à la route.

Il est certain que ce Cerne n'existait pas avant la destruction des Menhirs, si l'on en juge d'après le dessin de Caylus. Il est donc, en totalité, *artificiel*.

Quand on construisit le Moulin, on brisa les Menhirs ; puis on *grimpa* leurs débris sur le plan incliné de ce Cerne. En effet, en examinant la base de ce Moulin, nous avons nettement constaté, en 1911, au *Nord-est*, l'existence d'un débris énorme de *Mégalithe*, encastré dans la maçonnerie, en cet endroit non crépie et non badigeonnée à la chaux. Il y a un autre débris du même genre, plus petit, du côté de l'*Est*. La *Granulite* est très reconnaissable.

Le Cerne occupe aujourd'hui une partie située entre la cour de Bel-Air et le Jardin, et a été pris sur cette cour (n° 172) ; il en est séparé par un buisson du Jardin (n° 171), dans lequel on pénètre

(1) Le Cadastre donne, pour cette région ,de précieuses indications historiques, et fournit une donnée qui corrobore cette idée. — C'est ainsi que les n°s 166 et 167 portaient en 1830 les noms de *Petit Champ du Grand Chemin* et *Grand Champ du Grand Chemin* [route d'Avrillé à Luçon] ; or le n° 167 (le *Grand Champ*) n'est pas limitrophe du Chemin : ce qui prouve bien que 166 et 167 formaient autrefois — comme aujourd'hui d'ailleurs (1911) — l'unique *Champ du Grand Chemin !*

du côté du Sud. Les champs voisins (1) ont d'ailleurs l'aspect représenté au Cadastre (*Fig.* 5).

e) *Maisons actuelles.* — Actuellement, il y a des *constructions* des deux côtés de la route, au Sud et au Nord.

1° Celles du *Sud* sont les plus anciennes (n° 171 du Cadastre). La maison la plus vieille remonte au moins à 40 ans (1870). — C'est celle du milieu ; elle fut construite par le meunier et se trouve entre des maisons plus récentes (*Fig.* 6; I). Celle qui borde le chemin de Bel-Air à La Marsaudière (n° II) ne date que de 15 ans (1895); celles situées à l'Est sont à peu près de même époque que l'ancienne (*Fig.* 6; III et IV). — C'est ce groupe qui constitue *Bel-Air*.

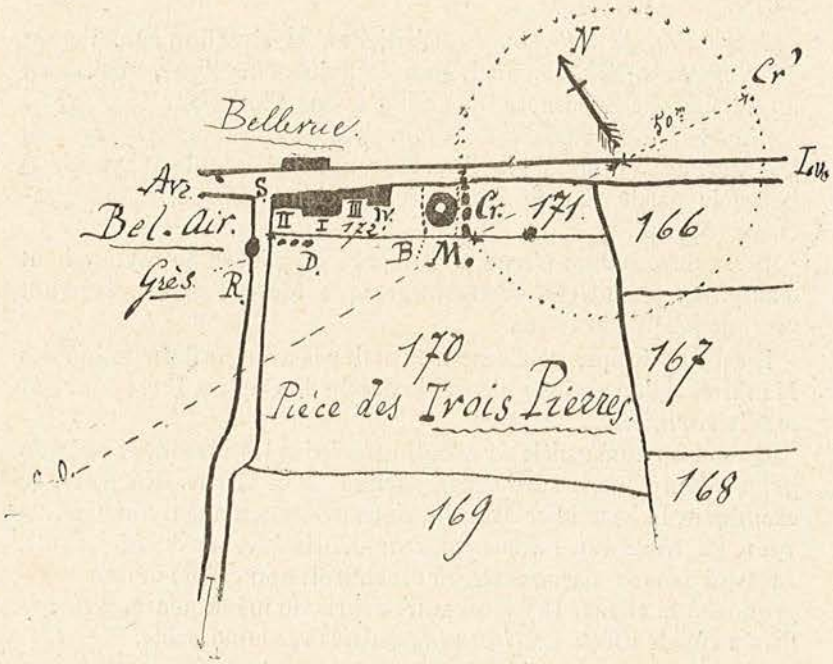

Fig. 6. — Situation Cadastrale précise des Menhirs détruits, à Bel-Air (*Cromlech de Beauchêne*), à Avrillé (Vendée). — *Echelle* : 1/2.500. — *Légende* : M, *Moulin de Bel-Air*; — Cr, Cromlech (Vestiges); — I, Maison ancienne de *Bel-Air*; — II, III, IV, Maisons récentes de Bel-Air; — D, Petites *augettes* à cochons; — Cr', Ensemble du Cromlech (Reconstitution); — SJ, Chemin de La Marsaudière; — R, Bloc de *Grès*.

2° Les Maisons du côté Nord de la route sont appelées *Belle-Etoile* (2) et *Belle-Vue*. On voit, par ces trois dénominations, quel

(1) On voyait, en 1911, à la limite du n° 172 et n° 170, à l'entrée de cette pièce près du Chemin de La Marsaudière, trois petites *Auges en pierre*, semblant *antiques* ! — En réalité, ce ne sont que des Auges pour donner à manger aux Cochons, et très récentes (*Fig.* 6; D). — Si on les retrouve un jour, il ne faudra pas s'y tromper...

(2) La *Belle Etoile* se rouve entre *Bel-Air* et le Bourg, sur le flanc ouest du Monticule de Beauchêne.

rôle joue l'*altitude* et la *situation* des Constructions dans la fabrication des noms de lieux dits ! Ici tout est bel et bon : la *vue*, *l'air*, et les *Etoiles* (nom, sans doute, d'une auberge)...

Géologie. — Le sol du monticule de Beauchêne est constitué par une couche de *Limon des Plateaux*, parfois assez épaisse (**P**), recouvrant un sous-sol, formé de *Granulite* ($\gamma^{1}\alpha$), d'après la Carte Géologique du Service des Mines, feuille des Sables-d'Olonne (G. Vasseur). — Cela a rendu *possible* l'édification du Monument, c'est-à-dire la *plantation*, dans ce limon même, des *Fichades* du Cromlech.

Pétrographie. — D'après le renseignement fourni par Caylus, le monument était en « granite rouge de la plus belle espèce », appelé *Grison* dans le pays, comme dans le reste de la Vendée.

a) *Roche.* — Nous savons aujourd'hui que ce « Granite d'Avrillé » est une *Granulite*, à grains très fins ($\gamma^{1}\alpha$ de la Carte du Service géologique des Mines, Feuille des Sables-d'Olonne).

b) *Origine.* — Les éléments du Cromlech provenaient donc du *sous-sol* lui-même. — Mais il est probable qu'on ne les a pas trouvés sur ce *Plateau de Beauchêne*. On a dû *aller les chercher sur ses flancs*, dans les *vallées* qui coulent à l'Est et à l'Ouest, c'est-à-dire à plusieurs centaines de mètres, sur les rives des affluents du Ruisseau du *Goulet* de Saint-Vincent-sur-Jard.

On remarquera que, pour les principaux menhirs, les dimensions et l'épaisseur ($1^{m}15$) sont presque les mêmes. — Il faut en conclure qu'ils ont été pris dans le même *gisement*. — C'est la même faille d'un Rocher, qui a dû *libérer* et *isoler* ainsi toutes les pierres utilisées.

Folklore. — Je n'ai trouvé, dans la littérature locale, qu'une légende, qui m'a paru pouvoir être attribuée à ce monument. — C'est celle des *Loups-Garoux*.

Légende des Loups-Garoux. — Mon ami, E. Bocquier, en 1908 (1), a écrit que « Sept *loups-garoux*, sous forme de *Chiens noirs*, apparaissent parfois autour des *Pierres levées* d'Avrillé ».

La légende est donc *postérieure* à la destruction *presque totale* du Cromlech ; mais *antérieure* à 1762, époque où il y avait encore *Sept* pierres !

En effet, on remarquera qu'autrefois, il y avait, précisément, à Beauchêne, Sept *Menhirs*. — Chaque menhir était-il donc alors un *Loup-garou ?* En tout cas, cette coïncidence est à noter (2).

(1) E. Bocquier. — *Les Légendes de la Nuit en Vendée.* — *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1908. — Tiré à part, Roche-sur-Yon, in-8°, 1908, 60 p. [Voir p. 25].

(2) Cette légende semble pourtant la même que celle du *Pont de l'Eraudière*, d'Avrillé, dont nous parlerons ailleurs [Il est, par suite, possible qu'elle ne s'applique pas, spécialement, à ce Cromlech]. — Mais ce pont n'est du reste qu'à un kilomètre au Sud-ouest !

Le nombre *Sept* prouve que cette légende doit bien avoir trait à ce Monument; car, à Avrillé, il n'y a eu, à notre connaissance, nulle part ailleurs, sept autres Pierres levées *groupées!*

b). L'abbé F. Baudry, en 1864 (1), a raconté que « les Menhirs du Moulin de Bel-Air d'Avrillé servaient de *Minches* (c'est-à-dire de but) au Géant [*Gargantua*] » ; mais ce texte est condredit par celui de 1862 (2), où il n'est question que des « *Trois Pierres* d'Avrillé », c'est-à-dire des Menhirs du Bourg, que nous étudierons ailleurs.

Nous n'en tiendrons donc pas compte, puisque jadis il y avait là, en réalité, sept Pierres, et non trois seulement.

Description. — Le tableau ci-contre (Tableau I) donne une idée des caractères principaux des divers *Eléments du Cromlech*, qui persistaient en 1752. — Il est facile, de cette façon, de les comparer entre eux, et de constater leur grand air de parenté pétrographique.

1° Distance des Menhirs entre eux. — D'après ce que j'ai dit plus haut, voici comment on peut établir la situation des Menhirs les uns par rapport aux autres, en ce qui concerne la *Distance* les séparant.

a)	Entre I et II.....	$2^{m}00$ [Un Menhir *disparu* entre eux].
b)	— II et III.....	$0^{m}50$
c)	— III et IV.....	$0^{m}50$ (?).
d)	— IV et V.....	$0^{m}50$ (?).
e)	— V et VI.....	$1^{m}00$ [Déplacement du n° VI].
f)	— VI et VII.....	$1^{m}00$ [Id.].
Total des Distances intermégalithiques....		$5^{m}50$

Cette donnée n'est, bien entendu, que très approximative; mais elle est plutôt au-dessous de la vérité.

2° Longueur de la Ligne des Menhirs. — En ajoutant ce *Total des Distances* à l'*Ensemble des Largeurs* des *Sept* Menhirs, on obtient, d'après le tableau ci-dessous :

Ensemble :

Menhir I (Sud).....	$1^{m}50$
— II.....	$1^{m}60$
— III.....	$1^{m}60$
— IV.....	$2^{m}30$
— V.....	$3^{m}60$
— VI.....	$2^{m}00$
— VII (Nord).....	$1^{m}85$
a) Total des Largeurs des Mégalithes.....	$14^{m}45$
b) Total des Distances intermégalithiques.....	$5^{m}50$
Total *général* : *Longueur* de la *File de Pierres*...	$19^{m}95$

On obtient donc une longueur de 20^{m} environ pour la *Ligne des Menhirs*, observée en 1762.

(1) F. Baudry. — *Ant. celt. de la Vendée. Con des Moutiers les Mauxfaits.* — *Ann. Soc. Em. Vendée*, 1863. — N. V., 1864, in 8° [Voir p. 13].

(2) F. Baudry. — *Loc. cit.* (1862) [Voir p. 6].

TABLEAU I.

Les Menhirs connus, mais détruits, de Beauchêne.

MENHIRS. SUD AU NORD. N°s	ÉTAT EN 1762.	Dimensions. — Volume. HAUTEUR Au-dessus du sol.	HAUTEUR Enfouie.	LARGEUR (MAXIMUM)	ÉPAISSEUR (MAXIMUM)	CUBE [M.C.]	POIDS Kgr.
I (Sud) (A.)	DEBOUT [BRISÉ ?]	1m30	0m70	1m50	1m10	3mc (?)	7.500 (?)
II (B.)	DEBOUT	4m15	0m75	1m60	1m15	7mc350	18.375
III (C.)	TOMBÉ [ENTIER]	4m30	0m70	1m60	1m15	9mc20	23.800
IV (D.)	DEBOUT	5m	0m50	2m30	1m15	12mc650	31.625
V (E.)	DEBOUT	4m	0m70	3m60	1m40	15mc510	37.500
VI (F.)	TOMBÉ [BRISÉ]	plus de 2m	»	2m	0m60	(?)	(?)
VII (Nord) (G.)	DEBOUT	3m60	0m70	1m85	1m15	7mc310	18.275

NOTE.— Les *Poids* varient de 37.500 à 18.275 [si on laisse de côté les Menhirs n° I et VI]; et les *Hauteurs* sont de 4 à 5 mètres : ce qui est la règle pour les grands Monuments.

3° Ensemble du Cromlech. — Si nous avions une idée de la *Courbe* que suivait cette ligne, il serait facile de calculer le *Diamètre* du Cromlech, et de retrouver son centre.

1° *Recherche du Centre.* — Nous savons que le *Centre* d'un tel monument est toujours du côté des *faces les plus régulières* des Menhirs. Or, ici, la face régulière (*Lit de carrière*) des Eléments étant à l'Est, le Centre était donc forcément de ce côté.

2° *Calcul du Diamètre.* — Comme nous n'avons aucun renseignement sur la courbe, nous ne pouvons admettre, en théorie, comme *diamètre* d'un tel Cromlech que celui d'un Mégalithe analogue, ayant des piliers aussi *hauts*. Or, si nous rappelons que Er-Lanic a 54^{m} de diamètre et que Kergonan (Ile-aux-Moines) a

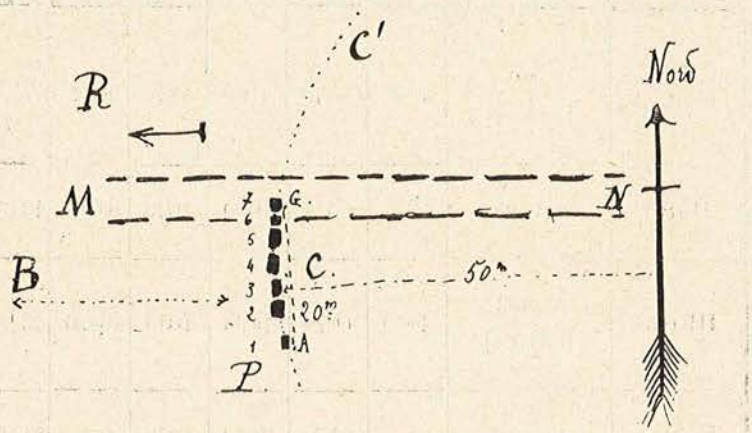

Fig. 7. — Recherche du Centre et Calcul du Diamètre du Cromlech. — Aspect de la Courbe. — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : AG, *Ligne des Menhirs* ; — P, Partie *Ouest* du Cromlech (Pierres 1 à 7); — B, Direction du Menhir de La Boilière. — C, *Courbe* supposée du Cromlech ; — C', partie supposée du Cercle ; — R, Route nationale de Luçon (N) à Avrillé (M.).

100^{m}, nous sommes autorisé à penser que le Cromlech de Beau-Chêne devait avoir au moins 100^{m} de diamètre pour les raisons suivantes.

a) Les *Eléments de Beauchêne* sont, en majorité, *plus hauts* que ceux de Kergonan, puisque leur moyenne de hauteur est de :

$$1.30 + 4.15 + 4.30 + 5 + 4 \times 2 + 3.60 = \frac{24,35}{7} = 3.48 : \text{soit } 3^{m}50 ;$$

tandis qu'aucun élément *ordinaire* de l'Ile-aux-Moines ne dépasse 3^{m} (ceux d'Er-Lanic n'ayant que 2^{m}50).

b) La *file*, formée par les sept menhirs en ligne, étant presque *droite* d'après les auteurs, pour obtenir un tel aspect, il est au moins nécessaire d'avoir un Monument de 100^{m} de diamètre. En effet, si nous supposons le problème résolu, nous constatons qu'un cercle de 100^{m} est presque rectiligne sur une *longueur de* 20^{m}, puisque la flèche de la courbe de cet arc n'a guère qu'*un mètre*. Or,

sur le terrain, une erreur de 1/20 (de 1^m par 20^m) est très compréhensible (*Fig.* 7 ; A, G) !

Sans insister davantage, nous admettrons donc, pour le Cromlech de Beauchêne, un diamètre atteignant au moins 100^m.

Dans ces conditions, il occupait, au sud de la route, une partie des champs 171, 170, 167 et 166 (Voir *Fig.* 6 ; C, C^1).

4° Recherches nouvelles sur le terrain. — Imbu de ces données théoriques, j'ai tenu, en 1911, à visiter les lieux avec cette idée directrice, pour essayer de retrouver, à l'Est du *Moulin de Bel-Air*, ce qui pourrait persister, soit comme *débris de menhirs*, soit comme *blocs de calage*, restés en terre ; soit comme *mobilier* du *Monument*. J'ai examiné aussi ce qui me semblait pouvoir être considéré comme le centre du Cromlech ; et j'y ai recherché des restes préhistoriques avec le plus grand soin.

Je n'ai absolument rien constaté que les faits précédemment résumés, m'efforçant pourtant de dépister le moindre tesson de *poterie*, le moindre *caillou* d'apparence inusitée, le moindre *silex taillé*, le moindre fragment de *hache polie* !

Bloc de Grès. — Je n'ai découvert qu'un bloc de *Grès* (Cénomanien ou Sénonien, analogue à ceux du Bernard et de Longeville), caché dans le buisson (*Fig.* 6 ; R), qui limite à l'ouest le chemin de Bel-Air à La Marsaudière. Il est placé à plat dans le terrier, à 20 mètres de la route de Luçon, et semble mesurer $1^m \times 1^m$, avec une épaisseur de 0^m50 (1).

Est-ce un débris du *Cromlech* ? Est-ce un Bloc *en place* ? Il est impossible de le dire. Mais j'incline plutôt ici pour une *pierre apportée* (j'ignore sa signification), étant donné l'altitude du lieu, ces Grès ne se *trouvant* guère en *position* qu'en plaine et non sur des sommets aussi élevés (Altitude : 50^m).

§ IV. — Menhir satellite Ouest du Cromlech.

Je rattache, aujourd'hui, au *Cromlech de Beauchêne*, un Menhir, voisin, sous le nom de *Menhir satellite* plutôt que sous celui de *Menhir indicateur*.

Je me base, pour ce fait, sur ce qui a été constaté au *Cromlech d'Er-Lanic* (Morbihan), qui possède un *Satellite Ouest*, et un *Satellite Est*, et sur d'autres Cromlechs de Grande-Bretagne et d'Écosse (2).

a) *Distance.* — En Bretagne, la *distance* du Satellite au Cromlech est égale au diamètre de ce dernier. Comme je crois que le

(1) On y voit un trou, de nature indéterminée.
(2) Cornouailles ; Ecosse ; Cercles décrits par M. Lewis ; etc.

Cromlech avait *plus de* 100 mètres de diamètre et que le *Menhir de La Boilière* n'est qu'à 200 mètres à peine à l'Ouest, je n'hésite pas à faire ce rapprochement, certes un peu imprévu !

b) *Orientation*. — De plus, ce qui m'y engage encore, c'est que *l'Axe d'orientation* du Menhir de La Boilière n'est pas du tout comparable à celui des *Éléments d'Alignement* du Bourg d'Avrillé, tandis qu'il correspond à celui des *Menhirs satellites de Cromlech type* (1).

Le Menhir de La Boilière.

I. Définition. — A. Données historiques. — Il y a, en effet, au Sud-ouest du *Moulin à vent de Bel-Air*, un beau menhir, qui a reçu le nom de *Pierre de La Boilière* (F. Baudry).

Il a été signalé, pour la première fois, par L. Audé, en 1840 ; puis décrit et dénommé, en 1862, par l'abbé F. Baudry. — Sa photographie se vend en Carte postale, à Avrillé, depuis plusieurs années.

Pour moi, ce n'est pas un élément persistant d'un ancien *Alignement*. C'est bien une dépendance du Cromlech précédent. — C'est pourquoi je le décris, à cette place, au titre de *Menhir satellite*.

II. Historique. — Cette pierre debout, *connue* évidemment depuis de longues années, et rentrant dans les « nombreux menhirs d'Avrillé » cités, depuis Caylus (1764), par tous les auteurs, n'a été signalée, d'une façon spéciale, que par Léon Audé, en 1840.

Répétons (2) ici ce qu'il en a dit (3):

1° *Découverte*. — *a*) *Texte* . — « Dans un champ, à 200 pas (4) à l'Ouest des menhirs de Bel-Air, il existe un autre *menhir*, *isolé* (5), de $3^{m}30$ d'élévation à peu près... » (6).

b) Sur sa *Carte* (*Fig* 2), L. Audé a figuré ce menhir presque exactement à sa place, au Sud-ouest du Moulin à vent, actuel, de Bel-Air.

(1) On sait que l'axe d'érection de ces menhirs correspond à un *Rayon prolongé du Cercle mégalithique*, et non pas à une ligne parallèle à une *tangente* à ce cercle.

(2) Voir, plus haut, p. 278.

(3) Léon Audé. — *Loc. cit.*, 1840 [Voir p. 91]. — Voir aussi la *Carte*.

(4) En réalité, il y a 200 mètres environ (et non 200 pas) !

(5) F. Baudry a avancé qu'il n'était pas *isolé*, en réalité ; mais il a mal interprété les faits.

(6) Mesure un peu faible [Voir Baudry].

2° *Etude.* — *c*) F. Baudry, en 1862 (1), a décrit, le premier, le *Menhir de La Boilière*, sinon découvert, du moins signalé par L. Audé en 1840 pour la première fois.

a) « En entrant, dit-il, sur Avrillé, à 2 kilomètres du ruisseau qui ceint la commune de ce côté, on arrive à un premier menhir, connu sous le nom de *Pierre de La Boilière* [section B, n° 175 du Cadastre], situé au sommet du plateau (2), qui fait face au bourg d'Avrillé.

« La hauteur de ce monolithe est de $3^{m}90$; la circonférence moyenne de $5^{m}50$: ce qui lui donne un cube de $9^{m}652$, et un poids de 26,784 kilogr. L'orientation en est au Sud (3). Il était accompagné d'un *menhir* plus petit, que l'on voit encore gisant à l'*Ouest* » (4).

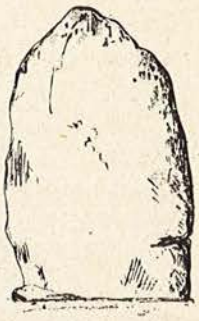

Fig. 8. — Le Menhir de La Boilière, à Avrillé [D'après F. Baudry. Dessin de L. Ballereau, 1862]. — *Face Sud.* — *Echelle* : 1/100.

b) F. Baudry a publié un dessin de ce menhir [Dessin de L. Ballereau; vue *Sud*] (*Fig.* 8).

3° *Bibliographie.* — 1° En 1864, F. Baudry (5) n'a fait que mentionner le *Menhir de La Boilière* (de $3^{m}90$ de hauteur).

2° Et le *Dict. topogr. de la Gaule* n'est guère plus explicite en 1878.

« Un menhir à La *Boilière*, au sommet du Plateau, qui fait face au bourg d'Avrillé, du côté de la Frébouchère; hauteur $3^{m}90$. »

3° H. Rivalland, en 1888 (6), n'a fait que répéter le texte de F. Baudry.

Document inédit. — Sur sa Carte, inédite, A. Bitton semble bien avoir figuré *deux Menhirs* (d'après Baudry) (7) à la Boilière; mais il les a placés à l'*Est* de ceux du Cromlech de Beauchêne, au lieu de les mettre à l'Ouest !

(1) Baudry (F). — *Loc. cit.* [Voir p. 5 et figure du menhir sur la *Planche hors texte*].

(2) C'est sur ce *plateau* que se trouvaient les *Menhirs de Beauchêne*, bien entendu.

(3) F. Baudry a voulu dire que la face lit de carrière regardait le Sud. — En réalité, d'après moi, la face Sud est un peu déviée vers l'*Ouest* [Voir *Fig.* 9]; autrement dit l'axe d'érection, de l'Ouest à l'Est, oblique un peu vers le *Sud*.

(4) Donnée *nouvelle*, très intéressante; mais d'interprétation inexacte, sans doute [Voir plus loin].

(5) F. Baudry. — *Loc. cit.*, 1864 [Voir p. 38].

(6) H. Rivalland. — *Loc. cit.*, 1888 [Voir p. 37].

(7) Marcel Baudouin. — *Les grands Alignements d'Avrillé.* — Mémoire inédit.

Il est impossible, en effet, de confondre les deux groupes de menhirs, puisque l'un est au-dessus de l'autre, et que celui-ci en présente *quatre* (c'est le Cromlech, évidemment), tandis que l'autre n'en a que *deux* (La Boilière).

Cartes postales. — Le Menhir de La Boilière est représenté par une *Carte postale*. Celle-ci est due à M. Lucien Amiaud (des Sables-d'Olonne); nous la reproduisons ci dessous (*Fig.* 9; I); cette photographie donne une vue de l'arête *Ouest*, en *hiver*.

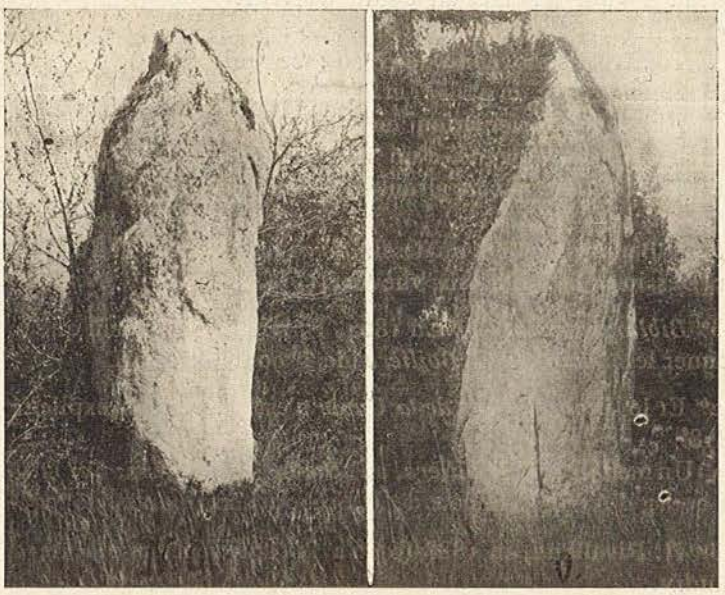

Fig. 9. — Le Menhir de La Boilière ou de la Belle-Étoile, a Avrillé (Vendée) [D'après des Photographies].— *Légende* : I, D'après la Carte postale d'Amiaud [vue de l'Arête ouest, en hiver, prise vers l'*Ouest-nord-ouest*]. — II, Photogr. Marcel Baudouin : *Photographie cardinale Ouest* [vue de l'Arête *Ouest* et de la *Face Sud*, en été]. — Un mètre sert à mesurer la *hauteur* sur le sol (*m*)

V. Etude personnelle du Menhir. — Pendant l'été 1903, j'ai, personnellement, visité ce mégalithe; et j'ai pu en prendre une photographie (*Fig.* 9; II) et faire un certain nombre de constatations intéressantes. Cette photographie est *Cardinale Ouest* ; elle montre donc une légère déviation de l'*Axe d'érection* vers le *Sud*.

Actuellement, le menhir appartient à M. Victor Pajot, habitant à Avrillé. On l'appelle parfois aussi *Menhir de la Belle-Étoile* (1) [D'après une lettre du Maire, datée de 1895], parce qu'il est voisin de cette maison ; ou *Menhir de Bel-Air*.

(1) La *Belle Etoile*, on l'a vu plus haut, est une maison, située à l'ouest de *Bel-Air*, sur la route de Luçon.

Je l'ai revu, et fouillé, en 1911 ; puis photographié à nouveau à ce moment (*Fig.* 11).

Topographie. — 1° *Voie d'accès.* — Pour y parvenir à pied, nous prenons le chemin de traverse, qui part de la route de Luçon à l'Est du bourg d'Avrillé (1), se dirigeant vers la Métairie dite *Les Champs* (2) (*Fig.* 4). Le Mégalithe se trouve, en arrivant au sommet de la Butte de Bel-Air, du côté Ouest, dans une pièce de terre limitrophe du *chemin* lui-même au Nord; et il suffit d'y pénétrer, pour apercevoir le Menhir à sa gauche, à son bord Nord (*Fig.* 5; A, C) (3).

b) Quand on va en *voiture*, il vaut beaucoup mieux se rendre par la route de Luçon jusqu'à *Bel-Air* ; prendre là, au sud, le chemin de La Marsaudière (*Fig.* 5 ; M, D ; B, B'), rejoindre le chemin des Champs (F, B, A), et entrer dans le champ, en revenant vers Avrillé (C, C¹).

Situation. — Il se trouve sur la lisière Nord de la pièce de terre, appelée par F. Baudry, en raison de sa présence, le *Champ de la Pierre*. Mais, en réalité, au Cadastre, il porte le n° 175 de la section B, et s'appelle *La Boilière* seulement (*Fig.* 5). Le menhir est à environ 30 mètres de la limite *Est* du dit champ et à 15 mètres de la limite, *actuelle*, *Ouest*, de ce champ divisé. — Il est à une altitude de 50 mètres. Cela correspond aussi à la limite des champs n°s 174 et 176 (4).

Géologie. — En ce point, d'après la Carte géologique du Service des Mines (feuille des Sables-d'Olonne), on se trouve au niveau de la *Granulite* d'Avrillé (V.), sur une couche de *Limon des Plateaux*, assez épaisse, dépassant certainement 2m20 (**P**, de la Carte), la *Granulite* n'affleurant qu'à l'altitude de 42 mètres au démeurant. — Cela est très exact.

(1) Route mauvaise même à pied, à cause du petit *ruisselet* qu'il y a à traverser, avant la montée du Plateau de Beauchêne.

(2) Le chemin, qui part de la place du Champ de foire et monte au Menhir de La Boilière, traverse le ruisseau près de champs, qui s'appellent : *Pièce de la Planche à Moric* (n° 179), *Pré de la Planche à Moric* (n°s 402-404). — Il est probable qu'il y avait jadis là une *planche* sur la rivière, et qu'il s'agit d'un ancien Chemin de Moricq. Au début, il est parallèle à la Route nationale n° 149.

On trouve un *Chemin de Moric* dans une charte de 1265 de l'abbaye d'Orbestier. Il a été cité par B. Fillon dans son travail sur St-Cyr-en-Talmondais [1877, p. 52].

(3) Il est manifeste que c'est la situation du Menhir qui a déterminé la direction de la séparation (*fossé*) des champs n°s 175, 176 et 174 ! — On prend, là encore, sur le fait, le rôle des Menhirs, à l'époque moderne, au point de vue *Borne* de propriétés !

D'ailleurs, à l'examen des lieux, on constate qu'au Nord du *champ* n° 175, entre lui et le n° 176, il y a un fossé, plus ou moins plein d'eau, même en été, et qu'au pied du Menhir on semble avoir creusé une sorte d'*Abreuvoir*, allongé. — Ce fossé, très profond, montre nettement la puissance en ce point du *Limon des Plateaux*. Les choses sont telles que, dans ce trou, la face Nord du Menhir descend dans le sol sur une hauteur assez grande; mais on peut distinguer sa base, quoiqu'elle baigne dans l'eau d'ordinaire.

Il semblerait vraiment que le dit abreuvoir ait été creusé dans le but de faire *tomber* le Menhir, du côté Nord ! Et, si l'on y est pas parvenu, c'est qu'on n'a pas creusé *exactement* au-dessous du Menhir ; et que, par suite, celui-ci est resté debout, au bord du précipice ..

Exploration. — En 1911, en septembre, j'ai revu à nouveau le Menhir. Comme l'année avait été très chaude, le fossé en question étant à sec, on l'avait creusé encore davantage (1) ! — Et on avait ainsi mis à nu, comme si l'on avait fait une belle *fouille*, toute la partie enfouie du Menhir de ce côté Nord...

a) *Abreuvoir*. — J'ai pu constater que le dit *fossé-abreuvoir* avait alors, au pied du Menhir, 2 mètres de profondeur ; et que la partie enfouie de la pierre correspondait à $0^{m}50$, au Sud-ouest, mais $0^{m}25$ seulement au Nord-est.

b) *Coupe du terrain*. — La base du Menhir, irrégulière, épaisse de $0^{m}60$ N.-S., reposait directement, au Sud-ouest, à $1^{m}50$ au dessus d'un *chaple granulitique*, intact, mais remanié, séparé de lui par une couche de *galets roulés*; un galet assez gros était sous la pierre à ce niveau. Au Nord-est, il y avait de la *terre rapportée*, entre la base et le chaple, sur une hauteur de $0^{m}10$ au maximum, (*Fig.* 10 ; O, N).

c) *Blocs de calage*. — Au niveau du milieu de la face Nord, se voyait, mais en *son milieu* seulement, et en place encore, une ligne, formée de *pierres plates* (*Blocs de Calage*), disposées horizontalement, ayant $0^{m}80$ de largeur Sud-nord, et partant du Menhir. Ces blocs avaient une épaisseur moyenne de $0^{m}06$ à $0^{m}08$ et étaient longs et larges de $0^{m}20$; j'en ai compté *quatre* en place : un en granulite; un en *calcaire gréseux* (*liasique*, sans doute); deux en *quartz de filon*. Cette couche de blocs de calage était à $0^{m}20$ au-dessous du sol actuel, au Nord. — Le Menhir ne descendait donc que de $0^{m}20$ au-dessous d'elle (*Fig.* 10 ; N D).

d) *Niveau ancien du sol*. — D'après le propriétaire, qui possède le champ depuis 1882, on a enlevé, depuis cette époque, au moins

(1) C'était pour avoir de l'eau pour les bestiaux.

0^m25 de terre au pied du Menhir, en râclant peu à peu le sol. Ce mégalithe était donc enfoui, en réalité, jadis, de 0^m75 (1), et non pas de 0^m50 seulement ; et les blocs de calage étaient alors à 0^m45 de profondeur.

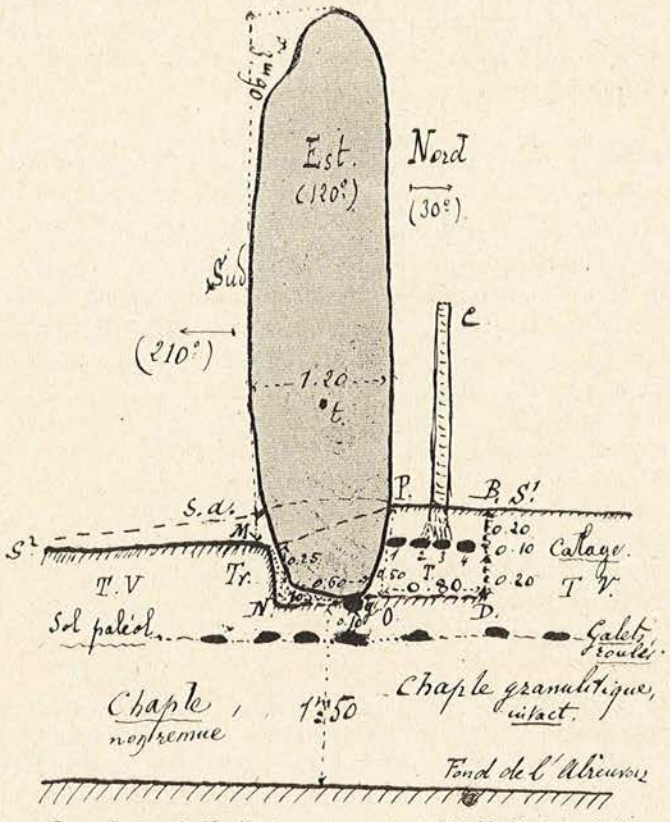

Fig. 10. — Coupe, à peu près Nord-sud, passant par le pied du *Menhir de La Boilière*, et montrant comment fut dressée la Pierre [Coupe du Fossé]. — *Echelle :* 1/25.
Légende : C, Cerisier ; — t, petite cupulette ; — P, Pied du Menhir ; — S¹, sol ancien (Nord) ; — S², sol actuel (Sud) ; — S a., sol ancien (Sud) ; — T. V., terre végétale ; — MNDB, *Tranchée* pour l'érection du Menhir ; — O, *galet*, sous la Pierre ; — 1, 2, 3, 4, Blocs de calage ; — Tr, paroi sud de la Tranchée *à pic*.

En somme, on a pratiqué, au Nord du Menhir, non seulement un petit fossé, limitant les champs 175 et 174 ; mais, au niveau de la moitié Est de cette face Nord, un véritable trou, devant servir d'*Abreuvoir*, profond de 2 mètres, et donnant une *Coupe, admirable, du Pied* du Menhir, resté perché au bord de ce précipice (*Fig.* 10) !

(1) On remarquera que cet *enfouissement* et ce *blocage* sont tout à fait comparables à ce qui a été trouvé, en 1787, par Dorotte, au pied du Menhir Nord (G ; n° VII) de Beauchêne [même profondeur ; mêmes dimensions]. — Cela montre bien que le Menhir de La Boilière peut être une dépendance du Cromlech.

e) Chute possible. — Malheureusement, je crains bien qu'un jour ou l'autre cet abreuvoir amène la *chute* du Mégalithe de ce côté. Comme il s'agit d'un MONUMENT CLASSÉ, on pourrait bien, ce me semble, obliger le propriétaire à combler cet abreuvoir, quitte à en refaire un autre, un peu plus loin ! Il se contenterait, au demeurant, de quelques francs pour cette besogne, d'après ce qu'il m'a dit en 1911.

FOUILLE. — En 1911, j'ai fait faire des fouilles partielles, très prudentes (1), sur la *face Sud*, en procédant à plusieurs fois.

a) Face Sud. — Je n'ai constaté de ce côté aucun bloc de calage (*Fig.* 10 ; Tr). Le sol était *vierge*, mais *très tassé* de ce côté.

Sous la base du Menhir, à $0^{m}30$ de l'extrémité *Ouest*, j'ai trouvé un débris d'*argile cuite*, ressemblant à un morceau de *brique* ancienne, du poids de 30 grammes, et de coloration *jaune-rouge*.

Cette pâte est très dure et très sèche, mais ne ressemble nullement à de la *brique romaine* (1).

Il n'y avait pas là la moindre trace de *charbon*, d'*éclats* de silex, ou de morceau de pots.

b) Face Nord. — Le propriétaire du Menhir m'a raconté (2), d'ailleurs, qu'en examinant le pied de la pierre du *côté Nord*, à son coin *Ouest*, c'est-à-dire à un endroit symétrique, il avait trouvé, en 1909-1910, des *morceaux de briques*, tout à fait semblables, et en nombre assez notable (3).

ARGILE CUITE. — Cette pâte céramique semble analogue à celle des *Fusaioles* néolithiques, et surtout à celle des *Idoles* de cette époque, qu'on a trouvé en Europe centrale et en Orient; sa fabrication indique certainement une industrie avancée [Cuisson dans milieu très *oxydant* et pate spéciale] : ce qui date bien aussi le Mégalithe.

J'ai confié, pour l'étude technique, ces débris de brique, certainement *Néolithique*, à M. Franchet, le chimiste céramiste connu.

(1) Un observateur superficiel pourrait certainement s'y tromper, pourtant ! Ce qui explique peut-être certaines contestations de A. Miln aux Alignements de Carnac. Il a dû prendre, pour de la *brique romaine*, une telle *argile cuite !*

(2) Il m'a d'ailleurs fait cette observation, *avant* la fouille de 1911. — Son témoignage ne peut donc pas être suspecté...

(3) Cette coupe m'a montré qu'avant l'époque d'érection du Menhir, il y avait eu, sur le *Chapple granitique*, bien tassé, un ancien sol, caractérisé par une *couche de galets de quartz* roulés, bien régulière, située à $0^{m}10$ au-dessous du fond de la tranchée du Menhir (*Fig.* 10). — Cela prouve qu'il y a longtemps que la Granulite d'Avrillé est *émergée* et en décomposition !

Il faut absolument rapprocher cette TROUVAILLE, *très précise*, de ce que Dufour a écrit en 1828 (1), à propos d'un des Menhirs du Bourg d'Avrillé, que nous décrirons ailleurs (2). Cet auteur dit textuellement, en effet, qu'au pied de l'un des Menhirs du Bourg, quand on le détruisit, on trouva : « *quelques pierres*, d'un assez petit module, liées par une TERRE OCREUSE, ROUGE, *étrangère au terrain*, et qui paraissaient avoir été employées uniquement pour donner au pilier son aplomb ».

Cette terre *rouge*, ocreuse, étrangère au sol, ressemble singulièrement à la poussière *rouge et ocreuse* (quoique cuite), fournie par l'argile que nous avons constatée à La Boilière! Ne pourrait-il pas s'agir du même produit, qui se serait altéré dans le sol humide du Bourg d'Avrillé et transformé en poussière ? C'est tout à fait probable. Et ces rapprochements si intéressants montrent qu'on devrait bien encore fouiller au pied de tous les Menhirs persistant à Avrillé!

DESCRIPTION. — Ce menhir mesure, comme *hauteur* au-dessus du sol, d'après mes calculs de 1911 (*Fig.* 9 ; mètre), à peu près $3^{m}90$ (3).

Si l'on ajoute la partie enfouie dont la moyenne est de 0,50 + 0,30 : 2 = 80 : 2 = 0,40, on a, comme *Hauteur totale* : $3^{m}90$ + 0,40 = $4^{m}30$ (4).

Sa *largeur* maximum est de $2^{m}30$ à la face Sud ; de 2^{m} au Nord ; ce qui donne une moyenne de $2^{m}15$.

Son *épaisseur* est de $1^{m}20$ à l'arête Est, et de $0^{m}70$ à l'arête Ouest ; soit une moyenne de 1 mètre environ (5).

D'où un *Cube* de 4,30 × 2,15 × 1,00 = $9^{mc}245$.

Son *Poids* serait par suite de : 2,7 × 9,245 = 25.160 k. 50 ; soit 25.000 kilogr. au plus (6).

Pour calculer l'*Indice d'Enfouissement*, il faut se rappeler que la partie enfouie était en réalité de 0,50 + 0,25 = 0,75. — On a, dès lors : 0,75 × 100 : 4,30 = 17,44. — Ce qui est un Indice à peu près normal pour les grands Menhirs.

(1) *Loc. cit.* [Voir p. 275 ; note XXXI].

(2) Marcel Baudouin. — *Les grands Alignements d'Avrillé* [Mémoire inédit].

(3) Baudry dit $3^{m}90$; il n'a pas exagéré de $0^{m}10$! — L. Audé a donné $3^{m}30$; mais ce chiffre est trop faible : il est trop faible de $0^{m}60$ au moins. — Il est vrai qu'autrefois on voyait $0^{m}25$ de moins de la pierre (Témoignage du Propriétaire).

(4) En réalité, l'*Enfouissement* était jadis de 0,50 + 25 = 0,75 ; et dès lors le Menhir n'avait que $3^{m}55$ au dessus du sol.

(5) Ces chiffres donnent : 2,20 + 2 + 1,30 + 0,70, = $6^{m}20$ de *circonférence*. On ne peut donc pas s'en tenir au chiffre de Baudry qui est : $5^{m}50$, comme moyenne ; il est trop faible. — Comme d'usage, nos mesures ont été prises, ici, à 1^{m} du sol.

(6) F. Baudry a donné 26.784 kil. : ce qui est exagéré.

Orientation. — Le menhir est orienté de telle sorte que son *axe d'érection* est à 120° de la boussole (*Fig.* 10), c'est-à-dire *Ouest-nord-ouest-Est-sud-est*, c'est-à-dire en somme *Ouest-Est*, ou à peu

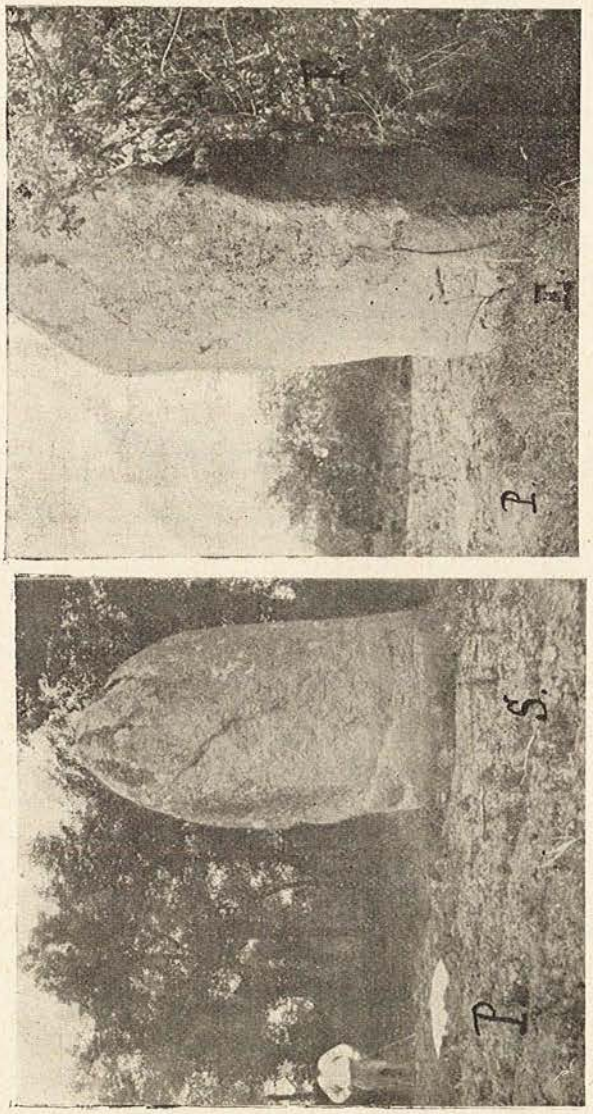

Fig. 11. — Le Menhir de La Boillère, à Avrillé. — Vue de la Face Sud (S.) et de l'Arête Est (E.). — Photographies Marcel Baudouin. — *Echelle*: 1/100 environ. — P. Pierre a Cupules *de La Boillère*, ou *Pierre satellite du Menhir*. — En E, un mètre, debout. — A droite, la partie noire correspond au *trou*, du pied du Menhir, au côté Nord (*Fossé*).

près, avec une légère inclinaison vers le Sud (30°). Par suite, la *Ligne de direction*, menée du côté de l'*Est*, se dirige nettement vers le *Cromlech de Beauchène*, puisqu'elle est presque Ouest-Est, le menhir étant presqu'à l'Ouest du grand Mégalithe (*Fig.* 5).

C'est là une constatation d'*importance capitale* !

Pour simplifier, nous appellerons les faces : *Nord* et *Sud* ; et les arêtes : *Est* et *Ouest* ; quoique la face Sud soit à 210° de la boussole, et non à 180°. — Cette différence de 30° paraît d'ailleurs en rapport avec la déviation magnétique pour l'époque ; et c'est une *donnée* à retenir.

Faces et Arêtes. — *a*) La *face Nord* correspond au fossé et aux arbres (*Fig.* 9 ; I) qui y poussent [Cerisier (*Fig.* 10 ; C) ; etc.]. Elle était recouverte jadis de *lierre* (*Hedera helix*, L.), qui grimpait jusqu'à son sommet et cachait l'*arête Ouest*, quand on l'a photographiée pendant l'été (*Fig.* 9 ; II). — Mais, en hiver, cette arête se dénudait, au moins en partie, par disparition du lierre, et devenait très visible (*Fig.* 9 ; I) (1). La face est *bombée* et assez irrégulière. C'est la *face superficielle* du rocher d'origine (2).

b) La *face Sud* correspond à la face dite « *Lit de carrière* » c'est-à-dire à la *faille* qui a séparé le bloc des rochers naturels sous-jacents. Elle est parfaitement *lisse* et bien *aplatie*, comme on le remarque sur la figure de Baudry (*Fig.* 8), et nos photographies (*Fig.* 9 et 11). — Cette face est effritée. Une faille court en travers de l'Est à l'Ouest. La partie Est de cette face a dû se désagréger et disparaître.

e) *L'arête Est*, qui a $1^{m}20$ de large au moins, est très belle de forme (*Fig.* 11 ; II). C'est évidemment *l'arête* la plus régulière, la plus lisse : l'arête *directrice* ; c'est-à-dire celle tournée vers le Monument qu'elle indique ou signale. Et, en effet, c'est de son côté que se trouve le Cromlech.

Sur cette arête, à 1^{m} au-dessus du sol, il y a une sorte de trou, irrégulier, qui me fait l'effet d'être le résultat d'un *Travail humain* (*Fig.* 10 ; *t.*). Est-ce bien exact ? C'est douteux ; mais ce peut être *Néolithique* pourtant (3) (*Piquage*).

d) L'*arête Ouest* est bien moins large. Elle n'a que $0^{m}70$ (*Fig.* 9).

c) Le *Sommet*, sur le profil Ouest, montre une échancrure, qui résulte sans doute du délitage de la pierre.

(1) Depuis quelques années, il n'y a plus de lierre, un berger ayant mis le feu à l'arbre, en se chauffant.

(2) Sur cette face, couverte de lichens, on voit des grains de quartz très saillants, presque isolés de la gangue de la roche : ce qui prouve bien qu'il s'agit là de la face superficielle, ayant été longtemps exposée à l'air, avant l'érection du Menhir.

(3) Peut être est-ce au contraire le résultat d'une attaque *moderne* de la pierre ?

Cupulettes. — Sur la face Nord, c'est-à-dire la superficielle, il semble qu'il y ait de *petites Cupulettes*, anciennes. En effet, on voit quatre dépressions, au côté Est d'une partie, délitée, inférieure.

La cupule la plus élevée (n° I) est ovale et mesure $40^{mm} \times 30^{mm} \times 3^{mm}$; elle se trouve à $0^{m}30$ au-dessus de la cupule n° II, qui est circulaire, et mesure $25^{mm} \times 25^{mm} \times 2^{mm}$; elle se trouve à $0^{m}10$ des cupulettes n° III et IV, plus petites, situées au-dessous d'elles.

Il est difficile de ne pas voir là un travail *humain*, remontant à l'époque *Néolithique*.— Toutefois, cela n'est pas absolument certain.

Mode d'érection du Menhir. — En présence des constatations précédentes, il est facile de comprendre comment le Menhir fut érigé. Couché non plus sur sa face lit de carrière (Sud), mais sur l'autre (Nord), après un *renversement* de 180° (1), il fut amené à la place qu'il occupe, son grand axe étant Nord-sud. A son extrémité Sud, on creusa une tranchée, de plus de 2 mètres de long, de $1^{m}20$ de large au moins [$0^{m}30$ (épaisseur du menhir) + $0^{m}80$ (largeur des calages)], profonde de $0^{m}75$ au minimum. On releva la pierre par son extrémité Nord; la Sud, plongeant dans le trou, s'appliqua sur le point Sud de la tranchée; et, en ce point, de la terre végétale tomba dans l'interstice (*Fig.* 10; Tr.).

Du côté Nord, mais au centre seulement, on plaça un étage de blocs de calage, ayant $0^{m}80$ de largeur; puis combla la tranchée de ce côté avec de la terre végétale.

Avant ou après le redressement, on put sans doute placer, aux deux endroits indiqués, en raison d'un *Rite* spécial, les fragments de Briques, qui ont été retrouvés.

On voit comment les notions « face Lit de Carrière » et « blocs de calage » peuvent éclairer le mécanisme et les détails d'une telle érection!

Pétrographie. — La roche constituant le Menhir est de la *Granulite*, typique, dite d'Avrillé. Elle présente sur les deux faces du bloc d'assez gros grains de quartz, très visibles par places.

III. — Bloc de Pierre voisin. — A l'Ouest du menhir, il y a, non non loin de l'arête correspondante, un *Bloc de pierre*, peu volumineux, signalé par l'abbé F. Baudry, qui l'a pris pour un petit *Menhir* tombé (*Fig.* 11; P).

(1) Cela prouve que les Mégalithiques savaient *renverser* de 180° des blocs de ce poids : ce que j'ai prouvé, d'ailleurs, par l'étude des *Polissoirs* du Menhir de Pierre levée à Soullans (V.), polissoirs qu'on voit sur les *deux faces* de la pierre.

Je démontrerai, dans un autre mémoire (1), qu'il s'agit là d'une *Pierre à Cupules, libre* (2). Mais le difficile est d'expliquer sa présence en ce point, car elle paraît bien y avoir été *apportée* !

En effet, une telle pierre n'est pas en *position naturelle*, sur du *Limon des Plateaux*, en une telle situation ! S'agirait-il d'une pierre apportée, pour faire un petit *Menhir satellite* du grand ? La *fouille*, que nous décrivons ailleurs, ne permet pas d'être affirmatif à ce sujet ; ce qu'on peut dire, c'est que, probablement, cette pierre n'a jamais été dressée et qu'on ne pourrait songer qu'à un menhir, resté en route, et non érigé. En effet, aucune trouvaille n'a été faite : ni *blocs de calage*, ni *objets* néolithiques... Ce bloc est une pierre à cupules, évidemment *remuée* et *apportée* là par l'homme ; mais le *but* de *ce transport* reste très discutable.

Il est donc bon de noter son voisinage avec le *Menhir de La Boilière*. Mais je répète que je n'ai trouvé aucune pierraille, me permet tant d'affirmer qu'il a été DRESSÉ autrefois.

Toutefois, qu'il l'ait été ou non — la chose n'est pas impossible à la rigueur, si elle ne peut pas être prouvée —, il est certain que ce bloc A ÉTÉ PLACÉ LA, *à plat*, A DESSEIN. — Mais dans quel but ?

Pierre indicatrice annexe. — Voici l'hypothèse que je propose, pour expliquer sa présence. Elle est basée sur ce que j'ai constaté au *Menhir de La Mancelière*, d'Avrillé, le principal *indicateur*, par son Axe d'érection, de l'*Allée couverte de la Frébouchère*, au Bernard.

Ce bloc étant sur le prolongement du côté *Ouest* du grand axe du Menhir (*Fig.* 11; P), si l'on se place sur cette pierre, et regarde le grand Axe d'érection du Menhir, on a devant soi, du côté *Est*, le CROMLECH. — J'en conclus que cette pierre a pu être mise là — *à plat* ou *dressée* — pour *indiquer* dans quel sens il fallait prendre le Menhir pour découvrir le Cromlech : autrement dit pour déterminer le côté où doit aller la *Ligne de Direction* fournie par le Menhir, dans les cas où celle-ci est donnée par *l'axe d'érection* lui-même, comme ici, et non par la face dite lit de carrière (3).

(1) MARCEL BAUDOUIN. — *La Pierre à Cupules, transportée et enfouie, de La Boilière à Avrillé (V.)*. — *VIe Cong. préh. de France*, Nîmes, 1911, p. 332.

(2) La fouille a permis de vérifier qu'il ne s'agit pas d'un *morceau*, détaché du sommet du Menhir de La Boilière, après son érection, sous l'influence des gelées d'hiver, et tombé du haut, comme j'ai observé le fait sur le Menhir Est du Bois du Fourgon, à Avrillé même.

(3) Le *Menhir de La Mancelière*, « indicateur de Paroi *Ouest* », présente un bloc de même ordre — *non dressé* également — à son bord *Ouest*, le Mégalithe indiqué étant à l'*Est*. — Si donc l'on se place sur ce bloc et regarde l'axe d'érection du Menhir, on voit que le rayon visuel passe également par l'Allée couverte de La Frébouchère. — Cette coïncidence est très remarquable.

Cette théorie de *Pierre indicatrice annexe*, ou de petit *Menhir* satellite du Grand, est peut-être trop simpliste. — Mais l'avenir seul pourra dire si elle doit être maintenue ou rejetée.

Conclusion. — Si l'on tient compte de l'orientation du Menhir, on constate que *l'Axe d'érection* se dirige nettement vers l'Est. Il est donc perpendiculaire à l'axe d'érection général des éléments ou Fichades du *Cromlech de Beauchêne* et correspond à un rayon prolongé à 200 mètres du côté Ouest de ce Monument.

Dans ces conditions, ce Mégalithe doit être considéré comme le *Satellite Ouest*, ou satellite du *Soleil couchant*, de ce Cromlech (1).

La différence d'orientation avec les autres menhirs du pays est d'ailleurs telle qu'on ne peut y voir une *Fichade* d'Alignement; de même, il ne doit pas s'agir d'un Menhir indicateur de Sépulture, puisqu'on n'y a jamais connu de Dolmen dans le voisinage !

C'est pour cela que je n'ai pas hésité à le décrire à cette place, malgré les objections qu'on pourrait élever contre cette manière de voir.

(1) Le Cromlech étant censé représenter, comme *Cycle*, le *trajet* du *Soleil autour de la Terre*, rien d'extraordinaire à ce que les Néolithiques aient cru devoir y ajouter des Pierres levées, indiquant le *Lever* et le *Coucher* de cet astre ! Mais, malgré des recherches approfondies sur les lieux, je n'ai pas pu retrouver trace d'un Menhir, correspond au *Lever*, à Beauchêne. — Il a peut-être disparu avec la partie Est du Cromlech, s'il a existé.

Le quatrième Menhir de Bois-Rosier, à Vergisson (Saône-et-Loire).

PAR

Edmond HUE (Paris).

Vers le milieu d'août de cette année, un violent incendie ayant dévasté le sommet de la montagne de Bois-Rosier, toute la région des Mégalithes s'est trouvée débarrassée des ronces, genêts et bruyères qui l'encombraient.

La mise à nu du faîte de la montagne m'a permis de constater l'existence d'un autre menhir satellite Sud, tombé le long d'un chemin d'exploitation et que des ronciers cachaient aux regards. J'appellerai ce mégalithe : quatrième Menhir de Bois-Rosier, les premiers ayant été étudiés antérieurement (1).

QUATRIÈME MENHIR DE BOIS-ROSIER (PL. I ; *Fig.* A).
(*Satellite Sud*).

Ce menhir se trouve au Sud-sud-ouest, et à 20 mètres du ciste de Bois-Rosier (2).

Il est tombé sur le côté, dans une direction à peu près Nord-sud, le sommet du côté du Sud, parallèlement et sur le bord Ouest d'un chemin d'exploitation, qui prolonge le chemin de Bois-Rosier jusqu'à la pointe Nord du territoire de Vergisson.

Ce menhir est tombé dans le sens des affleurements de grès bigarrés, qui couronnent la montagne et pouvait être confondu avec eux.

SITUATION. — Le menhir est situé dans le tènement 60 du Cadastre de Vergisson, section A, dite du Mont, c'est-à-dire dans le même tènement que le ciste. — Lieu dit *Bois-Rosier*.

(1) EDMOND HUE. — *Les Mégalithes de Bois-Rosier*. — Compte rendu du Ve Congrès Préhistorique de France, Session de Beauvais, 1909, pages 400-407.

(2) EDMOND HUE ET E. ARCELIN. — *Le Ciste de Bois-Rosier, à Vergisson (Saône-et-Loire)*. — Compte rendu du Congrès Préhistorique d'Autun, 1907, pages 465-473.

Coordonnées géographiques. — Les coordonnées géographiques sont sensiblement les mêmes que celles du Ciste.

Longitude Est : 2 G, 63'3.

Latitude Nord : 51 G,47.

L'altitude est d'environ 430 mètres.

Voies d'accès. — Les voies d'accès sont celles que j'ai indiquées en 1907 pour « le Ciste de Bois-Rosier » et en 1909 pour « les Mégalithes de Bois-Rosier ».

Aspect. — C'est une longue dalle de grès bigarré, à coupe rec tangulaire, tombée sur le côté, le sommet au Sud, ainsi que l'indique la flèche d'orientation de la *Fig.* A. (Pl. I).

Ce menhir repose sur un affleurement de grès bigarré d'où il provient; il est tombé dans le sens même des couches géologiques.

Dimensions. — Les dimensions données (Pl. I ; *Fig. A*) sont celles de l'arête du menhir. Des dégagements partiels que j'ai pu faire au-dessous de cette dalle m'ont démontré qu'elle n'est pas adhérente au sol et que c'est bien un mégalithe. L'extrémité Sud présente les érosions caractéristiques des sommets de menhirs.

Longueur du menhir : $3^{m}90$.

Largeur de la face (du côté du chemin).	au sommet.....	40 cent.
	au milieu.....	68 —
	à la base.....	40 —
Largeur de l'arrête (Voir Pl. I ; *Fig.* A).	au sommet..	30 —
	au milieu.....	50 —
	à la base.....	35 —

*
* *

Dans la Planche I, je donne le croquis de la face supérieure du menhir *indicateur Sud*, avec l'orientation (Pl. I ; *Fig.* B).

Le dégagement complet du terrain, à la suite de l'incendie, m'a permis de mesurer en ligne droite la distance de ce menhir au ciste, et de la rectifier à 95 mètres.

Dans la même planche, je donne aussi le croquis du menhir *satellite Ouest,* dit *Pierre aux Sacrifices*, avec l'orientation (Pl. I ; *Fig.* D).

Ce menhir est tombé à $1^{m}50$ en dehors de la limite communale de Vergisson, sur le versant de Serrières et sur le territoire de cette commune, dans la propriété de M. Manciat, de Pierreclos.

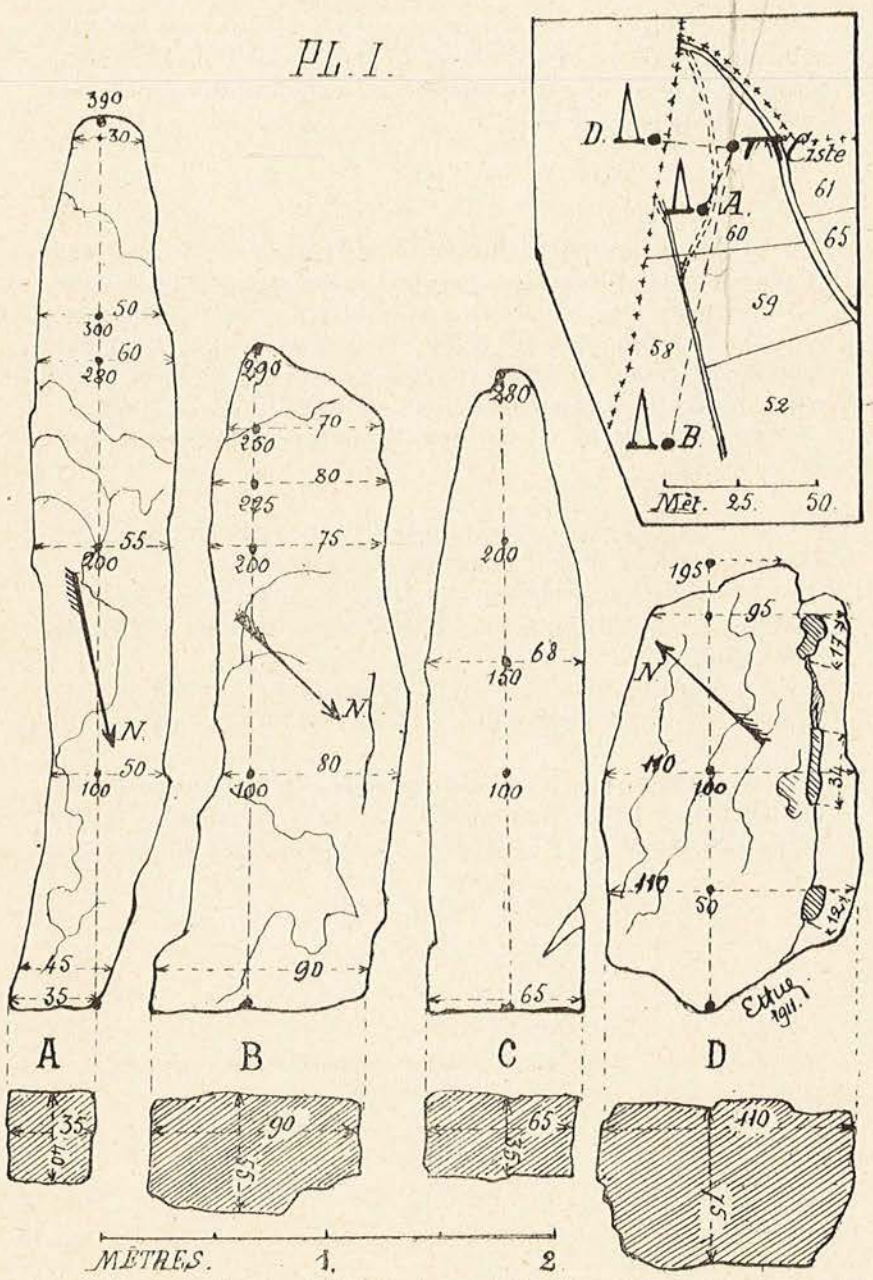

Fig. 1. — Les quatre Menhirs de Bois-Rosier. — A, Menhir satellite Sud du ciste, tombé sur le côté. — B, Menhir indicateur du ciste, tombé sur une face. — C. Menhir christianisé de Chanseron, transporté et érigé à 2 kil. 500 du ciste. — D. Menhir satellite Ouest du ciste, tombé sur une face. — Fragment du Cadastre de Vergisson, montrant le dispositif des Mégalithes de Bois-Rosier. — Au-dessous de chaque menhir est la projection de sa base. — Echelle : trois centimètres par mètre.

Enfin la figure C est le croquis du menhir christianisé de Chauseron transporté et érigé à 2 kil. 500 du ciste de Bois-Rosier. En tenant compte de la partie enterrée, ce menhir doit avoir environ 3m80 de longueur totale.

*
* *

Ce quatrième menhir complète singulièrement l'ensemble mégalithique de Bois-Rosier, et me porte à croire que le menhir transporté à Chanseron, pour en faire un piédestal de croix, faisait partie, avec le menhir Ouest, dit Pierre aux Sacrifices, et le menhir Sud, objet de cette étude, du système des *Menhirs satellites cardinaux*, découvert et signalé par mon ami le Dr Marcel Baudouin.

Je suis heureux de lui apporter ici une observation confirmant sa découverte.

Dans cette hypothèse, le menhir B, que j'avais décrit sous le n° 3, en 1909, serait un *menhir indicateur* de la sépulture.

Le plan cadastral de la Planche I donne la situation du ciste et des trois menhirs encore en place à Bois-Rosier et permet d'en saisir le dispositif.

Les travaux de voirie du chemin inachevé, dit de Vergisson aux Sertaux, ont dû faire disparaître le dernier menhir cardinal.

En terminant, j'émets le vœu que cet ensemble mégalithique, unique dans la région maconnaise, soit classé et restauré; et, dans ce but, je le signale à la Commission des Monuments mégalithiques.

Sur trois Menhirs cupulifères du Département du Calvados (Reviers, Colombiers sur-Seulles, Bény-sur-Mer).

PAR LE Dr

F. GIDON (Caen).

Dans une note, présentée au Congrès Préhistorique de France (Session de Beauvais, 1909), sur les Cupules rituelles des Sarcophages gallo-romains des Alyscamps d'Arles, j'ai incidemment signalé la présence de cupules sur deux Menhirs du département du Calvados, situés à peu de distance l'un de l'autre: à Colombiers-sur-Seulles et à Reviers, près du littoral. L'origine rituelle de ces cupules de menhirs donna lieu cependant à des objections. Plusieurs de nos collègues furent d'avis, en ce qui concerne spécialement les cupules s'ouvrant vers le haut, « que les cavités artificielles du sommet des menhirs sont presque toujours des vestiges de christianisation par implantation de croix ».

Faudrait-il donc poser en principe qu'il n'y a jamais eu de véritables cupules rituelles sur le sommet des menhirs? Assurément, il faut éviter de prendre pour des cupules des vestiges de Christiatianisation; mais on ne voit pas pourquoi les cupules, si communes sur les faces latérales des Pierres levées, n'auraient pas été de temps à autre creusées aussi à leur sommet.

En ce qui concerne les cavités que j'ai signalées sur les menhirs du Calvados, ce sont bien, à mon avis, de vraies cupules. Mais je n'entends pas dire par là qu'elles soient de tout point assimilables aux Cupules *néolithiques*, si bien étudiées au cours de ces dernières années par M. le Dr Marcel Baudouin. Depuis ses origines néolithiques, le geste religieux qui consistait à creuser des cupules ou à les utiliser, a été successivement adopté par toutes les populations qui se sont succédé jusqu'à nous. Il subsiste même actuellement comme pratique superstitieuse parachrétienne. Mais il ne s'est transmis d'âge en âge qu'en variant beaucoup. Chaque époque l'a compris à sa manière. J'ai essayé d'indiquer, dans ma précédente note, quelques-unes de ces variations de la Cupule rituelle.

Comme les cupules gallo-romaines d'Arles, nos cupules de menhirs peuvent donc n'être, en quelque sorte, que la descendance

très évoluée des cupules néolithiques. Ce sont néanmoins de *vraies* cupules, si ce sont des cupules *rituelles*.

Les Menhirs de Reviers et de Colombiers-sur-Seulles ont, pour proche voisin, un autre menhir, situé à Bény-sur-Mer, et sur lequel M. Ed. Hue a signalé la présence d'une cavité du même genre que celles qui existent sur les deux autres menhirs. A mon avis, et contrairement à l'opinion de M. Ed. Hue, cette cavité est, elle aussi, une cupule rituelle. Je décrirai donc, dans cette note, les cupules de ces trois menhirs ; ces cupules offrent des formes apparentées, et, en quelque sorte, se complètent. Elles s'expliquent aussi les unes par les autres. Je dois dire, en effet, que malgré les exemples

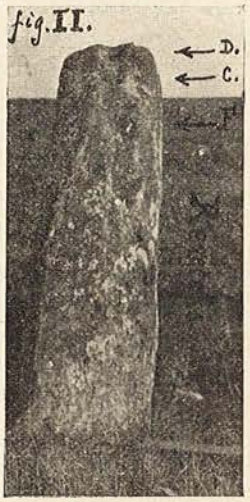

Fig. 1. *Fig.* 2.

Fig. 1. — Menhir de Reviers (C.). — Vue de la face Sud. — *Légende* : A, B, C, D, Cupules.
Fig. 2. — Menhir de Reviers (C.). — Vue de profil (Bord Ouest). — E, F, Cupules.

de prudence que nous donnent plusieurs de nos collègues, il me paraîtrait absolument insuffisant de décrire ces curieux vestiges, sans chercher à les *expliquer* ! La Préhistoire doit s'inspirer des méthodes scientifiques et par conséquent toujours chercher à comprendre les faits, c'est-à-dire à les lier les uns aux autres. Les hypothèses explicatrices, même éphémères, ont encore ceci d'excellent qu'elles deviennent des idées directrices et sensibilisent, en quelque sorte, l'attention à l'égard de certaines éventualités. J'indiquerai donc ce que *me paraissent avoir été* nos Cupules. Pour les *faits* eux-mêmes, les Figures parleront !

1° *Menhir de Reviers.* — Le Menhir de Reviers est une pierre plate, trapézoïde, peu élevée et peu apparente, cependant signalée comme menhir dès les premières enquêtes statistiques, et encore actuellement considérée comme une « borne romaine » par les

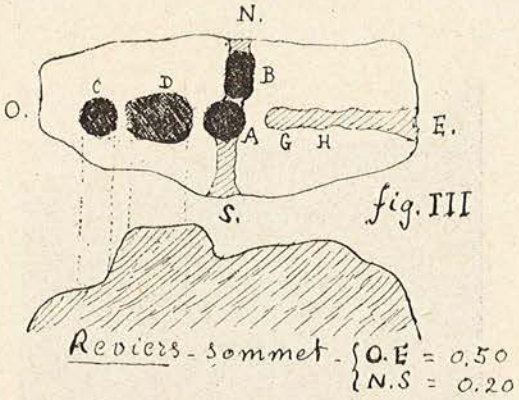

Fig. 3. — Sommet du Menhir de Reviers. — Vue du dessus et vue de profil. — *Légende* : A, B, C, D, Cupules ; — N, S, sillon Nord-Sud ; — G, H, E, autre sillon Ouest-Est ; — O, Ouest.

cultivateurs des champs voisins. Elle se trouve dans un champ, à quelques mètres au sud de la route de Bénouville à Bayeux (ancienne voie romaine), en haut de la côte que l'on descend avant d'arriver au bourg de Reviers. A cet endroit, la route est déjà en contre-bas

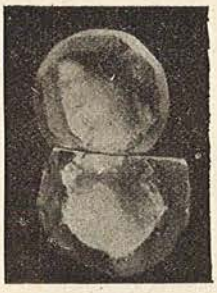

Fig. 4. — Reviers.

Fig. 5. — Reviers.

des champs, de sorte que, si on est à pied, il faut, pour découvrir le menhir, monter sur le talus. La hauteur du menhir est de $0^{m}85$, sa largeur de $0^{m}70$, son épaisseur de $0^{m}30$.

Le menhir est formé d'un bloc de calcaire, provenant du sous-sol des environs. C'est une pierre brute, si on entend dire par là qu'elle n'est ni aplanie, ni équarrie, d'aucun côté. Son grand axe va à peu près de l'Est à l'Ouest (85°). Les *Figures* 1 et 2 reproduisent l'aspect de la face Sud et du bord Ouest.

Les cupules sont, les unes, des « traces rituelles » de surfaces verticales (type *c* de ma classification. C. R. du Congrès de Beauvais, p. 423) ; les autres des cupules à fonction réceptrice effective (type *a*, id.).

Les *Figures* 1 et 2 montrent la place des cupules de parois verticales, en E et en F. Ce sont des dépressions plus évasées que les

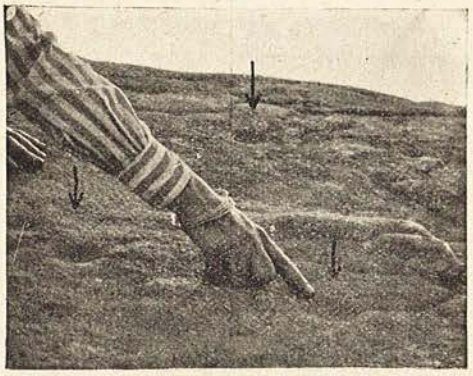

Fig. 6. — Kerran.

cavités réceptrices du sommet. Ce caractère est bien visible, *Figure* 2, tandis que l'éclairement trop oblique a fait paraître trop profonde la cupule de la *Figure* 1. Ces traces rituelles ressemblent à celles pareillement placées du menhir de Colombiers ; mais celles de Colombiers sont beaucoup plus régulières, parce que la surface de la pierre est beaucoup plus unie.

Fig. 7. — Pierres Plates.

Les cupules réceptrices du sommet du menhir présentent la disposition indiquée *Figure* 3. On voit que le sommet du menhir est traversé par deux sillons. Un premier sillon, N. S. coupe la pierre dans sa petite dimension, du Nord au Sud, aboutissant d'un côté à la dépression visible sur la *Figure* 1 (en A), B, et du côté

à une échancrure analogue du profil Nord du menhir. Ce sillon est fortement creusé; il traverse une cupule A et une augette B.

L'autre sillon, aboutissant en E, est beaucoup moins profond. Il commence au milieu de la pierre, à quelque distance de la cupule A dont il reste séparé par des parties saillantes du calcaire. Il suit la ligne médiane de la surface supérieure de la pierre dans sa moitié Est et va se terminer en s'effaçant sur la partie déclive et arrondie qui forme, de ce côté, le bord du menhir. Sur son parcours se trouvent plusieurs petites cupules, G, H, peu profondes, souvent assez indécises, ayant à peu près l'aspect et la dimension d'empreintes digitales.

Enfin, dans la moitié Ouest du sommet du menhir, se trouvent deux autres cavités. L'une, creusée dans la partie la plus saillante du profil de la pierre, est une grande excavation de forme assez irrégulière D, très différente des autres cupules, fermée en forme de cratère de trois côtés, mais ouverte en fer à cheval à l'Ouest, au-dessus d'une dernière portion à peu près horizontale et un peu plus basse du menhir. Précisément au-dessous de cette sorte de déversoir est excavée, dans cette portion horizontale du menhir, une autre cupule C, très régulière.

Par cet ensemble de cupules et de rigoles, la Pierre de Reviers se classe évidemment dans la dernière des catégories de Mégalithes cultuels, énumérées par M. le Dr Atgier, à propos d'une pierre à cupules, dont l'aspect général rappelle celui du Menhir de Reviers.

C'est un mégalithe *à cupules, reliées par des rigoles de jonction ou d'écoulement* (Dr Atgier; C. R. Congrès de Tours, 1910, p. 555). Mais les godets de Reviers sont plus petits que ceux signalés jusqu'ici sur la plupart de ces Mégalithes.

Le diamètre des cupules A et C et la largeur de B sont de $0^{m}04$ à $0^{m}05$, et leur profondeur de $0^{m}03$. Les *Figures* 4 et 5, qui sont des photographies de *Moulages*, montrent quelle est la forme de leur cavité. Ce sont des cupules *assez profondes* par rapport *à leur diamètre*. Elles donnent l'impression de cavités hémisphériques au fond et un peu évasées, convexes à l'entrée. Elles diffèrent beaucoup des cupules *en verre de montre*, qu'on observe, par exemple, sur la face supérieure du dolmen de *Kerran* (Saint-Philibert, Morbihan), et beaucoup aussi des cupules *coniques*, dont on trouve des exemples à l'Allée couverte des *Pierres-Plates* (Locmariaquer) (V. *Fig.* 6 et 7). Elles ressemblent au contraire un peu, en petit, aux nombreuses cupules creusées sous la dalle du Dolmen de *Kerveresse* (Locmariaquer) (*Fig.* 8). Leur analogie est enfin très grande avec les *petites* cupules des pignons ou des parties latérales montantes des sarcophages d'Arles (*Fig.* 9). Il est, en tout cas, absolument

impossible de croire que ces cavités, *évasées et plus larges que profondes*, résultent d'autant d'essais maladroits d'implantation de croix.

Au contraire, la grande cavité D offre un aspect tout différent. Ses parois intérieures sont irrégulières et inégales ; elles n'offrent pas le poli, le profil régulier des cupules A et C, B. Elles semblent porter la trace d'un travail violent, nullement rituel. Il me paraît

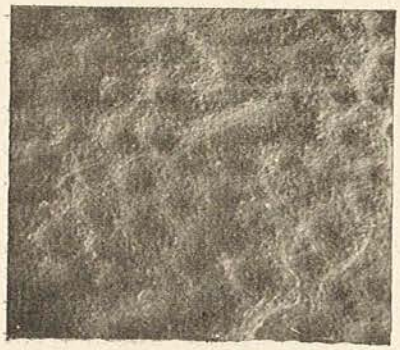

Fig. 8. — Kerveresse.

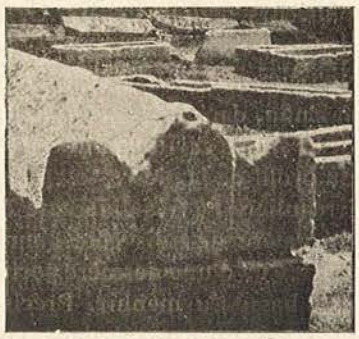

*Fig.*9. — Arles.

probable que de ce côté, la pierre, n'est pas resté dans son état primitif : peut-être il y avait-il là une disposition analogue à celle que présente le menhir de Bény. En tout cas il est tout à fait certain que cette cavité D n'est pas le résultat d'actions naturelles (action des eaux), et qu'il serait actuellement tout aussi impossible d'y adapter une croix que d'en mettre une dans les cupules A et C. C'est une excavation *artificielle*, probablement une cupule rituelle comme les autres, mais *paraissant avoir été martelée*.

2° *Menhir de Bény-sur-Mer*. — Le menhir de Bény-sur-Mer est situé à 500 mètres au Sud-sud-ouest de la ferme de Bracqueville, dans les champs, au lieu dit « Les Demoiselles ». On s'y rend en suivant d'abord le chemin, marqué sur les cartes, qui passe devant la ferme et se dirige à l'Ouest. A environ 200 mètres de la ferme, on pénètre à gauche dans les champs, en suivant un chemin d'exploitation un peu creux, non marqué sur les cartes. Le menhir se trouve au bord de ce chemin, à un endroit où il recoupe un autre chemin d'exploitation.

Plus élevé que le menhir de Reviers, le menhir de Bény est une haute borne calcaire, d'aspect assez massif, quadrangulaire à côtés inégaux, un peu penchée, terminée obliquement en pointe aux dépens de son bord méridional. Il mesure $1^{m}40$ de hauteur ; ses

grandes faces Est et Ouest ont 0^m70, et ses petites faces 0^m40. La surface de la pierre offre toutes sortes d'inégalités, avec des parties saillantes et des parties rentrantes (*Fig.* 10).

Le sommet rétréci du menhir offre, du côté de l'Est, une surface à plusieurs facettes, paraissant résulter de la section artificielle de la pierre. Près du bord opposé, *on constate l'existence d'une cavité*, qu'on pourrait prendre au premier abord, pour une trace de christianisation ancienne par implantation de croix. C'est un trou irrégulièrement circulaire, large de 0^m05 à 0^m06 à l'ouverture, profond de 0^m04, et qui paraît avoir été foré avec le secours d'instruments en métal. Mais cette cavité est plus large que profonde, un peu conique (plus étroite au fond qu'à l'ouverture) ; elle n'offre en réalité lian profondeur, ni le profil qui permettrait d'y fixer solidement un axe. On remarque, de plus, qu'elle occupe une position tout à fait insolite pour une implantation de croix, étant située, non pas au milieu de la pierre, mais tout à fait sur le bord, à 0^m02 seulement de la face verticale orientale du menhir. Si une croix un peu haute avait été fixée dans ce trou, une faible pression latérale aurait suffi à faire sauter la mince lamelle de pierre, qui le ferme à l'Ouest, et à ouvrir la cupule de ce côté, comme est ouverte la grande cupule du menhir de Reviers.

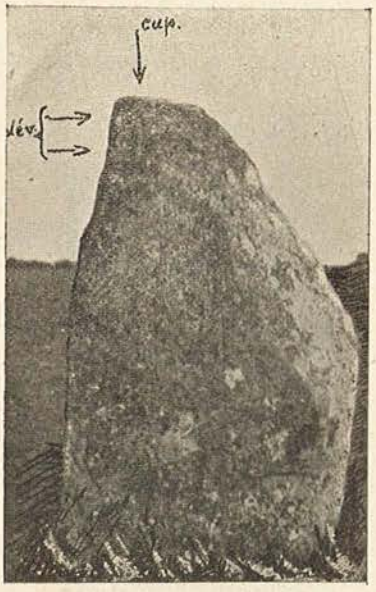

Fig. 10. — Menhir de Bény-sur-Mer. — Vue de face.

Mais la véritable nature de cette cavité apparaît immédiatement, si on examine la face Ouest du menhir. Tout en haut de cette face, à 0^m05 du sommet, on aperçoit un orifice rond, foré horizontalement dans la pierre, large de 0^m01. Cet orifice est l'ouverture d'un canal un peu ascendant qui aboutit au fond de la cupule. Au-dessous de cette ouverture est tracée dans la pierre une rigole verticale qui, 0^m04 plus bas, s'approfondit brusquement en s'élar gissant en triangle, comme s'approfondissent en s'élargissant les plis d'un filtre de papier au voisinage du bord. Sous l'espèce d'abri ainsi constitué, on découvre enfin une cupule horizontale, à concavité

peu accusée, ayant $0^{m}02$ 1/2 de largeur et dont une partie est engagée, comme il vient d'être dit, dans l'épaisseur de la pierre, tandis que le reste est un peu débordant sur une partie saillante de la face Ouest du menhir (*Fig.* 10).

Nous rencontrons donc à Bény-sur-Mer, comme à Reviers, l'association de la cupule rituelle et d'un appareil de déversement. Mais, tandis qu'à Reviers les cupules sont multiples et que le déversement se fait, par rigoles, sur les quatre faces de la pierre, à Bény, on trouve, sur le haut du menhir, une cupule réceptrice

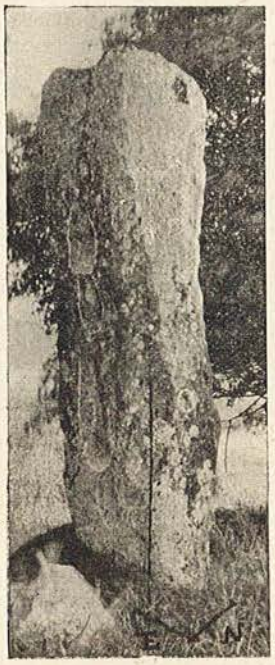

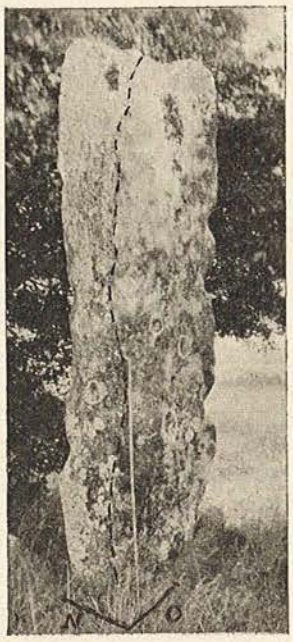

Fig. 11. — Menhir de Colombiers. — Arête et faces. — E, N.
Fig. 12. — Menhir de Colombierr. — Arête et faces. — N, O.

unique, et le déversement se fait ; sur une seule face de la pierre, par un canal foré aboutissant à une seconde cupule.

3° *Menhir de Colombiers-sur-Seulles.* — Le menhir de Colombiers-sur-Seulles est situé au bord de la route de Bénouville à Bayeux (ancienne voie romaine), à 4 kilomètres du menhir de Reviers, en haut du coteau de la vallée de la Seulles, un peu avant l'entrée du bourg de Colombiers quand on vient de Reviers. Il se trouve à un carrefour de chemins anciens, tout près d'un calvaire, peu visible de la route, parce qu'il est isolé dans un petit enclos de haies, enfermant le terrain acheté par la Société française d'Archéologie (*Fig.* 11 et 12).

Indépendamment de l'existence de ses cupules, ce menhir offre encore cet intérêt spécial qu'il est un *menhir satellite de sépulture dolménique*. A 1200 mètres, à l'Est, existent en effet, dans un petit bois situé au Sud de la route de Reviers, les restes assez importants d'un tumulus allongé, à deux chambres voûtées en coupole, jadis sommairement fouillé par de Caumont. Or la situation dû menhir par rapport au tumulus satisfait pleinement aux règles de position découvertes et vérifiées par M. le Dr M. Baudouin, en ce qui concerne les groupes mégalithiques d'autres régions. A moins d'expliquer cette circonstance par une coïncidence qui serait extraordinaire, on doit donc admettre que le menhir est un satellite du tumulus.

Le menhir de Colombiers diffère d'ailleurs de ceux décrits par M. Marcel Baudouin en ce qu'il a été planté, non pas immédiatement à proximité de la sépulture, mais assez loin, au bord d'un sentier néolithique qui passait dans le voisinage, à l'endroit où ce sentier se trouvait en position rituelle par rapport au tumulus. Dans une précédente note, j'ai proposé d'appeler les menhirs, ainsi placés, « menhirs satellites juxta-itinéraires », pour les distinguer des menhirs satellites ordinaires, qui sont péri-dolméniques. J'ai d'ailleurs signalé, dans le même département du Calvados, un autre exemple de ces menhirs juxta-itinéraires : celui de Condé-sur-Ifs.

Les relations de position qui existent entre le monolithe de Colombiers et le tumulus démontrent suffisamment que le monolithe et le tumulus sont des monuments de la même époque, et que, par conséquent, la pierre est bien un menhir, et non pas, par exemple, une milliaire, ou même quelque chose de moins ancien encore. Mais la forme du monolithe, qui est régulièrement équarri en forme de colonne à quatre côtés, est exceptionnelle pour un menhir. On doit donc se demander si le monolithe est bien arrivé jusqu'à nous dans son état primitif, s'il n'a pas été équarri à une époque plus ou moins récente. Si tel était le cas, les cupules qu'il porte n'en seraient pas moins des traces rituelles parfaitement authentiques; mais elles pourraient n'être pas très anciennes.

Pour beaucoup de Préhistoriens, un menhir est, par définition, une pierre brute ; un menhir équarri comme le menhir de Colombiers ne saurait donc être pour eux q'un menhir retouché.

Cependant, on ne peut dénier aux hommes des mégalithes l'art de tailler la pierre ; les dalles perforées des dolmens (sans parler des statues-menhirs) démontrent qu'ils le pouvaient parfaitement. Si donc les menhirs sont le plus souvent des pierres brutes, c'est simplement parce que les rites n'imposaient pas la régularisation parfaite des surfaces, ce n'est pas du tout parce que cette régularisation était impossible avec les moyens dont on disposait. Des

menhirs, *même néolithiques*, peuvent donc avoir été originairement plus ou moins taillés.

Mais devons-nous, suivant une opinion qui est encore la plus courante, considérer les menhirs authentiques comme étant tous (ou presque tous) nécessairement néolithiques ?

Remarquons que l'état brut de la surface des menhirs ne constitue pas un argument en faveur de leur origine néolithique, car, si les Néolithiques, pouvant tailler la pierre, la laissèrent habituellement brute, les hommes du bronze, bien que pourvus d'outils plus commodes, purent néanmoins en faire autant.

L'ancienneté des mégalithes doit donc être évaluée d'après d'autres données. L'absence habituelle du métal dans les sépultures dolméniques parut longtemps péremptoirement prouver que les mégalithes étaient pour la plupart d'une époque antérieure au bronze; mais ce mobilier purement néolithique pouvait être rituel et non usuel. En réalité, il me semble actuellement bien près d'être démontré que beaucoup de grands monuments (dans le Morbihan en particulier) sont de l'âge du bronze.

Et, d'autre part, examinant dans cette intention spéciale un certain nombre de monuments de la région de Carnac, j'ai bien cru moi-même constater souvent des traces incontestables de façonnage artificiel des pierres : aplanissement des dalles de dolmens; polissage régulier des menhirs (à défaut de l'équarissage régulier vraiment difficile à réaliser quand il s'agit de blocs de granit).

Dès lors, en terrain calcaire, les Néolithiques ou les hommes de l'âge du bronze ont fort bien pu donner par la taille des faces régulières à quelques menhirs. Les travaux de M. M. Baudouin nous ont précisément appris que la forme de la pierre déterminait son orientation propre par rapport au dolmen, dont le menhir était le satellite. Donc, rien d'inadmissible, *en principe*, à ce que le menhir de Colombiers ait été originairement équarri.

En fait, le menhir de Colombiers est un monolithe calcaire, de $2^{m}50$ de hauteur, à quatre faces. *Sa position* actuelle est certainement sa position primitive. Mais son *orientation* actuelle est celle qu'on lui a donnée, lorsqu'il fut relevé il y a quarante ans par les soins de de Caumont. Il est du reste très probable qu'on eut soin de faire très correctement cette remise en place d'une pierre que tous les archéologues locaux avaient vue avant sa chute. La régularité très grande de l'équarrissage de la pierre rend très probable qu'il fut effectué à l'aide d'outils de métal. Je viens d'indiquer pour quelles raisons cette circonstance ne me paraît pas constituer un argument contre l'ancienneté préhistorique (bronze ou néolithique) de la forme actuelle du menhir; *telle a pu être*, à mon avis, la forme

primitive du monolithe, lorsqu'il fut planté comme menhir satellite du tumulus. Mais deux faits d'ordre matériel démontrent la haute antiquité de la forme équarrie actuelle *et prouvent, en tout cas, qu'elle ne date pas de quelque essai de christianisation remontant aux derniers siècles.*

D'abord le grain de la pierre est arrivé à une sorte d'état définitif, tout différent de celui que présentent les constructions de la même pierre datant de quelques centaines d'années, très nombreuses dans les environs. Autant qu'on peut en juger, la pierre de Colombiers est même exposée à l'action de l'air depuis beaucoup plus longtemps que celle des églises des XIe et XIIe siècles des communes voisines.

D'autre part, les arêtes résultant de l'intersection des faces, équarries actuelles, du Menhir présentent des Encoches, sur lesquelles M. le Dr M. Baudouin a attiré l'attention, et qui se retrouvent sur d'autres menhirs parfaitement authentiques.

D'ailleurs, de quelle époque était le tumulus à deux chambres voûtées à coupoles dont le menhir était le satellite? Nous ne possédons à cet égard que les renseignements très incomplets, fournis par de Caumont. Le Calvados possédait près de vingt de ces tumulus ; mais le mobilier qu'on y trouva semble avoir été, ou très pauvre, ou négligé. Il serait intéressant de fouiller à nouveau les restes très notables de ceux qui subsistent à Colombiers même, et à Condé-sur-Ifs. La hache de *serpentine*, provenant de celui de Fontenay-le-Marmion (Musée de la Société des Antiquaires de Normandie) est évidemment rituelle et non usuelle. Des deux vases qui l'accompagnent, l'un est extraordinaire (à trous de suspension verticaux *internes*) ; l'autre est d'une terre si fine, qu'il ressemble presque à de la poterie moderne (Voir : Dr A. Guébhard. Anses multiforées Congrès de Chambéry 1908, p. 741 et 768 ; Fig.).

Il est donc à mon avis possible que le menhir de Colombiers, bien que régulièrement équarri et paraissant l'avoir été à l'aide d'outils de métal, soit cependant arrivé jusqu'à nous avec la forme primitive qui lui fut donnée, lorsqu'il fut établi comme satellite du tumulus, *peut-être aux débuts du Bronze.*

Mais je tiens à rappeler que l'ancienneté très lointaine, préchrétienne, de la forme actuelle du menhir est rendue vraisemblable, d'autre part, par l'examen de son aspect même ; et qu'il n'importe pas absolument au point de vue des cupules que les surfaces qui les portent soient ou ne soient pas les surfaces néolithiques ou énéolithiques du monolithe. Je tenais seulement à indiquer pourquoi, à mon avis, rien ne prouve qu'elles ne le soient pas !

Cupules du Menhir de Colombiers. — 1° *Cupules des des parois verticales* — Les *Fig.* 11 et 12 montrent quelle est la forme générale du menhir et la distribution des cupules qui existent sur ses faces verticales. Sur la face Sud, non visible, existe une seule cupule, située sur la ligne médiane à peu près au milieu de la hauteur de la pierre. Elle semble faire pendant à la cupule, unique aussi, un peu plus bas située, de la face Nord, et à une cupule de la face Ouest. Les autres cupules sont distribuées d'une façon irrégulière. Ces cavités varient de dimension de 0^m10 à 0^m03 de diamètre sur 0^m02 à 0^m03 de profondeur. Les grandes ont l'aspect très évasé (en verre de montre) des grandes cupules verticales de certains Mégalithes bretons, par exemple de celles qu'on voit sur un élément de l'Alignement de Kerzerho, en Erdeven (Morbihan). Ce sont, à mon avis, des « traces rituelles ». On peut les comparer, par exemple, aux très nombreuses croix gravées sur le Menhir de Congénies (Gard) et qui précisément sont marquées de petites cupules à l'extrémité de leurs branches. Ces croix n'avaient pas pour mission de *christianiser* le menhir (une seule aurait suffi). Elles sont la trace de manifestations religieuses votives individuelles. Dans le menhir de Colombiers sont aussi forés quelques trous cylindriques étroits; et on y voit aussi des clous.

La face *est* du menhir offre plusieurs grandes dépressions pédiformes superposées, dont l'interprétation est difficile, parce que, comme l'a fait remarquer M. Léon Coutil, l'usage était, récemment encore, d'escalader rituellement cette pierre, pour obtenir de se marier et les sabots des postulantes ont probablement fortement dégradé la pierre. Au contraire, l'examen des photographies suffira à démontrer que ni les cupules dont il a été précédemment question, ni les échancrures de l'arête sud-ouest, n'ont pu prendre naissance par ce mécanisme. Quelques-unes de ces échancrures ont un arrière-fond qui pénètre assez loin dans la pierre.

2° *Cupule réceptrice supérieure.* — Le sommet du menhir de Colombiers offre une surface régulièrement rectangulaire, de 0^m65 de long suivant ses grands côtés et de 0^m40 de large. Cette surface est régulièrement concave des bords au milieu. Au centre même se trouve une cupule réceptrice unique, de 0^m04 de diamètre, à cntonors un peu irréguliers, par suite de l'existence de concrétions calcaires. La cavité de cette cupule est de forme générale hémisphérique; sa profondeur au milieu est de 0^m03. Il suffit de tracer la coupe de cette cupule à grandeur vraie sur un morceau de papier, pour se rendre compte que jamais aucun christianisateur n'a pu avoir l'illusion d'y faire tenir une croix. C'est dans cette cupule, qu'après avoir escaladé la pierre ces postulantes au mariage met-

taient une pièce de monnaie pour obtenir la réalisation de leur vœu. Ce rôle rituel de la cavité confirme sa valeur rituelle ancienne. La position de la cupule *au milieu* du sommet du menhir est la seule raison qui ait pu faire penser à expliquer son origine par la christianisation.

A Colombiers, il n'existe ni rigole, ni canal foré, qui constitue un appareil de déversement, analogue à ceux rencontrés à Reviers et à Bény. Cependant, au risque d'encourir le reproche de vouloir « embellir les choses », je dois constater que, malgré l'absence de déversoir, l'écoulement d'un liquide versé dans la cupule de Colombiers se faisait peut-être, comme à Reviers, par descente symétriqne sur les quatre faces de la pierre. Il suffit, en effet, de considérer les *Fig.* 11 et 12 pour constater que les angles du menhir sont notablement plus élevés que le milieu des faces. Actuellement encore, l'eau des pluies (si la pierre est bien verticale), doit, après avoir rempli la cupule et la surface supérieure de la pierre, s'écouler en lavant les faces Est et Ouest du menhir. Tel est l'état des choses, intentionnel ou non.

4° *Conclusions générales.* — Les trois menhirs de Reviers, de Bény-sur-Mer et de Colombiers-sur-Seulles offrent donc (indépendamment des Cupules des faces verticales) des cupules rituelles réceptrices creusées sur les surfaces horizontales de leurs sommets. Ces cupules sont accompagnées, à Reviers et à Bény, d'appareils de déversement bien caractérisés. La similitude de l'aspect donne lieu de penser que tous ces appareils cupulaires récepteurs et de déversement des trois menhirs sont de même âge approximativement. La forme du menhir de Colombiers, la section supérieure de celui de Bény, l'aspect des cupules, donnent lieu de croire que le tout date d'une époque où les métaux étaient connus (bronze ou fer). Mais, parmi ces menhirs, il en est un, celui de Colombiers, qui est un menhir satellite d'une Sépulture de type dolménique. Il y a donc ici contact des rites dolméniques (néolithiques) et des rites plus récents de l'âge des métaux (bassins, cupules à rigoles, etc.).

J'ignore si on a déjà signalé en France ce contact de rites, appartenant à ces deux époques.

Mais on peut rappeler, à ce propos, certaines constatations faites en Suisse. On a signalé, sous la chape de certains tumulus de l'*Age du Fer* la présence de pierres levées, disposées aux quatre points cardinaux, avec l'orientation propre des menhirs, signaux de M. Baudouin. Dans d'autres fouilles, on a noté l'existence de rigoles aboutissant dans les sépultures et descendant de cupules creusées sur une roche extérieure. Un contact analogue des rites

néolithiques et des rites de l'âge des métaux a pu avoir lieu aussi chez nous. Nous ne sommes d'ailleurs renseigné qu'assez mal sur l'âge réel des nombreux tumulus à coupoles, qui existaient autrefois dans le Département du Calvados et dont l'un était signalé par le menhir de Colombiers. Peut-être l'association de la cupule à déversoir aux menhirs qui signalaient ces tumulus constitue-t-elle un élément que l'on devra utiliser, quand on voudra tenter une évaluation nouvelle de l'âge de ces sépultures.

M. A. de Mortillet croit que le Menhir de Colombiers a été *travaillé* à l'époque moderne.

M. Léon Coutil se rallie à l'opinion émise par M. A. de Mortillet, et qu'il a d'ailleurs exprimée précédemment au Congrès de Beauvais. Il trouve dangereux de parler de la *Pierre* de Colombiers-sur-Seulles, qui a été équarrie avant 1840, puisque déjà elle figure sous cet aspect dans l'*Ere Celtique* de M. de Caumont; car, ce bloc en calcaire tendre étant tombé, M. de Caumont le fit relever, à l'aide d'une grosse tige de fer, qui est maçonnée à la base avec d'autres pierres. Le côté pointu de la pyramide est tourné en bas: ce qui est un contre-sens de stabilité. Les trous, qui apparaissent sur les faces, sont dus aux pélerins, qui tentent d'escalader la pierre, pour déposer dans la cavité supérieure leurs offrandes.

Quant à cette cavité supérieure, elle passe pour avoir servi à sceller une *croix* en fer. Donc, les cavités de cette pierre ne peuvent pas être prises en considération.

Pour les pierres limitantes, ou Menhirs de Beny et de Reviers, il n'a pas observé de cavités bien extraordinaires, lorsqu'il les a observées, mesurées et photographiées; et il croit que, si les cavités ne sont pas naturelles, il serait tout au moins téméraire de leur assigner une époque de creusement !

M. Marcel Baudouin a une tendance à être de l'avis des orateurs précédents, car M. Hue, à différentes reprises, lui a expliqué la présence de ces cupules sur ces menhirs. — Il connaît, dans les *Deux-Sèvres*, un *Menhir*, aujourd'hui à moitié *tombé*, présentant des *Marches superbes*, pour atteindre le haut de la pierre. En Ille et Vilaine, un autre, à marches aussi magnifiques, est resté bien *vertical*, et a été figuré par Bézier (*Inv. des Mon. Még.*, 1883, pl. V); il est typique. — Mais cela ne date pas de l'époque des Menhirs.

Les *vraies Cupules* siègent, très rarement, sur les Menhirs à Cupules, au niveau du *Sommet* : ce qui se conçoit, car les cupules étaient toujours sculptées, *avant le redressement des blocs*, sur des rochers à plat, au niveau de leurs faces ou arêtes épaisses, et très rarement sur leurs bouts.

Il ne faut surtout pas oublier que, *toujours, les vraies Cupules Néolithiques ont été faites avant que le Menhir n'ait été érigé* ! Dans ces conditions, toutes les théories, où l'on tient compte, pour les expliquer, de l'état *dressé* de la pierre, ne peuvent plus se discuter un seul instant. — De plus, les Menhirs ne sont jamais *taillés* (ce qui ne veut pas dire *travaillés*); et ces *Cupules* ne se voient guère que sur *une seule face des pierres* (je ne connais pas d'exemple contraire à cette constatation).

En somme je ne peux me prononcer sur ces Cupules, sans les avoir vues moi-même, en raison de leurs caractères *frustes*; mais il ne faut pas condamner, avant d'avoir pu examiner par soi-même.

La Pierre à Cupules, transportée et enfouie, à traces de Socs de Charrue, de La Boilière, à Avrillé (Vendée).

PAR

le Dr Marcel BAUDOUIN (Paris),

Secrétaire général de la *Société Préhistorique française.*

Historique. — En 1862, l'abbé F. Baudry (1), décrivant les Menhirs d'Avrillé (Vendée), signala, à côté de celui de La Boilière, une pierre, qu'il indiqua ainsi : « Petit Menhir, *gisant* à l'Ouest » du grand.

Recherches personnelles. — J'ai retrouvé cette pierre, désormais enterrée, en 1903, et ai cru, un moment, qu'elle n'était qu'un *fragment*, détaché, dudit Menhir de La Boilière (2), et recouvert de terre par les labours.

Fouilles. — Mais, en 1911, j'ai pu *fouiller* tout autour et la dégager complètement. J'ai, de suite, constaté qu'il s'agissait, en réalité, d'un bloc très intéressant, car il était enfoui dans le sol, qui présentait des *Cupules*, jusqu'ici insoupçonnées, sur sa face superficielle, ainsi que des *traces*, *linéaires*, qu'on ne peut attribuer qu'à des *Socs de Charrues* anciennes ou modernes. — D'autre part, j'ai constaté qu'il ne ressemblait en rien à un *petit menhir*, tombé, et qu'il n'était pas non plus un *fragment*, détaché du grand Menhir de La Boilière.

Cette trouvaille me fut très agréable, car c'étaient là, presque, les premières *Cupules* que je découvrais dans la région d'*Avrillé*, où je les recherchais depuis plus de dix ans !

Il s'agit certainement d'une *Pierre à Cupules*, *libre*, en raison de sa forme.

Au demeurant, les problèmes qu'elle soulève, et qui ne sont pas résolus, en raison de sa situation en ce point du Plateau de Beauchêne, sont très dignes d'attirer l'attention. Etant donné la place qu'elle occupe sur le *Limon* ancien, elle semble bien, en effet, avoir été apportée là par l'*Homme de l'époque Mégalithique* (nous essaierons plus loin de le prouver), mais dans une intention qui nous échappe encore.

(1) L'Abbé F. Baudry. — *Ant. celt. de la Vendée. Canton de Talmont.* (2e Mém.). — *Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée*, 1862, n. s., t. viii, 157-180. — Tiré à part, 26 p. [Voir p. 5].

(2) Voir, plus haut, p. 310.

Situation. — Cette Pierre à Cupules se trouve dans le champ de *La Boilière*, N° 175, section B, à 1m70 à l'Ouest du *Menhir*, c'est-à-dire assez loin du fossé Nord du champ (*Fig.* 2).

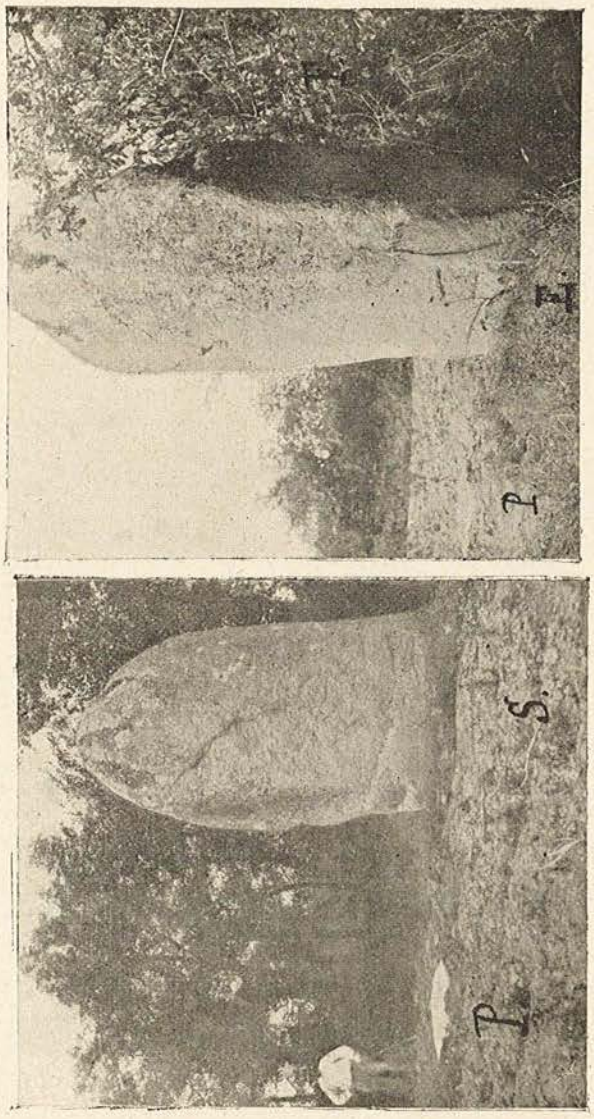

Fig. 1. — Situation de la Pierre a Cupules de La Boilière, à Avrillé (Vendée). — Elle se trouve à l'Ouest du *Menhir Satellite* Ouest du Cromlech de Beauchêne. — *Légende* : P, Pierre à *Cupules*, en partie enfouie avant la fouille de 1911. — S, E, Faces *Sud* et *Est* du Menhir de La Boilière.

Elle repose à plat sur le sol, avec un grand axe presque Ouest-est, c'est-à-dire parallèle à l'axe d'érection du *Menhir de La Boilière* (*Fig.* 1 ; P).

En 1911, avant la fouille, elle paraissait à peine ; on ne voyait guère émerger sur le sol que la partie bombée de sa face supérieure.

Fouille. — La fouille l'a dégagée complètement (*Fig.* 3), et a montré qu'elle reposait sur le *sol vierge* de l'Époque néolithique, la terre n'ayant pas été *remuée* au-dessous d'elle.

Sous sa face profonde, on n'a rien trouvé ; à aucune de ses extrémités, il n'a été rencontré de *blocs de calage* ; et le sol n'y avait pas été travaillé pour faire un *trou d'érection*, de façon à avoir une pierre

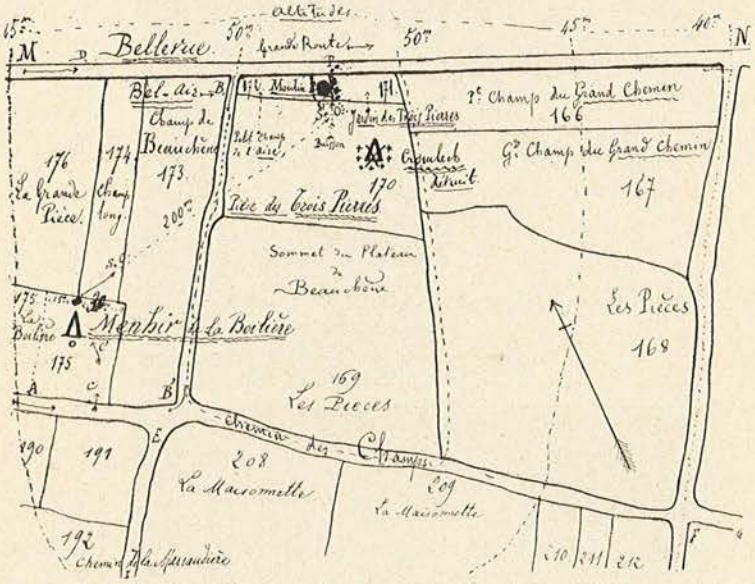

Fig. 2. — Situation de la Pierre a Cupules de La Boilière, près le Menhir, à Avrillé (Vendée) (1). — *Echelle* : 1/5.000 [Cadastre réduit de 1/2]. — *Voies d'accès* : A et B ; ou M, D B, B¹, C¹.

dressée ! Par conséquent, quoiqu'en ait dit Baudry, l'hypothèse *Menhir* est, sinon totalement insoutenable (2), du moins très improbable, surtout étant donné la forme, en *limande*, du bloc.

Description. — Les *dimensions* du Bloc sont les suivantes : Longueur (Est-ouest), 1m80 ; largeur (Nord-sud), 0m90 ; épaisseur, au Nord 0m30 ; au Sud, 0m10. Une extrémité, celle du Nord, est donc la *plus épaisse* et de beaucoup ; l'autre, au contraire, est très amincie.

(1) Voir, pour l'étude de ce Menhir, un Mémoire précédent [V. p. 300]. [Marcel Baudouin. — *Le Cromlech du Plateau de Beauchêne a Avrillé* (Voir) p. 265].

(2) Il y a, en effet, de petits *Menhirs*, qui n'ont pas de blocs de calage, et qui sont à peine enfoncés dans le sol [en particulier ceux des *Cercles péritaphiques*].

Poids : 1.80 × 0.90 × 0.20 × 2.7 = 826 kilogrammes. — En chiffres ronds, à peine 800 kilogrammes.

Face superficielle. — Sur la *face supérieure, bombée*, qui est, évidemment, l'ancienne face *exposée* à *l'air*, l'autre étant celle dite du « lit de carrière », presque très plate, nous avons trouvé, dès le début de la fouille, *trois Cupules alignées*, sur le bord *Sud*, dont l'ensemble n'était éloigné que de 0^m20 en moyenne de ce bord (*Fig.* 3).

Cupules. — 1° La *Cupule* n° I, ou *Ouest*, est située à 0^m40 du bord Ouest et à 0^m15 du bord Sud. Elle est extrêmement régulière et typique. De forme conique, elle mesure $0^m40 \times 0^m45 \times 0^m10$. (*Fig.* 4).

2° La *Cupule* n° II, ou *centrale*, située à 0^m25 du bord Sud, par conséquent à peine plus *rentrée*, est à 0^m16 de la Cupule n° I et à 0^m70 de la Cupule n° III. On remarquera qu'il y a, dans 0^m70, cinq fois la *Commune-Mesure* (0^m14), que j'ai signalée, *entre les Cupules*, (70 : 5 = 14), et qu'entre I et II il n'y a guère qu'une fois la dite « Mesure »!

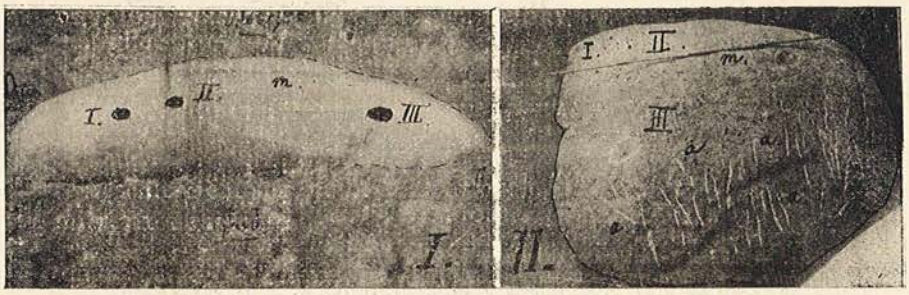

Fig. 3. — Deux aspects de la Pierre a Cupules de La Boilière, après la fouille et son dégagement hors du sol. — [Phot., prises par temps de pluie, de Marcel Baudouin]. — *Echelle* : 1/30 et 1/50.
I. Vue de l'Arête *Sud*. — Situation des Cupules.
II. Vue du Côté *Est*. — I, II, III, Cupules ; — *a, a, a, a*, Stries de socs de Charrue ; — m. mètre.

La Cupule N° II mesure $0^m45 \times 0^m45 \times 0^m10$. Elle est donc de mêmes dimensions que le N° I ; mais sa forme est moins régulièrement conique.

3° La Cupule N° III, ou *Est*, est à 0^m20 du bord Sud, et à 0^m45 du bord Est. Elle mesure $0^m80 \times 0^m60 \times 0^m10$. Elle est donc *très ovale* et plus large que les deux précédentes (60 millimètres, au lieu de 45 millimètres) (*Fig.* 3 et 4).

On remarquera que la distance aux bords Est et Ouest des Cupules I et III est de 0^m42 en moyenne ; or 0^m42 représente exactement *trois fois* la « Commune-Mesure » de 0^m14 [$0^m42 = 0^m14 \times 3$],

que nous retrouvons encore là ! — On notera, d'autre part, que la ligne de Cupules débute à 0^m15 seulement (au lieu de 0^m14 : *Commune-mesure*) du bord Sud, du côté de l'Ouest.

J'insiste sur ces Chiffres, car ces coïncidences — déjà découvertes par moi à l'Ile d'Yeu (Vendée) et en *Corse* (1), et que l'avenir expliquera sans doute ! — sont très curieuses et très frappantes (2).

Stries de Socs de Charrues. — Sur cette face supérieure de la pierre, on constate, en outre, l'existence d'une grande quantité de *Stries*, parallèles au grand axe Est-ouest, distantes environ de 0^m10 et

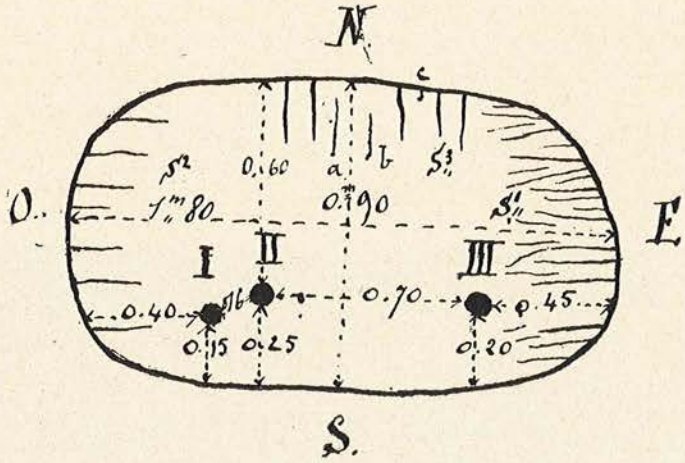

Fig. 4. — Schéma de la Pierre a Cupules de La Boilière. — *Face superficielle : Position des Cupules. — Echelle :* 1/25. — *Légende :* I, II, III, Les trois *Cupules*. — S^1, *Stries de Socs de Charrues* (côté *Est*). — S^2, *Stries de Socs de Charrue* (côté *Ouest*); — S^3, *Stries de Charrue* (côté Nord); — *a*, *b*, *stries* particulières ; — S, E, O, S, points cardinaux.

longues d'ordinaire de 0^m20 à 0^m30. Elles n'ont guère qu'un ou deux millimètres de profondeur (3). On dirait des rainures, *microscopiques*, de Polissoirs (*Fig.* 4 ; S^1, S^2, S^3) !

a) *Situation.* — On voit ces rainures sur l'extrémité *Est* et *Ouest*, et le bord *Nord*, qui est *aminci* (*Fig.* 3; II). Il n'y en a pas une seule sur le *bord Sud*, qui est *très saillant*, et non pas aplati comme celui de l'Ouest (*Fig.* 3 ; I).

(1) *Congrès préhistorique de France*, Session de Tours, 1910. Paris, 1911 [Voir p. 560-561].

(2) J'ai insisté ailleurs sur cette Commune-Mesure, pour la *Pierre de Gâtine* (*Ile d'Yeu*) [Marcel Baudouin. — A. F. A. S., 1911, Dijon].

(3) Si la pierre n'avait pas été trouvée *enfouie* dans un champ cultivé, l'hypothèse *Gravures sur Rochers* pourrait, à la rigueur, se défendre.

Cette absence de stries au Sud est très remarquable. Elle montre qu'il ne s'agit pas de *Gravures sur roches* intentionnelles (1). En effet, il n'y en a pas là, parce que la *charrue* n'a jamais attaqué la pierre, *très visible* (parce que très *bombée*) de ce côté. Le *soc* de la Charrue s'arrêtait avant de la toucher....

b) *Mécanisme*. — C'est qu'en effet il ne peut s'agir là que de *traces de socs* de *charrue*, attaquant la pierre *enfouie*, lors de la confection de sillons de culture, partant de l'*Ouest*, de l'*Est*, ou du *Nord*, mais jamais du Sud. Du côté du Nord, quelques stries sont assez éloignées du bord : ce qui s'explique facilement.

A chaque fois que le *soc* de la charrue passait en ce point, venant de l'Est ou de l'Ouest ou du Nord, suivant le sens des sillons, il rencontrait donc la pierre et la heurtait. Elle traînait un peu à sa surface (d'où les *stries*), avant d'être dégagée.

c) *Epoque*. — A quelle époque remontent ces stries ? Sont-elles *anciennes* ou *récentes* ? Elles pourraient bien être assez anciennes, car on n'apercoit pas de traces manifestes de *rouille* à la surface de la pierre... Pourtant, les *charrues en bois* ont disparu du pays depuis bien longtemps ! D'ailleurs, il est possible que le fer résiste assez mal sur la granulite, qui s'effrite très facilement, et que, par suite, ces traces soient en somme assez récentes. Cette question d'âge des stries me paraît insoluble, au demeurant, pour l'instant.

Origine néolithique des Cupules. — Avant la fouille de 1911, *la pierre* était *enfouie* dans la *terre végétale* presque en totalité. On ne distinguait sur le sol que la partie centrale, *bombée*, de sa face superficielle. Tout le reste était recouvert. On ne voyait absolument rien d'anormal en ce point, et aucune Sculpture !

Par conséquent les *Cupules* étaient littéralement *enterrées* et cachées (2). Et cela est une preuve, indéniable, qu'elles n'ont pas été fabriquées *récemment*. D'ailleurs, l'abbé F. Baudry ne les avaient pas vues. — Il s'agit donc bien de Gravures *anciennes*. D'ailleurs leurs caractères (*forme; distance intercupulaire*; etc.) les désignent comme Néolithiques.

(1) Cette disposition des traces de charrues est tout à fait comparable à celles observées par moi sur le *Polissoir*, trouvé, en 1911, *enfoui* également, à Notre-Dame-de-Riez (V.). — Mais ici ce sont des *Cuvettes* de polissage, et non des *Cupules*, qui ont été attaquées par l'appareil aratoire !

Dans les champs (n° 79), voisins de la Métairie de La Porcherie, au Bernard (V.), j'ai vu, en 1909, des pointements de *granulite*, sur lesquels on distinguait très nettement des *stries parallèles* du même genre, dues, je le crois aussi, à des coups de socs de charrue.

(2) On sait que les paysans disent que les pierres *grossissent en terre*. Or cela tient seulement à ce que les rochers du sous-sol se découvrent peu à peu, par suite du départ de la terre végétale qui les recouvrent plus ou moins. — J'ai pu prendre, précisément à La Porcherie du Bernard, les choses sur le fait.

Superposition des Stries de socs de charrue aux Cupules. — D'autre part, les *Stries de socs de charrue* ont passé nettement *sur les Cupules*, et les ont *entamées*, sur plusieurs points de leurs bords. — Par suite ces stries sont *plus récentes*. Autre constatation capitale et inédite !

Il y a donc ici *Superposition* et *Stratigraphie* de *Traces de Travail humain*... C'est là un fait nouveau, très intéressant.

Nature de la Pierre. — Qu'est-ce que cette *Pierre à Cupules?*

A. Ce n'est pas un *Menhir*, car sa forme, en croissant et en limande, *à dos bombé*, jointe à la minceur et à l'aplatissement d'une de ses deux extrémités, ne plaide pas en faveur de cette hypothèse; une telle pierre aurait été très difficile à faire tenir debout, sans un *trou profond* et des *blocs de calage* périphériques, non retrouvés d'ailleurs.

De plus, aux deux bouts de la pierre, il n'y avait ni *tranchée* dans le sol, qui était vierge; ni *blocs de calage*. Je n'ai vu, autour d'elle, qu'un peu de granulite décomposée, poussière résultant, je crois, de son attaque par le *soc* des charrues.

Si elle avait jamais été dressée, elle ne pourrait avoir été enfouie que du côté *ouest*, en raison du volume de cette extrémité. Or, là, il n'y avait pas le moindre bloc de calage, pas plus qu'ailleurs !

En tout cas, si elle a été dressée, l'axe d'érection aurait été perpendiculaire à celui du grand Menhir, c'est-à-dire Nord-sud ; il n'aurait pas prolongé le rayon du Cromlech voisin, comme le Menhir de La Boilière.

Dans ces conditions, je ne crois pas du tout à un petit Menhir, tombé.

B. Serait-ce un élément de *Dolmen détruit*? Malgré les dimensions du bloc, rien ne plaide en faveur de cette autre hypothèse.

C. Évidemment, c'est bien là une Pierre a Cupules, libre. Mais elle n'est pas en place. — Pourquoi, dès lors, l'a-t-on *apportée* en ce point?

En tout cas, le problème qui se pose tout d'abord est de savoir si la pierre est, ou non, en position naturelle, et si les cupules ont été gravées là ou ailleurs.

1° Pour moi, ce bloc a été *apporté* là (dans un but totalement ignoré) (1), car, sans cela, il ne se trouverait pas à la surface d'un limon récent, c'est-à-dire séparé de la roche granulitique sous-jacente par une épaisseur de plus de $1^{m}50$ de limon et de granulite décomposée [chiffre indiqué par la fouille du Menhir voisin]. Com-

(1) Il est trop gros et trop loin (800 kilogr.), pour qu'on ait voulu en faire un *bloc de calage* du Menhir voisin.

me il n'y a pas eu de phénomènes glaciaires en Vendée, comme nous sommes sur le haut d'un plateau élevé, les forces naturelles n'ont pas pu entraîner là ce petit bloc. L'Homme l'*y a apporté*. Il provient, comme le Menhir, de l'une des vallées voisines, où la Granulite émerge.

2° Les *Cupules* ont-elles été faites *sur les lieux* ou *avant le Transport*? Quoi qu'elles soient placées sur la face actuellement *superficielle*, je crois qu'elles remontent à une période *antérieure au dit Transport*. Voici pourquoi.

a) Je connais des *Pierres à cupules*, déjà sculptées, transportées pour faire des piliers de dolmens [Les Landes, Ile d'Yeu (V.)]; ou des Menhirs [Avrillé (V.) : La Mancellière].

b) Les *Cupules* sont, en effet, d'ordinaire, *antérieures* aux Menhirs comme aux Dolmens, ainsi que je l'ai prouvé pour le Dolmen du Breuil (Le Bernard), les Dolmens de Gatine et des Landes (Ile d'Yeu).

3° Dans ces conditions, *pourquoi a-t-on apporté, en ce point, cette Pierre à cupules*? C'est là un mystère que, jusqu'à présent, il me semble, faute de fil directeur pour les idées, bien difficile d'éclaircir (1).

Pourtant, je vais redire ici l'hypothèse que j'ai déjà formulée dans mon étude sur le Cromlech de Beauchêne (2) : hypothèse qui m'a été suggérée par ce que je l'ai observé au *Menhir de la Mancellière*, à Avrillé, en 1911.

J'ai émis l'idée que ce bloc a été placé là, *à plat*, pour indiquer de quel côté il fallait établir la *ligne de direction* partant du MENHIR *satellite de* CROMLECH, pour pouvoir retrouver ce dernier Monument.

En effet, en se plaçant sur cette Pierre à cupules, située à l'*Ouest* du Menhir et en regardant le Mégalithe, on obtient la direction voulue, car le rayon visuel passe alors par le Cromlech, situé à l'Est.

Sans ce repère, on n'aurait pas su s'il fallait chercher celui-ci, soit à l'Est, soit à l'Ouest. Grâce à lui, on était de suite fixé...

Je borne là mon explication. L'avenir seul dira si elle représente vraiment l'idée des Néolithiques; et s'il s'agit bien là d'une *Pierre indicatrice* [Menhir ou Annexe obligée d'un grand *Menhir indicateur*, quand la face *lit de carrière* ne regarde pas le Mégalithe à découvrir].

(1) Il est très peu probable, en effet, qu'on ait voulu en faire un deuxième Menhir.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Loc. cit* [Voir p. 310].

M. Ch. Peabody désire engager les membres du Congrès à envoyer, au *Museum Peabody de l'Université Harvard*, leurs travaux sur leurs recherches relatives aux *Pierres à Cupules*.

M. le Dr Jullien. — Je dirai, à propos des cupules et des empreintes pédiformes, qu'il est remarquable de trouver des *dessins* au charbon, réprésentant le *contour de pieds humains* et des *cercles*, sur les parois du fond de la Grotte de Caïre-Crès (Vallon, Ardèche).

Or ces dessins, superposables aux contours de cupules ou des empreintes pédiformes, ne sont pas préhistoriques! Ils sont datés par leurs auteurs — des réfugiés protestants du xviie siècle — et sont accompagnés de nombreux autres dessins et grafitti.

M. le Dr Marignan dit qu'il y a Cupules et Cupules. Il faut être très prudent. Il avait admis l'authenticité des cupules des rochers du Castellet (près Arles), que le Congrès visitera samedi. — Aujourd'hui, il est moins affirmatif. — Il trouve tellement de cupules, sur les rochers voisins du Castellet, qu'il se demande si elles ne sont pas, dans bien des cas, le produit de phénomènes naturels...

M. le Dr M. Baudouin croit la prudence de son ami, M. Marignan, trop exagérée. — Il est certain que presque toutes, sinon toutes les Cupules du Castellet, qu'il a visitées et examinées sous la conduite de M. Marignan, sont *vraies*, quoique sur mollasse et sur calcaire.

Evidemment, il y a beaucoup de *fausses Cupules*, même sur Granite et Granulite! Elles sont alors dues au détachement de noyaux, plus ou moins sphériques, en roche dure et noirâtre. On peut s'en assurer en parcourant les rues de Paris et en examinant les vieilles dalles de granite des Trottoirs (1); par exemple : rue Linné, rue de Bruxelles, rue Richelieu, etc. — Mais, malgré l'existence de ces *Cavités naturelles*, qui certainement ont donné aux Néolithiques, l'idée d'en faire de semblables *artificiellement* (2), il est certain que les *vraies Cupules* peuvent se présenter parfois en nombre très considérable !

Il ne faut pas s'étonner de cela. Quand, dans une région on trouve des cupules, elles abondent toujours! Exemples : Ile d'Yeu (V.), sur *gneiss granulitique*; Avrillé (V.), sur *granulite*; etc. — Si on ne les trouve pas en grande quantité tout d'abord, c'est qu'on les cherche mal! J'en ai eu la preuve à *Avrillé* (V.), où j'ai mis plusieurs années à trouver *la première*. Ensuite, j'en ai découvert (en 1911) des quantités....

(1) Ne pas confondre ces fausses Cupules, *Naturelles*, avec les fausses Cupules *Artificielles*, dues à l'installation des Etalages sur les Trottoirs...

(2) Il est possible qu'il ait des *Cupules vraies* sur ces trottoirs. — Je crois en avoir rencontré, surtout rue de Bruxelles...

D'ailleurs, il ne faut oublier pas qu'au Castellet se trouve, sur une dalle de la Source, de magnifiques *Gravures* et de nombreuses *Cupules* qu'il étudiera, et un vrai *Pied*, sculpté. Il décrira ces sculptures plus tard et montrera qu'elles sont comparables (forme; *distance inter-cupulaire*; etc.) à celles de l'Ouest de la France.

Il est facile de montrer d'ailleurs les relations qui existent entre les *Cupules* et les *Pieds*.

M. le Dr F. Gidon demande à M. Baudouin si la mensuration des *Pieds gravés* permet de les considérer comme résultant de la réunion de deux Cupules, préalablement établies à la distance intercentrale constante, indiquée par M. M. Baudouin.

M. le Dr M. Baudouin répond qu'il est très facile de prouver que les *Pieds gravés*, à l'Ile d'Yeu en particulier, ont été obtenus en sculptant des *Cupules* en file régulière, et en les réunissant par ce qu'on appelle les sculptures en *canaux de conjugaison*. — Le fait est patent pour les Pieds gravés de Gatine, de la Dévalée à la Rolandière; etc. Mais cela ne s'observe que pour les sculptures de Pieds de l'époque Néolithique les plus frustes et les plus primitives.

Les distances intercentrales correspondent, si l'on admet du moins une commune-mesure; divisible en deux parties au moins (0,14 : 2 = 0,07).

Quelques recherches récentes dans des Mégalithes Britanniques.
(Exposition et Explication de 18 Projections Lumineuses).

PAR

A. L. LEWIS (Angleterre),
Délégué du *Royal Anthropologial Institut* de Londres.

Les vues diapositives, que j'ai l'honneur de vous montrer, portent sur deux recherches récentes, relatives à des *Mégalithes de la Grande Bretagne.* — L'une a été faite à Avebury (Wiltshire) par un Comité de l'*Association Britannique pour l'avancement des Sciences* (dont j'ai l'honneur d'être membre); et l'autre, dans les îles de l'Ecosse, par mon ami, M. le Capitaine de vaisseau Boyle Somerville.

Les plus grands Cercles de menhirs du monde étaient à Avebury, dans le comté de Wiltshire, en Angleterre. Il y avait originellement un Cercle, de presque quatre cents mètres de diamètre, se composant de cent grandes pierres, au dedans duquel il y avait deux doubles Cercles concentriques, de plus de cent mètres de diamètre. Dans le centre d'un de ces doubles cercles, il y avait un grand menhir, seul; et, dans le milieu de l'autre, il y avait trois grandes pierres, chacune de plus de 5 mètres de hauteur, qui formaient une espèce de châsse.

Voici une vue d'une restauration de ces cercles, tels ils existaient il y a deux siècles!

Entourant le grand Cercle extérieur, il y avait un vaste *fossé*, coupé dans la craie solide, à une profondeur originelle de 10 mètres, mais rempli maintenant jusqu'à 5 ou 6 mètres par le dépouillement sub-aérien. Au dehors du fossé, il y avait un rempart, fait de la craie prise au fossé, large et haut en proportion. Presque toutes les pierres ont été détruites, pour en faire des matériaux pour des maisons, ou enterrées pour utiliser la terre qu'elles occupaient.

Deux *Avenues* de menhirs, de 13 mètres de largeur, et d'un kilomètre et demi chacune, s'étendaient l'une au Sud-est et l'autre au Sud-ouest. Le nombre de menhirs, qui existaient à l'origine dans ces Cercles et Avenues, était de six cent-cinquante (650); maintenant il n'y en a que quarante-cinq (45).

Voici un plan comprenant toutes les pierres originelles; mais l'espace entre chacune d'elles doit être élargi dix fois.

Au sud du Cercle, il y a un Mont, artificiel, qu'on appelle Silbury Hill; c'est le plus grand Mont artificiel de l'Europe!

Voici deux pierres sur les trois qui formaient un espèce de châsse dans le centre du Cercle intérieur du Nord; et la seule pierre qui existe de ces deux cercles.

Voici cinq pierres du Cercle intérieur du Sud : trois tombées et deux debout; deux grandes pierres du Cercle extérieur; une partie du Rempart et une pierre de l'Avenue du Sud-est.

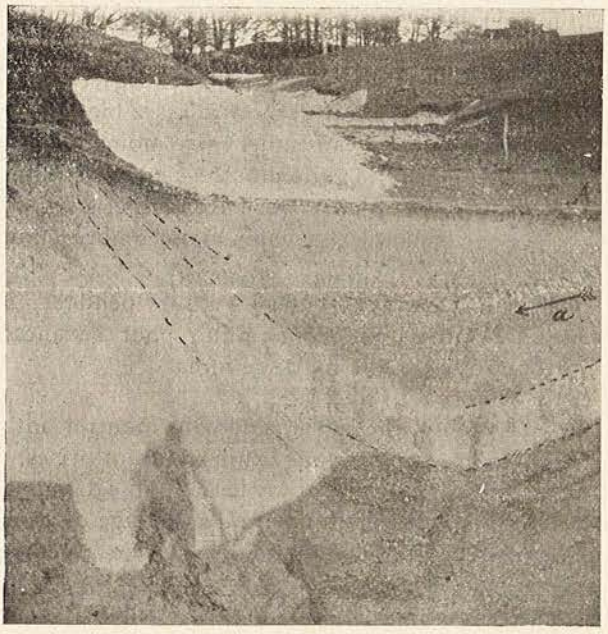

Fig. 1. — Vue de la Coupe faite dans le Fossé du Cercle d'Avebury (Angleterre). — Photo. A. L. Lewis (6 mai 1911). — *Légende* : A, niveau actuel. — a, niveau *romain*. — En haut, sol naturel.

Voici une vue des mêmes pierres, prise du rempart. L'entrée principale était entre ces deux grandes pierres.

Voici une vue générale prise du quartier Sud-ouest du rempart. Les pierres des deux vues précédentes sont à l'arrière plan; par devant il y a encore deux pierres du Cercle extérieur, une partie du Fossé, et une partie du Rempart.

C'est ici que les fouilles de cette année ont été faites.

Pendant ces derniers quatre ans, des fouilles ont été faites, dans diverses parties du Fossé, par M. Saint-George Gray, sous la direction d'un Comité nommé par l'Association Britannique pour l'avancement des Sciences, pour constater l'âge des Cercles de pierre, Comité dont j'ai l'honneur d'être membre. Il trouva que le fossé avait eu une profondeur inattendue; et il lui fallut enlever de 5 à 7 mètres de terreau, qui était tombé là, durant les siècles, avant d'arriver au fond. Au fond, il a trouvé des pioches, faites d'andouilliers de cerfs, et des pelles, faites d'os, avec lesquelles l'homme néolithique a creusé ce fossé énorme. Il a aussi trouvé plus haut des éclats, des couteaux, et des racloirs de silex; des morceaux de poterie de l'*Age du Bronze*; au-dessus, parmi des débris Romains, une bonne fibule, inscrite avec le nom du fabricant Aucissa; et plus haut des pièces du moyen âge.

Voilà un côté de la tranchée dans le fossé (*Fig.* 1). De ce côté là, j'ai pris une vue de celui-ci, qui montre assez bien la profondeur du Fossé par dessous du niveau actuel en ce moment, quoique vous ne pouviez pas voir le fond; elle montre aussi la stratification du remplissage du fossé. Voilà le niveau Romain et aussi l'ombre du terrain en face sur lequel j'étais établi, et une ombre de moi-même. (*Fig.* 1; *a*).

Un rapport sur les fouilles, faites à Avebury pendant cette année, sera offert à l'Association Britannique pour l'avancement des Sciences à Portsmouth, à la fin de ce mois.

Les vues d'Avebury que je viens de vous montrer ont été prises par moi. Celles que je vais vous exhiber furent prises, quelques unes par moi, mais la plupart par M. le Capitaine de vaisseau Boyle Somerville, qui commande un navire d'arpentage de la flotte Britannique, et qui est entièrement qualifié comme arpenteur, astronome et archéologue.

Voici une vue prise par M. Boyle Somerville d'une « Allée couverte », dans l'île Saint-Kilda, sur la côte de l'Ouest de l'Ecosse; elle a 9 mètres de longueur, et elle pointe directement sur une brèche dans les collines, où, selon M. Boyle Somerville, Capella aurait couché, il y a 780 ans, et où Arcturus aurait couché, il y a 1180 ans avant notre ère.

Dans l'île de Lewis, aussi sur les côtes de l'Ouest de l'Ecosse, dans un lieu qu'on appelle Callanish, il y a un *Cercle* de hauts menhirs; son diamètre n'est que de 13 ou 14 mètres; mais il y a trois lignes de Menhirs, qui s'étendent du Cercle à l'Est, au Sud, et à l'Ouest, et deux lignes plus longues qui s'étendent au Nord, un peu à l'Est. Le menhir le plus haut est dans le Cercle, mais pas juste

au milieu. M. le Capitaine Boyle Somerville a fait le seul plan exact de ce monument qui ait encore été fait.

Il trouve que la ligne à l'Ouest pointe au coucher du Soleil aux équinoxes; que la ligne à l'Est, qui est un peu au Nord de l'Est, pointe au lieu où les Pléiades se levaient il y a 1750 ans avant notre ère; et que les deux lignes au Nord se dirigent au point de la levée de Capella il y a 1800 ans avant notre ère. La ligne entre deux menhirs au dehors du Cercle, Nord, Nord-est et Sud, Sud-ouest, est, selon lui, celle de la levée de la pleine lune à sa déclinaison plus éloignée au Nord. Une ligne du grand menhir central à un de ces deux menhirs était apparemment celle du lever du Soleil au cœur de l'été.

Maintenant, je vais vous montrer des vues de ces pierres du Nord, de l'Ouest, du Sud-Ouest, et du Sud, Sud-est, et aussi de la ligne de l'Ouest, et des deux lignes du Nord.

1°. Une vue distante du Nord. Le menhir tombé par devant est probablement dans la ligne centrale des deux lignes des menhirs au Nord du Cercle.

2°. Une vue du Cercle de l'Ouest.

3°. Le Cercle et quelques parties des lignes de l'Ouest, du Sud, et de l'Est, vues du Sud-Ouest.

4°. Le côté oriental du Cercle et de la ligne du Sud, vu du S.-S.-E.

5°. La ligne de l'Ouest, vue du Cercle.

6°. Les deux lignes au Nord, vues du Cercle. Le menhir tombé, dans la vue premièrement montrée, est beaucoup au delà de la pjerre la plus éloignée.

M. le Capitaine Boyle Somerville décrira les découvertes astronomiques qu'il a faites pour ce Cercle, et pour d'autres monuments dans les îles de l'Ecosse, au Royal Anthropological Institute à Londres, en novembre ou décembre prochain.

M. Marcel Baudouin. — Permettez-moi d'insister, comme spécialiste, sur les faits très remarquables, signalés par M. A. L. Lewis : d'abord le vaste *Fossé* néolithique, dont on vous a montré la coupe après son remplissage ; celà est bien suggestif! Puis la mention de ces Menhirs Satellites de Cromlechs et de Cercles, que j'ai découverts en Vendée (1); enfin les *correspondances astronomiques* des Satellites de Cromlech, sur lesquelles j'ai dejà attiré plus haut l'attention.

Il est bien regrettable que, dans notre pays, aucun Astronome officiel ne veuille s'intéresser à ces recherches; je suis convaincu que nous ferions de superbes trouvailles à ce sujet, aussi bien en Vendée qu'en Bretagne, pays qui ressemblent tant à la Grande-Bretagne pour les Mégalithes!

(1) Voir plus haut, page 310.

Découverte, Fouille et Restauration du Mégalithe sous Tumulus de La Guette, à l'Ile d'Yeu (Vendée).

PAR le Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

INTRODUCTION. — En août 1907, nous avons retrouvé, repéré, puis fouillé, et enfin restauré, un MÉGALITHE, FUNÉRAIRE, SOUS TUMULUS, qu'on nous avait signalé comme devant exister au Ténement de LA GUETTE, à l'Ile d'Yeu (Vendée).

C'est le récit de ces travaux qu'on trouvera dans ce mémoire, ainsi que la description technique et l'histoire du Monument, que nous y avons remis au jour.

Nous croyons avoir fait ici œuvre particulièrement utile, parce qu'il s'agit d'une ancienne *Allée couverte*, très digne d'intérêt, en raison des caractères spéciaux qu'elle présente, et qui en font une des curiosités scientifiques, les plus intéressantes, de l'Ile d'Yeu, car actuellement, elle est, là du moins, la seule de son espèce qui persiste encore.

D'autre part, nous croyons avoir trouvé la relation qui l'unit à un MENHIR voisin, déjà décrit (1).

§ I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

I. HISTORIQUE. — Ni l'abbé Ch.-L. Joussemet en 1755, ni De la Pylaie en 1834, n'ont mentionné, d'une façon formelle, le Mégalithe en question, dans leurs relevés des Antiquités de l'Ile, les plus anciens connus.

Je n'ose pas, du moins, lui appliquer la phrase suivante de De la Pylaie (2), quoique, en réalité, elle paraisse convenir assez bien à ce que nous avons découvert en 1907 : « Un CYCLURE (3),

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Fouille et Description du Menhir des Sauts : La Pierre du Tonnerre ou Pierre Levée des Sauts, à l'Ile d'Yeu (Vendée).* — *L'Homme Préhistorique*, Paris, 1910, VIII, nos 7 et 8, 1er Août, 214-234, 4 *fig.* — Tiré à part, 1910, Paris, in-8o, 21 p., 4 *fig.* — A. F. A. S., Congrès de Toulouse, 1910, Rés. des Trav., p. 123.

(2) DE LA PYLAIE. — *Précis sur l'Ile-d'Yeu (Partie archéologique).* — *Congrès scientif. de France*, 2e session, Poitiers, 1834. Poitiers, 1835 [Voir p. 184].

(3) Ce terme, employé ici sans doute dans le sens de Cromlech, m'était inconnu jusqu'à ces derniers temps.

ou *Enceinte ovale*, terminé par un *Alignement*, en forme de *queue*, pour ce singulier monument ».

Certes, le *Mégalithe de La Guette* est constitué par une *Enceinte*, presque *ovale*, avec une Entrée en forme de *queue de raquette*, c'est-à-dire un couloir d'accès. Mais, avant 1862, toutes ces pierres *étaient enfouies encore sous le Tumulus* qui les recouvrait (Pervinquière et Auger). Il n'est donc pas probable que ce soit là le fameux Cyclure de De la Pylaie ! — Mais alors qu'était ce Cyclure ? J'avoue que je l'ignore encore (1). Le problème semble donc insoluble.

Rien dans Savary ; ni dans A. D. de la Fontenelle de Vaudoré ; ni dans Baudry (1864 et 1865) : ce qui est plus extraordinaire !

A. Bibliographie. — 1° En 1869, l'abbé du Tressay (2) a parlé, pour l'Ile d'Yeu, de « *tumulus*, siégeant en divers points, et en a cité, en particulier, un, *entre la Meule et Ker-Bossy* ».

Je crois qu'il n'a fait allusion, par ces mots, qu'à ce qu'on a appelé depuis le *Tumulus de La Meule* (O. J. Richard, 1883); en tout cas, il ne peut s'agir ici du *Tumulus de la Guette*, qui est situé *beaucoup plus à l'Est*, dans l'*Ile*.

Il est vrai, pourtant, que celui-ci était découvert depuis 1862, comme nous le prouverons plus loin ; et que sa trouvaille peut expliquer, dans une certaine mesure, le passage suivant de du Tressay : « On doit reconnaître des *tumulus* sur divers points ; et l'on sait que les besoins de la culture en ont fait disparaître plusieurs. Dans quelques-uns, on a trouvé, dit-on, une sorte de *Maçonnerie*... »

Cette maçonnerie ne correspondait-elle pas à ce qu'on venait de mettre au jour à *La Guette* (3), en 1862 ? Au demeurant, c'est fort possible.

2° En 1881, Eugène Louis (4), énumérant les Mégalithes de l'Ile d'Yeu, parle « de *Tumulus* sur divers points ». Mais il ne spécifie rien ; et il est certain qu'il ne connaissait pas alors celui de *La Guette*, puisque son inventeur, en 1872, M. Pervinquière, n'en avait encore parlé à personne, et que De la Pylaie n'avait rien précisé au sujet de son fameux « Cyclure ». Mais E. Louis n'a fait sans doute que se documenter dans du Tressay, renseigné lui-même par l'abbé Simonneau, alors curé de l'Ile d'Yeu.

(1) Je ne connais rien dans l'île ressemblant à la description de De la Pylaie. Il s'agit sans doute d'un *monument* aujourd'hui complètement détruit.

(2) Abbé du Tressay. — *Quelques mots sur l'Ile d'Yeu*. — Luçon, 1869, Cochard-Tremblay, in-32°, II — 62 p. [Voir p. 9]. — C'est lui qui a surtout documenté E. Louis en 1881, comme nous allons le voir.

(3) Nous voulons parler des *pierres trouvées dans l'intérieur*, et se rapportant à l'installation du *Poste de Guetteurs*, que nous y avons découvert en 1907.

(4) Eugène Louis. — *Une petite île française de l'Océan (Descript. et Hist. de l'Ile d'Yeu)*. — *L'Investigateur*, Paris, XLVII, 1881, septembre-octobre, p. 226-233 [Voir p. 227].

B. Description. — 1° O. J. Richard (1) a été peu explicite, à propos de ce monument. Il ne lui a consacré que les cinq lignes suivantes, pourtant fort intéressantes, qui ont depuis attiré notre attention.

« Sur la route de Ker-Bossy aux Chauvitelières (2), il y a *plusieurs années* (3), alors qu'on défrichait l'emplacement où se trouvait ce *tumulus* (4), M. Auger avait remarqué des *pierres plates*, *debout*, rangées *parallèlement* (5), de manière à permettre le passage d'un homme ».

On voit par là que c'est Auger qui parait avoir redécouvert (6) ce Mégalithe, déjà connu de M. Pervinquière en 1872, comme nous le dirons plus loin.

2° O. J. Richard, en 1890, n'a fait que citer « le *Tumulus de La Guet* (sic) (7) », dans sa description de l'Ile d'Yeu.

Rien dans le mémoire de M. Volkow, en 1896.

3° En 1907, les fouilles et la restauration que nous avons exécutées, ont été mentionnées par différents journaux politiques de la région (8), quelques jours après les travaux. Ils ont reproduit à peu près tous cette phrase :

« Au Tumulus de La Guette, [M. Baudouin] a mis au jour un Mégalithe à chambre, avec vestiges de *mat de signal* ».

4° A la fin de l'année, l'*Homme préhistorique* (9) a également mentionné nos recherches, en disant : « [M. Baudouin] a mis au

(1) O.-J. Richard. — *L'Ile d'Yeu d'autrefois et l'Ile d'Yeu d'aujourd'hui.* — *Ann. de la Société d'Émulation de la Vendée*, La Roche-sur-Yon, 1883, XXX, 3e série, t. 3, p. 105 à 420 [Voir p. 129]. — *Le Tumulus de La Guet* (sic) : n° 8].

(2) Situation un peu vague, qui ne dit rien. — Il aurait mieux valu écrire : « des *Martinières* aux *Chauvitelières* ».

(3) C'est-à-dire bien avant 1883. — En réalité, vers 1862.

(4) Le *Tumulus* existe encore, du moins sa partie inférieure; on le verra plus loin.

(5) Les pierres vues par Auger sont celles retrouvées par nous en 1907; mais elles ne formaient pas *deux rangées parallèles*. — Par suite, Auger a bien vu les blocs du *Monument principal*. — Il faut conclure de là que, quand il fit son observation, on n'avait dû attaquer que la partie centrale, comme à l'époque de l'observation de M. Pervinquière.

(6) Nous employons à dessein ce terme, car nous montrerons *qu'il avait été déjà découvert* avant cette époque, en 1872; mais sans qu'on s'en soit douté, à l'Ile d'Yeu.

(7) O.-J. Richard. — [Article *Ile d'Yeu*]. — *Paysages et Monuments du Poitou* de J. Robuchon. — Paris, Motteroz, 1890, in-4°. — *Ile d'Yeu*. Tiré à part, Par., 1890, in-4°, 1-16, pl. hors texte [Voir p. 12].

(8) *Le Populaire*, Nantes, 1907, 10 septembre. — *Le Petit Phare*, Nantes, 1907, 11 septembre. — *La Démocratie Vendéenne*, La Roche-sur-Yon, 1907, début de septembre. — *La Vendée Rép.*, Les Sables-d'Olonne, 1907, début de septembre.

(9) *Homme préhistorique*, Paris, 1907, V, n° 10, octobre, p. 315.

jour un beau monument à chambre, au Tumulus de La Guette, où il a retrouvé le restes du mat de signal (Sémaphore primitif) ».

5° Dans la nouvelle édition de son *Guide*, M. le Pr Viaud-Grand-Marais (1) a écrit récemment (1908) :

« Non loin de là, sur la route de Ker-Bossy aux Chauvitelières(2), M. Auger avait signalé des pierres plates, debout, rangées parallèlement, de manière à laisser le passage d'un homme. M. le Dr M. Baudouin a fouillé ce tumulus, dit *Tumulus de La Guette*, en patois de « *La Djette* », et y a mis à nu un beau mégalithe.

« On y avait jadis établi un *mat de signal*, en perforant la pierre de dallage, ainsi que l'a prouvée la restauration de cette Allée couverte, présentant des caveaux analogues à ceux de la Planche-à-Puare « [Note du Dr M. Baudouin]. »

Depuis cette publication, rien n'a été écrit sur *La Guette*.

II. Documents inédits. — 1° *Document Pervinquière*. — Nous avons eu la chance de retrouver, en 1908, à la Bibliothèque municipale de Nantes, des *notes manuscrites* sur l'Ile d'Yeu, provenant de B. Fillon, et dépendant de la Collection Dugast-Matifeux, qui ont été rédigées, vers 1872, par M. L. Pervinquière (3).

Nous y avons trouvé le passage suivant :

« M. David m'a mené à *Martinière* voir une *cache*, découverte il y a une dizaine d'années (4) par les carriers. C'était un trou carré, en pierre de taille, pavé *en-dessous* et *en-dessus* (5). Sur les lieux, nous n'avons plus trouvé que l'*une* des pierres, formant la Caisse de la Cage (6); mais les recherches faites pour trouver le trésor (7) avait mis à nu une partie d'un Cercle, en fortes *pierres de taille plates*, qui garantissaient le tombeau (8), et que M. David n'avait pas vu la première fois. Puis, sur le bord intérieur du tumulus, on voyait un *second Cercle de grosses pierres* (9), semblables à des *bornes* ! »

(1) Viaud-Grand-Marais (Pr). — *Guide du Voyageur à l'Ile d'Yeu*. — Nantes, A. Dugas et Cie, 1908, in-8°, 2e édit., 83 p. et carte [Voir p. 43, note 1].

(2) En réalité, route des Martinières aux Chauvitelières.

(3) Cet archéologue avait été chargé, en 1872, par son parent, B. Fillon, d'explorer l'Ile d'Yeu, d'une façon spéciale, pour la préparation de l'édition du Mémoire de Joussemet datant de 1755, édition publiée en 1876.

(4) Donc, vers 1862, environ. — *Martinière* ou *Les Martinières* est le village le plus voisin de La Guette.

(5) Ce trou était sans doute celui du *Mât du Signal* du *Poste de Guetteur*, dernièrement établi sur le Tumulus.

(6) Nous ne l'avons pas retrouvée en 1907, puisqu'elle était déjà détruite en 1872.

(7) Allusion aux recherches du sieur Gaillard, citées plus loin.

(8) C'est sans doute une partie de ces pierres, qui ont été retrouvées par nous-même, en 1907.

(9) Il s'agit là des *Piliers* de *l'Allée couverte primitive*, qui devaient être, en 1872, bien plus visibles qu'en 1883 et 1907!

Nous avons été assez longtemps avant de pouvoir comprendre ce texte, et surtout de l'*identifier* avec un Mégalithe de l'Ile ! Aujourd'hui, après la fouille de *La Guette*, nous sommes absolument certain qu'il s'y rapporte et qu'il constitue, pour l'étude de ce monument, un document de tout premier ordre ! Il nous renseigne, en effet, sur ce que trouvèrent les premiers carriers et chercheurs de trésors, quand, vers 1862, ils attaquèrent le tumulus, déjà *transformé* d'ailleurs à une époque antérieure (1) en *Poste de Guetteurs*, avec *mât de signal*, comme on le verra.

M. Pervinquière, en 1872 également, a en outre écrit cette phrase, qui me paraît assez peu claire : « Depuis [notre visite aux Tabernaudes], M. David m'avait montré le *Tumulus* (2) *des Martinières*, et avait ajouté que la *Hache*, trouvé près des Tabernaudes, était exactement de même nature (*sic*). »

Evidemment, il n'y a pas de rapprochement à faire entre un *Tumulus* et une *hache* !

Ou bien cela veut dire que le Tumulus des Martinières ressemble à l'un des Tumulus des Tabernaudes (le n° III sans doute) [ce qui est exact d'ailleurs, mais était inutile à dire, en cette partie du manuscrit]; ou bien cela signifie plutôt qu'au Tumulus des Martinières, onaurait trouvé une *Hache polie*, comme aux Tabernaudes !

Pour mon compte, je m'arrête à cette hypothèse; et par suite à la supposition d'une idée sautée dans la rédaction, un peu hâtive, de M. Pervinquière.

2° *Renseignements oraux* (*Trouvaille de* 1862). — On nous a raconté, discrètement, à l'Ile d'Yeu, en 1907, qu'un nommé Gaillard, habitant du village des Martinières, aurait trouvé jadis un *Trésor*, en fouillant à La Guette, après que les carriers eurent découvert le Monument.

Mais je crois bien que le trésor n'a existé que dans l'imagination des cultivateurs....

Si le citoyen Gaillard a fouillé à La Guette, et y a récolté quelque chose — ce qui paraît avéré d'ailleurs, — c'est plutôt dans les anciens villages voisins, détruits, des *Chauvitelières* et des *Fontaines* (3), qu'était le dit Trésor, plutôt qu'au Tumulus de la Guette !

(1) Les Tables avaient déjà dû être *déplacées* lors de la construction du Mât de Signal, sinon détruites en partie. En effet, sans la présence de ces tables, les carriers ne seraient pas venus travailler là en 1862.

(2) Un peu plus loin, l'auteur appelle le Tumulus en question : Le *Turmeria des Martinières*. — Il ne peut donc s'agir que de *La Guette*, d'après nous, puisqu'il n'y a pas d'autre « Turmeria » dans le voisinage de ce village, situé au Nord.

(3) Aux Fontaines, on aurait, en effet, trouvé des *pièces d'or*, modernes d'ailleurs. — On raconte que M. Gaillard aurait vu, un jour de pluie, des pièces d'or apparaître tout à coup sur le sol.

Mais il est évidemment impossible d'être documenté à ce sujet, de façon précise.

S'il est vrai, comme on le dit, que Gaillard *aurait fait fortune à La Guette*, il aurait, tout au plus, pu y trouver un collier en pierres rares. L'Ile d'Yeu, jusqu'à présent, n'a donné, en effet, *aucun bijou en or*, ni de l'âge du Bronze, ni d'une époque plus récente, à ce qu'on sache du moins!

III. Découverte. — En somme, il résulte, des données bibliographiques ci-dessus présentées et du document inédit retrouvé à Nantes, qu'en réalité le Mégalithe de La Guette *a été mis au jour*, par hasard, par des carriers, *vers 1862*; que ces ouvriers durent y débiter des *Tables de recouvrement*, *existant encore en partie*; et que c'est à cette époque qu'on y rechercha un *Trésor*. On trouva, dans le Tumulus, ce qu'y a vu, dix ans plus tard, en 1872, M. Pervinquière, c'est-à-dire les restes d'un *Poste de Guetteur*, installé antérieurement, et le *Mégalithe*. Quant au mobilier funéraire, on l'ignore.

Plus tard, avant 1883, M. Auger, de son côté, visita le « *Turmeria* »! Il y vit les piliers mégalithiques, déjà découverts, et diagnostiqua une *Allée couverte*, qu'il signala à O.-J. Richard. Celui-ci, en 1883, en fit, le premier, en quelques lignes, une brève mention, car il ne paraît pas avoir vu lui-même les pierres dont il a parlé.

Mais, en réalité, c'est bien M. Pervinquière, qui, le premier, *reconnut le Mégalithe* en 1872, puisqu'il vint sur les lieux mêmes, avec le cultivateur exploitant le terrain à cette époque.

IV. Philologie. — *Dénomination.* — 1° Le Lieu-dit porte le nom de La Guette, au cadastre : et non *La Guet*, comme on l'a écrit (O.-J. Richard, 1883; Viaud-Grand-Marais, 1897; etc.). — Il faut donc écrire *La Guette*. D'ailleurs, en patois local, on prononce *La Djette* (Viaud-Grand-Marais, 1908), faisant bien sentir la muette finale.

Signification. — A notre arrivée dans l'île, avant les fouilles, ce terme ne nous disait rien, quoique nous l'ayons déjà rencontré (1) sur le continent d'en face (2) et sur les falaises de Croix-de-Vie (3),

(1) Marcel Baudouin. — *Le Mégalithe détruit de Croix-de-Vie (Vendée). L'Homme Préhistorique*, Paris, 1903, I, n° 10, Oct., 1 *Fig.* [Voir *Fig.* 59]. — Tiré à part, Paris, Schleicher, 1903, in-8°, 11 pages [Voir *Fig.* de la page 4; et note 4 de la page 5].

(2) A Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée), une dune très élevée s'appelle le *Pé-du-Guet* (Brochet, *La Vendée à travers les âges*, I, p. 11). — Je l'ai escaladée bien souvent jadis, en cas de *tempête subite*, pour surveiller la rentrée des bateaux pêcheurs.

(3) Nous écrivions alors : « *La Guette*, en rapport soit avec le gui du *chêne* voisin (?); soit, plutôt, avec une *butte*, pouvant servir de point pour *guetter*

et qu'il ait, dès 1903, attiré notre attention dans un mémoire antérieur.

C'était un tort, car c'est un mot qui a une certaine importance *archéologique*, au moins sur les côtes de l'Océan (1).

Après les fouilles, en présence des pièces trouvées, qui nous firent songer à une sorte de *Sémaphore primitif* détruit, et par suite à des *Guetteurs*, et furent — c'est le cas de le dire — un trait de lumière, l'origine de cette dénomination devint très claire.

Nous nous trouvions sur la butte où l'on faisait jadis le Guet, sur la *Butte du Guet ;* d'où *La Guette* ! — Désormais, il faudra donc tenir compte de ce nom de *Lieu dit*.

Analogies. — La dénomination de *Guet* est connue en Bretagne et même ailleurs. En voici des preuves.

a) *Bretagne.* — Au dire de E. Cartailhac (2), C. Lukis raconte qu'au pied du signal de la Vigie du *Guet-du-Catel* (*sic*), battu par un orage terrible, un paysan trouva une pierre étrange, mesurant six pouces de longueur, et qu'il avait l'habitude d'en faire jaillir de petits éclats ». Il est probable qu'il s'agit d'une hache polie en silex, provenant d'un Tumulus mégalithique, sur lequel, là encore, on avait dû élever une Vigie ou un Sémaphore.

b) *Centre de la France.* — A Angé, en Loir-et-Cher, il y a une sorte de beffroy, en nid d'hirondelle, appelée *La Guette* (3). On se rappelle que des sentinelles y veillaient (4).

l'arrivée des bateaux, etc.». — Il s'agit du nom d'un champ (n° 93, du cadastre de Croix-de-Vie). — Actuellement, j'y vois une *butte*, correspondant au moins à un *poste de guetteurs*, sinon à un sémaphore. — Tout cela est détruit à l'heure présente.

(1) D'ailleurs, en 1793, dans le Bocage Vendéen, lors de l'insurrection, il y avait des *Guettes militaires*, spéciales. — On lit, en effet, dans un *Roman* de Charles Foley, un écrivain de la Vendée angevine, les lignes suivantes (*Les Colonnes infernales*, Paris, F. Juven, 1901, in-8°] :

« Cachées dans le feuillage, il y a des *Echelles*, attachées de branche en branche, qui montait jusqu'au faîte [de l'arbre]. Parfois, même l'échelle la plus élevée porte, au dernier échelon, un petit siège de planches, où l'on peut demeurer assis et découvrir tout ce qui se passe au loin. Ce sont *Les Guettes* du Bocage [Vendéen]... » [Voir p. 234].

M. Maurice Gourdon a publié récemment une brochure, intitulée : *Les Tours à signaux* ou *Tours du Guet dans le Haut-Comté de Comminges*.

La Guette est devenu un nom propre [Voir les *Mémoires de Mme de La Guette*].

Il ne faut pas confondre *Guette* et *Guiette*. Ce dernier terme, en patois de l'Ouest (*Interm. Nantais*, 1910, p. 33) n'est qu'un diminutif du mot *Gué*, endroit où l'on passe une rivière.

(2) E. Cartailhac. — *Age de la pierre et superstitions populaires*. [Voir p. 18].

(3) *IIIe Congrès Préhistorique de France*, Autun, 1907. Paris, 1908, p. 666.

(4) L'étymologie du mot *Guet* ne me paraît pas être celle indiquée par les auteurs (Littré, Brachet, etc.). J'y vois plutôt une origine *celtique*, sans admettre le radical donné par Toubin. Mais cette discussion nous entraînerait trop loin.

Comme les postes de guet, au moins sur les bords de la mer, doivent être situés sur des hauteurs, un lieu dit comme *La Guette* (1), doit, par suite, faire songer toujours à la possibilité d'une Motte ou d'un Tumulus *préhistorique*, existant ou détruit.

2° *Tumulus.* — Le Tumulus proprement dit du Ténement de *La Guette* a reçu un nom particulier, qu'on ne retrouve plus en Vendée qu'à l'Ile d'Yeu, mais qui y est encore assez commun : c'est celui de *Trémureau*, d'après le Cadastre (2).

Malheureusement, ce nom, en patois, se prononce de diverses façons. On dit : « *Trenneria, Trumériu, Tumeria, Turmeria* », etc.

Ce terme s'applique à tout monticule artificiel, un peu important. On ne s'en sert que pour désigner des buttes, dues à la main des hommes, ou à des amas pierreux comparables à des galgals; il correspond presque toujours à des vestiges mégalithiques (3), à l'Ile d'Yeu bien entendu : c'est-à-dire à une petite colline, *creusée*.

Jusqu'à présent on ignore l'étymologie véritable de ce mot; et par conséquent on ne sait pas trop comment l'écrire (4), malgré les questions posées à ce sujet dans les Revues locales (5).

Pour moi, le mot patois d'origine semble être *Tuméria*, et non pas *Tunneria*, simple allitération. Dans ces conditions, il faut évidemment admettre comme origine le radical *Tum*, signifiant, sans doute, *butte* (6), en vieux celtique ou ligure [Cf. *Tumulus*].

(1) Dans la Nièvre, en bordure de la Loire, il y a une « série de buttes, ou *guettes*, dont l'une porte un *Château moderne* [B. S. P. F., 1910, p. 572]. — Le sens du mot *Guette* paraît donc bien se rapporter à une *Butte*, d'où l'on fait le *Guet* : cela dès les Mottes féodales, c'est-à-dire le *Début du moyen âge*.

(2) A l'Ile d'Yeu on connaît au moins les « Trémureaux » suivants :

1) Trémureau *de La Chaudière* (section A, Cadouère) (Pierre à bassins?).
2) — *des Landes*, près de La Guette [*Mégalithe*].
3) — *de la Grande-Marie*, dans le nord de l'île.
4) — *de l'Anton*, près de La Guette.
5) — *de la Petite Foule*, près le Grand Phare [*Mégalithe*] (*Fig.* 1).
6) — *du Parc*, près de Château-Gaillard (O. Richard, p. 354) [*Ciste*].

(3) Une seule exception : celui de *l'Anton*, où d'ailleurs il a dû y a voir jadis un Mégalithe [*Antas*, en portuguais *Dolmen*].

(4) On a *écrit Trenneria* (Richard); *Tunneria* (Viaud Grand Marais); *Turmeria* (Pervinquière, 1872; Richard, 1883); *Trémeria*; etc. — Voir O.-J. Richard (1883, p. 127, 140 et 354) et Viaud Grand Marais (*Guide*, 1897, p. 51, note 2).

(5) Voir *Intermédiaire Nantais*, 1905, 24 juillet, p. 146.

(6) On avait mis en avant le terme celtique *Tunn* ou *tun*, colline (qui a donné Tunnel), pour expliquer *Tunneria*; et, pour faire comprendre *Tumeria*, celui de *Tumen*, qui signifierait aussi *colline* (Viaud-Grand-Marais, 1897). Dans cette dernière hypothèse, il faudrait préférer le patois *Tumeria*. — Pourtant on a *Tumiac* en Bretagne, lieu dit célèbre!

« Si *Trenneriau* est le nom véritable, nous a écrit M. A. Viaud-Grand-Marais il faut songer au verbe breton *Tremen*, aller au delà, et *ru* (au pluriel *ruiou*), voies d'accès (*Tremen-ruiou*, lieu en dehors des voies d'accès). — Je ne puis me rattacher à cette étymologie.

Je ne crois pas non plus qu'il faille faire intervenir ici le radical *Tré*, signifiant Terrier, de *Tre*, terre, en celtique.

On a eu ensuite *Truméria*, *Trémeria* (d'où le mot savant de *Trémureau*); et *Trenneria* par allitération.

Folklore. — Aucune tradition populaire n'est relative à ce lieu-dit, en dehors de celle qui est indiquée par son nom, car, de tout temps, on y a vu une butte élevée, d'où la surveillance de toute l'île était facile. — Cette absence de légende prouve bien que la mise au jour du Mégalithe lui-même est toute *récente* (1862) !

Géologie. — Comme presque partout à l'Ile d'Yeu, le sous-sol est constitué par du *granite schisteux*, ou *gneiss granutilisé* (γ^1) de la Carte géologique de France (canton de Palluau). Mais, en ce point, correspondant par exception non pas à une lande, mais à des champs cultivés, le rocher est recouvert d'une épaisse couche de *terre gris-noirâtre* (1), avec un peu de terre végétale par dessus.

§ II. — Description du Monument.

I. Topographie. — 1° *Cadastre*. — *a*) Le *Ténement de La Guette*, délimité au Cadastre de 1832, se trouve au sud du bourg de Saint-Sauveur, sur le chemin qui va des Martinières à l'ancien village des Chauvitelières et aux *Sauts*, et au nord-est du nouveau Sémaphore des Justices (2).

Sur le plan cadastral, il fait partie de la section E, dite des *Chauvitelières*, n° 1 des *Vieilles*.

Il est limité, au Nord, par *l'Aubeneau* et le *Chiron Brulin*, où il y a des *Gravures sur rochers*; à l'Est, par *Le Clousis* et *Le Préaureau* et *La Vrimonière*; au Sud par le *Trou du Nord*; à l'Ouest, par les *Dardelles*, *Le Trémureau de l'Anton*, et les *Justices*, où les *Cupules* abondent aussi (*Fig.* 1; T).

Le *Tumulus* se trouve dans le champ n° 1004 (3), à son extrémité *Sud*, qu'il occupe entièrement, atteignant presque à l'Ouest

(1) Voir la description de cette terre spéciale, dans un autre mémoire [Marcel Baudouin. — *Le Mégalithe des Petits-Fradets, à l'Ile d'Yeu* (*V.*). — Inédit].

(2) En effet, lorsqu'il s'est agi de construire, dans l'Ile d'Yeu, un *nouveau* Sémaphore (celui de la Pointe des Chiens Perrins ne suffisant plus), on voulut, un moment, l'élever sur le *Tumulus de La Guette*, et fit des études dans ce sens. Heureusement qu'on ne poursuivit pas plus loin cette malencontreuse idée et qu'on érigea le Sémaphore nouveau sur la *Butte* voisine *des Justices*, à quelques centaines de mètres au Sud-Ouest, plus près de la grande côte. — Tout aurait été détruit, comme au Mégalithe du *Grand Phare !*

De plus, cela souligne : 1° l'*altitude* du lieu; 2° l'espèce *d'atavisme*, qui guidait les ingénieurs, songeant, sans le savoir, à la position qu'avait déjà préférée leurs anciens; 3° l'*intérêt* de notre découverte; 4° la valeur de l'*hypothèse* émise par nous [*Sémaphore primitif*]; 5° l'importance des *dénominations de Lieux dits*.

(3) En 1909, cette pièce de terre appartenait à Mme veuve Laprée (de l'Ile d'Yeu), mère de notre ami, M. Laprée, pharmacien, à Challans (Vendée). — A cette époque, la partie située au nord du tumulus n'était pas encore défrichée sur une largeur de 5 à 7 mètres.

le n° 1002 ; à l'Est presque le n° 1005 ; et touchant presque au Sud au n° 1008.

Il est à environ 25 mètres à l'ouest du chemin qui va des Martinières aux Chauvitelières, et à 5 mètres du champ n° 1008.

2° Les *Coordonnées géographiques* du lieu sont les suivantes :

Latitude Nord : 46°42″
Longitude Nord : 4°40″

3° *Altitude.* — *L'altitude* est très importante à signaler, parce que le Tumulus se trouve sur l'un des points les plus élevés du

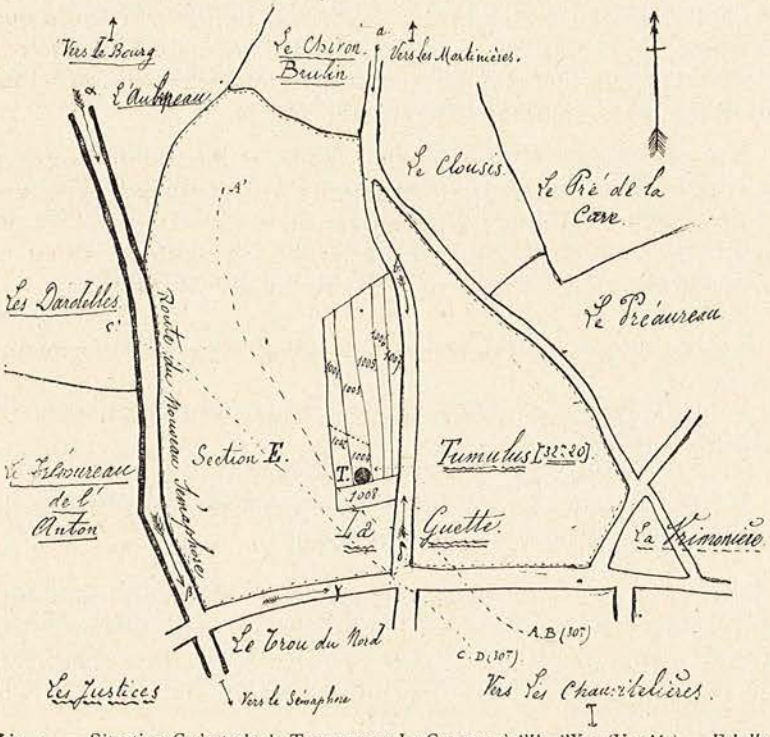

Fig. 1. — Situation Cadastrale du TUMULUS DE LA GUETTE, à l'Ile d'Yeu (Vendée). — *Echelle*: 1/5000 [Cadastre réduit de moitié]. — *Legende* : α, β, γ, δ, voie d'accès par *voiture* par le *Bourg* (jusqu'à β) ; — *a*, *b*, voie d'accès, *à pied*, par Le Bourg et les Martinières ; — A', A. B, Courbe de niveau de 30m, à l'Ouest de *La Guette* ; — C', C. D, Courbe de niveau de 30m, à l'Est de la *Butte des Justices*. — T, TUMULUS.

Ténement de La Guette, placé au nord de la Butte des Justices, qui n'atteint guère que 30 mètres, au point où est bâti le *Sémaphore des Justices*. Ces données sont très faciles à comprendre, quand on dispose d'une carte de l'Ile où sont représentées les courbes de niveau de 5 en 5 mètres, comme celle du Génie militaire, que nous avons eu à notre disposition (*Fig.* 1).

Cette altitude correspond à environ 32m20, le *Trémureau* se trouvant d'ailleurs presqu'au sommet de l'*élévation naturelle* du sol de l'Ile ; ce qui explique : *a*) le choix de ce point pour la pose, jadis, d'un *Mat de Signal*; *b*) l'idée que l'on a eu, récemment, d'y placer le *nouveau Sémaphore* (*Fig.* 1 ; A B, C D).

4° *Voies d'accès.* — *La Guette* est d'un accès très facile, et très aisée à reconnaître dans la lande située au sud du Bourg (*Fig.* 1) (1).

a) Quand on voyage en *voiture*, il suffit de se faire conduire sur la route du Sémaphore des Justices, jusqu'au coude qu'elle fait avant d'atteindre les bâtiments (*Fig.* ; 1 ; α, β). Au niveau de ce coude, en prenant le routin qui va vers l'Est (γ), puis le 1er chemin qui remonte vers le Nord (δ), on trouve, sur son bord ouest, à 100 mètres environ, le Tumulus (T.), qui se distingue très nettement, sous forme d'une butte importante [Planche I ; *Fig.* 7].

b) Quand on va *à pied*, il est plus simple, en partant du Bourg et de l'Eglise Saint-Sauveur, de passer par Les Martinières et de suivre le chemin allant aux Chauvitelières, en descendant du Nord au Sud (*Fig.* 1 ; *a*, *b*). — De cette façon, on rencontre à l'Ouest le « Tremureau », à environ 500 mètres au Sud des Martinières.

II. Description du Monument. — Nous avons à décrire maintenant :

1° Le *Tumulus*, dans l'état où nous l'avons trouvé, à notre arrivée sur les lieux, en 1907.

2° Les *Travaux*, que nous y avons exécutés en 1907.

3° Les *Éléments* qui constituent le Monument, dans l'état où il se trouve actuellement (Architectonique).

I. Tumulus. — Le *Tumulus* de La Guette est un vrai tumulus, contrairement à ce qui s'observe presque partout ailleurs à l'Ile d'Yeu. C'est, en effet, une *Butte artificielle*, en *terre rapportée*, sur laquelle on a élevé un Mégalithe, tumulus destiné aussi à le protéger, l'enfouir, et le recouvrir.

Ce n'est donc pas un vulgaire *Chiron*, c'est-à-dire un pointement rocheux au niveau d'une saillie naturelle du sol, comme au Monticule n° I des Tabernaudes ou à La Gournaise. Il ne ressemble pas à ce qui se voit sur le Monticule n° I de ce ténement, quoique l'Allée couverte présente encore la base d'un tumulus *artificiel*, ana-

(1) En 1907, La Guette était cependant très mal connue des habitants eux-mêmes. — L'ancien maire, notre ami, M. Maingourd, qui fut alors notre guide, nous déclara tout d'abord qu'il n'en avait jamais entendu parler .... Il eut une certaine peine à retrouver le ténement !

logue, entourant les piliers au nord et au sud, mais en partie détruit.

a) *Aspect et dimensions.* — Ici, le Tumulus est *presque complet*; il n'y manque en réalité que la *calotte superficielle*: celle qui cachait la ou les tables de rec uvrement, disparues, du Monument.

Il a la forme d'un tronc de cone, d'ailleurs peu élevé au-dessus du sol. Il est assez régulier (*Fig.* 2).

La terre et les cailloux qui le constituent ont été pris dans le voisinage même. Le galgal est assez abondant au demeurant, et est constitué par des cailloux de quartz roulés et des fragments de granite.

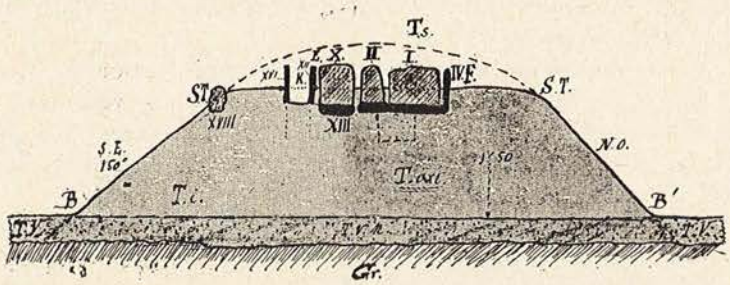

Fig. 2. — Coupe schématique, Nord-ouest — Sud-est, suivant le grand Axe du Mégalithe du Tumulus de *La Guette*. — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : T, V., Terre végétale du sol ; — T. V. N., Terre végétale, supportant le Tumulus ; — Gr., Granite du sous-sol ; — T', terre rapportée, constituant la Butte (T. art) .; — T. S., sommet primitif du Tumulus ; — B, B', base de la Butte ; — S. T., Plateau (sommet) actuel du Tumulus ; — I à XVIII, *Piliers* du Mégalithe (F.) ; — K, Caveau latéral ; — E, Entrée.

C'est un type de Tumulus parfait, avec *Mégalithe* encastré en partie dans son intérieur, et en partie placé au dessus de lui. — Cette particularité, rare dans nos régions, donne au Monument de La Guette une valeur particulière pour la Vendée.

Les *dimensions* de cette butte sont les suivantes :

a) *Grande Base : Diamètre*, au niveau du sol, Est-ouest, 15 mètres ; Nord-sud, 13 mètres.

b) *Petite Base : Diamètre* au sommet : Est-ouest, 8 mètres ; Nord-sud, 6 mètres.

Hauteur : maximum (au-dessus du sol naturel), 4 mètres ; moyenne, 3m50 (*Fig.* 2).

b) *Etat du Tumulus.* — En 1907, quand nous sommes arrivé sur les lieux, on nous a raconté que les choses devaient être dans le même état qu'il y a une trentaine d'années. — Cela voulait dire qu'on n'y avait pas touché depuis la visite de M. Pervinquière en 1872, et partant, en réalité, depuis 1862 !

Mais, au centre du plateau supérieur du tumulus, on ne voyait plus de dépression ni de trou, creusé dans l'intérieur de la butte, comme en 1872 : « sorte de cage avec pierres » ! — A peine notait-on une légère *dépression* centrale ; les terres s'étaient éboulées.

Par contre, on distinguait, au côté Sud-ouest de la butte, d'abord une *pierre debout*, assez large, enfoncée dans le tumulus et regardant le Nord-est. Elle faisait une saillie, hors du tumulus, de 0^m40 environ (Ce sera là notre Pierre n° I) (1) (*Fig.* 4).

A son bord Est, autre bloc visible, *debout* également, faisant saillie de 0^m50 environ (Pierre n° II).

A quelques mètres, au Nord-est, on distinguait seulement le sommet de deux autres blocs analogues, situés l'un à plus de deux mètres vers l'Est (Pierre n° III) ; l'autre vers le Nord, à peine à un mètre (Pierre n° IV) (2).

On ne pouvait conclure, de cet examen rapide du sommet de la butte, qu'une chose : à savoir qu'on avait sous les yeux les *Piliers* d'un *Mégalithe* funéraire, *enfoui dans un Tumulus*, déjà attaqué, et dont on avait fait disparaître autrefois (Carriers (3) de 1862) les *Tables de recouvrement* (*Fig.* 4).

Il ne restait plus qu'à chercher autour des *piliers* visibles ; et, pour se rendre compte de la constitution primitive du monument, qu'à enlever la terre qui les cachait.

II. Fouilles et Découvertes. — A. Fouilles. — Nous commençâmes, en faisant travailler trois ouvriers au pourtour des *piliers* visibles, à deblayer la partie centrale du tumulus. Petit à petit, les pierres *debout* se dégagèrent davantage ; et, chemin faisant, on en découvrit d'autres, *tombées* dans le voisinage. C'est ainsi qu'on rencontra successivement les *piliers debout* encore (n° V et n° X) ; les piliers *tombés* (n° VI, n° VII, et n° XI). — Il y avait à peine 0^m20 de terre sur le fond (*Fig.* 4).

Au centre même, on mit alors au jour des morceaux de granite, *taillés*, indiquant une *Construction moderne*, bien préparée avec de la roche habituelle de l'île. En raison de leur forme, nous crûmes d'abord qu'on avait jadis construit soit une Maisonnette, soit plu-

(1) Nos n°s de pierres correspondent à l'ordre dans lequel elles ont été successivement découvertes, comme nous le faisons toujours.

(2) Ce sont certainement là les *Pierres debout*, qui avaient frappé Auger et celles indiquées par O.-J. Richard dès 1883 ; sinon toutes celles vues, en 1872, par M. Pervinquière.

(3) Cette date est à retenir, car c'est vers cette époque qu'un entrepreneur, chargé des travaux du port et de la construction des quais de Croix-de-Vie et de Saint-Gilles-sur-Vie, vint chercher, dans le Sud de l'Ile (Anse des Vieilles, etc.), les blocs de granit dont il avait besoin. — Bien entendu, il choisit les plus beaux, les plus gros, les plus résistants, et les plus faciles à travailler ; c'est-à-dire, en somme, ceux qui constituaient les Mégalithes de cette contrée !

tôt un *Moulin à vent* sur *La Guette*, étant donné ce que jadis nous avions observé sur le continent Vendéen (1). En tout cas, ces trouvailles nous intriguèrent fort.

Nous continuâmes à dégager les piliers mégalithiques encore *debout*, ou manifestement tombés, et parvinmes à mettre à nu des piliers formant non pas un couloir d'entrée, mais un caveau latéral (nos XI à XVI). — Mais déjà nous étions arrivé sur le plancher du monument, constitué par une énorme pierre plate (n° IX), qui nous apparut *taillée également* dans l'une de ses parties (*Fig.* 4).

Nous n'y comprenions plus rien, quand, subitement, nous vint l'idée de la possibilité de l'établissement, au Moyen âge, d'un *Mât de Guetteurs*, en ce point!

Dès lors, toute l'affaire s'éclaira dans notre esprit; et nous nous rendîmes bien compte des transformations alors subies par le dallage du Mégalithe. Nous découvrîmes bientôt une seconde dalle de pavage (n° XIII).

Nous nous conduisîmes en conséquence, lors de la restauration, et terminâmes la fouille par le dégagement complet de la petite *Chambre, annexe* du monument mégalithique principal, située au Sud-ouest (Planche II ; *Fig.* 9 et 10).

En deux jours à peine, à trois ouvriers, le travail fut effectué sans peine, y compris la Restauration.

B. Découvertes. — *Pierres de granite taillé.* — Les pierres de granite *taillé*, par conséquent représentant des *éléments transformés* du Mégalithe à une époque peu ancienne, sont au nombre de *trois*.

a) *Description.* — Les *petites* proviennent sans doute de *piliers*; quand à la grande, elle représente la grande dalle de pavage du monument et fut *travaillée* sur place; nous y reviendrons plus loin. Les petites pierres sont des blocs *à bords cintrés*, très bien parementés et piqués à la manière des tailleurs de granite modernes.

A. — Bloc en forme de jante de roue, taillée, et arqué. — Largeur : $0^{m}20$; épaisseur : $0^{m}20$; longeur de la *corde interne* ($\alpha\beta$) : $0^{m}60$; *flèche* de cette corde interne : $0^{m}05$ (*Fig.* 3; A).

La face interne de l'arc interne est non seulement taillée, mais manifestement *polie*. — On dirait qu'elle a été usée par un *frottement* (2) !

(1) M. Baudouin et G. Lacoulounère. *L'Allée couverte du Grand-Bouillac à Saint-Vincent-sur-Jard.* — Paris, 1907, in-8° [Voir page 31]. — Marcel Baudouin. *Les Moulins à Vent des Tumulus mégalithiques.* — *Homme Préh.* Par., 1906, 1er mars, n° 3, IV, p. 84-86.

(2) Sans doute par le frottement du Mât de Vigie.

B. — Bloc, plus fort et plus court, bien taillé. Largeur : 0^m35 ; épaisseur : 0^m25. — Longueur de l'*arc* interne ($\gamma\delta$) : 0^m20 seulement, avec une flèche insignifiante. Longueur de l'*arc* externe : 0^m60.

En raison de son épaisseur et de sa largeur, cette pierre ne faisait peut-être pas partie du *même cercle* que la précédente. Mais ce n'est pas certain, car la *différence des courbures* n'est pas considérable (*Fig.* 3; B).

C. — Bloc n'ayant que 0^m20 de large sur 0^m25 de long, et 0^m15 d'épaisseur. Très différent, comme aspect des deux premiers ; mais taillé aussi.

Après la fouille, nous avons remis dans l'intérieur du monument ces trois blocs.

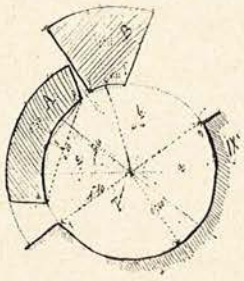

Fig. 3. — *Pierres de Granite*, taillées à l'Epoque moderne. — *Blocs* A et B, supposés en position de Restauration. – Echelle : 2/100. – T, Orifice où était enfoncé le *Mat de Signal* du Sémaphore. — IX, Pierre de Dallage, travaillée. — ε, η, échancrure de la Dalle IX, — *c*, *b*, autre moitié du Trou du *Mât*.

b) *Interprétation.* — Comme le montre une construction géométrique élémentaire (*Fig.* 3), le Bloc A correspond, par sa *corde interne*, qui a 0^m05 de flèche pour une longueur de 0^m60, à un Cercle, ayant au minimum 0^m50 de rayon.

Or, si nous rapprochons cette donnée du trou que nous décrirons dans la grande dalle de pavage (ε, η), nous voyons qu'il y a concordance approximative, puisque le *diamètre* du dit trou est de 1^m10 (rayon : 0^m55). — Il faut donc absolument rapprocher ces deux pierres (*Fig.* 3 ; A).

Un calcul semblable pour le Bloc B donne un rayon de 0^m60, au lieu de 0^m50. Mais, comme 0^m60 se rapproche autant de 0^m55 que 0^m50, et que, d'autre part, le *trou de la Dalle a* 0^m60 *de rayon*, nous sommes obligé d'admettre que ce bloc devait vraisemblablement être voisin du précédent (1) (*Fig.* 3 ; B).

On ne peut rien préciser pour le Bloc C.

C. Fouille centrale. — Après avoir bien dégagé la grande dalle de pavage, au niveau de la circonférence entaillée sur son bord Ouest, (*Fig.* 3; IX'), nous avons fait *creuser* le sol, au centre du Mégalithe, pour nous rendre compte de la constitution du tumulus. Nous avons constaté, au cours de ce travail, que la face inférieure de la dalle était régulière et qu'on ne trouvait là que de cette terre, gris-noirâtre, *rapportée*, si spéciale et si caractéristique de l'île avec du *Granite décomposé* (*Fig.* 2 ; T. *art*).

(1) La *largeur* n'est pas une objection ; et l'épaisseur diffère à peine.

Ce puits central n'a d'ailleurs été mené qu'à $0^{m}50$ au-dessous de la dalle; il nous a paru inutile de pousser plus loin ce sondage!

D. Restauration. — Cela fait, nous avons placé, à côté du trou de cette dalle, les *blocs de granite* travaillés, décrits plus haut, de façon à représenter à peu près la partie d'une circonférence. Puis nous avons pavé, *artificiellement*, toute la partie du Mégalithe dépavée, avec des *pierres plates* provenant du galgal du tumulus : cela pour protéger la terre du fond, et remplacer la seule dalle (N° I X 2) du pavage primitif, détruite [Planche II].

III. Architectonique. — Eléments du Mégalithe. — Avant de faire connaître le plan d'ensemble du Mégalithe, qu'on nous permettre d'en décrire les éléments constitutifs.

A. Généralités. — *a*) *Nombre et espèce.* — Ils sont, actuellement, au nombre de 18 principaux, sans compter de nombreux petits blocs de granite, qu'on peut considérer comme d'anciens blocs de calage, des débris de galgal, ou des restes de piliers, brisés ou utilisés.

On compte 15 *Piliers* proprements dits; deux *plaques de dallage*; deux *gros blocs*, informes, qui doivent être des piliers; et une petite *dalle de recouvrement*, pour le *Caveau* annexe.

b) *Pétrographie.* — Ils sont tous en *granite schisteux* de l'île, sans aucune exception, comme toujours. Ils doivent provenir d'affleurements rocheux voisins, mais cependant assez éloignés. En effet, les pointements de granite les plus rapprochés de La Guette sont au moins, aujourdhui, à 500 mètres au Nord (Les Martinières), à l'Est (La Vrimonière); et au Sud (Les Justices).

C'est dire que les éléments mégalithiques *ont été transportés* au moins à cette distance ; il est vrai qu'ils étaient très peu lourds, en dehors des tables, d'ailleurs détruites.

On remarquera que la plupart des piliers et des dalles n'ont guère que $0^{m}20$ d'*épaisseur* : ce qui est peu et explique la fragilité des pierres du Monument [Planche I].

B. Description spéciale. — I. Chambre principale. — *a*) *Piliers mégalithiques proprement dits.* -- 1° *Pilier n° I.* — Quand, en 1907, nous sommes arrivé sur le sommet du tumulus, la première chose qui nous frappa fut cette pierre *debout*, dont on voyait seulement le *sommet*. — Une de ses faces regarde le Nord-est; elle nous parut large de $1^{m}25$ et emergeait alors de $0^{m}40$. — C'est l'un des piliers vus par Auger. En réalité, quand les fouilles furent terminées, ce pilier, trouvé bien *en place* et à peu près vertical, présenta les

dimensions suivantes : *hauteur* totale, 0^m60; *épaisseur* maximum, 0^m20; *largeur* maximum, 1^m35. Son bord inférieur fut trouvé reposant sur la terre grisâtre, dont nous avons parlé et qui constitue le tumulus [Planche I; *Fig.* 7].

Cette pierre faisait avec la suivante un angle de 120°, ouvert au Nord-est (*Fig.* 4; I).

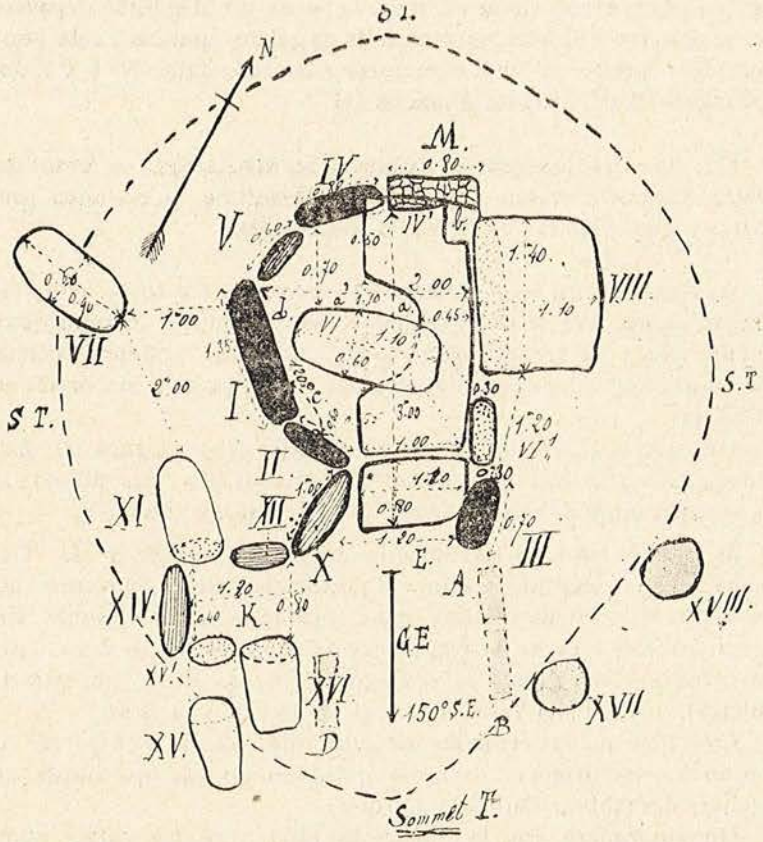

Fig. 4. — Plan d'Ensemble des Eléments du Mégalithe de La Guette, correspondant à la situation des Piliers lors des fouilles. — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : I à XVIII, Blocs de pierre ; — G. E, axe de l'*Entrée* ; — K, *Caveau* latéral ; — S, T, base du Tumulus ; — D, B, A, Vestibule d'Entrée du Mégalithe ; — E, Entrée de la Chambre ; — a, *Entaille* de la grande Dalle ; — b, 2e Entaille de cette dalle ; — M, *Murette* ; — a', c, d, partie sans dallage.

2° *Pilier n° II.* — Au Sud-est du n° I, à 0^m20 de distance à peine, emergeait une autre pierre *debout*, que nous reconnûmes de suite. Elle faisait saillie sur le terre-plein du tumulus de 0^m25 au moins et semblait large de 0^m50 (Pl. I; *Fig.* 7). Elle regarde presque le Nord. Ce doit être aussi une de celles vues par Auger, et Pervinquière surtout.

Après la fouille, le pilier *debout, bien en place*, donna les dimensions suivantes : *hauteur* maximum, 0^m70; *épaisseur* maximum, 0^m25; *largeur* maximum, 0^m60 (*Fig.* 4; II).

Au cours des travaux, cette pierre, assez friable, s'est *brisée*. Par suite, pour arrêter les terres à son niveau, il a fallu plaquer, sur le morceau inférieur resté en place, et du côté extérieur, le morceau supérieur. Il a été mis en long, et non verticalement (*Fig.* 5).

3° *Pilier n° III.* — Le pilier n° III était bien visible, quand nous arrivâmes sur les lieux en 1907. Tandis que les précédents avaient l'air de se suivre et de constituer l'une des parois de l'Allée, vue par Auger, celui-ci, situé au Sud-est du n° II, à environ 1^m50, semblait représenter un pilier de l'autre paroi parallèle.

Après l'avoir dégarni (*Fig.* 4; III), nous constatames qu'il était bien *debout* et en *place*. De forme un peu carrée, il présente les dimensions suivantes : *hauteur totale*, 0^m80; *épaisseur* maximum, 0^m85; *largeur* maximum, 0^m70 (*Fig.* 5).

4° *Pilier n° IV.* — Le pilier n° IV, à peine visible hors du sol en 1907, avant les fouilles, apparaissait, au Nord du pilier n° I, à environ 0^m75. En le réunissant par la pensée avec le n° III par une ligne, on pouvait croire qu'avec ce dernier il formait la paroi Nord d'une Allée, comme l'avait pensé Auger (*Fig.* 4; IV).

En réalité, ce pilier n° IV correspond à la partie Ouest du *fond* même de la Chambre mégalithique principale. Le pilier analogue de la partie Est de ce fond a disparu ; et on ne voit plus à sa place (IV') que la *Murette* qui le calait, *en dehors* aujourd'hui restaurée. Ce pilier a : *hauteur* maximum, 0^m50; *épaisseur* maximum, 0^m20; *largeur* maximum, 0^m80 (Pl. I ; *Fig.* 8).

Il fut trouvé *debout* et *en place*.

5° *Pilier n° V.* — Ce très petit pilier, invisible avant les *fouilles*, parce que recouvert d'un peu de terre, fut trouvé *debout* et *en place*, en déblayant autour du n° IV. Il est haut de 0^m50 également; large de 0^m60; et épais de 0^m20 (Pl. I; *Fig.* 8).

Il est situé entre le n° I et le n° IV; il forme une sorte de *Cale oblique*, au coin Nord-ouest du fond de la Chambre (*Fig.* 4).

6° *Pilier n° VI.* — Au cours de la fouille, lorsque nous fîmes enlever la terre tombée au centre, nous trouvâmes, *couché* sur la pierre principale de dallage, un *pilier*, manifestement *tombé* à 0^m70 du pilier n° IV, dans l'intérieur du monument (*Fig.* 4; VI). Sa forme et ses dimensions nous montrèrent, plus tard, qu'il avait dû occuper l'espace trouvé libre au Nord du Pilier III, lors du dégagement de celui-ci (VI').

Nous l'avons redressé d'abord, en l'appuyant sur le Pilier n°II; puis nous l'avons ramené à la place qu'il devait occuper, et où il y avait un reste de murette (*Fig.* 5; VI).

Ce pilier mesure : *hauteur* totale, $1^{m}10$; épaisseur maximum, $0^{m}30$; largeur maximum, $0^{m}60$. Cette hauteur de $1^{m}10$ montre qu'il faisait bien partie de la paroi *Nord-est*, et non du *Fond* de la chambre; en effet, au niveau du fond, les piliers n'ont que $0^{m}50$ de hauteur (voir n°s IV et V), tandis que, à la paroi Nord-est, le pilier n° VIII atteint, lui, $1^{m}10$! Il n'y a donc pas de doute possible : le pilier n° VI a bien été remis à sa place primitive.

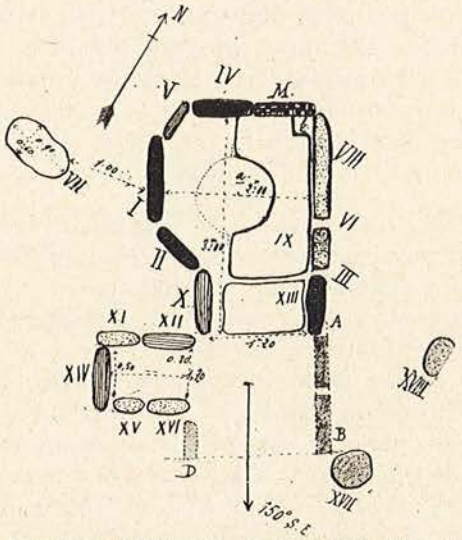

Fig. 5. — Plan du Mégalithe de La Guette, après sa Restauration, supposé complété. — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : I à XVIII, Piliers ou Blocs. — BD, Vestibule d'Entrée. — A,X, *Porte* d'Entrée de la Chambre sépulcrale. — M, *Murette*. — *a*, *b*, les deux échancrures modernes, faites à la Dalle IX. — S, E, *Axe* de l'Entrée.

7° *Pilier n° VIII.* — Ce pilier, très important, ne fut découvert qu'au cours de la fouille. On le trouva couché à plat sur de la terre et les débris de sa *murette périphérique* (1); il était *tombé* vers *l'extérieur*, c'est-à-dire le Nord-est, à environ 2^{m} du pilier n° I. En effet, c'est bien le *bord le plus rapproché du centre*, qui doit être considéré comme la base, puisque il était en *contact* immédiat avec la dalle formant pavage; et puisque la murette périphérique était *sous-lui*, et non en dehors de lui. Il n'était recouvert que par $0^{m}15$ à $0^{m}20$ de terre végétale. Il est possible, mais peu probable, que sa chute remonte à l'installation du Poste des Guetteurs; elle doit être plus moderne (*Fig.* 4).

(1) Ce qui prouve qu'on commençait parfois le travail de construction par l'établissement de ces murettes!

Nous l'avons *redressé*, en place, en soulevant son bord supérieur ; en le calant, avec les débris de la murette correspondante (*Fig.* 5); et en le glissant au niveau même du bord Est de la grande plaque de dallage, après lui avoir fait un petit lit (Pl. I; *Fig.* 7).

Il mesure : *hauteur* maximum, $1^{m}10$ (sens de la chute); *largeur* maximum, $1^{m}40$ (direction Nord-sud, celle de la paroi); *épaisseur* maximum, $0^{m}20$ (*Fig.* 5).

C'est le bloc le plus volumineux du monument.

8° *Pilier n° X.* — Ce pilier n'était pas visible avant les fouilles de 1907; son sommet était caché par un amas de terre. Nous ne l'avons découvert qu'après dégagement de la dalle de pavage et qu'en attaquant la partie Sud-est du Tumulus.

Nous l'avons trouvé debout et en place, faisant un certain angle, ouvert vers le Sud, avec le pilier n° II, très-voisin (*Fig.* 4).

Ce pilier mesure : *hauteur* totale, $0^{m}70$; *épaisseur* maximum, $0^{m}25$; *largeur* maximum, 1 mètre. — On remarquera sa faible hauteur en rapport certainement avec l'*Entrée* et le *Caveau* voisin.

C'est en examinant son bord Est que nous avons été conduit dans l'intérieur du *Caveau* annexe, insoupçonné jusqu'à ce moment des fouilles, parce qu'un peu de terre recouvrait le sommet de ses petits piliers (*Fig.* 5).

9° et 10° *Blocs n° XVII et XVIII.* — Il y a, sur le bord du sommet du tumulus et sur son flanc Est-sud-est, deux blocs de granite, assez informes, situés l'un au Sud-est, l'autre à l'Est, à quelques mètres du pilier n° III. Certes, ils ne ressemblent pas à de vrais piliers; mais il me semble qu'autrefois, avant leur déplacement très probable, ils ont dû constituer une sorte de *paroi Nord* pour un *Vestibule d'Entrée*, au Sud-est du n° III (*Fig.* 4; A, B). Mais c'est tout ce qu'on peut en dire. — Nous avons cru prudent de les laisser à leur place actuelle (*Fig.* 5), pour ne rien préjuger.

B. *Dalles de Pavage.* — 1° *Grande Dalle* (n° XI). — Quand nous avons eu déblayé le centre du tumulus, nous avons constaté qu'il s'y trouvait une énorme *pierre plate*, recouvrant la partie Nord du fond de la Chambre mégalithique (*Fig.* 4; *a*, *b*).

Nous crûmes d'abord, — étant donné qu'à l'Ile d'Yeu les mégalithes ne sont pas d'ordinaire *pavés* de la sorte, mais seulement à l'aide de petites pierres, — qu'il s'agissait d'une *Table de Recouvrement*, tombée au fond du trou fait pour la construction du *Poste de Guetteurs*. Mais bientôt nous eûmes la preuve qu'il s'agissait bien d'une grande *Dalle de pavage*, allongée de l'Ouest à l'Est, non remaniée, et, en tout cas, non changée de place. — En effet, cette pierre s'enfonce non seulement sous la *Murette en pierres sèches*

(qui elle, pourrait être moderne à la rigueur), mais aussi sous les *piliers*, eux-mêmes, c'est-à-dire sous les pierres primitivement placées *debout*, lors de la fabrication du Mégalithe (1) (*Fig.* 5; IX).

Le bord, le plus long, au Sud, a 2 mètres environ; les moins larges, Est et Ouest, un mètre environ, des deux côtés.

L'épaisseur ne dépasse pas 0^m20. C'est donc une feuille de granite ordinaire de l'Ile.

a) 1re *Entaille arrondie.* — Nous remarquâmes de suite l'existence, au niveau du bord Sud, et à peu près en son milieu, d'une *partie*, manifestement *taillée*, en forme de *cintre*. — Cette *échancrure* (*a*) est moderne; elle a été obtenue à coups de *pic de métal*, sur le bord de la pierre correspondant presque au centre de la chambre mégalithique. Elle a la forme d'une *demi-circonférence*, ayant 0^m60 de rayon, et environ 1^m20 de diamètre au bord. Mais, pour ce travail, la dalle *n'a pas été changée de place*!

Cette entaille en demi-circonférence est taillée, non pas perpendiculairement à la surface de la pierre, mais en *biseau léger*, de façon à ce qu'on puisse *coïncer*, dans ce trou, un objet quelconque, car le *biseau va de haut en bas* et dehors en dedans (*Fig.* 4; *a*).

Nous en avons conclu que cette demi-circonférence devait être complétée par une autre analogue, constituée par plusieurs *autres pierres*, qui ont été plus ou moins déplacées; et que ce trou devait correspondre à l'endroit où était encastré un *Mat de Vigie*, ayant à sa base, *avec ses annexes*, un diamètre de 1^m10 environ (Pl. II; *Fig.* 8; XI).

Cela indique une installation puissante, un *mat* très volumineux et très haut, et partant un *Poste de Guetteurs* assez moderne, en rapport sans doute avec les Guerres d'Angleterre.

b) 2e *Entaille carrée.* — Cette dalle est de forme rectangulaire, assez allongée. Or, elle a, sur son bord Nord, 1^m65 seulement, car à l'une de ses extrémités (coin Nord-ouest), se voit une 2e *entaille* (*b*), correspondant à un petit rectangle de $0^m20 \times 0^m30$. L'échancrure de ce coin ne paraît pas non plus spontanée. Elle a dû être pratiquée, aussi, pour enfoncer là un *pieu*, *carré*, de $0^m20 \times 0^m30$ (*Fig.* 5; *b*).

2° 2e *Dalle* (N° XIII). — A côté de cette grande dalle et correspondant à son bord Est, d'un mètre de large, se trouve une deuxième *dalle de pavage*, à grand axe dirigé perpendiculairement, c'est-à-dire de l'Est à l'Ouest ou à peu près (*Fig.* 4).

Elle se trouve du côté de l'*Entrée* du Mégalithe et semble constituer la dalle d'entrée, c'est-à-dire une sorte de seuil pour la *Porte*, située exactement au Sud-est (*Fig.* 5; XIII).

(1) Point très important, au point de vue architectural.

Elle est d'ailleurs au même niveau que la précédente, dont elle a l'épaisseur (0^m20); et l'aspect est exactement le même. Elle a 1^m10 de long sur 0^m80 de large.

3° 3e *Dalle* (*Hypothétique*). — Il est évident que, pour combler le vide existant entre la paroi Sud du mégalithe et la grande dalle, il devait y avoir une autre *dalle* (*Fig.* 5), dont il ne reste plus trace aujourd'hui. — C'est là que se trouvaient certainement la *pierre taillée* et les *blocs taillés*, formant demi-circonférence de 0^m60 de rayon, et faisant le pendant au trou moderne de la grande dalle (*Fig.* 5 ; *a*).

Nous pensons que c'est à cet endroit qu'avaient été placés primitivement les *Blocs taillés A et B*, décrits ci-dessus (*Fig.* 3), car ils pourraient très bien encore être employés pour reconstituer une partie du Cercle qui manque. — Il est possible que ces pierres A et B ne soient que des débris de cette 3e Dalle, détruite lorsqu'on les a taillées.

C. *Murettes de Calage périphérique*. — A l'extérieur de chacun des piliers de la Chambre centrale, nous avons constaté qu'il existait une sorte de *Murette*, formant *Calage*. Elle est d'ailleurs plus ou moins accentuée, suivant les points.

La terre du tumulus et le galgal s'appuient bien entendu sur la paroi externe de cette murette, tandis que sa face interne est appliquée directement sur la face externe des Piliers.

Cette Murette périphérique, en forme de muraille circulaire, est constituée, en *pierres sèches*, par des *blocailles* de granite et quelques quartz de filon roulés (Pl. I; *Fig.* 8. — Pl. II; *Fig.* 9; M).

Murette visible du Pilier n° *IV*. — Dans les endroits où les piliers font défaut, comme par exemple entre les nos IV et VIII, où il manque un *Pilier* (n° IV'), détruit depuis longtemps, cette *murette* est actuellement encore parfaitement *visible* sur une longueur de 0^m80 et une hauteur de 0^m60 (Planche I).

Elle repose sur la grande pierre de dallage : ce qui indique bien le moment où elle a été construite, après la mise en place de cette Dalle.

Elle se trouvait, bien entendu, en dehors du pilier, manquant désormais, que nous appelons N° IV'.

Nous avons *restauré* avec soin cette murette, entre les piliers IV et VIII, pour maintenir solidement les terres du tumulus en ce point, comme on le voit sur nos photogravures (Planche I; en bas : *Fig.* 8). On y a, en particulier, ajouté les gros blocs de la surface, pour la consolider.

II. Caveau annexe Sud. — *a*) *Piliers proprement dits.* — 1° *Pilier n° XI.* — En enlevant un peu de terre vers le Sud du sommet du Tumulus, nous trouvâmes, *tombé à plat et en dehors*, c'est-à-dire vers le Nord-ouest, le pilier n° XI, qui était *resté en place.* Nous supposons qu'il est tombé en *dehors*, par suite d'une traction, de ce côté, de la petite *Table de recouvrement* du Caveau, qui y correspondait, et qui a d'ailleurs été trouvée à 2 mètres au Nord-ouest (n° VII), parce que les piliers voisins n°s XII et XIV étaient intacts (*Fig.* 4).

Ce pilier a été *redressé* à sa place même. Il mesure: *hauteur* maximum, 1 mètre; *épaisseur* maximum, 0^m15; *largeur* maximum, 0^m60. — A noter sa faible épaisseur, par rapport aux autres.

2° *Pilier n° XII.* — Ce pilier, peu important, était tout à fait *caché* par le n° X. Mis à découvert en fouillant le centre du caveau, il fut trouvé *debout* et *en place,* mais *très fortement penché* en dehors: ce que nous expliquons encore par une violente traction Nord-ouest de la table de recouvrement (n° VII) (*Fig.* 4).

Il mesure: *hauteur* totale, 0^m60 senlement; *épaisseur* maximum: 0^m20; *Largeur* totale, 0^m80. — A noter sa très faible hauteur (*Fig.* 5).

3° *Pilier XIV.* — Ce pilier n° XIV fut trouvé, *debout et bien en place*, au fond du petit caveau; mais il était un peu *penché* vers l'intérieur, c'est-à-dire au Nord: ce qui s'explique par la poussée des terres.

Il mesure: *hauteur* totale, 0^m80; *épaisseur* maximum, 0^m20; *largeur* maximum, 0^m40. — C'est un *pilier de fond* (*Fig.* 6).

4° *Pilier n° XV.* — Il fut découvert, *tombé* à plat, au Sud du Caveau, son sommet vers l'extérieur. Il avait donc été déplacé de 0^m50 environ, par une traction exercée de ce côté (Nous supposons que c'est lors de l'enlèvement de la deuxième petite table de recouvrement) (*Fig.* 4).

Il fut ramené à sa place et redressé à la restauration. Il mesure: *hauteur* totale, 0^m85; *épaisseur* maximum, 0^m35; *largeur* maximum, 0^m50. — Il a la même hauteur que le pilier du fond (*Fig.* 5 et 6).

5° *Pilier n° XVI.* — On le trouva *tombé* aussi en dehors, c'est-à-dire au Sud, comme le précédent, mais bien en place (*Fig.* 4). Lui aussi a dû être renversé lors de la traction de ce côté de la première table de recouvrement du Caveau, aujourd'hui disparue. Il a été remis à sa place, lors de la restauration du Caveau (*Fig.* 5 et 6).

Il mesure: *hauteur* totale, 0^m80; *épaisseur* maximum, 0^m30; *largeur* maximum, 0^m60.

B. *Tables de Recouvrement.* — 1° *Table du fond* (*Bloc n° VII*). — Nous supposons que la pierre n° VII, trouvée à un mètre à l'Ouest du n° I, n'est qu'une *table de recouvrement du Caveau* annexe, parce qu'il est difficile d'y voir le seul *pilier*, *manquant* au fond du Mégalithe, celui occupant l'espace situé entre le n° IV et le n° VIII et enlevé de sa place, lors de la fabrication de la petite entaille (*b*) de la Grande dalle de pavage (Pilier n° IV). — Sa longueur paraît trop faible (0^m60, au lieu de 0^m80); et, d'autre part, son transport de IV en VII serait très difficile à admettre, lors de l'établissement du Poste de Guetteurs!

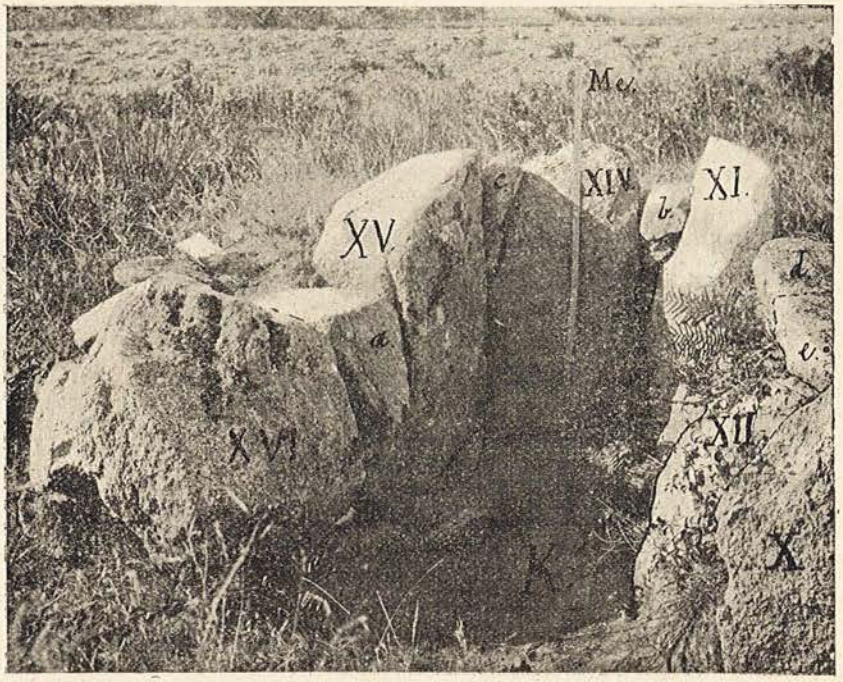

Fig. 6. — Aspect intérieur du Caveau annexe Sud du Mégalithe de La Guette. — Photographie Marcel Baudouin, exécutée de l'Entrée, c. à. d. au Nord. — *Légende* : X, XII, XI, XIV, XV, XVI, Piliers; — K, intérieur du Caveau; — Me, mètre vertical; — *a*, *b*, *c*, *e*, *d*, Blocs intercalaires.

Nous y voyons plutôt la *deuxième Table de recouvrement du Caveau*, celle qui se trouvait près *du fond* : 1° en raison de sa *forme* et de ses *dimensions* ; 2° en raison du *mode de chute* et *d'inclinaison des piliers XI et XII*. — Mais, évidemment, ce n'est là qu'une *hypothèse*, dont nous n'avons pas cru pouvoir tenir compte à la Restauration (faute de preuves suffisamment convaincantes) : ce qui explique pourquoi nous n'avons pas fait entrer en ligne de compte le bloc n° VII, au cours de nos travaux, et l'avons laissé à sa place.

Cette pierre n° VII, posée à plat sur le flanc Ouest du tumulus et recouverte par très peu de terre, à grand axe Est-ouest, mesure 0^m90 de long. Or le caveau, au *fond* Ouest, n'avait que 0^m50 de large, avec un maximum de 0^m80 seulement à l'entrée Est; par conséquent l'hypothèse soutenue par nous est défendable à ce point de vue. Epaisseur de 0^m20 et largeur de 0^m60 : ce qui correspond bien à peu près à la moitié de la longueur du caveau, atteignant 1^m10 au moins (*Fig.* 5 et 6).

2° *Table de l'entrée du Caveau.* — Quant à la *première Table de l'Est*, celle-ci a complètement disparu. Nous n'admettons son existence qu'en raison, d'une part, de la forme et des dimensions du caveau, et, d'autre part, de la chute au Sud des Piliers de la paroi Sud dudit Caveau (*Fig.* 4).

*
* *

Nous avons résumé, dans le Tableau d'ensemble ci-dessous (p. 371), les données précédentes; il permettra de se rendre rapidement compte de la disposition des Piliers, de leurs rapports, et des analogies qu'ils présentent, suivant le rôle qu'ils jouent dans le Monument.

§ III. — Histoire du Monument.

I. — Ensemble du Monument. — Depuis que la Restauration est exécutée, le monument se trouve dans les conditions suivantes.

1° Orientation. — L'*Orientation* du grand axe est *Nord-ouest-Sud-est*. Plus exactement, l'Entrée se trouve du côté du *Sud-est*, à 150° de la Boussole magnétique. — C'est pour cela que, suivant l'usage, nous disons que l'Orientation est 150° S.-E. (*Fig.* 5).

En faisant la correction de la *Déclinaison* avec le chiffre moyen (actuel) (1), pour l'Ile d'Yeu de 17°, on obtient une *orientation géographique* de 133°. — Cela correspond au *Lever du Soleil*, à un moment donné de l'année [Pour le calcul, se baser sur la *latitude* (Nord) de l'Ile, qui est, en moyenne, de 46°40].

2° Chambre principale. — A. *Forme et Dimensions.* — *a*) *Axe.* — Le mégalithe comprend d'abord une *Chambre principale*, placée à son *fond*. Elle n'est ni arrondie, ni carrée; elle a une forme telle qu'elle est carrée du côté Nord-est, arrondie au Sud-ouest, et *rétrécie* vers l'Entrée, au sud-est. Aussi l'*axe* le plus grand, ou princi-

(1) Je crois qu'en réalité il a pu être *beaucoup plus élevé* à l'Epoque néolithique. Mais il a pu varier en *moins* ou en *plus*, et alors atteindre 20°, et même 25° ! — Au début du siècle, d'ailleurs, on aurait noté 22° [Voir Cartes marines de l'époque].

LE MÉGALITHE DE LA GUETTE : ILE D'YEU (V.).

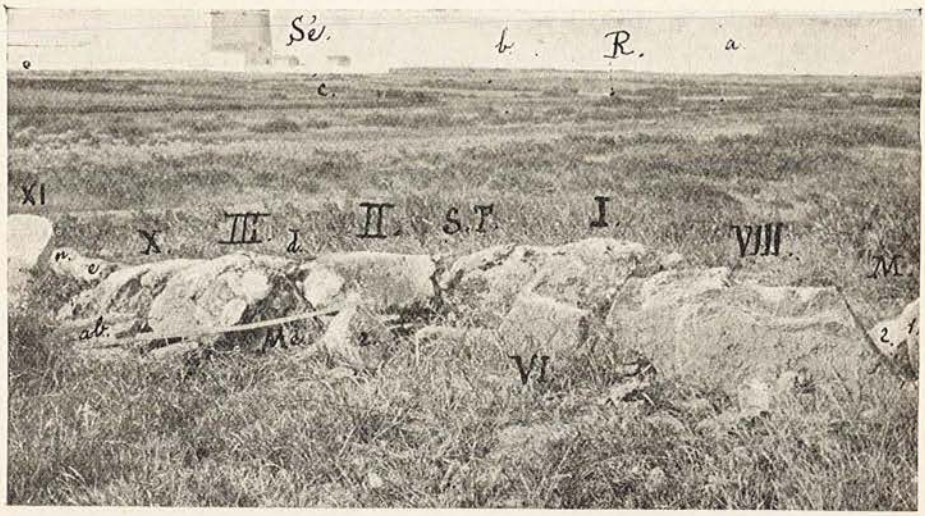

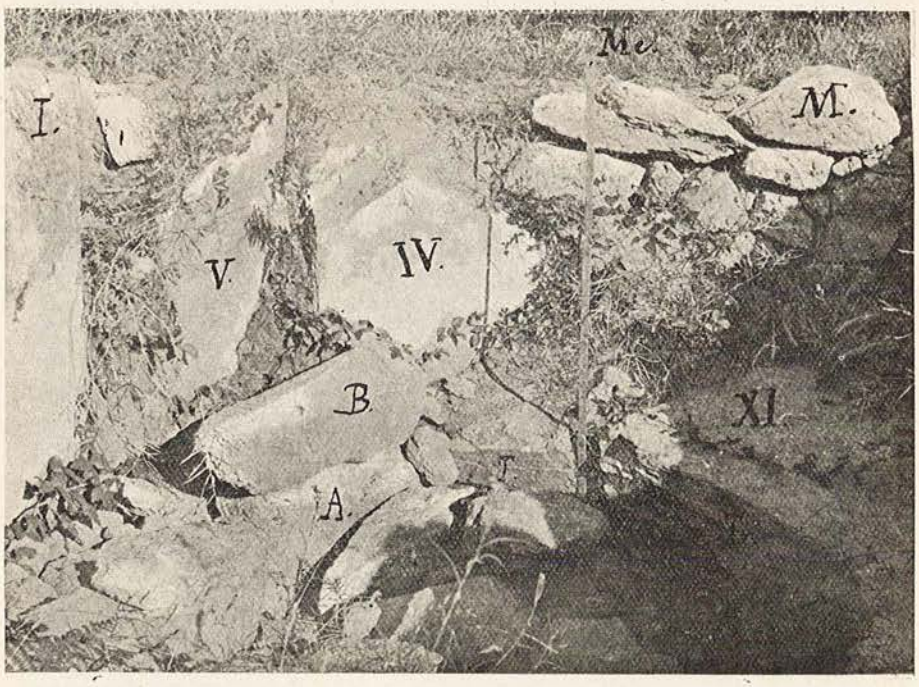

Fig. 7-8. — Le Tumulus, avec Mégalithe inclus, de La Guette, à l'Ile d'Yeu (Vendée). — D'après des Photographies de M. Marcel Baudouin.

Fig. 7. — En Haut : Vue cardinale Nord. — Aspect du sommet du *Tumulus*, avec les *Piliers*, faisant saillie hors de la Butte. — I à VIII, n^os^ des *Piliers*. — M, *Murette* du fond. — S T, sol de la base du Tumulus. — Me, mètre placé horizontalement. — *a*, *b*, *n*, *e*, *d*, 1, 2, petits blocs. — R, route allant du Bourg au Sémaphore des Justices (Sé.). — a, b, c, voie d'accès au Mégalithe [b, c, poteaux télégraphiques du Sémaphore].

Fig. 8. — En Bas : Vue intérieure du Mégalithe de La Guette. — Aspect du fond. — Photographie faite de l'Entrée [Marcel Baudouin]. — Vue Nord-ouest. — I à IV, Piliers. — M, *Murette* du fond. — Me, mètre. — A, B, Blocs de granite taillés (*Mât de signal*). — IX, grande *Dalle*, échancrée.

LE MÉGALITHE DE LA GUETTE : ILE D'YEU (V.).

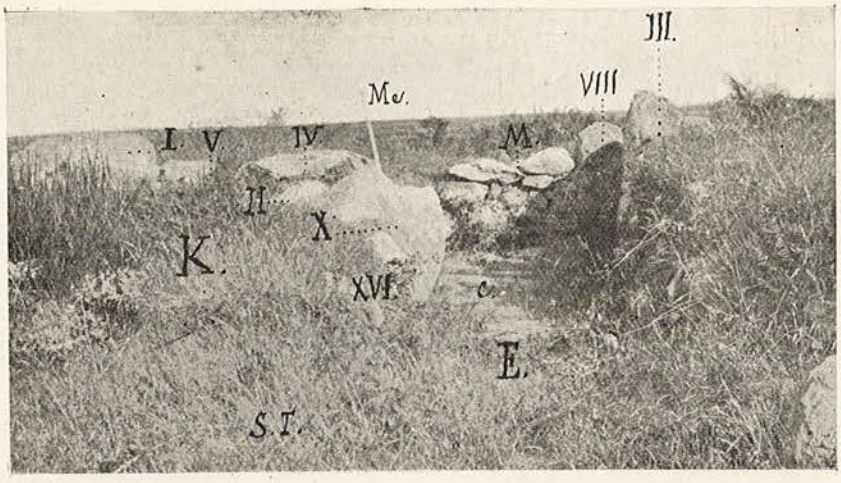

Fig. 9. — Vue d'ensemble du MÉGALITHE DE LA GUETTE, avant la FOUILLE du CAVEAU latéral Sud. — Photo. prise au Sud-Est (en face l'Entrée). [Cliché du Dr Marcel Baudouin]. — *Légende :* C, *Dallage.* — S.-T., Terre du Tumulus. — I à XVI, Piliers. — K, Situation du *Caveau.* — Me, mètre. — M, Murette.

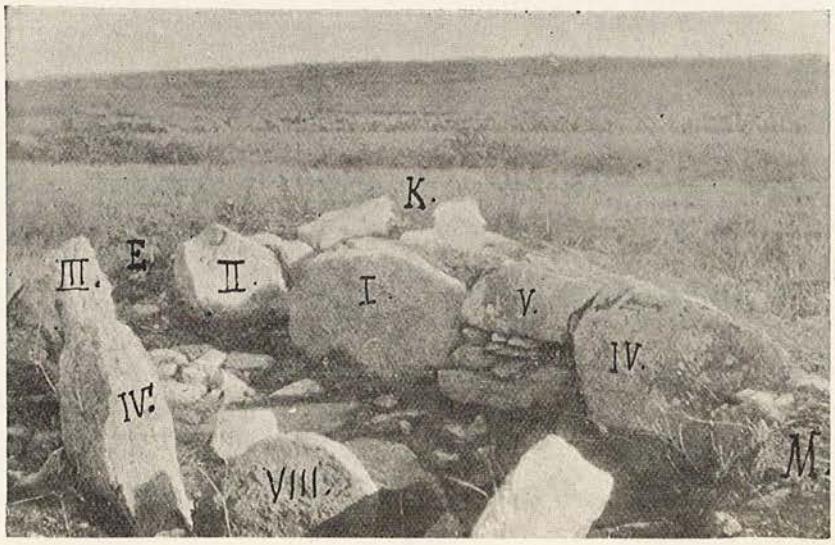

Fig. 10. — Vue d'ensemble du MÉGALITHE DE LA GUETTE, après sa Restauration. — Photographie, prise du côté Nord, au sommet du Tumulus. — Vue *Sud* [Cliché du Dr Champagne]. — Aspect de la *Chambre principale, de la Porte, et du Vestibule d'Entrée* (E.). — *Légende :* M, Murette du fond (Pilier IV'). — I à VIII, Piliers. [IV' = VI]. — K, *Caveau* latéral.

Tableau d'ensemble des Eléments mégalithiques du Monument de La Guette.

Éléments Mégalithiques.			Situation en 1907.	Etat avant 1907.	Dimensions. Hauteur.	Largeur.	Epaisseur.
I. — Chambre principale							
1° *Piliers.*	*Paroi Est.*	*Pilier VIII.*	*En place.*	*Tombé* en dehors.	1.10	1.40	0.20
		Pilier VI.	*Déplacé.*	*Tombé* en dedans.	1.10	0.60	0.30
	Paroi Ouest.	*Pilier I.*	*En place.*	*Debout.*	0.60	1.35	0.20
		Pilier II.	*En place*, un peu *dévié.*	*Debout.*	0.70	0.65	0.25
	Fond.	*Pilier V.*	*En place.*	*Debout.*	0.50	0.60	0.20
		Pilier IV.	*En place.*	*Debout.*	0.50	0.80	0.20
		Pilier IV'.	*Disparu.*	*Détruit.*	0.50 (?)	0.80 (?)	0.20 (?)
	Entrée.	*Pilier III.*	*En place.*	*Debout.*	0.80	0.70	0.35
		Pilier X (1).	Un peu *dévié* sur place	*Debout.*	0.70	1.00	0.25
2° *Dalles de Pavage.*		1re *Dalle* (n° *IX*).	*En place.*	*Travaillée* à l'époque moderne.	1.65 E 2.150	1.00	0.20
		2me *Dalle* (n° *IX'*).	*Disparue.*	*Détruite.*	»	»	»
		3me *Dalle* (n° *XIII*).	*En place.*	*Intacte.*	1.10	0.80	0.20
3° *Tables de Recouvrement.* (3, dont 1 pour l'Entrée probable).			*Disparues.*	*Détruites.*	»	»	»
II. — Caveau annexe.							
1° *Piliers.*	*Paroi Nord.*	*Pilier XII.*	*En place.*	*Debout.*	0.60	0.80	0.20
		Pilier XI.	*En place.*	*Tombé* en dehors.	1.00	0.60	0.15
	Paroi Sud.	*Pilier XVI.*	*En place.*	*Tombé* en dehors.	0.80	0.60	0.30
		Pilier XV.	*Déplacé.*	*Tombé* en dehors.	0.85	0.50	0.35
	Fond.	*Pilier XIV.*	*En place.*	*Debout.*	0.80	0.40	0.20
2° *Tables de Recouvrement*		a) *Fond* (n° *VII*).	*Déplacée* au *Nord.*	*Eloignée* de 2m.	0.90	0.60	0.20
		b) *Entrée* (n° ?).	*Disparue.*	*Disparue.*	»	»	»

(1) Nous avons cru inutile de faire figurer dans ce tableau les Blocs XVII et XVIII, car nous ne sommes pas certain du rôle qu'ils ont joué jadis.

pal (c'est-à-dire le N.-O.-S.-E.) a-t-il 3 mètres de long, tandis que le petit, perpendiculaire à celui-là, n'a que 2 mètres au maximum, au centre même de cette chambre (*Fig.* 5). Au fond, à l'Ouest, il n'a guère que $1^{m}80$; et il n'a à l'entrée que $1^{m}20$ seulement.

Nous sommes d'ailleurs renseigné sur cette forme primitive : 1° par la forme elle-même de la grande dalle de pavage (n° XIII), non déplacée et à bord net (N.-E.); 2° par la trouvaille de *piliers debout et en place* : *a*) à l'*entrée*; *b*) sur la *paroi* ouest; *c*) au niveau du *fond* (N.-O.).

b) *Entrée.* — Le Retrécissement de l'*Entrée* de cette Chambre est donc indiscutable.

c) *Parois.* — A noter que chaque *paroi*, Est et Ouest, comprend *deux* piliers; et que, de chaque côté, il y en a un *large* ($1^{m}35$ à $1^{m}40$) et un *petit* (0,60); que le *fond* en comprenait *trois* à peu près de même longueur ($0^{m}60$ à $0^{m}80$) (V, IV et IV'); et que les *piliers* de l'*Entrée* sont très comparables (X et III).

d) *Hauteur.* — Il faut conclure de là que le sol de la *Chambre primitive* allait en se relevant notablement vers le Nord et vers l'Ouest, et que la Chambre était *plus haute à l'Est* qu'au niveau *du fond*.

Cette disposition est sans doute en rapport avec la façon dont les constructeurs du mégalithe ont amené les *tables de recouvrement* sur cette butte, une fois les piliers *dressés* sur le tumulus. Elle semble indiquer que les tables ont été montées par le côté Nord-ouest, puisque c'est de ce côté que se trouvent les *blocs les moins hauts*.

a) La *paroi Ouest* était constituée par les piliers *les moins élevés* (ils ne dépassent pas $0^{m}70$, $0^{m}60$ et $0^{m}70$).

b) La *paroi Est*, au contraire, avait les piliers les plus *gros* et les *plus élevés* ($1^{m}10$ environ) [sauf, bien entendu, à l'entrée, tombant à $0^{m}80$) (*Tableau* I; p. 371).

c) D'autre part, au *fond*, les trois piliers n'avaient guère que $0^{m}50$ de hauteur.

On remarquera qu'ici nous sommes en présence de piliers *très peu élevés actuellement* au-dessus du tumulus, d'une façon générale, puisque les plus hauts n'ont guère que $0^{m}80$ à 1 mètre. — Quelques-uns, on l'a vu, n'ont même que $0^{m}50$: ce qui est très peu.

B. *Tumulus sous-mégalithique.* — Comme la butte de La Guette a une hauteur totale de plus de 3 mètres, atteignant jusqu'à 4 mètres par endroits, il faut en conclure que, non seulement nous

avons ici affaire à un *Mégalithe sous tumulus*, mais aussi à un *Monument érigé sur Tumulus*, c. à. d. sur une butte artificielle, ayant déjà au moins 2 mètres de hauteur. Cela est très important à souligner, parce que cela prouve qu'on commençait parfois à l'Ile d'Yeu ces constructions, après avoir établi d'abord un *Tumulus*, exactement comme en Bretagne. — Ici, d'ailleurs, nous savons qu'on mit d'abord en place la grande *dalle de pavage* n° IX (car elle s'enfonce sous le pilier n° IV) sur le tumulus primitif, entièrement artificiel, car il n'existe pas de *pointement rocheux* à son centre ; puis on construisit les *murettes* périphériques, *redressa les piliers* sur les dalles de pavage, et consolida le tout avec de la terre !

C. *Vestibule d'entrée.* — Nous ne croyons pas, en effet, que les *deux gros blocs de granite*, situés au pied du tumulus, au Sud-est et à l'Est (n°s XVII et XVIII), soient autre chose que les éléments persistants de la paroi *Est* d'une *Galerie d'entrée* détruite, mais ayant existé jadis du côté Sud-est du « Tumeria » de La Guette (*Fig.* 5 ; A, B).

D. *Recouvrement.* — Aucune *Table de Recouvrement* ne persiste ; et nous répétons qu'on ne peut pas en reconnaître une dans la grande dalle de pavage (n° IX), en raison de sa forme allongée Nord-sud (au lieu d'être S.-O.) et de sa situation. Ces tables existaient certainement jadis, et étaient sans doute dirigées, comme d'ordinaire, perpendiculairement au grand axe de la chambre, c'est-à-dire *Sud-ouest-Nord-est.*

Il devait y en avoir au moins *trois* : la première au Nord, s'appuyant sur les piliers I, V, IV, IV', VIII ; la seconde, sur les piliers I, VIII', II et VI ; la troisième devait être placée à l'entrée (I et III), sur la *Porte.*

Elles ont été détruites, en partie ou en totalité, lors de la construction du *Poste de Guetteurs* d'abord ; puis ce qui restait a sans doute été utilisé par les carriers en 1862. Le renversement du n° VIII, à l'Est, indique le sens de la traction pour celle du *fond*, très probablement. Il n'en persiste plus la moindre trace.

E. *Dallage.* — Nous avons décrit les éléments formant *dallage.* Il reste deux grandes dalles encore en place : l'une (IX), pour la partie *Nord-est* de la *Chambre* ; l'autre (XIII), pour l'*Entrée*, et à direction perpendiculaire. — Une troisième (IX') a disparu et a été utilisée certainement par les constructeurs du *Poste de Guetteurs* ; elle occupait la moitié *Nord-ouest* de la Chambre mégalithique.

La dalle d'entrée occupe presque tout le seuil, puisqu'elle a 1^m10 de long, l'entrée n'ayant que 1^m20 de large ; et son bord Sud-est correspond exactement à l'angle Sud-est des piliers n^os X et III.

La *Chambre centrale*, par suite de cette disposition, n'avait guère que 0^m60 à 0^m80 de *hauteur utilisable* au maximum, puisque le dallage avait partout 0^m20 d'épaisseur.

Comme la surface de son plancher n'est que de $2^m \times 2^m = 4^m$, on voit qu'elle cubait $4 \times 0,70$ (moyenne); soit $2^{mc}80$, c. à. d. 3^{mc} environ.

3° Caveau latéral. — Ce monument présente un *Caveau latéral annexe*, situé au côté Sud-ouest de l'*entrée actuelle*, mais en *dehors d'elle* et plus au sud. C'est cette disposition qui nous a fait supposer l'existence d'un *Vestibule d'entrée*, aujourd'hui disparu, mais qui devait correspondre à la surface DAB, ou à peu près de la *Figure* 5, au Sud-est des Piliers (X et III).

Ce *caveau*, assez petit, à grand axe perpendiculaire comme d'usage à l'axe de l'entrée et de la principale chambre, a environ 1^m20 de long sur 0^m40 de large au fond *ouest*, et 0^m80 de large à l'entrée sur une *hauteur* de 0^m75 à 0^m80 environ (*Fig.* 6).

Formé de cinq *petits piliers*, avec quatre de chaque côté et un seul, au fond, il ressemble assez à une *Ciste néolithique* (par exemple à l'une de celles trouvées, dans l'Ile d'Yeu, au Chiron-Lazare), qui aurait été *accolée*, ultérieurement au monument principal; mais nous ne l'en croyons cependant pas distincte, et admettons qu'il ne s'agit que d'une *annexe contemporaine*, en raison surtout de sa forme plus allongée que dans les Cistes.

Ce caveau ne devait être ni *dallé*, ni *pavé*; nous n'y avons rien vu de tel, d'ailleurs. Il a dû aussi être vidé, soit par le *chercheur de trésors* ou les *carriers*; soit par les constructeurs du mât de vigie.

Il devait avoir des petites *dalles de recouvrement*, au moins *deux*. Nous pensons que l'une d'elles, celle du *fond* Ouest, est le bloc n° VII, trouvé à 2 mètres au Nord-ouest et déplacé, puisqu'il a 0^m90, c'est-à-dire une longueur suffisante pour couvrir une cavité de 0^m40 à 0^m60 de large.

Ce caveau a-t-il été construit, non seulement après le mégalithe principal terminé, mais après que ce dernier eut servi quelque temps? Cela est possible, quoique bien improbable, s'il y a eu réellement un vestibule d'accès. Mais il me semble impossible de résoudre actuellement cette question. — L'hypothèse d'une construction concomitante de la Chambre principale est la seule qui me paraisse soutenable.

Nous avons fouillé complètement ce caveau, et enlevé la terre qui le remplissait en entier et le dérobait tout d'abord aux yeux (*Fig.* 6). Nous n'y avons absolument rien trouvé. — Il avait évidemment été exploré, au préalable!

4° Tumulus sus-mégalithique ou de recouvrement. — Puisqu'en 1907 les piliers I, II, III, IV, faisaient une *saillie de* 0^m40 *à* 0^m80 *au-dessus du sol actuel du sommet du Tumulus,* il faut en conclure que l'on avait fait « dégaliner » déjà, sur les flancs de la butte, une épaisseur de 0^m50 de galgal et de terre! Comme, en plus, les *tables de recouvrement* devaient avoir au moins 0^m30 à 0^m40 d'épaisseur, cela fait au moins 1 mètre de tumulus, qui a désormais complètement disparu!

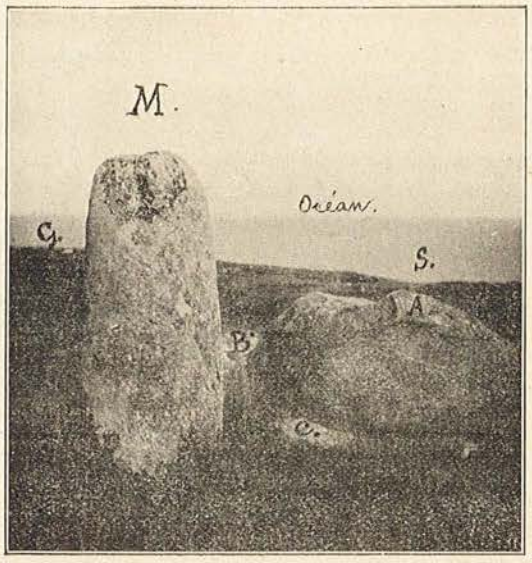

Fig. 11. — Le Menhir des Sauts (*Pierre du Tonnerre*) à l'Ile d'Yeu (V.). — Menhir *indicateur*, probable, du Mégalithe de La Guette (1). — M, Menhir; — S, Anse des Sauts; — G, direction de *La Guette*; — A, B, C, *Blocs* voisins.

Si nous admettons qu'il a actuellement 3 à 4 mètres de hauteur au-dessus du sol naturel à cet endroit, nous arrivons, pour la totalité des deux parties du tumulus, *sus* et *sous mégalithiques*, à une hauteur de 5 mètres environ.

Cela n'a rien d'extraordinaire; ce fut cependant suffisant pour tenter ceux qui y installèrent un *Mât de Signal.* C'est qu'en effet, en pareille matière, 5 mètres, c'est énorme, pour la visibilité en mer des signaux.

II. — Rapport avec le Menhir voisin. — Il existe, à 600 mètres au Sud-est, un *Menhir*, l'un des plus beaux de l'Ile, qui s'appelle le *Menhir des Sauts.* — Nous croyons avoir montré, dans un autre

(1) Clichés de l'*Homme préhistorique* (*Fig.* 11 et 12).

mémoire, déjà cité, qu'il peut être le *Menhir indicateur du Mégalithe de La Guette*, et qu'il représente l'*indicateur de l'Entrée* (*Fig.* 12).

En effet, le grand axe d'érection du Mégalithe va de l'Ouest à l'Est, sous un angle de 150° (*Fig.* 5). Or, l'*axe d'érection* du Menhir est également de 140° Sud-est (1) (*Fig.* 11). On voit qu'il n'y a qu'une différence de 10° dans le parallélisme des axes : ce qui est insignifiant !

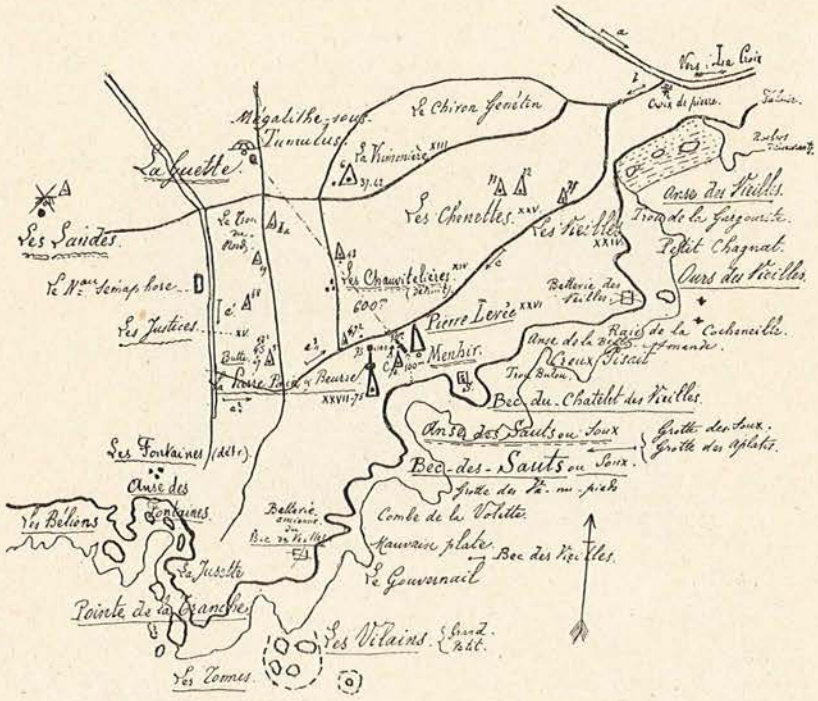

Fig. 12. — Rapport du TUMULUS DE LA GUETTE avec le MENHIR DES SAUTS (à l'Ile d'Yeu, Vendée). — Carte de la Région. — *Echelle* : 1/20.000. — *Pierres à Cupules* du voisinage (A, C, XIII à XXVII).

La distance de 600 mètres est certainement considérable pour l'Ile ; mais nous savons qu'en Vendée (La Frébouchère), qu'en Bretagne, et surtout qu'en Normandie, on en trouve d'aussi importantes...

Quoiqu'il en soit, il importait d'autant plus de faire ce rapprochement que le *Menhir des Sauts* ne peut pas aujourd'hui corres-

(1) En effet, puisque la ligne de direction de la face Nord-est est 50°, l'axe d'érection est 90° + 50° = 140°.

pondre à un autre Mégalithe funéraire, puisqu'il n'y en a pas dans le Sud-est de l'Ile (*Fig.* 12)

III.—Trouvailles.—Au cours des fouilles, en 1907, nous avons recueilli quelques rares objets, certes fort peu intéressants, mais utiles à connaître; il nous reste à les décrire, pour faire comprendre ce que nous avons déjà dit et les conclusions de ce travail.

A. Pièces préhistoriques. — Parmi les pièces qu'on peut considérer comme préhistoriques et de l'époque même du Mégalithe, nous pouvons citer les suivantes. Elles datent manifestement pour nous de l'Epoque *Néolithique*, comme celles des autres! *Monuments funéraires* anciens de l'île.

1° *Eclats de Silex.*

2° *Galets de mer*, *lustrés* et *patinés* en partie.

3° *Mollusques marins* (Coquilles).

4° *Poterie préhistorique.*

5° A ces objets, il faut ajouter un *Broyon*, découvert en 1908, après les fouilles, par un visiteur, sur le tumulus lui-même.

Il est évident qu'en raison de leurs caractères mêmes, ces pièces n'ont été retrouvées par nous, en 1907, que parce qu'elles avaient été méconnues ou négligées par les constructeurs du Poste de Guetteurs et le chercheur de trésor, ou que parce qu'elles leur avaient échappé.

1° *Eclats de silex.* — Au Tumulus de La Guette, comme à la Gournaise, aux Tabernaudes n° III, aux Landes, à Gatine, etc., nous avons retrouvé une douzaine des *éclats de silex* caractéristiques des Sépultures mégalithiques de l'Ile Yeu et du rivage Vendéen (1). — Ce sont des *petits débris* de *galets de mer roulés*, *cassés* intentionnellement, dans des galets assez *volumineux* ici au nombre de quatorze, dont un caillou assez gros, fendu par le milieu, et un gros débris avec cortex (silex jaune). Les lames sont *courtes*.

Le poids de ces quatorze pièces est de 130 grammes environ, le galet le plus lourd pesant 30 grammes seulement.

a) Sur 4 de ces débris, cônes de percussion très nets (dont deux lames en silex un peu noir).

b) Sur 5 lamelles, encore traces du cortex du galet.

c) 4 débris de très petits galets, dont l'un présente des sortes d'éclats, comme un *nucléus*.

d) Un galet de mer cassé, en silex jaune pâle, avec croûte blanchâtre de 0^m002 à 0^m003 d'épaisseur.

(1) Marcel Baudouin. — *Les Eclats de Silex des Mégalithes funéraires en Vendée. Rite funéraire néolithique. — L'Homme préhistorique,* Paris, 1911, n°58 et 59. — Tiré à part, 1911, in-8°, 11 pages [Voir p. 4].

Ces silex ont été, bien entendu, apportés là, de façon intentionnelle, dans un but bien connu désormais (1).

2° *Galets de mer*. — Nous en avons trouvé un nombre très notable, apportés là aussi de façon intentionnelle, puisque les falaises les plus rapprochées (celles des Anses des Sauts et des Fontaines) sont à plus d'un kilomètre de distance (700 et 900^{m}).— Nous avons, entre autres, recueilli les cailloux suivants :

a) Un galet *triangulaire*, en *gneiss*, formé de strates parallèles, épais de 0^{m}025. Les feuillets sont nets et bien superposés.

b) 4 galets en *gneiss*, ronds comme une boule (2).

c) 5 galets en *quartz de filon*, roulés ; petits en général, mais un gros (3).

d) Un galet en *Calcaire* (4).

e) Deux en roches rares : un en *silex*, avec une belle *patine lustrée*, analogues aux galets déjà décrits (5) ; et un autre, en roche brune, qui m'est inconnue, avec une *patine* encore plus belle!

Je dois absolument faire remarquer que le premier galet cité (*gneiss*, de forme triangulaire), est tout à fait comparable et superposable à celui qui fut découvert, *en place*, à l'Allée couverte de La Planche-à-Puare, au niveau du *nez* du Squelette trouvé entier, et actuellement au Musée Dobrée, à Nantes!

Peut-être était-il placé de même près d'un squelette, à La Guette ?

3° *Mollusques marins*. — Etant donné que le Tumulus de La Guette a été le siège d'un *Poste de Guetteurs* pendant de longues années, on devait se demander si les coquilles de Mollusques marins, dont nous allons parler, n'étaient pas *modernes*, et ne représentaient pas des débris alimentaires de l'époque historique.

On pourrait admettre cette hypothèse, si : 1° on ne trouvait pas d'ordinaire de ces coquilles dans les autres *Mégalithes* inviolés de l'Ile (Planche-à-Puare); 2° l'on trouvait ici des *espèces, comestibles* actuellement, et qui ne l'étaient pas *autrefois*; 3° les débris paraissaient réellement plus modernes.

(1) On remarquera que nous avons trouvé déjà : à la Gournaise, 33 éclats, du poids de 260 gr.; aux Tabernaudes n° I, 37 éclats, pesant 340 gr.; etc.

Comme on le voit, c'est toujours à peu près la même quantité d'*éclats de silex* qu'on trouve dans les Mégalithes de l'Ile d'Yeu !

(2) On sait que les falaises de l'Anse des Vieilles peuvent fournir de ces galets.

(3) Ils proviennent des nombreux *filons de quartz* des falaises occidentales.

(4) Ce galet provient sans doute du *gisement sous-marin de Calcaire éocène* de la côte orientale.

(5) Marcel Baudouin. — *Galets lustrés des Dolmens*, etc. — *Bull. Soc. Préhist. de France*, 1908.

Mais c'est tout le contraire qui a été observé. Par conséquent, nous maintenons que ces coquilles faisaient partie du *Mobilier funéraire néolithique*, là comme ailleurs, au moins pour la grande généralité.

Nous avons reconnu les espèces suivantes.

1° *Patella vulgata* [*Jambes*, *Berniques*, etc.]. — On en a trouvé un très grand nombre; mais nous n'en avons conservé qu'une quinzaine d'exemplaires. Tous présentent la patine *blanchâtre*, bien connue, les faisant ressembler à de la *chaux vive*. — A noter une coquille, bien conique, typique et grande; puis une dizaine d'ovoïdes, dites à l'Ile d'Yeu *Jambes de Lune*, et décrites déjà par nous (1).

Nous ne reviendrons pas ici sur ce mollusque, classique pour les Mégalithes de l'Ile d'Yeu.

2° *Chlamys varia*. — Un seul débris d'une coquille (petit exemplaire), à patine blanchâtre caractéristique, et dont le vernis a complètement disparu.

C'est une coquille non alimentaire à l'époque, apportée là, sans doute par hasard, avec les Patelles, destinées à la sépulture.

3° *Anomia Ephippium*. — *Un seul* débris, très patiné, apportée là aussi par hasard, avec les Patelles, et dans les mêmes circonstances.

En somme, comme mollusque faisant partie du *Mobilier funéraire*, c'est-à-dire déposé dans le tombeau — à titre d'*Aliment* pour le mort ou pour toute autre cause — il n'y a à citer exclusivement que les Patelles.

Toujours pas d'*Huîtres* (on n'en trouve pas à l'Ile d'Yeu); mais pas de *Poissons*, ni de *Bigorneaux*, comme dans les Kjökkenmödding. — Cette constatation a un réel intérêt, comme nous le dirons ailleurs.

4° *Céramique*. — Je crois qu'on ne peut ranger sous ce titre, c'est-à-dire donner l'étiquette de Néolithique, qu'à quatre fragments, trouvés dans l'intérieur du Mégalithe (2).

Trois d'entre eux sont tout à fait comparables aux débris trouvés en si grand nombre dans le Kjökkenmödding des Tabernaudes, si bien qu'il est impossible de les différencier!

(1) Marcel Baudouin. — *Découverte et fouille d'un Kjökkenmödding Néolithique aux Tabernaudes à l'Ile d'Yeu (V.)*. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1910, VI S, t. I, fasc. 6, p. 549-595, 19 figures, 2 pl. hors texte. — Tiré à part, 1611, in-8°, 19 fig., 48 p.

(2) D'ailleurs on n'y a trouvé, concurremment, qu'un seul débris de céramique moderne.

Quant au 4e, il est en pâte plus fine, mais paraît bien néolithique également.

Ces quatre fragments, très petits, indiquent au moins 3 *vases* différents : l'un épais de 0m011, à pâte très friable; l'autre épais de 0m007; la troisième de 0m005.

5° *Broyon.* — En 1908, le 22 septembre, mon ami, M. E. Bocquier (alors à Fontenay-le-Comte), au cours d'une visite au tumulus, trouva sur le sol un beau *broyon*, qui m'avait échappé en 1907, et qui, évidemment, a été mis au jour par la fouille.

C'est un *galet de mer roulé*, qui paraît être en *grès* et probablement en *Grès cénomanien*, et qui pèse 375 grammes. Son volume est celui d'une figue assez grosse et un peu aplatie.

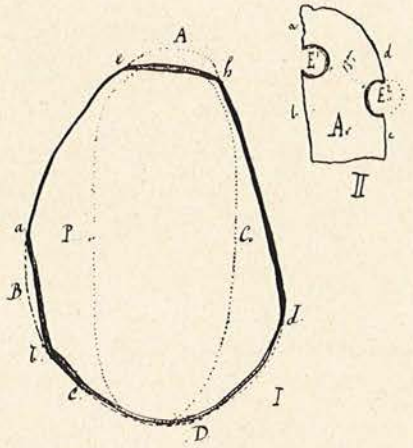

Fig. 13. — Broyon et Ardoise, trouvés au Tumulus de La Guette. — I, *Broyon*. A, B, C, D, parties disparues; *e h*, *a b*, *c d*, surfaces d'usure ; D, base; P, profil. — II, *Ardoise*. E1, E2, *Encoches* ; *a*, *b*, cassure; *c*, *d*, parties taillées. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.

Il est *pyriforme* (*Fig.* 13; I); sa plus grande longueur est de 0m090; sa plus grande largeur à la base de 0m065 ; et son épaisseur maximum de 0m040. Il a une face *aplatie* (P) et une autre un peu *convexe* (Co), avec des bords arrondis et *polis* par la mer.

Il a été *utilisé* par l'homme pour broyer, car il porte des *traces d'usure* : *a*) à son *sommet*, pointu (A); *b*) au pourtour de *sa base* (B, C, D).

a) Le sommet est très *usé*, sur une surface de 0,020mq, perpendiculaire au *grand axe*; on n'y voit presque pas de *traces de percussion*. Il semble que l'*usure* ait au moins fait disparaître 0m005 du sommet du caillou d'origine.

b) La partie la plus usée de la base arrondie, se trouve à gauche de la face convexe, et débute à 0m050 du sommet. Il y a là une

région *plane et usée* (B), longue de 0^m030 de forme ovalaire (largeur 0^m015). Elle correspond aux *bords* (*a b*) lui-même, plutôt qu'à la base (*c d*), du galet.

c) La *base*, par contre, est très peu usée (en D), sauf au niveau de *b c*; l'usure est cependant très nette (1).

En somme, ce broyon a surtout servi par sa *partie pointue*, *au bord*, et très peu par sa *base*. — Certes, il peut avoir été employé par ses *bords*, sur une meule; mais je pense qu'il a surtout dû servir, par son *sommet*, à *terminer des Cupules*, commencées par percussion, comme je le dirai ailleurs, en raison de sa forme (2).

Est-ce bien là, en effet, le *Broyon* classique? Je ne le crois pas. Je crois qu'il s'agit plutôt d'une sorte de *Taraud-polissoir*, destiné à *élargir les Cupules*, qui, on le sait, sont si fréquentes à l'Ile d'Yeu, et dans le voisinage de La Guette.

Il est possible que cet outil provienne de l'intérieur du *Mégalithe* lui-même; mais il a pu aussi faire simplement partie du *Galgal* du seul Tumulus.

6° *Hache polie*. — Si l'hypothèse émise plus haut est exacte, on aurait trouvé, avant 1872 (c'est-à-dire après les recherches des carriers), une *Hache polie* sur le Tumulus de la Guette : ce qui, au demeurant, n'a rien d'extraordinaire, et est même très admissible.

Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé la moindre trace, dans l'Ile, de cet objet.

B. Pièces d'Époque douteuse et d'Époque moderne. — Sous ce titre, nous n'avons d'ailleurs à mentionner que :

1° Des débris d'*Ardoises*.

2° Des fragments de *Soufre*, comparables à ceux qui sont actuellement dans le commerce.

3° *Un seul fragment de Poterie moderne*, sans intérêt (sur le continent vendéen d'en face, on trouve, au contraire, plus de Céramique moderne que d'ancienne, dans les Dolmens).

1° *Ardoises*. — Ce qu'il y a de plus intéressant à signaler ici, ce sont les débris d'*Ardoises*, qui se présentent sous forme de grandes plaquettes, épaisses et irrégulières.

Nous avons recueilli les suivantes :

a) Une *grande*, sans encoches ni trou, ayant 0^m10 de long sur 0^m08 de large. *b*) Une petite, sans encoche et sans trou. *c*) Deux

(1) Cette usure, *non polie*, est bien distincte de celle produite par la mer.

(2) Le *Grès* manquant dans l'Ile d'Yeu, ce ne pouvait être qu'un *Galet de Mer* ! — C'est ce qu'on appelle Grès *cénomanien*, sur le continent d'en face.

débris, de petites dimensions, mais épais, présentant des *encoches*, résultant de la cassure au niveau d'un *trou*. *d*) Une grande, de $0^m15 \times 0^m10$, ayant sur le côté une grande *encoche*.

e) Un fragment, épais de 0^m010, avec *deux encoches*, dont une correspond presque à un *trou complet* (*Fig.* 11; II; E^1, E^2). Les encoches sont distantes ici de 0^m015 environ.

Les *trous* — et partant les *encoches* — résultent d'une attaque de la plaquette de schiste, *faite d'un seul côté*, avec un instrument *métallique*, puissant. Ils varient de 0^m05 à 0^m08 de diamètre. Par suite, ils sont bien modernes.

Le schiste est grossier et irrégulier. Ce sont, évidemment, des *Ardoises*, importées du continent vendéen, car elles ressemblent absolument à celles qu'on trouve dans les vieux Châteaux de Commequiers, de Beauvoir, etc., et les vieilles Eglises. Elles ne sont pas patinées.

A mon sens, elles datent, d'une façon assez précise, l'installation du Poste de Guetteurs, et prouvent qu'on y avait construit une *Cabine d'Observation* ou de *Protection*, couverte d'Ardoises (1).

2° *Soufre*. — Nous avons trouvé, dans la terre meuble, trois petits morceaux de *soufre*, pesant quelques grammes. — Evidemment, ce sont des restes du soufre employé par les Guetteurs, pour s'éclairer pendant leurs veilles de nuit. — Toute autre hypothèse serait invraisemblable.

3° *Poterie*. — Il n'y a pas à insister sur l'*unique* débris de poterie moderne. Il est même assez extraordinaire qu'il soit unique...

IV. — Poste de Guetteurs. — A. *Découverte*. — 1° Dès que nous eûmes constaté l'existence sur cette butte : *a*) de débris d'*ardoises*, très épaisses, perforées par une tige en métal, tout à fait comparables à celles des Châteaux de la fin du Moyen âge sur les côtes de Vendée; *b*) d'un important bloc de *granite*, manifestement *taillé* de main d'homme et au *pic de fer* à une époque récente, formant *cintre*, très étendu; *c*) de deux autres blocs de *granite*, *taillés* également, mais moins longs; *d*) de plusieurs petits fragments de *soufre*, nous fûmes forcé de conclure à l'existence, en ce point, d'une *Construction* quelconque, élevée au Moyen âge sur le Tumulus.

(1) Il ne faut pas confondre ces vieilles ardoises avec les débris d'*ardoises*, très *modernes*, qu'on trouve dans les champs, même à l'Ile d'Yeu. Ceux-ci, plus *récents* encore, sont transportés dans les cultures avec le fumier provenant des fermes ou des maisons bourgeoises des agglomérations urbaines. La distinction est facile à faire (débris très petits ; schiste bien meilleur, plus mince, et à strates plus fines).

2° Quand nous nous fûmes rendu bien compte de la nature de la *pierre formant* le *pavage* du mégalithe, et du travail qui y avait été pratiqué, songeant alors à la *dénomination* du Ténement, l'idée nous vint qu'on avait dressé jadis, en ce point, un *Mât de Signal*, et qu'il avait dû y avoir là un *Poste de Guetteurs*, ou une *Vigie*, au Moyen âge.

3° Cette hypothèse a été confirmée depuis par la découverte du *Document de 1872*, due à M. Pervinquière, et, enfin, parce que nous avons appris, relativement à la construction récente du *Sémaphore des Justices*.

Dans ces conditions, le problème était résolu ; nous avions la clé des trouvailles !

B. *Mode de Construction.* — Comment devait être organisé ce *Poste de Guetteurs?*

1° Il devait se composer, d'abord, d'un GROS MAT A SIGNAUX, central, qui fut *dressé sur la Butte.*

Pour l'ériger, on dut faire un *trou* au sommet du Tumulus encore *intact*, après avoir *déplacé* ou *détruit* au moins *une* ou *deux Tables de recouvrement.* — En creusant, on trouva, évidemment, le *mobilier funéraire* du Mégalithe, qu'on fit disparaître; puis on rencontra le *dallage*, qu'on *démolit*, pour le traverser, du *côté Ouest.* Mais on ne put qu'échancrer alors, sur un diamètre de $1^{m}10$ et un rayon de $0^{m}60$, la *dalle de pavage de l'Est*, impossible à dégager, puisqu'elle était calée par des piliers verticaux, reposant sur elle [Constatation de 1907, au cours des fouilles].

On fit un autre trou, au Nord-est de cette dalle, pour un pieu. A ce moment, on se servit probablement d'un *pilier* (Pilier IV'), pour faire la CAGE du PIED DU MAT (*découverte* en 1862), constituée par « un TROU CARRÉ, en PIERRES DE TAILLE, formant CAISSE DE CAGE, *pavée* en dessous et en dessus » (1), et entouré « d'un CERCLE, en fortes *pierres de taille plates* » (2) [Récit Pervinquière, 1872].

Une fois cette sorte de *Caisse*, en pierres taillées, préparée, on planta le *mat* dans le *trou* fait au centre du monument, et plaça des pierres dans l'endroit occupé par la ou les dalles de pavage de l'Ouest détruites.

On dut consolider ensuite le dit *mat* par un fort *coinçage* et *blocage de pierrailles* de granite.

(1) « Le *trou carré*, en pierre de taille », formant une sorte de *cage* ou de caisse, ne pouvait être qu'une disposition, *plus superficielle* que la suivante (puisqu'elle fut trouvée la première), destinée à consolider le mât en place.

(2) « La partie d'un Cercle en pierre de taille », à laquelle il est fait allusion, ne peut être, en partie, que les *deux pierres de taille*, en granite, retrouvées par nous en 1907.

2° On dût planter aussi, en même temps, un *pieu carré* assez *puissant* dans l'*entaille* Nord-est de la Dalle de pavage Est [Constatation de 1907].

3° Le mât étant *assez fort* et *assez haut* (presqu'un mètre de diamètre à sa base), il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'on ait élevé et appuyé, sur le *pieu carré* et sur *lui*, une *Barraque en bois*, couverte d'*ardoises*, pour servir d'*abri aux Guetteurs*, et aux « *Pavillons* », nécessaires aux signaux. Ce qui nous fait émettre cette hypothèse, c'est la trouvaille d'ardoises et de soufre (Fouilles de 1907], impossible à expliquer d'une autre façon.

C. *Epoque*. — A quelle époque fut érigé ce Poste de Guetteurs ? Il ne doit pas être très ancien. En effet, la *taille* du granite est très belle; de plus le *mât de signal*, qui, à sa base, avait au moins un mètre de diamètre, devait être *très haut* ; enfin, les *ardoises* trouvées indiquent une construction du XIVe au XVe siècle au plus, d'après ce que nous a appris l'étude des vieux Châteaux de Vendée. Par conséquent, on ne peut pas songer à une époque antérieure à celle de la construction du CHATEAU DE L'ILE D'YEU, ruine classée comme Monument historique et paraissant dater du XIVe siècle.

Je crois qu'on n'est donc pas trop téméraire, en ne faisant remonter la création de ce poste qu'au XVe siècle environ. — Peut-être est-il même *beaucoup plus récent* que le Château ?

En tout cas, je ne connais aucun document historique faisant allusion à cette installation de défense de nos côtes (1), soit au moment des Guerres avec l'Angleterre, soit postérieurement. Il est certain, en effet, qu'il ne peut s'agir, vu l'époque, que d'une création dépendante d'une organisation *militaire*, et non pas d'une construction d'origine commerciale (2).

(1) Parmi les *anciens Sémaphores* de l'Ile, en dehors des *deux* modernes, qui existent aujourd'hui, il faut signaler aussi le *Mât*, qui se trouvait « au *sommet du Clocher* de l'Eglise du Bourg, construit en 1774, servant à correspondre avec Saint-Jean-de-Mont, sur le continent, et à signaler les navires qui passaient au large », au dire d'O. J. Richard (*Loc. cit.*, p. 194; d'après M. Auger).

Il est bien évident que le *Mât de Signal* de *La Guette* doit être au moins contemporain, et plutôt notablement antérieur à celui installé en 1774 sur l'Eglise du Bourg, laquelle sert encore d'*Amer* aux Navigateurs.

Peut-être même est-ce par suite de sa destruction qu'on dut en placer un autre sur le Clocher ?

(2) Pour comprendre le Poste de Guetteurs du Tumulus de. La Guette, il suffit de connaître la Planche II du célèbre ouvrage de Cambry (*Mon. celt.*), où l'on voit, en 1805, les Signaux, établis par la Marine, sur le *Tumulus du Mont-Saint-Michel*, à Carnac.

CONCLUSIONS.

Nous devons conclure des fouilles et des recherches précédemment relatées ce qui suit.

A. *Monument primitif.* — 1° A *La Guette* se trouve un *Tumulus*, artificiel, qui recouvrait jadis un *Mégalithe*, construit lui-même sur un *Tumulus, primitif*, moins élevé.

2° Le Mégalithe comprenait : 1° Une *Chambre principale*, avec *Porte* et *Vestibule* d'*Entrée*, orientés au Sud-est; 2° Un *Caveau* annexe, situé, au Sud, du côté de l'Entrée.

3° Ce Mégalithe est certainement de l'Epoque de la *Pierre polie*, étant donné ce qui y a été retrouvé (Fouilles de 1907) : Broyon, éclats de Silex, Céramique, etc., et étant donné que tous les autres Mégalithes de l'Ile sont de cette époque.

Aucune Gravure n'a été constatée sur les Piliers : ce qui empêche de le dater *plus précisement*.

4° Ce Monument funéraire a été en partie *détruit*, à diverses époques; mais ce qui en persiste est encore très important. — Il mérite donc d'être conservé, quoique le mobilier funéraire le plus caractéristique soit inconnu.

B. *Modifications survenues au Monument.* — Cela étant admis, il est désormais facile de comprendre et de reconstituer l'histoire complexe de ce Monument.

1° A une époque assez ancienne (fin du Moyen age ou peut-être plus récemment encore), il fut transformé en *Poste de Guetteurs*.

Bien entendu, au cours du creusement, nécessaire, du Tumulus, on dut trouver alors le *Mobilier funéraire primitif* du *Mégalithe*, et l'enlever en grande partie, sinon en totalité, puisqu'en 1907 nous n'avons plus *rien trouvé* de typique ni d'important.

2° Vers 1862, quelques débris de *Tables de recouvrement*, sinon des *Tables entières*, ayant attiré l'attention et ayant été constatées sur le Tumulus, des Carriers vinrent les débiter; et, ce faisant, ils dégagèrent des *piliers*. — Ils durent trouver alors quelques restes du Mobilier funéraire, car un *Chercheur de Trésors* de l'Ile y vint « fouiller ». Il est probable, d'ailleurs, qu'il n'y découvrit rien d'important, puisque tout le centre du Mégalithe avait été déjà bouleversé; mais il compléta les dégradations, commises par les carriers.

3° En 1872, Passage de M. Pervinquière, qui raconte ce qui était visible vers 1862, et ce qu'il vit alors. Il constata l'état dans

lequel les carriers et le chercheur de trésor avaient laissé le Monument [*Cage* supérieure démolie, etc.].

4° C'est exactement, ou à peu près, celui dans lequel nous l'avons trouvé en 1907, sauf que les *terres s'étaient éboulées* dans le trou central, fait en 1862, et l'avaient presque rempli.

5° En 1907, Fouille complète et Restauration scientifique du Mégalithe, à peu près reconstitué.

*
* *

Il nous reste à formuler le vœu que ce Monument, peut-être le plus intéressant de l'Ile d'Yeu, d'un accès très aisé, soit conservé.

Pour cela, le moyen le plus simple serait d'acheter le terrain, dont la valeur ne dépasse pas une somme modique, et de le donner à une Institution capable de protéger et d'entretenir ce type très particulier de Mégalithe encore sous tumulus, presque en totalité !

Mais, jusqu'à présent, il nous a été impossible de décider la Propriétaire à une cession quelconque.

L'Écriture préhistorique.

PAR

G. COURTY (Paris),
Professeur de Géologie à l'Ecole des Travaux Publics.

Ecriture préhistorique. — I. Genèse de sa découverte. — II. Son ancienneté. — III. Son interprétation. — IV. Les Jeux.

I. C'est en l'année 1901 que je découvris, pour la première fois en Seine-et-Oise, dans l'arrondissement d'Etampes, l'existence d'un langage écrit, remontant à la période préhistorique.

J'étais, depuis longtemps déjà, hanté par l'idée que l'homme primitif avait dû marquer son passage dans la région parisienne autrement que par des silex taillés ; et cette idée m'était naturellement venue, en contemplant quelques traits, qui semblaient avoir été tracés sur des grès stampiens du bois de la Briche (Seine-et-Oise).

Ces traits, comme je le reconnais aujourd'hui, ne peuvent plus être considérés comme authentiques ; mais, s'il est vrai qu'en partant d'un point matériellement faux, mais rationnellement possible, on arrive à découvrir une vérité, je puis dire, franchement, que ce fut mon cas. Tandis que je cherchais des signes gravés dans les roches du bois de la Briche, je découvris, sur une paroi horizontale et dans une cavité naturelle de la table grèseuse du plateau des Emondants, qui regarde le moulin de l'Escury, une quantité de lignes cunéiformes, parmi lesquelles je distinguai nettement la forme d'une flèche. A ce moment là, je me rappelai la roche entaillée du bois des Fonceaux à Gillevoisin, que M. E. Delessard a placé à tort dans le bois de la Bouillie (1). M. Delessard, en parlant de cette roche, s'exprime ainsi : « M. A. de Mortillet, auquel j'ai fait examiner cette roche, prétend que les entailles ou stries n'ont que des rapports assez éloignés avec les rainures des véritables polissoirs de la période néolithique. Il objecte la difficulté de travailler dans cette cavité. L'idée, que les outils d'acier des carriers auraient pu produire ces traces, doit être également écartée.

(1) E. Delessard. — *Le Préhistorique en Seine-et-Oise.* — Extr. du *Bull. de la Soc. historique et archéologique de Corbéil, d'Etampes et du Hurepoix*, 4e année, 1899, p. 55 à 74.

Si la table n'a pas servi à fabriquer les haches polies, n'a-t-elle pas pu servir à redonner seulement du coupant aux haches ébréchées par l'usage ? Faut-il attribuer les très nombreuses entailles, rappelant un peu les dessins incohérents des vieux grimoires cabalistiques, au désœuvrement des bergers ou des bûcherons ? Cette hypothèse n'est pas un instant admissible. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces mêmes entailles, avec leur disposition particulière, nous les retrouvons sur les Monuments mégalithiques, sur la « Pierre Levée » de Janville-sur-Juine, etc. Il y a donc là certainement un point mystérieux, que l'état actuel de nos connaissances ne permet pas d'élucider ».

D'autre part, M. A. de Mortillet, à l'occasion d'une excursion scientifique qu'il fit le 21 juillet 1896, dit, en parlant de cette roche (1) : « Dans un coin fort pittoresque du bois de La Bouillie, au milieu d'un amas de blocs de grès, M. Delessard nous a montré un très curieux pseudo-polissoir. Sur le côté d'un des blocs s'ouvre une cavité, en forme de four, assez grande pour qu'un homme puisse s'y tenir couché, les jambes pliées. A l'intérieur, sur la face inférieure ainsi que sur les parois et même sous la voûte, se voient de nombreuses stries, se croisant de diverses manières, dont les plus longues n'ont qu'une vingtaine de centimètres. On y voit aussi quelques cupules. Un examen attentif de ces sillons nous a convaincus qu'ils n'étaient pas dûs à des causes naturelles. Ils sont bien l'œuvre de l'homme ; mais ils n'ont que des rapports assez éloignés avec les rainures des véritables polissoirs de la période néolithique. Leurs dimensions sont du reste trop exiguës pour qu'ils aient pu servir au polissage de haches en pierre ; et il faut avouer que la place aurait été singulièrement mal choisie, car on ne jouit guère, dans ce trou, de la liberté de ses mouvements. L'idée que ce pourrait être des traces d'aiguisage des outils en acier, dont se servent les carriers qui taillent du grès dans ces parages, doit être également écartée. A vrai dire, ces marques ont tout l'air de n'avoir jamais servi à aucun usage pratique. Dans quel but ont-elles donc été faites ? Peut-être tout simplement pour s'amuser, pour tuer le temps. Bien que les combinaisons variées de lignes qu'elles présentent paraissent, au premier aspect, n'avoir aucune signification, on y distingue, cependant, en regardant plus attentivement, plusieurs croix latines, assez nettement figurées. Le reste rappelle un peu les dessins incohérents des vieux grimoires cabalistiques. Ayant cherché de toutes parts si nous pouvions découvrir quelques indices capables de nous fournir des éclaircis-

(1) A. de Mortillet. — *Excursions de* 1895. — *Rev. de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, p. 362-363.

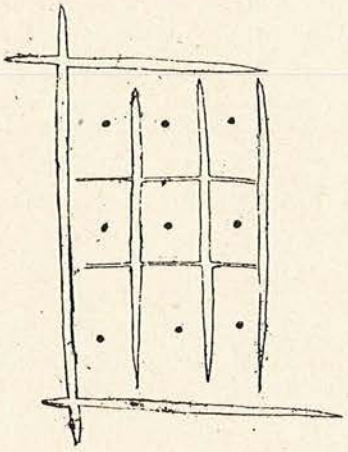

Fig. 1.

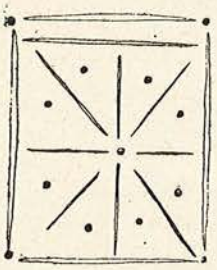

Fig. 2.

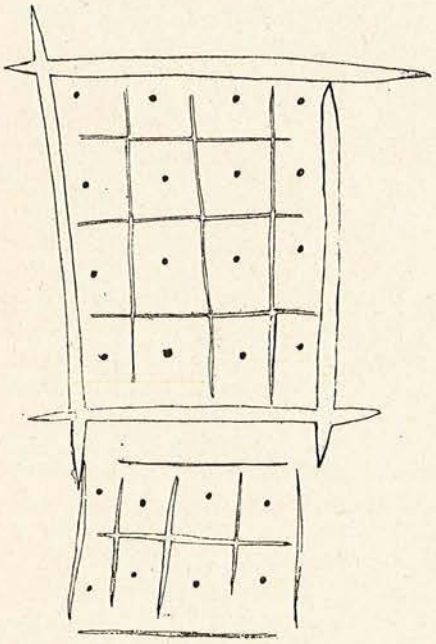

Fig. 3 et 4.

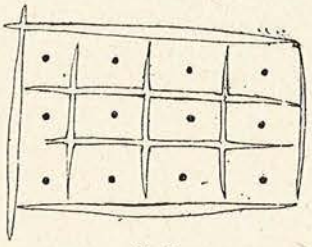

Fig 5.

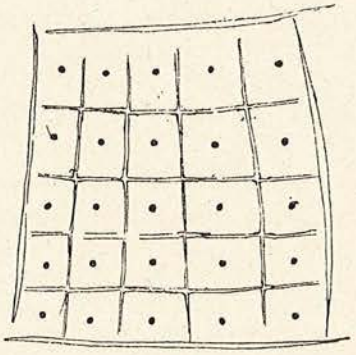

Fig. 6.

Fig 1 à 6. — La Roche aux Jeux, Bois de la Grande Beauce à Lardy (S.-et-O.)

sements, nos recherches n'ont pas été tout à fait vaines. Nous avons retrouvé, sur le bloc même, une date, 1691, tracée en creux, en chiffres de l'époque. D'un autre côté, M. Allorge, explorant le fond de la cavité, en retira un fragment de grès, de forme à peu près rectangulaire, ayant $0^{m}05$ de long sur $0^{m}04$ de large, et de $0^{m}015$ à $0^{m}020$ d'épaisseur. C'est un éclat probablement naturel de roche très dure, dont un des grands côtés se termine en biseau, légèrement arqué et usé par un frottement prolongé. Nous avons certainement là, recueilli en place, un des instruments avec lesquels ont été creusés les traits longitudinaux. De tout ce que nous avons pu observer, il résulte que ces gravures ne paraissent pas remonter à une bien haute antiquité. Elles ont sans doute été faites, il y a quelques siècles, soit par des bergers, ou par des désœuvrés fréquentant le bois, soit par quelque malheureux, quelque sorcier ou quelque ermite retiré en ce lieu solitaire ».

Comme on le voit, les rainures de la roche des Fonceaux, dont il s'agit, et qui devaient être le point de départ de mes recherches sur l'Écriture préhistorique n'étaient point expliquées; et pourtant MM. A. de Mortillet et E. Delessard reconnaissaient déjà qu'il ne s'agissait pas de stries de polissage. M. E. Delessard, lui, de son côté, rejetait complètement l'idée que des bergers ou des bûcherons avaient pu creuser les entailles. La question en était là, lorsque le 31 octobre 1901 je découvris, à ma grande surprise, au pied même de la roche des Fonceaux, une quantité considérable de petits fragments de grès, taillés en biseau et polis sur une surface prolongée. Ces grès s'encastrant parfaitement dans les rainures de la roche incisée, je n'eus plus de doute que je possédais bien les instruments qui avaient servi à les produire. Cette trouvaille eut pour effet de m'enhardir à rechercher d'autres roches analogues; et je découvris successivement des signes rupestres à Morigny, Chamarande, Lardy, Etampes, Ormoy-la-Rivière, etc., etc. — Je fis ma première communication, le 21 novembre 1901, à la *Société d'Anthropologie de Paris*, sur mes « petits grès taillés en biseau ».

Peu de temps après, M. A. de Mortillet me montra une brochure, extraite des *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, pour l'année 1868, intitulée : « Le Sanctuaire celtique du Mont de Ballancourt (Seine-et-Oise). Dans cette note, MM. J. Quicherat et Henri Martin signalaient, à Ballancourt, arrondissement de Corbeil, un rocher, formant une petite grotte, dans le fond de laquelle ils reconnurent des « espèces de caractères, qui ne sont certainement pas des lettres, pas des caractères oghamiques, qui ne sont pas non plus identiques aux variétés d'hiéroglyphes des dolmens bretons et irlandais, mais qui ne sont pas davantage, sans doute, tracés au

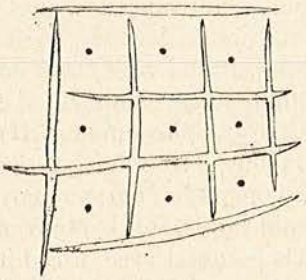

Fig. 7.

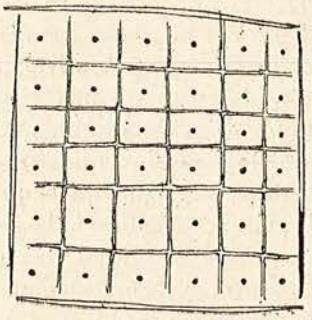

Fig. 8.

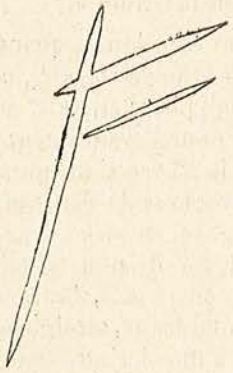

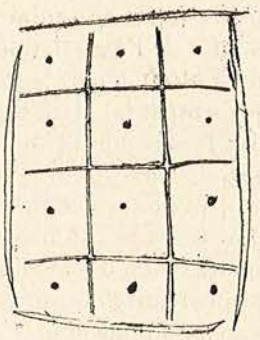

Fig. 9.

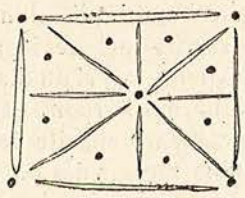

Fig 10.

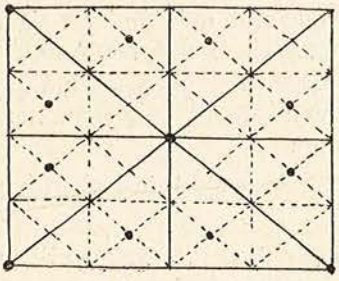

Fig. 10 bis.

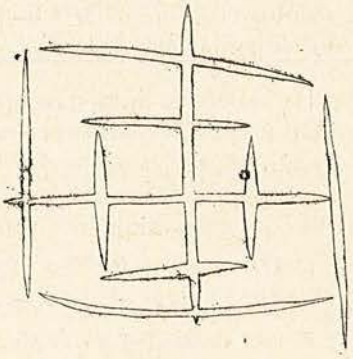

Fig. 11.

Fig. 7 à 11. — La Roche aux Jeux, Bois de la Grande Beauce, à Lardy (S.-et-O.).

hasard, ni dépourvus d'un sens symbolique. Toutes les lignes sont droites et toutes les figures anguleuses, comme dans les anciennes écritures celtiques d'Irlande et de Galles. Parmi ces figures enchevêtrées les unes dans les autres, la dent de loup redoublée, si commune dans les monuments celtiques, se trouve plusieurs fois. Il nous a semblé aussi reconnaître les trois rayons, symbole si connu en Galles. Ces signes quels qu'ils soient, n'ont pu être faits au marteau, le plafond trop bas de la grotte eut rendu impossible le mouvement du bras. Ils n'ont pu être creusés qu'à la pointe et avec une longue patience, et ils ne peuvent avoir absolument rien de commun avec les dessins et les inscriptions de fantaisie dont les bergers ou les passants ont orné d'autres parties de la Grotte ».

Les rainures de Ballancourt étant identiques, quant à leur facture, à celles de la Briche, du bois des Fonceaux, etc., etc., j'entrevis alors la haute antiquité des pétroglyphes; et, le 8 août 1902, au Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, tenu à Montauban, je présentai, à la XIe section, plusieurs dessins représentant les signes gravés des rochers de Seine-et-Oise.

De l'ensemble même de ces signes, disai-je, il se dégage pour nous, des idées d'un grand intérêt, car ils nous paraissent être le transparent des habitudes, de la vie en un mot, d'un peuple ou d'une tribu. La disposition des signes en tableaux, semble indiquer qu'on a affaire non à des symboles, mais à une écriture figurée; peut-être y avait-il autrefois une tradition orale nécessaire à son explication? L'essentiel pour nous, c'est d'essayer de comprendre quelques lambeaux de ce langage écrit et, avec beaucoup d'attention, j'ai pu distinguer nettement une plante de pied, une flèche, un harpon, des arbres? des barques? une tente? Après avoir comparé ensuite les signes rupestres de Seine-et-Oise avec ceux plus récents des pays scandinaves, j'ajoutais, « nous n'hésitons pas à rapporter nos signes d'Etampes à l'âge de la Pierre polie ».

II. — On me fit bien comprendre que mon opinion à cet égard était trop affirmative, et qu'elle manquait de preuves. Aussi, le 5 août 1904, au Congrès de Grenoble (A. F. A. S.), j'indiquai ainsi les principales raisons, qui me poussaient à faire remonter à l'Époque néolithique nos pétroglyphes :

1° Des stations de l'âge de pierre où des mégalithes avoisinent les roches à signes rupestres.

2° Les signes rupestres sont identiques dans leur facture; ils ont été tracés à l'aide de fragments de grès taillés en biseau.

3° Quelle que soit la distance qui sépare les roches gravées, les signes se répètent; ils sont invariablement placés sous les cavités

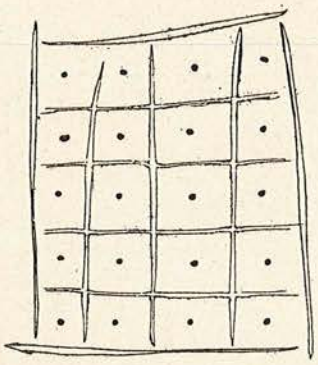

Fig. 12.

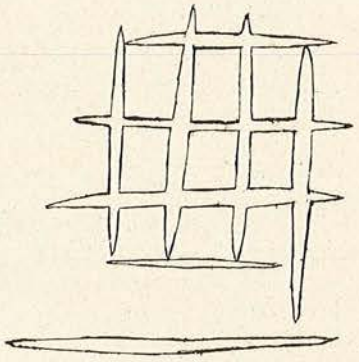

Fig. 13.

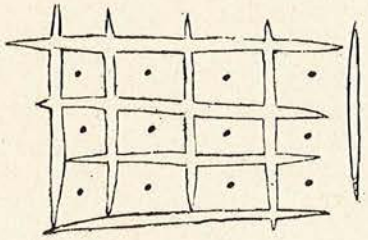

Fig. 14.

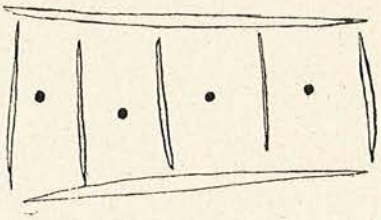

Fig. 15.

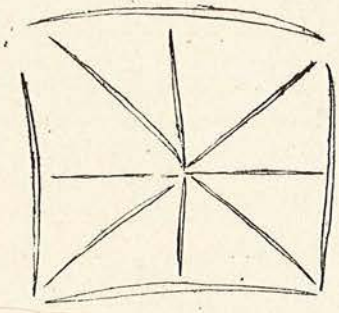

Fig. 16.

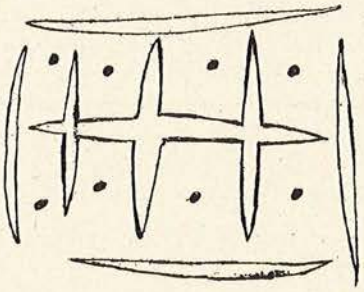

Fig. 17.

Fig. 12 à 17. — La Roche aux Jeux, Bois de la Grande Beauce, à Lardy (S.-et-O.).

naturelles des grès comme pour les préserver de l'action des agents atmosphériques.

4° La similitude entre nos signes et ceux qui sont gravés sur certains ossements préhistoriques datés, serait peut-être de nature à confirmer notre manière de voir sur leur ancienneté préhistorique.

En dépit de ces explications, je me trouvais presque seul à considérer les pétroglyphes de Seine-et-Oise, comme remontant à l'âge de la pierre polie. Elisée Reclus, que j'avais vu à Bruxelles en 1902, m'encouragea de tous ses efforts dans la voie où je m'étais engagé; il voulut bien d'ailleurs rappeler mes trouvailles au commencement de son dernier ouvrage, *L'Homme et la Terre*.

Sir E. W. Brabrook m'écrivit le 18 juin 1904 que « mes découvertes jetaient une grande et indispensable lumière sur la condition de l'homme à l'Époque néolithique, dans cette partie du Globe ».

Ces marques de sympathie ne firent qu'aviver en moi, le désir de trouver de plus grandes preuves, sur l'ancienneté des pétroglyphes cunéiformes de Seine-et-Oise. Les pétroglyphes néolithiques des dolmens, disent mes collègues, diffèrent totalement de vos signes rupestres rencontrés dans les cavités naturelles des grès de Fontainebleau, et, « malgré vos judicieuses remarques, vos observations restent dans le domaine des hypothèses ». [*Cf. Bull. de la Soc. d'Excursions scientifiques*, année 1911]. — Je répondrai à ces critiques, qu'un historien saumurois, Bodin, avait trouvé, il y a déjà longtemps, sous le Dolmen de Montsabert (Maine-et-Loire), des pétroglyphes identiques à ceux des cavités naturelles de Seine-et-Oise. « Le dolmen de Montsabert, dit Bodin, se compose actuellement de six pierres, dont cinq debout, plus une grande horizontale servant de toit. Ces pierres forment une chambre principale et un petit vestibule. A l'intérieur, sur une pierre tournée au midi, on remarque certains caractères qui présentent des traits verticaux gravés très profondément; quelques-uns sont coupés obliquement par d'autres, tous ayant de $0^{m}03$ à $0^{m}05$ de longueur. » Ce n'est pas tout. M. Ivan Pranishnikoff a parfaitement dessiné des signes cruciformes gravés sur le Menhir de Congeniès (Gard), et tout à fait semblables à ceux des roches de Moulineux, des Fonceaux, de Lardy, etc., etc.

M. B. Reber a publié des sculptures préhistoriques du Valais (Suisse), qui sont encore semblables à nos Pétroglyphes de Seine-et-Oise. Ce sont des signes schématiques cruciformes, que j'ai interprétés comme chariots et charrues (1).

(1) G. Courty. — *Le chariot et les charrues à l'époque préhistorique. — Bull. Soc. Anthr. de Paris*, 5 oct. 1911.

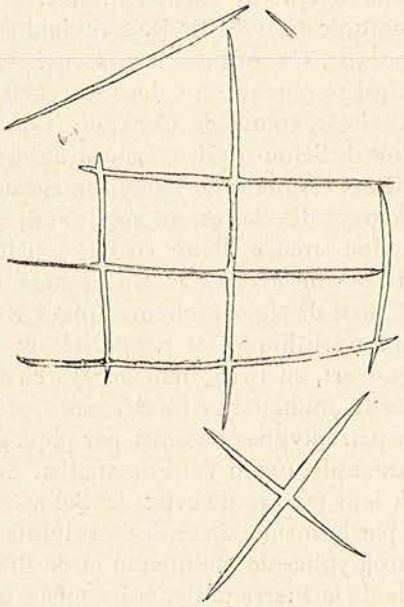

Fig. 18. — La Roche aux Jeux. Bois de la Grande Beauce à Lardy (S.-et-O.).

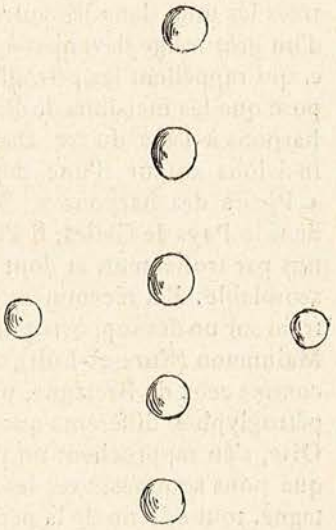

Fig. 19. — La Roche aux Jeux. Bois de la Grande Beauce, à Lardy (S.-et-O.). — Jeu de Billes.

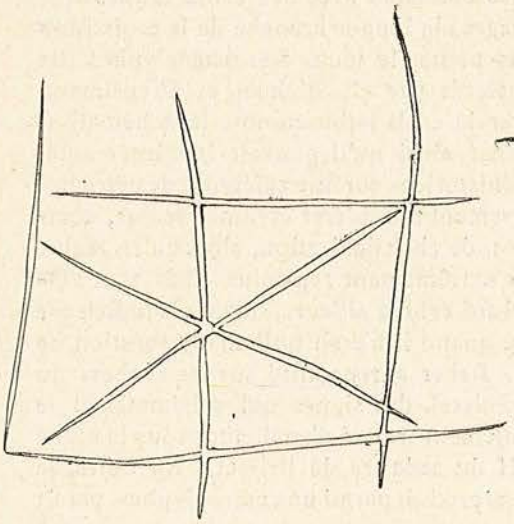

Fig. 20. — Roche dite le « *Trou du Sarrasin* ». — Bois de Villeneuve-sur-Auvers (S.-et-O.).

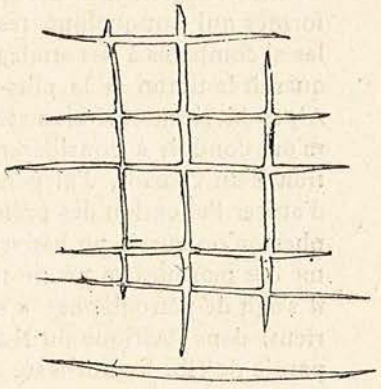

Fig. 21. — Roche, dite le « *Trou du Sarrasin* ». Bois de Villeneuve-sur-Auvers (S.-et-O.).

Le *Journal de la Société Ethnologique de Londres* relate, à la date du 1er juin 1870, une communication du Dr R. Caulfield sur une inscription supposée oghamique. Ce sont des lignes enchevêtrées les unes dans les autres, qui se rencontrent dans les cavités d'un grès rouge dévonien à Rus-Glass, comté de Cork, en Irlande et qui rappellent les pétroglyphes de Seine-et-Oise. Lane Fox suppose que les incisions de Rus-Glass résultent de l'aiguisement des harpons à l'âge du fer. Dans le pays de Galles, on voit aussi des incisions autour d'une dépression creuse d'une roche appelée « Pierre des harpons », Stone of the arrows ». En Irlande et dans le Pays de Galles, il s'agit aussi de signes schématiques obtenus par frottement, et dont l'âge néolithique me paraît très vraisemblable. J'ai récemment découvert, en 1910, dans le pays chartrain sur un des supports gauches du dolmen dit « Le Berceau », près Maintenon (Eure-et-Loir), des pétroglyphes obtenus par piquage comme ceux de Bretagne, par exemple, ou du Val Fontanalba. Ces pétroglyphes diffèrents quant à leur facture de ceux de Seine-et-Oise, s'en rapprochent un peu par la forme. Je croirais volontiers que nous sommes, avec les pétroglyphes de Maintenon et de Bretagne, tout à la fin de la période de la Pierre polie, voire même au commencement du bronze (1).

III. — Dès le 3 août 1907, au Congrès de Reims (A.F.A.S.), j'ai tenté une interprétation de quelques pétroglyphes préhistoriques en Seine-et-Oise. J'ai groupé par exemple, plusieurs signes cruciformes qui ont quelque ressemblance avec des croix latines et je les ai comparés à des attelages : la longue branche de la croix indiquerait le timon et la plus petite, le joug. Les pétroglyphes des Alpes-Maritimes, si bien relevés par C. Bicknell et Stiegelmann m'ont conduit à considérer la croix latine comme la schématisation d'un chariot. J'ai pensé ainsi qu'il pouvait être intéressant d'attirer l'attention des préhistoriens sur une catégorie de pétroglyphes qu'on aurait pu hâtivement considérer comme récents, comme des marques en un mot, de christianisation, alors qu'en réalité il s'agit de pétroglyphes « extrêmement répandus dans tout l'Orient, dans l'Afrique du Nord et bien ailleurs, suivant la judicieuse parole de Ch. Letourneau, quand il n'était nullement question de la religion du Christ ». B. Reber a rencontré sur les rochers du chemin Pavé, à Salvan (Suisse), des signes qui schématisent le chariot complet, j'en ai également trouvé d'analogues sous la roche de grés de Lardy (section H du cadastre de Brisset). En outre, le signe tectiforme si souvent reproduit parmi nos pétroglyphes, paraît

(1) G. Courty. — *A propos d'une découverte récente de pétroglyphes néolithiques au pays chartrain.* — *L'Homme préhistorique,* 8e année, 1910, n° 2.

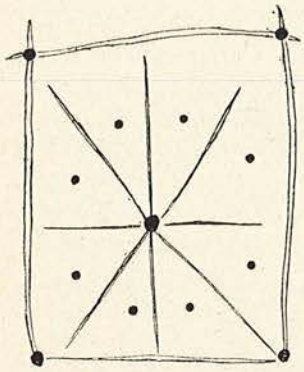

Fig. 22. — Roche de Brisset, à Lardy.

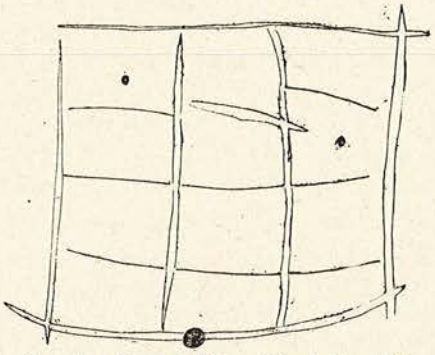

Fig. 23. — Roche de Brisset, à Lardy (S.-et-O.).

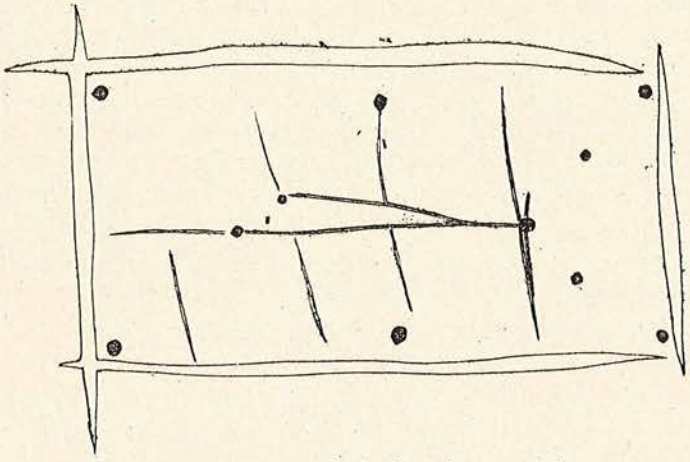

Fig. 24. — Roche de Lardy, Section H du Cadastre de Brisset.

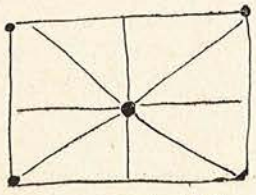

Fig. 25. — La Roche de Brisset, à Lardy (S.-et-O.).

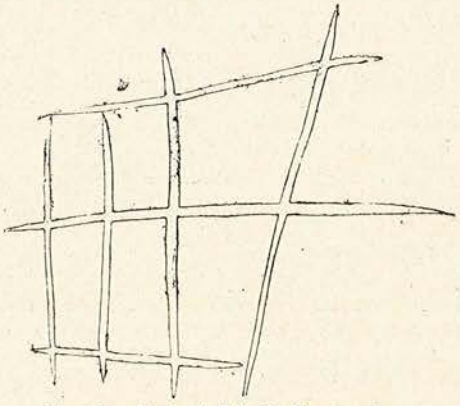

Fig. 26. — Roche du Bois des Fonceaux, à Gillevoisin (S.-et-O.).

représenter le schéma d'une hutte (1). Actuellement, je crois discerner parmi les pétroglyphes de Seine-et-Oise des huttes, des charrues, des herses ? des flèches, des arbres, des haches d'armes ? des jeux, etc., etc. Pour arriver à comprendre les gravures très schématiques de la région étampoise, il convient de leur comparer des pétroglyphes moins énigmatiques comme ceux du Lac des Merveilles ou de la Scanie, c'est-à-dire des pétroglyphes de l'âge du bronze. La méthode scientifique qui consiste à aller du connu à l'inconnu est en pareil cas la plus fertile. J'ai parlé en 1907, de pétroglyphes simulant des jeux. Henry Christy en examinant des damiers gravés sur les rochers de Bou-Merzoug, à 35 kilomètres Sud-Est de Constantine, les comparait déjà à des jeux de marelles. Cette façon de voir très, juste au fond, amenait cet illustre archéologue à considérer les marelles comme des pétroglyphes modernes. A la suite d'observations très nombreuses, je suis arrivé à me faire une opinion toute différente sur l'âge de certains pétroglyphes simulant des jeux de marelles. Sur les rochers du Bois de la Grande Beauce, commune de Lardy (Seine-et-Oise), j'ai trouvé de nombreux damiers au sujet desquels, j'ai suspendu mon jugement pendant un long temps.

Aujourd'hui, je n'ai plus de doute sur la contemporanéité de ces damiers ou « marelles » avec les autres pétroglyphes, car ils présentent également une facture cunéiforme bien nette. On retrouve ces marelles aussi bien dans le Nord de l'Afrique, qu'en Italie, sur les rochers du val Fontanalba et dans les Apennins (fide le Prof. Arturo Issel).

IV. — C'est un coin de la table gréseuse du Bois de la Grande Beauce, que j'ai appelé « la Roche aux Jeux », non pas parce qu'on devait jouer sur cette roche, car les représentations de jeux sont à mon avis trop petites pour cela, mais parce que les jeux y sont nombreux. Il s'agit de damiers, avec de toutes petites cupules, de façon à composer des combinaisons diverses. On trouve dans les compartiments les divisions suivantes : 2×3 ; 3×3 ; 3×4 ; 4×1 ; 4×2 ; 4×3 ; 4×4 ; 5×4 ; 5×5 ; 6×6.

Sous une roche isolée du Bois de la Grande Beauce, j'ai trouvé un seul damier dans la combinaison 7×4 ; un alignement de cupules en croix, semble indiquer un jeu (*Fig.* 19) Ce n'est pas seulement sur les surfaces planes de la roche du Bois de la Grande Beauce que sont représentés les jeux ; mais encore sur les parois verticales des roches de Brisset (*Fig.* 22, 23, 25), des Fonceaux (*Fig.* 26), du Sarrasin, au bas de Villeneuve-sur-Auvers (*Fig.* 21). On voit par là que les marelles sont des signes représentatifs dans un grou-

(1) G. Courty. — *La Hutte à l'époque préhistorique.* — *Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Paris,* 30 novembre 1911.

pement qui devait sans doute être explicable. Les jeux de marelle (*Fig.* 1 à 26) remontent donc à une époque préhistorique; et je dois ajouter que, si le trait qui les représente n'avait pas eu une forme en coin comme les autres pétroglyphes, je n'aurais jamais osé assigner à ces jeux une origine aussi reculée.

Pour faciliter la compréhension du jeu tel qu'il devait se pratiquer chez les préhistoriques, j'ai marqué par un pointillé, les lignes de passage des cailloux ou pions (*Fig.* 10 *bis*), afin de rejoindre les buts d'arrivée. Ce qui nous étonne aujourd'hui, c'est la survivance d'un jeu aussi antique. Les combinaisons étaient en rapport avec le nombre de joueurs, sans que le jeu puisse être bouché et celles-ci, le préhistorique, les multipliait à l'envi.

Ainsi, dans l'interprétation des pétroglyphes de Seine-et-Oise, j'ai agi par tâtonnements, puis par rapprochements. C'est en comparant les signes du même groupe qu'il sera possible, je crois, de parvenir à les identifier avec les objets véritables qu'ils étaient censés représenter.

Le genre de vie de nos ancêtres préhistoriques nous apparaît d'autant moins obscur que les Pétroglyphes constituent l'expression concrète d'un premier langage écrit, en un mot d'une Écriture.

M. L'ABBÉ HERMET pose une question à M. Courty, et lui demande si les gravures, qu'il suppose être un jeu de *marelle*, ne représenteraient pas plutôt des jeux analogues aux échiquier, damier, jeu de Renard.

M. COURTY répond qu'il est convaincu qu'on se trouve en présence d'un *jeu*. — Quant à voir des jeux de marelle, d'échiquier, de damier ou quelque chose d'analogue, grande liberté est laissée à toutes les interprétations.

M. GIDON. — Je signale, à titre de document, l'existence d'une marelle-jeu, du XIVe siècle au plus, sur une pierre du sommet de la tour de « Saint-Étienne-le-Vieux », à Caen, voisine de l'Ancien Collège du Mont, auprès d'une surface de plafond, chargée de noms d'écoliers de l'époque.

J'indique la possibilité d'interpréter comme étant un système de numération graphique certaines figures, comprenant des groupements de carrés.

M. MAZAURIC signale la présence, dans les environs de Pouzilhac (Gard), d'un véritable damier, gravé sur une roche très dure (grès turonien). Les cases sont dessinées alternativement en creux et en

relief. M. Mazauric pense, d'après des débris recueillis aux alentours, que ce damier ne peut guère remonter au-delà de l'époque gallo-romaine.

M. Fulconis. — Le Père Delatre signale des jeux semblables de l'époque romaine, trouvés en Tunisie, accompagnés de légendes latines, composées d'un nombre de lettres déterminé. Les Arabes emploient encore des jeux analogues; les pions s'enfoncent dans de petites cavités situées au milieu des carrés.

M. M. Baudouin. — On connait des figures analogues à celles étudiées par notre collègue G. Courty sur des pierres faisant partie de *Cistes*, incontestablement de l'*Age du Fer*. Ainsi, il y en a une, très nette, sur une pierre latérale de la Ciste d'*Apatria*, d'après la Figure 41 de James Fergusson (1). — Ces sortes de « Marelles » peuvent cependant ne pas être aussi récentes [et cela me parait d'autant plus certain qu'à côté d'elles il y a des *Roues solaires* (à quatre raies ou à *queue*), indiscutables, sur la pierre en question], et remonter aussi à l'époque néolithique. Il suffit d'admettre que, *pour fabriquer cette Ciste*, à *l'Age du fer*, on se soit servi d'une *pierre travaillée antérieurement!* Ce qui est admissible, étant donné ce qu'on sait des Pierres à cupules ayant servi de *piliers de Dolmens*.

D'ailleurs, comme mon ami G. Courty, je suis persuadé que les *pétroglyphes* qu'il a décrit sont bien de l'Epoque néolithique, comme d'ailleurs nombre d'autres sculptures ou gravures, en particulier celles de St Aubin de Aubigné (Deux-Sèvres).

Il est bien probable que le *Jeux des billes* signalé n'est qu'une *Pierre à cupules*, classique, si j'en juge par les distances *intercupulaires* et les *dimensions* des cavités. D'ailleurs, il y a des cupules, à côté des stries, dans le Bois des Fonceaux.

Or, nous savons que nombre de cupules sont sculptées sur des *Rochers fixes*, *verticaux* (Le Castellet, B. d. R.; Ile d'Yeu (V.); Avrillé (V.); etc., etc.). — Ces cupules là ne pouvant pas absolument servir à jouer aux billes et étant absolument semblables à celles gravées sur les rochers horizontaux, force est bien de ne pas admettre, pour ces figures sculptées, l'hypothèse du *Jeu de billes*!

Je m'en tiens donc toujours, pour les cupules, à mon hypothèse, qui est celle d'une représentation, matérielle, ou symbolique suivant les cas, d'une partie de la *Carte du Ciel*.

(1) *Les Monuments mégalithiques*. — Trad. Hamard, 1878, in-8° [Voir p. 168].

SÉANCE DU MARDI 8 AOUT 1911 (SOIR).

Présidence d'honneur : MM. Ad. de MORTILLET (France),
Warren King MOOREHEAD (États-Unis).

Présidence de M. F. MAZAURIC.

AGE DES MÉTAUX.

Les Stations préhistoriques et les Tumulus de Saint-Geniès-de-Magloires (Gard).

PAR

Albert HUGUES (Saint-Geniès-de-Magloires, Gard).

Les recherches et les fouilles, que j'ai pu faire sur les collines, qui forment la partie Ouest du territoire de la commune de Saint-Geniès-de-Magloires (Gard), montrent que l'homme préhistorique habitait ces hauteurs.

Les traces d'emplacement de stations, murs d'enceintes, restes de cabanes, poteries grossières et abondantes, silex taillés, prouvent la présence en ces lieux, de l'homme à l'*Epoque néolithique* et à l'*Age du fer*.

C'est sur la colline, au-dessus de *Combe carbonnière* et la *Fontaine de la Dragée*, que mon regretté ami Ulysse Dumas, de Baron, reconnaissait, au cours d'une promenade, les restes de *murs d'enceinte*, paraissant être l'œuvre des *Néolithiques*, enceinte que je l'avais appelé à visiter, afin de connaître son opinion à ce sujet. Dans l'étude, « Des temps intermédiaires entre la pierre polie et l'époque romaine », Ulysse Dumas a consacré une note, au bas de la page 5 du tiré à part, et résumé son appréciation (1).

Si les stations préhistoriques abondent sur les collines de Saint-Geniès, je n'ai pu en revanche retrouver qu'en un seul endroit de

(1) Ulysse Dumas avait d'abord publié son étude dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France*, année 1910, pages 122 — 186.

sa plaine l'occupation certaine des Néolithiques. Des fouilles, pratiquées au-dessous d'une couche à industrie gallo-romaine, m'ont fait trouver un milieu nettement néolithique, quartier *Mas ou Riou*.

Dans toutes ces stations, la poterie grossière, parfois mal cuite, généralement épaisse, de près d'un centimètre, fabriquée par nos ancêtres de la pierre polie, voisine avec celle, plus mince, plus fine, à ornementation plus délicate de l'*Age du Fer*.

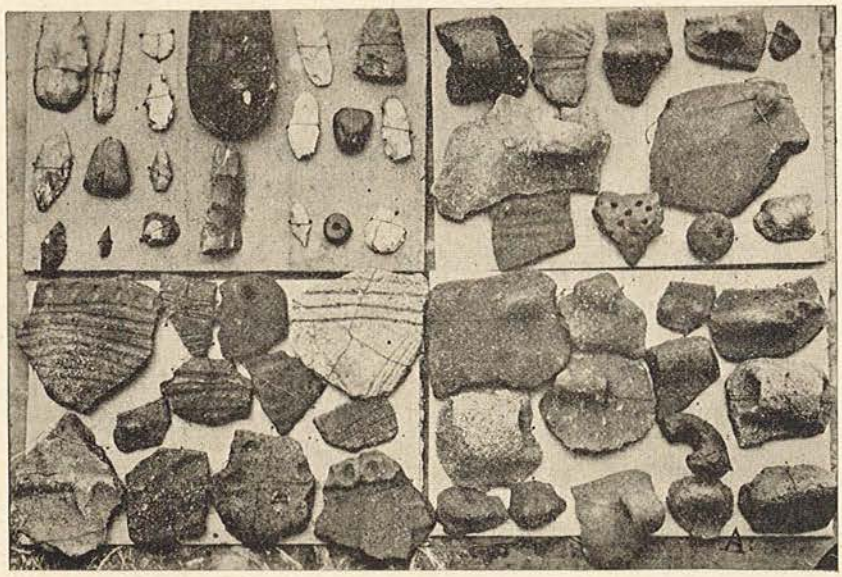

Fig. 1. — Objets trouvés à Saint-Geniès-de-Magloires (Gard).

Les silex de mauvaise qualité sont souvent mal taillés ; les bonnes pièces et les haches polies sont rares. Les meules, les percuteurs, des cailloux du Gardon, apportés là pour servir à différents usages, abondent.

J'ai réuni dans une photographie quelques-unes des pièces les plus caractéristiques des stations en plein air de Saint-Geniès-de-Magloires (*Fig.* 1).

Les Tumulus.

Au quartier *Fontaine d'en aval*, placé sommet de la colline de la *Combe carbonnière* et de la *Fontaine de la dragée*, existe un Tumulus, de 15 mètres et de 9 mètres pour son grand et petit diamètre, et de un mètre de hauteur au centre. Des fouilles, entreprises un peu à l'ouest du centre de la sépulture, mirent à découvert un vaste caisson, sorte de petite chambre, de forme elliptique de 1m60

sur $1^{m}20$ de diamètre, aux murs construits de pierres posées d'aplomb; le toit, fait de grandes pierres plates, s'était effondré brisant les squelettes d'au moins deux individus, dont le caisson contenait quelques ossements des membres, des vertèbres, les morceaux d'un crâne brisé, les os des mâchoires avec les dents. A l'ouest du caisson, s'ouvrait un couloir, de $0^{m}60$ de largeur; les murs construits comme ceux du caisson, se dirigeaient parallèlement du côté Ouest. Un dallage, fait en pierres plates, reposant directement sur le sol de la colline, formait le fond de la chambre et du couloir.

Un poinçon en os poli, figuré (*Figure* 2; B); n° 3, deux morceaux

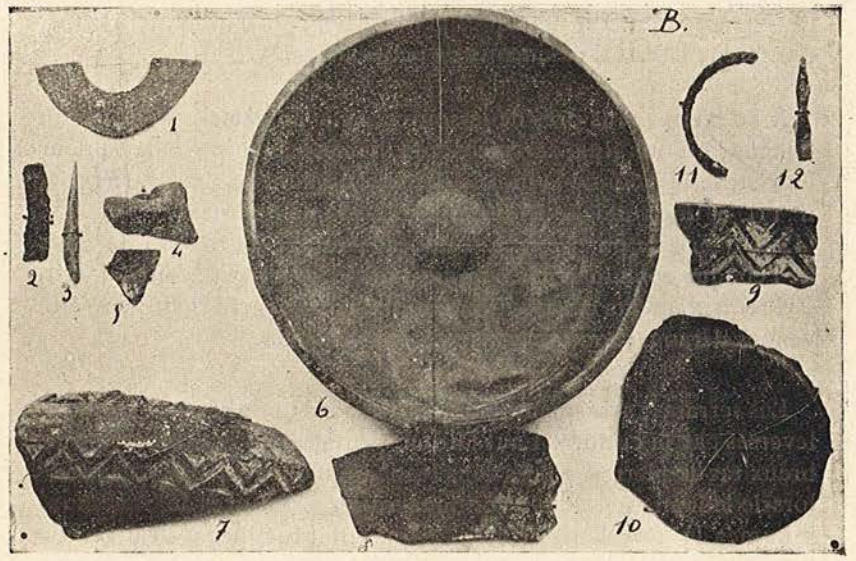

Fig. 2. — Objets trouvés à Saint-Géniès-de-Magloires (Gard).

de poterie, dont une anse (n° 4 et 5), étaient les seuls débris d'un vase, avant contenu des cendres, et qui était placé au centre du caisson. A ces objets s'ajoutaient quelques fragments de poteries, déjà brisées lors de l'édification du tumulus, quelques éclats de silex, et plusieurs morceaux de terre rouge.

Un crâne brisé se trouvait exactement à l'endroit où le couloir s'ouvrait dans le caisson.

Une nouvelle tranchée, faite au Nord-est, en dehors de la partie déjà fouillée du tumulus, m'a fait rencontrer, au-dessous d'une dizaine de centimètres de terre, une grande pierre, de $1^{m}05$ de longueur sur $0^{m}64$ de largeur et $0^{m}10$ d'épaisseur, posée à plat. A quelques centimètres à peine, au-dessous des ossements humains

étaient placés pêle-mêle au milieu d'eux; j'ai recueilli un *rasoir en bronze* (n° 1), et des fragments d'un *objet de fer* paraissant être un fourreau d'épée, (n° 2). Ces deux objets sont figurés au (*Fig.* 2).

A 500 mètres de la *Fontaine*, à 20 mètres à gauche du chemin, qui, passant par la source conduit au sommet du *Serre de la Cabane*, j'ai pu fouiller un tumulus, formé de grosses pierres. Les dimensions du tombeau étaient de 11 mètres sur 9 mètres, pour le grand et petit diamètre, et 1^{m}20 de hauteur au centre.

Eventré, ce tumulus m'a donné différents objets représenté sur (*Fig.* 2). Un grand plat en bronze, n° 6; un plat brisé en poterie dont faisaient partie les n°s 7, 8, 9 et 10, une pointe de flèche, avec douille en fer, n° 12. Quelques petits fragments d'os humains et de nombreux débris d'ossements de petits animaux.

A 80 mètres plus près de la source, et à 30 mètres à droite du chemin, un tumulus, de 6 mètres de diamètre et de 0^{m}50 de hauteur au centre, m'a donné la moitié d'un grand anneau de fer, (*Fig.* 2, n° 11), et une rondelle en bronze. Est-ce une monnaie ?

Les débris de poterie de ce tumulus paraissent provenir de vases de l'époque romaine. Ici, comme dans le premier tumulus décrit, des remaniements ou des inhumations postérieures sont peut-être venues déranger tout ou partie de ces tombeaux.

Les terrains, avoisinant les deux derniers tumulus, ont été bouleversés par la culture. La tradition, veut que les énormes et nombreux tas de pierres, placés dans les champs qui avoisinent, et élevés lors de leur mise en valeur, contiennent des sépultures de Généraux, inhumés là avec leurs armes. Ce qui ferait incliner à croire, que lors des premiers défrichements, des tumulus furent bouleversés et donnèrent naissance, par suite des trouvailles qui y furent faites, à la légende de Généraux romains enterrés là.

Statues-Menhirs de l'Aveyron et du Tarn.

(5e Série) (1).

PAR

L'abbé F. HERMET (L'Hospitalet, Aveyron).

Lors du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie Préhistoriques, tenu à Paris en 1900, je connaissais vingt-deux Statues-Menhirs.

Au Congrès de Monaco, en 1906, j'en fis connaître quatre nouvelles, que j'avais découvertes ; savoir : trois dans l'Aveyron, à Lacoste, commune de Broquiès, à Anglars, commune de Lasserre, près Saint-Sernin et au Mas-Viel, près Saint-Vincent, commune de Prohencoux; une dans le Tarn, à Frescaty, commune de Lacaune.

Depuis le Congrès de Monaco, cinq ans se sont écoulés; et, durant cet espace de temps, quatre nouvelles unités sont venues augmenter la série de ces curieux monuments. Ce sont les Statues-Menhirs de Montels, de La Prade, de Rivière, dans l'Aveyron; et celle d'Escroux, dans le département du Tarn.

(1) *Bibliographie des Statues-menhirs.* — Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron : *Communications diverses* de M. l'abbé Hermet, 1891 et sqq.; 1900, pp. 28, 190; 1906, p. 29; 1907, p. 196; 1909, p. 195; 1911, p. 10.

Abbé Hermet. — Sculptures préhistoriques dans les deux cantons de Saint-Affrique et de Saint-Sernin (Aveyron), 22 pp., in-8°, 1892, XIV pl. Ext. des *Mémoires Soc. Lett. Sc. Aveyron*, t. XIV, Rodez. Analysé dans l'*Anthropologie*, 1893, p. 222, et dans la *Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie* 1892, p. 88: art. de G. de Mortillet, 316-320; art. d'Ad. de Mortillet, avec indications d'autres menhirs de l'Hérault.

Abbé Hermet. — Statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn, 40 p., in-8°, IV pl. Ext. du *Bulletin archéol.*, 1898. Analysé avec figures dans l'*Anthropologie*, t. XI, 1900, pp. 251-254.

Le même : Statues-menhirs de l'Aveyron, du Tarn et de l'Héraut, 3e série, pp. 325-338. *Congrès intern. d'Anthr. et d'Arch. préhist.*, C. r., Paris, 1900.

Le même : Statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn. Congrès de l'*Assoc. française pour l'avancement des Sciences.* Compte rendu, p. 747, Paris, 1900. Tirage à part, 5 planches. — Abbé Hermet. *Statues-Menhirs de l'Aveyron et du Tarn.* 4e série. *Congrès intern. d'Anthrop. et d'Arch. préhistoriques*, t. II, pp. 210-220. Monaco, 1906. Tirage à part, 5 planches.

Le même. La *Statue-Menhir de Frescaty. 4 pp. 1 fig.* Extr. *Bulletin Société Arch. du Midi*, 1905, p. 270-273.

Salomon Reinach. — La sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines. — *Anthropologie*, 1894, pp. 25 et sqq.; et pp. 654-656.

Emile Cartailhac. — A propos des statues-menhirs. *Bull. Soc. arch. du Midi*, 1905, p. 257.

Déchelette. — *Manuel d'Archéologie préhist.*, t. I, p. 587-593.

1° Statue-Menhir de Montels.

C'est dans le courant de juillet 1907 que M. le Docteur Cochy de Moncan, de Saint-Sernin, conseiller général de l'Aveyron, attira mon attention sur une pierre sculptée, trouvée récemment près de Montels, commune de Lasserre, canton de Saint-Sernin. Je me transportai aussitôt sur les lieux pour la visiter. Je n'eus pas de

Fig. 1. — Statue-Menhir de Montels, commune de Lasseire (Aveyron). — *Echelle* : 1/10.

peine à reconnaître une Statue-Menhir, de la famille de celles précédemment découvertes. Le sieur Pescayré, propriétaire à la Borie d'Alrici, près Montels, me dit l'avoir trouvée dans la terre, en labourant, à 400 ou 500 mètres au Nord-ouest de son habitation. Il n'avait remarqué aucun mobilier funéraire, accompagnant la Statue. Le champ où elle avait été rencontrée étant en pleine culture, je ne pus faire aucune fouille; d'ailleurs on ne se rappelait l'em-

placement que d'une façon assez vague. Ma déception de ce côté fut compensée par l'autorisation que me donna le sieur Pescayré de l'emporter avec moi. Je fus heureux de la conduire à Saint-Affrique, où le P. Teyssié, le distingué supérieur du Collège Saint-Gabriel, voulut bien l'hospitaliser dans le jardin de l'établissement. Durant le séjour de trois ans qu'elle y fit, elle fut visitée par bon nombre d'amateurs; je me contenterai de citer M. Rahir, attaché au Musée de Bruxelles, et M. Emile Cartailhac, l'archéologue bien connu de Toulouse. Ce dernier, à chaque visite, la contemplait avec un tel œil d'envie ; il avait des paroles si insinuantes pour prouver que la statue similaire de Frescaty (1) s'ennuyait toute seule à l'Hôtel d'Assézat, à Toulouse, qu'il lui fallait de toute nécessité un pendant, et que la Statue masculine de Montels était la seule qui put faire avec celle de Frescaty un couple bien assorti. Ce bon M. Cartailhac, auquel je dois beaucoup de reconnaissance, parla si bien, plaida sa cause avec tant d'éloquence, qu'il finit par me persuader et me ravir cette Statue de Montels, pour la transplanter à Toulouse ! Avant son départ, j'avais pris la précaution d'en faire exécuter deux moulages : l'un que j'ai offert au Musée de Nîmes ; l'autre au Musée municipal de la Spezzia (Italie). Ces deux Musées m'ont paru avoir quelque droit à ces moulages, parce que le Gard a fourni les dalles sculptées de Collorgues et de Castelnau — Valence, qui sont, de tous les monuments connus, les plus ressemblants avec ceux de l'Aveyron, et que le Musée de la Spezzia conserve les stèles anthropomorphes de la Lunigiana, qui sont encore apparentées avec les Statues-menhirs.

La Statue-Menhir de Montels n'est pas de grandes dimensions ; elle mesure $0^{m}80$ de hauteur sur $0^{m}60$ de largeur, et $0^{m}12$ d'épaisseur moyenne. La matière est en grès blanchâtre du pays. Un coup d'œil jeté sur la gravure ci-contre (*Fig.* 1) en dira plus que toutes les descriptions que l'on pourrait en faire. Cette figure, avec un gros nez, deux yeux formés par un trou, a un aspect tout à fait barbare. Sur les Statues-Menhirs, la bouche n'est jamais indiquée. La Statue de Montels ne fait pas exception à la règle générale ; sur chaque joue, deux ou trois stries horizontales, qui se rencontrent aussi sur la Pierre de Saint-Sernin et quelques autres : stries figurant peut-être les plis d'un voile couvrant la partie inférieure du visage ; ce qui expliquerait pourquoi la bouche n'est pas indiquée. M. Déchelette préférerait y voir des traces de tatouage (2).

Deux légers bourrelets encadrant la figure rappellent les voiles de statues féminines ; mais l'absence des seins me la fait ranger dans la catégorie des statues masculines. A une sorte de beaudrier,

(1) Donnée par moi à *la Société archéol. du Midi* (Toulouse).
(2) *Manuel d'Archéol. Préhist.*, I, p. 597.

qui se dissimule sous les plis du voile, est suspendu un objet, en forme d'Y, qui n'a pas encore reçu d'interprétation bien plausible, et qui se rencontre sur plusieurs statues-menhirs. La ceinture, formée d'un simple bourrelet saillant, fait le tour de la pierre.

Les bras, posés à plat, sur la poitrine, sont terminés par cinq doigts bien marqués, qui sont tout à fait pareils au cinq doigts des pieds. Nouvelle preuve que les deux plates bandes qui, de la cein-

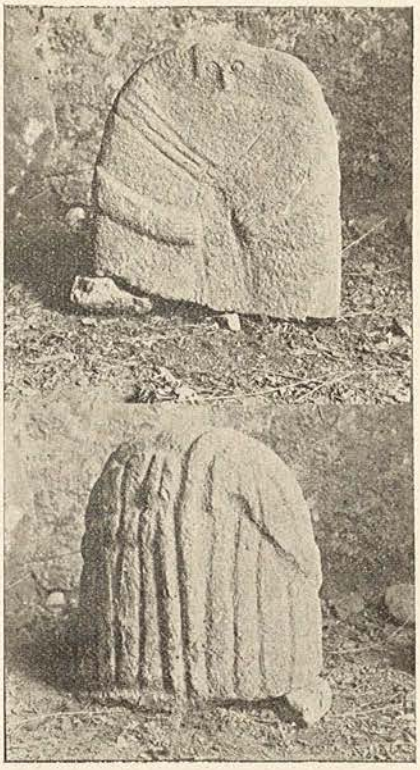

Fig. 2. — Statue-Menhir de Laprade (Aveyron), cassée. — En haut : *Face* ; — en bas, *Dos*. — *Echelle* : 1/15.

ture descendent vers le bas, représentent bien les jambes et les pieds de la statue, et non les deux bouts de la ceinture terminés par des franges. Ici, d'ailleurs, on voit bien que ces bandes verticales, très plates, ne peuvent pas être la continuation de la ceinture qui est beaucoup plus étroite et arrondie.

Le dos de la pierre ne présente, en fait d'ornementation, que la ceinture et les omoplates, se terminant en crosse arrondie.

2° Statue-Menhir de La Prade.

M. Pescayré, l'inventeur de la statue de Montels, me dit que son beau-frère, propriétaire à La Prade Basse, commune de Coupiac, canton de Saint-Sernin, avait trouvé une autre pierre, à peu près semblable. L'indication était exacte (*Fig.* 2). — A La Prade, je pus recueillir une nouvelle Statue-menhir, déterrée à proximité de cette localité au cours de travaux agricoles. Elle devait avoir à peu près les mêmes dimensions que celle de Montels ; par malheur, elle a été fracturée au-dessus de la ceinture ; la partie supérieure seule a été retrouvée. Quelque heureux hasard pourrait faire découvrir plus tard la partie inférieure; mais jusqu'ici elle a échappé à toute recherche. La pierre sculptée de La Prade est une statue masculine.

La hauteur de la partie conservée est de $0^{m}50$ et la largeur $0^{m}40$. Le dos est sillonné verticalement par les plis du vêtement.

Cette statue est en grès blanc, provenant de la carrière de la Molière, près Saint-Michel-de-Caystort, canton de Saint-Sernin.

3° Statue-Menhir de Rivière.

Sur les indications de M. l'abbé Marc, j'ai découvert une troisième Statue-menhir, près de Rivière (1). Elle était enclavée dans un mur de clôture, longeant la route d'Aguessac à Rivière. Le propriétaire, M. Raynal, maire de la Cresse, a bien voulu s'en dessaisir en faveur du Musée de Rodez, où elle a été envoyée.

Il est à regretter que le marteau et le ciseau des maçons, pour l'adapter au mur dont elle faisait partie, l'aient mutilée et fait disparaître presque toutes les sculptures. Tout ce qui reste est un vestige de ceinture, qui apparaît sur le dos arrondi de la pierre. Cependant, ce reste de ciselure est assez caractéristique pour permettre de ranger avec certitude cette pierre dans la catégorie des statues-menhirs.

4° Statue-Menhir d'Escroux (Tarn).

Une dernière Statue-menhir est celle découverte sur un monticule, non loin du hameau d'Escroux, commune d'Escroux-et-Roquefère, canton de Lacaune (Tarn). Il est regrettable qu'elle ait été brisée par un cultivateur, qui n'en soupçonnait pas l'intérêt archéologique. Cette pierre était couchée dans la terre, non pas

(1) Canton de Peyreleau.

horizontalement, mais obliquement, de telle façon que la pointe inférieure émergeait à la surface du sol, tandis que la tête plongeait en bas : cet homme, au lieu de la déterrer entière, trouva plus commode de la partager en deux morceaux ; il abandonna dans les profondeurs du sol, la partie plongeante, c'est-à-dire la tête et le buste, et ne retira que la partie inférieure, où l'on voit la ceinture et les jambes terminées par cinq orteils, comme dans toutes les statues-menhirs. J'ai pu voir cette dernière partie, conservée au hameau d'Escroux ; mais je n'ai pu retrouver la partie abandonnée dans la terre par le paysan, iconoclaste inconscient, qui ne se rappelle plus assez exactement à quel endroit précis il avait trouvé cette pierre sculptée.

La statue-menhir d'Escroux est celle dont je faisais entrevoir la découverte au Congrès de Monaco, en 1906 (1). A cette date on m'avait signalé ce monument ; mais je n'avais pas encore eu le temps de le visiter, pour me rendre bien compte s'il appartenait à la famille des statues-menhirs.

*
* *

Les 4 stèles, dont je viens de parler, portent à 30 le nombre des Statues-menhirs de l'Aveyron, du Tarn et de l'Hérault, savoir : 18 pour l'Aveyron, 10 pour le Tarn, et 2 pour l'Hérault. Espérons que de nouvelles découvertes amèneront la quarantaine ; souhaitons surtout que quelqu'une d'entre elles soit accompagnée d'un mobilier, pouvant aider à déterminer leur âge et leur destination, qui restent jusqu'ici problématiques.

Pour répondre au désir de plusieurs je vais indiquer, en terminant, le lieu de conservatiou des 30 Statues-Menhirs décrites dans les brochures mentionnées en tête de ce mémoire.

1° Le Musée de Rodez possède les Statues-Menhirs des Maurels, de la Rafinie, de Saint-Sernin, de Nougras, de Rivière, et les 2 de Pouthomy ; 7 en tout.

2° Le Musée de Saint-Germain en possède 4 ; savoir : celles de Mas-Capelier, de Serre-Grand, de Puech-Réal et du Mas-D'Azaïs ; plus les moulages de celles de Saint-Sernin, des Maurels, et des deux de Pousthomy.

3° Toulouse (Hôtel d'Assezat) donne l'hospitalite à celles de Frescaty et de Montels.

4° J'ai, en dépôt à Saint-Affrique, celles d'Anglars, de La Prade, de Lacoste, de Saint-Julien, et celle des Vidals.

5° Sont sur place celles du Mas-Viel, de Lacaune, de Rieuviel, des Plos, des Arribats, de La Bessière, de Thiby, de Picarrel, de Cambaïssi et d'Escroux.

(1) *Congrès intern. d'Anthrop. et d'Arch. préh.*, t. II, p. 211.

5° Enfin deux sont perdues : une du Mas-Capelier, et une du Mas-d'Azaïs.

STATUES-MENHIRS DE LA LUNIGIANA.

Comme terme de comparaison, il est intéressant de rapprocher, des statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn, les Stèles anthropomorphes, découvertes, en 1905, dans les environs de Carrare (Italie), sur la rive droite du ruisseau de Navola, à proximité du hameau de Pontevecchio, commune de Fivizzano, et conservées maintenant au Musée municipal de la Spezzia.

Elles ont été publiées par le Dr Ubbaldo Mazzini dans le *Bulletino di Paletnologia Italiana*, (Nos 5-9, 1909), et en tirage à part, en 1910 (1).

Cet archéologue les rapproche justement des monuments de la Gaule méridionale ; et il les désigne sous le nom de Statues-Menhirs de la Lunigiana.

Les figures ci-contre (*Fig.* 3 et 4) en donnent une idée exacte. On ne peut nier qu'elle n'offre des traits de ressemblance avec les Sta-

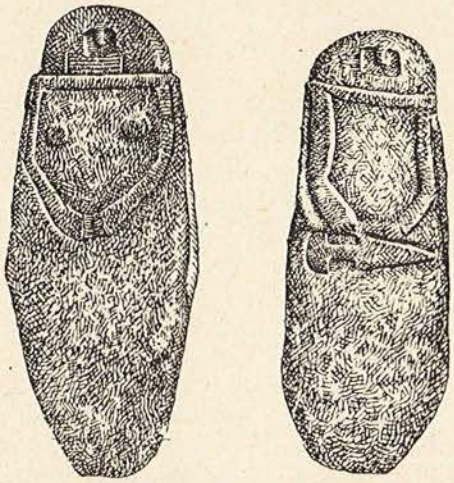

FIG. 3. FIG. 4.

Fig. 3. — Statue-Menhir de Lunigiana [D'après Mazzini]. *Femme.* —
Fig. 4. — Statue-Menhir de Lunigiana [D'après Mazzini]. — *Homme.*

tues-menhirs de l'Aveyron. La figure, les bras, et sur plusieurs d'entre elles, les seins, montrent la ressemblance. La différence consiste en ce que les stèles d'Italie n'ont ni ceinture, ni jambes, ni traces de vêtement ; enfin elles sont sculptées seulement sur la face antérieure, tandis que les statues de la Gaule sont toujours taillées devant et derrière, et les ornements placés sur le devant se prolongent sur le dos.

(1) Parma. A. Zerbini (p. 10, *fig.* 9).

M Mazzini, s'appuyant sur la ressemblance entre les monumen s de Gaule et d'Italie, est porté à en attribuer l'origine à une même race; et il émet l'hypothèse qu'une tribu gauloise méridionale aurait émigré en Italie et y aurait apportée son art et sa religion.

Cette hypothèse peut être discutée; mais, ce qui est certain, c'est que les monuments de la Lunigiana et les dalles sculptées de Collorgues et de Castelnau-Valence sont de toutes les statues d'Europe, connues jusqu'ici, celles qui offrent la plus grande ressemblance avec les Statues-Menhirs de l'Aveyron.

M. Marcel Baudouin (Paris). — Il y a longtemps que j'ai dit que le mot *Menhir* avait été mal choisi, lors de la confection de la dénomination « *Statue-Menhir* ». Ce terme, d'origine néo-celtique, ne devait pas être appliqué aux si magnifiques pièces, découvertes par M. l'abbé Hermet. En effet, un vrai *Menhir* est un mégalithe; et un Mégalithe, aux pays dits celtiques, est une pierre, *non taillée* et *non travaillée*, absolument *brute* (1), qu'elle soit longue (*men-hir*) ou en forme de table (*dol-men*).

Le mot *Stèle* aurait été bien préférable; et je ne vois pas pourquoi on ne dirait pas *Statue-stèle*, si le mot *Statue* seul était trop prétentieux en l'espèce. — Il est encore temps de changer d'appellation.

Je dois ajouter qu'il y a, dans les Deux-Sèvres, un *Monument*, celui *des Veaux*, à Saint-Aubin-de-Baubigné, composé de pierres, qui sont manifestement des *intermédiaires* entre les *Menhirs vrais* (*Fichades*) des grands *Alignements*, et les belles *Statues* de M. l'abbé Hermet. — Ce sont les fameux *Rochers gravés*, découverts en 1879 par M. le Cte A. de Béjarry; et redécouverts, en 1904, par MM. Capitan et Breuil.

Ces pierres sont, pour la plupart, de petits *blocs*, *dressés*, sur lesquel il y a des *sculptures* et des *gravures*, représentant la *tête* et les *mains*. On les a appelées des *Blocs-Statues*. Mais elles se distinguent nettement des « Statues-Menhirs » de l'abbé Hermet, parce qu'elles n'ont jamais de pieds, et souvent une *bouche*.

Je publierai, d'ailleurs, plusieurs mémoires sur cette forme intermédiaire de *Stèles-Statues*, qui sont, nettement, de la fin du Néolitique.

M. Clastrier (de Marseille) dit, à propos des statues trouvées par M. l'abbé Hermet qu'il lui semble aussi que l'appellation de « Statue-menhir » n'est pas très juste. — Pourquoi ne pas les appeler tout simplement : Statues; Stèles? Le mot Statue veut dire « se tenir debout »; Stèle, tout monument d'une seule pierre, sur lequel on grave des

(1) *Cupules* et *Gravures sur rochers* (*préalables*), mises à part !

inscriptions, des symboles, etc. C'est donc tout à fait la personnification de ce qui se présente. De plus, toute Stèle comporte une base de pénétration qui fait prise dans le sol. Justement, sur les pierres à figures de M. Hermet, la même base s'observe. Ces sujets étaient fichés, en terre, à la façon des stèles. Je crois que l'appellation Statues-stèles leur convient parfaitement.

A cette observation, M. l'abbé Hermet répond. — 1° *Stèle* signifie une pierre plantée en terre, c'est très vrai ; mais le mot *Menhir* a une signification identique : l'appellation *Statue-Menhir* est donc aussi juste que celle de *Statue-Stèle*. 2° Plusieurs de ces monuments étaient connus et avaient été publiés par des Archéologues éminents, sous le nom de *Menhirs* [Menhirs de Picarel ; Menhir de Cambaïssi] (1). Preuve évidente que le mot Menhir leur convient. Mes découvertes postérieures ont démontré que ces menhirs étaient des statues détériorées, identiques à celles, mieux conservées, de l'Aveyron et du Tarn ; cependant la forme générale des unes et des autres étant la même, le mot de Menhir peut à bon droit, leur être appliqué à toutes. 3° Au Congrès international de Paris, 1900, le nom de *Statues-Menhirs* a été proposé et adopté à l'unanimité. 4° Le nom de *Statues-Menhirs* a acquis un droit de cité dans le monde archéologique. Il est connu de toute l'Europe. Le Dr Mazzini m'a fait l'honneur de l'appliquer aux stèles similaires de la Lunigiana.

Pour toutes ces raisons, j'estime que la dénomination de *Statues-Menhirs* peut et doit être conservée.

M. Bourilly (Marguerittes, Gard). — Je me permets modestement d'attirer l'attention du Congrès sur deux faits.

1° La localisation et la spécialisation des types, dits « Statues-menhirs » par M. l'abbé Hermet. Ce type, qui est parfaitement défini, me paraît d'un art à prétentions naturistes, surtout comparé à la notion *schématique* de l'art de sculpture des stèles de Collorgues et Foissac, département du Gard (sauf celle de Bragassargues). Je ne veux pas conclure. Mais les stèles funéraires de Collorgues semblent datées d'une façon à peu près unanime de l'époque *énéolithique*. Et, d'autre part, il me semble que, typologiquement, la figuration schématique est postérieure à la figuration naturiste.

(1) Cf. 1°A. de Mortillet. — *Menhirs sculptés de l'Hérault*. — *Revue Mens. de l'École d'Anthropol.*, octobre 1893, pp. 321-325.

2° Abbé Bouisset. — *Calméjane, Callaret, Callaret, Mémoire sur les trois collèges Druidiques de Lacaune, et sur quelques monuments gaulois des environs*, Castres, L. Granier et Hue, 1881, p. 56.

2° La dimension des pierres sculptées, dites « Statues-menhirs », et même de stèles de Collorgues, comparées à la dimension de ce qu'on est convenu d'appeller communément la *Civilisation mégalithique.*

M. le Dr Gidon (Caen). — Je ferais remarquer que la forme pyramidale des Statues-menhirs est celle de la dalle de fond (sculptée) de la Table des Marchands, et celle de beaucoup d'écussons dolméniques (Pierres plates), assimilées à la figuration symbolique d'une « Isis ».

M. le Dr M. Baudouin. — Dans mon travail sur les Blocs-statues de Saint-Aubin de Baubigné, j'ai montré récemment que la *dalle de fond* de la Table des Marchands, que les Pierres à *écussons* des Dolmens de Bretagne, etc., se rapprochent bien plus de ces *Blocs-statues,* qui ne sont pas de vrais Menhirs, que des « Statues-*Menhirs* » du Midi, qui ne sont pas davantage des Menhirs, quoiqu'en pense M. l'abbé Hermet (1). — Il est bien facile d'en comprendre les raisons. La principale est une époque moins récente et une *sculpture* moins avancée pour les Blocs-statues de Saint-Aubin-de-Baubigné (*Age des Métaux*, pour le Midi ; *Fin du Néolithique*, pour l'Ouest de la France).

Pour moi, les Statues-Menhirs n'ont pas été, *au début*, des statues *sépulcrales* (2), c'est-à-dire des Monuments *funéraires.*

Ce furent des éléments de Monuments *cultuels* spéciaux, dont l'ancêtre est à Saint-Aubin-de-Baubigné (D. S.). Celles d'Italie (*Fig.* 3-4) paraissent d'ailleurs un peu antérieures à celle du Midi de la France et constituent une forme de transition (Fin de l'*Age du Cuivre* probable : pas de pieds ; rien au dos ; poignard).

(1) Menhir (prononcez : *Min-hir*) signifie *pierre* (*men*) *longue* (*hir*), qui a été *dressée* ! — Mais, dans ce mot, il n'y a aucune idée de sculpture antropomorphe... Or la caractéristique, capitale, des pierres du Midi de la France est qu'elles sont *Sculptées* en forme d'*Etres humains.* — Jamais un Breton ne pourra admettre qu'il s'agit là de choses comparables ! — Dans ces conditions là, une statue de Napoléon Ier pourrait être un *menhir* dans mille ans, sous prétexte qu'elle est encore debout...

(2) Les *Sépultures*, avec Statues-Menhirs, n'en sont pas moins d'explication facile, comme d'ailleurs les piliers sculptés de certains Dolmens (Oise, etc.). Mais cette discussion m'entraînerait trop loin. On la trouvera ailleurs.

Estampages de Pierres gravées.

PAR

S. CLASTRIER (de Marseille).

Sur les pierres gravées de l'Habitat du « Pain de Sucre », se remarque un motif, dessiné par des traits en losanges, sorte de grillage, motifs se répétant sur toutes les pierres trouvées à ce jour.

Ces traits et d'autres traits passant par les angles créent de la sorte des foyers à directions variables et rayonnantes. Quelquefois leur multiplicité est telle qu'ils se confondent tous, étant donné le peu de profondeur de la gravure; certaines parties des surfaces sont effacées, comme par un frottement; sur certaines parties des points ont été posés pour faire « repaire », par où passent des lignes sinueuses de bas en haut, car jamais la surface n'a été aplanie. Ces lignes, alors, forment des encadrements à part dans la composition générale. Un spécimen est fortement gravé et une ligne serpentine se termine par une assez forte cupule. N'était-ce la maladresse et l'inégalité du travail, on dirait une portée de musique dressée à une grande échelle. Les trous de repère sont de 0,001 à 0,004 de profondeur; les derniers forment bien des cupules, arrondies dans le fond.

J'ai trouvé, au même gisement, un tesson de plat, sur lequel un dessin au trait représente un rayonnement : probablement le disque solaire. Il a été obtenu par le même procédé, mais sur la pâte, *bien après la cuisson*. C'est dire que le graveur a utilisé la surface à peu près plane de l'objet. Dans cet ordre d'idées, ce qui m'a quelque peu surpris cette année, c'est la trouvaille répétée de tessons presque analogues au « Castellas » de Rognac (Bouches-du-Rhône).

J'ai trouvé, sur un escarpement peu accessible, un morceau de terre cuite, semblable à une partie de carreau ou à un fragment de dolium, je ne sais. Il y a là-dessus un dessin très exact de carrés, s'entrecoupant par points de repaire, très justes et très nets, de gravure assez profonde. Or, ce Castelas, très complet, que j'ai étudié dans le temps, commence au Néolithique, et se termine très exactement au XIVe siècle !

Enfin, au cours de nos fouilles actuelles, avec le docteur S. Icard, nous avons trouvé, au Camp de la « Cloche », au Pas des lanciers,

commune de Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône), un autre fragment céramique, à fleur du sol, avec le même dessin, cette fois sur une panse de coupe noire campanienne.

Devant la persistance de ces dessins et de leur style sur différents matériaux de la *même* époque en trois *Oppida* différents, je conclus qu'étant donnée leur rareté, ce n'est pas là un fait local ou de hasard, mais bien un graphique, répondant à un besoin, à une nécessité parmi les populations de la IIe ou IIIe Tène en basse Provence. — Que nos amis les fouilleurs fassent bien attention à ces signes ; et alors le problème aura sa solution.

M. Marcel Baudouin rappelle la trouvaille qu'il a faite d'une *Pierre*, à *gravures* plus ou moins analogues, dans un *Puits funéraire gallo-romain*, en Vendée (Saint-Martin-de-Brem). — Il l'a décrira avec soin.

Les « Ferriers » ou Amas anciens de scories de Fer dans le Morbihan.

EXPLORATION DES AMAS DE SCORIES DE GOUEK-VRAN, DE BEAULIEU.

PAR

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE,
Président de la Société Polymathique du Morbihan, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

I. — La question des « *Ferriers* », ou des *amas anciens de scories de fer* est, grâce à l'enquête de notre collègue, M. de Tryon-Montalembert, à l'ordre du jour. Je m'en voudrais d'empiéter le moindrement sur le travail d'ensemble de notre distingué confrère (1).

Je profite simplement du *Congrès préhistorique de Nîmes* pour faire connaître le résultat de mes premières investigations sur les amas anciens de scories du Morbihan.

Je dirai tout d'abord que cette question a été jusqu'à ce jour à peu près complètement délaissée en Bretagne. J'avoue avoir moi-même toujours remis au lendemain l'exploitation de ces amas que je voyais journellement. Nous avons tant d'autres monuments préhistoriques en Bretagne, dont la fouille et l'étude, je l'avoue encore, sont autrement captivantes!

Jusqu'à plus ample information, je dirai que ces amas sont fort rares, sinon inconnus, sur les côtes morbihannaises, où les scories de fer, à part quelques exceptions, ne se rencontrent qu'isolément. Il faut quitter la côte, traverser la grande Lande de Lanvaux, où on commence à en recueillir en plus grande quantité, et pénétrer dans la région jadis couverte par la Forêt centrale armoricaine — l'antique Forêt de *Brocéliande*, — aujourd'hui représentée par les forêts de Paimpont, Lanouée, Floranges, Camors, et Quénécan, pour trouver des amas compacts, vrais monticules de scories, qui, pour la plupart, n'ont point été encore exploités par nos contemporains. Cependant je dois dire, que depuis plusieurs années les nombreux défrichements des landes en ont fait disparaître un grand nombre, et que, d'autre part, bien des amas ont été utilisés à l'empierrement des chemins.

(1) L'étude de *La Métallurgie du Fer en Gaule depuis l'origine*.

II. — Voici quelques exemples de vestiges de la *Métallurgie primitive* dans le voisinage de la mer.

Tout à l'extrémité Sud-est du département du Morbihan, on rencontre des *traces de mines de fer*, dans toute la région le long de la Vilaine.

En Camoel, ou plutôt sur les confins de cette commune et celle de Pénestin, on a trouvé, auprès de *Trodudal*, des *excavations* desquelles on a extrait du *Fer*, et, à proximité, vers l'Est, des *substructions de fours* en briques ou de *forges*.

On ne peut mettre en doute l'ancienne exploitation des *minerais de fer* de cette localité, où les *scories de forge* se trouvent en abondance (1).

L'*Oppidum* de la *Vieille-Roche* est situé en amont, à un peu plus de trois kilomètres, sur les bords de la Vilaine, près de l'endroit dit du *Passage*, dont l'antiquité est incontestablement fort ancienne (2).

A noter aussi que les Châteaux de *Kerguen* et de *Kerbily* se trouvent sur une sorte de monticule, et qu'ils ont peut-être remplacé des *Oppida*. La haute antiquité de leur nom semble l'indiquer.

Ces traces anciennes de l'exploitation du fer sont-elles dues aux Romains ou aux Gaulois? Plutôt à ces derniers, à mon avis.

En Férel, on a démoli, sur le domaine de *Tregrain*, un *four* fait de briques et de tuiles, et ramassé des *scories*. Il date vraisemblablement de l'époque gallo-romaine.

A citer, toujours en Férel, au *Palus de l'Isle*, près du passage sur la Vilaine, la butte de *Haut-Riguy*, avec traces d'enceinte et d'habitations (3).

A signaler encore une autre observation. Pénestin, personne ne l'ignore, tire son nom des mots bretons *penn, sten*, pointe de l'étain. On trouve, en effet, sur la côte, des grains roulés d'*oxyde d'étain*, résidus de roches anciennes.

L'étain fut constaté de notre temps, en 1813, par MM. Athenas et La Guerrande.

Le filon d'étain court de l'Est à l'Ouest, disent les géologues; il s'étend sous la mer depuis Poulbran, près La Turballe, jusqu'à Pénestin, et se prolonge à l'Est jusqu'à Pontpas (4).

(1) Aveneau de la Grancière, *La région de la Roche-Bernard aux époques préromaine, gallo-romaine et mérovingienne*. Inventaire descriptif des monuments et découvertes des cantons de la Roche-Bernard et de Muzillac. (Extrait du *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, Congrès de la Roche-Bernard (Morbihan), 1903.

(2) *Ibid.* — Voir aussi *Annales de la Soc. Acad. de Nantes*, 1889, p. 309 et 310.

(3) Aveneau de la Grancière, *Op. cit.*, article Férel.

(4) Aveneau de la Grancière, *Op. cit.*, article Pénestin. — Voir aussi *Soc. Acad. de Nantes*, 1889, p. 282 et 283; et *Bull. Soc. Polym. du Morbihan*, 1878. p. 124.

Au cours de mes explorations, au centre du département du Morbihan et dans la région de Pontivy, où j'ai exploré près de deux cents monuments préhistoriques, je n'ai rencontré des scories de fer qu'accidentellement, et plutôt en petite quantité. Il va sans dire que je ne comprends pas, dans ces trouvailles, celles faites dans de nombreux villages préhistoriques de l'âge du fer, que j'ai découverts, où, comme à *Lan Gouh Melrand*, j'ai retrouvé les traces d'un four et la boutique du forgeron, dont l'emplacement était marqué par une quantité de scories et de débris de fer (1).

III. — Les amas anciens de scories de fer de Gouek-Vran, de Beaulieu. — Dans la lande de *Gouek-Vran*, dépendant de la terre de Beaulieu, à 100 mètres environ à l'Ouest de 15 *tumulus* que j'ai explorés et qui datent de l'une des phases de la période du Fer, j'ai découvert et fouillé deux amas de scories de fer ou *ferriers*, rapprochés l'un de l'autre d'une vingtaine de mètres.

Contrairement aux autres dépôts de la région plutôt disposés par *amas coniques*, ces deux derniers le sont par *lits étendus*, affectant la forme d'une éllipse irrégulière, dont le grand axe mesure 18 mètres, et le petit axe une dizaine de mètres.

Ces amas avaient un peu plus d'un mètre d'élévation au centre, au-dessus du niveau du sol, dans lequel d'ailleurs ils s'enfonçaient légèrement.

Ces amas, que j'ai fait raser sur toute leur étendue jusqu'à $0^{m}40$ au-dessous de la surface du sol, étaient entièrement composés de *scories de fer* et de terre mêlée de *charbon*. Le sous-sol *argileux* était complètement brûlé, réduit à l'*état de briques* ainsi que le montre un grand nombre de fragments de scories auxquels adhèrent encore d'épais morceaux d'argile cuite.

Je n'ai rien trouvé autre chose que des scories, quelques-unes très volumineuses, d'autres très petites, et affectant des formes bizarres. Aucun objet archéologique, aucun fragment de fer travaillé, absolument rien n'a été rencontré à l'intérieur des deux amas de scories, ni, non plus, aux environs dans un périmètre de plus de 50 mètres, toute cette partie de la lande ayant été défrichée à la pioche, excepté deux sortes de *pics* en quartz taillés à grands éclats, qui vraisemblablement n'ont rien de commun avec les amas de scories (2).

(1) Aveneau de la Grancière. *Le préhistorique et les époques gauloises, gallo-romaine et mérovingienne dans le centre de la Bretagne-Armorique.* Dernières explorations dans la région montagneuse de Quénécan, entre le Blavet et le Sar (1899-1900). — Avec 47 figures et 3 cartes, p. 134. Vannes, 1903.

(2) Collection A. de la Grancière.

La plupart des scories sont très denses ; un certain nombre sont plus légères et quelques-unes sont vitrifiées. Le *combustible*, demeuré en fragments dans quelques scories, me semble être du *bois*.

Ces deux amas sont à proximité d'un cours d'eau, *Le Tarun* (100 mètres), et à 600 mètres environ, d'une assez *vaste Enceinte*, coupée par la voie du chemin de fer départemental de Locminé à Ploërmel. Ce dernier ouvrage, très bien conservé, dont je ne me suis pas encore occupé, est aussi situé sur la terre de Beaulieu. Il doit remonter à une époque fort reculée.

J'ai aussi reconnu un *vieux Chemin* qui, disparu dans différents endroits, venait aboutir aux deux amas explorés ; et, sur son parcours, toujours à proximité des dépôts de scories, j'ai retrouvé des *tranchées*, sortes de *minières* d'où on a sans doute extrait le *minerai*, qui, du reste, abonde dans le terrain mêlé aux blocs de quartz. D'ailleurs on rencontre du *minerai de fer* dans tout le voisinage.

Je n'ai trouvé aucune trace de *fours*, aucun fragment de *tuyères* dans les environs. On rencontre la *glaise* aux alentours. Aucune tradition n'a été gardée sur ces amas. Aucune légende ne m'a été rapportée. Seul le vieux nom de la lande, *Gouek-Vran* — bois-du-corbeau — reste énigmatique.

Je dois dire que ces deux amas de scories ne sont point isolés ; j'en connais plus d'une vingtaine sur la terre de Beaulieu, quelques-uns très rapprochés des amas de *Gouek-Vran*. Un certain nombre de *tumulus*, la plupart de peu d'élévation, les avoisinent. Ils seront fouillés plus tard. Entre ces *tumulus*, les *enceintes* et les *amas de scories de fer* existe-t-il une corrélation ? C'est une simple hypothèse qui ne paraît pas invraisemblable et que les explorations ultérieures viendront contrôler.

Le minerai de *Gouek-Vran*, comme d'ailleurs celui de la région, était traité très probablement par la *méthode catalane*, au moyen de *fours* ou de *forges rudimentaires*. A noter aussi que les *amas de scories* sont généralement situés à *proximité d'un cours d'eau*, et dans le *voisinage d'enceintes*.

Il va sans dire que je ne puis, pour le moment encore, fixer aucune date aux deux amas de scories de fer, le *Gouek-Vran*, qui, néanmoins, me semblent remonter à une époque antérieure aux Romains. D'ailleurs mes recherches sur les amas anciens de scories ne sont point terminées ; et ce travail, plutôt pour prendre date, est provisoire.

Objets préhistoriques en Or trouvés en Suisse.

PAR

David VIOLLIER (Zurich, Suisse),

Conservateur au *Musée National Suisse* de *Zurich.*

Je me propose de vous donner ici quelques renseignements sur l'emploi de l'or aux époques préhistoriques, et de vous présenter les principaux objets de ce métal trouvés en Suisse.

Le sol de la Suisse est très pauvre en métaux. L'or ne se rencontre que dans quelques rochers au-dessus de Gondo (canton du Valais) et de Calenda (canton des Grisons), et en si petites quantités qu'il ne vaut pas la peine de l'exploiter. Par contre, quelques rivières charient des paillettes du précieux métal. Ce sont le Tessin, le Rhin et ses affluents, l'Aar et l'Emme, le Rhône et l'Arve.

Cette rareté de l'or explique le petit nombre et les petites dimensions des objets de ce métal faits dans le pays. Les objets les plus beaux sont des importations.

Pendant l'*époque néolithique*, l'or est inconnu des habitants des stations lacustres. Il n'y apparaît même que vers la fin de l'*âge du bronze*, et sous forme de tout petits objets : ce sont de petites feuilles d'or, de l'épaisseur de nos papiers à chocolat, des boucles d'oreilles, quelques perles tubulaires, formées d'une feuille d'or enroulée sur elle-même, et une double spirale faite d'un fil d'or.

Le plus considérable des objets d'or, appartenant à cette époque, est une feuille ovale, ornée au repoussé, longue de $0^{m}20$ et large de $0^{m}3,5$. Elle a été trouvée dans une tombe à incinération, remontant au bronze IV (1).

Signalons encore un objet exceptionnel : c'est une hache à bords droits (Bronze II), qui porte, incrusté tout le long de son manche, une double rangée de petits losanges, en or pur.

Pendant le *premier âge du Fer*, nous trouvons des objets d'or en plus grand nombre, et surtout de plus grandes dimensions.

La pièce la plus remarquable est un magnifique Bol en or pur (2), pesant 910 grammes, trouvé en 1906, près de Zurich. Il est hémisphérique, haut de $0^{m}12,5$ et de $0^{m}25$ de diamètre. Sauf un bord

(1) Binningen (Bâle). J. de Bonstetten. — *Recueil d'antiquités suisses*, 2e suppl., Berne, 1860, pl. II, 2.

(2) *Angeiger f. schw. Altertumskunde*, 1907, p 1.

uni de $0^{m}013$ de haut, il est entièrement recouvert de petites protubérences imitant des têtes de clous rondes. Le décor, disposé sur trois zones horizontales, est obtenu par épargne dans le champ bosselé (*Fig.* 1).

La zone inférieure comprend *sept* croissants lunaires placés les cornes en haut. La zone supérieure se compose de quatre croissants lunaires, et de quatre disques solaires. Le registre du milieu, *enfin, est occupé par sept* silhouettes d'Animaux, si schématiques que, sauf un cerf, elles sont indéterminables. Elles figurent sans doute des chiens, des loups, des lièvres, et peut-être aussi des porcs.

Fait très intéressant, ces silhouettes présentent un indéniable caractère de parenté avec de petites statuettes d'animaux, très grossièrement modelées, que l'on rencontre dans quelques stations lacustres de l'âge du bronze (1) (*Fig.* 2).

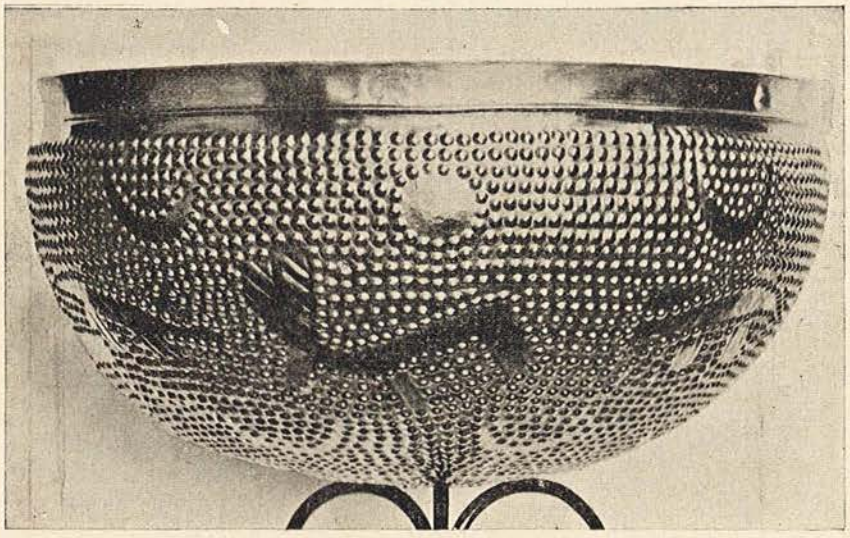

Fig. 1. — Premier Age du Fer. — Vase en Or.

Cette belle pièce est, à n'en pas douter, un objet cultuel. C'est ce que démontre, en dehors des emblèmes planétaires, la disposition des motifs sept par sept. Il y a là une volonté nettement indiquée, dans le registre du milieu : l'artiste, n'ayant pas ménagé avec suffisamment de parcimonie, la place dont il disposait, s'est vu obligé de placer le septième animal en surcharge, au-dessus des autres. Si la zone supérieure comprend huit motifs, c'est certainement pour répondre à un sentiment de symétrie et obtenir une alternance régulière des deux astres.

(1) V. Gross. — *Les Protohelvètes*, Berlin, 1883, Pl. XXVI, 65.

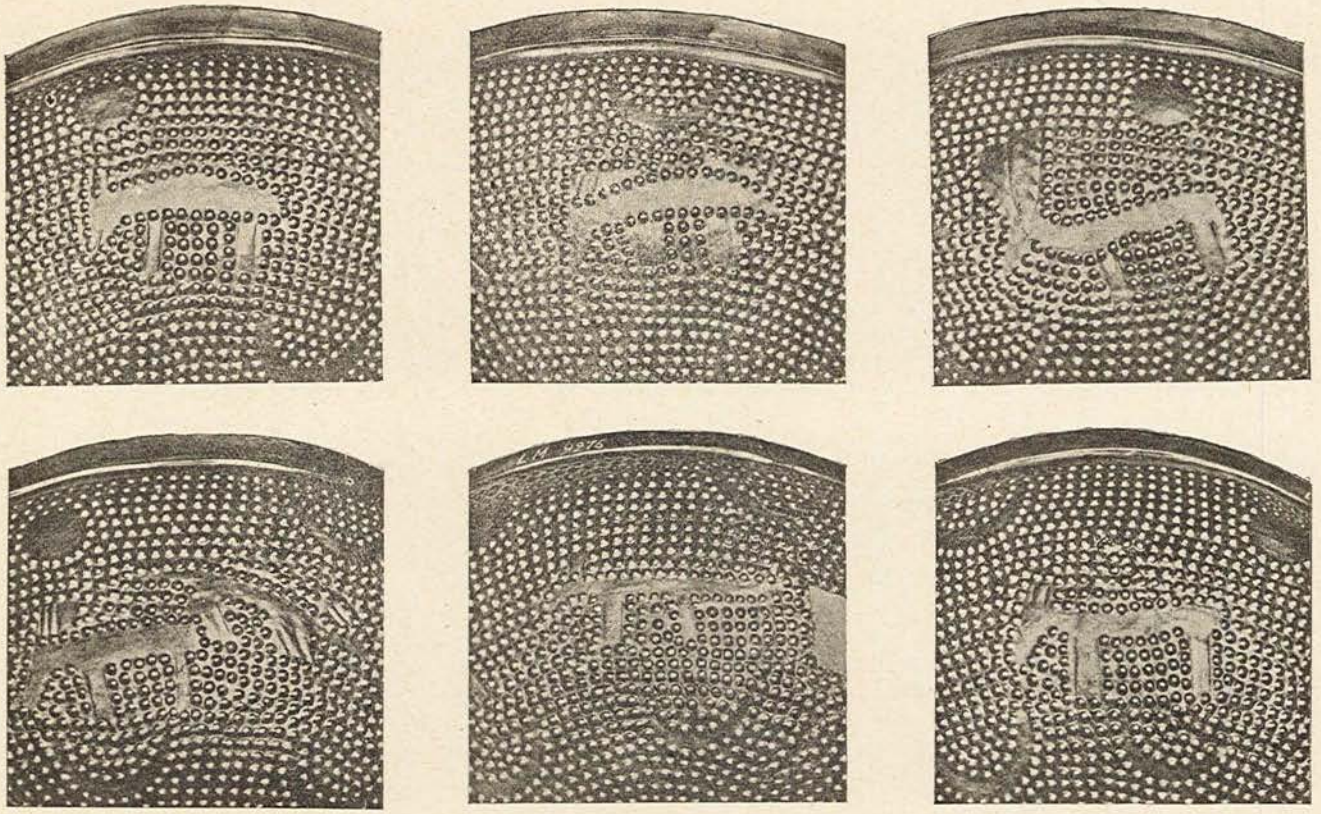

Fig. 2. — Détails du Plat (Schünel) en or de Zurich. — Environ : 1/2 Grandeur [*Altertums-Kunde*, 1907, n° 1].

Ce vase doit être rapproché d'autres vases de caractères nettement religieux, dont la décoration est disposée par groupe de sept motifs, et que, pour cette raison, M. le professeur Jullian a appelé des vases semainiers (1).

Tels sont les vases de Troisdorf, près de Cologne ; et le vase de Bevay, au cabinet des Médailles (2). Le vase le plus célèbre de ce groupe est celui de Gundestrup (3).

La silhouette de cerf, qui seule est reconnaissable, est un motif de plus en faveur de ce rapprochement, et nous permet en outre de faire rentrer le bol de Zurich dans la grande série des monuments celtiques, sur lesquels figure un cerf ou une figure humaine à cornes de cervidés.

Ce bol a été trouvé dans le sol; il reposait sur une dalle de pierre, le fond en l'air, et était recouvert par un vase de terre renversé. L'absence de tout restes de cendres et la nature du vase permettent d'affirmer que l'on à affaire à un Dépôt, et non à une tombe.

Cette pièce est jusqu'à ce jour unique. Elle est certainement d'origine étrangère; mais il n'a pas encore été possible de déterminer avec certitude son origine. On connaît de nombreux vases, sur lesquels le décor est indiqué par des lignes de points en relief, comme la célèbre ciste de Sesto-Calende (4). Mais les objets où le décor est arpégné sur un fond bosselé sont encore extrêmement rares. M. Déchelette veut bien me signaler un disque découvert, en Scandinavie, entièrement recouvert de têtes de clous en saillie, où une étoile a été épargnée au centre. C'est donc semble-t-il plutôt du côté du nord qu'il faudrait diriger nos recherches.

Quelques tumuli hallstattiens ont livré des objets en or. Les plus curieux sont des CERCLES faits d'une mince feuille d'or, repliée sur elle-même, en forme de fer à cheval, et ornés sur leur dos d'une décoration extrêmement fine composée de grecques, de losanges, de baguettes perlées ou cannelées. Le plus beau de ces cercles, par l'élégance de sa décoration et son état de conservation, a été trouvé dans un tumulus près de Payerne (canton de Vaud) (*Fig.* 3) et est déposé au Musée de Lausanne. Cette belle pièce est encore inédite; elle mesure $0^{m}23$ de diamètre et $0^{m}03$ d'épaisseur.

Le Musée de Berne possède les restes de deux cercles semblables (*Fig.* 4), mais de décor différent, qui ont été malheureusement déroulés et étalés; enfin, au Musée de Fribourg, s'en trouve un autre de plus petite dimension.

(1) C. Jullian. — *Notes gallo-romaines.* — *Revue des études anciennes*, 1911, p. 351.
(2) *Mannus*, 1910, Pl. I-III.
(3) S. Reinach. — *Guide du Musée de Saint-Germain*, p. 121.
(4) O. Montelius. — *Civilisation primitive en Italie*. Pl. 62.

Des cercles pareils ont été trouvés en Allemagne, sur le Rhin et dans le Nord-est de la France.

L'usage de ces objets est encore inconnu. Le cercle du Musée de Lausanne a été trouvé reposant sur le sol, et entourant une poignée

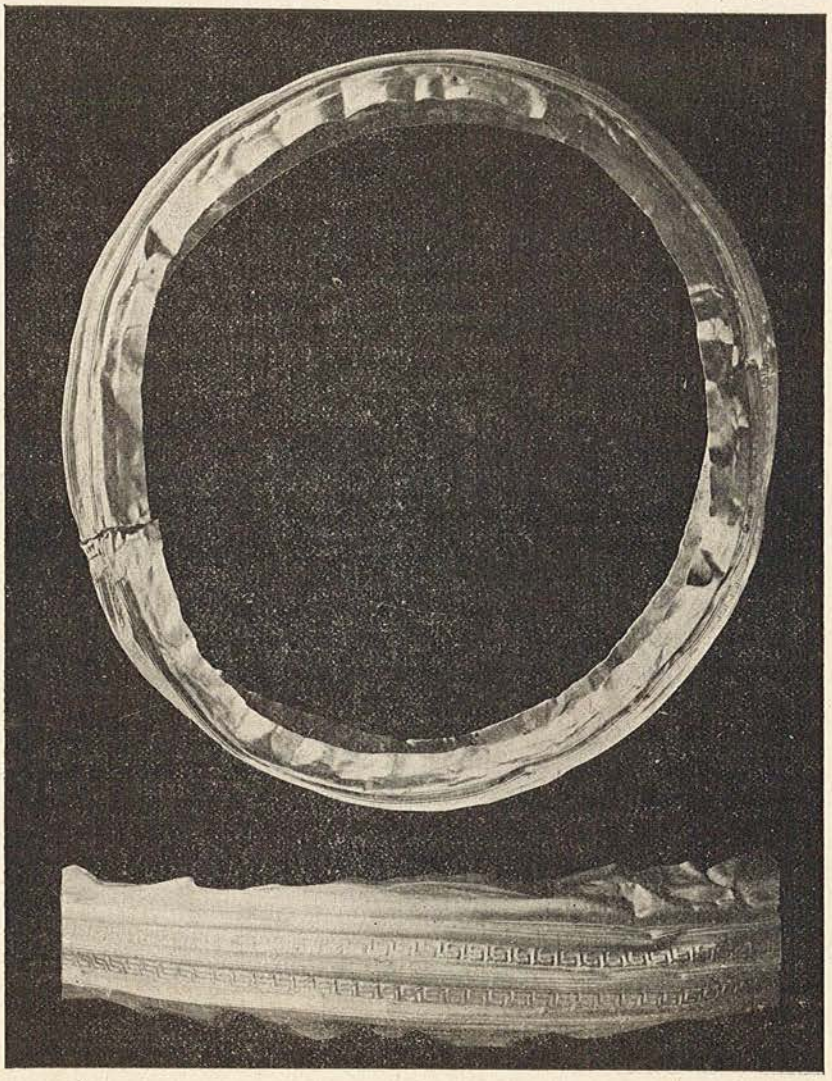

Fig. 3. — Premier Age du Fer. — Cercle d'Or [*Ensemble* et *Détails*].

de cendres humaines. On en a conclu qu'il devait sertir le bord d'un plat de bois : hypothèse peu vraisemblable.

Un autre tumulus a livré deux calottes hémisphériques, formée d'une feuille d'or très mince, entièrement recouverte d'un décor

décor géométrique disposé par zone concentrique de losanges, de trian- gles et de petits cercles centrés. Ces calottes ont un diamètre de $0^{m}16$.

La même sépulture renfermait encore une vingtaine de petites sphères, creuses, formées de deux calottes décorées de motifs géométriques. Ces sphères devaient constituer les perles d'un collier, ou plus vraisemblablement des têtes d'épingles à cheveux. On a trouvé, dans d'autres tumuli, des épingles dont la tête était constituée par une boule d'ambre, et qui formaient une coiffure radiée autour de la tête de la morte.

Signalons encore une perle ornée de grecques entrelacées en filigranne, une pendeloque composée d'une perle et d'une partie en forme de croissant en filigranne, quelques boucles d'oreilles tubulaires, de petits anneaux massifs, une chaînette en filigranne, un bracelet tubulaire de section octogonale, décoré de cercles centrés ; et nous aurons passé en revue tout le produit des ateliers de bijoutiers de l'époque de Hallstatt. Tous ces objets sont extrêmement minces et constitués par de fines feuilles d'or ou des fils de même métal.

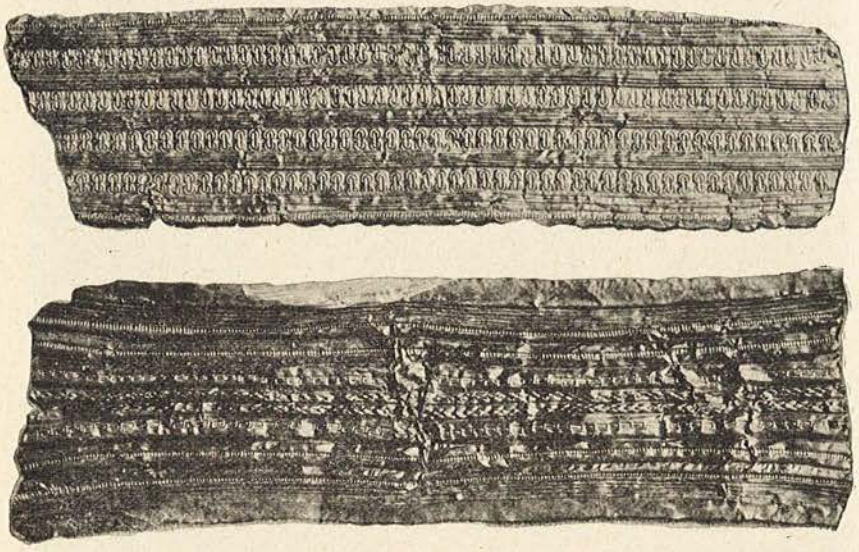

Fig. 4 et 5. — Premier Age du Fer. — Cercle d'Or [*Détails*].

La plupart de ces objets sont d'importation étrangère; leur décor rappelle celui qui recouvre certains vases de bronze ou est gravé sur des vases de terre provenant des cimetières des environs de Bologne. C'est donc vraisemblablement au sud des Alpes, dans la vallée du Pô, que nous devons chercher la patrie de ces objets.

Le seul objet massif provenant d'un tumulus de cette époque est un bracelet constitué par un fil d'or de $0^{m}004$ d'épaisseur, dont les extrémités se croisent et vont s'enrouler sur la partie opposée du bracelet. Des bracelets semblables sont fréquents dans les stations lacustres de l'âge du bronze ; aussi est-il permis de supposer que cet objet a été fait dans le pays.

Si nous dressons une carte des tombeaux ayant livré des objets d'or, nous constatons que tous, à l'exception d'un seul qui renfermait une petite spirale, se trouvent réunis dans la Suisse occidentale, entre le Jura et l'Aar. Cette constatation a son importance, surtout si l'on remarque que, à l'âge du bronze, seules les stations lacustres de la même région, ont livré des objets d'or ; la station si riche de Wollishofen, sur le lac de Zurich, n'a fourni qu'un annelet d'or.

A l'époque de La Tène, les grands objets d'or font défaut ; par contre, dans les tombes gallo-helvètes, on trouve assez souvent de petits bijoux du précieux métal, en particulier des bagues. Pour cette époque, la seule pièce un peu considérable était — je dis était, car elle a été malheureusement volée, il y a quelques années — une moitié de Torque, en or, trouvé à la station même de La Tène (1). Comme les torques d'or sont inconnus dans les tombeaux helvètes, mais sont assez fréquents en France, on peut supposer que ce dernier avait été apporté d'au-delà du Jura.

De cette courte étude sur les objets d'or de la Suisse, il résulte qu'aux époques préhistoriques l'or ne fut pas un métal d'importation, du moins chez les populations qui habitaient notre pays. Très riches, comme le prouve les objets extraits des lacs et des tombeaux, s'adonnant à l'élevage de nombreux troupeaux, ces tribus auraient pu acquérir de l'or comme elles achetaient l'étain ou l'ambre. Au contraire, elles semblent s'être contentées de celui qu'elles trouvaient dans le pays.

Si nous trouvons à l'époque de Hallstatt de nombreux objets importés, c'est que ces populations étaient nomades, et déposaient dans les sépultures, les objets qu'elles avaient acquis au cours de leurs pérégrinations.

M. le Cte de Bégouen. — La plupart des rivières de France, comme vient de le dire M. de Mortillet, contiennent de l'or; mais en si petite quantité maintenant que l'orpaillage ne nourrit plus son homme. Il n'y a plus d'orpailleurs dans l'Ariège ; mais les alluvions de l'Ariège et du Salat contiennent de l'or, et, après les inonda-

(1) V. Gross. — *La Tène*. — Paris, 1886, Pl. XI. 28.

tions de 1875, une érosion, produite du côté de Pamiers, fit trouver des couches assez riches en métal précieux.

En ce moment, on fait des sondages, non seulement dans la vallée de l'Ariège, mais dans celle du Salat, près de Caumont, pour chercher des alluvions aurifères. On en trouve bien, mais insuffisamment riches jusqu'ici pour être exploitées industriellement.

M. L. Coutil confirme les observations formulées par M. A. de Mortillet sur le bracelet-glissière, présenté par M. Viollier. Parmi les objets d'or trouvés en France, il en a décrit cinq, trouvés dans la Seine-Inférieure et l'Eure, dans son étude sur l'*Epoque gauloise dans les cinq départements de la Normandie*. Les bracelets à glissière ayant été trouvés avec des objets contemporains de la conquête, et même, à deux reprises, avec des monnaies Impériales de la fin du Ier siècle, et même des poteries gallo-romaines, il est permis de dire que l'apparition de ces bracelets peut être antérieure à cette civilisation, mais qu'elle était en usage au Ier et IIe siècles.

M. Muller remarque qu'une chaîne en or (appelée actuellement chaîne-colonne) était déjà connue à l'Epoque romaine.

Mais sa présence, dans un mobilier funéraire, placé environ à cinq siècles avant J.-C., est d'autant plus étonnante et importante, qu'elle fixerait un point considérable dans la technique de la métallurgie de l'or : celui de la *soudure*, à une époque aussi ancienne.

Il faut savoir que la chaîne qu'on nous présente est composée d'anneaux ovales, soudés, pliés et emmaillés; pour le cas, l'emmaillement est même double.

Aussi faut-il espérer que M. Viollier nous confirmera l'ancienneté de cette trouvaille : ce qui fixera un point important de la technique métallurgique de l'or.

M. Valdemar Schmidt. — Comme vient de le dire M. Viollier, dans l'intéressante communication que nous venons d'entendre, on a découvert, à plusieurs reprises, en Scandinavie, notamment en Danemark, des vases en or, qui présentent des analogies assez marquées avec les vases en or trouvés en Suisse dont M. Viollier nous a fait voir des dessins excellents. Cependant, il y a une certaine différence entre les vases en or provenant du sol de la Suisse, et ceux qu'on a découverts en Danemark. Ces derniers, qu'on voit dans le Musée National de Copenhague, datent tous de l'âge du bronze, et présentent souvent une ornementation composée de bosses repoussées. Aucun d'eux n'est orné, comme le vase en or dont M. Viollier vient de nous montrer le dessin, de figures d'animaux disposées sur le corps même du vase. Il est vrai que quel-

ques-uns de ces vases en or, découverts en Danemark, sont munis de manches, dont l'extrémité se termine dans une tête d'animal, sans doute une tête de cheval; mais, sur le vase lui-même, on ne rencontra jamais aucune figure d'êtres vivants. Notons cependant ici que des figures d'animaux ne sont pas tout à fait inconnues pendant l'âge du bronze au Danemark. Nous rappelons ici le Cheval de Trunholm, qui traîne le disque solaire. Ce cheval est en bronze et date de l'âge du bronze.

Quant aux premiers temps de l'époque du Fer en Danemark, nous ne possédons pas encore d'objets en or, découverts dans le pays et présentant des ornements analogues à ceux dont sont décorés les objets en or provenant de la Suisse; mais, si je ne me trompe pas, il y a, dans l'Allemagne du Nord, quelques objets en or, datant de la première période du fer, qui présentent certaines analogies avec les objets en or découverts en Suisse. Ces objets ont été étudiés et publiés par Mlle Mestorf, autrefois conservateur du Musée d'Antiquités à Kiel. D'un autre côté, le Danemark n'est pas tout à fait dépourvu de vases en métal précieux, décoré de figures d'hommes et d'animaux. Le sol du Danemark a fourni le magnifique vase de Gundestrup, qui est en argent, et dont a parlé également M. Viollier dans sa communication.

En terminant, je profite de l'occasion pour recommander à tous ceux qui s'intéressent aux études préhistoriques et qui disposent d'un peu de temps pour des voyages de vouloir bien faire une visite au Musée national du Danemark, qui est très riche en objets remontant aux âges préhistoriques, et où on peut voir bon nombre d'objets qu'on ne voit pas d'autre part.

M. Marcel Baudouin. — A mon avis, le bol en or de Zurich est un vase cultuel, en rapport avec le *Culte du Soleil*. Il faut le rapprocher des *Charriots votifs* de Skallerup et Szaszvarosszek [Dechelette, *Culte du Soleil*, p. 29 et 51]. — Un animal, au moins, doit être, comme le Cerf, un *Cheval Solaire*, si j'en juge par ceux de Saint-Aubin-de-Baubigné (D.-S.), que je décrirai plus tard, et qui sont de la fin du Néolithique.

Je rappelle l'existence de gisements d'or en Bretagne; et il n'y aurait même rien d'étonnant à ce que la Vendée (1) en ait donné jadis elle-même [Trésor de Nesmy; nombre de lieux dits appelés *Laurière* (2); etc.].

(1) Un Gisement de Mispikel (*aurifère* ou non ?) m'a été signalé à l'Ile d'Yeu par feu Lacroix, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées. — A Montrevault (M.-et-L.), on exploite actuellement de l'or d'un minerai analogue.

(2) Près *Le Poiré-sur-Vie* ; près *Le Poiroux* ; *Les Epesses* ; etc.

Notes préhistoriques sur la Tarantaise.

PAR

l'Abbé TREMEY (Moutiers, Savoie).

Le *Congrès préhistorique de Chambéry*, en 1908, m'a persuadé qu'il ne fallait pas me limiter à des documents historiques pour contenter mes bienveillants compatriotes, qui m'ont proposé de continuer les fouilles entreprises à Saint-Jean-de-Belleville, par M. le marquis de Costa, dont je fus le chapelain, en 1872-1873.

Sur sa proposition, j'engageai, le 9 août 1875, l'*Académie de La Val d'Isère* à l'achat du prieuré de Saint-Martin-d'Aime, dont je fis les fouilles, restées inédites. L'ensemble comprenait *trente-trois Tombes*, dont l'une remontait, d'après une médaille d'or, à l'an 2 de Jésus-Christ. Sur trois douzaines d'inscriptions, en partie disparues, une importante est celle qui mentionne une ville : *Axima*, Aime, dont le nom se retrouve en Perse.

Fortuitement, de passage, j'ai recueilli, à Villarey, hameau de Saint-Jean-de-Belleville, des ossements autrement anciens que les squelettes d'Aime !

Le propriétaire recherché me confia ses trouvailles, sur les indications de M. le Dr C. Laissus, maintenant Président du Syndicat d'initiative, et déjà notre Président de l'Académie de La Val-d'Isère, à Moutiers-Tarentaise (Gare dite Moutiers-Salins) (1).

Je suis avisé d'autres découvertes préhistoriques à Côte-d'Aime, dont le possesseur se réserve la publication. Un journal de Tarentaise a annoncé le classement du Dolmen de Macot, acquis par M. Villien, ancien instituteur, natif comme moi de ce lieu. Avec lui, je devais fouiller, en automne, dernier, les tombeaux celtiques de Fessons-sur-Isère.

La photographie, en carte postale, du Monument de Macot est due à M. L.-B. Marjollet, d'Aime, membre de l'Académie de La Val-d'Isère, conservateur du votif à Mars, trouvé à Aime l'an dernier, et dont il a empêché l'émigration.

En visitant les ruines du Château de Notre-Dame-de-Briançon, j'ai appris d'un gendarme la découverte d'une médaille *au Coq gaulois* et une autre sarrazine.

En 1871, j'ai découvert, en ce même lieu d'Aime, avec des objets préhistoriques, des *poteries romaines*, donnant le même nom que *Secundus*, comme l'inscription, mais le prénom *Accius* est moulé : a + sius.

(1) Voir p. 432.

Notre région de Tarentaise, qui comprend, au Sud-est du Mont-Blanc (notre Ararat), les deux cantons du Bourg-Saint-Maurice (le *Bargentum* : soit *Bergentum* romain) et d'Aime, où est le Monument national vendu au Gouvernement par l'Académie de La Val-d'Isère.

M. Perrault-Dabot, inspecteur des inscriptions, a considéré comme précieux, le Dictionnaire des noms de villes et d'eaux de la Perse et de notre région, intéressant peut-être pour un Congrès. Si la Philologie peut être utile au point de vue préhistorique, c'est le cas de l'étudier sur nos cours d'eaux, aussi bien que sur le costume ou la toilette, qui a disparu chez l'homme, et celui de la femme qui tend à disparaître.

Nous avons à Aime le torrent Armentar, Armîntaz en patois, dit l'Ormante dès la Révolution française de 1793. Sur les confins des cantons d'Aime et de Moutiers, coule l'eau d'Armenar, Armenaz, au couchant de la Grotte des Fées. Curé de Varsouya, Versoie, en 1868, section de Bourg-Saint-Maurice, j'observai, à propos des eaux chaudes de Bonneval (en 1870), dans le patois de la commune, le radical *Ar* : Arbonnar, Arbonnaz, Arbonne, torrent dévastateur du Bargentar (Bargentum romain, laissant son nom au village) ; à la Bargeaz ; Borgeat, dont le torrent est devenu ou a conservé le nom varié de Charbonar, Charbonnaz, Charbonel. Il court parallèle à l'Arbonnaz, et se jette dans l'Isère comme l'Arbonnar et la Varsouya (aujourd'hui Versoyen) (Ar, souya, c'est la traite du lait). Ce cours d'eau a trois cascades, dont une par son intermittence, imite la traite ou tirage du lait. Son vallon parallèle, voisin aussi du Mont-Jou [Jovis] (Saint-Bernard), a pour cours d'eau la Varcheriaz, Varcherie, c'est-à-dire l'eau qui chute. Tchet et Tcher, du patois, se traduisent : chute, choir ; expression harmonique de l'impression traduite par l'audition, cascade du cours d'eau. En face est une autre cascade, à la fonte des neiges, dont l'eau se jette dans le torrent dit Bonnavar-Bonnevaz, puis Bonneval-les-Bains [depuis mon discours au Congrès Savoisien d'Annecy, en 1879], lequel valut à Thonon le surnom de *Bain*.

Ces cinq cours d'eaux de la même commune se jettent directement ou médiatement dans l'Isarat, surnommée Isère, qui a donné son nom au département voisin. — IS, c'est le serpent, le froid, la froide *eau*, *ar*, ara ; qui laboure, arar, qui sillonne, creuse en serpentant ; et descendant de haut, *at*, c'est-à-dire en partie du midi du Mont-Blanc, d'où sort l'Arve, l'Arvéron, au Nord et au Midi du mont Isarat, devenu Isérant. L'Isère reçoit les Darans, traduits en Dorons. Darantasie est la ville des *Populi Daranda*, assise au confluent du Daran et de l'Iserat. Elle reçoit, à Albertville, Lysar, petite Isère, dont les syllabes transposées ont fait Arlys.

Après cet affluent, le principal reçu est l'Arc de Maurienne [nom doublement significatif, puisque Ar, c'est eau], décrivant, comme la région Mauriennaise, un arc autour de la Tarantaise, depuis le mont ou le col Isérant jusqu'à l'Isère.

Pour terminer (1), je signalerai encore les Grottes ou habitations sous roches, mises à découvert par nos tunnels aux Thermopyles du *Saix* (*saxum*), dites d'Hercule, à 600 mètres d'altitude, près du Siaix et du Tché, ancienne *chute*, issue de quatre lacs, en cascade.

Deux de ces lacs auprès du roc Pupin (700 mètres d'altitude) disparurent sous les Romains, pour ouvrir une voie inférieure — Via inferior — d'après l'inscription découverte en juin 1910, et d'après un guide de 1600 en ma possession, avec gravure du Château de l'an 1420, détruit par le général Lesdiguières, sous Henri IV. Deux autres diminuent grâce au chemin de fer, qui remplace le principal par une gare à Saint-Marcel, plus haut que la Volta, fournissant l'électricité à Lyon (Rhône).

Ces détails seront probablement utiles à la *Préhistoire*, car les souvenirs celtiques ne se trouvent, chez nous, que sur les plateaux dominant lacs, marais et voie romaine inférieure. Ainsi Villarly est à 1700 d'altitude; Fontaine, à 1033; S. J. de Belleville, idem.

Macot a des galeries romaines, à 1536 mètres et d'autres, de plus d'un kilomètre en longueur, triplées par des galeries d'aération de travail, d'habitation et d'écoulement. Efin, un tunnel entre Macot, et Champagny fut observé l'an passé par M. de Saint-Pierre, leur propriétaire, et celui aussi de nouvelles ruines, découvertes en 1911.

Inventaire des Objets préhistoriques de Villarey.

2 têtes : une de femme broyée, l'autre d'enfant, dolichocéphale, avec le reste des ossements; 4 gros bracelets ouverts ; 2 moyens, ouverts par croisement; 2 très fins intacts unis; 2 disjoints ; 2 rompus à moitié; une quantité considérable de bagues et une petite, broyée, en loques, pour petit doigt; 2 épingles en bronze, une rompue; une d'une autre forme, avec une quatrième rompue; une dent de sanglier; un collier d'ambre, comptant 14 grains colorés en verdet, un petit en couleur d'ambre, et un gros grain foré, de même teinte, sans fil ni liaisons.

(1) Ces propos sont plus ou moins préhistoriques.

Les Vases-Râpes gaulois et gallo-romains.

PAR

H. MULLER (Grenoble, Isère),

Bibliothécaire de l'Ecole de Médecine, Conservateur du Musée Dauphinois.

Description des Vases-rapes. — Ces vases, à l'époque gallo-romaine, sont de deux types principaux : les uns larges et plats ; les autres profonds, et généralement plus petits que les premiers.

Le type que je crois le plus ancien (*Fig.* 1) mesure généralement de $0^{m}16$ à $0^{m}25$ de diamètre, $0^{m}065$ à $0^{m}075$ de profondeur, et $0^{m}075$ à $0^{m}085$ de hauteur totale. Son épaisseur au fond est d'environ $0^{m}010$ à $0^{m}012$ et sa caractéristique, réside surtout dans la forme du rebord, qui retombe à la façon d'un larmier, descendant parfois presque au pied du vase.

C'est dans cette série, que j'estime la plus ancienne, à l'époque gallo-romaine, que l'on rencontre le plus grand nombre de marques de potiers.

Ces marques sont placées à gauche et à droite du versoir, lequel dépasse très peu le bord externe ; ce versoir est généralement terminé par une échancrure verticale, concave, paraissant faite en vue d'y appuyer un récipient, que l'on aurait appliqué contre cette échancrure.

Le deuxième type, généralement plus large et moins profond, mesure dans les extrêmes que je connais, de $0^{m}25$ à $0^{m}35$ de largeur, de $0^{m}09$ à $0^{m}10$ de hauteur, et de $0^{m}08$ à $0^{m}09$ de profondeur. L'épaisseur au fond varie entre $0^{m}010$ et $0^{m}015$.

Ces vases (*Fig.* 2) sont plus grossiers que les précédents ; le larmier est peu important, le versoir moins net et plus débordant. Les marques de potiers y sont rares.

Les deux types sont en terre à brique ; et c'est généralement dans le premier que l'on trouve des vases-rapes en pseudo-samien. (Sainte-Colombe, Strasbourg, Zurich, Rome, etc.).

Le détail, qui fait que l'on ne peut confondre un Vase-râpe avec un *Catinum* (1), c'est la présence de grains de quartz ou d'autres roches dures, incrustés sur la surface interne du vase. Dans les pseudo-samiens, les grains, d'un volume égal, sont placés très ré-

(1) Je crois que le terme « Catinum » ne peut s'appliquer aux vases à bec.

gulièrement sur la surface interne du vase; dans les autres, ces grains plus volumineux sont répartis moins régulièrement, mais toujours en surface, et jamais dans l'épaisseur du vase (1); certains de ces grains ont jusqu'à $0^{m}003$ et $0^{m}004$ de diamètre.

Ces vases se rencontrent dans toutes les couches archéologiques de l'époque romaine en France, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Algérie et en Angleterre. Pour ce dernier pays, cependant, je n'ai pas de preuves absolues pour le moment.

Les Musées de Lille, Bruxelles, Roanne, Strasbourg, Zurich, Toulouse, Vienne (Isère), Grenoble, Lyon, Aoste (Isère), Nîmes, Saint-Germain, Reims, etc., etc., possèdent de ces vases; je crois me souvenir que Chambéry, Marseille, Genève, Clermont-Ferrand, Autun, en possèdent aussi.

Strasbourg, Zurich, Grenoble et Vienne abritent, dans leurs vitrines, des fragments ou des vases-rapes entiers, en pseudo-samien (j'entends, par ce terme, désigner toute la céramique dite samienne, fabriquée à l'instar de celle de Samos, sigillée ou non, rouge et vernie, pendant toute la durée de l'Empire romain).

La *Figure 1* représente un modèle de vases-rapes des deux premiers siècles; ils portent généralement des inscriptions, donnant les noms des fabricants. Ceux du modèle *Figure 2*, me paraissent postérieurs, car je les ai trouvés principalement dans les couches gallo-romaines les plus récentes et ils sont les plus abondants. Ils sont rarement estampillés.

Le Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques de A. Rich (1873) mentionne *Catinum* ou *Catinus*: « sorte de plat profond sur lequel on servait les légumes », etc.; mais il ne dit pas un mot des vases-rapes avec versoir ou bec!

Il donne ensuite *Pelluvia* ou *Pelluvium*: « bassin pour laver les pieds »; et plus loin *Pelvis*: « bassin, avec un sens aussi étendu, aussi général, que celui que ce mot à chez nous », etc.

La Vie privée des anciens de René Ménard (1882) ne donne rien, ni texte, ni figures, pouvant se rapporter aux Vases-râpes.

Le Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines de Daremberg et Saglio donne, aux mots *Catinum* ou *Catinus*: « Dim., catillum, catillus. Ecuelle, terrine, plat creux, pouvant contenir de l'eau ou tout autre liquide, aussi bien que des mets solides ». Au mot *Pelluvia*, on lit: « bassin, bain de pied. Le mot est de basse latinité

(1) Je ne connais, sur de nombreux exemplaires qu'un seul vase-rape, trouvé à Aoste, sans marque de potier, dont la pâte soit pétrie de grains de quartz. Ceux-ci ne sont pas à leur place dans l'argile du vase; ils y ont été introduits par pétrissage.

et ne se trouve pas dans les auteurs classiques. Le vieux mot latin est *Pollubrum.* »

Au mot *Pelvis* : « Bassine pour mettre de l'eau chaude, et destinée aux lavages ». — Rien des vases-rapes avec versoir !

M. Déchelette m'écrivait, le 20 mai 1910, que les *Pelves* (pluriel du mot *Pelvis*) sont des vases plats, des bassins, mais que l'on ne sait comment les Romains appelaient en réalité les vases à broyer, qui se rencontrent dans tous les fonds romains.

Le *Corpus* les signale ; mais sans donner exactement les vases qui nous intéressent ; pourtant il donne des marques de potiers, qui ne peuvent appartenir qu'aux vases-rapes.

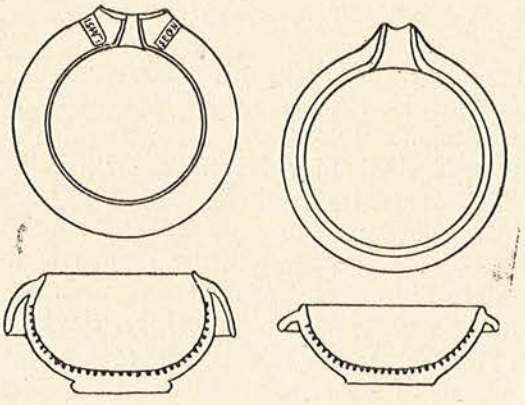

Fig. 1. *Fig.* 2.

Fig. 1 et 2. — Vases romains, à incrustations minérales, vus en plan et en coupe. — Le pointillé qui suit le trait du contour interne indique l'emplacement des grains pierreux.
(Fig. extraites de l'*Homme Préhist.* 3. 1911).

M. le baron Albert Blanc a eu l'obligeance de faire des recherches à Rome ; il y a vu de nombreux vases-rapes ; et, avec M. Boni, le savant fouilleur du Forum, il m'a rappelé le nom qui pourrait leur être applicable, et que je n'osais employer avant leur intervention. Les vases-rapes sont probablement à classer dans les *Catina*, mais avec un versoir. Je renonce donc à employer le terme *Pelves*, pris pour bassin en général et que j'avais adopté, dans ma précédente note, dans le n° 3 de l'*Homme préhistorique* de 1911.

M. le Professeur Florence (de Lyon), qui a bien voulu me donner quelques renseignements, m'indique que l'on a trouvé jadis, une importante officine de potier autour de l'église Saint-François à Lyon ; il y avait des vases-rapes. Artaud (Lyon) trouva de ces ter-

rines qu'il appela vases à libations (?). Un de ces vases, absolument identiques à ceux figurés (*Fig.* 1 et 2) à fond rugueux est photographié dans Meyers. Il portait la marque C. ATISIVS SABINVS, qu'Artaud lut « Gatisius sabinus ». Aujourd'hui on sait qu'il s'agit de la marque de fabrique d'un C. ATISIVS SABINVS. D'autres céramistes ont signé : L. ATISIVS SECVNDVS ; et C. ATISIVS GRATVS ; etc.

M. Viollier, conservateur au musée National de Zurich, a trouvé plusieurs vases-rapes dans les fouilles qu'il a pratiqué à Gubiasco; ces ustensiles sont plats et se rapprochent du type décrit par M. Mazauric dans le n° 1 de l'*Homme préhistorique* de 1911. Notre collègue, au Congrès préhistorique de Nîmes, nous a affirmé pouvoir dater ces vases à partir de 300 ans avant Jésus-Christ. Ceux de Gubiasco sont à dater de 30 ans avant et 20 ans après Jésus-Christ !

Dans le n° 3 de 1911, de l'*Homme préhistorique*, M. Marcel Baudouin, M. Guébhard et moi, sans nous être concertés, nous avons traité du même sujet.

Je suis persuadé, comme M. Marcel Baudouin, qu'il ne peut pas y avoir eu d'idée décorative dans la disposition des grains de quartz des vases-rapes, mais seulement un motif utile ; mais il n'est pas possible de penser à une préoccupation semblable à l'obtention d'une rape, dans l'inclusion des grains quartzeux ou feldspathiques des poteries antérieures, néolithiques par exemple.

M. A. de Mortillet pense que l'on a pu, entre autres opérations culinaires, obtenir du lait d'amande à l'aide de ces vases.

M. Guébhard (n° 3, 1911, de l'*Homme préhistorique*) estime que la destination utilitaire de ces vases est quelque opération de broyage. Il cite M. Pagès Allary, qui, en 1909, a donné le nom de vase-rape à certains tessons, trouvés par lui à Chastel-sur-Murat (Cantal).

M. Fulconis, membre de la *Société Préhistorique Française*, qui assistait au Congrès de Nîmes, m'a montré une aquarelle magnifique, exécutée par lui et représentant un vase-rape, qu'il a trouvé à Souk-el-Arba (Tunisie).

Ce vase de $0^{m}26$ de diamètre, dont la profondeur est d'environ $0^{m}10$, porte incrustés sur son fond six ou sept rangs de clous en fer, placés concentriquement. Ces clous ou tiges de fer sont saillants d'environ 2 millimètres et à peine oxydés. M. Fulconis en a vu de ces vases en terre rouge et en terre blanche.

L'aquarelle dont il est question plus haut montre un vase incomplet : ce qui fait qu'il est impossible d'affirmer qu'il ait eu un versoir, comme du reste d'autres échantillons fragmentés vus par

notre collègue, qui les place aussi à l'époque romaine. Les bords de ces vases-rapes sont en pente faible vers l'extérieur, imitant la forme donnée par M. Mazauric.

Je possède un fragment d'un vase curieux, provenant du Château Ravaillac, près de Touvres-sur-Ruelle (Charente), il a été trouvé sur les pentes d'une colline ayant porté un château féodal ; des fragments de tuiles à rebords gallo-romains y voisinent avec des débris de diverses époques. Ce fond de vase, très épais, 18 à 20 millimètres, en terre grossière, probablement à dater de la fin du Fer, présente de curieuses particularitées. Sa surface interne est garnie superficiellement de petits cailloux quartzeux, de 3 à 5 millimètres de diamètre, incrustés sans ordre dans la terre du vase.

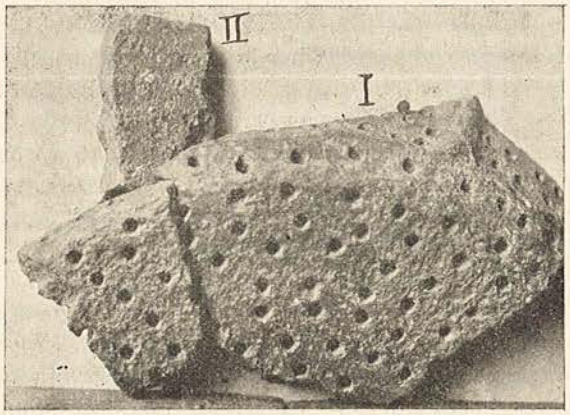

Fig. 3. — *Vase-rape.* — Château Ravaillac. Touvres-sur-Ruelle (Charentes). [1/2 Grandeur].

La face externe de ce récipient est criblée de trous de 4 millimètres de diamètre, profonds de 17 à 22 millimètres et espacés les uns des autres de 8 à 12 millimètres ; vu de l'extérieur, on croit voir une faisselle. Ces perforations pratiquées en biais n'atteignent nulle part la surface interne; elles ne peuvent être prises pour une ornementation et aucun de nos collègues, à qui j'ai soumis cet échantillon que j'ai présenté dans divers Congrès, en 1908 à Clermont-Ferrant notamment, n'a pu m'indiquer l'utilité de ces trous. Aucun n'a vu de vases semblables. On peut néanmoins affirmer qu'il s'agit d'un vase-râpe, mais sans pouvoir trouver une l'explication plausible pour les perforations.

Celles-ci, quelque soit l'épaisseur de la paroi quelles occupent, s'arrêtent toujours à 4 ou 5 millimètres de la surface concave interne. L'instrument qui a servi pour les pratiquer était un poinçon, pyramidal, carré avec les angles arrondis.

Je crois que cet échantillon céramique peut se placer dans les cinquante dernières années avant J.-C.

Conclusions. — *Les vases-rapes.* — En partant du type gaulois décrit par M. Mazauric, en passant par ceux trouvés à Gubiasco par M. Viollier, et en examinant tous ceux répandus dans le monde romain, on peut, jusqu'à ce que des trouvailles plus anciennes viennent infirmer l'hypothèse suivante, faire naitre cette forme céramique dans le Midi de la Gaule, d'ou elle se serait répandue, de proche en proche, propagée alors par les Romains.

Les grains pierreux de ces vases sont incontestablement destinés à remplir l'office d'une rape.

La grande extension géographique de ces vases montre un usage semblable en des points de climats très différents.

On peut penser que des légumes, ou plutôt qu'un fruit pouvant murir sous des latitudes si variées, ou des fruits divers, mais crus, étaient broyés à la main dans ces vases; le versoir servait à évacuer le liquide obtenu, pendant qu'une main pressait et retenait la pulpe produite par le râpage.

Ce jus de fruit pouvait ensuite permettre d'obtenir facilement un liquide fermenté, un sirop ou un condiment.

La découverte de ces vases, dans des pays si éloignés les uns des autres et si différents de climats, montre que la matière traitée dans ces récipients pouvait se rencontrer partout. Cette matière, fruits cuits ou crus, légumes, pulpe quelconque, était consommée par taute les classes de la société; les vases-râpes, en pseudo-samien, comme ceux en terre à brique, le prouvent.

Il faut donc trouver le fruit, le légume, la pulpe quelconque, pouvant pousser dans toutes les régions désignées plus haut, facile à raper, donnant un résidu assez fluide et d'un emploi assez fréquent.

En tout cas, il faut absolument rejeter l'hypothèse faisant des vases-rapes des mortiers, comportant un pilon, et destinés à obtenir le broyage d'une matière quelconque par percussion. Ce sont des *râpes*, ayant fait partie des ustensiles de cuisine de la fin de l'époque du Fer et de toute la période de la Civilisation romaine.

Enfin il serait utile de rechercher, dans les débris des Civilisations Grecques et autres plus anciennes que la Romaine, s'il existait des vases semblables, comme aussi chez les Etrusques ou les premiers Latins.

M. S. Clastrier. — Comme Vase à bec, je n'ai jamais rien trouvé de semblable, à Marseille, à celui que nous dépeint notre ami M. Muller. Ceux de l'Habitat du Pain de Sucre s'en différencient com-

plétement : très beaux de forme, aux profils grecs très francs, au bec très saillant et possédant, au tiers de leurs circonférences sur leurs bords, ces fameux *bourrelets* ourlés, qui à eux seuls suffiraient à les distinguer de tout autre vases à becs. Bourrelets, la posés là pour préhension seulement, sans aucun souci du décor et de plus. Leur fond est tout *uni*, tandis qu'à celui de M. Muller le fond est *pavé* de saillies caillouteuses et déchirantes, répondant à un autre besoin.

M. Fulconis. — Ces vases sont très nombreux dans les tombes romaines de Tunisie, notamment à Zulla-regiona. Le fond est garni de morceaux de fer, placés, en spirale régulière, et n'occupant qu'une surface de 8 à 10 centimètres.

M. Marcel Baudouin. — Je renvoie, n'ayant jamais rencontré qu'un seul vase de cette sorte, à la description que j'en ai donné dans l'*Homme préhistorique* (1910). Il provient du bassin de la Seine et des environs de Paris. — Jamais, en Vendée, on n'a trouvé de vases analogues (1); et on sait combien, pourtant, on a extrait de Vases entiers des Sépultures gallo-romaines de ce pays, et surtout des *Puits funéraires* (au moins un millier) ! — Faut-il donc en conclure qu'on ne savait pas encore..... *râper* dans l'Ouest ?

J'ai trouvé, dans mes fouilles, des débris de vases à *perforations incomplètes*, comparables à ceux de la *Fig.* 3. Mais ces fragments sont du moyen age, et proviennent surtout de Souterrains-refuges.

(1) Lire, à ce sujet, les ouvrages, classiques pour l'Ouest, de B. Fillon [*L'Art de la Terre*] et de l'abbé F. Baudry [*Puits funéraires*].

Découverte et Fouille scientifique d'un premier Puits funéraire gallo-romain à la Conche du Charnier ou Vieux Bram, commune de Bretignolles (V.).

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (de Vendée),

Secrétaire général de la *Société préhistorique de France.*

INTRODUCTION.

PREMIÈRES RECHERCHES. — En 1901, nous écrivions tout d'abord, après des fouilles pratiquées sur la *Motte féodale* de Brandois, à Saint-Nicolas-de-Brem (Vendée) (1) :

« Il existe, à 200m du *Pont de Brem*, une parcelle de *sable*, de 20 ares environ, appelée la CONCHE DU CHARNIER. — Ce morceau de terre est particulièrement *fertile*, malgré la mauvaise nature, *apparente*, du sol ! Peut-être y a-t-il, *au-dessous du sable* (2), apporté là par... les *vents*, des *restes de* CIMETIÈRE, dépendant du VIEUX BRAM ? »

Puis, plus loin (3), nous ajoutions :

« Existence, probable, de *Fosses sépulcrales*, analogues à celles du Bernard, au voisinage du Dolmen [de *Pierre Levée*] (octobre 1901)... Mais on n'a pas cherché encore.... ».

Dès cette époque, nous avions donc *soupçonné* l'existence d'une NÉCROPOLE GALLO-ROMAINE, A FOSSES ET A PUITS FUNÉRAIRES, sur le HAUT-PLATEAU, qui, sur la *rive droite* de l'ancienne embouchure du petit fleuve Le Brandeau, s'élève en face de la *Butte, artificielle*, de Saint-Nicolas-de-Brem (*fig.* 1) !

Certes, notre hypothèse était peut-être alors fort téméraire, car rien — si ce n'est une *Sépulture à inhumation* de la fin du *Gallo-romain*, trouvée non loin de là — n'autorisait, en apparence, pareille supposition. — Pourtant la topographie des lieux, si comparable à celle de Troussepoil, au Bernard (Vendée), et les dires des paysans (4) nous avaient forcément amené — cela presque malgré nous — à la

(1) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découverte et mise au jour du Château-fort de Saint-Nicolas-de-Brem (Vendée).* — *Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée*, 1902. La Roche-sur-Yon, 1903, p. 146-214, 17 *fig.* — Tiré à part, La Roche-sur-Yon, Servant-Mahaud, in-8°, 1903, 70 p., 17 fig. [Voir p. 17, note 3].

(2) Il s'agissait de *Sables maritimes* (Dune), dont la stérilité est bien connue.

(3) *Loc. cit.* ci-dessus : [Tiré à part, p. 26 et note 3].

(4) Ce qui montre quels services ils peuvent rendre à la *Préhistoire*, laquelle les leur rend bien d'ailleurs [Indication de points d'eau ; etc.].

formuler, comme nous venons de le voir, dès notre *premier* Mémoire d'Archéologie vendéenne, consacré à cette région, d'aspect si *archaïque*! (*Fig.* 1).

On nous traita alors d'*Illuminé*... Mais, toutefois, dans le pays, sous notre impulsion, on se mit à chercher, sans rien trouver d'ailleurs.

En 1904 (1), lors de la publication de la Découverte de la *Sépulture gallo-romaine* ou du *début du moyen âge* trouvée, en 1901, et signalée à

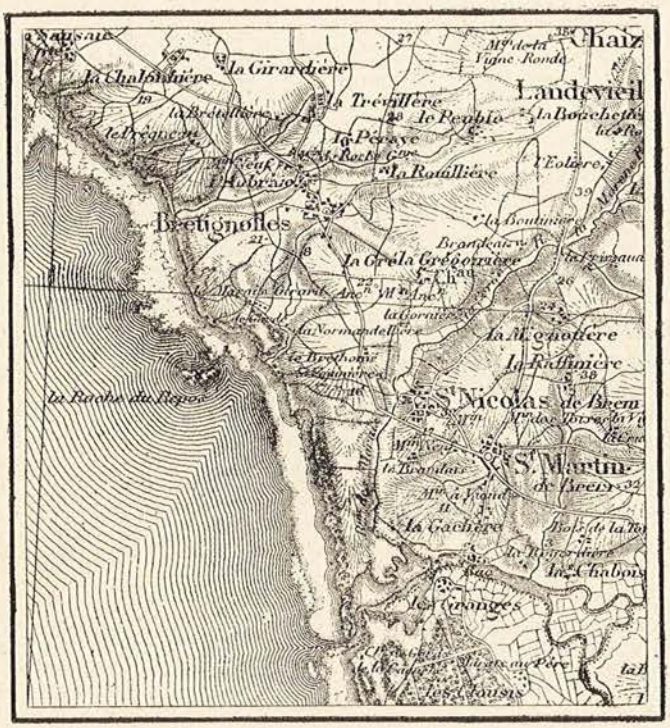

Fig. 1. — La Région du Vieux-Bram, en Bretignolles, près *Saint-Nicolas* et *Saint-Martin-de-Brem* [En Vallée du Brandeau : Havre de La Gachère]. — *Echelle* : 1/80.000e [Extrait de la Carte de France, Service géographique de l'Armée]. — La Nécropole a Puits se trouve au niveau de la *Cote 16*, à l'ouest du clocher de Saint-Nicolas-de-Brem.

quelques centaines de mètres au nord de la *Conche du Charnier*, à toucher le *Dolmen de Pierre Levée*, nous répétions ce que nous avons rapporté plus haut; puis nous annoncions un fait nouveau, en ces termes :

(1) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Le Préhistorique dans la Vendée maritime. Les Mégalithes de Bretignolles* (etc.). — Paris, Libr. Schleicher fr., 1904, in-8°, 68 p., 19 fig. et 4 pl. hors texte [Voir p. 34, note 2].

« Au mois d'octobre 1901, dans les dépendances de la Ferme du Brethomé, et tout près du Dolmen, on a trouvé une *excavation*, située, croyons-nous, dans le champ n° 1704 (section H) [de Bretignolles].»

A cette époque, d'ailleurs, cette excavation nous fut indiquée comme l'ouverture probable d'un *Puits*, toujours sous l'influence de l'hypothèse ci-dessus formulée. . Mais on ne fouilla pas (1).

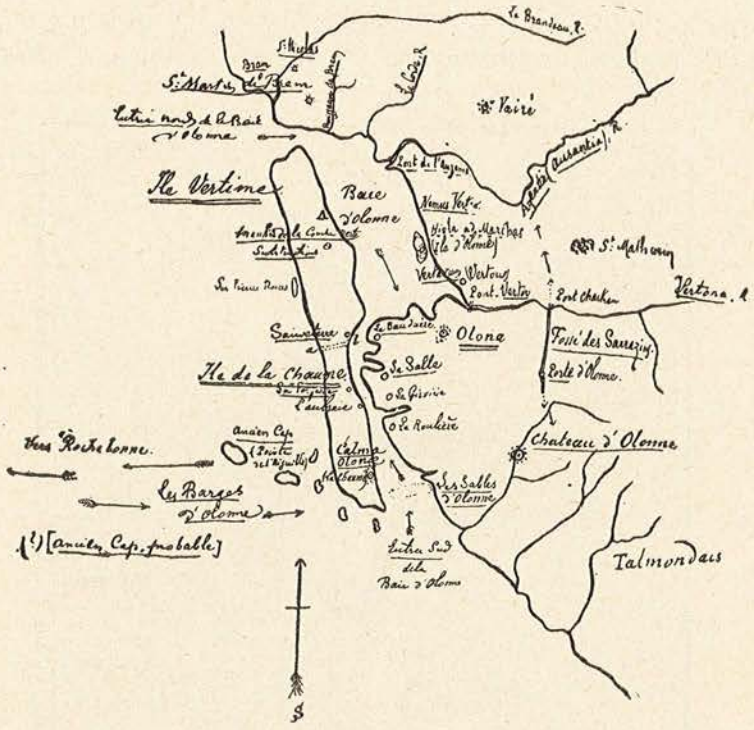

Fig. 2. — Carte, schématique, de la Région du Vieux-Bram, en Bretignolles, près Saint-Nicolas-de-Brem, à la fin de l'Epoque gallo-romaine [IVe au Xe siècle]. — Situation de la *Nécropole* à Puits funéraires le *Puits* est au point O : Bram]. — *Baie d'Olonne* (2) à cette époque (Les villages modernes sont indiqués).

En 1906 (3), après la trouvaille, vérifiée par nous dès 1902, d'une *Villa gallo-romaine* au même endroit (*Fig.* 2), nous ajoutions enfin :

(1) Il est certes possible qu'il ne s'agisse pas là d'un *Puits*, malgré le voisinage de l'autre. — Mais pourtant le *Souterrain-refuge* est très improbable ici, en raison de ce fait que nous sommes en sol constitué par de la *Microgranulite, très compacte.*

(2) L'*Hisla ad Marchas*, qui n'est pas l'Ile d'Olonne, doit *probablement* être reportée plus au Nord, vers le *Pont de l'Auzance.* — *L'Ile Vertime* n'est que *l'Ile*, ancienne, *de la Chaume*. Peut-être, même, *Hisla ad Marchas* est-il synonyme d'Ile Vertime ?

(3) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Découvertes de Stations gallo-romaines sur l'ancien rivage du Havre de la Gachère* (*Vendée*). — *Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée*, 1905. La Roche-sur-Yon, 1906, p. 173-214, 14 *fig.* — Tiré à part, La Roche-sur-Yon, Servant-Mahaud, 1906, in-8°, 42 p., 14 fig. [Voir p. 5].

« Depuis quelques années, le *nom* de cette *Conche* avait attiré notre attention ; et nous avions pensé qu'il devait y avoir, dans le voisinage, un CIMETIÈRE, dépendant peut-être du VIEUX-BRAM, en raison de la fertilité exceptionnelle du sol sablonneux en ce point. »

§ I. — Découverte.

DÉCOUVERTE PERSONNELLE. — Ce n'est que fin août 1909 que j'ai eu la confirmation de l'*Hypothèse*, émise près de neuf ans auparavant ! Elle m'a été fournie par la découverte, subite et inattendue, d'un PUITS, que j'eus l'occasion de voir le 27 août 1909, peu de temps après sa mise au jour, tout à fait fortuite (*Fig.* 1).

Le hasard voulut que je passasse précisément dans la région à cette date.... On ne m'eût pas pardonné de laisser échapper une si belle occasion de voir s'il s'agissait d'un *Puits funéraire !* Aussi, l'ai-je saisie au vol, et me suis-je mis à l'œuvre de suite, sans perdre un instant, et sans trop réfléchir à l'aventure...

Il est intéressant de conter, par le menu, la trouvaille.

Je passais, le 27 août 1909, par Saint-Martin-de-Brem, lorsque M. Crochet, alors instituteur en ce bourg et mon fidèle collaborateur, m'annonça que M. Bornet, de Saint-Nicolas-de-Brem, venait de mettre à découvert un *Puits*, dans son petit jardin de la *Conche du Charnier*. Je décidai sur-le-champ de m'y rendre avec M. Crochet ; et je fis bien !

A mon arrivée sur les lieux, je trouvais, en effet, l'orifice d'un *Puits* (1), qui était *creusé dans la roche*, et qui avait déjà été *déblayé sur une hauteur de plusieurs mètres*... L'aspect des lieux me fit songer, de nouveau, à la possibilité d'un *Puits funéraire* ; et je décidai, séance tenante, de continuer la fouille dès le lendemain. — M. Bornet, le propriétaire, d'ailleurs un peu découragé d'avoir tant travaillé pour vider le haut de ce puits et de ne pas encore être arrivé au fond, était, en effet, presque résolu à arrêter son travail de déblaiement. — Je lui proposai, de suite, de terminer l'ouvrage à sa place, et de faire construire ensuite une *Margelle*, pour en faire un *Puits à Eau* ! Il accepta avec d'autant plus d'empressement qu'il n'avait pour but que la confection d'un tel puits....

Il me donna donc, avec joie, toutes les autorisations nécessaires pour pouvoir travailler immédiatement.

§ II. — Travaux exécutés antérieurement à la Fouille.

J'avais eu soin d'interroger, très minutieusement, M. Bornet sur les conditions dans lesquelles la trouvaille avait été réalisée, et ce

(1) Dans la commune voisine de Saint-Martin-de-Brem, on m'avait signalé déjà, d'ailleurs, l'existence, possible, de *Puits funéraires* en plusieurs endroits, sur lesquels j'attire l'attention.

qu'il avait fait lui-même jusqu'à ce jour. — Je dois résumer, aussi brièvement que possible, ce qu'il m'a raconté à ce sujet.

1° Conditions de la Trouvaille. — M. Bornet cultivait depuis quelque temps lui-même le petit *jardin* (1) où le Puits a été trouvé.

A. *Travaux pour l'établissement d'un Puits à eau.* — Comme il n'existe pas de fontaine ou de puits, à l'heure présente, sur le Plateau du Vieux-Bram, il résolut, pour pouvoir arroser aisément son jardinet, d'y *creuser un Puits.*

a) Il choisit, pour ce faire, le *coin nord-est* de sa petite propriété, parce qu'il avait remarqué, en défonçant le sol pour la culture, qu'en ce point le « *terrain* » *baissait*, c'est-à-dire que les couches de terre végétale et meuble étaient *plus épaisses* là qu'ailleurs: ce qui correspondait bien, en somme, à une situation *plus profonde* du sous-sol rocheux, affleurant presque à l'autre extrémité ouest de sa propriété.

b) M. Bornet creusa donc petit à petit dans ce coin; et, très observateur, il ne manqua pas de remarquer de suite qu'il existait dans le sol une sorte de *Cuvette naturelle,* contenant une accumulation de terre·

1° Près la *Pièce des Mille* [section B, n° 795], dans le champ situé au nord et à son coin S.-E. [n° 794], où on aurait trouvé, il y a 35 ans au moins [note de M. Crochet], un *trou* dans le sol, protégé par des *pièces de bois*, soutenant une *pierre de recouvrement* [Trouvaille de Michon Eugène, journalier, à La Corde]. — A un mètre de profondeur, des *poteries* [deux vases]. — Puits comblé à nouveau. — J'ai repéré cet emplacement, à quelques mètres près, sur le terrain. — Aucune fouille n'a été faite. Un *Souterrain* est peu probable.

2° Dans une pièce du *Grippeau* (section B, n° 629), à 13 mètres du n° 654, sur la lisière du 630, on aurait trouvé jadis un trou, en forme de *puits*, qu'on aurait un peu *déblayé*, puis *recomblé*. [Je croyais, au début, qu'en ces deux points, l'on se trouvait sur les *schistes*; mais ce n'est pas exact].

L'ouverture de ce trou était marquée, disait-on, par *trois grosses pierres*, supportant une grande *pierre plate*. Le propriétaire du sol aurait enlevé ces pierres et aurait fouillé le puits jusqu'à 1m50 de profondeur; puis il se serait arrêté, sans avoir le courage d'aller jusqu'au bout et aurait remblayé le tout. — C'est en vain que, jusqu'à présent, j'ai recherché ce prétendu puits, malgré des fouilles importantes, en particulier en 1911. Je n'ai trouvé là qu'une *dépression naturelle du sol* : une *nourrice*, comme disent les carriers! — Peut-être n'ai-je pas cherché au bon endroit? Je n'ai rencontré que de la *Microgranulite*, et non des *Schistes*.

3° Dans un *Puits*, près de la Vieille Mulnière, on aurait trouvé quelques *pièces de Monnaie*; mais il est probable qu'il ne s'agit-là que d'un vieux *Puits à eau*.

4° Les Puits indiqués du côté de *Moque-Chien* (section C, n° 627) ou des *Caves* (entre la *Frémière* et la *Crulière*) n'existent pas. — J'ai fouillé à *Moque-Chien*, *inutilement*, en 1910. — Peut-être s'agit-il d'une *Voie cavée*, aux *Caves ?* — J'ai trouvé, en 1911, aux *Salbuzettes*, une *Sépulture par inhumation* [Inédite], de date douteuse.

5° Mais, en 1910, j'ai trouvé et fouillé un Puits funéraire au *Vieux-Château*, au sud du Brandais [Voir mon Mémoire spécial]. — Il s'agit là d'une nouvelle *Nécropole*, inconnue jusqu'en juillet 1910.

(1) Il faut dire qu'en cet endroit, jadis, il y avait une *Dune de Sable*, de près de 3 mètres de haut, disparue depuis longtemps, parce qu'on a enlevé tout ce sable pour la construction. — C'est cette disparition antérieure de la Dune, qui seule explique la possibilité en ce point du Jardinet en question (*Fig.* 3; S.).

B. *Trouvaille du Puits.* — *a)* A un mètre au-dessous du sol actuel, il trouva, au milieu du trou creusé, une *Pierre dressée, plantée en terre* (*Fig.* 3 ; *Pi. pl.*), qui l'intrigua fort !

b) Il chercha au voisinage, et fut très étonné de découvrir, à 1 mètre autour de ce point, un *amas*, arrondi, *de Pierres*, qui lui parurent, de suite, être, en grande majorité, des *Pierres rapportées,* c'est-à-dire étrangères au sous-sol.

c) Cela lui donna l'éveil. Il enleva les pierres presque en totalité ; et il n'en laissa que quelques-unes, en effet, dans la partie *sud.* — Ce sont ces pierres-là que j'ai retrouvées moi-même en place plus tard, lors de la fouille (*Fig.* 3 ; M).

d) Après avoir enlevé une couche de 0m30 à 0m40 de ces pierres, et être descendu à 1m50 du sol, il arriva au fond de la *Cuvette naturelle,*

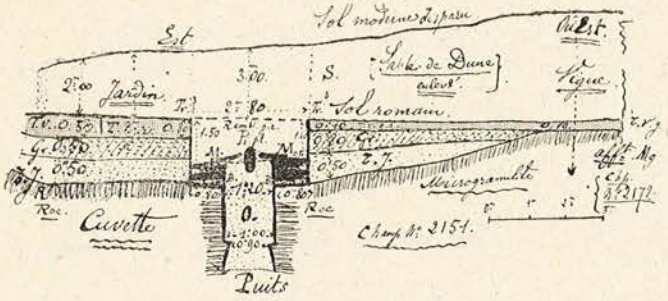

Fig. 3. — Disposition des Lieux où était le Puits du Vieux-Bram (Bretignolles, V.). — Constitution de la Margelle et de la Calotte gallo-romaines, au moment de la Découverte. — *Coupe verticale* du Terrain, Est-Ouest, au niveau du Puits. — Echelle : 1/2 centim. par mètre. *Légende* : Tr., Excavation faite, dans le sol gallo-romain, pour la confection du Puits ; — T. V. g. r., terre végétale de l'Epoque gallo-romaine ; — Gr., Gravier à grains de quartz, non remanié ; — T. J., terre jaune en place ; — R, Microgranulite ; — M, Margelle Gallo-romaine ; — O, Orifice du Puits, comblé de terre ; — B, *Beton* placé à la base de la Margelle ; — Pi. pl., Pierre plantée au sommet de la *Calotte* ; — R. g. r., Remblai gallo-romain, obturant l'excavation primitive Tr. ; — S, Sable de la Dune post-romaine, disparue aujourd'hui.

et ne fut pas peu surpris, en mettant à jour la face supérieure du *Rocher* sous-jacent, de constater qu'il était tombé sur une *Cavité, carrée, creusée* dans le roc, et remplie d'une *terre un peu grisâtre* ou *jaunâtre*. (*Fig.* 3 ; O).

Cette cavité avait 1m20 de côté et était très régulière. Comme bien on pense, il fut très intrigué !

e) Cet homme, ancien patron de navire, fort intelligent et très observateur comme tous les vrais marins, ne s'y trompa pas ! Il comprit de suite qu'il était tombé sur l'*ouverture* d'un *Puits,* qu'il crut être un *Puits à eau*, ancien.

Ne connaissant pas l'existence des *Puits funéraires*, il crut, comme cela arrive constamment dans les campagnes [Voir l'exemple cité par

moi pour la Nécropole d'Apremont (1) en Vendée], qu'il avait retrouvé un ancien *Puits ordinaire*, comblé autrefois.

Il en fut ravi et se dit que son travail allait se trouver tout fait! Il n'avait donc plus qu'à nettoyer le puits obturé... Son entourage manifesta bien une légère défiance et se moqua bien un peu de ses prétentions.... Mais, lui, confiant dans ses remarques, très exactes au demeurant, persista dans son idée et se mit délibérement à vider le *Trou carré*, en enlevant la terre gris-noirâtre qui s'y trouvait (*Fig.* 3; O).

2° Creusement de la première partie du Puits. — *a*) Au début, tout alla bien. Le travail était facile; la terre s'enlevait très facilement. Il en fit sortir de la sorte tant et si bien qu'il arriva bientôt à une profondeur, où le trou carré, qui diminuait peu à peu de dimensions, se transforma tout à coup en un *orifice* absolument *circulaire*, n'ayant que 0m90 de diamètre. — Il n'était rendu pourtant qu'à 3 mètres du sol; par suite le *trou carré* n'avait que 1m50 de hauteur.

b) Cette constatation l'étonna bien un peu, car, d'ordinaire, les *Puits à eau* n'ont pas un *orifice carré* et un *fond cylindrique*! Pourtant, persuadé qu'il avait affaire à l'un de ces puits, il ne chercha pas plus loin et continua à travailler. Il déblaya la partie arrondie et arriva bientôt à 3m50 de profondeur; puis à 4 mètres!

Mais, dès lors, il ne put plus opérer seul; il dut s'ajoindre un *aide* et vider la cavité avec des seaux. Petit à petit, le travail continuant, il descendit, dès lors grâce à une échelle, à 4m50; puis à 5 mètres, 6 mètres, 7 mètres, et même 7m50! Mais déjà le doute était entré dans son esprit... Et ses voisins « le blaguaient » de plus en plus!

Allait-il être obligé d'aller longtemps ainsi? Le puits menaçait d'être *sans fond*.... Ces constatations calmèrent peu à peu son ardeur : et, dès lors, il ne travailla et n'avança que petit à petit, sans conviction.

A 6 mètres, la *terre jaunâtre* se transforma en *boue*; mais un peu d'*eau* d'infiltration n'apparut que vers 7 mètres de profondeur; et la *terre noire*, dès lors, était désormais transformée en véritable *boue*, très liquide. Aucun *lit de pierres* bien net; mais çà et là des *pierrailles* éparses.

c) Quant je fus avisé de la trouvaille, la fouille, depuis quelques jours, était parvenue à près de 8 mètres; et il n'y avait un peu d'*eau*, accumulée au point où l'on était arrivé, qu'uniquement parce qu'on s'était arrêté de travailler quelques jours.

d) Déjà on avait sorti au moins une dizaine de mètres *cubes* de *terre* de l'intérieur de ce puits, et l'avait étalée à quelques mètres de là. La

(1) Marcel Baudouin. — *Découverte d'une Nécropole gallo-romaine à Puits funéraires à Apremont* (V.). — *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1906, La Roche-sur-Yon, 1907, p. 156-206, 11 *fig.* — Tiré à part, La Roche-sur-Yon, 1907, in-8°, 54 p., 11 *fig.* [Voir p. 9].

terre vraiment *noire* ne commença guère d'ailleurs qu'à 6 mètres de profondeur.

3° Trouvailles du Début. — Quand je vis cette terre *noirâtre* et les rares *objets* qui y avaient été trouvés par M. Bornet, mon diagnostic fut posé immédiatement : Nous avions bien affaire à un *Puits funéraire* !

En effet, les objets rencontrés déjà étaient les suivants : 1° Débris d'*Ossements d'animaux*, presque indéterminables, à moitié « consumés », trouvés dans la terre gris-jaunâtre du début. 2° *Débris de Pots* [Céramique *gallo-romaine*], en quantité d'ailleurs assez peu considérable, surtout au niveau de la *Boue* (6 à 8 mètres). 3° Débris de *Briques*, de *Carreaux*, et de *Tegula*, assez abondants. 4° Morceaux de *Branchages*, de natures diverses.

La *Découverte* de ce puits revient donc, tout entière, à M. Bornet, esprit très observateur. Sans lui, on n'en aurait jamais soupçonné l'existence ! Son flair l'a dirigé *vers le Puits lui-même*, alors qu'un autre aurait pu, creusant dans le même endroit, passer à côté du *trou carré* d'origine, ou n'y pas prêter la moindre attention, malgré l'aspect insolite des lieux...

4° Diagnostic. — Voici les raisons sur lesquelles je me suis appuyé pour affirmer l'existence d'un Puits funéraire *avant la Fouille*, malgré les chances réelles qu'on avait de se trouver en face d'un *Puits à eau*, comblé !

1° Forme *carrée* de *l'orifice*, qui n'est pas habituelle pour les Puits à eau, mais qui, en Vendée, a été notée pour quelques Puits funéraires, en particulier à *Apremont* (Puits n° V) (1).

2° Existence d'un *Rétrécissement*, manifeste ($0^{m}90$ de large), au *niveau de la jonction* de la partie *carrée* ($1^{m}20$) avec la partie *cylindrique* du puits, qui a $1^{m}10$-$1^{m}20$ de diamètre. — Cette disposition *n'est guère explicable* avec l'hypothèse d'un puits à eau ordinaire, car elle serait assez gênante pour le puisage.

3° Existence de *redans* et de *marches*, constatés à notre première visite, signalées par F. Baudry dans quelques Puits funéraires du Bernard. Or, ils ne sont pas connus encore pour les puits à eau, anciens, en Vendée.

4° *L'orientation* manifeste, *Nord-Sud*, de l'ouverture carrée du puits, taillée dans la microgranulite, et semblant *voulue* : en tout cas correspondant aux orientations *Nord-Sud* du Bernard.

5° Pas d'*objets importants*, trouvés jusqu'au point où l'était descendu avant mon arrivée sur les lieux : ce qui ne s'expliquerait guère avec l'hypothèse d'un *Puits*, *comblé* assez récemment.

(1) Marcel Baudouin. — *Loc. cit.* [Apremont] [Voir : Tiré à part, p. 28].

6° Par contre, trouvaille, comme dans les Puits du Bernard, dans les premiers déblais, extraits de petits *Débris de Pots*, de fragments de *Tuiles romaines* (*Tegula; Imbrices*), et de *Pierrailles rapportées*, non originaires du sol de la région (1).

7° *Faible quantité d'eau*, pour la profondeur (8 mètres), du Puits atteinte, alors que les Puits à eau de la région sont moins profonds (A Saint-Nicolas-de-Brem, ils n'ont guère que 5 à 6 mètres).

8° Bonne *situation*, pour une *Nécropole* à Puits funéraires [*Lieu* relativement élevé, par rapport à la rivière voisine; bonne Exposition Est et Sud; emplacement à l'embouchure d'un cours d'eau dans l'Océan.

Analogie réelle avec la situation de Troussepoil, au Bernard ; et du Moulin des Vignes, à Apremont ; etc.].

Dans de telles conditions, je n'ai pas un instant hésité à me lancer; et j'ai fait commencer de suite les travaux. — La fouille (2) a démontré que mon diagnostic, si risqué en apparence, était parfaitement exact.

§ III. — **Fouille Scientifique.**

[27 *Août au* 3 *Septembre* 1909].

1° 27 *au* 30 *août*. — *Préparatifs*. — J'avais visité le puits le 27 août 1909. — Dès le 28 août, je fis *préparer mon chantier de fouilles*, apporter sur les lieux tout l'*appareillage* et *l'outillage* nécessaires; et je recherchais des ouvriers.

Le 29 étant un dimanche, on ne put commencer à travailler que le lundi 30 août 1909.

2° *Lundi* 30 *août*. — Cette première journée, à quatre hommes, fut uniquement employée à *déblayer* les *alentours* de *l'orifice du puits, jusqu'au rocher*, et à dégarnir la *Cuvette* où se trouvait l'*entrée*, de façon à ce que, dès le lendemain matin, les maçons, retenus à l'avance et à dessein, puissent travailler à la confection d'une *Margelle de protection*.

a) *Travaux exécutés*. — Pour cela, je fis d'abord *obturer* complètement l'*ouverture du puits* à l'aide de vieilles *planches* et de paille. — De cette façon, la terre des déblais remués ne pouvait plus retomber

(1) Dans l'hypothèse d'un Puits à eau, il y aurait eu des *pierres de la contrée*, en majorité

(2) Dès le début de septembre 1909, de nombreux journaux politiques de la région et de Paris ont relaté cette fouille ; il me suffira de citer : pour Paris, *Le Temps* (8 septembre) ; *Les Débats* (9 septembre); *L'Autorité* (9 septembre); *La République* (9 septembre); *Le Gaulois* (9 septembre) ; *Le Grand National* (11 septembre); *L'Univers et le Monde* (10 septembre) ; — pour la Province, *Le Moniteur de l'Oise* (9 septembre) ; pour l'Ouest de la France : *Le Petit Phare* (Nantes); *Le Courrier de la Vendée* (Les Sables); *La Vendée Républicaine* (Les Sables d'Olonne); *La Démocratie Vend.*, La Roche; *La France du Sud-Ouest* (Bordeaux), 6 septembre 1909, etc. ; et, pour l'Etranger, *Le Messin* (9 septembre); *Le Populo romano* (17 septembre) ; etc., etc.

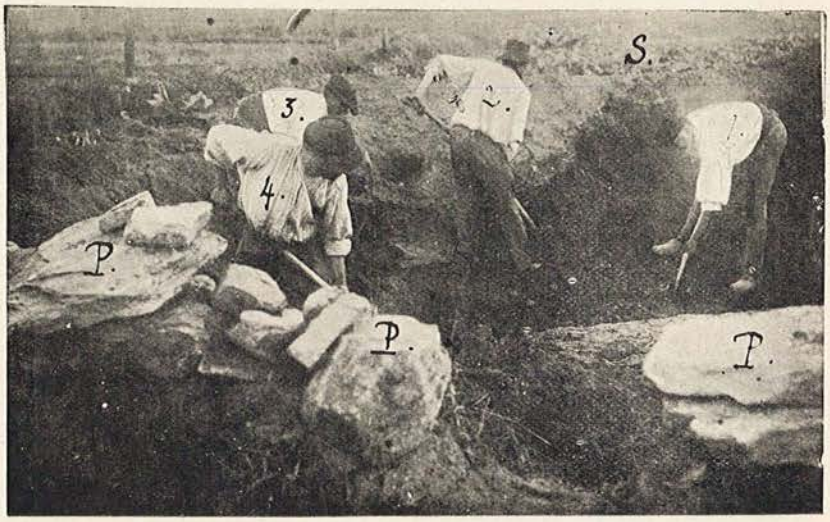

FIG. 4. — Travail de TERRASSEMENT pour mettre à nu l'*Orifice du Puits* [Reconstitution de l'*Excavation gallo-romaine*]. *Dégagement de cet Orifice.* — Confection de la nouvelle *Excavation* à creuser pour la Margelle moderne. — Quatre hommes (1-4) enlèvent la Terre [Graviers et Limon]. — D'après une Photographie de Marcel Baudouin. — *Légende :* P, Pierres de la Margelle gallo-romaine; — S, Sol actuel.

FIG. 5. — Construction de la Base de la MARGELLE MODERNE (M.). — Entrée, *carrée*, du Puits (P.), visible à l'intérieur de ces substructions. — Le maçon et son aide travaillent. — D'après une Photographie de Marcel Baudouin. — p, p, pierres modernes (Microgranulite), apportées pour la confection de la margelle.

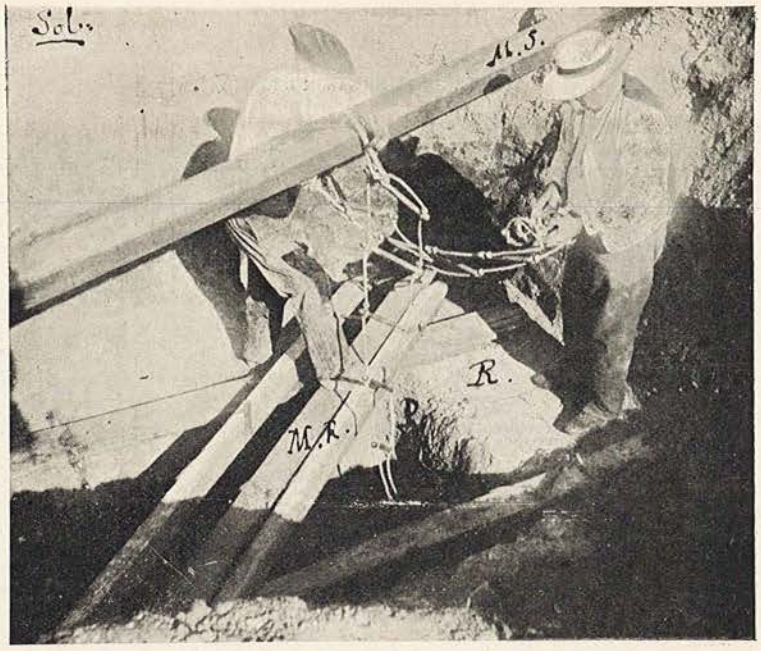

FIG. 6. — Première DESCENTE DANS LE PUITS N° 1 de Bram, pour l'*Exploration* préalable. — *Légende :* R, Base de la *Margelle gallo-romaine*, presque complètement dégagée. — Descente avec l'ECHELLE DE CORDE, fixée à un madrier transversal, M, S ; — M. R, madrier reposant sur le Rocher R.

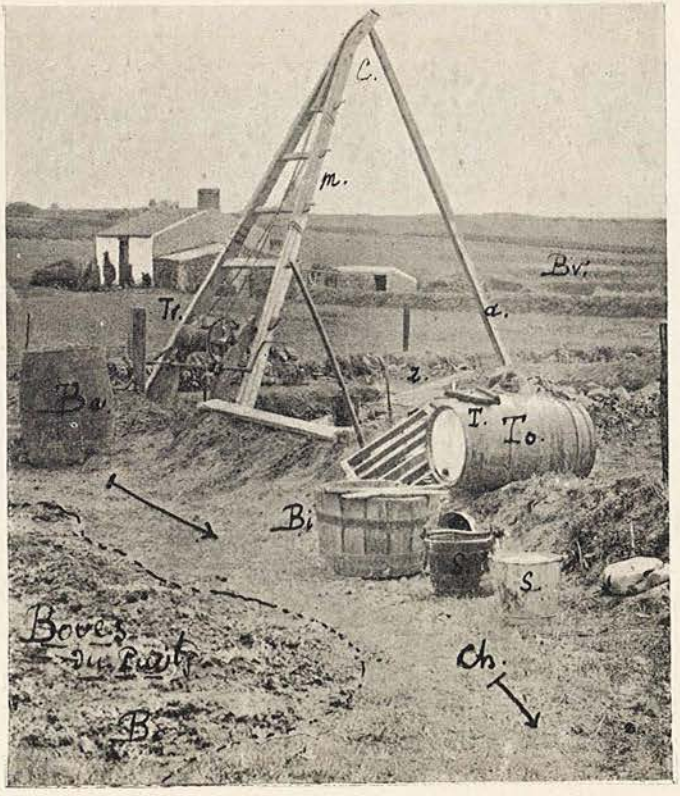

FIG. 7. — Les APPAREILS, NÉCESSAIRES A LA FOUILLE, en place [Photographie M. Baudouin] [*Vue Sud-Est*]. — *Légende :* C, « Chèvre », et ses deux parties *m* et *a;* — Tr., Treuil à chaîne, au *repos;* — Ba, Réservoir d'Eau [Eau retirée du Puits]; — Bi, Baille à laver les Os; — To, Tonneau rempli d'eau [Réserve]; — S, S, Seaux; — Ch., Chemin du Rocher; — Bo, Premières boues retirées du Puits; — Z, Echafaudage sur l'orifice du Puits; — Br, Rivière du Brandeau et Vieux pont du Gournail.

au fond de la cavité, de même que les pierrailles rencontrées dans le sol. D'un autre côté, j'évitais, avec ce système, de voir un homme tomber, par accident ou inadvertance, dans un puits, profond déjà de 8 mètres

Je fis enlever, tout autour de l'orifice, la *terre* meuble et les *graviers* qui s'y trouvaient, sur une étendue de 0m80 environ, de façon à ne pas être gêné dans l'installation des appareils (*Fig.* 4 ; Pl. I).

Comme le rocher est en ce point situé assez profondément (1m50), cela nécessita le déplacement de plus de quatre ou cinq mètres cubes de terre, tout autour de l'orifice du puits. Et, au cours de ce déblai, je fis toutes les constatations voulues, relatives à la constitution du *sous-sol* et de la *Margelle d'origine* [que je décrirai plus tard], notant exactement au fur et à mesure ce qui était enlevé (*Fig.* 5; Pl. I).

J'obtins ainsi une *cavité d'accès*, ayant 2m80 de chaque côté à la surface du sol, et une profondeur de 1m50. Elle avait pour fond la *face* du rocher du sous-sol, après ablation de toute l'*ancienne Margelle*; et c'est sur elle que, le lendemain, les maçons, que j'avais retenus d'avance à cet effet, purent construire, en maçonnerie et à la *chaux hydraulique*, la base de la Margelle définitive du puits.

Cette première journée, en dehors de ce travail de *déblai*, fut consacrée en outre au transport des *matériaux* (*pierres, sable, eau, chaux*, et échaffaudages, etc.), nécessaires pour cette construction.

Je répète que c'est au cours de ce dégagement du chantier proprement dit que j'ai pu étudier : 1° ce qui restait de la *Margelle primitive* du Puits, à son orifice; 2° la *constitution du terrain* et la *structure du sol* à ce niveau.

Vers cinq heures du soir, les déblais terminés, je fis réouvrir le puits; et le puisatier put y descendre avec mon *Echelle de corde* (1), dont la longueur est de 12 mètres environ (*Fig.* 6; Pl. II).

Il mesura la *profondeur de l'eau* accumulée, qui était de 0m25 seulement. D'ailleurs, au préalable, j'avais exécuté moi-même, du niveau du sol, cette opération [par le procédé du décamètre chargé d'une pierre], et évalué la profondeur où M. Bornet s'était arrêté; j'avais constaté qu'il n'y avait au fond qu'une *couche d'eau*, d'infiltration, ayant à peine 0m25, depuis que les travaux avaient été arrêtés par le propriétaire.

La première opération consista à vider cette eau et à *épuiser le puits* à l'aide de trois seaux en fer, installés en va et vient, descendus et montés par le treuil. J'avais eu bien soin de faire apporter un *tonneau* vide, pour *conserver* cette eau, destinée aux lavages extempo-

(1) Les Puisatiers spécialistes de nos pays n'aiment pas à utiliser cet appareil, qui ne leur est pas familier, et exige, quoiqu'on dise, un certain entraînement.

ranés des objets à recueillir plus tard. Nous enlevâmes ainsi environ 250 litres d'eau, en quelques minutes seulement (1) (*Fig.* 7; Pl. II).

b) Quand le fond fut à sec, le puisatier constata qu'il avait sous ses pieds la *terre noire*, caractéristique des Puits funéraires, détrempée, mais sans objets typiques, sauf les *pierrailles* !

On était exactement à $7^{m}90$, de profondeur, à partir du sol actuel.

c) *Trouvailles.* — Du 27 août au 30 août, dans la terre et les boues de la partie stérile du puits, on a trouvé : *a*) des *ossements* et des *poteries.* — Les ossements sont les suivants.

A. *Ossements.* — 1° Deux *débris de deux Temporaux*, gauche et droit, d'un même *Animal* [partie correspondante au conduit auditif externe, à la cavité glénoïde et à la racine de l'apophyse zygomatique, avec une partie de l'écaille du temporal et du rocher]; débris cassés de la même façon. — Il est certain qu'il s'agit d'un *Chien* (*Canis familiaris*).

La patine est *blanchâtre*; les os étaient donc dans la partie du puits où il n'y avait pas de *boue*, mais de la terre, c'est-à-dire au-dessus de $6^{m}50$.

2° Un *fragment de Côte*, d'une largeur de $0^{m}025$ et d'une épaisseur de $0^{m}010$. Ce morceau, central, a $0^{m}11$ de long. A la face externe, près d'une extrémité, deux *incisures*, *très fines*, perpendiculaires à l'axe, distante de 4 mètres. A la face interne, *incisures* nombreuses, perpendiculaires à l'axe, beaucoup plus larges (2). Os un peu coloré en *noir*; par conséquent trouvé au dessous de $6^{m}50$. — Il s'agit d'une *Côte de Bœuf* (*Bos Taurus*).

3° Quatre débris *d'os longs* (*Cochon*, *Chèvre* ou *Chien*); et un Humérus de *Chien*, à patine blanchâtre.

4° Débris d'une petite *molaire* de Bovidé (Bœuf : *Bos Taurus*).

5° Une petite molaire supérieure gauche (P^{m1}) de *Chèvre* [*Capra hircus*].

Le 1er septembre 1909, avant la première couche de pierres, c'est-à-dire toujours dans la couche stérile, vers $7^{m}50$, on a trouvé un fragment de mâchoire inférieure gauche de *Cochon* [*Sus scrofa*], à patine noire (avec la dernière petite molaire P^{m4} et la 1re grosse molaire M^{1}, assez usées).

En somme, la partie stérile du puits a donné divers fragments d'ossements (au moins *neuf*), impossibles en général à déterminer avec précision, en raison de leur petitesse et de leur mise dans le puits à l'état d'os sec, brisé. — Nous avons toutefois cru reconnaître, en somme, du *Chien*, du *Cerf*, de la *Chèvre*, du *Porc* et du *Bœuf*, comme

(1) Pour un puits de $1^{m}10$ de large, le calcul, pour une hauteur de $0^{m}25$, ne donne que 244 litres [$\pi R^2 \times H = 3,1416 \times 0,55^2 \times 0,25$].

(2) Cette côte semble avoir été *rongée* par des Chiens; les traces qu'elle présente ne doivent pas être d'origine humaine.

d'ordinaire. — Presque tous ces débris, présentant une coloration *jaune* (et non nettement brune), se trouvaient *au-dessus* du niveau de l'eau d'infiltration dans le puits.

B) *Tuiles et Carreaux.* — Rien de spécial à indiquer à propos des débris de *Tuiles à rebords*, des *Carreaux*, et des morceaux de *Briques*, qui d'ailleurs n'ont pas été conservés, vu leur faible intérêt.

C) *Poteries.* — Voici la liste des principaux débris de Pots, trouvés de l'orifice du puits à 7m50 de profondeur (1).

1° *Céramique rouge.* — *a*) Vases à *parois épaisses* :

α) 11 fragments de *paroi*, qui correspondent à 11 vases de forme et couleur différentes. β) Un fragment de paroi, avec partie d'*anse* (amphore?), correspondant à un vaisseau très grand. γ) 5 débris de fonds. — Total : 17.

b) Vases à *parois très minces* : α) 3 débris de parois. β) un morceau de fond. — Total : 4.

2° *Céramique grise.* — Un fragment de paroi.

3° *Céramique noire.* — *a*) les deux parois sont *noires* : α) 4 débris de *col.* β) 3 débris de paroi. γ) 2 fragments de fond. — Total : 9.

b) Une paroi *grise* et l'autre *noire* : deux morceaux de paroi. — Total : 2.

En somme 33 (11 × 3) débris de vases, tous *différents* ! — Ce nombre, très curieux, n'est peut-être pas exact cependant, car des morceaux ont pu nous échapper....

La présence de ces débris ne peut être en rapport qu'avec la Coutume connue du *Bris des Pots*; sans cela, on trouverait plusieurs fragments d'un même et unique vase : ce qui ne s'est pas présenté une seule fois !

3° *Mardi* 31 *Août.* — Cette journée fut employée exclusivement à la construction d'une nouvelle *Margelle*, mais jusqu'à 0m90 seulement au-dessus du sous-sol rocheux (*Fig.* 5 ; Pl. II).

En effet, quand on le peut, c'est-à-dire quand le propriétaire autorise la *conservation ultérieure d'un Puits funéraire* comme *Puits à eau*, et n'exige pas le *comblement* après fouille (2), il vaut bien mieux faire construire cette margelle, *avant de commencer à travailler à une notable profondeur*

Cette manière de faire protège d'une façon très efficace le *puisatier*, surtout quand la couche de terre meuble recouvrant le rocher est puissante. Elle empêche, en effet, cette terre de tomber dans le fond, et surtout permet d'éviter la chute des *pierrailles* sur la tête de l'ouvrier. C'est une mesure de prudence, d'une importance capitale, qu'il

(1) Il serait trop long de décrire minutieusement chaque débris, conservé dans nos Collections.

(2) Cela, en effet, est souvent rendu obligatoire, quand le puits se trouve au milieu d'un *Champ cultivé*.

faut toujours prendre, si la chose est possible, surtout à l'époque actuelle avec la nouvelle Loi sur les Accidents du Travail (1).

Certes, j'aurais pu, les jours suivants, faire terminer de suite cette margelle, et la monter à la hauteur voulue. — Mais, comme cela n'était pas indispensable; comme j'étais pressé par le temps et obligé de mener très vite la fouille à bien, je résolus de remettre cela à plus tard. Une murette de 0m90 de haut suffisait, au demeurant, à empêcher toute chute au fond du puits.

3° *Mercredi* 1er *septembre*. — 1° *Matinée*. — Aussi, dès le mercredi matin, 1er septembre, je fis commencer le *déblaiement de la cavité*, en prenant les choses au point où les avait laissées M. Bornet, qui, avec plusieurs aides, avait déjà vidé le puits jusqu'à la très notable profondeur de 7m90 (2).

a) *Appareillage*. — J'avais, dès le mardi soir, fait installer en place, une grande « *Chèvre* », avec *treuil*, appareil des charpentiers locaux, destiné à descendre et à remonter le *puisatier*, et à faire la manœuvre des *seaux*, avec une *chaîne solide* (*Fig.* 8; Pl. III).

A partir de ce jour-là, nous travaillâmes avec trois hommes, sans compter le spécialiste *puisatier*. L'un était chargé du treuil; le deuxième transportait les seaux; le troisième cherchait les objets dans les boues sorties et les lavaient sous notre direction. Pendant toute la durée des travaux, je n'ai d'ailleurs pas quitté le chantier un instant, surveillant tout moi-même. Je déjeunais même sur les lieux et ne rentrais chez moi que chaque soir, à la nuit, malgré le mauvais état de ma santé, m'ayant obligé à *rester couché sur le sol*, près du puits!

b) *Fouille*. — Le puisatier commença à attaquer cette *terre noirâtre* transformée en *boue*, et à l'extraire à l'aide de la pelle à manche court, utilisée par ces ouvriers pour le récurage des puits à eau.

Les seaux s'emplirent successivement et amenèrent à la surface une quantité assez considérable de cette boue (3). Grâce à un solide outillage et à un personnel suffisant, on alla assez vite; et, à midi, on était descendu à 8m20 de profondeur, sans d'ailleurs avoir rien rencontré, dans cette boue, sauf quelques débris de *Tegula* ou d'*Imbrices*, de très rares et petits fragments de *Poteries et Briques romaines*, et une *coquille d'Huître* (*Fig.* 9; Pl. III).

(1) Bien entendu, à moins de faire *assurer* ses ouvriers : ce qui n'est pas toujours facile et *rapidement* possible dans les campagnes isolées et très éloignées des grandes villes.

(2) Quand le puisatier redescendit le matin, il ne trouva qu'un *seau d'eau*. *L'infiltration* était donc *très lente* et correspondait bien à ce qui se passe dans tous les Puits funéraires fouillés en Vendée.

(3) Cette boue fut déposée dans le champ voisin; et un homme fut spécialement chargé d'y rechercher tous les ossements, débris de bois, morceaux de pots, etc., etc.

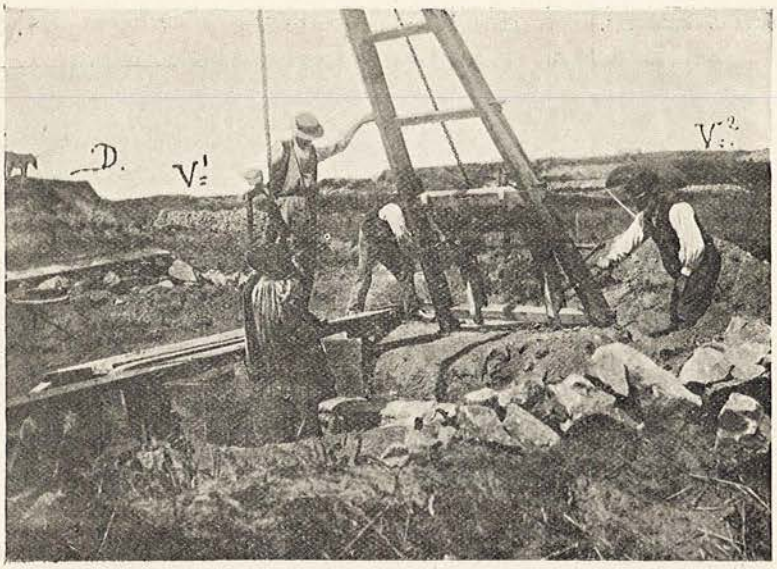

FIG. 8. — DESCENTE DU PUISATIER à l'aide du *Treuil* de la *Chèvre*, du *Seau*, et de la *Chaîne*. — [Vue Nord-Ouest] [2e jour]. — *Manœuvre du Treuil* [Photogr. Marcel Baudouin]. — *Le Puisatier commence à descendre*, cramponné à la chaîne. — V, Villa, gallo-romaine, numéro 1. — V², Villa, numéro 2 (1908).

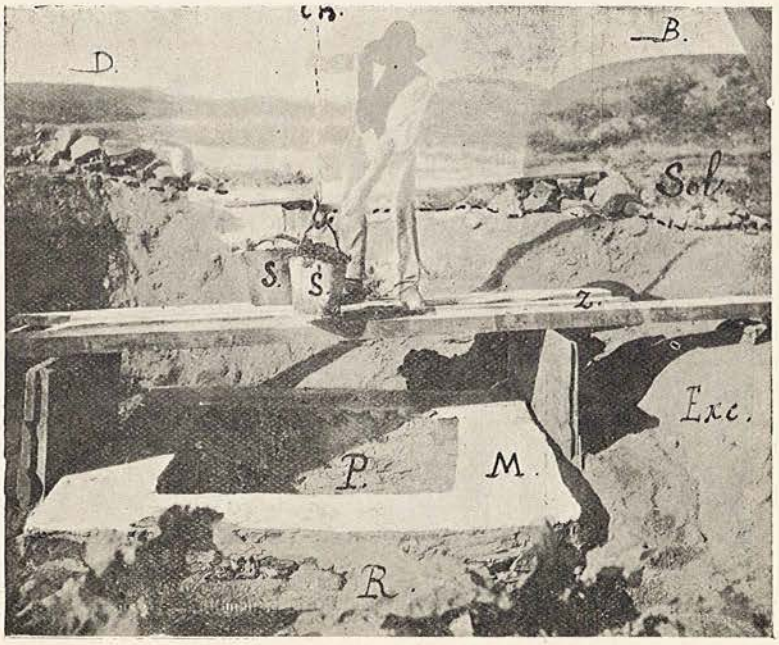

FIG. 9. — Le Travail de *Déblaiement du Puits*. — Vue Ouest [Phot. Marcel Baudouin]. — M, Base de la *Margelle moderne* [à moitié reconstruite]. — Z, Echafaudages au-dessus d'elle. — S, S, Arrivée à la surface des Seaux, pleins de Boue et d'Ossements. — Photographie montrant la profondeur du *Déblai* [Sol; Exc.]. — R, Remblai partiel effectué; — P, Ouverture du puits; — Ch, chaîne du Treuil; — D, Dune voisine; — B, Terrier en sable maritime.

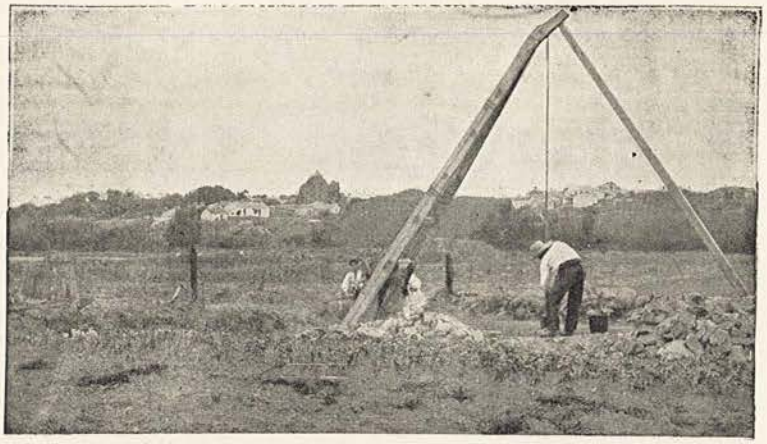

FIG. 10. — Vue d'Ensemble du Chantier de Fouilles. — Vue *Est* [Photographie Marcel Baudouin]. — Descente des Seaux vides dans le Puits. — *Village de Saint-Nicolas-de-Brem* [*Eglise ; Motte* féodale de Brandois ; *Maisons* du Bourg]. — Pierres destinées à la confection de la Margelle.

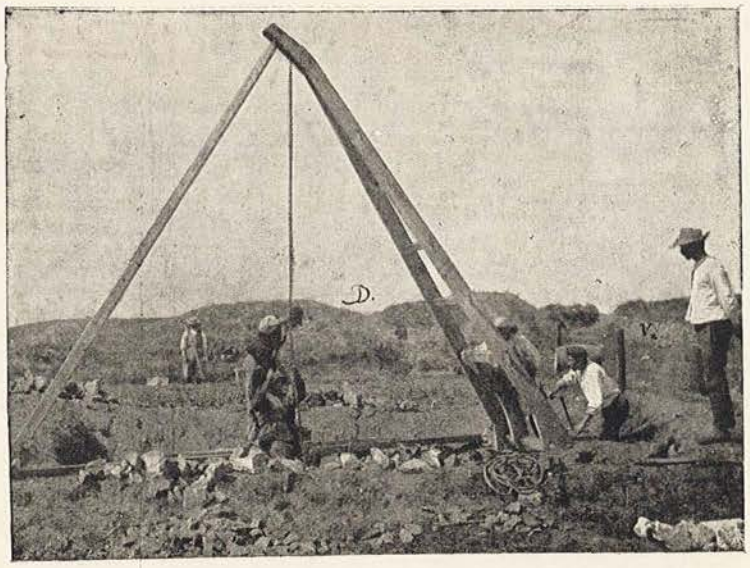

FIG. 11. — Descente du Puisatier dans le Puits à l'aide d'un Treuil de «Chèvre» [Vue d'Ensemble du Chantier de Fouilles]. — Vue *Est* [[Photographie Marcel Baudouin]. — Première manœuvre pour la Descente.

Le puits avait 1m20 de large à ce moment.

Première assise de pierres. — Mais, bientôt, c'est-à-dire vers 8m20, des *pierres,* dont quelques-unes étaient assez volumineuses, et disposées en plancher, furent extraites. Je soupçonnai, dès lors, une *première Assise de pierres,* comme il y en a dans tous les Puits funéraires.

2e *Soirée.* — Le mercredi soir, à 1 h. 30, on s'évertua encore à vider très rapidement le puits. Mais les hommes travaillaient sans entrain, car on continuait à ne rien trouver dans les boues et sous cette *première ssise.* Moi-même, en constatant que nous étions rendu à 8m35 de profondeur, je commençais à avoir des doutes sur mon diagnostic et craignais de n'avoir devant moi qu'un vulgaire *Puits à eau, gallo-romain,* comblé par des *détritus.* J'avais prédit à mes hommes que ce qu'on trouverait tout d'abord sous les premières pierres, ce serait une *tête de Bœuf;* et ils riaient déjà sous cape... de ma déconvenue !

a) 1re *Tête de Bœuf.* — Tout à coup, vers 2 h. 30, le puisatier s'écria : « Voilà la tête de Bœuf ! » Je lui fis alors constater, puisque les deux cornes sont intactes, que leur grand axe est *Nord-est-Sud-ouest,* et que la tête se trouve au coin *Sud-est* du puits (*Fig.* 13).

Non loin de cette tête, on trouva une *Brique romaine,* assez grosse. Je la fis envoyer en haut, bien isolée, dans un seau; et, bientôt, je reconnaissais une magnifique Tête de Bœuf, *adulte, entière,* et presque intacte. C'est notre Tête no I. Elle fut extraite sans la mâchoire inférieure (*Fig.* 14; Pl. II).

Cette trouvaille, qui confirmait mon diagnostic d'une manière éclatante et imprévue, transforma mes ouvriers, qui se mirent alors au travail avec ardeur, et n'hésitèrent pas à reconnaître en moi un véritable « Sorcier » !

b) 2e *Tête de Bœuf.* — Au bout de quelques instants, une seconde *Tête de Bœuf* (no II) fut découverte; mais elle était détériorée en partie. — Ses cornes, qui persistaient, avaient leur grand axe dirigé du *Nord-ouest* au *Sud-est,* c'est-à-dire que cet axe était exactement *perpendiculaire* à l'axe des cornes de la 1re Tête.

c) Un quart d'heure à peine s'était écoulé qu'on trouva une troisième *Tête* (no III); mais celle-là beaucoup plus abîmée encore. Le puisatier a dû piétiner ces ossements.

Quelques instants plus tard, enfin, vinrent, dans un seau, une *mâchoire inférieure entière* de Bœuf; puis une autre *demie mâchoire inférieure.* — La première couche *d'ossements* d'animaux était épuisee.

d) 2e *Assise de pierres.* — A ce moment, on trouva à nouveau une seconde *couche de pierres,* très régulièrement placées. — C'était évidemment une *seconde Assise,* typique, située à 8m50 (*Fig.* 10 et 11; Pl. V).

e) Ossements d'animaux. — A partir de ce moment (8m50), à quelques quarts d'heures d'intervalle, se succédèrent les découvertes suivantes, avec un puits toujours large de 1m20 (*Fig.* 13).

a) Un *Cochon* (nº III), très jeune encore [*Squelette* entier].

b) Six très jeunes Cochons : sinon des fœtus, du moins des *Cochons de lait*. Deux très jeunes ; et quatre un peu plus vieux.

c) Un *Chien adulte* (nº III), entier.

d) Cinq très petits *Chevreaux*, entiers.

Je reconnus sur-le-champ ces petits et gros animaux aux *crânes* et aux os des membres, que je suis accoutumé à manier depuis longtemps.

La journée se termina par la mise au jour d'une grande quantité d'*os longs et courts* des animaux cités ci-dessus.

A la fin de la journée, on était descendu à 8m90. On avait donc creusé le puits d'un *mètre* exactement. — C'était parfait !

f) Autres trouvailles. — 1º *Mollusques.* — Ce soir-là, à 8m50, on a trouvé, on l'a vu, avant les têtes des Bœufs, une coquille d'huître (*O. edulis*) : une seule valve, bombée, irrégulière (1) ; des coquilles de *Moule* (*Mytilus edulis*) (9m). — 2º Une quantité assez notable de *petits Branchages* [1re caisse], comparables à ceux de Bernard et recueillis avec grand soin, n'a été trouvée qu'autour des têtes de Bœufs.

3º Voici l'énumération des autres pièces, découvertes ce jour-là :

a) Un petit *caillou*, en quartz roulé, poli et lustré, comparable à un galet de mer et à ceux des Dolmens de l'Ile d'Yeu, gros comme une noisette.

b) Un petit *éclat de silex*, jaunâtre.

c) Céramique. — A citer, plus spécialement :

1º Un fragment de *paroi* de vase, ayant été au feu et ayant contenu des substances *brûlées*, en terre rouge. Complètement rouge à la cassure (donc pâte très cuite).

2º Un fragment de *grand* vase, comprenant une partie du *col* et de *l'anse*, en terre rouge, également très cuite [débris d'amphore], trouvé à 8m25.

3º Un *col de vase*, épais de 0m010, avec une *anse* épaisse de 0m020.

4º Un demi *fond de vase* avec une partie de paroi, en pâte *d'aspect* dit *Gaulois* [*Terre très noire*, avec *gros grains de quartz*, ayant été au *feu*, et avec des substances brûlées à l'intérieur]. Diamètre du fond : 0m073.

(1) Cette coquille présente deux insertions musculaires, dont la moitié est *noire* (fait intéressant). — Diamètre : 0m060. Coquille circulaire, très arrondie, très creuse ; mais elle ressemble plutôt à *O. angulata* (*H. portugaise*).

Indice de profondeur : $\frac{21 \times 100}{67} = 31,35$. — Il s'agit sans doute d'une variété rare d'*edulis*, analogue à celle signalée par oi au Bernard [*O. edulis*, variété *angulatiformis*].

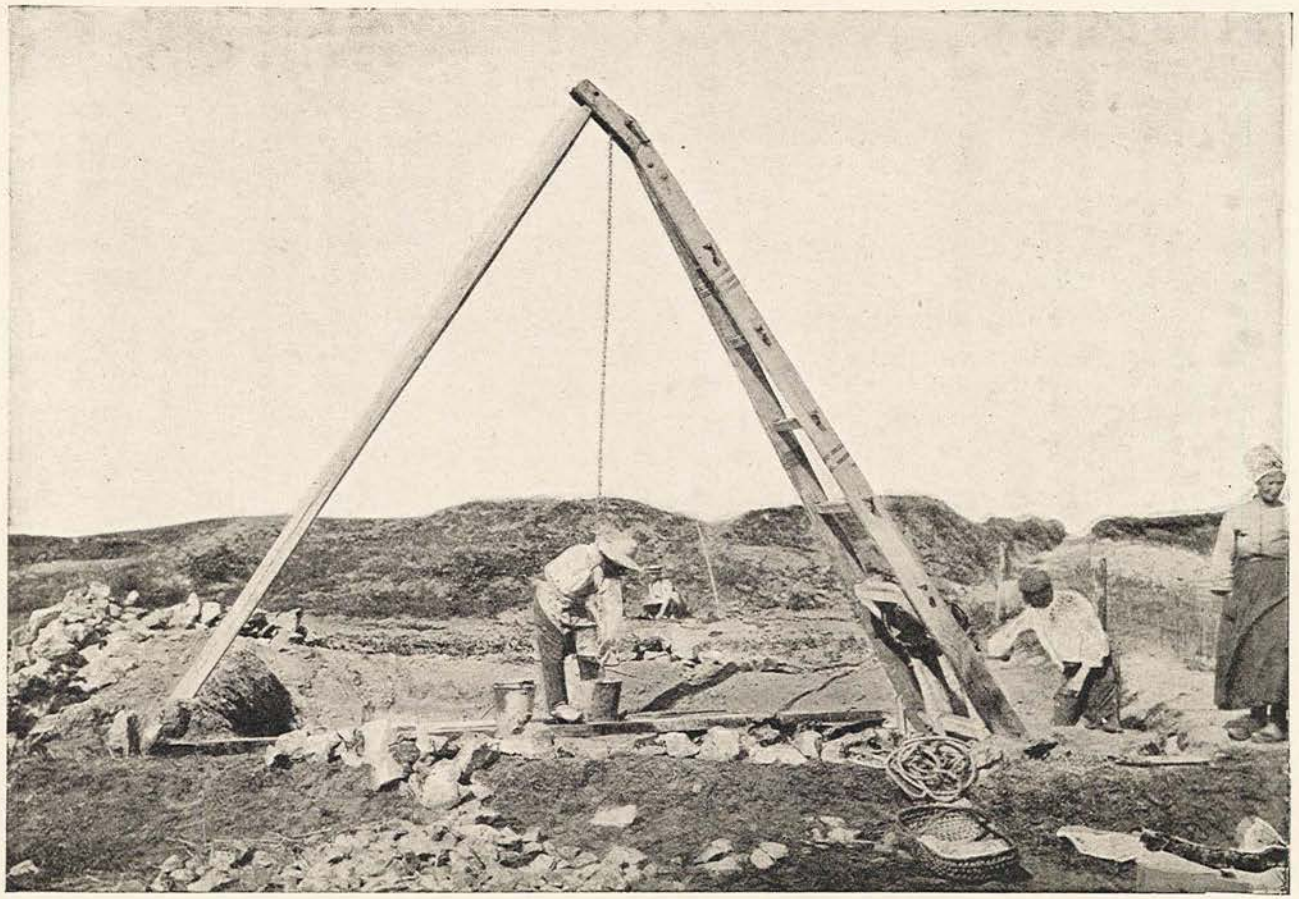

FIG. 12. — Vue d'Ensemble du *Chantier de Fouille* [Vue *Ouest*]. — [Photographie Marcel Baudouin]. — *Excavation* exécutée pour la confection de la Margelle. — Terrier en sable de Dune, à l'ouest. — Descente des Seaux vides dans le Puits. — Recherches dans les Boues.

Epaisseur : fond, 0m005 ; paroi, 0m006 (1). Face inférieure du fond, bien plate ; face supérieure, bosselée et irrégulière. Vase semblant fait au tour, et non à la main. Marque de potier : en forme de V. — Il s'agit sans doute d'une petite *Urne*, en céramique dite *Gauloise*, comme on en trouve souvent.

5° Des débris de *paroi*, en pâte grise.

d) Un fragment de *Tuile à rebord*.

e) Débris d'*os de Cervidé*, avec des *rayures* en H, faites sur l'os décarnisé.

4° *Jeudi* 2 *septembre* 1910. — 1° *Matinée*. — *a*) *Ossements*. — Dès la première heure (6 h.), les ouvriers sont à leur poste. On continue à extraire, au milieu de la boue, une grande quantité d'*ossements* des *animaux* précédents cités, surtout ceux de deux cochons de lait et du quatrième chevreau.

Chose curieuse, on ne trouve rien autour, sauf les ossements d'un *Cervidé* (Tibia ; métatarsien ; parties du crâne ; etc.).

Le *Bois* est en proportion notable ; mais cependant assez peu abondant, comparativement à ce qui sera trouvé plus tard.

b) *C. stérile*. — Mais bientôt, vers 9 h. 1/2, il ne remonte plus d'os. On est à 9 mètres de profondeur environ.

La *boue* est presque dépourvue de tout objet, sauf quelques petits ossements de la couche ci-dessus, tombés dans la vase liquide. On ne trouve rien, si ce n'est quelques pierrailles....

On travaille d'arrache-pied jusqu'à midi ; mais on n'extrait que de la boue très liquide ! (*Fig.* 12 ; Pl. IV).

On est, évidemment, dans une *région stérile*. D'ailleurs la largeur du puits diminue déja : il ne dépasse pas dès lors 1m10.

c) 3e *assise*. — Bientôt, à midi, à une profondeur de 9m30 exactement, le puisatier signale une *troisième Assise de pierres*, assez importante, très bien conditionnée, et épaisse de 0m10.

Cette couche est formée d'une très large pierre plate, située au *Nord-ouest* du puits, accompagnée d'autres pierres plus petites, posées aussi à plat, avec entre elles des blocs plus irréguliers ; et, à la périphérie du cercle, quelques petites pierres plates, placées *verticalement*, comme pour caler l'assise en place.

Il y avait là un *travail intentionnel*, évident, qui frappa beaucoup le puisatier lui-même.

2e *Soirée*. — *a*) *Objets*. — 1° *Vase en Fer*. — Dans l'après midi, le puisatier venait à peine de descendre que, vers deux heures, il annonça, à

(1) Ces dimensions correspondent, en somme, à un vase assez petit

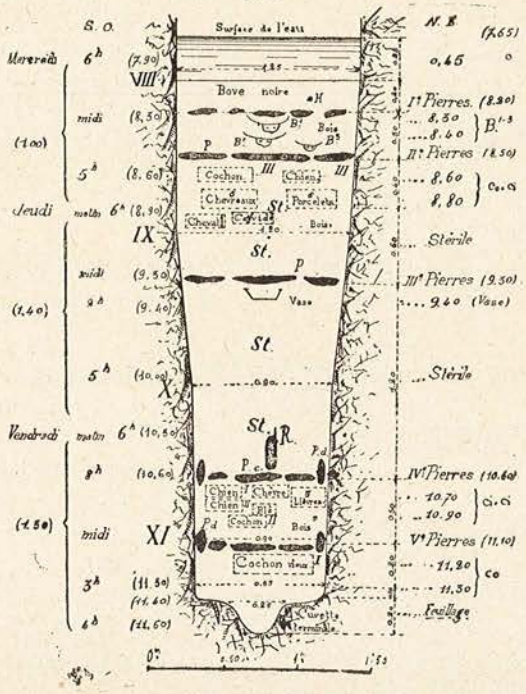

Fig. 13. — Coupe verticale N.-O.-S.-O. du Fond du Puits, à partir de 7m65. — *Déblaiement du Puits et Situation des Trouvailles faites* [Dessin de M. Guiet]. — *Echelle :* 2/100. — *Légende :* S.-O., Sud-Ouest ; — N.-E., Nord-Est ; — St, Parties *stériles ;* — B1, B2, B3, Têtes de Bœuf ; — H, Huître ; — P, Pierres d'Assises ; — R, Rondin (Bois) ; — P. d., Pierres, *dressées* à la périphérie des Assises ; — P. c, Pierres des Assises, *horizontales*.

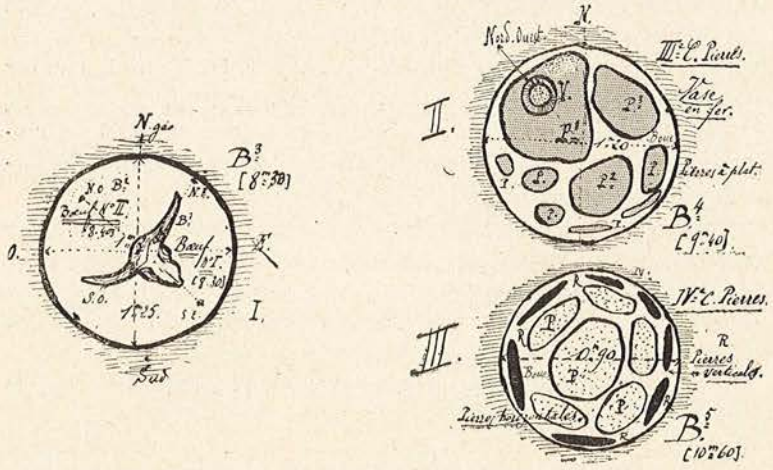

Fig. 14. — Coupes horizontales du Puits à partir de 8m30. — Trouvailles principales. — Echelle : 2/100.

I. — Coupe à 8m30, en B2 (Fig. 13). — B1 et B2, Têtes de Bœuf (nº I et nº II).

II. — Coupe à 9m10, en P-V (Fig. 13) [IIIe couche de Pierres]. — P1, P2, P3, pierres d'assises *à plat ;* —V, *Vase* placé sous P1.

III. — Coupe à 10m60, en P-c (Fig. 13) [IVe couche de Pierres]. — P, Pierres à plat ; — R, Pierre *dressées*, debout, le long de la paroi du Puits.

9m40 de profondeur, la découverte d'un *Vase en Fer*, qui, malheureusement, *était brisé* en plusieurs morceaux. Je lui recommandai de les recueillir tous, même les plus petits, et de me les faire monter, en les plaçant à la partie supérieure d'un seau plein de boue. On était alors à 9m40, avec une cavité large de 1m10 (*Fig.* 14; II).

Mais, lorsque le puisatier l'aperçut, ce vase était encore presque *entier*, puisque sa vue le frappa *tout à coup*, et lui fit pousser un cri d'alerte, inaccoutumé. Il est par suite probable que c'est lui qui l'a brisé, en piétinant dessus sans s'en douter! Le vase était au coin *Nord-ouest* du puits. Cette trouvaille, tout à fait inattendue, est, on le verra plus tard, d'un réel intérêt. Elle fut faite, lorsque le puisatier souleva la grosse pierre plate nord-ouest de la 2e *Assise*, signalée plus haut. Le vase correspondait presque exactement au *bord externe* de cette pierre; il était placé sous sa face inférieure, et posé dans la boue sous-jacente. Il ne fut brisé qu'au cours des multiples manœuvres nécessitées par l'extraction de cette grosse pierre, très lourde, restée dans le puits. Ces blocs, en effet, pour être sortis, doivent être ficelés d'abord avec de gros câbles, et par conséquent réunis au fond du puits par un *seul homme*, le puisatier. Or, c'est là une besogne très délicate et très fatigante, qui explique les impatiences de l'ouvrier.

Après que le vase eût été extrait en morceaux, on ne trouva plus rien dans la boue, sauf quelques *pierrailles*, isolées, constituées surtout par des sortes de Galets de mer, en calcaire liasique, mélangés à des débris de plaques de schiste, des morceaux de *carreaux* romains et de *tegula*. On était à 9m60 (*Fig.* 13).

A remarquer qu'aucun amas d'ossement ne fut rencontré ensuite. Le *vase* était donc *seul* dans sa couche : point très important!

A ce moment, le puits n'avait plus qu'*un mètre* de large (1m05).

b) *C. stérile*. — A 5 heures du soir, on était rendu à 10 mètres; le puits continuait à diminuer de largeur (0m90). Mais on ne trouvait toujours rien de particulier, en dehors des pierrailles et des débris classiques de céramique.

On se trouvait évidemment, au niveau d'une *couche stérile*, très puissante et correspondant au *vase de fer*, bien isolé.

La journée se termina à une profondeur de 10m30, avec une largeur se maintenant à 0m90; mais il n'y avait pas toujours le moindre ossement d'animal!

5o *Vendredi* 3 *septembre* 1910. — 1o *Matinée*. — *a*) *C. stérile*. — On l'a vu : à ce moment là, la fouille est descendue à 10m30. On commence à travailler de bonne heure (6 h. 1/2). On ne retire, jusqu'à huit heures, rien d'intéressant. On est toujours dans la même *couche stérile*, très importante, trouvée la veille. Elle atteindra au moins 1m20 d'épaisseur.

b) 4e *Assise*. — A 8 heures, c'est-à-dire à 10m60 de profondeur environ, le puisatier annonce une très importante *Couche de pierres*; c'est la *quatrième*. Elle est épaisse de 0m10 à 0m15. Elle est formée de plaques de *schiste* à séricite, assez larges, quoique peu épaisses et posées à plat au centre du puits, qui a 0m90 de large en ce point. Mais, en outre des *pierres horizontales*, on a constaté, là aussi, nettement, la présence de pierres, *verticalement posées*, en forme de *coins* — semblant coinçer les pierres plates —, disposées tout autour du puits, et le long de sa paroi (*Fig.* 13; P. d.). Ce dispositif est tel, la construction de ce dallage est si nette, que le puisatier ne peut s'empêcher de s'extasier sur cet « excellent travail », dit-il! Il est, par suite, bien certain que c'est là une disposition voulue, non encore signalée, croyons-nous, au Bernard et ailleurs (*Fig.* 14; III).

C'est à ce niveau que fut trouvé le Rondin de Chêne (*Fig.* 13; R).

c) *Objets*. — Les pierres sont enlevées les unes après les autres; mais ceci exige beaucoup de temps, car elles sont lourdes ; et il faut que le puisatier remonte à la surface, pendant qu'on les hisse avec des câbles; sans cela, elles pourraient retomber sur lui (1) et l'écraser.

Au-dessous, au milieu d'une boue toujours très liquide, on découvre, tout à coup, de nombreux ossements d'animaux et divers objets.

1° *Ossements d'animaux*. — A 10m70, on est donc sur une nouvelle couche, très riche. Cette couche a au moins 0m20 d'épaisseur, parfois 0m30 (*Fig.* 13).

Dès 9 h. 1/2 (10m80), on retire successivement :

a) *Deux squelettes de Chien* (*Canis familiaris* L.), entiers (nos I et II) : tous deux adultes.

b) Un squelette entier de *Cochon* (*Sus scrofa* L.) (no II), moins jeune que leprécédent, mais non encore adulte.

c) Un squelette de *Chèvre* (*Capra hircus* L.), entier.

d) Divers petits *animaux* (*Poule*; *Rongeur*; etc.).

c) *Trois* squelettes de *Lièvres* (*Lepus timidus* L.), presque complets ; et *deux* ou trois de *petits Levreaux*.

d) Un certain nombre de pièces osseuses, se rapportant à une petite *Tortue* (*Emys europœa*), et très reconnaissables.

2° *Bois*. — Cette couche a fourni une quantité de *Branchages* assez considérable [*Epine noire*; *Vigne*; *Chêne*; etc.].

3° *Blé*. — De plus, nous avons trouvé, près de la base, tout un lot de *grains de Blé*, au moins plusieurs litres, accumulés dans le coin *Sud-est* du puits. — On en a retiré presque un plein seau!

(1) Accident arrivé à l'abbé F. Baudry.

4° *Céramique.* — Plusieurs débris de vases :

a) Quelques vestiges d'un même vase, type gallo-romain, comprenant : un morceau de paroi, touchant au fond ; 7 débris de la paroi ; une anse. — Il s'agit d'une sorte de *coupe*, en terre rouge, et certainement d'un *vase brisé à dessein*, avant la mise dans le puits de ces restes incomplets [il manque environ la moitié du vase]. — C'est toujours la coutume, bien connue, du *Bris des Pots* (1). Restes trouvés à 10m70.

b) Un débris du fond d'un vase, en forme de *coupe* également, mais en terre grise à l'intérieur et rouge à l'extérieur; plus un morceau de *col* d'un grand vase à rebord. — Ces deux derniers objets ont été recueillis à 11m10, au dessous de la 5e assise de pierres.

2e *Soirée.* — *a*) 5e *Assise.* — A midi, vers une profondeur de 11 mètres, le puisatier signale une nouvelle assise de pierres horizontales; c'est la *cinquième* couche, qui se trouve à 11m10. Elle est constituée, exactement comme la 4e, par de larges pierres posées à plat (*schiste à séricite*, comme d'ordinaire), et par une série de pierres verticales, plantées debout, tout autour du puits, comme pour caler les précédentes (*Fig.* 14; III, R).

Après déjeuner, on enlève ces pierres, qui ne sont pas très lourdes, et constitue une assise peu épaisse (0m10 environ). On est à 11m20 (1 h. 1/2).

b) *Objets trouvés.* — 1° Immédiatement au-dessous, on rencontre : 1° le Squelette d'un *Cochon*, très vieux (n° I), placé au milieu d'une couche de boue de 0m20. Le puits est alors large de 0m85 seulement (3 h.).

2° Le tout repose sur une couche, épaisse de 0m10 et située à 11m40, de *Feuillage*, très touffu et très dur, non mélangé de terre et bien *isolé* (3 h. 1/2).

Ce feuillage n'est guère constitué que par des *feuilles*, sans gros branchages. Les feuilles paraissent provenir de l'arbre appelé *Chêne vert* (*Quercus Ilex*). Il y a aussi quelques *glands*, et quelques débris d'*Insectes*.

c) *Fond.* — On enlève tout cet amas de *feuilles*, inusité; et on constate que, brusquement, le puits se termine en *cul-de-sac*, en forme de « cul de chaudron », comme dit le puisatier, à 11m40 de profondeur (4 heures du soir)

Mais, pourtant, au centre du fond, on trouve une dépression en petite *Cuvette*, circulaire, ayant 0m25 d'ouverture et 0m20 de profondeur (*Fig.* 13). Cette disposition est certainement voulue; et nous y reviendrons. Elle donne au puits une profondeur totale de 11m60.

(1) Marcel Baudouin. — [*Coutume du Bris des Pots*]. — 1er *Congrès préhistorique de France*, Périgueux, 1905. Paris, 1906, in 8° [Voir p. 149-150].

RESTAURATION DÉFINITIVE. — A. *Travaux.* — *a) Nettoyage.* — Quand la fouille fut complètement *terminée*, nous fîmes faire, par le puisatier, un *nettoyage* complet du puits ; et, après avoir pris tous les croquis nécessaires, nous terminâmes nos travaux, en notant les *dimensions* exactes des différentes parties de la cavité.

b) Remblai. — Le soir même, le chantier fut débarrassé et la « chèvre » démontée. Le *remblai* fut réalisé avec des *pierrailles* et de la *terre*, tout autour des 0m90 de la margelle nouvelle, construite dès le mardi ; on était encore à 0m60 de profondeur (1) (*Fig.* 9 ; PL. III).

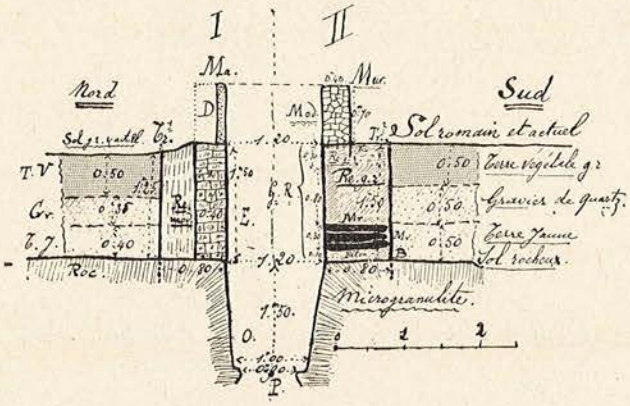

Fig. 15. — Constitution de la *Nouvelle Margelle*, et rapport avec la *Margelle ancienne*, du Puits de Bram. — *Coupe N. S.* — *Echelle :* 1/100. — *Légende :* I, *Etat* ACTUEL (Moitié *gauche*). — II, *Etat* du sol à l'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE (Moité *droite* de la Figure). — D, « Dorne » de la Margelle moderne Ma ; — *Mur.*, Murette de la Margelle moderne, au-dessus du *sol* (actuel et gallo-romain) ; — E, Margelle moderne (partie enfouie) ; — Re, Remblai moderne ; — Tr¹, Tr², Excavation gallo-romaine pour la construction du Puits ; — T, V, terre végétale gallo-romaine ; — *Mr*, Margelle gallo-romaine, actuellement détruite ; — B, Beton gallo-romain, actuellement détruit ; — Re, g, *r.*, *Remblai gallo-romain*, par dessus la Calotte du puits, P ; — G. R, Partie gallo-romaine ; — *Gr. Gravier ;* — T. J., Terre jaune.

c) Margelle. — Nous quittâmes alors les lieux, en confiant au maître maçon le soin de *terminer* la margelle, pour atteindre le sol (0m60) ; pour la continuer à 0m70 *au-dessus du sol* (hauteur habituelle), et *finir le remblai* pour les 0m60 de construction se trouvant au-dessous du niveau du sol du champ (2). Il s'occupa de ce soin les jours suivants.

Le puits une fois vidé, on constata que le suintement de l'eau se faisait principalement à 1m50 du fond, grâce à une petite faille du rocher.

B. MARGELLE (*Etat actuel*). — *a) Ensemble.* — La nouvelle *Margelle* a été exécutée de la façon suivante (*Fig.* 15 et 16).

(1) Nous avons expliqué plus haut pourquoi nous n'avions pas terminé la margelle le mardi précédent.

(2) Il est évident que, quand on n'est pas bousculé par le temps, il vaut mieux *construire complètement la margelle*, avant de descendre à plus de 3 mètres de profondeur. C'est plus prudent.

On l'a faite *carrée*, et non pas *ronde*, comme d'ordinaire, pour qu'elle continue à l'extérieur la forme *carrée* de l'orifice du puits (*Fig.* 16). Elle s'élève à 0m70 au-dessus du sol actuel (1).

On lui a donné exactement les mêmes dimensions que cette entrée (1m20 de côté), avec une épaisseur de mur de 0m40 (ce qui est très suffisant pour la solidité de la construction). Au niveau du sol, on y a ménagé une sorte d'*ouverture*, avec dalle verticale en ciment (*Dorne*, en patois), pour pouvoir plus facilement puiser l'eau : cela du côté *nord* exactement [De qui indique l'axe du puits] (*Fig.* 17; D).

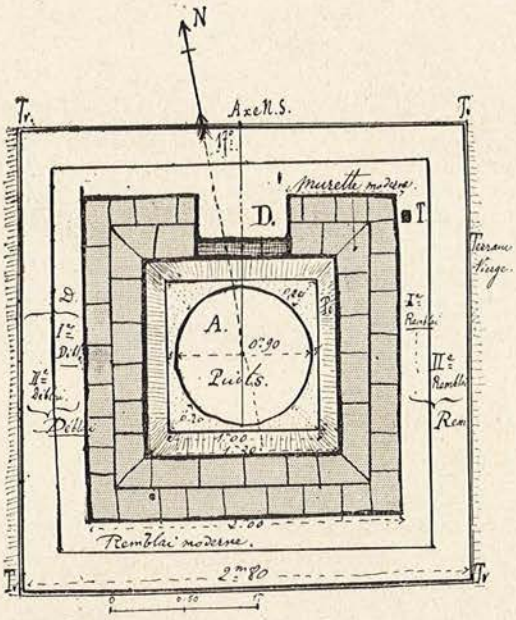

Fig. 16. — Plan de la *Margelle moderne*, avec détails de construction, établie dans l'*Excavation gallo-romaine*. — *Echelle* : 2/100. — D, *Dorne*; — A, Orifice du Puits ; — *D*, Déblai moderne ; — Tr, *Excavation gallo-romaine*, refaite en 1910 pour la construction de la Margelle ; — Rem., Remblai moderne ; — T, Point où a été déposé le *Procès-verbal* de Fouille ; — N, Nord magnétique (2).

b) *Détails*. — 1° Dans le bas de la maçonnerie, immédiatement sur le rocher (c'est-à-dire la microgranulite), on a utilisé tous les fragments de *Schiste à séricite*, extraits du puits [cela à dessein] ; mais on y a ajouté les *Galets de mer*, *en Calcaire*, extraits aussi du puits. 2° Pour terminer, on s'est servi, par contre, de blocs de *Microgranulite*, extraits d'une carrière voisine, c'est-à-dire de pierres du sol même.

(1) Comme il y a 1m50 de margelle *enfouie*, cela donne une murette de 1m50 + 0m70 = 2m20 de Hauteur totale.

(2) On remarque que le *Puits* et la *Margelle* nouvelle sont orientés *Nord-Sud polaire* ou *géographique*, et non *magnétique*. — Cela donne, très nettement, la valeur de la *Déclinaison* à cette époque (17° *Ouest*).

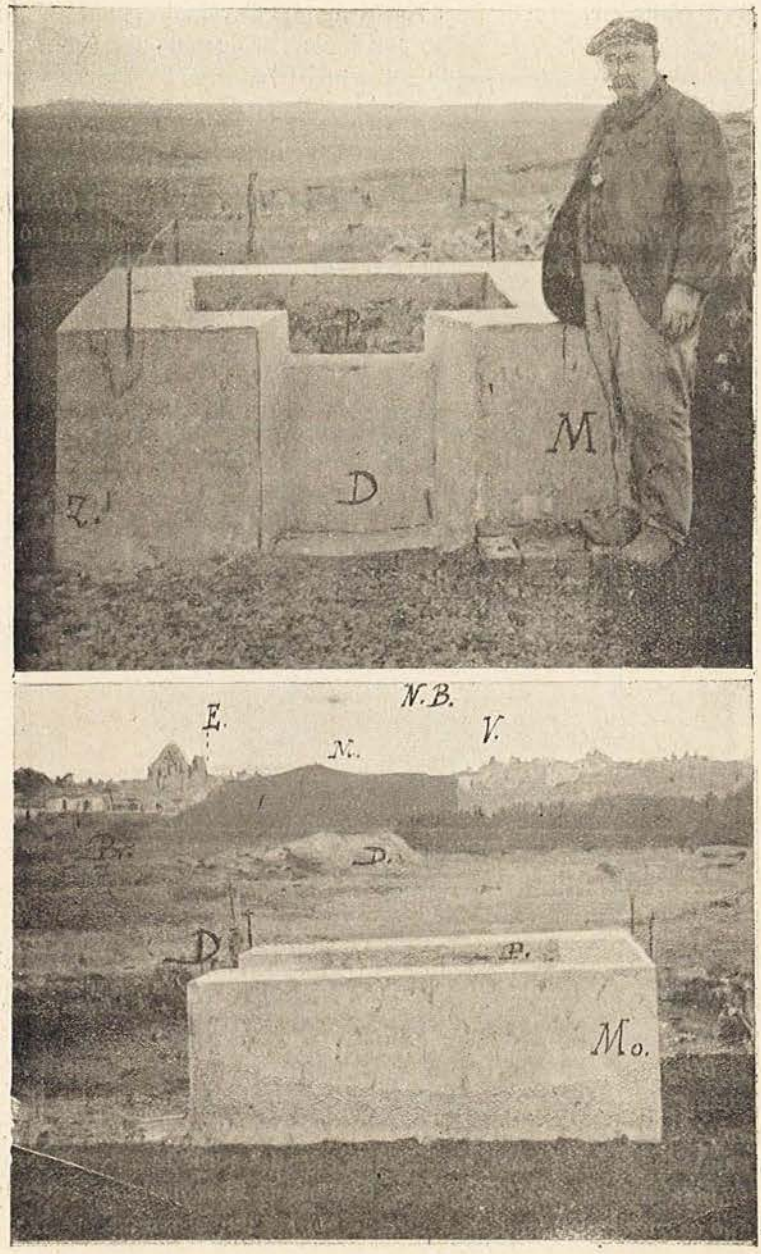

Fig. 17. — La Margelle moderne du Puits (Numéro I) du Vieux-Bram, à Bretignolles (V.). — Deux Aspects différents (à 90°). — [Photographies M. Baudouin].

I. — Vue *Nord géographique*. — Mn, Margelle, côté *Nord*; — D, Dorne; — Z, Point où a été enfoui le Procès-verbal de Fouille; — P, Orifice du Puits.

II. — Vue *Ouest géographique*. — Dans le fond, en V, *Saint-Nicolas-de-Brem* (N.-B.), avec sa Motte de Brandois (M.), son Eglise *fortifiée* (E.), le Brandeau, riv. (Br.); — Mo, Margelle côté Ouest; — D, Dorne; — P, Puits.

De cette façon tout a été *conservé*, pour permettre des vérifications ultérieures!

3° Pour combler l'espace vide (0m40), du rocher au sol (1m50), entre la face externe de la margelle et le sol, nous avons remblayé, non seulement avec de la *terre* des déblais, aussi avec des blocs de *micro-granulite* du sous-sol (*Fig.* 15). — Il n'y a donc pas, dans ce remblai, le moindre élément provenant du puits lui-même!

C.) Date d'édification et de la fouille. — Ce n'est, dans ce cas, que la margelle terminée que, pour dater cette fouille, j'ai pu déposer, à l'angle nord de cette margelle et du côté de l'est, à environ 0m20, au-dessous du sol, accolé au mur moderne (*Fig.* 16 ; T), et caché sous de petites pierres, un *flacon de verre vert*. Celui-ci contient: 1° une *note* de quelques lignes; 2° des *pièces de monnaies* (une en nickel, 0,25, de 1904); un sou du millésime de 1908, et un autre sou; 3° un fragment de *plomb*, portant mon nom moulé à la *Linotype* (machine à composer), sur lequel, à la pointe fine, j'ai, en outre, gravé la date de la fouille. Le flacon a été cacheté à la cire.

Bien entendu, j'aurais préféré placer ce flacon *dans la maçonnerie même* de la Margelle (1); mais une circonstance, indépendante de ma volonté, a fait que le mur de cette margelle était terminé, quand je revins sur les lieux avec le flacon prêt.

§ IV. — **Description du Puits.**

I. Topographie. — Rien n'est plus aisé que de se rendre au Puits découvert, soit qu'on parte du bourg le plus proche, soit de ceux du voisinage (*Fig.* 18).

1° *Voies d'accès*. — *a*) Le Bourg le plus proche est Saint-Nicolas-de-Brem, humble cité, bien déchue, où il n'y a même pas d'auberge! On n'y séjourne jamais. La distance est à peine de 300 mètres à vol d'oiseau (*Fig.* 17 ; II, N. B.).

Les autres sont Saint-Martin-de-Brem et Bretignolles.

b) Quant on vient de Saint-Martin de-Brem (c'est-à-dire du côté des Sables-d'Olonne), il suffit de prendre la route de Bretignolles et de traverser le Brandeau ou Gournail (2) sur le *Pont* (3) *de Brem* (4). (*Fig.* 18).

(1) Désormais, en effet, j'ai résolu, quand je ferai procéder à des travaux de ce genre, de toujours placer, dans une telle maçonnerie, la *bouteille en grès* ou en *verre*, avec un procès-verbal de fouille et des pièces de monnaie, destinée à la *dater*. — J'ai dû agir différemment ici, en raison d'une absence.

(2) Le terme « Gournail », appliqué à la rivière du Brandeau, n'a été, avant moi, utilisé qu'en 1891 par M. H. Colins [*Rev. du Bas Poit.*, 1891, p. 67-75]. Il a écrit : « Jadis, la mer s'engouffrait dans l'étroit goulet, occupé par le lit du *Gournail*, aujourd'hui ensablé!... »

(3) Ne pas confondre ce pont, situé sur la route actuelle, avec le *Pont du Gournail*, détruit aujourd'hui (*Fig.* 18; D et B), mais le seul indiqué au Cadastre, et placé sur la route ancienne.

(4) Le *Pont du Gournail*, qui existait encore lors de la confection du Cadastre

Immédiatement après, mais à la montée de la côte, on aperçoit un chemin, appelé le *Chemin du Rocher*, allant vers l'Ouest. Il n'y a qu'à le prendre. A 150 mètres de la route, on aperçoit la nouvelle Margelle du Puits, construite en 1909 (*Fig.* 18; T).

c) En venant de Bretignolles, commune sur laquelle il se trouve, il suffit de suivre la route de Saint-Gilles à Saint-Martin-de-Brem, et, après avoir dépassé la ferme du Brethomé de prendre, au bas de

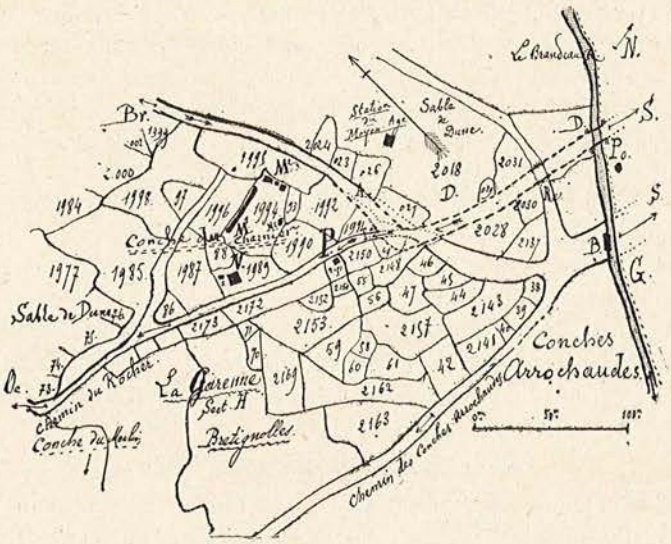

Fig. 18. — Situation topographique du Puits (Numéro I) du Vieux-Bram, d'après le Cadastre (Bretignolles, V.). — *Echelle :* 1/5000. — *Légende :* P, Puits numéro I ; — V, Villa gallo-romaine, découverte antérieurement, avec *s*, mur voisin; — M^1, M^{2-5}, Débris d'une deuxième Villa gallo-romaine, trouvée en 1908; — T, Oc, *Chemin du Rocher*, allant à l'Océan; — Br., S., Chemin de Bretignolles aux Sables-d'Olonne ; — A, Carrières de Microgranulite ; — Po, Nouveau Pont sur le Brandeau, dit de Brem. — B, Restes de l'ancien Pont du Gournail, G ; — D, Sables maritimes ; — N, Saint-Nicolas-de-Brem ; — Re, ancien chemin, coupé par la Route actuelle.

la côte, avant le Pont de Brem (1) le chemin, indiqué ci-dessus. D'ailleurs le Puits se voit à droite, à la descente même (*Fig.* 18; M).

(1830), se trouvait sur la *vieille Route* de Bretignolles à Saint-Martin-de-Brem, au point où elle croisait le Brandeau. Il est détruit aujourd'hui. — Toutefois, il persiste, du côté de Bretignolles (*Fig.* 18; B), une *culée*, en maçonnerie, faite avec de la *chaux*, très reconnaissable; mais, en face sur la rive gauche du ruisseau, on ne voit plus rien; et là le coteau monte, en raidillon accentué.

D'après une tradition, qui m'a été rapportée par M. le maire de Saint-Martin-de-Brem, on aurait donné au pont sur le Brandeau le nom de *Pont du Gournail*, parce qu'autrefois, au moment où la mer remontait jusque là, on y aurait trouvé un *Gouvernail* de bateau [*Gournail*, par abréviation]. — Mais je n'en crois rien. Cela n'est que de la *Légende*! Pour moi, le mot *Gournail* est le vrai nom ancien du Brandeau, car il a une véritable allure vieux-celtique, tandis que le Brandeau est un terme plus moderne. — C'est la répétition de ce que l'on a observé au Bernard [*Chaon*; puis *Troussepoil*].

(1) Le nouveau Pont, sur la route actuelle (*Fig.* 18; Po), porte aujourd'hui le nom de *Pont de Brem*. — Je l'ai toujours connu. Il a donc plus de 50 ans.

2° *Données géographiques.* — Il se trouve à l'extrême Sud de la commune de Bretignolles, et est situé sur le Plateau qui correspond à la rive droite du Brandeau, en face de Saint-Nicolas-de-Brem, sur la colline qu'on appelle parfois le *Vieux-Brem* (1) ou *Bram*, parce que, d'après la Légende, c'est là qu'aurait été un vieux Port de ce nom, au début du Moyen âge, à l'entrée de l'ancienne Baie d'Olonne (*Fig.* 2).

Altitude. — On remarquera la situation, à l'embouchure, dans une vaste baie, d'un petit fleuve, qui fut jadis plus important, avant la formation du Marais de la Gachère.

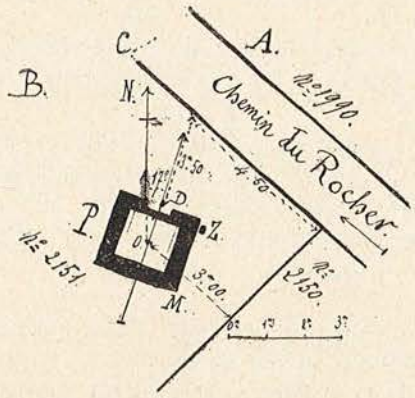

Fig. 19. — Situation du Puits numéro I, à Bram. — Plan du Champ numéro 2151, d'après le Cadastre. — *Echelle* : 1/200. — *Légende* : B, Champ numéro 2151 ; — P, Puits et son orifice O; — M, Margelle moderne; — Z, Point où est placé le Procès-verbal de Fouille; — D, Dorne de la Margelle (Nord *polaire*) ; — A, Conche du Charnier ; — C, Chemin du Rocher ; — N, Nord *magnétique*.

L'altitude maximum du plateau est de 16 mètres, d'après la Carte d'Etat-major. Mais, à l'endroit où se trouve le puits, on ne doit guère être qu'à 14 mètres au-dessus du niveau de la mer.

(1) Nous avons maintenu la dénomination de *Bram* ou *Vieux Bram*, parce que : 1° c'est celle que nous avons employée jusqu'ici ; 2° parce qu'elle a donné le terme actuel *Brem* ; 3° parce que, dès 1020, nous avons une chartre qui donne *Bram*, et une autre de 1050 avec le latin *Bramum*!

Pourtant, dès 1050, une autre charte donne *Brannum* [*Cartulaire du Bas-Poitou*, p. 89]; et un document de 1098 également *Brannum* [Bernard, de Marmoutier]. On retrouve *Brann* avant 1190 [Marchegay, *Cart.*, p. 75], au xive siècle, et même après.

Le nom primitif est-il *Bram* ou *Brann* ? — Je ne sais pas. Mais j'incline, jusqu'à présent, pour *Bram*, puisque jadis on avait *Bram* et qu'aujourd'hui on dit *Brem*. Dans ces conditions, il faut admettre que *Brann* n'est qu'une *altération* du mot, due à des écrivains du Moyen âge [moines étrangers au pays], peut-être à cause de la Légende du tombeau de *Brennus*. — D'ailleurs, l'abbé Aillery (*Pouillé de Luçon*, p. 112, note 1) admet *Bram*, comme terme d'origine; et il s'y connaissait !

L'Etymologie *légendaire* [*Braiement* de la mer sur les rochersdu rivage atlantique : *Brâmement*, en patois] est récente ; il n'en est pas moins vrai que, par tempête, on entend très bien de là « la mer gronder ».

C'est là un emplacement tout à fait comparable à celui des Nécropoles à Puits de Troussepoil au Bernard, et du Moulin des Vignes, à Apremont.

3° *Cadastre.* — Dans le pays, le lieu-dit porte le nom de *Conche du Charnier*, nom que nous avons expliqué ailleurs, mais qui ne s'applique en réalité qu'aux Conches, situées au nord du *Chemin du Rocher* (1).

Or, le petit jardin de M. Bornet se trouve au *sud* de ce chemin, qui va vers l'ouest, à environ 50 mètres de la route de Saint-Martin-de-Brem à Saint-Gilles-sur-Vie. Il ne fait donc pas partie réellement de ce ténement (*Fig.* 18).

En réalité, il correspond au n° 2151 de la section H, appelée au Cadastre *La Garenne*, parce qu'il y a là de nombreuses dunes.

4° *Situation.* — Dans le petit champ n° 2151, le puits occupe la situation suivante, au coin *Est*. Il a son centre à 3 mètres de la paroi sud-est et a 3m50 de la paroi nord-est (*Fig.* 19; P).

Le grand axe nord-sud du puits coupe la paroi nord à 4m50 à l'ouest du coin est (*Fig.* 19; D).

Géologie. — La constitution géologique du Plateau où le puits se trouve est très intéressante à considérer.

1° Au sommet de ce plateau, le *sous-sol* est constitué par un fort pointement de *Microgranulite*, séparé par la vallée du Brandeau du pointement de Saint-Nicolas-de-Brem. La roche affleure presque à 20 mètres à l'ouest du puits, ainsi qu'on peut le constater sur la coupe fournie par une petite carrière voisine (*Fig.* 18; A); elle n'est recouverte là que de 0m10 à 0m15 de *terre végétale*.

Un peu plus à l'ouest, cette *terre végétale*, qui correspond à l'ancien sol gallo-romain, est recouverte de *Dunes*, formées de *Sables maritimes*, beaucoup plus importantes il y a quelques années (*Fig.* 20).

2° Mais, au niveau même du *jardin* de M. Bornet (n° 2151 du Cadastre), les choses changent un peu, comme l'a bien remarqué le propriétaire, et comme nous avons pu le vérifier, lors de la fouille faite autour de la *Margelle gallo-romaine* du puits.

Tout à coup, on constate que le rocher est *de plus en plus profond*, à mesure qu'on va de l'ouest vers l'est, au niveau de ce terrain ! Il forme là, sur le haut du flanc est de la rive droite du Brandeau, une sorte de *Cuvette*, ayant au maximum 1m50 de profondeur environ.

Cette cuvette est comblée de la façon suivante :

(1) La *Conche du Charnier* est située entre le Chemin du Rocher au sud, la Route de Bretignolles à l'est, et un petit cul-de-sac au nord. — Elle est de forme triangulaire, à pointe ouest (*Fig.* 18; V.).

a) Immédiatement au-dessus de la *Microgranulite*, on trouve une couche spéciale, formée par de la *terre jaune*. C'est un *Limon ancien*, qui n'existe pas du tout à l'ouest même dudit jardin. Cette formation doit être *très-localisée*, et presque limitée à cette cuvette. Elle a environ comme épaisseur 0m50 à l'ouest du puits; 0m50 à l'est; 0m50 au sud; et 0m40 au nord (*Fig.* 13; T. *j*).

2° Au-dessus, on constate une *couche de gros Graviers de quartz*. Ces graviers de quartz sont du volume d'un petit pois au maximum; et

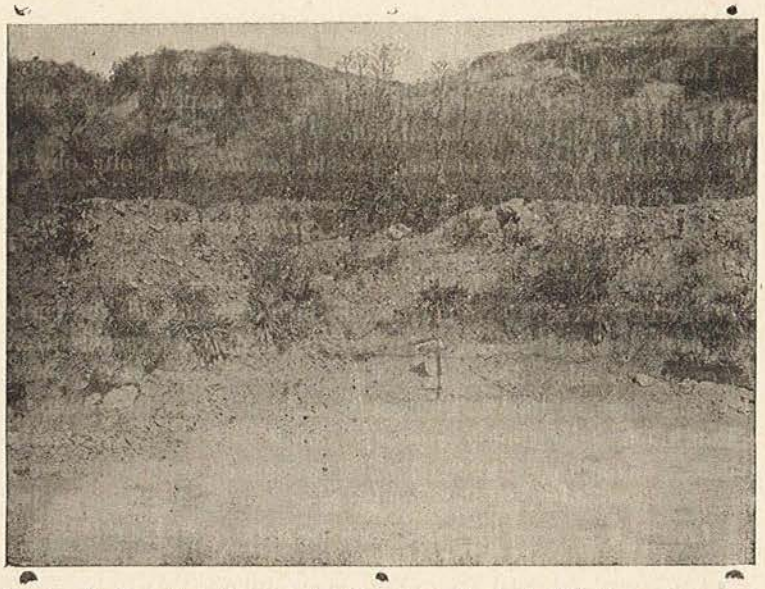

Fig. 20. — Photographie destinée à montrer l'importance et la *Hauteur* de la DUNE MARITIME, *post-romaine*, ayant jadis recouvert le *Puits funéraire* de la *Couche du Charnier* [Marcel Baudouin, 1903].
En bas (1er plan) : La partie *blanche* représente le plancher d'une *Construction gallo-romaine*, voisine du Puits, découverte en 1902, et donnant le niveau de l'*Ancien sol gallo-romain* (*Fig.* 18; V.). — En arrière (2e plan) : *Dune* de *Sable* maritime, entourant le champ (vigne), où était la Construction. — *Hauteur* : 3m environ, au-dessus du Dallage romain.

leur aspect indique leur provenance. Ils doivent résulter de la décomposition de la partie superficielle de la microgranulite, désagrégée par les eaux; s'être formés sur le haut du plateau vers l'ouest; et avoir été entraînés ensuite par les eaux, sur le limon jaune, dans la dite Cuvette, qu'ils ont comblée.

Au niveau du puits, nous avons constaté que cette couche avait 0m50, à l'est; 0m80 à l'ouest; 0m50 au sud; et 0m35 au nord (*Fig.* 15; *Gr*).

Cette couche de graviers ne se trouve, bien entendu que dans la dite Cuvette; elle va en s'amincissant sur ses bords; mais il y a accumulation vers l'ouest, c'est-à-dire du côté de la déclivité du terrain.

3° Le tout est recouvert de *terre végétale, grisâtre*, dont l'épaisseur

varie : 0m10 vers l'ouest ; 0m50 au sud ; 0m50 au nord ; 0m70 à l'est (*Fig.* 15 ; T, v).

Nous avons vu que, vers l'ouest, il y avait à peine 0m10 de cette terre, qui formait jadis le sol gallo-romain.

4° Il y a quelque cinquante ans, le tout était encore recouvert par une *Dune*, très importante en ce point, puisqu'elle atteignait, par endroits, 2m50 à 3 mètres. Actuellement, il n'y a que 1m50 à 2 mètres de dune, à l'ouest du jardin de M. Bornet (*Fig.* 20 et 21).

Technologie. — Le Puits présente à considérer à ce point de vue :

1° Le Creux, réalisé dans la partie meuble du sol [c'est-à dire la *Cavité d'accès* au *puits* proprement dit], préparé, dans la terre végétale et le limon, à l'époque gallo-romaine.

2° La *Calotte*, qui y fut placée, après le *comblement*, pour obstruer l'*orifice* du puits ;

3° Le *Puits* lui-même, c'est-à-dire la *portion creusée dans le roc*, en forme de puits à eau moderne.

1° Cavité d'accès. — Nous ignorons, bien entendu, les dimensions exactes de la *Cavité d'accès*, car il a été impossible de reconnaître les traces dans le sol de la *partie de terre remuée par les Gallo-romains*, lors de la mise au jour du puits, faite d'ailleurs en notre absence.

Mais il est certain que cette cavité devait être à peu près *cubique*, avec une ouverture ayant de chaque côté plus de 2m60, probablement même plus de 2m50 (1). Mais sa hauteur était exactement de 1m50. Elle fut *remblayée*, bien entendu, avec de la terre du sol même.

2° Calotte. — Je n'ai pu voir, en place, qu'une très petite portion de cette *Calotte*, et seulement une partie de sa périphérie, c'est-à-dire de ce qu'on peut appeler la *Margelle* primitive.

1° *Mode de constitution*. — Cette ancienne margelle [*Calotte de fermeture*] était constituée de la façon suivante.

a) Au niveau de la face supérieure du rocher du sous-sol, et tout autour de l'orifice carré du puits, de 1m20 de côté, on avait placé, sur une largeur de 0m80 au maximum et de 0m60 en moyenne, une couche de *Mortier* romain, constitué par de la *Chaux durcie*, très blanche, avec des débris, rouges, de *Briques*. Cette couche avait été à peine attaquée par M. Bornet.

Cette sorte de *Beton*, qui avait 0m10 seulement d'épaisseur moyenne, devait obstruer jadis le puits, *comblé*, d'une façon complète. Du côté nord, ce beton atteignait presque 0m15 d'épaisseur (*Fig.* 15 ; *B*).

(1) Pour refaire ce travail d'accès, nous avons dû, lors de la fouille complète utiliser une *cavité* de 2m80 de côté au moins !

b) Sur cette couche de beton avait été placée une *couche de pierres*, n'ayant guère que 0m30 de hauteur, et formant une *Calotte*, en voûte, à peu près complète, débordant, elle aussi, l'orifice du puits de 0m40 à 0m50 (*Fig.* 15; II, *Mr*).

Cette margelle, à notre arrivée sur les lieux, avait été enlevée presque en entier. Il n'en restait qu'une *parcelle*, au nord (0m30 × 0m30). Pas de béton au milieu de ces blocs : la calotte était donc en *pierres sèches*.

c) Au centre de cette calotte, s'élevait, d'après M. Bornet, une petite *pierre*, *dressée*, mise sans doute, en ce point, comme *repère*, pour marquer la situation exacte du centre du puits (*Fig.* 3; *Pi. pl.*).

d) Il est nécessaire d'insister sur ce fait que cette calotte était à 1 mètre de profondeur au moins au-dessous du *sol de l'époque gallo-romaine* ! Le puits était donc bien caché, même à cette époque (*Fig.* 3; O).

Depuis, au Moyen âge, il fut recouvert de près de 2m50 à 3 mètres de sable marin par la formation d'une *Dune, post-romaine* (*Fig.* 3, S; et 20 et 21). — Ce qui ne fit qu'assurer encore mieux sa conservation !

2° *Constitution.* — A mon arrivée sur les lieux, et lors de la fouille, j'ai pu constater encore que cette *Calotte primitive* était constituée uniquement par des *Pierres apportées* de loin, que nous étudierons plus tard. Nous y avons noté, en effet : 1° des *Schistes à séricite* ; 2° du *Calcaire liasique*, avec des blocs *roulés par la Mer* ; 3° des pierrailles en *Quartz de filon coloré en bleu*, et en *Schiste granulitisé*. — Il n'y avait pas un seul débris de *Microgranulite* !

3° Puits proprement dit. — Une fois cette *calotte* enlevée, il fut facile de constater que le puits lui-même commençait par une cavité, creusée dans le roc, dont l'orifice était *quadrangulaire*, très régulier, avec des côtés formant quatre angles très droits (1) (*Fig.* 16; Pe). — Nous avons donc à étudier : 1° cette *Cavité d'Entrée* ou *Vestibule du Puits* ; — 2° le *Puits lui-même*.

A. — Vestibule ou Antichambre du Puits. — Il s'agit d'une cavité, en forme de *tronc de pyramide*, *quadrangulaire*, à base la plus grande supérieure.

1° Ouverture ou Entrée. — Etudions d'abord cette base la plus large.

1° *Orientation.* — Un fait, qui me frappa de suite, lors de l'examen de cette ouverture du puits au niveau du sol rocheux, après ablation de la calotte, ce fut l'*orientation des Axes*. — Je la notai illico à la Boussole ; et je constatai que l'un des axes était 17° Nord magnétique ; et l'autre *perpendiculaire*, bien entendu.

(1) Au Bernard, le XIe Puits de Troussepoil avait un orifice *carré*, jusqu'à 2m75 de profondeur (2 mètres sur chaque côté).

Retranchant immédiatement la *Déclinaison*, qui est de 15 à 16°, *en ce moment*, en ce point, d'après les cartes marines, j'obtins un *Axe principal*, manifestement dirigé du *Nord* au *Sud géographique*, ou à peu près!

Me souvenant qu'à Troussepoil, au Bernard, les *lignes méridiennes des Puits funéraires* ont exactement la même orientation *Nord-Sud géographique* ou *polaire*, comme je l'ai prouvé en 1903 (1), je fus très frappé par cette constatation!

Cette disposition étant manifestement *voulue*, car il n'y avait nulle raison pour avoir une ouverture ainsi orientée, s'il s'était agi d'un *puits moderne* comblé (puits à détritus; puits à eau, etc.) ou d'un *puits à eau gallo-romain*, je songeai de suite, à cause de celà, à un *Puits funéraire*. Ce fut là un des éléments de mon *Diagnostic avant la fouille*.

Il faut, en outre, conclure de là que la *Déclinaison magnétique* était *occidentale* et de 17° à l'*Epoque gallo-romaine*, par conséquent analogue à celle d'aujourd'hui. — Fait très intéressant à souligner ici.

2°. Cavité elle-même [*Forme*]. — Cette première partie du Puits, qui débute à 1m50 du sol, creusée en forme d'*auge* ou *trémie*, à grande base supérieure, est très nettement carrée et atteint 1m20 de côté.

La *base inférieure*, qui semble reposer sur la seconde portion du Puits, est de même forme; mais elle n'a que 1m10 de côté, avec une orientation analogue (*Fig.* 22; A).

Il en résulte que les parois de cette auge, qui ont une hauteur de 1m50, ne sont pas *verticales*, mais inclinées de haut en bas et de dehors en dedans, suivant un léger angle, ouvert en dehors (*Fig.* 16; Pe).

Il est évident que cette disposition n'est pas en rapport avec le mode de creusement dans de la microgranulite (2) et n'a pas pu rendre le travail du puisatier plus facile! Elle est donc la conséquence d'une *idée directrice* et d'un *rite*, qui nous échappent encore.

Par suite, il est absolument indispensable d'insister sur l'entrée de ce Puits, en forme de *Cavité évasée* (*Fig.* 21 et 22).

D'ailleurs, cette disposition, qui a été notée une fois [Puits n° V, à Apremont (V.), mais seulement lors d'une fouille faite sans précision scientifique], n'a pas été encore rencontrée au Bernard, en ce qui concerne, du moins, le *creusement* dans la partie *rocheuse* du sous-sol.

(1) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *La Nécropole gallo-romaine à Puits funéraires de Troussepoil, au Bernard (V.) Etude topographique d'ensemble. — IVe Congrès préh. de France*, Chambéry, 1908. Paris, 1909, in-8°, p. 645-736. — Paris, 1909, Tiré à part [Voir p. 9; Fig. 3].

(2) En raison de la très grande dureté et de la solidité de la roche, une telle précaution était inutile au point de vue technique, d'autant plus qu'il y a un très faible écart entre les deux parties : 0m10 seulement [1m20—1m10 = 0m10].

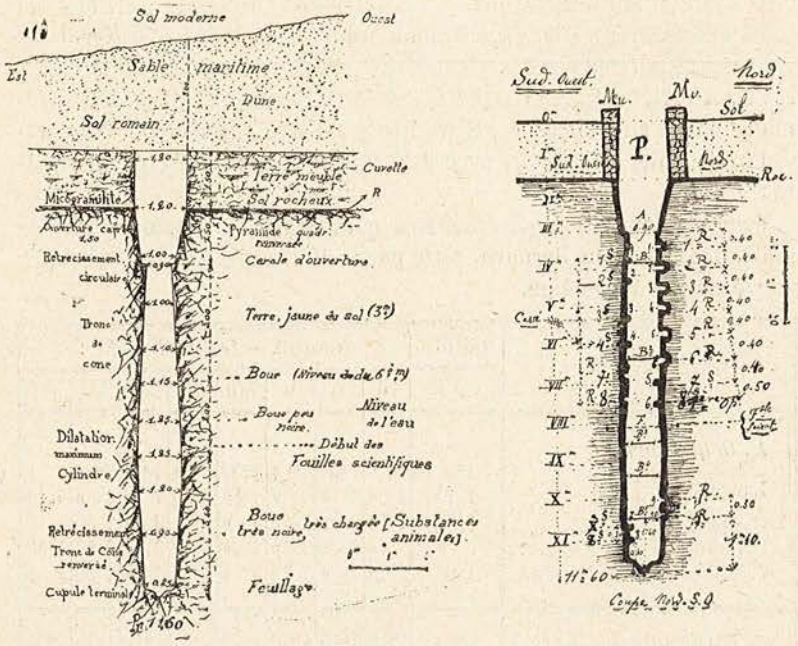

Fig. 21. — Plan d'Ensemble du Puits numéro I du Vieux-Bram, supposé complètement vide. — *Dimensions des différentes parties.* — *Coupe verticale :* Est-Ouest. — *Echelle :* 1/2 pour 100. — [Dessin Guiet]. — A gauche, étude de la *Forme* de la cavité. — A droite, *Contenu*, lors de la fouille.

Fig. 22. — Coupe *verticale* du Puits, passant par le Nord et le Sud-Ouest, pour montrer la place et la Disposition des Marches. — *Echelle :* 1/2 pour 100. — *Légende :* R, Redans; — S, saillies des *Marches*;— B¹ à B⁵, coupes horizontales (*Fig.* 14); — P, Extérieur du puits ; — Mu, Margelle moderne; — A, Cavité d'Entrée; — F, Début de notre fouille; — I-XI, profondeur en mètres.

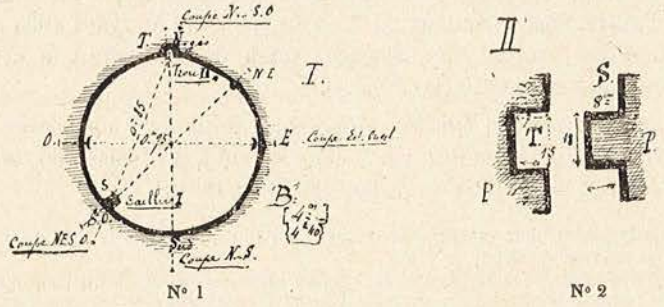

N° 1 N° 2

Fig. 23. — Etude des Marches du Puits.

N° I. — Coupe *oblique* de haut en bas du Puits, passant au point B¹ [4ᵐ à 4ᵐ40 de profondeur] (*Fig.* 22; B), montrant la Disposition des *Redans* et des *Marches*, et les distances qui les sépare.

N° II. — Coupe verticale des *Marches* (S.) et *Redans* (T.) des Parois (P.) du Puits [Dimensions].

Cependant il faut savoir qu'on y a trouvé des entrées ou orifices de puits analogues; mais elles étaient creusées alors dans le *limon des plateaux* et la *terre meuble*. C'est ainsi que, pour les puits nos VII, XI, XVII, XVIII, XIX, XXI, XXIII, l'abbé F. Baudry a indiqué une première partie ainsi disposée. Peut-être y a-t-il là persistance d'une tradition spéciale, en rapport avec la forme de certaines *Fosses* à Incinérations?

Voici d'ailleurs quelques mesures comparatives, à titre de simples indications, car, au Bernard, cette partie était ordinairement occupée par la *Calotte* elle-même.

Parties du Puits.	Bretignolles.	Troussepoil. — Le Bernard. — Nos :							
	No I	VII	IX	XI	XVII	XVIII	XIX	XXI	XXIII
A. *Orifice carré* :									
Largeur { Entrée.....	1m20	2m »	2m50	2m »	2m50	4m »	4m »	2m »	» »
Largeur { Fonds.....	1 10	2 »	1 »	2 »	2 50	3 50	4 »	2 »	» »
Hauteur totale.....	1 50	2 70	2 »	2 75	3 »	» »	3 »	2 50	» »
Pr. au-dessous du sol.....	3 »	» »	2 70	2 »	3 »	3 50	3 »	2 50	1 50
Calotte (Larg. maximum.).	1 60	2 70	2 »	2 75	3 »	3 50	4 »	2 50	» »
B. *Partie cylindr.* (Larg.).	0m90	1m10	1m15	1m10	1m10	1m20	1m10	1m10	0m90

B. — Puits lui-même. — La portion inférieure constitue, en réalité, le *Puits lui-même*, la précédente n'en étant que l'*Antichambre*.

1° Forme Générale. — Comme toujours, elle représente une cavité en *Canon de fusil*; mais, ici, elle est nettement *fusiforme*, avec un renflement central, assez marqué, se trouvant à 4m50 de son sommet et à 4m20 du fond du puits.

Les deux parties rétrécies de ce fuseau se trouvent naturellement : l'une, au niveau du point d'union avec le vestibule, et qui est large de 0m90; l'autre, correspondant au fond de la cavité et ayant 0m85 seulement. — Le *fuseau* a une longueur totale de 8m60, dont le centre mathématique est à 4m30 (1) (*Fig.* 21).

2° Particularités [*Escalier*]. — La paroi présente à considérer des annexes fort intéressantes. On y voit, en effet, des sortes de *saillies* ou *Marches*, et des *cavités* ou *Redans* (*Fig.* 22 ; R et S) (2).

(1) Le puisatier a bien exécuté son travail, puisqu'il l'a placé à 4m20 du fond. Il ne s'est trompé de 0m10.

(2) J'ai constaté que l'habitude de *creuser des Redans* dans des cavités en forme de puits existe encore à l'heure présente. — En 1911, j'ai vu, en effet, au souterrain de Bède à Pouzauges que, dans une extraction verticale, menant au souterrain, en forme de puits (3m de hauteur pour 1m20 de diamètre), se trouvant dans le limon et le chapple granitique, et résultant d'un effondrement de la voute d'une chambre, on avait creusé, pour *descendre*, au moins six cavités ou redans sur les parois. Or, ce travail ne peut pas remonter à plus de 25 ans, puisque le Souterrain n'était pas connu auparavant, les orifices étant obstrués !

A. *Marches*. — *a*) Les *saillies* sont placées d'abord au *côté Sud-ouest* du puits, et sont constituées par des parties du rocher qui ont été conservées. La 1re commence à 0m80 au-dessous de l'orifice circulaire ; la seconde est à 0m40 plus bas environ, soit à 1m20 ; la 3e est aussi à 0m40 plus bas, soit 1m60 ; la 4me à 2m ; mais on constate que celle-ci est aujourd'hui cassée (*Fig*. 22 ; R ; S)

b) Puis elles passent au côté *Nord* du puits ; la 5e se trouve à 2m80 de l'orifice ; et la 6me à 0m40 plus bas, c'est-à-dire à 3m30.

c) Sur le côté *Sud-ouest*, on en retrouve deux autres : la 1re à 0m90 du fond ; la 2e à 0m60 seulement.

Ces *8 saillies*, espacées de 0m40, correspondent au commencement et à la fin du puits ; il n'y en a pas à partir de 3m30 de l'orifice circulaire. Elles mesurent 0m18 de large et de haut, et font une saillie de 8 centimètres en moyenne (*Fig*. 23 ; S).

B. *Cavités ou redans*. — *a*) Elles débutent au côté *Nord* du puits, à 0m40 de l'orificé, et se succèdent de 0m40 en 0m40 jusqu'à 2m40 (*six* redans).

b) A 2m80, on retrouve la 7e sur la paroi *sud-ouest*, et, à 3m20, la 8e. De 3m20 à 1m70 du fond, il n'y en a pas (*Fig*. 22).

c) On les revoit sur la paroi *Nord* (9e et 10e) à 1m70 et à 0m30 au-dessus, soit à 1m70 du fond.

Ces cavités sont petites et en forme de trou, ayant 0m15 de hauteur, 0m07 de profondeur, et 0m15 de largeur. Elles ont été *creusées* dans le rocher, à dessein, et ne résultent pas d'une simple malfaçon (*Fig*. 23 ; T).

d) *Ligne des saillies et des redans*. — Les deux *lignes*, formées de haut en bas du fuseau par les saillies et redans, sont situées l'une au *Nord* ; l'autre au *Sud-ouest*, et non pas au Sud. Entre elles, la distance minimum est de 0m85 ; mais elle ne dépasse pas 0m90, alors que le puits, dans sa partie large, atteint 1m25.

Il est évident que cette disposition est voulue ; et elle est en rapport avec la destination de ces saillies et redans, qui ne sont pas autre chose qu'une sorte d'*Escalier* pour descendre dans le puits, sans échelle et sans treuil. Elles sont ainsi placées, parce que, si elles avaient été construites aux extrémités d'un même diamètre, cette distance aurait été trop grande pour « l'équarallée », comme on dit en Vendée, c'est-à-dire pour l'écart des *pieds* du puisatier, placés dans un *redan* et sur une *saillie*.

Pourquoi n'a-t-on pas taillé tous les *redans* et les *saillies* d'*un même côté* ? Pourquoi n'y en a-t-il pas au *milieu du fuseau* ? Pourquoi les retrouve-t-on un peu *avant le fond*, et disposés en sens inverse, à chaque changement de situation pour les unes et les autres ? J'avoue que je n'en vois pas bien la raison : à moins que ce ne soit pour faire

alterner, ou diminuer la fatigue des pieds du puisatier (fatigue qui, d'ailleurs, ne devait pas être bien grande), et l'effort de l'écart des jambes.

Les saillies et les redans constituent, en somme, les *Marches* d'une sorte de double *Escalier*, *bilatéral*, espacées de 0m40 environ en *hauteur*. Pour descendre, le puisatier plaçait un pied sur une *saillie*, et l'autre dans la *cavité* placée à 0m40 au dessous, et ainsi de suite. Ce procédé, n'exigeant qu'un écart des pieds de 0m85 à 0m90, était à la portée des Gallo-romains, spécialistes en matière de construction de puits. Mais il est bien certain que nos puisatiers actuels hésiteraient souvent à se servir aujourd'hui de ce mode de descente, au moins dans les puits profonds (1) !

3° Fond du Puits. — Le fond du puits est arrondi en une sorte de « Cul de Chaudron », c'est-à-dire représente une cavité, qui est un segment d'une sphère ayant une base de 0m85 de rayon et une hauteur de 0m30.

Mais, au sommet de cette calotte renversée se trouve une sorte de *Cuvette* ou *petit bassin*, de 0m25 de large et de 0m20 de haut, presque terminée en cône.

Cette cuvette terminale, en forme d'*Ecuelle* (2), a été faite certainement pour recueillir les *eaux d'infiltration*, non seulement après la fabrication de la cavité terminée, mais surtout pendant la période allant de cet instant à celui des *Funérailles*.

L'existence de ces cuvettes terminales est une des *caractéristiques des Puits funéraires*, car on n'en pratique pas de semblables dans les *Puits à eau* ; et cette disposition prouve qu'il s'écoulait toujours un certain laps de temps entre la fabrication du Puits et les Funérailles (3) : ce qui était d'ailleurs obligatoire !

4° Ensemble du Puits. — 1° Dimensions. — Au dessous du sol gallo-romain, le puits, dans sa totalité, a exactement 10m10 de profondeur, au niveau du centre de la petite cuvette terminale.

a) Profondeur. — Ainsi que nous l'avons dit, cela correspond à :

1° 1m20 de *Terre végétale*, Gravier et Limon (Sol meuble) ;

2° 0m30 de *Calotte*, ayant environ 1m50 de côté ;

3° 10m10 de *Cavité*, creusée dans la Microgranulite du sous sol, y compris 0m25 de cuvette terminale.

(1) Pourtant, un maître maçon de Saint-Martin-de-Brem, habitué au travail des Puits, est, devant moi, descendu dans le Puits de cette façon, avec l'aide d'une simple *corde de retenue*, mais seulement au niveau des premières marches, et avant la fouille complète!

(2) Cela représente assez bien en petit une *Ecuelle*, placée dans un *bassin* de l'Epoque Mégalithique.

(3) D'autres faits plaident aussi en ce sens.

b) *Largeur*. — La largeur varie suivant les points :

1° Largeur totale de la *Calotte* : 1m60 de côté environ.
2° Orifice ou Entrée du Puits dans la roche : 1m20.
3° Base de la partie carrée : 1m10.
4° Origine de la partie cylindrique en *Canon de fusil* : 0m90.
5° Largeur maximum à 8m : 1m25 [*Renflement central*].
6° Largeur (minimum), au Fond : 0m85.
7° Largeur de la *Cuvette* du fond : 0m25.

2° Mode de Creusement. — Il est certain que ce puits a été creusé dans la *Microgranulite* d'une façon admirable! Et, d'après les puisatiers, cela n'a pu être fait qu'au *ciseau à froid*. — On voit, d'ailleurs, sur les parois, des traces de cet instrument (rainures verticales; etc.).

1° L'emploi du *pic* aurait d'ailleurs été impossible avec une telle *roche* (Microgranulite très dense), et, en raison du *peu d'espace* dont on disposait, une fois la cavité descendue assez bas. Tout a été *creusé* avec patience; et il est même probable qu'on a dû employer, parfois, un ciseau très peu large et même une sorte de *tige-pointe*, comparable à celle employée dans les Souterrains, creusés dans la Granulite (1).

2° Chose très importante à noter, les *saillies*, en forme de petites *Marches*, ont été *sculptées* dans la pierre avec soin; mais quelques-unes se sont effritées, dans les points où la roche était plus tendre qu'ailleurs. Ce travail a dû être très difficile à mener à bien.

3° Les *Cavités*, situées dans la paroi, du côté nord, ont *été creusées* également au ciseau par la plupart, et ne résultent pas d'inclusions, dans la masse, de blocs plus durs [comme cela s'observe parfois pour le *quartz* dans les *schistes à séricite*], enlevés par pressions latérales (2).

4° A noter surtout le beau travail de l'*Orifice*, en forme de *tronc de pyramide quadrangulaire*, à base supérieure la plus large; et du *point de jonction* de la partie *carrée* à la partie *circulaire*. — Cette portion indique un excellent *tailleur de granite* et un *puisatier émérite*, qui a dû mettre *bien des jours* à exécuter ce superbe puits !

§ V. — **Etude des Trouvailles.**

Nous allons énumérer simplement les trouvailles faites dans le puits, nous réservant de décrire plus tard, dans un autre mémoire, les *Ossements d'Animaux*, pour ne pas mélanger les questions d'Ar-

(1) Marcel Baudouin. — *Découverte, fouille et étude du Souterrain-refuge du Moulin-Neuf à la Roche-sur-Yon* (*Vendée*). — Paris, AFAS, 1908, in-8° [Voir p. 26-27].

(2) Etant donné la nature, *très résistante*, de la roche, on pourrait faire une hypothèse : on n'a creusé des *redans* que là où l'ouvrier n'a pas pu réussir à faire une marche en *saillie*, système plus élégant, mais difficile ! — Mais cette idée n'est pas admissible, puisque tous les redans sont du même côté...

chéologie et d'Anatomie comparée. Mais nous insisterons sur tous les autres objets découverts, de façon à n'avoir plus à y revenir.

Nous avons à décrire :

A) Les Matériaux de Comblement : 1° *Terre de remblai* ; 2° *Pierres libres* ; 3° *Débris de Céramique* : *a) Tegula* et *Imbrices ; b) Briques et Carreaux* ; *c) Débris de Vases, brisés* antérieurement au comblement du puits ; 4° *Eclats de pierre* : *a) Silex* ; *b) Quartz* ; 5° *Débris d'Os secs*, desséchés avant le comblement du puits ; 6° Débris de *Branchages* ; 7° *Détritus divers* [*Mollusques*] ; 8° *Débris de Fer* [*Clous*].— On a retrouvé ces objets, du haut en bas, sur toute la hauteur du puits.

B) Le Mobilier funéraire proprement dit, qui comprenait :

1° Un *objet en Fer* : un *Vase* ; des *Clous* ; 2° Des *Os secs, décharnés* à l'avance [*Cheval* ; *Bœuf*] ; 3° du *Bois* ; 4° des *Graines* ; 5° des *Objets divers* ; 6° des *Animaux*, mis en chair dans le puits : *a) En partie*, 1° *Têtes de Bœuf* ; 2° Quartiers de *Cervidé* ; *b) En totalité*, 1° *Cochons* ; 2° *Chiens* ; 3° *Chèvres* ; 4° *Lièvres* ; 5° *Tortue*. — A souligner : l'absence totale de *Pots entiers* !

I. — Matériaux de Comblement.

I. Terre de Remblai. — Il est absolument indispensable de noter que la *terre de l'intérieur du puits* était une terre *noirâtre*, transformée en *boue* dans la partie profonde.

Boue. — Plutôt *grisâtre* dans le tiers supérieur, elle était *très noire* dans les points où se trouvaient des *Ossements d'Animaux*. C'est d'ailleurs ce qu'on observe d'ordinaire.

L'examen approfondi de la boue du *fond* même du puits m'a montré qu'elle était surtout constituée par du *gravier* à gros grains de quartz (résultant de la décomposition de la microgranulite, mais *roulés*), très peu de *sable*, et une *terre noirâtre*, résultat de décompositions végétales et animales ; les graviers dominaient. Au *fond* du puits, j'y ai remarqué, en effet, beaucoup de détritus de petites *branches de bois*, quelques rares *feuilles*, et des débris de l'*insecte*, signalé plus loin, en très grand nombre, représentés surtout par les *cuisses* et les *tibias*, d'une coloration *violette* extrêmement intense. Les *graines* étaient, en réalité, bien moins nombreuses que les insectes.

La coloration *noirâtre* est évidemment due à la *décomposition* des chairs animales, provenant des animaux enfouis, puisqu'elle disparaît précisément dans les points où l'on ne trouve pas d'ossements agglomérés.

En somme, on a trouvé ici un peu du *gravier*, que nous avons signalé au-dessus de la couche de limon jaune dans notre étude géologique de la cuvette : ce que nous n'avions pas encore noté au Bernard. Mais, en réalité, il était en assez faible quantité. La terre avait donc été un peu *choisie*, et prise dans les environs même.

Le point très important, qu'il faut noter ici, de façon spéciale, c'est qu'il n'y fut pas découvert le moindre *grain de Sable maritime*! Ceci parût surprendre beaucoup nos ouvriers; mais cela s'explique.

Et cette constatation prouve qu'à l'époque gallo-romaine les *Dunes voisines* n'existaient pas, et que, par conséquent, ces dernières sont bien *post-romaines*.

II. Pierres libres. — Comme dans tous les Puits funéraires, on a trouvé : 1° des *blocs libres*, épars çà et là, de l'orifice au fond; 2° des *Couches de pierres*, ou *Assises* spéciales, établies d'une façon identique, à diverses profondeurs (*cinq Assises*, dans ce cas).

A. Pétrographie. — La plupart des pierres retirées du puits, qu'elles aient été trouvées *isolées* ou aient constitué les *assises* ou *dallages de séparation*, sont des fragments de *Schistes à séricite*; mais il y en a aussi d'autres sortes.

1° *Schiste à Séricite*. — Ce fait frappa beaucoup les ouvriers, d'autant plus que le puits est taillé dans la *Microgranulite*. Ils reconnurent de suite des *pierres rapportées*, comme ils disent, c'est-à-dire *placées de mains d'homme* et à dessein dans la cavité. — Ils affirmèrent même immédiatement que les pierrailles de *schiste à séricite* ne pouvaient provenir que :

a) Du Ténement du *Coteau*, près de la ferme des *Noues*; ou de La *Goronière*, en Bretignolles (*Fig.* 1) (1).

b) Ou du Ténement des *Fontenelles*, situé sur la Côte atlantique, près du grand filon de *Quartz* de la *Pierre Rouge*, en Bretignolles également, que nous avons décrit ailleurs (2) (*Fig.* 1).

En effet, les *points les plus rapprochés* du Puits où l'on trouve des affleurements de *Schistes à Séricite purs*, non *granutilisés*, se trouvent précisément en ces endroits, d'après la Carte géologique (3) et mes propres observations sur le terrain. — Les ouvriers avaient vu juste !

Il est probable que les Gallo-romains ont pris ces pierrailles, détachées par eux, non pas dans un des rochers émergeant vers les

(1) Dans ces parages, on aurait trouvé: *a*) des monnaies de bronze, anciennes; *b*) deux « épinglettes », c'est-à-dire des *fibules*, en métal jaune (Bronze ?). — Est-ce du *Gallo-romain* ? Impossible de le dire, puisque je n'ai pas vu les objets.

Voici ce que nous écrivait, à ce propos, le 15 novembre 1901, notre correspondant d'alors à Saint-Martin-de-Brem, M. Crochet :

« M. Ménard, métayer à la Salibaudière de Saint-Martin-de-Brem, a exploité la ferme de la *Goronière* [commune de Bretignolles], près La Grégoirière. — Il a trouvé, à *peu de profondeur, devant* la porte de l'étable [et non pas dans les *murs*], une très grande quantité de pièces de monnaie. Croyant ces pièces sans valeur, il ne les a pas recueillies. Il y en a peut-être d'ailleurs encore en place ? ! »

Peut-être s'agissait-il là d'une *Fosse sépulchrale ?* — A la rigueur, la chose ne serait pas impossible pour l'époque gallo-romaine; mais elle est peu probable.

(2) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Les Mégalithes de Bretignolles*. *Loc. cit.* [Voir p. 51 et p. 53].

(3) *Carte Géologique du Service des Mines* [Feuille de Palluau].

Noues ou La Goronière, c'est-à-dire sur la *rive droite* du *nord du Brandeau* (*Fig.* 1), à 1.500 mètres environ au nord-est, mais bien sur le *Rivage atlantique* lui-même, au niveau de la *Pierre rouge* (1). Ils avaient là, en effet, des carrières toute faites de ce côté, dans la falaise et sur la plage. Certes ils auraient pu aller moins loin, en se bornant à prendre, sur ces falaises et les rochers de la plage, les *schistes granulitisés* de la Normandelière, de Bretignolles; mais ceux-ci sans doute ne leur plurent pas, car ils *ressemblaient trop* à la *Microgranulite* où était creusé le Puits !

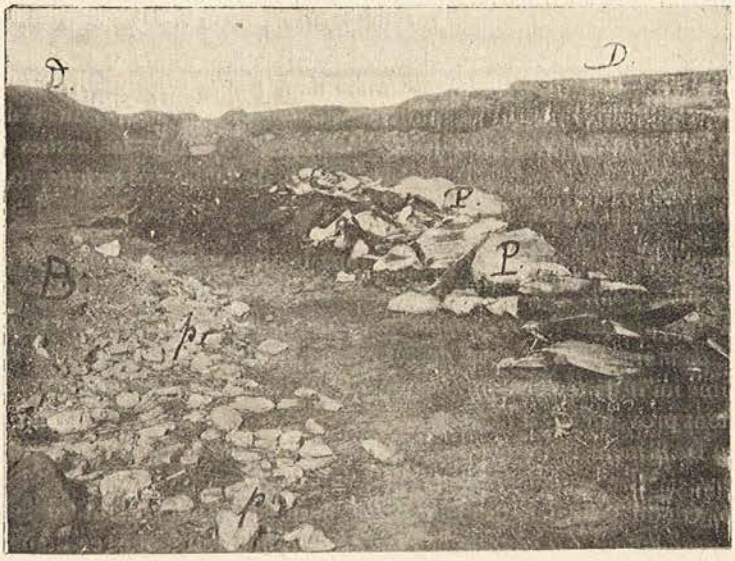

Fig. 24. — Les Environs du Chantier de Fouilles. — Vue *Nord-Est*.
[D'après une Photographie de M. Marcel Baudouin].
P, Les différentes *Pierres des Assises* du Puits, amassées en tas.
p, Petites *Pierrailles* de la Boue du Puits, rassemblées, distinctes de celles des Assises.
B, Boue extraite du Puits
D, Dunes de Sable maritime, recouvertes de plantes.

Les grandes plaques de schiste ont commencé à apparaître dès la 2e *assise* de pierres : 1° L'une avait $0^m55 \times 0^m30 \times 0^m15$; 2° l'autre, $0^m60 \times 0^m35 \times 0^m10$.

Dans la 3e *assise*, nous avons trouvé : Un bloc de $0^m65 \times 0^m25 \times 0^m15$; un bloc de $0^m50 \times 0^m60 \times 0^m08$, étudiée plus loin; etc. La pierre, qui recouvrait le *Vase en Fer*, avait : $0^m75 \times 0^m50 \times 0^m10$.

J'ai pu compter, d'ailleurs, au moins une *dizaine de pierres* aussi grandes, rentrant dans la composition des divers assises.

Mais le tas de pierres de ces assises a fourni au moins, en totalité, une *cinquantaine* de blocs, un peu moins larges (Nous en avons photographié le tas vers la fin des fouilles) (*Fig.* 24 ; P,P).

(1) En raison des *Légendes* ayant trait à la Pierre rouge, rapportées dans le Mémoire ci-dessus cité.

Parmi les pierres schisteuses, nous en avons remarqué une, que nous avons conservée dans nos collections, et qui est constituée par deux feuillets très distincts, quoique intimement accolés. — Un feuillet est en *Schiste à séricite typique* et a une face *concave*, dans laquelle vient se mouler le second feuillet. Ce dernier est constitué par ce que nous avons appelé les *Schistes rouges* du Rivage atlantique, au sud de la commune de Bretignolles, c'est-à-dire par des *Schistes granulitisés*. Ce bloc a donc été extrait d'un lieu où l'on observe, à *ciel ouvert*, le contact des schistes à séricite et des schistes granulitisés; or, jusqu'à présent du moins, nous ne connaissons ce contact qu'au niveau de la *plage*, située, au nord de la Normandelière, au niveau même de la *Pierre rouge* !

Il me semble qu'on doit conclure de là que c'est bien en ce point si curieux de la côte, ayant depuis longtemps attiré l'attention des habitants [depuis le *Néolithique* ! (1)], que les Gallo-romains ont été chercher les pierres de construction, dont ils avaient besoin pour l'édification de leurs sépultures en puits !

Les schistes à séricite choisis sont presque *ardoisiers* et de coloration *bleuâtre* très marquée ; et ils étaient d'autant plus *onctueux* au toucher qu'ils étaient restés près de 1700 ans dans la boue. Mais pas de *patine* (2) spéciale. — Les paysans leur donnent le nom de « Pierre bleue », par opposition à la *Microgranulite* de la contrée.

2° *Calcaire liasique*. — En dehors de ces pierres en schiste, on a trouvé dans le puits une certaine quantité de blocs de *Calcaire*, presque toujours *décomposés* par la boue, parfois même presque ramenés à l'*état pâteux*. — Ce calcaire, il nous a été facile de l'identifier : c'est le *Calcaire liasique* des *Rochers* du *Havre de la Gachère*. On trouvait jadis des blocs de cette forme sur le bord Nord de l'embouchure du Brandeau. Géologiquement, c'est le *Lias moyen*, indiqué sur la Carte géologique. Actuellement ces gisements sont *submergés* !

Cette trouvaille indique nettement que les *Gallo-romains prenaient leurs matériaux de construction sur la côte voisine et le bord de la mer*, puisqu'on trouve ce calcaire, non seulement dans les puits, mais dans les murailles de la construction romaine voisine, décrite autrefois par nous (3), et dans tous les murs gallo-romains de la *Conche du Charnier*.

C'est une seconde raison qui nous a fait pencher d'ailleurs pour la *Falaise des Fontenelles*, plutôt que pour les carrières de la rive nord du Brandeau, comme lieu d'origine des pierres libres du puits.

(1) Marcel Baudouin. — *Deux carrières à Dolmens sur la falaise Océanique en Vendée*. — *La Nature*, Paris, 1904, n° 1642, 12 nov. 376-378, 3 *Fig*.

(2) Cela prouve que la *patine* des roches exige un temps *très long* pour se former.

(3) M. Baudouin et G. Lacouloumère. — *Découverte de Stations gallo-romaines*, etc. [*Loc. cit.*, p. 11] [Voir aussi la *Carte* de la page 9, pour les gisements de *Calcaire liasique*].

Dans la *Calotte* qui recouvrait le puits, on a trouvé, d'ailleurs, des blocs de *schiste* et de ce *Calcaire* apportés là, et qui, eux, se sont bien conservés, au milieu du gravier de quartz qui les entouraient.

Or, au niveau de cette calotte, c'est-à-dire dans le couvercle primitif, on a trouvé également des blocs, qui nous ont paru avoir été manifestement ROULÉS PAR LA MER, avant d'avoir été encastrés dans le mortier, lors de la construction du puits, et même d'autres avec des *Phollades, encore en place*.

C'est là une troisième preuve, indiscutable celle-là, que les *Gallo-romains* allaient bien chercher leurs pierres à bâtir sur les bords de l'Océan, et même dans l'Océan lui-même!

3° *Autres pierres*. — Dans cette calotte, nous avons aussi retrouvé quelques *pierrailles*, très caractéristiques pour nous; en particulier : *a*) des cailloux en *quartz de filon*, colorés en *bleu*; *b*) des blocs de *schistes granulitisés*! — Or nous savons très bien d'où proviennent ces blocs : c'est précisément : *a*) des *filons de quartz* coloré en *bleu*, voisins de la Pierre-Rouge; *b*) des rochers de la plage de la Normandelière, qui sont les *schistes granulitisés*, décrits jadis par nous (1).

Et c'est là une quatrième preuve que les Romains avaient bien leurs *carrières sur la Côte*, puisque, sur les buttes du Brethomé et de Saint-Nicolas-de-Brem, s'il y a des filons de *quartz blanc* au milieu de la *microgranulite*, il n'y a pas de *quartz coloré*, visible!

B. PIERRES A ENCOCHES. — Parmi les plaquettes en *schiste à séricite*, il nous a été facile de retrouver ce que nous appelons des *Pierres à Encoches*, c'est-à-dire des blocs très caractéristiques de l'emploi d'un *instrument en métal* pour l'extraction [à la *Carrière* d'origine] des morceaux ou feuillets de schiste, tout à fait semblables à ceux des *Souterrains-refuges* et des Fosses et *Puits funéraires* du Bernard (V.) (2).

a) *Encoches typiques*. — Ces encoches varient de dimensions avec celles des pierres. Citons, en particulier, une très grosse *pierre plate*, [cubant $0^{m}05 \times 0^{m}60 \times 0^{m}08 = 0^{m}024$], qui avait une *encoche*, profonde de $0^{m}035$ et large de $0^{m}055$; or, pour la faire il a fallu une très volumineux *Pic en fer*. — Toutes les autres encoches des blocs de schiste étaient plus ou moins analogues à celle-là!

On a trouvé des traces de plus petites encoches même sur les quelques rares blocs de *Microgranulite* du Puits : ce qui prouve bien qu'une *tige-pointe* a pu être utilisée pour ledit puits!

b) *Encoche avec traces d'attaque*. — Nous avons noté une lame de schiste à séricite, qui nous a paru avoir été au *feu*, et qui présente des

(1) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Les Mégalithes de Bretignolles*. — *Loc. cit.* [Voir p. 52].

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Lames à Encoches*; etc. — *Bull. Soc. Préh. de France*, Paris, 1907, 28 nov. — Tiré à part, 1908, in 8°, 8 p., 3 *Fig.*

vestiges d'une *encoche*. Mais, fait qui est plus intéressant, il y a aussi, sur une des faces de cette pierraille, en *schiste non ardoisier*, c'est-à-dire en roche plus forte, des sortes de *Cercles*, de 0m010 à 0m005 de large, avec traces de *piquage*, placés le 1er à 0m010 de l'encoche; le 2e à 0m015 du 1er. Or, ces ronds me paraissent être des traces d'attaque de la pierre par une *tige-pointe d'extraction*, analogue à celle que j'ai trouvée dans un des Souterrains-refuges de Vendée.

III. Céramique Gallo-romaine. — A) Tegula et Imbrices. — Un grand nombre de débris de *Tegula*, c'est-à-dire de briques à rebord, et d'*Imbrices* ont été rencontrés dans le puits, surtout depuis la trouvaille de la 1re *assise de pierres*, à 8m20. Mais il y en avait dès 6 mètres de profondeur.

Parmi ces restes, il en est quelques-uns dignes de mention. Signalons, en premier lieu, un fragment d'une tuile spéciale, constituée par une *pâte très rouge* et *très fine*, sans aucun gravier à l'intérieur, ne ressemblant en rien à la pâte des Tegula classiques. La partie conservée a 0m25 de long.

B) Briques et Carreaux. — Un certain nombre de ces fragments, sans aucun intérêt d'ailleurs, ont été aussi trouvés.

C) Débris de Vases. — Moins abondants que d'ordinaire. Cependant j'en ai recueilli plus d'une quarantaine, correspondant presqu'à autant de vases différents. Ils ont été rencontrés surtout de 5 à 8 mètres de profondeur, c'est-à-dire avant la 1re assise de pierres. Ils étaient à peine plus nombreux dans le fond du puits.

J'ai signalé et décrit plus haut ceux trouvés de 8 à 9 mètres; je me borne à répéter que quatre autres fragments seuls ont attiré mon attention.

IV. Débris d'Os secs. — La plupart de ces *os cassés* ont été trouvés dans la partie stérile du puits ; ce ne sont donc que des déchets, retrouvés dans la terre du remblai.

Je les ai indiqués déjà plus haut [*Crâne de Chien* ; *molaire et côte de Bœuf*; *Cochon* ou *Chèvre* (débris); *molaire* de *Chèvre*].

Mais, parmi eux, il nous faut mentionner une pièce intéressante.

Os à gravure. — Un très petit fragment d'os, bien patiné, présente, sur une face, une petite *gravure*, qui semble due à l'homme. Elle est représentée par deux traits parallèles, dont un seul est bien visible.

Ce trait, du côté de son voisin, présente quatre petits traits, un peu obliques, insérés sur lui comme les barbes d'une plume.

V. Débris de Branchage (*Bois* divers) [Partie supérieure du puits]. — Il ne faut pas confondre ces restes, peu abondants, avec le bois trouvé dans la partie profonde du puits, près des animaux entiers.

VI. Eclats de Pierre et Galets. — *a) Eclat de Silex.* — Eclat de *silex* gris-noirâtre, avec croûte *blanchâtre*, ne semblant pas provenir,

comme ceux des Mégalithes, d'un *Galet de mer*, mais analogue à ceux des *Dolmens* du continent. Patine très légère.

b) *Fragment de Galet de quartz.* — Très petit galet de *rivière*, en quartz; cassé. Aucune patine.

c) *Pierre amulette : Galet de mer.* — Je dois signaler, parmi les pierrailles, un joli *galet de mer*, en forme d'œuf, en pierre jaune, qui certainement a été recueilli sur la côte atlantique, et déposé dans le puits. Il a été recueilli par M. Bornet. Peut-être fut-il une *Amulette* ?

d) *Lusus naturæ.* — Un petit *morceau de quartz blanc* de filon, *très roulé*, à peu près seul de son espèce et gros comme un petit pois, ressemble à s'y méprendre, à une dent *sans racine* de première dentition; on dirait une couronne de petite molaire! Mais ce n'est là qu'un *lusus naturæ*, et qu'un grain de quartz, qui a dû être ramassé par hasard sur la plage de l'Océan voisin. Je n'ose pas y voir un talisman ou une amulette [Constatation vérifiée par M. le Pr Flahaut].

VII. Mollusques. — Nous n'avons trouvé dans ce puits que *deux* espèces de Mollusques, qui d'ailleurs vivaient à l'époque gollo-romaine sur les côtes de Vendée : 1° Une unique valve d'*Ostrea edulis*; quelques rares valves, d'ailleurs trouvées brisées, de *Mytilus edulis*, sans une valve entière.

Etant donné leur rareté, je crois qu'il s'agit là de vulgaires coquilles (déchets de *cuisine*), introduites dans le puits par hasard avec la *terre de remblai* et sans la moindre intention, d'autant plus qu'elles ont surtout été trouvées dans les parties *stériles* du contenu du puits.

VIII. Objets de Fer. — *Débris de Fer.* — Au cours de la fouille, on trouve, dans la partie *stérile* ou extra-sépulcrale, en tout cas avant a 7m50 de profondeur :

A). Une *pointe* de tige en fer, correspondant à l'extrémité inférieure d'un outil, ayant 0m015 de diamètre et 0m080 de longueur; poids : 52 grammes. Cette pointe est *aplatie* et non arrondie, comme dans un clou; cette partie, aplatie suivant deux plans parallèles, a 0m035 de longueur.

B) (*a* et *b*), Deux petits débris de *clous*, très rouillés, long de 0m020 et 0m030.

c) Deux débris de *clous*, longs de 0m045 et de 0m050.

d) Une *tête de clou*, pesant 12 grammes, longue de 0m035, avec 0m025 de diamètre pour la tête.

e) Trois autres *têtes de clous*, de 0m040 et 0m045 de longueur.

f) *Tête* de clou, couverte de rouille, cassé à 0m065 de sa tête; le clou a un diamètre de 0m015 ; sa tête a 0m030 de large et 0m015 de haut. Il pèse, avec la rouille, 30 grammes.

Tous ces débris de *tête de clous*, au nombre de neuf, pèsent ensemble 115 grammes.

Un autre *clou* est dans la collection Crochet (Saint-Gilles-sur-Vie), l'ancien instituteur de Saint-Martin-de-Brem, où nous l'avons vu.

II. — Mobilier funéraire proprement dit.

Nous faisons rentrer dans cette rubrique tout ce qui a été trouvé *au-dessous de la 1er Assise de Pierres du Puits.*

Il est certain que, dans les matériaux de comblement de cette partie inférieure, on a retrouvé aussi des objets comme ceux que nous venons de citer ; mais nous croyons inutile d'en parler à nouveau et de les décrire. Nous n'insisterons donc que sur les autres.

1° Objet en Fer [*Vase en Fer*]. — Nous n'avons pu retrouver, parmi les boues, que *sept* fragments de ce Vase, en Fer, d'ailleurs extrême-

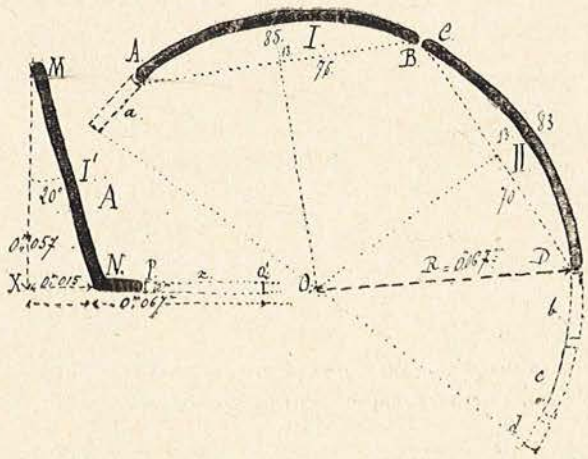

Fig. 25. — Dessin schématique, reproduisant la façon dont a pu être reconstitué mathématiquement le *Vase de Fer*, trouvé dans le Puits numéro I, au Vieux-Bram. — *Echelle :* 1/2 pour 100. — *Légende :* I, II, I', deux débris retirés du Puits ; — I, II, Coupe horizontale : A B et C D ; — I', Coupe verticale MN de I ; — a, b, c, d, x, débris informes du Vase ; — O, Construction géométrique pour trouver le centre O du Vase, avec les Cordes AB et CD ; — MN, PQ', Fond du Vase ; — PNM, angle d'inclinaison de la paroi I.

ment rouillé. Nous les avons *gommés* de suite (vernis à la gomme arabique) après *séchage*, pour pouvoir les conserver, en raison de leur grande fragillté. Il n'y avait aucun dépôt adhérent à la *face interne.*

Deux de ces fragments correspondent à l'*ouverture* du vase et nous en ont fait connaître la forme (*Fig.* 25; I et II). Le bord est simplement arrondi, sans bourrelet. Les trois autres nous ont permis de reconnaître la forme de la *paroi* au niveau *du fond* [*b*, *c*, *d*] ; on constate qu'elle

était recourbée en dedans sur une largeur de 0m010. Ce rebord à angle droit supportait un *fond*, qui n'a pas été retrouvé, même en morceaux (*Fig.* 25; P Q').

La *paroi* de cette sorte de *Coupe* n'a que 0m002 d'épaisseur (rouille comprise) : ce qui explique sa fragilité. — La coupe n'avait, reconstituée, que 0m057 de *hauteur verticale* totale.

A l'aide de la Courbe donnée par deux des fragments, nous avons pu, par la construction géométrique classique en l'espèce (*Fig.* 25), retrouver la longueur du *rayon* du dit vase, au niveau du *fond*; il était de 0m067. Cè qui donne un vase de 0m13 de fond environ.

La *paroi* n'était pas absolument verticale, mais rejetée en dehors d'environ 20° (*Fig.* 25, P N M); ce qui fait que le *fond* avait 0m03 de moins en largeur que l'*ouverture*, qui ne dépassait pas probablement 0m16 (talus de 0m015 de chaque côté; or $15 \times 2 = 0^{m}030$).

Etant donné que ce vase devait être *entier*, et l'endroit où il a été trouvé (sous la 2e Assise de pierres, en partant du haut, c'est-à-dire sous l'avant-dernière *assise* en partant du fond du puits), à une profondeur de 9m40, au coin nord-ouest de la cavité, *sous une très grosse pierre* (1) [avant-dernier *Compartiment* du Puits], il est permis de supposer que c'était là l'unique *Urne funéraire*, destinée à contenir un peu des *Cendres* du *Sujet incinéré* (2)..... Mais nous n'avons pas retrouvé de traces de ces cendres, bien entendu !

Comme, d'ailleurs, il n'y avait, dans ce puits, que ce seul et *unique* vase entier, il a bien fallu que l'on y mette là les *Cendres* de la sépulture ; ou, alors, qu'on les mélange à la terre du remblai (3) !

On remarquera d'ailleurs qu'il n'y avait au-dessus de lui [dernier *Compartiment* du Puits] que les *trois Têtes de Bœuf*, représentant les restes des animaux tués lors des funérailles, et mangés sans doute.

2° Os décharnés a l'avance. — 1° Cheval. — Nous avons trouvé des restes d'un petit *Cheval*, caractérisés par un *os iliaque* droit et un *tibia* gauche.

Il s'agit d'un animal *adulte* (les os proviennent sans doute du même), mais *petit* de taille et grêle. Os très friables, et bien distincts, comme densité, de ceux de Cerf, décrits plus loin. Pas de traces d'incisures sur les épiphyses.

a) *Os iliaque*. — Il est entier, sauf l'*iléon*; la cassure est antéro-postérieure, part de l'arrière de la cavité cotyloïde, et remonte jusqu'à l'extrémité antérieure de l'os; c'est à la fracture type de Trau-

(1) *Dans tous les Puits funéraires*, on trouve, à ce niveau, un *Vase*, généralement plus grand ; et, souvent, il ne ressemble pas aux autres, où la présence de *Liquide* a été constatée !

(2) Au Bernard (Puits XXXII), nous avons trouvé, à cette place, un *seau en bois* et en *fer*, bien isolé des autres cruches à liquide du *fond* du puits, et voisin également des *Têtes de Bœuf*.

(3) Hypothèse bien peu admissible.

matisme direct (1). Quelques incisures sur les faces interne et externe, très légères.

b) *Tibia gauche.* — Os presque entier et bien conservé.

c) *Remarques.* — Il est probable qu'il s'agit d'*Os décharnés et secs*, placés en cet état dans le puits. En effet, au milieu du bord interne du tibia, il y a des sortes D'ENCOCHES, parallèles, peu marquées (6 à 7), tout à fait analogues à celles de certains fonds de vase, trouvés au Bernard.

2° BOEUF. — Nous avons attribué à l'espèce *Bos taurus* :

a) Un Fémur *droit* de bœuf, presque entier.

b) Diverses *Côtes* (2), entières : au moins *trois*.

Ces trois *Côtes* ressemblent à celles trouvées par nous dans le Puits XXXII, au Bernard. Elles portent des traces de dissection à la *face interne* et même des *encoches*, près de la tête. Mais on ne voit pas, sur leur *face interne*, les lignes et les dessins, que nous avons antérieurement décrits pour Le Bernard. Ce sont des *Côtes*, évidemment *préparées pour la Gravure*, mais sans doute non encore utilisées, comme certaines du Puits XXXII (3).

3° CORNE DE BÉLIER. — Nous devons noter spécialement un noyau osseux d'une corne, du *côté droit*, d'un vieux Bélier (*Ovis aries, var. domestica*), parce qu'elle a été *détachée* d'un *crâne* par des *coups* d'un *outil tranchant* (une hache, sans doute), et non *sciée* (ce qui a été observé au Bernard).

Les traces de deux forts coups *obliques* de hache se trouvent à la racine du *côté externe* de la corne, sur une étendue de 0m05 et se prolongent en avant sur une largeur de 0m03, sous forme de section perpendiculaire, de même nature.

La moitié interne de la corne a été déracinée par *fracture* et bascule. A la partie supérieure, on voit une *incisure*, résultat d'une attaque avortée (4).

Cette corne mesure 0m36, de longueur totale, avec une circonférence de base maximum de 0m17. Elle est *très résistante*. Elle forme une moitié de circonférence, ouverte en bas, dont le rayon extérieur est

(1) Un Os iliaque de cheval, trouvé dans le Gué de la Vie, à Apremont (Vendée), lors de fouilles pour les substructions d'un pont en 1910, était *fracturé* exactement de la même façon [Voir les recherches d'Henri Martin sur les Traumatismes du Bassin à l'Epoque moustérienne].

(2) Je ne crois pas qu'il s'agisse là de côtes de *Cheval*; mais ce ne serait pas impossible.

(3) Marcel BAUDOUIN. — *Les Gravures sur Os à l'époque gallo-romaine à la Nécropole de Troussepoil, au Bernard* (V.). — *Bull. Mém. de la Soc. d'Anthr. de Paris*, 1905, 6 juillet, 6 *fig.*, p. 318-220. — Tiré à part, in-8°, 11 p., 6 *fig.*

(4) Sans doute par emploi d'un instrument insuffisant (couteau !).

de 0m11. Dans le plan antéro-postérieur, elle est courbée en S, à sommet postérieur et à centre horizontal. Elle pèse 210 grammes.

Cette pièce doit avoir été détachée d'un animal *mort*, c'est-à-dire d'un *crâne desséché*, conservé à la maison. Elle a peut-être été enfouie comme *fétiche* (1). Il n'est pas probable qu'elle provienne d'un *Bélier vivant*, tué au moment des funérailles, car le puits ne contenait pas d'autres os de cet animal.

4° Cerf. — Un assez grand nombre d'ossements, se rapportant à un *Cerf adulte*, mais pas très vieux, ont été recueillis ; on les distingue à leur tissu compact, qui est *très dense*.

A. *Os trouvés*. — Nous notons : 1° Des restes d'un *Crâne*, constitués par : *a*) un *occipital*, avec trou occipital complet; *b*) les deux *rochers*; *c*) des débris de la partie postérieure des *pariétaux*; *d*) les deux *frontaux*, avec les racines des *bois* ; *e*) le frontal (2).

2° Une *vertèbre*, *cervicale* sans doute, toute entière.

3° Un *fémur*, presque entier, du côté *droit*, mais *cassé* (3) à dessein.

4° Un *métatarsien droit*, très bien conservé, et absolument intact, *non cassé*.

5° L'extrémité inférieure du *tibia droit*, *cassé* au 1/3 inférieur.

6° L'extrémité du *tibia gauche*, du même animal, *cassé* au-dessus de la malléole.

7° L'extrémité supérieure du *tibia gauche*, *cassée* sous la surface articulaire ;

8° L'extrémité inférieure de l'*humérus gauche*, *cassé* au 1/3 inférieur.

9° L'extrémité inférieure du *radius gauche*, *cassé* au 1/3 inférieur.

10° L'extrémité inférieure d'un *métacarpien* (gauche ou droit ?), *cassé* au 1/3 inférieur (4).

B. *Remarques*. — On remarquera que tous les os des membres, sauf le métatarsien, ont été *cassés* au 1/3 inférieur. Cela semble indiquer une *Coutume alimentaire* antérieure, et surtout, au moins, des *fractures voulues*, *dues à l'Homme*.

Il y a donc des *traces d'Action humaine* sur presque tous ces os : ce qui indique que ce Cerf n'a pas été placé, *entier et en chair*, comme les animaux ci-dessous, dans le Puits.

(1) Une corne analogue a été trouvée au Bernard (Fosse N° 58 ; 1904), avec d'autres débris semblables, moins volumineux. Nous l'avons alors attribué à tort à un Bouc.

(2) Détermination contrôlée par notre ami Ed. Hue.

(3) Il semble avoir été *cassé* par le mécanisme indiqué par le Dr H. Martin (1910) pour les Os moustériens [B. S. P. F., 1910, p. 299].

(4) Le Puits n° XXXII, au Bernard, fouillé scientifiquement, nous a fourni l'extrémité terminale d'un petit bois de *Cervidé*; plutôt un *Cerf* qu'un Chevreuil, croyons-nous [Non mentionné dans le Mémoire spécial].

Les divers *os* en avaient été *isolés* et *décharnés* à l'avance, pour y être introduits comme souvenirs ou trophées. Ce qui le prouve encore mieux, c'est que nous avons noté des *incisures* sur la plupart !

a) *Radius* : multiples *incisures* horizontales sur le bord *externe*, au-dessus de l'épiphyse inférieure, ainsi que sur les faces antérieure et postérieure. — *b*) *Humérus* : incisures, de même ordre, au-dessus de l'épiphyse inférieure (1). — *c*) *Tibia* : 1° *gauche* : forte incisure horizontale au *couteau*, extérieurement marquée, au-dessous du bord interne de l'épiphyse supérieure. — *d*) *Tibia droit* : quelques incisures en bas. — *e*) *Fémur* : rares incisures aux deux extrémités (2).

C. Gravures. — Il semble donc bien qu'on ait agi sur ces os, pour en *détacher la chair* et pour les *désarticuler*. Avouons, d'ailleurs, que les

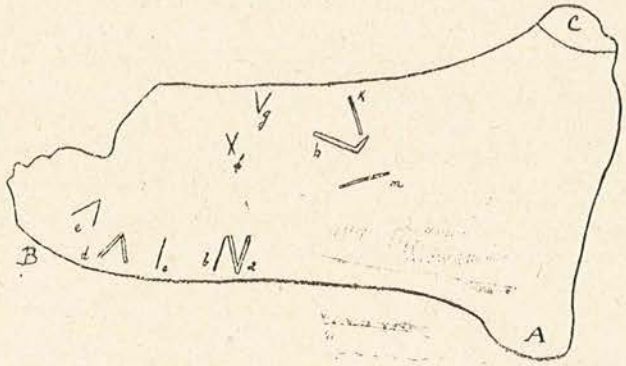

Fig. 26. — Radius de Bœuf *à Gravures*. — Le Bernard, Vendée [Marcel Baudouin]. AC, extrémité articulaire ; *a* à *m*, traits gravés.

incisures sont en général à peine marquées ! — Mais, de plus, au côté interne (3) du métatarsien droit (canon), cité plus haut, il semble y avoir une vraie *Gravure*. On voit, en effet, en ce point, une sorte de *N*, *majuscule*, gravée, dont les jambages ont 0m005 de hauteur, la lettre ayant 0m006 de largeur ; le 1er jambage vertical et le jambage oblique sont doubles. A gauche de la lettre, il y a *deux petits traits* obliques, de même hauteur. — Or, cela ressemble singulièrement à la gravure trouvée par moi au Bernard sur un Radius de Bœuf (*Fig.* 26 ; *a b*) (4).

Que cela signifie-t-il ? Mystère...

(1) Au Bernard, le Puits XXXII a fourni le même fragment de *Cerf* ; il porte des *incisures juxta-articulaires*, très marquées.

(2) Les *Fractures des os* sont comparables, comme *forme* et *siège*, à celles des os longs de Renne, trouvés à La Quina (Epoque *moustérienne*).

(3) Au côté externe de cet os, il y a, en outre, de nombreuses *incisures* obliques.

(4) *Loc. cit.*, tiré à part, p. 4, *Fig.* 1.

5° Daim (?). — Une extrémité inférieure de *tibia* d'un animal, plus petit que le Cerf, a été trouvée cassée dans les mêmes conditions que les mêmes os du Cerf. — Je suppose qu'il s'agit d'un *Daim* ou à la rigueur d'un grand *Chevreuil;* mais la détermination est douteuse. Os très dur.

3° Bois. — Lors de la fouille, le *Bois* n'a commencé à apparaître qu'après la 1re assise de pierres (8m20) [Dernier *Compartiment*], c'est-à-dire vers 8m40, avec la 3e Tête de Bœuf, le mercredi 1er septembre, à 3 heures.

1° *Situation.* — *a*) Le premier jour, nous n'avons rencontré que de petits *branchages* : des branches d'arbres cassées, n'ayant guère que 0m05 à 0m08 de long, et d'un diamètre de 0m01 à 0m02 centimètres.

Après dessiccation, ce petit lot de bois, extrait de 8m40 à 8m90 de profondeur, ne pesait que 250 grammes.

b) Le 2e jour, le jeudi, la quantité a été à peine plus considérable. Après dessiccation, le poids était de 250 grammes; cela fut extrait de 8m90 à 9 mètres. Mais, dès le soir (10m20), apparaissaient les débris, en plaquettes, d'un tronc d'arbre coupé, dont l'on mit au jour, le lendemain, les autres restes.

c) Le 3e jour, c'est-à-dire de 10m30 au fond du puits (11m60), nous avons extrait au moins trois fois autant de branchages que la journée précédente (poids 750 grammes). — Il faut donc distinguer :

1° Des morceaux de *branches cassées*, analogues à celles qui furent trouvées précédemment.

2° Des plaquettes, correspondant à un segment d'un *Tronc d'Arbre*, détachées les unes des autres par éclatement. Cette partie d'un tronc d'arbre, d'une largeur de 0m35, avait été sectionnée, aux deux bouts, à l'aide d'un instrument *coupant*, sans doute une hache en fer. Reconstitué, son diamètre paraît être de 0m10 à 0m12. Cette sorte de *Rondin* avait, cerainement, été préparée à dessein. Nous ignorons la position précise qu'il occupait dans le Puits, puisqu'il n'a été extrait que par plaquettes; mais il devait être placé vers 10m30.

2° *Nature.* — *a*) Ce rondin est du *Chêne* (*Quercus Robur* L.). Il a été *taillé* à coups de hache: *obliquement* à une extremité; presque horizontalement à l'autre bout. En somme, il avait éclaté dans le puits et s'était décomposé en cinq ou six segments parallèles. Poids total : environ 1500 grammes.

b) D'après l'examen d'un Botaniste compétent, les branchages étaient surtout constitués par du *Prunelier* [*Prunus spinosa*, Épine noire] et de la *Vigne* (*Vitis vinifera*). On a trouvé des débris plus ou moins *brûlés* (1).

A. *Espèces.* — Voici le détail des constatations.

(1) Provenant peut-être des Cendres d'un Bûcher.

1° *Vitis vinifera* L. — Fragments de sarments de *Vigne* ordinaire (*Vitis vinifera*, L.). — Ces fragments ne paraissent pas avoir subi l'action du feu.

2° *Prunus spinosa* L. — Fragments de *Prunellier* ou *Epine noire* (1) (*Prunus spinosa*, L.), ayant subi l'*action du feu* et la décomposition dans le sol (2). — Arbrisseau très commun en Vendée (3). — Peut-être mélangé avec *Prunus fructicans* Reich.

3° *Quercus Robur* L. — Nombreux fragments de Chêne. *Bois en écorce*, plus ou moins *brûlés* et *calcinés*. — En Vendée, actuellement, ce chêne correspond à *Quercus pedunculata* Ehrb (*Robur*). Il est très commun.

B. *Carbonisation des Bois*. — Les *bois* retirés de ce puits ont été soumis, pour contrôle de détermination, à M. le Pr Flahaut (de Montpellier), bien connu par ses travaux botaniques. Il a bien voulu nous adresser le résultat de son examen, très précieux : ce dont nous le remercions vivement.

Or, il résulte de son étude que tous les branchages du Puits, sauf la Vigne, ont été *soumis* à l'*action du feu* et plus ou moins *carbonisés*, y compris même le rondin central (4). Nous n'aurions jamais, quant à nous, *osé* avancer pareil fait, quoique nous l'ayons remarqué depuis longtemps ! Mais, aujourd'hui, nous avons le diagnostic formel de M. le Pr Flahaut ; et nous n'hésitons plus à insister sur l'importance de cette constatation.

En effet, elle prouve deux choses : 1° que ces Branchages proviennent d'un *feu peu vif*, — qui ne les a pas détruits et transformés en charbon —, mais qui a pu les *cuire* ; et que, par suite, ils doivent provenir des parties périphériques du *Bûcher*, ayant servi à l'*Incinération* du cadavre ; 2° que les Puits, contenant des matières ayant subi l'ac-

(1) L'*Epine noire* [ou *Ebeaupin noir*], est très connue en Folklore.

(2) M. le Pr Flahaut (de Montpellier) s'est demandé s'il ne s'agissait pas là du *Prunus avium* L. (*Mérisier*). — Etant donné le *Folklore* (bien connu), du Prunellier, nous croyons que les Gaulois ne mettaient dans les puits que cet arbuste.

(3) Les Anciens devaient confondre l'*Epine noire* ou *Ebeaupin noir* (*Prunellus spinosus*), produisant *la Prunelle*, avec l'*Epine blanche* ou *Aubépine*, ou *Ebeaupin* (*Cratægus monogyna* Jacq.), à fruit rouge.

En effet, on trouve presque toujours du *Prunellier* dans tous les Puits funéraires ! Or c'est l'*Aubépine*, qui, actuellement, dans nos campagnes, a conservé les traces de l'antique vénération ; et c'est elle qui est *Porte-bonheur*. Du temps de Pline (L. XV, ch. 17), elle protégeait déjà contre la *foudre*.

Diogène Laerce et Ovide en ont parlé aussi. Récemment, dans le Berry (Laisnel de la Salle), elle détournait les *Maléfices*, éloignait les maladies, protégeait contre l'enfer et ses supports (Le Diable, etc.).

(4) Dans le Puits XXXII du Bernard, nous avons de même trouvé : 1° du *Prunellier* ; 2° de la *Vigne*, en assez grande quantité (ici quelques sarments avaient été au *feu*) ; 3° du *Chêne*.

Le *Pieu central* était, croyons-nous, un *Ormeau*. — La plupart des fragments de Prunellier avait été brûlés et plus ou moins *carbonisés* ; quelques-uns étaient même transformés en charbon...

tion du feu, ne peuvent être des *Pourrissoirs*, puisqu'il n'est pas d'usage de faire brûler *sur des buchers* les animaux *crevés* avant de les enfouir dans les Puits (1). — Ils ne doivent donc être que des *Réservoirs à matières*, parfois *incinérées* : c'est-à-dire des Tombes à Incinération !

7° Objets divers. — *Bouchon de Liège.* — Le vendredi soir (3 septembre 1909), on a trouvé un *bouchon de liège,* présentant la forme d'un tronc de cône très bas et les dimensions suivantes : Diamètre de la base inférieure : 0m025; diamètre de la base supérieure : 0m037; hauteur : 0m015. Son poids est de 4 grammes seulement.

Le liège était encore très bien conservé, quoiqu'un peu friable. — Il est probable qu'il s'agit d'un objet égaré, car nous n'avons pas trouvé dans le puits de vase auquel il aurait pu être adapté.

5° Amulette. — Nous devons mentionner ici une *Défense*, correspondant à une *canine inférieure* du *côté droit* (2), *non usée* au sommet, *de Cochon* (*Sus scrofa*). — La racine est d'ailleurs brisée. En effet, cette dent ne peut appartenir à aucun des cochons décrits plus loin, en raison de son *volume* et de sa forme ; d'ailleurs, elle existe aussi, bien distincte, chez ces animaux. — Donc *Sanglier* ou *très vieux Cochon*.

Je pense qu'il s'agit là d'une *Amulette* ou d'un *Fétiche*, puisque nous n'avons pas trouvé dans le fond du puits d'autres ossements d'un tel animal.

6° Insectes. — On trouva, au fond du puits, vers 10m90, à côté des grains de blé, une quantité très considérable de débris d'un seul *Insecte*, dont nous avons conservé de nombreux exemplaires. Notre excellent ami, Edmond Hue, entomologiste très avisé, a bien voulu déterminer ces débris ; et, par une préparation très démonstrative, il a prouvé qu'il s'agissait là de *Geotrupes stercorarius* (3). D'autres spécialistes ont approuvé d'ailleurs ce diagnostic.

Au milieu de ces débris très abondants, on a trouvé aussi un abdomen de *Guêpe* ou d'*Abeille*.

(1) La présence de ces bois *brûlés* est une preuve que les Puits ne sont pas davantage des Puits à eau ou à détritus (On n'y jette pas de tels *bois*) !

(2) Remarque à noter, en raison de l'existence des *Cochons à Dents* tabous, aux Nouvelles-Hébrides. — Il est possible que les *Gaulois* aient fait comme les Canaques [Ablation da la Canine supérieure, pour obtenir des *Dents-Bracelets*] !

(3) Dans le Puits n° XXXII du Bernard, fouillé aussi scientifiquement, nous n'avons trouvé que des débris — presque informes — de : 1° *Ocypus cyaneus* famille des Staphylinides (têtes) ; 2° *Geotrupes mutator* Mash (Pronosum). [Déterminations également de notre ami Ed. Hue, entomologiste très compétent].

On remarquera que, là aussi, il y avait un *Geotrupes*, quoique d'une autre espèce.

Nous croyons avoir reconnu aussi un *Geotrupes* dans le Puits fouillé par nous, en 1910, à Saint-Martin-de-Brem [Inédit].

La présence de cet insecte, *placé* à dessein en *nombre si grand* dans le fond du puits, n'est certainement pas due au hasard. Elle est *voulue* et doit se rapporter, comme la *Tortue*, à un rite funéraire ! Faut-il y voir un *Insecte sacré* ou *tabou* ? En tout cas, on ne peut guère expliquer autrement, à l'heure présente, son abondance et sa localisation, en un seul tas, dans le fond du puits !

Il ne suffirait pas, en effet, de dire que cet animal vit dans les matières en décomposition pour expliquer sa présence en une telle quantité, au bas même d'un puits, d'autant plus que, quand on remplissait cette cavité, on ne devait mettre que des viandes fraîches !

8° Animaux mis en chair dans le Puits.

A. — Ossements de Parcelles d'Animaux enfouis en chair. — Dans cette première catégorie, nous n'avons à faire rentrer que :

1° Les *Trois Têtes* de *Bœufs*, trouvés dans la première couche d'ossements, au-dessous de la première assise de pierres [Dernier *Compartiment*].

2° Des *Quartiers d'Animaux*, déposés, en chair, dans le puits, mais qu'il est impossible de bien distinguer les uns des autres (*Cerfs* ; etc.).

1° Têtes de Bœufs. — On a extrait du Puits *trois* Crânes de Bœufs, une mâchoire inférieure entière, et une demi-mâchoire.

1° *Bœuf n° I.* — Il s'agit de la première tête extraite. C'est d'ailleurs la plus belle et la mieux conservée. Nous supposons que la mâchoire inférieure intacte lui correspond.

1° *Crâne.* — Elle porte, sur la partie centrale du front, des traces manifestes d'action humaine. Il y a une *fracture* du frontal, d'ordre traumatique, ayant produit un orifice osseux de 0m10 de diamètre, à bords irréguliers, avec *fêlures* nombreuses, irradiées dans divers sens (*Fig.* 27).

Il ne peut s'agir là que d'un *coup*, porté sur le frontal par un *instrument contondant*, ayant la forme d'un marteau ou d'une masse. C'est le traumatisme qui correspond à l'action des Bouchers modernes, lorsqu'ils *tuent un Bœuf* (*Fig.* 27 ; T).

2° D'ailleurs, sur la *mâchoire inférieure*, on note :

a) *Maxil. droit* : 1° *Entaille*, en coup de hache, à 0m02 au-dessous du condyle, sur le *bord postérieur* (côté *externe*), longue de 0m?0, profond de 0m10, en forme d'angle diédre ; — 2° petite *entaille* sur le condyle, au côté *externe* et postérieur.

b) *Maxill. gauche* : 1° *Entaille* verticale, en coup de hache, presque parallèle au bord postérieur à 0m03 au-dessous du condyle ; — 2° Enlèvement d'un copeau osseux, au bord externe du condyle.

Ces traces sont en rapport, évidemment, avec la *Désarticulation* de la mâchoire inférieure.

3° Au niveau du bord inférieur de ce *maxillaire gauche*, on remarque un certain nombre de fortes *stries* toutes *transversales*, qui n'existent qu'à la *face externe*. Ces stries, perpendiculaires à l'axe, sont assez

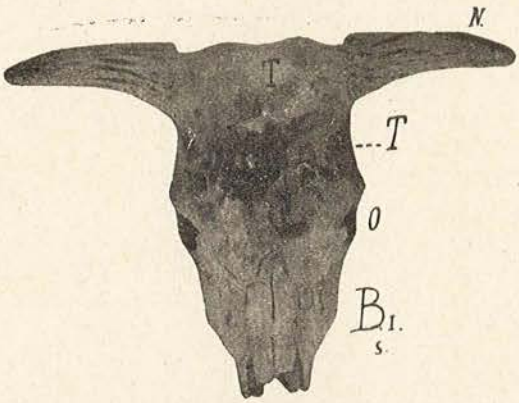

Fig. 27. — Tête du Bœuf n° I, tué a l'aide du Maillet. — Face *supérieure* (Br, *s*). — N, Noyaux osseux des Cornes. — T, *Trou*, dû au Maillet ; — O, Cavité orbitaire.

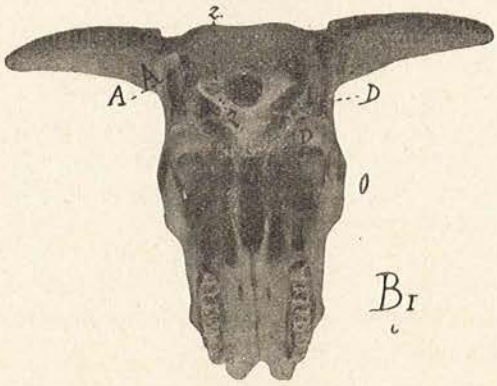

Fig. 28. — Tête de Bœuf n° I, tué au Maillet. — Face inférieure (B I, *i*). — A, Trace de *Coups de Hache* ; — D, Trace de *Coups de Hache* ; — Z, Traumatisme du Condyle occipital.

difficiles à expliquer, en raison de leur localisation en ce point ; mais il ne peut guère que de stries résultant de la *décortication des chairs*, avant la mise dans le puits.

4° Le crâne a été *détaché* de la colonne vertébrale, sans doute par deux *coups de hache*, qui ont enlevé à droite et surtout à gauche, deux

morceaux de l'os temporal, en dehors du condyle occipital entamé. La section osseuse de gauche atteint 0m10 de long, à droite; le coup a dérapé sur l'apophyse zygomatique (*Fig.* 28; A, D, Z).

2° *Bœuf n° II.* — Tête de même nature, mais bien moins conservé au point de vue anatomique (*Fig.* 29).

a) *Crâne.* — Il ne reste guère que le *crâne*; la face a disparu; les cornes persistent encore.

Le crâne présente un *trou* analogue à celui du Bœuf n° I. — Ce trou, dû à une *action humaine*, est de même ordre et mesure 0m10 de diamètre. Les maxillaires supérieurs ont complétement disparu.

Cette tête ne présente pas de *coups de hache*, comparables à ceux indiqués ci-dessus (*temporaux intacts*). Elle a donc été désarticulée par un procédé différent.

b) La *mâchoire inférieure* n'est représentée que par le maxillaire *droit* (1); on n'a trouvé aucune trace de l'autre moitié, qui n'a peut être pas dû être placée dans le puits. Le maxillaire ne présente

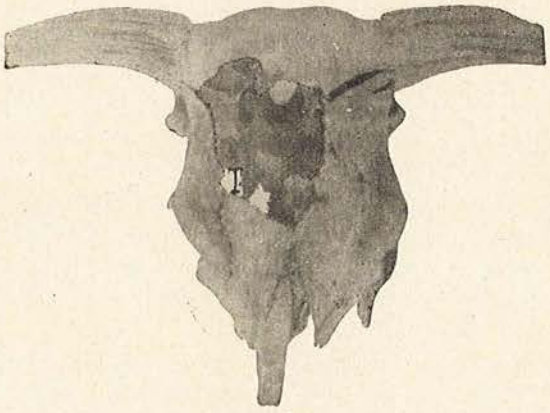

Fig. 29. — Tête du Bœuf n° II, tué au Maillet (Bretignolles, Vendée). — Face supérieure. — T, *trou*, produit sur les frontaux par le *Maillet*.

aucune trace humaine : ce qui semble indiquer qu'avant l'enfouissement on a pu enlever la *moitié gauche*. En effet, pour le Bœuf n° I, c'est d'ailleurs le maxillaire *gauche* seul, qui présente des traces d'actes humains (*stries transversales*).

3° *Bœuf n° III.* — Il s'agit d'un crâne très incomplet, dont il ne persiste guère que les *maxillaires supérieurs*, une partie des intermaxillaires, etc.

(1) Nous supposons que cette mâchoire correspond à ce crâne; mais ce n'est pas certain.

a) *Crâne*. — *Tout le frontal* a disparu : pas moyen de savoir si l'animal a été tué comme les précédents : ce qui est pourtant, très probable !

Il ne reste pas trace des cornes ; aucun vestige des pariétaux, et de l'occipital, etc. Voûte palatine bien conservée. Dents *très usées* (animal vieux) ; Grosses molaires toutes conservées. Os résistants.

b) Aucune trace des *maxillaires inférieurs*, qui, par suite, n'ont pas dû être enfouis dans le puits (1).

Aucune trace d'action humaine sur ce débris.

4° *Remarques*. — 1° Dans un autre mémoire, nous étudierons les caractères *anatomiques* de ces têtes de bœufs, qui se rapportent au *Bos Taurus*, variété *Brachyceros*, type *Celticus* ou autre (car nous avons ici affaire à de *grands Bœufs*).

2° Mais le point, qu'il importe de souligner au point de vue préhistorique, est l'*existence* de *traces d'Actions humaines*, correspondant : *a*) à un violent *traumatisme* au niveau du centre de l'*os frontal*, qui ne peut avoir pour cause qu'un acte ayant pour but de *tuer l'animal* vivant, à la mode moderne ; *b*) à des marques de *désarticulation de la tête* du reste du corps, et de la *mâchoire inférieure*.

a) *Abattage des bœufs*. — A cette époque, au Vieux Brem, on *abattait* donc les bœufs avec un *maillet*, ou avec le côté non tranchant [en forme de *masse carrée en fer*] d'une hache. D'ailleurs, cette hache a été figurée par Rich [*Dict. des Antiq. rom.*, Tr. fr., p. 499], de même que les *Maillets* [*Loc. cit.*, p. 387], qui étaient en *bois* et avaient l'aspect d'une masse en forme de *sphère*, et non plus carrée.

b) *Désarticulation de la tête*. — Puisqu'on n'a placé que la tête des trois bœufs dans le puits, il a fallu la séparer du corps par un procédé quelconque. A Brem, pour le Bœuf n° I, on a employé la *hache* ; et on voit des traces manifestes, sur le crâne et la mâchoire inférieure, de cette décapitation.

(1) La mise de *Quartiers d'Animaux* dans des tombeaux, ou plutôt d'Animaux découpés en quartiers, est, pour les *Puits funéraires gallo-romains*, un fait que nous avons démontré *anatomiquement* dans un mémoire spécial [Marcel Baudouin. *Preuve scientifique que les Puits funéraires ne sont pas des Pourrissoirs*. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1911, 1-2, p. 13-23, 7 *Fig.*].

Mais elle est connue, en Egypte, depuis longtemps. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter la figure 91 de Chipiez et Perrot [*Hist. de l'Art*. t. I, p. 145], où l'on voit des serviteurs apporter, dans un tombeau de la Ve Dynastie, à Roula, des *membres* entiers, et, à côté, d'autres hommes en train de *découper* ces membres [*antérieurs* et *postérieurs*] sur des Bœufs tués. Comme ces serviteurs ne se servent pas de scies, mais de forts couteaux de métal, ils ne devaient pas *scier* les os, mais faire des désarticulations coxo-fémorales ou scapulo-humérales. — Or, c'est précisément ce qu'a prouvé l'examen des Os de Bœuf de ce Puits ! Les Figures 125 et 127 (partie droite) du même ouvrage montre la même opération sur un membre antérieur [Bas-relief de Saggarah, Boulacq].

Sur une stèle d'Abydos, de la XIe Dynastie [Chipiez et Perrot, *Hist. de l'Art*, t. I, p. 232, *fig.* 164], on voit un amas d'offrandes funéraires, à droite ; parmi elles, il y a un *membre* entier de *bœuf*, à côté d'une sorte de gros canard, entier. — Sur une stèle du Musée de Boulacq [Chipiez et Perrot, *Loc. cit.*, p. 307], même quartier d'animal !

c) *Dissection et ablation de la mâchoire.* — Il est probable que parfois on détachait du crâne la *mâchoire inférieure*, entièrement ou à moitié ; ce qui le prouve, ici, ce sont :

1° L'absence de maxillaire inférieur *gauche* pour le Bœuf n° II;

2° L'absence de *mâchoire inférieure* pour le Bœuf n° III;

3° Les *traces d'actions humaines*, visibles sur le *maxillaire inférieur gauche* du Bœuf n° I. — Nous ignorons encore le sens de cette coutume.

B. Ossements d'animaux enfouis entiers. — Dans cette catégorie d'ossements, nous trouvons :

1° des *Chiens*; 2° des *Cochons*; 3° une *Chèvre* et des *Chevreaux*; 4° des *Lièvres*; 5° une *Tortue*.

Tous ces animaux ont été placés dans le puits à l'état de Cadavres *frais*; et les *Ossements* ne sont devenus libres que par la décomposition et la *destruction de chairs* (masses musculaires, ligaments, etc.), survenue quelque temps après. Leurs os ont été trouvés d'ailleurs dans leur *position anatomipue, normale*, comme cela a lieu dans tous les Puits funéraires.

Tous ces os ont la coloration classique de ceux des palafittes. Ils sont *très bruns*.

Nous allons les signaler successivement, après avoir simplement fait remarquer qu'au fond du puits étaient les animaux *les plus vieux* [Cochon n° I; Chiens I et II]. Les animaux *très jeunes* furent donc ceux qu'on a enfouis les derniers.

1° Chiens. — A *deux* situations différentes, on a trouvé, dans ce puits, les cadavres de *trois Chiens*.

A. Situation. — On notera de plus qu'on a trouvé des *Chiens*, comme des *Cochons*, *au-dessus* et *au-dessous* du *Vase funéraire*, c'est-à-dire au-dessus et au-dessous des deux assises de *pierres* (3e et 4e), formant des séparations autour de cet objet. Cette disposition *semble voulue*. Le premier Chien (*Sujet* III) se trouvait au dessus de la 3e assise, immédiatement au-dessous de la 2e, au voisinage d'un *Cochon*, à 8m60 (*Fig.* 13). Les deux autres (*Sujets* I et II) étaient placés au-dessous de la 4e couche de pierres, c'est-à-dire du vase ci-dessus (*Fig.* 13).

On remarquera d'abord le *nombre* fatidique Trois, que nous allons retrouver pour les *Cochons* et les *Lièvres*, comme nous l'avons trouvé déjà pour les *Têtes de Bœuf*!

B. Nombre. — C'est d'après l'étude des *crânes*, d'ailleurs en assez mauvais état (sauf pour un cas), que nous avons constaté qu'il y avait bien *trois* Chiens dans le puits.

1° Un grand chien, *adulte* [Chien n° I], trouvé à 10m70, au-dessous de la couche de pierres n° IV, la 2e en partant du fond.

2° Un *autre chien, jeune* [Chien n° II], beaucoup plus petit que le précédent; trouvé à 10m70, à côté du chien n° I et *de même race* que lui (1).

3° Un *chien moins grand, jeune* [Chien n° III], trouvé à 8m60, au-dessous de la 2e couche de pierres, d'une race différente.

C Description. — 1° *Chien n° I.* — Crâne à mâchoire inférieure en excellent état. Bassin complet. Os des membres presque au complet. Doigts bien représentés. Atlas, axis, vertèbres, etc., etc.

Il s'agit d'un *grand Chien, à museau long*, un peu plus volumineux qu'un *épagneul* actuel, tout à fait *adulte* [Toutes les épiphyses sont soudées et les insertions musculaires très puissantes]. — C'est, en somme, un chien du type *Epagneul*, c'est-à-dire un *Chien de Chasse.*

2° *Chien n° II.* — Crâne en mauvais état, brisé; mais mâchoire inférieure en bon état. Bassin complet. Membres inférieurs et supérieurs presqu'au complet. Atlas, Axis, etc.

Chien assez grand, mais *jeune* (une épiphyse humérale supérieure non soudée); pourtant l'épiphyse tibiale supérieure est soudée [de même que celle des fémurs]. Cet animal est du même type que le précédent.

Les Chiens I et II ont d'ailleurs été trouvés, *côte à côte, dans le Puits.*

3° *Chien n° III.* — Crâne en très mauvais état; mâchoire inférieure en bon état. Chien paraissant d'une race différente de celle des précédents, *jeune* encore [presque toutes les épiphyses ne sont pas soudées]. Les épiphyses *tibiales* supérieures ne sont pas réunies; et il en est ainsi pour celles de l'humérus [E. supérieure] et du fémur [E. supérieure et inférieure] (2).

Ce type de chien, plus petit, se rapproche du *Chien de Ferme* (3).

2° Cochons. — En *trois* points différents, nous avons trouvé des *Squelettes de Cochons.* Mais, ici, il faut distinguer. Il y avait dans le puits :

a) 3 *Cochons adultes*, dont l'un très jeune (Sujet II), l'autre non adulte (Sujet II), et le *troisième* assez *vieux* (Sujet I).

b) *Six Porcelets*, ou tout petits Cochons de lait, extrêmement *jeunes*, mais presque du même âge.

On remarquera encore le nombre trois pour les grands *Cochons* et *six* ($2 \times 3 = 6$) pour les *Porcelets*; ce sont toujours là des chiffres fatidiques !

(1) Cela est encore une preuve que les Puits funéraires ne sont pas des *Pourrissoirs* ! Sans cela, on n'aurait pas mis, à dessein, deux chiens, de même race, l'un à côté de l'autre...

(2) Ce chien était bien isolé des deux autres, et venait *le dernier*, comme *gardien* !

(3) Nous n'avons reconnu que *deux os péniens* pour ces chiens. — Peut-être il y avait-il une *chienne*, parmi ces animaux ? — Mais l'un de ces os peut parfaitement s'être égaré; et cette constatation *négative* ne prouve rien, jusqu'à nouvel ordre.

1° Le cochon le plus vieux (sujet I), c'est-à-dire la bête la plus précieuse, était au *fond du puits*, à 11m20, *couchée* sur la *couche de feuillages*, qui lui constituait une sorte de lit [1er *Compartiment*]. Ce choix semble *voulu*; c'était la piece capitale du troupeau, qui fut sacrifiée *la première*; et c'était sans doute une vieille *truie*, la *mère* des porcelets!

2° Le sujet II, assez jeune, devait sans doute être un cochon d'une autre portée, de celle qui avait précédée les porcelets.

3° Le sujet III était un cochon *très jeune*, qui fut trouvé immédiatement au-dessous de la deuxième assise de pierres, à 8m60, au voisinage des squelettes des *six petits Porcelets*.

L'un des fémurs du cochon âgé (n° I) est le siège d'une *lésion pathologique*, que nous décrirons dans un travail spécial (*Fig.* 30). Il s'agit d'une *Ostéomyélite* [Vérification faite, à Alfort, par M. E. Hue].

Le puits a donc fourni trois grands porcs entiers (1) et *six cochons de lait* ou porcelets, *déposés en chair*. Les *trois* squelettes principaux sont bien conservés; mais ceux des très jeunes cochons, très incomplets, sont en mauvais état, en raison de la friabilité de leurs os.

A. Grands Cochons. — Nous distinguons les trois animaux, de taille différente, en : 1° *Vieux cochon* ; 2° *Cochon jeune*; 3° Cochon *très jeune*.

1° *Vieux Porc* (n° I). — Animal *adulte*, et même très âgé, dont les os ont *tous leurs épiphyses soudées*. Squelette bien conservé, presque entier.

Crâne et mâchoire inférieure en excellent état.

Bassin complet. Membres supérieurs et inférieurs au complet. Colonne vertébrale; cotes ; etc. Rien à noter sur les os, évidemment non attaqués par l'homme, l'animal ayant été déposé en *chair* et en entier dans le puits.

Ce cochon n° 1 est un animal *très âgé*, parce qu'il présente sa deuxième dentition au complet; parceque M^3 inférieures et M^3 supérieures sont *énormément* usées, presque jusqu'à la *racine*, surtout M^3 inférieures; et parceque, surtout à la mâchoire inférieure, M^1 et M^2 ont presque complètement disparu par *Usure*. Il ne subsiste que M^2 droite. M^1, gauche et droite, et M^2 gauche sont tombées, et leurs alvéoles presque résorbées. Comparé à un homme, ce cochon aurait dépassé l'âge adulte, et serait en pleine vieillesse, d'autant plus que

(1) Les *Têtes de Cochons* pouvaient être débitées en *Quartiers*, comme les Bœufs... J'ai trouvé une mâchoire inférieure, droite, de jeune *Sus* (Puits funéraire de Néris-les-Bains, n° VII, 1910), qui porte une *encoche*, manifeste, *de Dépeçage* à la face externe, au niveau de P^{m2}-P^{m3}.

Donc les Cochons, *ordinaires*, n'étaient pas *tabous* et pouvaient être *mangés* par les Gallo-Romains.

Cela explique la trouvaille d'os isolés de Cochons (au lieu de Squelettes entiers) dans les Puits.

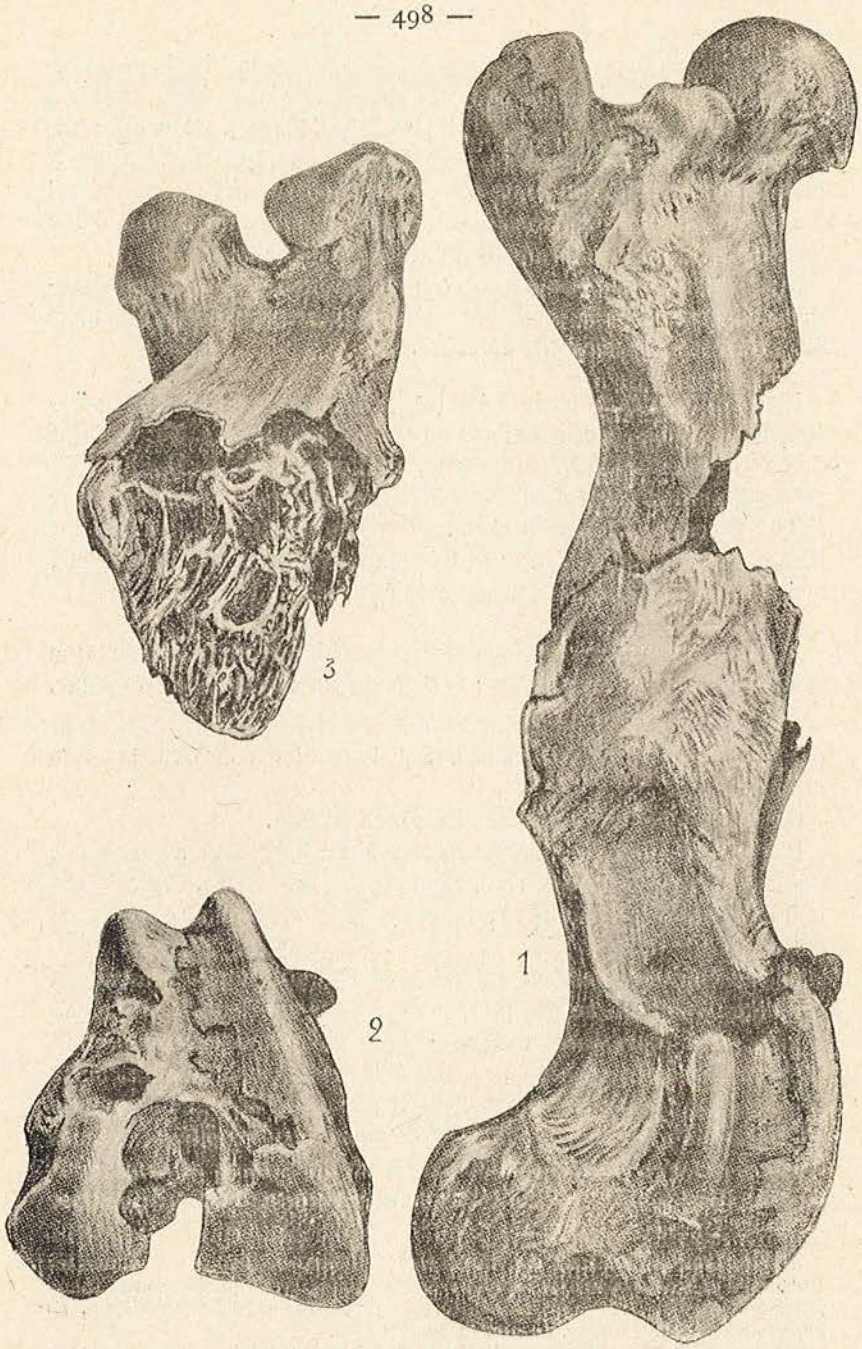

Fig. 30. — Ostéomyélite du Fémur du Cochon n° I [Dessin Éd. Hue]. — *Échelle*: Grandeur nature. — *Légende* : 2, Trochlée fémorale : face antérieure ; — 3, Trochlée, vue par sa face postérieure : *Cavité médullaire ;* — 1, Les deux fragments du Fémur en place [*Tête* et Trochlée[.

toutes les prémolaires (P^{m2}, P^{m3}, P^{m4}), surtout les supérieures, sont très usées

Nous retrouvons là le mécanisme de l'*Usure* des dents des vieillards de l'Epoque Néolithique sur toute la région des molaires; mais, fait à souligner, au niveau des canines et des incisives, il n'en est plus ainsi. L'usure, qui existe encore en cette région, présente des caractères tout différents : ce qui est d'ailleurs en rapport avec la conformation anatomique du grouin de ces animaux.

2° *Porc jeune* (Cochon n° II). — Animal jeune ; os en bon état, bien conservés, presqu'au complet.

Son âge est indiqué par ce fait que la troisième grosse molaire (M^3) n'est pas poussée encore, ni en haut ni en bas, et que M^1 est notablement usée (1) ; que les os du bassin sont réunis, mais que l'épiphyse de l'ischion n'est pas soudée ; que le sacrum est soudé verticalement, mais non horizontalement ; que l'épiphyse inférieure seule de l'humérus est soudée ; qu'aucune ne l'est au tibia et au radius, au fémur ; etc. — Mais l'atlas est bien soudé.

Ce cochon n° II correspond à un adolescent, puisque M^3 (dent de sagesse) n'est pas encore sortie ! Il possède une *seconde dentition* complète, s'arretant à M^2, au jour depuis quelque temps déjà, puisque ses cuspides sont un peu usées.

Au point de vue *Usure dentaire,* c'est surtout M^1, qui est ici intéressante à étudier ! Cette dent est *très usée,* surtout à la mâchoire *inférieure* (usure en dehors), tandis que les prémolaires, de deuxième dentition récemment sorties, sont à peine touchées (P^{m4}), et sur leurs cuspides d'arrière (P^{m3}).

C'est donc (M^1), qui, pendant la *seconde dentition,* supporte tout le poids de l'*usure*: ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'elle a travaillé pendant toute la période de la transformation de la dentition! On sait qu'on retrouve ce phénomène chez l'Homme *néolithique,* quoiqu'il soit moins marqué.

3° *Cochon n° III. — Animal très jeune.* Crâne très petit. Mâchoire inférieure ; sacrum en deux parties. Bassin complet (3 os isolés). — 2 omoplates (glénoïde non soudée). Membre supérieur : 2 humérus (les 3 épiphyses non soudées); 2 cubitus (épiphyses inférieures non soudée) ; 2 radius (les 2 épiphyses non soudées). — Membre inférieur : 2 fémurs (3 épiphyses non soudées) ; tibia (2 épiphyses non soudées). Atlas : Les trois parties (2 masses latérales et arc antérieur) non soudées. Vertèbres non soudées. Côtes. Doigts. — Animal presque complet, *mis en chair* dans le puits.

Le Cochon n° III, qui ne possède encore que sa PREMIÈRE DENTITION, est fort intéressant, au point de vue USURE DENTAIRE.

(1) Anomalie dentaire pour M^1, à la mâchoire inférieure.

Sur ce crâne, on note, en effet, que P^{m4} et P^{m3} supérieures sont extrêmement *usées*, surtout P^{m4}. L'usure s'est produite en gouttière antéro-postérieure pour cette dent, mais est surtout *interne* pour P^{m3}. P^{m2} n'est usée que sur le flanc arrière de sa cuspide unique.

A la mâchoire inférieure, l'usure porte surtout sur P^{m4}, qui a, comme on sait trois cônes, correspondant aux quatre cônes du P^{m4} et P^{m3} supérieures ; l'usure est plus marquée du côté externe. Quant à P^{m3}, elle est usée sur les deux flancs, arrière et avant, à sa cuspide, parce qu'elle correspond à P^{m3} et P^{m2} supérieures. Les autres sont trop éloignées ; ne frottant pas, elles ne s'usent pas.

Aux deux mâchoires, M^1, sortie depuis peu de temps [P^{m1} (2e dent.) paraît seulement], est usée au niveau des cuspides, mais surtout en avant.

Pendant la première Dentition, *c'est donc P^{m4}, qui fait presque tous les frais de l'Usure.*

Cette usure des dents de la première dentition, et surtout de P^{m4}, sur laquelle j'ai déjà appelé l'attention, est en somme considérable et donne la clé de celle de P^{m1} des enfants de l'Epoque Néolithique, que j'ai été l'un des premiers à étudier. Elle est si marquée que, comme je l'ai dit, s'il n'y avait pas de deuxième dentition chez le cochon, celui-ci n'aurait déjà plus de P^{m4}, avant que M^3 ne soit sortie ! Il y a là une notion nouvelle, dont l'importance biologique n'échappera à personne.

B. Porcelets. — Au nombre de *six*, comme nous l'avons dit, c'est-à-dire d'un multiple de *trois*. — Nous avons eu beaucoup de peine à distinguer les os de ces divers squelettes (I à VI) (1).

Porcelet n° I. — Os reconnus : frontal gauche et droit, temporal droit et gauche ; maxillaire supérieur droit (dents) et gauche (dents) ; maxillaire inférieur droit et gauche (presque complet) ; pariétal droit, moitié gauche et droite de l'occipital ; sphénoïde ; les deux omoplates ; les deux humérus ; les deux cubitus ; un radius et la moitié de l'autre ; une moitié de l'atlas ; autres vertèbres ; 2 fémurs ; deux tibias ; les deux iliaques (en trois parties chacun) ; côtes. Longueur du maxillaire inférieur (horizontalement) : 0^m085. — Aucun de ces os n'a, bien entendu, les épiphyses soudées, dans ce fait comme dans les suivants.

Porcelet n° II. — Os reconnus : les deux frontaux ; les deux temporaux, brisés ; le sphénoïde, pariétal droit ; maxillaire supérieur droit brisé, maxillaire inférieur droit (presque intact) ; une omoplate, deux humérus, deux radius, un cubitus, un fémur, deux tibias ; os iliaques ; moitié d'atlas ; côtes ; vertèbres.

(1) Nous avons trouvé aussi, dans le Puits n° XXXII, au Bernard, fouillé scientifiquement, les principaux os d'un *Petit Cochon de lait*, très jeune. Ossements retrouvés : moitié droite de la mâchoire inférieure (dents non sorties) ; un humérus, un fémur, débris du crâne, petits os. — C'était l'unique *Suidé* de ce puits.

Longueur de l'humérus (sans épiphyse) : $0^{m}060$. Longueur du maxillaire inférieur : $0^{m}083$.

Porcelet n° III. — Os persistants : pariétal droit et gauche, frontal droit et gauche, les deux temporaux brisés (1); débris des deux maxillaires inférieurs ; deux omoplates; les deux humérus, deux radius, deux cubitus; deux os iliaques (seuls); deux fémurs, deux tibias; côtes, vertèbres. Ossements un peu plus petits que les précédents (animal *un peu plus jeune*).

Longueur du radius (sans épiphyse) : $0^{m}042$. Longueur de l'humérus : $0^{m}048$.

Porcelet n° IV. — Os reconnus : deux maxillaires inférieurs, brisés; un rocher seulement deux omoplates; deux humérus; deux fémurs, deux tibias ; côtes ; vertèbres, etc. — Animal encore plus petit que le précédent.

Longueur du fémur (sans épiphyse) : $0^{m}045$. Longueur de l'humérus : $0^{m}042$. Longueur du radius : $0^{m}042$.

Porcelet n° V. — Os reconnus : frontal droit, pariétal droit, brisé; les deux maxillaires inférieurs brisés; une omoplate cassée; un humérus, deux cubitus, deur radius; deux fémurs, un tibia; les deux os iliaques (en partie); côtes et vertèbres. — Animal très jeune.

Longueur de l'humérus : $0^{m}039$. Longueur du radius : $0^{m}032$. Longueur du fémur (sans les épiphyses) $0^{m}038$.

Porcelet n° VI. — Quelques ossements seulement : frontal droit et gauche, brisés; les deux mâchoires inférieures, brisées; les deux fémurs et les deux tibias entiers; côtes; vertèbres.

Animal de même âge que le précédent.

Longueur du fémur (sans les épiphyses) : $0^{m}038$.

Dentition des Porcelets. — Tous n'ont que des *dents de première dentition*; et aucune dent n'est usée. — Pour la *mâchoire inférieure*, je note :

N° I. — P^{m4}; P^{m3}; P^{m2}, en train de sortir seulement. I^{1} et I^{2} sorties ; C.

N° II. — P^{m4}; P^{m3} ; P^{m2}, en train de sortir. I^{1} et I^{2} sorties. C.

N°s III, IV, V et VI. — *Aucune dent n'est sortie;* mais on distingue P^{m4} et P^{m3}, qui vont sortir.

En somme les *Porcelets* I et II avaient à peu près le même âge et étaient plus âgés que les trois autres (III, IV, V, VI), qui venaient sans doute à peine de naître.

La prémolaire, qui apparaît *la première* est donc P^{m4} [et non P^{m3}, comme on pourrait le croire d'après l'homme].

(1) La moitié gauche de ce crâne a été *silicatée* en place, dans la boue du puits, à titre d'expérience.

Par suite P^{m4} représenterait P^{m1} chez l'homme [chez lequel P^{m1}, P^{m2} et P^{m3} ont disparu] et P^{m2} de l'homme ne serait pas représenté chez le cochon.

Il y aurait donc, en réalité, 5 *Prémolaires*, à moins que P^{m4} [du cochon] $= P^{m1} + P^{m2}$ [de l'homme] : ce qui est très possible.

3° Chèvres. — Comme Chèvre (*Capra hircus* L.), nous n'avons rencontré, entre la quatrième et la cinquième assise, à $10^{m}70$, [2e *Compartiment*], qu'un squelette d'*animal, adulte*, sacrifié un des premiers, avec les animaux tabous (Tortue; Lièvres), après le *vieux Cochon* (n° I); et des squelettes de *plusieurs petits Chevreaux*, sacrifiés en dernier lieu [3e *Compartiment*]. Peut-être s'agit-il de la *mère* et de ses petits, tués après elle, et placés, à $8^{m}60$ environ, à côté des Porcelets 2.

A. Chèvre. — Les os, qui composent ce squelette, presque complet, sont : le *crâne*, la *mâchoire inférieure*; le *bassin*; les membres supérieurs et inférieurs au complet [sauf les phalanges et les os du carpe et du métacarpe, mais y compris deux troisièmes phalanges, les deux calcanéums, une astragale]; l'atlas et l'axis; presque toutes les vertèbres cervicales, dorsales et lombaires; côtes; etc. (1).

L'usure des dents de cette chèvre est *prononcée*; l'animal était donc assez *vieux* (ce que confirme le développement des cornes). Il s'agit d'une *femelle*.

A la mâchoire inférieure, c'est M^1 qui est la plus usée; puis vient M^2. M^3 est, bien entendu, la moins atteinte. Usure plus marquée *en dehors*. Toutes les prémolaires sont usées, surtout P^{m4}. A la mâchoire supérieure, c'est au contraire le côté interne qui est le plus usé. L'usure est localisée à M^1 et aux prémolaires; mais elle est bien moins intense qu'en bas, contrairement à ce qu'on constate d'ordinaire.

Il s'agit d'une Chèvre *adulte* (toutes les épiphyses sont soudées et les empreintes musculaires puissantes), possédant des cornes très développées. L'animal est relativement *assez petit* (plus petit qu'une chèvre actuelle). Les os ont la patine noirâtre, typique.

B. Chevreaux. — Il y avait dans le puits plusieurs petits *Chevreaux*. D'après leurs os, très friables et très incomplets, nous pensons qu'il y en avait, exactement, *cinq*. En effet, nous avons compté *dix omoplates* de cet animal. — Au total, *six* chèvres ou chevreaux, c'est-à-dire encore un multiple de trois ($2 \times 3 = 6$) : chiffre fatidique !

(1) On trouve une *Chèvre adulte* — et une seule — presque dans tous les Puits funéraires ! — Je me suis demandé si cet animal, dont le *Lait* était plus utilisé sans doute que celui des vaches à l'époque gauloise, comme aujourd'hui en Kabylie, ne représente pas la *Mère-nourrice*...

1° *Chevreau n°* I. — Les os de ce squelette correspondent à la mâchoire inférieure, les deux maxillaires supérieurs, les deux frontaux, les deux molaires, la base de l'occipital; un tibia (sans épiphyse) (poids : 8 gr.); les deux omoplates; l'humérus gauche (poids: 5 gr. 5); un radius (côté gauche); les deux cubitus (extrémité supérieure); les deux métacarpiens; les deux *ilions* et les deux *ischions* non soudés; les deux *fémurs* (les diverses épiphyses ne sont pas soudées), avec l'épiphyse inférieure à droite; un *tibia* (côté gauche) entier, et extrémité inférieure du droit, les deux *calcanéums* (épiphyse non soudée); une *astragale*; les deux métatarsiens.

Dans cet animal, en somme, aucune épiphyse n'*est soudée*. — C'est le chevreau le plus grand et le plus âgé des cinq.

2° *Chevreau n°* II. — Animal à peine plus jeune que le précédent. Os de même taille, ou à peu près, mais moins *denses*. Poids du tibia (sans épiphyse) : 7 gr. Les deux frontaux; extrémité postérieure des deux maxillaires supérieurs; extrémité antérieure des deux maxillaires inférieurs, base de l'occipital. Les deux humérus (poids sans épiphyse: 4 gr. 5); les deux omoplates, en partie brisées; les deux radius; un cubitus (gauche); deux métacarpiens; un ilion (gauche); les deux fémurs (droit avec épiphyse inférieure brisée); le tibia gauche; les deux calcanéums; un métatarsien.

3° *Chevreau n°* III. — Animal encore plus jeune et à os encore plus légers.

Les deux frontaux; les deux maxillaires inférieurs (partie antérieure seulement); les deux humérus; les deux omoplates (en partie brisées); le radius *droit*; le cubitus *droit*; les deux métacarpiens; les deux os iliaques, un ischion et pubis *droit* soudés; les deux fémurs; les deux tibias; les deux métatarsiens; un astragale.

4° *Chevreau n°* IV. — Animal encore un peu plus jeune; os à peu près de la même densité.

Mâchoire inférieure droite (partie centrale), et gauche (centre); les deux omoplates (brisées en parties); les deux humérus; un radius brisé; les deux métacarpiens; un ischion gauche; deux fémurs brisés (partie supérieure seulement); les deux tibias intacts; un métatarsien brisé.

5° *Chevreau n°* V. — Animal très petit. Os très légers, d'ailleurs bien conservés.

Débris d'os du crâne. Maxillaire supérieur (débris); les deux omoplates brisées; les deux humérus (un entier; poids : 2 gr.); un fragment de radius; un fragment de métacarpien; deux fragments des deux fémurs; deux tibias (un seul entier); extrémité supérieure des deux métatarsiens.

4° Lièvres. — Le puits contenait au moins *trois squelettes* de *Lièvres* adultes(*Lepus timidus*), trouvés ensemble, et placés dans la sépulture à côté les uns des autres.

A. Adultes. —1° *Lièvre n°* I. — Animal robuste et *adulte*. — Squelette presque complet : *a*) Mâchoire inférieure intacte ; *b*) Les deux maxillai res supérieurs unis; le sphénoïde et l'ethmoïde ; les deux frontaux réunis ensemble; l'occipital ; le temporal rocher droit) (manquent les pariétaux) ; *c*) Le bassin, entier ; *d*) Les deux omoplates; *e*) membres supérieurs (humérus, cubitus et radius) ; membres inférieurs (fémurs, tibias, péronés) ; *f*) quelques doigts ; *g*) quelques métatarsiens ; *h*) atlas et axis; *i*) quelques vertèbres; *j*) les deux calcanéums ; *k*) côtes.

Toutes les épiphyses sont soudées. Os volumineux ; mais l'humérus n'atteint que 0m095 et le tibia 0m140.

2° *Lièvre n°* II. — Animal plus robuste encore, et naturellement *adulte*. Squelette presque entier: *a*) Mâchoire inférieure en totalité ; *b*) Mâchoire inférieure intacte ; *b*) Les deux pariétaux ; les deux frontaux, les deux inter-maxillaires ; l'occipital, le rocher droit, les deux maxillaires supérieurs ; *c*) Bassin entier ; *d*) Membres supérieurs (humérus, radius et cubitus) et inférieurs (fémurs, tibias et péronés) ; *e*) quelques doigts ; *f*) quelques métacarpiens et tarsiens ; *h*) les deux omoplates ; *i*) Atlas et axis ; *j*) quelques vertèbres ; *k*) quelques côtes.

Toutes les épiphyses sont soudées. Insertions musculaires très puissantes. Animal très haut sur pattes. En effet, le tibia atteint presque 0m145 et l'humérus 0m100.

3° *Lièvre n°* III. — Animal *adulte*, représenté par les os suivants : *a*) Mâchoire inférieure complète ; *b*) Maxillaire supérieur droit ; *c*) Les deux frontaux ; *d*) Bassin complet ; *e*) Les deux omoplates ; *f*) Les deux membres supérieurs (humérus, cubitus, radius), et inférieurs (fémur et tibia) ; *g*) quelques métatarsiens et métacarpiens ; *h*) quelques phalanges ; *i*) plusieurs vertèbres ; *j*) quelques côtes.

Animal un peu plus petit que le précédent, car, si l'humérus a une longueur de 0m100 en position, le tibia n'a que 0m140. Toutes les épiphyses sont soudées, et les insertions musculaires assez puissantes.

Aucune trace de *Traumatisme de chasse* sur les os.

Remarques. — Etant donné que ces trois squelettes ne présentent aucune trace de traumatisme, il est très probable que ces lièvres étaient *parqués* et *élevés* à domicile, quand on les a *égorgés*, ou tués autrement, pour les placer dans le puits. S'ils avaient été tués à la chasse, à coups de flèches ou pris par des chiens dressés, on aurait trouvé au moins trace d'un traumatisme... Si cette hypothèse est exacte, elle doit nous faire songer de suite, étant donné qu'il y avait là aussi *trois* animaux, à une espèce jouant un rôle dans les coutumes de l'époque.

b) Détermination. — La question de détermination précise avait ici une importance capitale pour deux raisons :

1° La première, c'est que l'abbé F. Baudry (*Puits funéraires*, 1873, p. 247) prétend avoir trouvé souvent du *Lapin*, au Bernard.

2° La seconde, c'est que Pline, le naturaliste, affirme que, de son temps (Ier après J.-C.), il n'y avait *pas de Lapin* en Gaule (1) !

Nous avons fait remarquer, ailleurs et par avance, que les déterminations *zoologiques* de l'abbé F. Baudry étaient d'autant plus sujettes à caution qu'il n'avait assuré la conservation d'aucun des ossements d'animaux recueillis par lui dans les puits de Troussepoil.

Ce que j'ai constaté à Bram prouve que j'avais raison de me méfier ; mais, jusqu'à nouvel ordre, cela ne prouve pas que l'abbé F. Baudry se soit trompé, une seule observation n'étant pas suffisante pour juger la question, d'autant plus que Pline est, aussi lui, très sujet à caution pour l'Ouest de la France !

c) Signification. — D'après M. S. Salomon Reinach (1), le *Lièvre* était un animal *tabou* pour les *Celtes*. Ils ne le mangeaient pas (2) et se contentaient de l'*élever* (3) et de le *dresser*.

Je ne sais si l'on doit admettre que les *Gallo-romains* avaient le même respect pour cet animal. Mais, puisqu'on en trouve dans les Puits funéraires, on devait se demander si on ne les y plaçait pas pour servir de *nourriture* au *mort*. — Il me semble, pourtant, qu'on ne peut aujourd'hui que s'en tenir à l'opinion exprimée ci-dessus, en raison des textes sur lesquels s'est appuyé M. S. Reinach, et qui ont bien trait à des *Gaulois*, plus ou moins *romanisés* (4).

Nombre. — L'hypothèse du *Lièvre tabou* me paraît plus justifiée au vieux Bram qu'ailleurs, car ici nous avons trouvé *trois Lièvres* ; et

(1) Le Lièvre était, comme la Poule, un animal sacré, un Tabou, chez les Gaulois.

(2) S. Reinach a rappelé que le *Lièvre* était prophétique pour Boadicée (*Boudicca*), reine de Bretagne, d'après Dion Cassius (LXII,9).

« A Pennant Melangell, on s'abstient de tuer les lièvres ; à Llanfechain, on ne les chasse qu'une fois l'an ». Or, nous sommes là en pays de Galles, c'est-à-dire celtique !

(3) On sait que le Lièvre peut être *domestiqué* (Brehm, t. II, p. 226) ; il ne faut donc pas s'étonner, d'une part, si César, chez les Gaulois, en a vu qu'on s'abstenait de manger — D'autre part, si l'on en trouve dans les puits funéraires, il ne faut pas non plus en être surpris... C'étaient des *lièvres*, certainement *élevés chez l'Agriculteur gaulois*.

En effet, sur les squelettes qu'on rencontre, on ne note aucune *lésion osseuse*, aucune fracture, *consolidée* ou non. Par conséquent, ces lièvres n'ont pas été capturés à la chasse, lors des funérailles, par des hommes ou des chiens.

(4) En somme, cela revient au même ou presque. — En effet, ce qu'il était défendu aux Vivants de manger pouvait ne pas l'être pour les morts. Sans doute, c'étaient là, pour les décédés, des mets particuliers ! — D'ailleurs les études sur le Totémisme ont montré que les animaux *Tabous* pouvaient être mangés, dans de grandes circonstances ou dans des cas spéciaux.

chacun sait que le nombre *trois* est un *nombre fatidique* (1), qui remonte au moins à cette époque.

Nous retrouvons donc ici comme plus haut le nombre *trois*, ainsi que dans la plupart des Puits (2) : *trois* porcs ; *six* (2 × 3) Porcelets; *trois* chiens; *trois* têtes de bœufs; *trois* lièvres; *six* (2 × 3) chèvres et chevreaux.

D'après Henri Martin, « chez les Gaulois, le nombre *Trois* domine tout. » La *Trinité divine* reposait sur trois Essences; « et la *Triplicité druidique*, a dit Atgier, se reflète sur tout », Les Gaulois ne voyaient donc que par le chiffre *Trois* !

Le nombre *Trois*, qu'on retrouve constamment dans nos *Chansons vendéennes*, est donc bien *fatidique* aussi et d'origine vraiment *gauloise*.

On remarquera que, comme toujours, nous avons les *trois* animaux classiques des *Sacrifices* [*Porc* ; *Chèvre* ou *mouton* ; *Bœuf*] *romains* [*Suove taurilia* (3) : Varron, Tacite, etc.].

B. Petits Lièvres ou Levreaux. — Nous avons, en outre, reconnu les ossements de deux petits *lièvres*, à épiphyses non soudées, par conséquent *très jeunes* (4).

1° *Levreau jeune* (*N° IV*). — *Le plus âgé* des deux. On constate la présence des *deux* fémurs, long de 0m070 (sans les épiphyses); d'un humérus, long de 0m058; d'un radius; d'un tibia, long de 0m080 (sans les épiphyses); et les deux omoplates. — En somme, le squelette est presque au complet; il manque peu d'os longs.

2° *Levreau très jeune* (*N° V*). — *Moins âgé*. — On note : les *deux* fémurs, longs seulement de 0m055 (au lieu de 0m070); les *deux* omoplates; les *deux* humérus, longs de 0m048; un *tibia* droit, long de 0m062; l'extrémité inférieure du tibia gauche. — Animal *manifestement plus petit* que le précédent; les os sont d'ailleurs plus friables. — Age sans doute différent.

Remarques. — Il se pourrait qu'il y en ait eu *trois*, et non deux ! Mais nous sommes obligé, de par les trouvailles, de nous borner à ci-

(1) Le nombre *Trois* nous paraît remonter très haut. — Les Légendes les plus anciennes de l'*Egypte* mentionnent, non seulement des Dieux, mais des *Trinités de Dieux*. — La plus ancienne Trinité paraît être celle de Khepera-Sku-Tefneb, Khepera étant le créateur du monde et des autres Dieux (c'est-à-dire le *Père*). — Les Trinités les plus célèbres sont celles des villes suivantes : *Memphis* : Ptah-Sekhet-Nefertému ; *Thèbes* : Ra-Mut-Khonsu ; etc.

On retrouve, bien entendu, la *Trinité* dans la Religion *chrétienne*.

(2) Dans le Puits XXXII du Bernard, nous avions aussi : *trois* têtes de *Bœufs*; *trois Chiens*; *trois Chèvres*!

(3) On en sera convaincu, en jetant un coup d'œil sur la Figure [reproduction d'un Bas-relief romain], publiée par Rich (*Dict. des Ant. rom.*, Tr. fr., 1861 p. 614).

(4) J'ai déjà dit ce que l'on savait du *Lièvre* en Vendée, à l'*époque gallo-romaine* [M. Baudouin, *Bull. Soc. Préh. France*, 1904, p, 54].

ter ces deux *levreaux*. — Ce sont ou des *fœtus*, inclus dans le ventre de *deux femelles* différentes, existant parmi les *trois lièvres* sacrifiés, décrits plus haut; ou, plutot, de petits *Levreaux*, nés à l'état de *domesticité*.—Leur présence plaide, bien entendu en faveur du *Lièvre domestiqué* par les Gaulois.

5° Tortue. — Nous avons trouvé, près du fond du Puits, dans la partie superposée à la couche de *feuillage*, par-dessous la 5e assise, des débris d'*Ossements de Tortue*, correspondant à un *seul* animal : cela à environ 10m90 environ de profondeur.

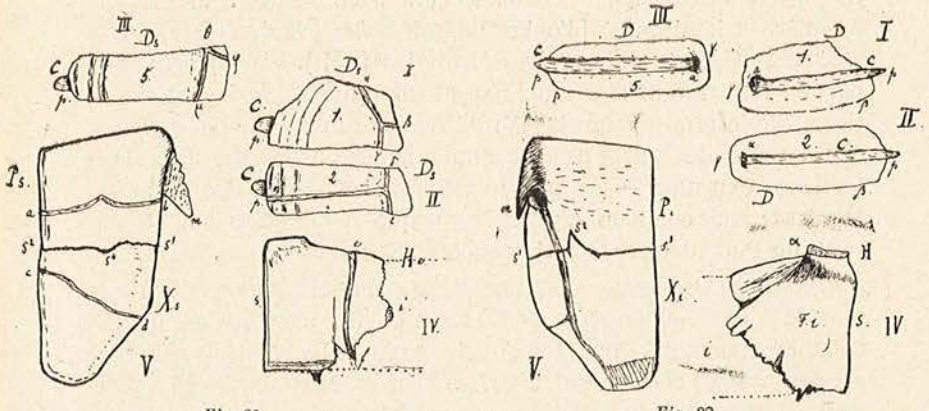

Fig. 31. *Fig.* 32.

Fig 31. — Os d'*Emys Europœa*, trouvé dans le Puits funéraire du Vieux-Bram, à Bretignolles (Vendée) en 1909. — Os vus par la Face *extérieure* ou cutanée. — *Légende :* Xs, Xiphoplastron (V.); — Ps, Hypoplastron (V.); — Ho, Hyoplastron (IV); — Ds (I, II, III), plaques dermiques costales ; — C, (Côtes 1, 2 et 5); — Cp, extrémité externe des côtes ; — α, β, γ, δ, η, θ, μ, cannelures des côtes ; — a, b, c, d, e, f, cannelures des os; — S, S¹, S² et S³, articulations; — *m*, apophyse pour le fémur ; — i, partie cassée.

Fig. 32. — Mêmes os, vus par la Face *intérieure* ou *viscérale*. — *Légende :* La même que ci-dessus. — *a*, extrémité vertébrale des Côtes; — β, γ, bords articulaires des côtes.

Nous avons fait, au point de vue zoologique (1) et au point de vue préhistorique (2), deux études très complètes (3) sur ces débris d'*Emys europœa*, qui nous intriguèrent si fort, quand nous en reconnûmes la nature précise ! Nous ne pouvons que les résumer brièvement ici (*Fig.* 31 et 32).

On avait donc placé, dans le Puits, une *Tortue femelle d'Eau douce*; mais nous n'avons pu retrouver que *certains de ses ossements*, les au-

(1) Marcel Baudouin. — *De l'existence de la Tortue d'eau douce en Vendée à l'Epoque gallo-romaine*. — *Bull. Soc. Sc. Nat. Ouest*, Nantes, 1909, t. IX, 2e Sér., n° 4, 499-510, 3 *fig*. — Tiré à part, Nantes, 1910, in-8°, 12, p., 3 *fig*.

(2) Marcel Baudouin. — *La Tortue totem et les Puits funéraires*. — *Bull. Soc. Préhist. de France*, Paris, 1909, VI, p. 445-447 et 503-504, 3 *fig*. — Voir la longue discussion qui a suivi in *Bull. Soc. Préh. France*, 1909 et 1910, *passim*; 1912 (n° 2).

(3) La *Tortue d'Eau* a été découverte dans les Kjökkenmöddings de Tébessa, en Algérie, par M. Debruge (*Congr. Préh., Nimes*, 1911, p. 199); mais ceux-ci sont au moins du Début du *Néolithique*.

tres ayant dû nous échapper et rester dans les boues : voilà le fait principal et tout à fait nouveau, car jamais, jusqu'à présent, on n'avait signalé la *Tortue*, dans de telles conditions, en *Vendée* !

a) *Description.* — En somme, nous y avons recueilli les os suivants (*Fig.* 31 et 32).

a) *Os entiers*, non fracturés : 1° *Xiphiplastron* du *coté gauche.* 2° *Hypoplastron* du côté *gauche.* 3° *Hypoplastron droit.* 4° *Os endosternal* ou *impair.* 5° *Cinq côtes,* du côté droit ou gauche, correspondant à la *partie moyenne* (on sait que les Chéloniens ont d'ordinaire 8 paires de côtes) : très probablement, en particulier, la *huitième* (n° III). 6° Deux *côtes* du côté droit ou gauche, s'articulant l'une avec l'autre : sûrement la première et la seconde. [J'opine pour des *côtes gauches,* en raison du coté du *Xiphiplastron* et de l'*Hypoplastron*] (n° I et II).—*b*) *Os fracturés* en partie : 7° *Partie antérieure* de l'*Hypoplastron* du coté *droit*,dont la partie antéro-interne manque (n° IV) 8° Fragment important de l'*occipital.*

Pas traces des autres os de l'animal, malgré nos recherches dans les boues extraites. — Ces os sont *patinés* comme ceux des Puits du Bernard ; mais comme il n'y a que quelques mois qu'ils ont été extraits du Puits, leur patine n'est encore pas aussi luisante.

b) *Etude des Os.* — Une *côte* du milieu (Pièce n° III) présente 0m045 de long, et a 0m012 de largeur au maximum ; elle n'est épaisse que de 0m002 au maximum. Pour moi, c'est la 8e *côte.* — La *première côte* (n° II) est *plus courte* ; elle n'a que 0m037 de long, mais atteint 0m017 de largeur. — Bien entendu, les *côtes* sont soudées avec les *plaques costales* ou *os* dermiques ; et nous ne les considérons pas ici isolément (*Fig.* 31 et 32).

Le *Xiphiplastron,* très caractéristique, a 0m035 de long sur 0m033 de largeur maximum. A son bord antérieur, engréné dans l'*Hypoplastron,* se voit une *pointe triangulaire,* assez rapprochée du bord externe, qui renforce singulièrement la synathrose (*Fig.* 31 ; n° V).

L'Hypoplastron a 0m036 de large sur 0m028 de haut. L'apophyse, située au milieu de son bord externe, est pointue et très détachée.

Ces deux os ont une surface extérieure parfaitement *plane* et *unie,* et non profondément concave. Ce caractère sexuel est suffisamment marqué pour nous permettre d'affirmer que nous avons affaire ici à une FEMELLE (♀) : ce qui est important à noter, au point de vue *rituel.*

c) *Détermination.* — Il est évident que nous sommes en présence d'une Tortue, qui a une *enveloppe osseuse complète,* puisque les *côtes s'articulent entre elles, sur toute leur étendue* et *par leurs deux bords* ; et qui possède un *plasttron complet,* formé de *pièces bien engrenées, sans vide.* Nous avons donc affaire à la Tribu des *Emydes,* et non à celle des Chélonées et des Trionyx, d'autant plus qu'ici le *plastron est divisé* en *deux parties articulées,* mobiles l'une sur l'autre au niveau du bord antérieur de l'Hypoplastron (*Fig.* 31), et que la *partie postérieure* est la plus développée [Elle a ici 35 + 28 = 0m063 de longueur].

Poussant plus loin les choses, il est facile de voir qu'il s'agit d'ossements appartenant à la *Cistudo europœa* (ou *lutaria* Gesp.), qu'on appelle actuellement *Emys europœa*. — C'est la *Tortue commune des Eaux douces d'Europe*, encore assez souvent rencontrée dans le Sud-ouest de la France (1).

6° Petits animaux. — Nous avons cru reconnaître les petits animaux suivants :

1° Un *Oiseau* (Poule). — Un *bec*, très reconnaissable, comprenant les mâchoires supérieure et inférieure ; quelques petits os (humérus; métatarse; etc.) (2).

2° Un *Insectivore* très petit. — Débris de crâne avec *mâchoire supérieure* (molaires hérissées de pointes coniques).

3° *Souris* (*Mus musculus*). — Une machoire inférieure d'un *très petit rongeur*, que nous croyons être une *Souris* (3) : débris de deux *temporaux* (4).

Des os longs divers se rattachent à ces animaux (5); mais nous n'avons pas pu encore les distinguer. Il est probable que, parmi eux, sont des os de la *tortue*.

L'abbé F. Baudry a signalé d'ailleurs la *Souris* et un Insectivore (*La Musaraigne*) (6).

(1) H. Gelin (de Niort), dans un interessant mémoire [*Poissons, Reptiles et Batraciens des Deux-Sèvres*, etc., 1911, in-8°, p. 36], dit que la *Cistude d'Europe* ne se rencontre qu' à Royan (Ch.-Inf.), au Sud, et dans l'Indre, à l'Est. — Il n'a donc pas pris connaissance de notre mémoire cité plus haut.

(2) Comme on le sait, la *Poule* était un animal sacré ou *tabou*, chez les Gaulois, du temps de César [*Leporem et Gallinam gustare fas non putant*]. — A Rome, comme dans l'Ouest de la Gaule, les *Poulets étaient sacrés* (Tite-Live Per., lib., XIX).

On sait, d'autre part, que, lors de l'érection de *Dieux Termes*, on *sacrifiait des Poulets* [M. Baudouin. *Véritable signification des trouvailles faite au pied des Menhirs*. 1910]. — Nous avons aussi le *Poulet* dans nos coutumes vendéennes, en particulier dans celle relative à la *Construction des Maisons*. — Nous retrouvons le poulet et le coq sacrés dans le Culte d'Esculape.

S. Reinach a bien montré que le *lièvre*, l'*oie*, et la *poule* étaient des animaux *sacrés* pour les Gaulois de l'Ouest, les Bretons de Jules César, et qu'il n'étaient *Tabous* que pour cette raison. — Actuellement la *peau de lièvre* guérit des rhumatismes ; et son *sang* absorbé, guérit toutes les maladies. A l'heure présente, en Vendée, il ne persite guere de traditions populaires anciennes que pour la *poule*. Je ne connais rien pour l'*oie*, sauf que l'oie est surtout mangée à Noël !

(3) Mâchoire plus *petite* que celle du *Campagnol* (*Arvicola arvalis*), d'après l'Atlas de Hue, et du *Spermophile*. — Longueur maximum : 0m020.

(4) Le Puits n° XXXII, au Bernard, nous a fourni le *même petit* Rongeur. — Os reconnus : mâchoire inférieure à une incisive (moitié gauche); extrémité antérieure des deux maxillaires supérieurs avec deux incisives; *petits os*; une côte; os iliaque du côté droit.

(5) Le Puits n° XXXII, au Bernard, nous a fourni aussi un *Oiseau;* mais il s'agit d'une espèce *très petite*, de la taille d'un *moineau* au maximum (sternum; os large, etc.).

(6) Le Puits n° XXXII, au Bernard, nous a fourni des ossements d'un très jeune *animal*, semblables à ceux-ci. — Voici ceux qui furent reconnus : les deux humérus (droit et gauche); un radius; un omoplate; les deux fémurs (droit et gauche); les deux tibias (dr. et g.).

II. — ETUDE DE LA SÉPULTURE. — 1° CONSTITUTION. — A. SÉPULTURE ELLE-MÊME. — La fouille montre que la Sépulture a été exécutée de la façon suivante, plus ou moins longtemps (1) après le creusement du puits, *resté ouvert* un certain temps, comme d'usage.

a) Fond du puits. — Descendu au fond du puits, le puisatier avait disposé au fond une abondante couche de *feuillages*, provenant d'arbres de la région [Chêne-Vert, *Quercus ilex*] (2); sur cette couche, il plaça le cadavre d'un *vieux Porc*, qu'on venait de tuer (*sans lui fracasser le crâne*), par conséquent en le *saignant*, comme aujourd'hui [1er *Compartiment*]. — Pardessus, cela à 11m10 de profondeur, il établit une 1re *Assise de pierres schisteuses*, qu'on avait été chercher au loin.

b) Moitié inférieure. — 1° Au-dessus, nouveau dépôt d'ordre alimentaire : *a*) D'abord, une notable quantité d'un *Insecte* (*Geotrupes stercorius*) ; une provision de *blé*; et une certaine quantité de *branchages*; *b*) *Trois Lièvres* en chair; deux *Tortues* en chair; d'autres animaux : une *Chèvre entière*; et enfin *deux Chiens*. Le tout sacrifié à ce moment.

Cette SECONDE COUCHE D'ANIMAUX reposait sur les *branchages* [2e *Compartiment*]. — Haute de 0m50, elle fut recouverte d'une 2e *Assise* de pierres schisteuses à 10m60 de profondeur.

2° Toute la partie inférieure du fuseau du puits fut alors remplie de *terre rapportée très noire*, mélangée à de rares débris. Cette couche, d'une hauteur de 1m20, fut surmontée par le VASE EN FER, representant, très probablement, l'*Urne funéraire*, dans laquelle devaient se trouver une partie des cendres de l'*Incinéré* [3e *Compartiment* : SÉPULTURE proprement dite]. — Immédiatement au-dessus, 3e *Assise* de pierres analogues, à 9m30 de profondeur.

c) Partie supérieure. — 1° Arrivé à la partie la plus large du puits (1m20 à 1m25), nouvelle couche de terre, épaisse de 0m60 seulement (c'est-à dire *moitié* moins épaisse que la précédente), au-dessus de laquelle on plaça des *Branchages* (bois) ; puis des *Porcelets*; des *Chevreaux*; un *Cochon*; et un *Chien* [4e *Compartiment*].

A 8m50, 4e *Assise* de pierres, correspondant à la partie la plus large du puits, soit 1m25.

(1) Nous disons *assez longtemps*, parce que, si le puits avait était creusé au moment même, on avait trouvé, dans le remblai, une grande quantité de morceaux de *Microgranulite*, extraits lors de son creusement. — Or, ces débris sont *très rares*. — Par conséquent, on avait donc transporté au loin les *Déblais* : ce qui exige un certain temps ! — C'est d'ailleurs une *règle constante* pour tous les Puits funéraires.

(2) Le *Quercus ilex* L. n'existe plus dans la région qu'à l'état d'arbres isolés. — Jadis, j'en ai connu un unique exemplaire sur la route de Saint-Gilles à Saint-Martin-de-Brem, non loin de là. Mais, pour le retrouver actuellement, il faut remonter jusqu'à Vairé, L'Aiguillon-sur-Vie (près des Quatre-Chemins), Coëx, Saint-Maixent, c'est-à-dire à quelques lieues vers le Nord.

C'est un arbre *méridional*, qui ne dépasse pas la Loire, et n'est plus spontané en Bretagne. Sur le littoral *vendéen*, il y en a encore à Croix-de-Vie et à Noirmoutier surtout.

2° Immédiatement au-dessus, nouvelle couche de *Branchages* (bois), puis par-dessus les trois Têtes de *Bœufs*, tués à la *massue*, comme nous l'avons dit [5e *Compartiment*]. Immédiatement au dessus de ces Têtes, nouvelle et dernière, c'est-à-dire, *cinquième Assise* de pierres *schisteuses*, d'ailleurs moins hermétique que les précédentes, et composée de blocs moins bien disposés et moins espacés.

B. Comblement. — A ce point, la Sépulture était close et terminée ! — Par-dessus, on se borna à déposer de la *terre grisâtre*, rapportée, mélangée d'ailleurs à de rares débris (coquilles d'*huîtres*; fragments de *pots*, de *tegula*; etc.)

Cela jusqu'à l'orifice même du puits au niveau de la partie *carrée*, c'est-à-dire jusqu'à la surface de la microgranulite.

C. Calotte. — Par-dessus le tout, on appliqua, avant la *Calotte* que nous avons décrit, une couche de *Béton*; puis on referma complètement la *cavité d'accès*, creusée dans la terre meuble. Dès lors, le puits fut *invisible*.

4° Matériaux de comblement. — On a vu plus haut qu'ils *étaient* constitués : 1° par de la *terre ordinaire*, mélangée par instant avec des *graviers*; 2° par des *blocs de pierres libres*, en dehors des *Assises*, régulières, formant des *dallages isolants*, et séparant la cavité en *Compartiments* ou *Tiroirs* ou *Tranches fermées* et bien closes.

Presque toutes ces pierres ont été prises à une très notable distance du puits. Et on remarquera, une fois de plus, que les *Déblais*, *microgranulitiques*, extraits lors du creusement, n'ont, pour ainsi dire, pas servi au comblement. — Ce *Rite*, *funéraire* ici, est très important à souligner une fois de plus, et permet de rapprocher, comme nous l'avons dit, les *Puits* des *Souterrains-refuges*, où on le retrouve, très net.

Il est très probable que les pierrailles, *calcaires* et *schisteuses*, ayant été utilisées pour le comblement, proviennent de l'ancien *Rivage atlantique*, et ont été recueillies non loin de l'*ancienne* embouchure du Brandeau, dans l'Océan, car c'est là seulement qu'on trouve un gisement de ce Calcaire (îlots) et aux environs du beau filon de la Pierre Rouge, à un kilomètre au Nord-Ouest.

Conclusions. — *a) Contenu.* — Comme on le voit, le contenu de ce puits diffère très notablement de celui des Puits de la Nécropole de Troussepoil, au Bernard !

Si la cavité est plus *luxueuse*, si l'on peut ainsi parler, le *Mobilier funéraire* est beaucoup plus *pauvre* et *plus rare* en objets divers; mais, par contre, il est beaucoup plus riche en *squelettes d'Animaux*. Ici, chose curieuse, pas le moindre *vase en terre* et pas d'*objets mobiliers*, etc. ! On dirait la sépulture d'un homme encore plus *Agriculteur*, et *moins fortuné* que ceux du Sud de la Vendée. — Et, pourtant, nous sommes au moins au IIIe-IVe siècle après Jésus-Christ (et peut-être *plus tard* encore), puisque le Puits contient de nombreux débris de *Tuiles romaines*.

Ce puits, en somme, est plus comparable, à ce point de vue, à ceux de la Nécropole d'Apremont : ce qui se conçoit assez, puisque ce bourg est assez rapproché (une vingtaine de kilomètres environ au Nord-Est).

b) Epoque. — L'époque est imprécise (1), puisque nous n'avons pas découvert la *pièce de monnaie* habituelle, qui, sans doute, nous a échappé et est restée dans les boues. — Mais, en admettant le IIIe-VIe siècle après Jésus-Christ, on a peu de chance de se tromper. La *Céramique* brisée (2) et les *Tuiles* n'indiquent pas une date plus ancienne; d'ailleurs nous n'avons pas trouvé là le moindre *débris*, dit *samien* (3)!

ADDENDUM.

Vestiges Gallo-romains au voisinage du Puits n° I de La Conche du Charnier.

Nous avons décrit, dans des mémoires antérieurs, tout ce qui était alors connu, comme *Vestiges gallo-romains*, dans les environs de La *Conche du Charnier*. Résumons-le ici, en quelques mots, avant de faire quelques rectifications nécessaires à nos précédentes descriptions ; avant de décrire ce qui a été trouvé, en dehors du Puits, depuis 1907; et de conclure, en rapprochant les unes des autres toutes ces découvertes.

1° DÉCOUVERTES CONNUES. — 1° Trouvaille et fouille d'une SÉPULTURE A INHUMATION, avec petite Dalle en calcaire coquiller, au voisinage du Dolmen de la Pierre Levée de Soubise, situé à quelques centaines de mètres au *Nord* du puits : Sépulture datant, pour nous, de la *fin* de l'Ere gallo-romaine (IVe-Ve siècle après Jésus Christ) (4) [1901].

2° Découverte et fouille d'une *Maison gallo-romaine*, à la *Conche du Charnier* elle-même, à 65 mètres au *Nord-Ouest* du Puits (5) [n° 1989 ; [1902].

(1) Nous avons dit plus haut que ce puits nous avait fourni la valeur de la *Déclinaison magnétique* en Vendée à l'Epoque romaine, qui était alors de 17° Ouest.

Or une autre constatation fait connaître le même chiffre. La voici. — En 1864-66, à Noirmoutier, on découvrit un édifice important [*Balnéum*] gallo-romain, à Saint-Hilaire. Précisément le petit axe de ce bâtiment, dirigé de l'Est à l'Ouest, fait avec le Nord Magnétique un angle de 18°, d'après le plan, dressé lors des fouilles [*Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1867, Pl. VI, p. 80].

(2) Les *Potiers* étaient sans doute plus rares ici qu'au Bernard.

(3) On dit que les *Tegula* n'ont apparu en Vendée qu'au IIe siècle et le *Samien* [*Pseudo-Samien* en réalité] qu'au IIIe siècle. — Est-ce exact ?

(4) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Les Mégalithes de Bretignollès, etc.* — *Loc. cit.* [Voir p. 33].

(5) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découvertes de Stations gallo-romaines...* — *Loc. cit.* [voir p. 8].

3° Découverte, à diverses époques, de multiples *Substructions gallo-romaines* dans diverses parcelles de terre, entourant la Conche du Charnier [n°s 1998-1999] : Les *Conches du Moulin* [n°s 2208-2225]; La *Conche à Guérineau* [n° 2195] ; etc. ; etc. [1902] ((*Fig.* 33).

2° Rectifications aux descriptions primitives. — 1° Dans notre description de la *Villa gallo-romaine* n° I (1), nous avons commis une petite erreur, qu'il importe de rectifier de suite ici, comme nous l'avons fait déjà sur la *Fig.* 18, c'est-à-dire sur le décalque du Cadastre.

Nous avons écrit en 1906 : « La pièce intéressante pour nous fait partie de la section H du Cadastre... et y porte, croyons-nous, le

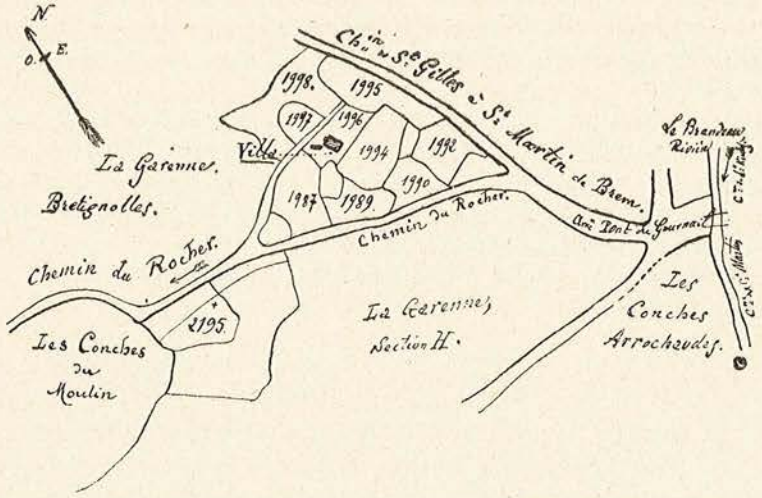

Fig. 33. — Plan de la Conche du Charnier, d'après le Cadastre de Bretignolles (Vendée). [Décalque réduit de 1/2]. — *Echelle* : 1/5000. — Situation des *Villas Gallo-romaines*, découvertes : 1° Numéro 1989 ; 2° Numéro 1994. — Le mot *Villa* du plan ne s'applique pas au n° 1996 spécialement.

n° 1996, bien qu'elle n'a pas de dénomination particulière ». Nous avions bien raison de dire « croyons-nous », car, comme nous avons pu le vérifier en 1908 et 1909, ce n'est pas là que se trouvent les ruines, mais bien dans la pièce n° 1989 (2), située sur le côté droit du *Chemin du Rocher* (*Fig.* 18 ; V.). — Il est si difficile de s'y reconnaître sur le terrain, au milieu de toutes ces petites Conches (terrain sablonneux, entouré d'énormes terriers de sable, rejeté sur *les côtés* pour pouvoir y faire des plantations : vigne, etc., et pour que les plantes, tra-

(1) En 1902, cette pièce de terre appartenait à M. Traineau Jean, aîné, cultivateur, à Saint-Nicolas-de-Brem.

(2) A l'ouest de la Conche du Charnier, près de la mer, dans la Dune plantée de sapins, il y a, en partie *sous les sables*, des gros blocs, isolés, de microgranulite, qui, jadis, ont été pris pour des restes de Mégalithes.

Nous en avons visité *deux* en 1909 avec M. le Maire de Saint-Martin-de-Brem. Il semble qu'il s'agisse de vulgaires rochers, détachés du sol. En tout cas, ce ne sont que des pierres couchées, d'ailleurs de forme très irrégulière. Des fouilles seules pourraient résoudre le problème.

versant la couche de sable, aillent atteindre plus facilement la terre végétale, c'est-à-dire le sol de l'époque gallo-romaine) que l'erreur est très explicable !

2° Les dunes, en certains points de Vendée, sont de date bien plus récente encore que l'époque gallo-romaine. — En voici des exemples :

a) En 1783, on a trouvé, à la Salle-le-Roy, près Port-Juré, non loin du Veillon, près Talmont (Vendée), des *substructions* et des *objets enfouis*, dans un champ, recouvert par le sable des dunes. Or ces objets datent d'environ 1189, et sont les vestiges d'un *Atelier monétaire*, installé là par Richard Cœur-de-Lion. Il est certain que la dune est *plus récente*, car certainement Richard, comte du Poitou, n'avait pas fait bâtir, au voisinage, une *ville* sur le sable avant 1182; et, monté sur le trône en 1189, il n'aurait pas établi, toujours *sur* la dune, cette fabrique de monnaie !

b) Les Dunes, qui ont oblitéré l'embouchure du Jaunay dans l'Océan, ne doivent pas remonter avant le XVIIe siècle, d'après ce qu'on sait sur les modifications survenues dans ce cours d'eau.

3° Le *Havre de la Gachère* lui-même ne s'est presque complètement fermé que depuis une centaine d'années *(Fig.* 34) !

Il serait aisé d'ailleurs de multiplier de tels exemples *historiques* sur tout le littoral.

3° Découvertes inédites. — A. *Deuxième Villa gallo-romaine.* — 1° *Pierres calcaires marines.* — *a)* En 1908, en parcourant la *Conche du Charnier*, nous avons constaté que, dans la pièce n° 1994, alors en vigne, il y avait, le long du terrier nord sur le sol, une sorte de *murette artificielle*, constituée par de la *pierre calcaire* du Havre de la Gachère, c'est-à-dire du *Lias*, qui avait autrefois été employée à bâtir, puisque certains blocs présentaient encore des traces de *chaux* très blanche.

b) Sur le terrier, séparant à l'est le n° 1994 du n° 1995, planté en choux en 1908, je constatai, en outre, la présence de trois tas, de même pierre calcaire, dont le plus septentrional était le plus volumineux.

c) Enfin, sur le terrier séparant à l'est le n° 1994 du n° 1990, je remarquai la présence d'un quatrième amas des mêmes pierres (*Fig.* 35).

La présence en ce point de ces *Pierres calcaires*, dont quelques-unes semblent *taillées*, et dont un grand nombre est rempli de trous de *Phollades*, avec les *Mollusques* encore en place, indique que ces blocs ont été apportés là du Havre de la Gachère (puisque le sous-sol est ici en microgranulite), extraits en mer sur les ilôts calcaires (*Fig.* 34), et préparés pour la construction.

Nous nous trouvons donc, en face de matériaux de *démolitions*, provenant de *Substructions*, ayant été rencontrées *sous la Dune*, en plantant de la vigne dans le champ n° 1994 (*Fig.* 33).

2° En dehors des pierres calcaires, nous avons trouvé, dans les tas

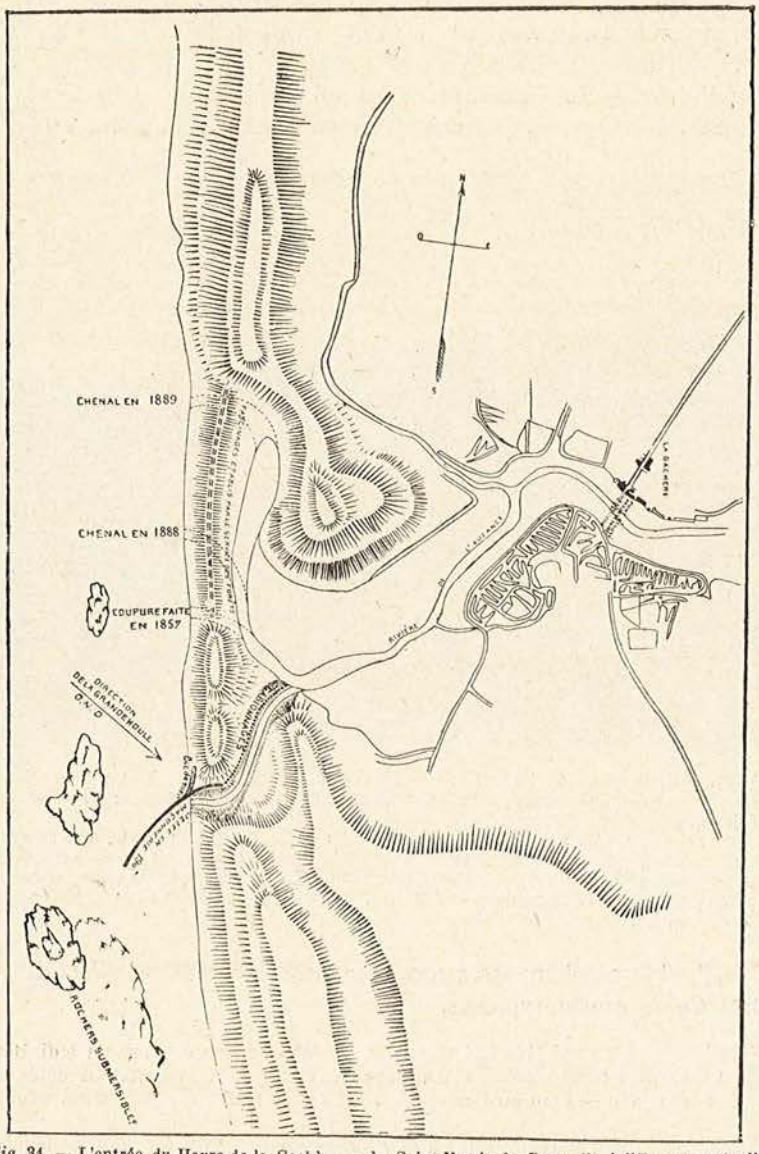

Fig. 34. — L'entrée du Havre de la Gachère, près Saint-Martin-de-Brem (1), à l'Epoque actuelle [Carte de M. Dou, ingénieur des Ponts et Chaussés, aux Sables d'Olonne].
On comprend, sur cette carte, le *Mécanisme de l'Envahissement des Sables*, au niveau du *Vieux Bram* et de *La Fouinière*.
Les *Ilots Calcaires* (*Infra-Lias*), de l'ancienne Embouchure du Brandeau et de l'Entrée de la Baie d'Olonne, ayant fourni les *Pierres des Assises* du Puits, sont représentés ici.

de pierrailles, des blocs de *microgranulite*, plus ou moins cassés, pro-

venant, évidemment, des anciens affleurements du voisinage, aujourd'hui recouverts par la Dune (1) à peu près partout.

L'ensemble des pierres extraites doit correspondre au moins quinze à vingt mètres cubes (*Fig.* 35).

3° *Huîtres.* — En examinant avec soin le sol de la pièce n° 1994, plantée en vigne, et, récemment, sinon labourée, du moins « trévi-

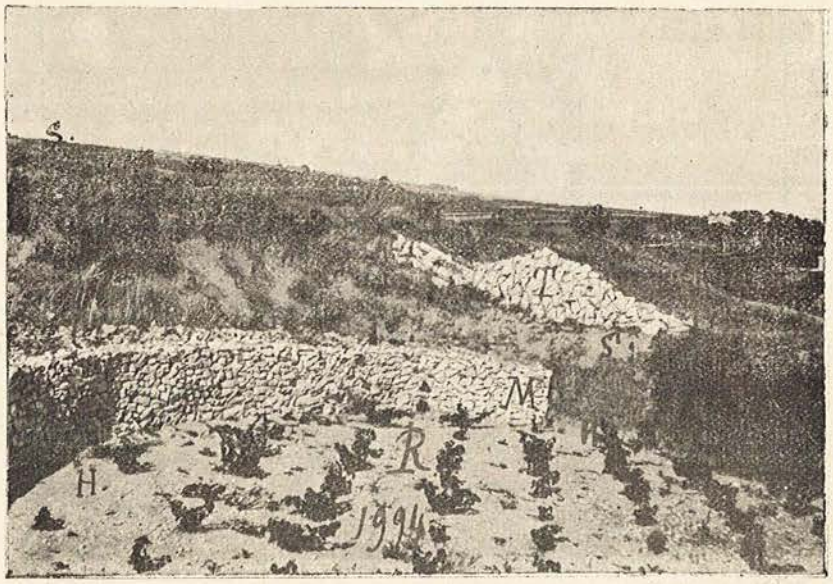

Fig. 35. — Bretignolles [*Le Vieux-Bram.* — *La Conche du Charnier*]. — Restes d'une VILLA GALLO-ROMAINE, à *Substructions détruites.* — Champ 1994 [Vigne, à M. Traineau]. — *Vue Sud* [Photographie Marcel Baudouin, 1908].

Légende : S, surface du Sol (*Dune* maritime), actuelle; — M, Muraille artificielle, faite avec les Pierres *calcaires* des Substructions trouvées dans le numéro 1994. — R, sol actuel de la Conche [Plantée en vigne], après ablation partielle du sable de la Dune. — T, T, tas de *pierres calcaires*, provenant des mêmes substructions. — S H, Hauteur de la Dune à l'Ouest. — S' H, Hauteur de la Dune à l'Est.

rée », j'y ai ramassé une assez grande quantité de coquilles *isolées* d'HUITRES (*Ostrea edulis*), typiques.

(1) D'après notre ami Edmond Bocquier, M. Waitzenneger aurait vu jadis des restes de *Villas gallo-romaines* non loin du PONT DU GOURNAIL, du côté de l'Océan (*Fig.* 33). — Peut-être est-ce aux *Conches du Moulin*, dont nous avons parlé

D'ailleurs, il doit y avoir des *Vestiges gallo-romains sous les Dunes*, depuis l'embouchure du Brandeau, c'est-à-dire l'entrée du havre de la Gachère (*Fig.* 34), jusque vers la *Parée*, de Bretignolles. Non loin de cette plage, en effet, près d'un *Puits*, M. Waitzennegger aurait trouvé des *tuiles gallo-romaines* sous les sables.

Dans ces parages, on trouve, sous la plage de sable, des dépôts de *Tourbe*, qui indiquent que la falaise a été détruite depuis assez peu de temps.

On a signalé aussi des restes romains sur les *Ilots calcaires*, aujourd'hui submergés de l'entrée du havre, du côté du Sud et vers la forêt d'Olonne (*Fig.* 34). — Mais leur existence n'est pas encore certaine pour moi.

L'existence d'une *Habitation ancienne*, sous la dune du n° 1994, n'est donc plus douteuse, en présence de ces restes alimentaires et *débris de cuisine*.

4° Au milieu des tas de pierres signalées, nous avons trouvé nous-même, en 1908, en quelques instants seulement :

1° *1908*. — *a*) Des débris de *plaques, en ciment*, assez larges, indiquant une construction importante.

b) Des grandes *plaquettes de chaux*, durcie (*béton blanc*), provenant, évidemment, de *Dallages* détruits.

c) Des fragments de *Béton* très rouge [Ciment dit romain], plus ou moins volumineux.

d) Des fragments de *Mortier* de chaux, gros comme deux poings et plus.

e) De grands *Carreaux blancs*, en pierre dite *réfractaire*, mais tous cassés [anciens Dallages].

f) Des débris de *carreaux rouges*, en très grand nombre.

g) Des morceaux de *tuiles à rebords* et de *tuiles en demi-cylindre* classiques (*Imbrices*).

Quelques-unes de ces pièces font aujourd'hui partie de notre collection, à titre documentaire.

2° *Trouvailles de 1907* (*Enquête*). — Une enquête, faite auprès des cultivateurs du pays, m'apprit de suite ce qui s'était passé en réalité en 1907.

a) Le n° 1994 appartenait à M. Traineau Pierre (1), qui, en 1907, y fit des travaux de déblai, c'est-à-dire enleva le *sable de la dune* qui y correspondait, pour y planter une vigne. Il trouva alors des *murs*, qui paraissaient n'être que le prolongement de ceux mis au jour lors de la fouille de 1902, dans la vigne du n° 1989. Mais la plus grande partie des pierres conservées ne provenaient que de *décombres*, dispersés dans le champ.

b) On n'aurait trouvé là *aucune trace de dallage* vrai. Mais on y a recueilli une *tuile romaine* entière, à rebord bien conservé, ayant $0^m39 \times 0^m33$; un *pied de vase*, de 0^m05 de hauteur en céramique ; et un *fond de pot*, en pâte noirâtre de 0^m07 de diamètre [Collection Crochet, 1907].

c) Le gendre du propriétaire y avait trouvé une sorte de CAVITÉ CARRÉE, de 0^m20 environ de côté, formée de *quatre briques*, unies par du *mortier*, et *recouverte d'une autre brique*. — Il a détruit cette cavité ; et les briques sont aujourd'hui perdues. — J'ignore s'il y avait quelque chose dans cette cavité [Sorte de cachette].

d) Pour établir cette vigne du n° 1994, le propriétaire aurait enlevé, à son centre, plus de 2^m50 de sable : ce qui fait que, là encore, la *Dune post-romaine* avait près de 3 mètres de hauteur ! En effet, encore

maintenant, les hauts terriers de sable, qui limitent cette vigne, ont près de 3 mètres de haut.

3° 1910-1911. — On trouve constamment, à la Conche du Charnier, des vestiges *gallo-romains*. — En 1910, on a trouvé une sorte de CARREAU, en terre rouge et assez fine, en forme de *secteur*, ayant 0m075 d'épaisseur, un rayon de 0m15, et un arc correspondant à un angle de 90°, et pesant un poids respectable. Ce carreau, en forme de *quart de cercle*, complété par trois autres semblables, devait servir à oblitérer ou à paver un trou cylindrique, de 0m30 de diamètre.

Fin 1910, M. Borgnet, propriétaire du Puits, en défonçant la parcelle de terre attenant à sa vigne, a trouvé des *substructions*, se prolongeant dans le terrain de M. Guibreteau; et il a recueilli un morceau de *corniche cintrée*, présentant des moulures.

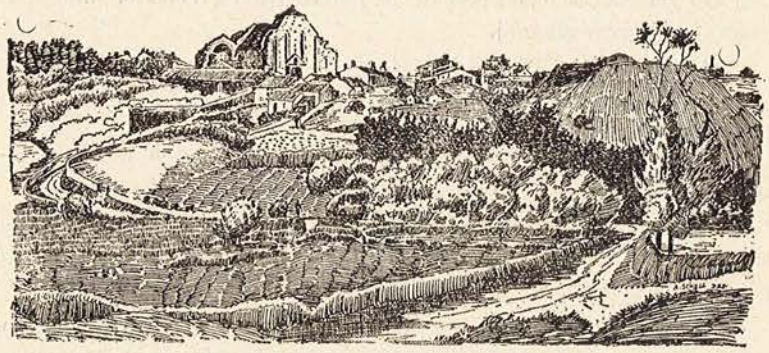

Fig. 36. — Les Sables de La Fouinière (Bretignolles), sur la rive droite du Brandeau ou Gournail, au pied du massif de Microgranulite à amphibole, du Pays de Brem. — Bourg de Saint-Nicolas-de-Brem. — Motte féodale, en partie naturelle (Pointement rocheux) du Château de Brandois. — Le Gournail ou Brandeau, rivière. [D'après H. RENAUD, *Guide de Saint-Gilles*.]

En 1911, dans la Vigne de M. Borgnet, qui est à l'Ouest du Puits n° I, et où il y en a peut-être *un autre puits*, on a trouvé encore :

1° Une *anse d'amphore*, en terre rouge pâle, présentant, comme particularités, que la partie supérieure est coudée à angle droit sur le corps, et l'existence d'une profonde *cannelure*, à la face externe, et sur l'extrémité supérieure coudée à 90° en équerre, et sur la partie centrale.

2° Un morceau de paroi de l'extrémité inférieure d'une grande *amphore, pointue*, en terre rouge jaune.

3° Un débris de parois d'*amphore*, en terre très rouge et rouge-jaune, *roulé* probablement par la mer (Havre de la Gachère), dont l'une présente une *ligne en creux* à la face externe et une *usure* patinée en dedans.

4° Des *débris de parois de pots*, dont l'un également *roulé* par les eaux.

5° Un morceau de *brique*, avec des lignes en creux parallèles.
6° De nombreux débris de *vases gallo-romains*.

4° *Etat actuel*. — Il ne persiste guère, à l'heure présente, au niveau de la *vigne* (1), que 0m50 à 0m60 de *Sable maritime*, recouvrant la terre arable, c'est-à-dire le sol gallo-romain. — Sur ces côtés sont toujours les amas de pierres signalés.

On n'aperçoit, nulle part, la moindre trace de substructions.

En présence de ces découvertes et de ces trouvailles, il est évident qu'il s'agit des restes d'une seconde *Habitation* de l'Epoque *gallo-romaine*, qu'elle ait été réunie ou non à celle déjà exhumée en 1902.

Mais le fait d'avoir sorti du sable tant de *décombres*, et non pas seulement des *murs* détruits au niveau du sol, indiquent un bouleversement considérable. — Et cela montre comment la *Nécropole romaine* du *Vieux Bram* a été *détruite*, il y a plus de 1600 à 1500 ans sans doute.

B. *Gisement du Moyen âge de la Fouinière*. — A l'est de la Conche du Charnier, de l'autre côté de la route de Bretignolles à Saint-Martin, près de la Fouinière, il y a, *sous le sable des Dunes*, qui descend jusqu'à la rive droite du Brandeau, de nombreux *restes du Moyen âge*, caractérisés surtout par des débris de *pots vernissés* et des sortes de *Mortiers, creusés* dans de la pierre dure, qui paraissent, eux, être assez comparables à des mortiers gallo-romains [par exemple à celui que j'ai trouvé à la station des Chaumes (Saint-Hilaire-de-Riez, V.] ; et enfin des *murailles*, encore debout sous les sables (*Fig.* 36).

J'ai pu me procurer plusieurs de ces mortiers, qui avaient été utilisés, comme pierres à construire, lors de l'édification d'une murette en pierres sèches pour séparer deux champs.

Dans ce point, sous les sables, les restes de *constructions* et des *substructions* sont très importants. Mais des fouilles seraient nécessaires pour en fixer l'époque précise et l'aspect général.

Récemment, on a trouvé *six* pièces d'argent, assez modernes, dans l'un de ces murs.

Il est possible qu'il y ait là aussi des restes de *Villas gallo-romaines*, continuant, vers le bas du flanc Est du Plateau du Vieux-Brem, la Nécropole, dont nous avons plus haut retrouvé une Maison et une Sépulture en Puits. Mais, jusqu'à présent, en réalité, nous n'y avons trouvé que les vestiges d'une *Maison importante du Moyen âge*. Les

(1) Les Vignes de cette contrée sont toutes plantées dans ces conditions, c'est-à-dire dans des sortes de *Cuvettes* ou *Conches*, limitées par des *murs de Sable maritime*, ayant 2 à 3 mètres de haut. Cette manière de faire permet de n'avoir un sol sableux que sur 0m50 à 0m60 d'épaisseur : ce qui laisse la possibilité à la vigne d'atteindre le vrai sol! De plus, de la sorte, la vigne est très bien *protégé des vents*, qui passent au-dessus d'elle. Dans ces conditions, ces vignes-là gèlent très peu [Vignes de Sable].

On retrouve ce mode de culture sur tout notre littoral, depuis les Sables-d'Olonne jusqu'à Saint-Hilaire-de-Riez, par Sion. — Ces sortes de *Chaussées* ou *Murs de sable* méritent une visite.

Romains construisant surtout sur les hauteurs, la station romaine ne descend sans doute pas aussi *bas* sur le flanc de cette colline du Brandeau.

VUE D'ENSEMBLE. — A) PORT. — Que conclure de tout cet ensemble? Evidemment qu'au niveau du lieu dit LE VIEUX BRAM, en Bretignolles (1), il y avait autrefois, à l'époque gallo-romaine, une *Agglomération* importante (2), et un *Port*, situé, comme nous l'avions pressenti dès 1900, sur le bord de l'Océan, à l'embouchure nord de la Baie d'Olonne, aujourd'hui Havre de la Gachère.

B) *Nécropole.* — Mais, pour ce qui est plus particulièrement de la *Conche du Charnier*, les habitations trouvées dépendent-elles d'une *Ville* ou d'une *Nécropole*?

a) En raison de la situation et de la *topographie des lieux* d'une part, en raison de la découverte d'un *Puits funéraire*, typique, d'autre part; me rappelant l'aspect des autres Nécropoles vendéennes du même genre (Le Bernard; Apremont), j'incline à voir là une NÉCROPOLE, et par suite des *Constructions* en rapport avec la nature du lieu, c'est-à-dire avec le *Culte des Morts* (3).

Il est impossible d'aller d'ailleurs plus loin, aujourd'hui, sans tomber dans le domaine de la pure hypothèse.

b) Il est probable pourtant qu'il y a d'*autres Puits* dans le voisinage. — En 1910, on nous a montré un point, où, on a des chances d'en trouver un.

(1) L'origine du nom de Bretignolles a été étudiée à différentes reprises, d'abord en 1901 (*La Vendée Historique*, 1901, p. 229) et, en 1904, par moi-même [*Les Mégalithes de Bretignolles*, 1903, p. 1, note 1], d'après les textes anciens et les auteurs modernes. — Mais il faut y revenir ici, car les explications, fournies d'abord par Benjamin Fillon, puis par A. Bitton [*An. Soc. Em.*, *Vendée*, 1889 p. 4], ont un certain intérêt pour la Sépulture ici étudiée, quoique l'Etymologie d'Auber [*Soc. Ant. Ouest*, 1862, p. 244] soit insoutenable. — Fillon et Bittonont prétendu, en effet, que cette dénomination de *Bretignolles* était en rapport avec une colonisation du pays par des Gallo-Romains, venus de Bretagne (*Britania*) au IIIe siècle après J.-C. *Britania* aurait donné *Britanolia*. — A mon avis, c'est là une opinion qui ne s'appuie sur aucune preuve! On connait *Britaniola* (1004); *Bretonella* (1092); mais il y a aussi et surtout, le radical *Bret*, qui doit être à la base de tous ces mots [*Int. Nant.*, 1911; 25-26].

D'ailleurs le pays était très habité dès l'époque *néolithique* [Dolmen de Pierre Levée de Soubise (1904); sépulture des Salbuzettes (Néolithique, possible); nombreuses Haches polies trouvées, etc.].

En outre, on connait d'autres *Bretignolles* en France (Deux-Sèvres; Mayenne; Sarthe). De plus, il y a de nombreuses communes de France dont la dénomination a pour radical les termes *Bretign*, *Bretagn*, etc. [Bretagnolles (Eure); Bretigny, etc.].

(2) Les trouvailles *gallo-romaines* du Vieux Bram ont été indiquées, dès 1902, par L. Brochet (*La Vendée à travers les Ages*, 1902, t. I, p. 97).

(3) En 1910, j'ai fait placer par le T. C. de France un *Poteau indicateur* pour cette Nécropole [*Vendée Républic.*, Les Sables, 2 août 1910].

En cet endroit en effet, au lieu de tomber de suite sur le rocher situé à fleur du sous-sol, le béchage de la vigne a fait découvrir un amas de *terre noire,* au milieu *duquel* s'enfonce un ceps de vigne !

D'ailleurs, au voisinage du puits de 1909, nous avons remarqué des *Tegula* et ramassé un *schiste* (1) *poli*, présentant des traits gravés en forme de V, sorte de traits très fréquents dans ces Nécropoles; et un autre débris de schiste, sans gravure.

Conclusion. — En tout cas, il suffit à notre ambition d'avoir remis au jour des *Restes* de cette antique Cité : Le Vieux Bram (2), probablement encore plus importante que nous le soupçonnons, mais ignorée totalement jusqu'à nos *premiers travaux* et *fouilles* dans la contrée (Mission de 1901), comme chargé de Mission du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts.

Discussion.

M. Edmond Hue (de Paris). — Mon ami, M. le Dr Baudouin, vient de vous communiquer les photographies des crânes de *Chiens*, trouvés par lui dans des Puits funéraires. — J'attirerai votre attention sur ces documents, de provenance incontestable.

Le chien N° 1 (Bram, en Bretignolles) est un animal adulte, avec ses sutures crâniennes complètes, sa crête sagittale bien développée, son frontal large légèrement creusé au milieu, ses apophyses sourcilières bien développées, ses arcades zygomatiques ouvertes en arrière et complètes. La longueur de la région nasale l'emporte sur la région cérébrale. C'est un chien *à museau long*, comparable à nos *chiens épagneuls.* — Le N° II est un crâne de *jeune chien*, de même race que le précédent. — Le N° III est un crâne de jeune chien, d'une autre race. La hauteur du front et la puissance de l'arcade zygomatique, ainsi que sa largeur, sont les indices d'une race *plus petite*, à *tête plus courte*, plus trapue, rappelant notre petite race de *Chiens de Bouvier*.

Le crâne N° I du Puits XXXII (du Bernard) est un animal adulte, de même race que le précédent (*Bouvier*). — Le crâne N° II, du même puits, appartient à une race différente. C'est un crâne adulte avec le front large et bien creusé, les apophyses sourcilières proéminentes.

(1) Ce *schiste à séricite* n'existe pas dans le sol de la Nécropole ; il s'agit donc bien d'une pierre *apportée*.

(2) Indiqué par la Légende seulement. — Centre, pour la contrée, de la Civilisation Néolithique et de la Civilisation de l'Epoque Gauloise. — Abandonné seulement à la fin du Moyen Age, pour Saint-Nicolas-de-Brem (Eglise *romane*), par suite de l'envahissement des Sables maritimes, il est remplacé aujourd'hui par Saint-Martin-de-Brem !

Le museau fin, les arcades zygomatiques larges et bien developpées, la capsule très développée en arrière, volumineuse, bien dégagée de la région frontale, avec les courbes frontales arquées, peu prolongées en arrière, le rapprochent très sensiblement d'un *Chien Loulou*, autant que l'on puisse en juger par les photographies !

Nous aurions de ce fait *trois races* de chiens dans les deux Puits funéraires dont il s'agit. — Il sera très intéressant de rassembler des crânes de chiens et d'autres animaux des Puits funéraires, que M. le Dr Baudouin explore avec tant de zèle, et d'en faire l'étude ethnique, quand les documents recueillis par lui seront assez nombreux. Mon ami Baudouin s'est, sur ce point, prononcé d'une manière très catégorique.